École des Hautes Études en Sciences Sociales

École doctorale de l'EHESS (ED 286)

Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)

Doctorat de Sociologie

Céline Véniat

Se faire un *platz* dans la ville : Pratiques d'habitat informel, expériences de l'accès aux droits et mobilisations de familles roumaines vivant en bidonville

Thèse dirigée par Daniel Cefaï

Date de soutenance : 14 octobre 2019

Jury :

Mr Daniel Cefaï, directeur d'étude à l'EHESS (CEMS) – directeur de thèse

Mme Agnès Deboulet, professeure des universités, Université Paris 8 – rapporteuse

Mme Liora Israël, directrice d'étude à l'EHESS (CMH)

Mr Patrick Simon, directeur de recherche à l'INED – rapporteur

Mr Tommaso Vitale, associate professor à Sciences Po Paris

à mes enfants Léa et Florent

à mes parents Wouardya et Alain

Remerciements

Arrivée au bout de cette longue route semée de doutes et d'illuminations qu'est le travail de thèse, il est temps de me retourner sur mes pas pour remercier celles et ceux qui ont compté dans le bon déroulement de cette aventure. Au vu du temps passé d'abord sur les chemins incertains et stimulants du terrain puis dans le confinement ascétique et créatif de l'écriture, il se peut que ma mémoire faillisse et oublie quelques personnes essentielles qui je l'espère ne m'en porteront pas ombrage. Je ne vais pas non plus pouvoir pointer chaque conversation, chaque rencontre, chaque réflexion qui ont joué un rôle dans la maturation de la thèse. J'insisterai simplement sur la dimension collective et collaborative du travail de thèse qui s'est nourri à la fois de mon insertion dans un collectif de travail stimulant, de mon engagement sur le terrain d'enquête et de mon ancrage sensible au quotidien.

Bien que l'usage des remerciements de thèse soit de commencer par mentionner les collègues et financeurs qui ont permis la bonne réalisation de la thèse, et de terminer par les proches de l'auteur, j'ai choisi pour ma part de prendre cet usage à rebours et de remercier d'abord et avant tout mes enfants à qui je dédie ma thèse (qui est aussi un peu la leur).

Léa et Florent, mes deux amours, pour leur présence douce et nécessaire à mes côtés, pour toute l'affection et le soutien qu'ils me portent, pour les moments tendres et complices partagés quotidiennement, pour leurs petites histoires et les fous rires échangés, qui ont contribué à me faire traverser plus sereinement ces années de travail et en particulier les dernières années d'écriture, et pour avoir supporté patiemment et joyeusement mes moments de doute existentiel ou d'illumination créatrice.

Wouardya et Alain, mes parents, pour m'avoir soutenue affectivement et matériellement dans cette belle aventure, pour m'avoir transmis le goût de la connaissance et de la lecture dès mes plus jeunes années, pour m'avoir permis de profiter du cadre agréable et chaleureux de notre maison familiale pour écrire et me détendre, et pour leurs relectures précieuses et enthousiastes de tous les chapitres de la thèse.

Jérôme et Émilie, Sophie et William, mon frère et ma sœur, ma belle-sœur et mon beau-frère, pour leur présence affectueuse et leur soutien enthousiaste, et mes petits neveux adorés pour les moments de respiration et d'insouciance passés en leur compagnie.

François le père de mes enfants pour sa disponibilité et son soutien.

Les amis et les proches qui ont été à mes côtés à différents moments de la thèse, pour avoir contribué parfois inconsciemment à faire avancer ma réflexion par leurs discussions vives et inventives, pour m'avoir offert des moments de détente et d'allégresse nécessaires à l'exercice intellectuel. Une mention spéciale pour les copines de danse avec qui j'ai pu partagé ma passion et mon besoin de défoulement dans une ambiance joyeuse et bienveillante.

Les familles des *platz*, qui sont le cœur et le corps de la thèse, pour m'avoir ouvert la porte de leur quotidien et accueilli avec convivialité, m'avoir permis de partager leurs expériences, leurs rires et leurs colères, de traverser leurs épreuves et de profiter de leur éclairage lucide et généreux. J'espère avoir retranscrit fidèlement les moments partagés ensemble et contribué à améliorer leur situation et la perception qui leur est assignée en donnant à voir les obstacles et les discriminations mais aussi les résistances et les compétences mobilisées au quotidien.

Les collègues des associations et des collectifs de soutien avec lesquels j'ai partagé de belles tranches de vie et de lutte et qui ont contribué par leur expérience et les discussions et activités menées ensemble à accompagner mes premiers pas dans le métier, à produire des connaissances et à alimenter mon inspiration tout au long de la thèse. J'espère que les descriptions et analyses développées dans la thèse reflètent fidèlement le travail de mobilisation et de médiation mené ensemble durant ces années auprès des familles des *platz*.

Daniel Cefaï, mon directeur de thèse, pour m'avoir fait confiance en acceptant de suivre mon travail, pour m'avoir fait profiter de son érudition et de ses connaissances avec enthousiasme et exigence, pour avoir accompagné mes questionnements et stimulé mes réflexions tout au long de l'enquête et de l'écriture, pour l'intérêt et l'attention qu'il a porté à mes petites histoires de *platz*, et enfin pour ses qualités humaines, sa disponibilité, sa gentillesse et sa générosité qui en font bien plus qu'un simple directeur de thèse.

Mon laboratoire le CEMS qui a contribué au bon déroulement de mon travail de thèse en m'offrant une ambiance stimulante et conviviale et un cadre matériel confortable. Je remercie particulièrement Joëlle Caugnon, Guillaume Braunstein, Stéphanie Lagarde et Florence Lafine pour leur grande disponibilité et leurs qualités d'écoute et de réaction. Je remercie également tous les chercheur-e-s du laboratoire qui ont pu à divers moments de la thèse me donner un éclairage pertinent et encourageant sur mon travail.

Nasiha Aboubeker pour le travail mené en commun depuis des années et les discussions stimulantes autour de la pratique de l'enquête et de l'ethnographie du guichet, pour les projets menés ensemble et ceux envisagés, et surtout pour son amitié, son écoute, sa gentillesse et sa grande générosité.

Les collègues du séminaire Pratiques d'enquête et sens de la réalité sociale animé par Alain Cottereau et Stéphane Bacciochi : Nasiha Aboubeker, Pia Rius, Kamel Boukir, Margalida Mulet Pascual, Erwan Le Mener, Marie-Paule Hille, Ariane Mak, Xenia De Heering, Raquel Rico Berrocal, Eduardo Rodriguez Martin ; puis de l'Atelier collectif de description et d'écriture scientifique de l'action humaine qui en a découlé, et dans lequel sont venues nous rejoindre Lorraine Guénée, Odile Macchi, Justine Rochot, Marion Ink, Joana Sisternas Tussel. Cet espace de dialogue et d'échanges autour de la pratique de l'enquête a été une grande source d'inspiration et d'encouragement tout au long de la thèse, et aussi un cadre chaleureux et amical nécessaire pour mener à bien ce travail.

Les camarades du séminaire Pragmatisme et engagement : Perrine Poupin, Olivier Gaudin, Marie Ghis-Malfilatre, Léa Eynaud, David Amalric et Joana Sisternas Tussel.

Les collègues fidèles du bureau des doctorant-e-s : Camilo Leon Quijano, Paola Diaz, Marion Ink, Perrine Poupin, Kamel Boukir, Virginia Santilli, Mehdi Arfaoui et tou-te-s les autres collègues doctorant-e-s que j'ai pu croiser et qui ont partagé un peu de cette aventure.

Les collègues que j'ai rencontrés et recroisés à différentes occasions, dans les séminaires ou à la bibliothèque de l'EHESS, dans les colloques et journées d'études, dans le cadre de différents réseaux de recherche, et qui ont contribué par leurs remarques et les discussions informelles échangées à faire avancer ma réflexion. Je mentionnerai par exemple

la Biennale de sociologie urbaine du RT9 de l'AFS, les Rencontres annuelles d'ethnographie de l'EHESS, le colloque du Gis Démocratie et Participation et les écoles d'été Pragmata.

Le département de sociologie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour m'avoir recrutée sur un poste d'ATER qui m'a permis non seulement de financer le travail de thèse durant quatre années mais aussi de m'adonner à ma passion de l'enseignement. Je remercie particulièrement ma collègue Valérie Souffron pour la confiance qu'elle m'a témoigné en me proposant de prendre en charge les cours d'enquête de L2 et de L3, et pour nos discussions agréables et stimulantes au cours de ces quatre années.

Mes étudiant-e-s de la licence de sciences sociales qui ont été réceptifs à mon enthousiasme pour la sociologie et la pratique de l'ethnographie, et qui ont contribué par leurs questionnements, leurs expérimentations et leur créativité à alimenter en retour ma réflexion sur la pratique de l'enquête.

Les collègues du département de sciences sociales de l'UPEC, en particulier Séverine Chauvel, pour m'avoir recrutée comme chargée de cours vacataire et m'avoir permis de faire mes premières armes comme professeure à l'université après des années passées à enseigner les sciences sociales au lycée.

Le DIM GID (Genre Discriminations Inégalités) financé par la Région Ile-de-France, et les collègues de l'Ardis (alliance de recherche sur les discriminations), pour m'avoir accordé une allocation doctorale qui m'a permis de financer les premières années de la thèse, et en particulier Mireille Eberhard, Patrick Simon, Gwenaëlle Calvès et Daniel Sabbagh, pour avoir discuté avec intérêt et enthousiasme mes premières communications.

Le Fonds de dotation de l'Ehess pour m'avoir accordé une Bourse d'accomplissement qui m'a permis d'achever sereinement le travail de rédaction de la thèse et d'éprouver une certaine reconnaissance salutaire et encourageante dans la dernière ligne droite de l'écriture.

Enfin je remercie vivement les membres de mon jury de soutenance, Agnès Deboulet, Liora Israël, Patrick Simon et Tommaso Vitale, qui ont accepté de se prêter au jeu, et qui je l'espère, auront plaisir à lire ma thèse et à participer à ma soutenance.

Résumé et mots-clés

Se faire un *platz* dans la ville : Pratiques d'habitat informel, expériences de l'accès aux droits et mobilisations de familles roumaines vivant en bidonville

Résumé

A partir d'une enquête ethnographique menée dans différents bidonvilles en région parisienne, ma thèse vise à décrire les pratiques d'habitat informel, l'expérience de l'accès aux droits et les mobilisations des familles roumaines vivant en bidonville. La première partie porte sur l'expérience de l'habitat et les pratiques d'appropriation et de récupération dans l'espace de la ville des familles vivant en bidonville. La deuxième partie est consacrée à leur parcours d'accès aux droits, en particulier la scolarisation et la santé, et aux pratiques discriminatoires qu'elles rencontrent. La troisième partie se concentre sur les pratiques de mobilisations mises en œuvre par les familles et leurs soutiens dans les espaces politiques et judiciaires pour défendre leur lieu de vie.

La description de la vie quotidienne dans un *platz* donne à voir des pratiques d'aménagement et des relations de sociabilité familiale et de voisinage. La baraque constitue un espace habité dans lequel chaque famille s'aménage un chez-soi en soignant son intérieur au gré des tournées de récupération et se ménage un lieu protégé de l'extérieur dans lequel prennent place des relations familiales de sociabilité ordinaire. Les tâches domestiques et les activités de travail occupent une bonne partie des journées et s'organisent le plus souvent selon une répartition genrée. Les habitants mobilisent leurs compétences citadines pour mettre en œuvre des pratiques d'occupation, d'appropriation, de récupération et de circulation dans la ville. Ils mettent à profit la disponibilité de terrains disponibles en adoptant une stratégie de repérage et d'installation discrète en lien avec une circularité et un ancrage territorial.

Mon accès au terrain par le regard des enfants permet de donner à voir la sociabilité enfantine dans le *platz* et l'expérience quotidienne de l'école et du racisme ordinaire dans

leurs relations avec les autres élèves. L'accès à la scolarisation est entravé par le traitement discriminatoire des mairies et notamment la difficulté à faire reconnaître le bidonville comme un lieu de résidence. La description de l'activité de médiation dans les *platz* et d'accompagnement auprès des centres de santé permet de pointer les difficultés rencontrées par les familles du fait de leur précarité résidentielle et du mauvais accueil qui leur est réservé. On s'intéressera notamment au parcours d'une jeune femme roumaine qui a connu plusieurs expulsions durant sa grossesse et dont les enfants ont subi diverses pathologies importantes.

Suite à l'annonce d'une expulsion, les habitants du *platz* se mobilisent devant la justice pour défendre le droit de rester dans leur lieu de vie. Après le passage de la police notifiant la décision d'expulsion, les habitants contactent un avocat, et avec la complicité des acteurs associatifs, ils collectent des preuves de leurs démarches d'insertion et des photos des baraques pour attester du caractère habité du lieu en vue de préparer leur défense. Les habitants expriment également leurs émotions et tentent de convertir leur expérience située des expulsions en mobilisation. La description déroulera les étapes de la mobilisation, de la réaction sensible des habitants et soutiens à l'élaboration d'un communiqué de presse portant la parole collective, puis à la publicisation du problème d'abord à l'échelle du réseau militant local puis au niveau national. On insistera sur l'imbrication et la simultanéité entre l'action conjointe de différents cercles d'acteurs affectés, concernés et engagés dans la résolution du problème, et l'articulation entre pratiques de publicisation et négociations informelles en coulisses. Face à la désillusion suscitée par l'échec des négociations avec la mairie, les habitants et leurs soutiens proches choisiront de se recentrer sur un modèle de discussions informelles et de petits arrangements en vue d'un déménagement secret et concerté.

Mots clefs : accès aux droits, bidonvilles, discriminations, ethnographie, habitat, mobilisations, ville

Abstract and Keywords

Take a *platz* in the city : Informal housing practices, experiences of access to rights and mobilizations of Romanian families living in slums

Abstract

Based on an ethnographic survey conducted in various slums in the suburbs of Paris, my thesis aims to describe informal housing practices, experience of access to rights and mobilizations of Romanian families living in slums. The first part focuses on the experience of housing and the practices of appropriation and recovery in the urban space of families living in slums. The second part is devoted to their path of access to rights, particularly school and health, and the discriminatory practices they encounter. The third part focuses on the mobilization practices implemented by the families and their supports in the political and judicial spaces to defend their place of life.

The description of everyday life in a "*platz*" shows planning practices and relationships of family and neighborhood sociability. The "*baraque*" is an inhabited space in which each family arranges her home by caring for their interior with objects recovered in the street and set up a place protected from the outside in which family relationships of ordinary sociability take place. Domestic tasks and work activities take up a good part of the day and are usually organized according to a gender distribution. The inhabitants mobilize their urban skills to implement occupancy, appropriation, recovery and circulation practices in the city. They take advantage of the availability of unusual land by adopting a strategy of identification and discreet installation in connection with a circularity and a territorial anchorage.

My access to the field through the eyes of children allows to show the childlike sociability in the *platz* and the daily experience of school and ordinary racism in their relations with other students. Access to schooling is hampered by the discriminatory treatment of town halls, including the difficulty to recognize the slum as a place of residence. The

description of the mediation activity in the *platz* and accompaniment to the health centers point out the difficulties met by the families because of their precariousness of residence and the bad reception which is reserved for them. In particular, we will focus on the path of a young Romanian woman who experienced several expulsions during her pregnancy and whose children suffered various important diseases.

Just after the announcement of an eviction, the inhabitants of *platz* mobilize themselves in court to defend the right to stay in their living place. After the passage of the police notifying the decision of expulsion, the inhabitants prepare their defense. They contact a lawyer and they collect evidences of their insertion procedures and photos of the houses to attest that it's a living place with the complicity of the associative actors. The inhabitants also express their emotions and try to convert their experience from expulsions to mobilization. The description will follow the stages of the mobilization, from the sensitive reaction of the inhabitants and supports to the elaboration of a press release carrying the collective speech, then to the publicization of the problem first at the level of the local militant network then on a national level. We will insist on the interweaving and the simultaneity between the joint action of different circles of affected, concerned and committed actors in the resolution of the problem, and the articulation between advertising practices and informal negotiations behind the scenes. Faced with the disillusionment caused by the failure of the negotiations with the town hall, the inhabitants and their close supporters will choose to refocus on a model of informal discussions and small arrangements for a secret and concerted move.

Keywords: access to rights, discrimination, ethnography, home, mobilizations, slums, urban space

Table des matières

Remerciements....3

Résumé et mots-clés....7

Abstract and Keywords....9

Table des matières....11

Introduction : Articuler expérimentation ethnographique et cheminement théorique. .21

1. Entrer sur le terrain : trois casquettes - trois ambiances....21

1.1. Ambiance famille : les enfants, les repas, les devoirs....24

1.2 Ambiance réunion : problèmes du quotidien, liste des habitants et menace d'expulsion....26

1.3 Ambiance médiation : les maladies, les ordures, les rats....28

2. Retour sur ma démarche : expérimentation ethnographique et cheminement théorique 31

2.1 Entrer en ethnographie : sensibilité personnelle et inscription locale....32

2.2 De la collecte des descriptions à la mise en intrigue thématique : écrire pour comprendre....34

2.3 De la stigmatisation des Roms à l'expérience de résistance des habitants des platz : un basculement théorique et politique....36

3. Inspirations théoriques : enquête de terrain, ethnographie engagée et pragmatisme. .37

3.1 L'enquête comme implication sensible et corporelle : l'héritage de Chicago.....39

3.2 L'enquête comme finalité politique : pragmatisme et ethnographie engagée.....41

4. Inscription dans la littérature et cadrage terminologique....46

4.1 Une circulation des mots et une adaptation de la terminologie....46

4.2. Quelques éléments de contexte sur la présence des roms vivant en bidonville en France....50

4.3 Un état de la littérature sur les Roms : des Tsiganes aux habitants des bidonvilles 52

5. Plan de la thèse et résumé des chapitres.....56

Partie 1 - Habitat et droit a la ville.....56

S'approprier l'espace urbain et habiter le bidonville au quotidien.....57

Partie 2 - Accès aux droits et discriminations.....59

Accompagner les familles dans leur parcours d'accès à l'école et à la santé.....59

Partie 3 – Expulsions et mobilisations.....62

Chroniques d'une expulsion annoncée : Se mobiliser en justice, en publics et en coulisses.....62

PREMIÈRE PARTIE : HABITAT ET DROIT À LA VILLE.....67

S'approprier l'espace urbain et habiter le bidonville au quotidien

Introduction - Habiter : avoir (un habitat) et être (un habitant).....67

Chapitre premier.....69

Habiter le *platz* au quotidien : sociabilité familiale et cohabitation contrainte

1. Dans la baraque : décrire le quotidien d'une famille ordinaire.....69

Séquence 1 : Accueillir avec convivialité : scènes de repas, soins des enfants, ambiance de fête.....69

Séquence 2 : S'aménager un chez soi pratique et esthétique : décoration et fonctionnalité.....73

Séquence 3 : Partager ses soucis quotidiens : histoires de papiers et scènes de ménage 77

2. Circulations dans le *platz* : mise en commun des baraques et sociabilité de l'allée....80

Séquence 4 : Usage collectif de la baraque et sociabilité familiale élargie.....80

Séquence 5 : Mise en commun de l'espace et sociabilité de l'allée.....84

3. Pratiques d'intrusions contraintes, conflits de voisinage et contrôle du *platz*.....88

Séquence 6 : Pratiques d'intrusions contraintes.....88

Séquence 7 : Tensions familiales et violence dans le *platz*.....91

Séquence 8 : Contrôle des baraques et autorité du chef de *platz*.....94

Conclusion : Le bidonville, un espace habité dans la ville.....99

Chapitre 2.....100

Se faire une place dans la ville : compétences citadines et circularité locale

Introduction : Compétences citadines et pratiques d'appropriation informelles.....100

1. Tourner autour du *platz* : une expérience de tâtonnement ethnographique.....102

Séquence 1 : A la recherche du *platz* au fond de la zone industrielle.....103

Croquis 1 : A la recherche du *platz* au fond de la zone industrielle.....105

Séquence 2 : Braver l'enchevêtrement de nœuds routiers pour trouver l'entrée du *platz*.....107

Croquis 2 : Braver l'enchevêtrement des nœuds routiers pour trouver la grille du *platz*.....109

Séquence 3 : Partir en reconnaissance à la recherche de nouveaux terrains.....110

2. Les relations avec le voisinage : de l'hostilité affichée à la conciliation négociée…115

Séquence 4 : Faire face aux agressions des jeunes du quartier.....115

Séquence 5 : Une réunion de conciliation avec les voisins du quartier.....119

Séquence 6 : Quand les voisins mécontents et les habitants du *platz* font cause commune.....122

3. Les activités de travail : Pratiques de récupération et compétences citadines.....126

Séquence 7 : Dans le *platz* : camions, bidons, ferraille, fripes et petite monnaie.....127

Séquence 8 : Dans la rue : faire les poubelles à pied, en caddie, à vélo, en camion.130

Séquence 9 : Discussions entre acteurs associatifs sur les pratiques de débrouille..131

4. Une typologie des *platz* fréquentés : morphologie, localisation et durée d'installation 136

Dessin 1 : Un *platz* circulaire organisé autour d'une cour centrale.....137

Dessin 2 : Un *platz* en longueur distribué en trois allées parallèles.....138

Figure 1 : Deux terrains en friche dans une zone en travaux.....141

Figure 2 : Deux terrains au milieu des nœuds autoroutiers.....141

Figure 3 : Deux terrains au fond d'une zone industrielle en contrebas d'une autoroute 142

Séquence 10 : Faire face à la valse des expulsions estivales.....144

5. Une circularité locale au gré des expulsions : un essai de cartographie.....146

Croquis 1 : Circulation du groupe Bucuresti Croquis 2 : Circulation du groupe Timisoara.....149

Croquis 3 : Circulation du groupe Constanta.....149

Conclusion de la Partie 1 : Du droit à la ville à l'accès aux droits.....150

DEUXIÈME PARTIE : ACCÈS AUX DROITS ET DISCRIMINATIONS.....153

Accompagner les familles dans leur parcours d'accès à l'école et à la santé

Introduction : L'enquête comme engagement sensible et politique.....153

L'enquête ethnographique comme engagement sensible et corporel.....154

L'enquête comme dispositif pratique et politique : Pour une ethnographie engagée.....155

Chapitre 3.....157

Expériences de l'école et traitement discriminatoire dans l'accès à la scolarisation

1. Accéder au terrain par le regard des enfants : faire du soutien scolaire dans un *platz* 157

Séquence 1 : Premier contact avec la famille de Mateo.....157

1.1 Décrire le *platz* des enfants : la rue, la cour et la salle commune.....159

Séquence 2 : La rue et la cour comme terrains de jeu et lieux de sociabilité enfantine 159

Séquence 3 : Les ateliers pour les enfants dans la salle commune.....164

1.2 Faire la maîtresse dans le *platz* : séances de soutien scolaire dans la baraque 167

Séquence 4 : Enchaînement de séances de soutien scolaire avec Mateo.....167

1.3 Retour au terrain : retrouvailles avec la famille et expérience positive de l'école.....175

Séquence 5 : De retour au *platz* un an après je suis encore la maîtresse de Mateo. .175

2. Expériences du racisme à l'école et contraintes de la vie en bidonville.....177

2.1 Donner à entendre l'expérience du racisme ordinaire à l'école.....177

Séquence 6 : Témoignage et réaction de Mateo face aux insultes des autres élèves 177

2.2 Rapporter les difficultés matérielles et les inquiétudes des familles.....179

Séquence 7 : Discussions sur l'absentéisme des enfants et les problèmes matériels des parents.....179

2.3 Un décalage entre les attentes de l'école et les contraintes de la vie en bidonville.....181

Séquence 8 : Menace d'expulsion, mensonges, remontrances et bagarres de rue....181

3. Décrire les pratiques discriminatoires au guichet des inscriptions scolaires.....187

3.1 Faire reconnaître le *platz* comme résidence par les administrations.....188

Séquence 9 : Justifier d'une domiciliation reconnue par la mairie.....188

Séquence 10 : Distinguer résidence effective et domiciliation administrative.....190

3.2 Mobiliser l'arme du droit pour contester une pratique discriminatoire.....191

Séquence 11 : Le droit comme ressource : mobiliser les textes pour faire valoir ses droits.....192

Extrait du Rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme 193

Séquence 12 : Le droit comme menace : recourir au Défenseur des droits.....194

Extrait de la Décision du Défenseur des droits n° MDE-2013-92, 7 mai 2013.....195

3.3 Une contestation de la discrimination entravée par des contraintes organisationnelles.....197

Séquence 13 : Gestion des tâches et jeux de hiérarchie dans l'administration.....197

Séquence 14 : Répartition des compétences et priorisation des demandes par les associations.....200

Conclusion : L'apport de l'ethnographie à une sociologie des discriminations.....201

Chapitre 4.....206

Accéder à un parcours de soins en situation de vulnérabilité résidentielle

1. Apprendre le métier : de l'accueil au centre médical à la médiation itinérante.....206

Séquence 1 : Faire ses premiers comme accueillante sociale au centre médical.....206

2. Rendre visite aux familles dans les *platz* : consultations et médiation à domicile....212

Séquence 2 : Consultations à domicile et orientation médicale.....212

Séquence 3 : Médiation à domicile et demande d'aide médicale.....222

3. Accompagner vers le droit commun : domiciliation et consultations dans les centres municipaux.....228

Séquence 4 : Accompagnement vers le droit commun et partenariat avec les mairies 229

Séquence 5 : Témoigner des obstacles à la domiciliation administrative.....235

Séquence 6 : Accompagner des patients au centre de santé municipal.....238

4. Santé et errance : Suivre le parcours d'une femme enceinte au gré des expulsions..245

Séquence 7 : Accompagner une femme enceinte à la maternité.....245

Séquence 8 : Échanges de mails sur l'expulsion du bidonville de Mme Lupu.....254

Séquence 9 : Un cas exemplaire qui tient le haut de l'affiche en réunion d'équipe. 257

5. Les associations et collectifs de soutien : entre sélection, coopération et appropriation 264

Séquence 10 : Soirée de discussions informelles entre collègues de l'association...266

Séquence 11 : Échange de mails entre des associations et collectifs de la plateforme régionale.....269

Liste indicative des associations par type et par ordre alphabétique.....274

TROISIÈME PARTIE : EXPULSIONS ET MOBILISATIONS.....277

Chroniques d'une expulsion annoncée : Se mobiliser en justice, en publics et en coulisses

Introduction : Défendre son lieu de vie face à la menace d'une expulsion.....277

Chapitre 5 279

Défendre le *platz* devant la justice : se mobiliser contre la plainte du propriétaire

1. Organiser sa défense : collecter des preuves pour faire valoir ses arguments.....283

Séquence 1 : Échanges de mails avec l'avocate pour la constitution du dossier de référé.....283

Extrait 1 : Attestation du collectif de soutien.....287

1.1 Des arguments portant sur le lieu : aménagement de l'habitat et sécurité du terrain.....290

Extrait 2 : Attestation du logisticien.....291

Extrait 3 : Attestation de l'architecte.....292

1.2. Des arguments portant sur les personnes : vulnérabilités et démarches d'insertion.....293

Extrait 4 : Attestation de la situation sanitaire des personnes vivant rue XXX à XXX 295

Extrait 5 : Attestation médicale de la pédiatre pour un enfant malade.....295

Extrait 6 : Attestation sur les démarches de scolarisation.....296

1.3 Un environnement propice à la mobilisation : ambiance du platz et présence associative.....298

2. Petit détour du côté du propriétaire : Motifs et temporalité de la plainte.....299

2.1 Une circulation des arguments entre défense et plaignant.....299

Extrait n° 7 : Assignation en référé devant le Président du Tribunal de Grande Instance.....299

2.2 Défendre son droit de propriété : un jeu à plusieurs acteurs.....302

Extrait 8 : Assignation en référé devant le Président du Tribunal de Grande Instance 302

2.3 La procédure judiciaire : une temporalité étirée.....303

La chronologie ci-dessous permet de mieux évaluer cette temporalité.....304

3. Assister à l'audience au tribunal : jeu de plaidoirie et mise en confrontation des motifs.....306

Séquence 2 : Première audience au Tribunal de Grande Instance en octobre.....306

Séquence 3 : Deuxième audience au Tribunal en novembre.....309

Extrait 9 : Jugement du Tribunal de Grande Instance.....312

Chapitre 6.....316

Convertir son expérience sensible et située en pratiques de publicisation

1. Émotions : Réagir à l'annonce de l'expulsion et convertir ses émotions en mobilisation.....316

Séquence 1 : Une expulsion pour le réveillon, 30 décembre.....316

1.1 Mobiliser le registre émotionnel comme réaction face à un trouble.....318

1.2 Distinguer différents cercles de concernement : être touché, affecté, concerné, mobilisé.....319

1.3 Une réaction des soutiens enracinée dans une expérience passée commune 320

1.4 Une remise en cause de la relation de confiance avec la municipalité.....321

2. Négociation : Entamer des discussions en coulisses avec les responsables du problème.....323

Séquence 2 : Discussions téléphoniques avec le directeur de cabinet de la mairie. .324

2.1 User de la négociation informelle pour porter une parole collective.....328

2.2 Asymétrie d'informations et positionnement des élus.....330

3. Publicisation : Mettre en forme et diffuser les émotions : le communiqué de presse 332

Séquence 3 : Publication d'un communiqué de presse.....332

Séquence 4 : Extraits de communiqués de presse contre les expulsions.....334

4. Délibération : Entendre la parole sensible des habitants dans l'espace public des délibérations.....338

Séquence 5 : Réunion des habitants et des soutiens à la mairie 2 janvier.....338

5. Agglomération : mobilisation du droit et effet d'étiquettes.....344

Séquence 6 : Diffusion d'un compte-rendu de la rencontre à la mairie.....344

Séquence 7 : Message du collectif de soutien pour relancer la mobilisation.....346

Séquence 8 : Réunion du collectif élargi - 13 février.....349

Conclusion : Le problème et ses publics.....353

Décrire la constitution de cercles de concernement face à un trouble.....353

Chapitre 7 357

Se mobiliser en coulisses : négociations informelles et petits arrangements

1. Accepter de partir sur un autre terrain : incitation à l'illégalité et complicité officieuse 358

Séquence 1 : Conversation téléphonique avec Mathieu le directeur de cabinet - 15 janvier.....358

Séquence 2 : Réunion à la mairie en présence du maire - 20 janvier.....360

Séquence 3 : Réunion à la mairie en petit comité - 4 février 366

2. Patienter dans l'attente d'une solution : effet d'annonce et compromis informel.....370

Séquence 4 : Réunion à la mairie entre habitants, soutiens et deux élus - 27 février 370

Séquence 5 : Réunion à la mairie et annonce du déménagement - 4 mars.....373

3. Échafauder un plan pour le déménagement : conspiration et petits arrangements....381

Séquence 6 : Visite dans le *platz* et discussion sur le déménagement - 7 mars.....381

Séquence 7 : Conversation téléphonique avec Denis l'élu du quartier – 7 mars soirée 388

Séquence 8 : Réunion dans le *platz* avec Mathieu et exposé du nouveau plan - 11 mars.....390

Séquence 9 : Chantier du nouveau *platz* - 17 mars.....396

4. Garder le secret pour ne pas perdre la face : vers une dé-publicisation du problème ? 398

Séquence 10 : Réunion à la mairie entre habitants, deux soutiens et deux élus - 27 février.....398

Séquence 11 : Réunion de présentation d'un programme d'insertion à la mairie - 15 avril.....401

Conclusion : L'ethnographie comme expérience.....403

1. Éloge de l'ethnographie : raconter des petites histoires.....403

1.1. Décrire l'histoire en train de se faire : variations sur l'expérience de création. 404

1.2. Laisser libre cours à la sensibilité du lecteur : l'ethnographie comme expérience 406

2. Circulation des savoirs et réception de l'enquête : concilier le savant et le politique 408

2.1 Valoriser l'expérience ordinaire : réception de l'enquête et attente des acteurs.409

2.2 Faire dialoguer science et activisme : expérience partagée et enquête coopérative 411

3. Des chantiers à poursuivre : dégager des pistes transversales.....413

3.1 Valoriser la présence et l'expérience des femmes.....413

3.2 Donner à voir l'expérience ordinaire du droit.....414

3.3 Décrire l'expérience du racisme et de la discrimination.....416

3.4 Pour une implication sensible dans l'enquête : S'engager en corps et en émotions 417

Bibliographie.....420

INTRODUCTION : ARTICULER EXPÉRIMENTATION ETHNOGRAPHIQUE ET CHEMINEMENT THÉORIQUE

1. Entrer sur le terrain : trois casquettes - trois ambiances

Dans cette première partie de l'introduction je vais présenter brièvement mes entrées sur le terrain pour mettre le lecteur dans les diverses ambiances que j'ai fréquentées au cours de mon enquête. Je ne vais pas m'étaler ici sur une description longue des conditions d'enquête et des relations avec les acteurs car celles-ci seront révélées au fil de la thèse dans le déroulé des séquences d'observations qui constituent le corps incarné du texte et dans lesquelles ma posture d'enquête transparaît en filigrane. D'autant que j'ai choisi d'introduire trois de mes chapitres par une description de mon entrée sur le terrain et de mon itinéraire de découverte : ma présentation comme maîtresse du platz1 dans le chapitre 3 sur l'école, mon apprentissage du métier de médiatrice dans le chapitre 4 sur la santé et mes premiers pas d'apprenti juriste dans le chapitre 5 sur la justice.

J'ai mené une enquête ethnographique dans plusieurs bidonvilles de région parisienne entre 2010 et 2016 d'abord en m'engageant comme membre d'un collectif de soutien aux familles roms puis comme médiatrice bénévole dans une association. Cette double entrée sur le terrain m'a permis de me ménager différentes places auprès des familles roumaines vivant en bidonville et des acteurs associatifs impliqués à leur côté. Si mon statut d'enquêtrice et ma relation avec les acteurs a évolué au cours de ces six années d'enquête, je voudrais ici m'arrêter plus particulièrement sur les trois principales casquettes qui m'ont donné un accès privilégié au terrain. Si on suit l'ordre chronologique de mon entrée sur le terrain j'ai d'abord mené une activité de soutien scolaire auprès des enfants, puis j'ai participé à la mobilisation d'un collectif de soutien, et enfin je me suis engagée comme médiatrice bénévole dans une association. Cette triple entrée (maîtresse, militante et médiatrice) m'a permis de balayer

plusieurs thématiques en lien avec la vie quotidienne des habitants des platz et de m'immerger dans l'activité et la perspective des familles et des acteurs associatifs. Par la suite dans la sélection des notes et dans la mise en récit, j'ai conservé en partie un découpage en corrélation avec ces trois entrées sur le terrain en déroulant une écriture thématique autour des expériences de l'habitat des familles, des parcours d'accès à la scolarisation et à la santé et des pratiques de mobilisation des habitants et de leurs soutiens. Partant d'une compilation de séquences d'observation collectées dans différents bidonvilles, j'ai choisi de laisser de côté les éléments de contexte particuliers à chaque lieu d'observation et à chaque groupe fréquenté et de ne pas mentionner les villes et bidonvilles concernés à la fois par souci d'anonymat et par aspiration à rendre mes résultats généralisables à d'autres terrains. Si le fil directeur de la thèse s'est articulé progressivement autour de ces thématiques, mon ambition de départ était de partir de l'expérience ordinaire des familles en formulant des questionnements simples sur leurs activités quotidiennes : habiter, travailler, aller à l'école, se soigner, garder son toit…

Dépassant la posture d'observation participante ma présence s'est ancrée plutôt dans une activité de participation observatrice. C'est en occupant différentes places dans diverses situations, qui m'ont amenée à me couler dans des statuts d'interaction et dans des rôles de participation (Goffman), chaque mode d'engagement impliquant un certain nombre de droits et d'obligations, que j'ai eu accès à des postes d'observation qui m'auraient sinon été interdits. L'ethnographie est entendue ici comme une « démarche d'enquête, qui s'appuie sur l'observation prolongée, continue ou fractionnée, de situations, d'organisations ou de communautés, impliquant des savoir-faire qui comprennent l'accès au(x) terrain(s) (se faire accepter, gagner la confiance, trouver sa place, savoir en sortir…), la prise de notes la plus dense et la plus précise possible (impliquant souvent l'enregistrement audio ou vidéo de séquences d'activités sur site) et un travail d'analyse qui soit ancré dans cette expérience du terrain. […] L'ethnographe ne peut pas rester en extériorité aux mondes de ses enquêtés. Il faut donc aller sur place, y séjourner, enquêter en personne, in situ et in vivo, s'immerger dans des milieux d'interconnaissance, dans des organisations ou des communautés de vie ou d'action. Il faut apprendre des idiomes indigènes, parfois des langues étrangères, mais aussi des langages ésotériques, ceux d'un groupe professionnel ou d'une congrégation religieuse,

d'un corps d'experts ou d'une communauté ethnique. Et il faut enfin s'initier à des ordres d'interaction, qui ont leurs propres grammaires, leurs rituels et leurs conventions, et dont l'ethnographe est exclu s'il ne parvient pas à les maîtriser. Plus généralement, se familiariser avec des formes de vie et des jeux de langage. » (Cefaï, 2013 : 101-102). Cette posture de participation observatrice valorise une conception rigoureuse de l'ethnographie comme expérience incarnée et partagée avec les acteurs qui s'inspire par exemple des travaux de Mitch Duneier (1999) ou d'Alice Goffman (2014). La présence et l'engagement dans la situation permettent de produire des descriptions à la première personne ancrées dans une compréhension des pratiques et des discours et de donner à voir des actions et des processus en train de se jouer et qui ne pourraient pas être saisis avec autant de finesse et de densité par la collecte d'entretiens directifs ou de données statistiques à posteriori.

Avant de dérouler les trois séquences de description pour mettre le lecteur dans les ambiances du platz, je présente ci-dessous une chronologie indicative de mes cinq années de terrain en distinguant les trois principales places que j'ai occupées.

- août 2010 – juillet 2011 : maîtresse - séances de soutien scolaire le mercredi après-midi et les dimanches et fréquentation régulière des familles, participation aux activités festives les week-ends, apprentissage du roumain en retour.

[- août 2011 – août 2012 : séjour en Espagne pour une mission d'enseignement et retour ponctuel en région parisienne pour visiter les familles pendant les vacances scolaires]

- septembre 2010 – décembre 2016 : militante - membre d'un collectif de soutien aux familles roms, participation aux réunions avec la mairie et aux mobilisations de défense des habitants, lutte contre les expulsions, délibérations avec les mairies en vue d'inscrire les enfants à l'école, d'accéder à la domiciliation ou d'améliorer les conditions sanitaires des terrains

- septembre 2012 – juillet 2015 : médiatrice - activité bénévole dans une association qui œuvre pour l'accès à la santé des familles roms vivant en bidonville, une sortie hebdomadaire le vendredi et deux matinées d'accueil (mardi et jeudi) au centre médical de

l'association, des réunions ponctuelles avec l'équipe de médiation environ une fois par semaine. Implication en parallèle sur la scolarisation des enfants et la défense juridique contre les expulsions.

Si ces séquences d'observations constituent le matériau principal de mon enquête, elles ont été complétées et mises en perspective avec la collecte d'un corpus de divers documents écrits combinant communiqués de presse des associations et collectifs de soutien, textes de droit sur l'accès à la scolarisation, les discriminations et les expulsions, dossiers médicaux, formulaires administratifs, rapports d'activité des associations, compte-rendu de réunions, échanges de courriels, brochures associatives sur les droits des habitants des bidonvilles, référés et rendus de jugement et arrêtés d'expulsion, articles de presse.

1.1. Ambiance famille : les enfants, les repas, les devoirs

Temps printanier, mercredi 15h00, j'entre dans le *platz* de Mateo, un petit garçon de six ans avec qui je fais du soutien scolaire depuis quelques mois. Un chien couché sagement devant la baraque à droite de l'entrée. Un camion blanc sur le côté de la grille. De la boue à l'entrée du passage entre les baraques. Deux petites filles s'approchent de moi et me tiennent la main. La plus petite me montre son maquillage, elle a du fard à paupières jaune et rose sur les yeux. Je leur fais une bise et leur dis qu'elles sont très belles. Je dis bonjour à la voisine qui est en train de balayer devant sa maison. Je vois le grand-père de Mateo devant chez lui en train de téléphoner. Il parle fort pour couvrir le volume sonore de la musique qui sort de sa baraque. Il me voit et me salue avec enthousiasme. Mariana la mère de Mateo étend le linge dehors. Je lui fais la bise et lui demande si elle va bien. J'entre dans la baraque et je fais une bise à Rita la grand-mère qui est en train de faire revenir des patates dans une poêle. Je dis bonjour à Mateo et à son cousin qui jouent à un jeu vidéo sur le lit. Je m'approche et ils me montrent le jeu, c'est un jeu de courses de voitures. Rita m'invite à m'asseoir et me propose un soda. Puis elle s'assoit avec moi près de la table et me confie qu'elle a mal au dos car elle est allée faire la ferraille le matin. Mariana entre dans la maison et je lui demande des nouvelles du petit frère Petru qui était malade la semaine précédente. Elle me répond que ça va mieux, qu'il ne tousse plus. Elle débarrasse ensuite la table pour mettre les cahiers de Mateo. Nous nous installons pour faire les devoirs. Mateo se montre motivé, il arrive à lire les syllabes avec plus de fluidité. Il me montre

comment on calcule sur les doigts et je lui fais deviner les numéros sur les pages du livre de lecture. Un peu plus tard, son père Florin entre dans la baraque, il me fait la bise et s'assoit sur le lit. Il me parle de sa licence de foot et me dit qu'on lui a retirée car il a été contrôlé positif au cannabis. Je lui dis que je ne savais pas que c'était considéré comme du dopage. Il me parle de son club de foot et m'explique qu'il était payé pour jouer et entraîner les enfants. Il me précise à quel niveau il joue (je n'ai pas retenu l'intitulé exact) et me dit qu'il avait fait des tests pour jouer en réserve au PSG. Je le félicite admirative. Florin se lève pour aller parler à quelqu'un dehors et je comprends qu'il y a une histoire de dispute. Je lui demande si c'est parce que la musique est trop forte. Il me dit que non et que c'est une histoire de jeux en précisant que les anciens jouent aux dés dans la cour. Florin revient et se met à porter le petit frère en le faisant tourner ce qui provoque les éclats de rire du petit. Mariana apporte de la viande dans une poêle et des patates dans une assiette. Elle me demande si je veux manger et j'acquiesce en prenant l'assiette qu'elle me tend. Mariana et Florin regardent le petit Petru qui mordille dans un morceau de viande et qui essaie de parler en babillant. Je leur demande s'ils veulent venir manger à la maison samedi soir. Mariana répond oui avec un sourire timide, puis elle débarrasse la table et revient avec du chocolat au caramel.

Dans ce premier terrain ma principale occupation était de venir aider les enfants à faire leurs devoirs le mercredi et de faire l'intermédiaire dans la communication entre l'école et les familles. Au fil de mes visites j'ai participé à la sociabilité familiale et de voisinage et assisté aux moments festifs organisés dans le *platz*. Je me suis également impliquée dans les activités de loisirs des enfants comme les ateliers dans la salle commune ou les sorties culturelles. J'étais souvent accompagnée de mes deux enfants qui prenaient part eux aussi aux jeux et discussions des enfants du *platz*. Ce terrain m'a offert une entrée privilégiée dans l'expérience ordinaire des familles permise notamment par mes relations de complicité avec les mères et mon immersion dans les perceptions des enfants. Cette fréquentation régulière m'a permis de collecter des données denses sur les pratiques de sociabilité dans le *platz* et sur les expériences de l'habiter des familles. Ces séquences d'observation seront développées et analysées principalement dans le chapitre 1 sur les pratiques d'habitat et les relations dans le *platz* et dans le chapitre 3 sur l'expérience de l'école et la sociabilité enfantine. Dans l'écriture j'ai

choisi de me concentrer sur les descriptions des moments de sociabilité et des activités quotidiennes des quelques familles que je fréquentais chaque semaine et avec lesquelles j'ai noué des relations de proximité et d'amitié. Par souci de clarté pour le lecteur j'ai choisi de fusionner ces observations dans la mise en récit du quotidien d'une famille (la famille de Mateo) en compilant des séquences collectées dans différents *platz* et auprès de plusieurs familles que j'ai fréquentées régulièrement et pendant plusieurs années.

1.2 Ambiance réunion : problèmes du quotidien, liste des habitants et menace d'expulsion

J'arrive vers 18h00 dans la salle de réunion, je suis la première pour le collectif de soutien. Une dizaine d'hommes du *platz* et trois élus sont déjà présents. Les habitants discutent vivement en roumain, l'un d'eux parle fort et ne paraît pas d'accord avec les autres. Je comprends qu'il parle de la liste des habitants proposée par la mairie. Je m'approche pour discuter avec Costel celui qui conteste la liste. Il me dit que je dois leur dire, que moi je connais sa situation, qu'il était là depuis le début et que maintenant il n'a pas ses parents sur la liste. Arrive Isabelle une copine du collectif de soutien qui salue tout le monde et qui s'installe au milieu des habitants. Elle interrompt la discussion en disant qu'elle ne comprend pas ce qu'ils disent. Puis elle fait remarquer sur un ton vif et rieur qu'il n'y aucune femme présente et que la prochaine fois il faut un homme une femme la parité. Un des habitants lui répond sur le ton de la blague que les femmes sont restées à la maison.

Un des élus commence la réunion en évoquant les problèmes du quotidien sur le terrain. Après concertation en aparté avec Isabelle, je l'interromps pour demander aux élus s'ils ont bien eu notre message concernant l'ordre du jour de la réunion et notre souhait de parler d'abord de l'expulsion et ensuite des problèmes du quotidien. Je précise que les habitants sont inquiets par rapport à l'avenir et qu'ils voudraient avoir des réponses sur le renouvellement de la convention d'occupation signée avec la préfecture. L'élu qui avait commencé à parler répond qu'il n'avait pas compris qu'il y avait un ordre et que lui voudrait parler d'abord de la scolarité car c'est la première réunion après la rentrée scolaire. Il précise ensuite que tous les enfants sont inscrits à l'école mais qu'il y a beaucoup trop d'absences. Darius un des habitants prend la parole pour parler de son fils qui est entré en maternelle et qui pleure car il ne veut pas aller à l'école. Un peu plus tard un autre élu évoque le problème des dépôts d'ordures en bordure du *platz* le long

de l'autoroute et précise que cela donne une mauvaise image aux centaines d'automobilistes qui passent chaque jour. Puis la discussion s'oriente sur la proposition de signer des conventions individuelles d'occupation avec les habitants qui sont retenus sur la liste fixée par la mairie. Costel prend à partie les élus en disant qu'il faut revoir la liste car ses parents ne sont pas dessus. Il précise que son père s'est fait opérer et qu'il ne peut pas rester seul dans la rue. Un des élus lui répond que la liste a été faite selon certains critères avec les habitants présents au moment du projet et qu'on ne peut pas revenir dessus. Mihai un autre habitant mentionne ensuite des problèmes de retard de courrier au centre social municipal en précisant qu'il avait reçu une proposition de travail mais qu'il ne l'a pas eue à temps pour se rendre à l'entretien. Il parle aussi des problèmes d'ouverture de comptes bancaires et un des élus lui répond que la mairie est au courant, qu'elle est déjà intervenue auprès de la banque pour dénoncer les discriminations. Puis alors qu'il fait remarquer que la réunion doit bientôt se terminer, je relance le sujet de la négociation avec la préfecture pour obtenir un nouveau délai avant l'expulsion du terrain.

Ce deuxième terrain comme membre d'un collectif de soutien a été mené simultanément avec mon activité de soutien scolaire et s'est poursuivi jusqu'à récemment avec une relative prise de distance ces deux dernières années du fait de mon manque de disponibilité à cause de mon activité d'enseignement et de la période intense de rédaction de la thèse. Mon engagement comme militante avec les familles roms des bidonvilles constitue une deuxième entrée sur le terrain qui m'a permis de collecter des données de l'intérieur tant sur les processus de mobilisation et de délibération dans l'espace politique local que sur les pratiques de contestation des habitants et de négociations informelles avec les autorités municipales. Cette immersion dans le cercle des acteurs militants proches des familles donne à voir les discussions en train de se faire et pas seulement le résultat des délibérations et le relevé de décisions gravé dans les compte-rendu de réunions. Comme on le verra dans les deux derniers chapitres elle permet d'articuler les processus de publicisation en vue de faire connaître et défendre la cause et les pratiques de concertation et de contestation en coulisses valorisées par les familles et leurs soutiens proches. Cette entrée nécessite à la fois une participation à la première personne qui conduit l'ethnographe à jouer un rôle dans la situation

observée et à orienter les décisions prises, et en retour une réflexivité sur les pratiques militantes et sur l'évolution de la posture d'enquête. La collecte méthodique et sur une longue durée de séquences d'observations ainsi que la mise en récit thématique dans l'expérience de l'écriture permettent cette réflexivité et produisent un effet de dévoilement de l'enquête. Cette circulation entre posture militante et production d'un savoir scientifique s'inscrit dans une ambition de suivre le chemin qui mène de l'activisme vers la science, et inversement de la recherche vers l'engagement (comme on le développera dans la suite de l'introduction en définissant la posture de l'ethnographie engagée).

1.3 Ambiance médiation : les maladies, les ordures, les rats

Après dix minutes de trajet environ, Léo mon collègue médiateur et moi arrivons en voiture dans une zone industrielle et empruntons une impasse bordée de peupliers. Léo me précise que le terrain est en face et me dit de me garer le long du mur. Le *platz* tout en longueur sur la gauche le long de la route est entouré d'une palissade en tôle. Un froid sec, une odeur de bois brûlé et des feuilles de peupliers jaunes qui volent. A l'entrée du terrain, à droite de la grille, trois camions garés et quatre hommes qui discutent devant l'entrée. Nous les saluons en roumain et l'un d'entre eux nous interpelle pour nous parler de sa fille qui a des douleurs au ventre. Léo lui conseille de l'emmener demain matin au centre de santé de l'association pour consulter un médecin en précisant qu'il doit arriver tôt pour s'inscrire sur la liste.

Nous entrons dans le *platz* par une petite grille. Deux gros chiens attachés de chaque côté de l'entrée se mettent à aboyer sur notre passage. Nous empruntons la première allée sur notre gauche pour rendre visite à une jeune fille qui a été hospitalisée pour une fausse couche. L'allée est couverte de tapis mouillés mêlés à la boue et encombrée de chaque côté d'objets divers comme des vélos, des caddies et des bidons. Du linge qui sèche (bonnets, pulls, gants) accroché au dessus des baraques de chaque côté de l'allée. Nous frappons à une porte sur la gauche. Un jeune homme brun d'une vingtaine d'années vient nous ouvrir. Mon collègue lui explique que nous sommes venus prendre des nouvelles de la jeune femme qui s'est faite opérer. Il nous fait entrer dans la baraque. La jeune femme, qui parait avoir 16-17 ans, est assise sur le canapé et n'a pas l'air en forme. Je la salue en roumain et lui demande si ça va. Elle répond par un sourire timide. Léo lui demande comment elle se sent. Elle répond qu'elle est sortie de l'hôpital depuis

deux jours et que c'est encore douloureux. Son mari répond qu'elle a un rendez-vous dans un mois et il sort le dossier médical et me le tend. Il dit qu'ils n'ont pas pu avoir tous les médicaments à l'hôpital et nous demandent si on en a apportés car s'il va à la pharmacie il va devoir payer. Léo leur dit qu'on n'a pas de médicaments mais qu'il peut demander au médecin de les apporter demain.

Nous marchons ensuite vers le fond de l'allée jusqu'aux dernières baraques pour aller prendre des nouvelles d'une petite fille qui avait été hospitalisée pour un problème d'infection urinaire. J'aperçois une dizaine de gros rats qui s'affairent sur le tas d'ordures à quelques mètres devant nous. Un petit garçon traverse le fond du *platz* pour aller aux toilettes dans une petite cabane sur la droite en face du tas d'ordures, et les rats s'éloignent vers le fond du terrain sur son passage.

Cette troisième entrée sur le terrain comme médiatrice bénévole dans une association a débuté deux ans après mes premières séquences d'observation comme maîtresse et militante. L'association pour laquelle j'étais bénévole a pour principal objectif d'accompagner les familles roms des bidonvilles dans leur parcours d'accès aux soins en proposant des consultations médicales au centre de santé ou dans des camions médicalisés dans les *platz*. L'équipe de médiation est conduite par deux salariés permanents (la coordinatrice Elena et le médiateur Léo), et regroupe une dizaine de bénévoles (trois médecins, une pédiatre, une sage-femme, trois interprètes et deux médiateurs) qui interviennent sur une ou deux journées par semaine (à noter que la composition de l'équipe peut varier au fil des semaines en fonction des disponibilités de chacun). Mon activité de médiatrice consistait principalement à rendre visite aux personnes dans les *platz* pour les orienter vers les centres de santé ou à accompagner les patients à leur consultation médicale. Notre équipe s'occupait également de constituer la demande d'aide médicale d'État en vue d'obtenir une prise en charge des consultations et des médicaments. Ce nouveau terrain m'a permis d'accéder à une autre facette de la vie en bidonville et de procéder à un changement de perspective dans le regard que je portais sur les familles. La concentration de problèmes et de maladies, les conditions de vie dégradées dans les *platz* et l'accueil plus distant et parfois méfiant des habitants ont produit un effet de dévoilement et de rupture avec l'ambiance familiale détendue que je

connaissais auparavant durant mon activité de soutien scolaire. Si les descriptions collectées dans le cadre de mon activité de médiatrice seront principalement concentrées dans le chapitre 4 consacré à la santé, elles pourront aussi servir de matériau dans le chapitre 2 sur les pratiques d'occupation de la ville et notamment sur les stratégies d'installation discrète et les effets des expulsions. Par ailleurs bien que la priorité de l'association soit de se consacrer à l'accès à la santé, je me suis impliquée en complément de mon activité de médiatrice dans l'accompagnement à la scolarisation et j'ai notamment collecté des données sur le traitement discriminatoire au guichet des inscriptions scolaires qui seront développées dans le chapitre 4 sur l'école. Enfin suite aux sollicitations des familles et à la menace des expulsions souvent pressante je me suis également engagée dans la défense juridique des habitants en lien avec des avocats spécialisés, ces séquences d'observations concernant la défense du *platz* devant la justice seront développées dans le chapitre 5.

Suite à cette première présentation de mes trois entrées sur le terrain, on relève que j'ai pu expérimenté plusieurs places dans l'enquête et que ma relation avec les acteurs a évolué au fil de ma présence et de mon implication auprès des acteurs et en lien avec la finalité de mes visites dans le *platz*. Si ma première entrée dans le rôle de la maîtresse du *platz* m'a offert une posture confortable suscitant un accueil familier et une relation de sociabilité avec les familles, il convient de ne pas mettre de côté la question de mon statut et de la possible asymétrie qu'il a pu produire dans la relation d'enquête. Tout en étant rapidement acceptée par les habitants et insérée dans un réseau de sociabilité, l'ethnographe est aussi perçue comme une jeune femme qui a un travail de professeur et qui vit dans une maison avec ses enfants. Elle est perçue comme une personne extérieure qui vient apporter de l'aide et dont les relations avec les acteurs associatifs et la connaissance des démarches administratives pourront être valorisées par les familles. Il convient ici de ne pas être dupe de cette asymétrie de situation mais en même temps d'inscrire la relation avec les familles dans une condition commune de mère de famille, dans une proximité de quartier, et dans une moindre mesure dans une expérience partagée des contraintes administratives et de la précarité matérielle. Malgré cette différence de statut, il est arrivé à plusieurs occasions que je sois perçue par des

personnes extérieures comme membre du groupe par exemple lorsque je prenais le bus avec les copines du *platz* ou que je surveillais les enfants qui jouaient dans la rue devant le *platz*, et que de ce fait, je reçoive au passage quelques insultes ou récriminations. Mettant à distance l'approche par la catégorisation en termes de classe, de genre ou de race, on s'attachera ici à retranscrire le rôle de chacun dans la situation décrite en privilégiant la primauté de l'expérience et en étant attentif à la diversité des statuts occupés et assignés. Si à première vue, mon statut de maîtresse et de médiatrice me place dans une posture de personne ressource qui vient transmettre une compétence et un savoir, mon apprentissage du roumain va produire un effet de renversement du rapport d'apprentissage et susciter une satisfaction des familles qui se montrent fières de voir leur langue et leur culture éveiller l'intérêt et l'adhésion de leur invitée. Au début de mon enquête, j'avais une relation privilégiée avec les enfants et les adultes qui parlent français, et mon expérience de médiatrice passait par le filtre des collègues interprètes, puis au fil de mes visites la maîtrise progressive de la langue m'a permis d'accéder à d'autres horizons de compréhension et de fréquenter davantage de personnes. Précisons que j'ai d'abord commencé d'apprendre le roumain avec les familles des *platz* tout en me formant seule avec une méthode de langue, puis j'ai pris des cours pendant deux ans en suivant une licence de roumain à l'Inalco et en partant faire un séjour linguistique en Roumanie.

2. Retour sur ma démarche : expérimentation ethnographique et cheminement théorique

Dans cette deuxième partie de l'introduction je vais m'attarder pendant quelques pages sur mon cheminement personnel et scientifique dans l'enquête et sur l'articulation entre mon expérimentation sensible de l'ethnographie et la maturation progressive de mon écriture sociologique. Après une brève digression sur mes tergiversations concernant le choix de mon terrain d'enquête, je ferai un point méthodologique sur mon passage de l'observation à l'écriture. Puis je montrerai l'articulation entre mon regard d'enquêtrice et ma maturité de

sociologue en décrivant le basculement théorique et politique opéré au cours de la thèse en lien avec mon expérimentation de l'ethnographie.

2.1 Entrer en ethnographie : sensibilité personnelle et inscription locale

Mon histoire avec les familles roms et mon enquête ethnographique a commencé en juillet 2010. Alors que je suis en reprise d'études et en train de réfléchir à un sujet de mémoire pour mon master, je m'oriente d'abord vers les pratiques de mobilisation en lien avec mon ancrage dans les milieux militants autour de la lutte des sans-papiers et des mal-logés et mon expérience ordinaire du politique comme parent d'élève et comme professeure de lycée de banlieue. J'étais intéressée notamment par l'émergence de mouvements de désobéissance et d'occupation qui fleurissaient à l'époque. J'étais inspirée également par ma participation à différentes mobilisations de défense de familles menacées d'expulsion dans mon quartier fortement marqué par la présence de nombreux immeubles anciens et subissant les effets de la rénovation urbaine et de la gentrification. Puis mon attention est attirée par la formation d'un collectif de femmes sans-papiers en lien avec ma fréquentation d'une amie de quartier dont les enfants étaient scolarisés dans la même école maternelle que les miens et pour laquelle notre collectif de parents d'élèves s'était mobilisé avec succès pour contester son expulsion vers son pays d'origine. Par la suite après avoir obtenu son titre de séjour, elle s'est lancée dans la défense des sans-papiers avec un collectif local et a participé à la formation d'un groupe de femmes au sein de celui-ci. Durant cette même période, j'avais reçu par l'intermédiaire de plusieurs amis militants un appel à rassemblement pour soutenir des familles roms qui occupaient un terrain vague depuis plusieurs années et qui étaient menacées d'expulsion dans les prochains jours. Début juillet alors que je partais faire passer les oraux du bac dans une ville de lointaine banlieue, j'ai entendu à la radio que l'évacuation du bidonville avait eu lieu le matin très tôt et je me suis sentie concernée et touchée par cette histoire de familles à la rue à deux pas de chez moi. A mon retour le soir je suis allée prendre des nouvelles des familles auprès d'un ami militant et j'ai appris que lors du rassemblement de soutien aux familles installées devant la mairie dans l'attente d'un autre lieu où passer la nuit, de nombreux amis militants s'étaient fait embarquer par la police et que les familles

avaient été dispersées brutalement. Quelques jours plus tard les familles roms avaient retrouvé un terrain pour s'installer et le collectif de soutien formé suite à l'expulsion organisait une réunion pour soutenir leur installation. Lors de cette réunion je retrouvais des visages familiers de militants engagés sur les mobilisations contre les expulsions et je rencontrais un petit groupe de jeunes femmes qui étaient déjà très impliquées dans l'ancien bidonville et qui souhaitaient relancer les activités pour les enfants sur le nouveau terrain. Je leur proposais donc mes services et commençais la semaine suivante à participer à des ateliers de lecture puis à la rentrée à des séances de soutien scolaire avec des enfants du bidonville. Cette petite mobilisation locale avait pour toile de fond une montée de la stigmatisation et du racisme à l'encontre des Roms dans le discours politique et médiatique (discours de Grenoble du Président Sarkozy) qui a sans doute participé à ma motivation pour m'impliquer auprès de ces familles. Début septembre au moment de déposer mon projet de master, alors que j'avais commencé à collecter une bibliographie sur les pratiques militantes de désobéissance et d'occupation, j'ai raconté mes nouvelles activités de soutien scolaire avec les enfants roms à mon directeur de mémoire qui s'est montré très intéressé par cette nouvelle piste et m'a conseillé de me lancer dans cette voie.

Cette courte séquence de récit autobiographique n'a pas pour vocation à mener un travail cathartique de retour sur soi ou à étaler mon implication militante de quartier mais il vise à donner le ton de ma posture d'enquête et le point de départ de mes réflexions sur la pratique de l'ethnographie. Tout au long de mon enquête j'ai choisi de suivre mes émotions et mes intuitions et de concevoir l'ethnographie comme un engagement personnel et politique. Au début de mon enquête ma visée première était de me lancer dans une activité bénévole qui me permette de me sentir utile pour les autres, de vivre des expériences partagées et de concilier ainsi le plaisir de faire du terrain et le goût pour la collecte d'observations.

Notons que c'est non seulement ma sensibilité personnelle et politique mais aussi mon insertion dans un réseau local de relations interpersonnelles en lien avec mon appartenance et mon implication de quartier qui m'ont permis d'entrer naturellement sur le terrain des mobilisations avec les familles roms. Cette inscription dans une communauté d'expérience locale tissée des relations affinitaires et des discussions informelles du quotidien sera présente

et déterminante durant toute l'enquête. Cette posture d'immersion préalable me permettra d'accéder à différents cercles d'observation et de participation et d'engager une démarche collaborative informelle avec les acteurs impliqués dans la mobilisation ou les connaissances au fait de ma recherche et souhaitant simplement apporter leur éclairage avisé.

2.2 De la collecte des descriptions à la mise en intrigue thématique : écrire pour comprendre

Cet engagement sensible dans l'enquête s'est poursuivi par la suite dans le travail de sélection des notes de terrain et de rédaction de la thèse. La réflexivité sur ma posture d'enquête et sur cette dimension sensible et expérientielle de l'enquête ethnographique n'est venue que plus tard au moment de mettre en mots et en théorie mon expérience du terrain. Elle a été encouragée et nourrie de la lecture de textes sur la pratique de l'ethnographie et la conception pragmatiste de l'enquête et de la fréquentation des séminaires de mon directeur de thèse Daniel Cefaï et d'autres collègues de mon laboratoire qui mobilisent et questionnent l'expérience de l'enquête. Mes premiers pas sur le terrain de l'enquête ethnographique ont notamment été épaulés et imprégnés de ma participation au séminaire « Pratiques de l'enquête et sens de la réalité sociale » animé par Alain Cottereau et Stéphane Bacciochi. Tout au long de la thèse cet esprit du séminaire m'a porté à travers les relations de travail et d'amitié que j'ai liées avec un petit groupe d'étudiants qui le fréquentaient également et en tiraient une rigueur ethnographique et un goût prononcé et partagé pour le plaisir de l'enquête. Par ailleurs mon expérience de l'enseignement durant quatre années à la Sorbonne a été l'occasion à la fois de transmettre la pratique de l'enquête par les lectures et par l'expérimentation du terrain et aussi d'échanger avec mes étudiants dont l'expérience et la créativité ont alimenté en retour mes questionnements sur la pratique de l'ethnographie. Mon travail de thèse et mon cheminement méthodologique et théorique se sont donc continuellement nourris des discussions et collaborations que j'ai pu nouer au cours de sa réalisation. Cette émulation collective alliée à une lecture de belles descriptions tirées des monographies de la sociologie de Chicago et à mon goût prononcé pour l'écriture m'ont amenée à faire une place omniprésente aux procédés de rédaction dans les différentes étapes de ma thèse d'abord dans le travail de description des séquences observées puis dans le travail de sélection des notes du

journal de terrain.

Si j'ai mis du temps à mettre à distance le terrain, d'autant qu'il faisait encore partie de mon quotidien, j'ai progressivement pris conscience de l'enjeu de l'écriture et de ma vocation à transmettre un témoignage sur la vie quotidienne des familles. En revenant après coup sur le travail de sélection des séquences d'observation que j'ai choisi de conserver, on peut relever que la majorité des descriptions portent sur des moments partagés avec quelques familles avec lesquelles j'ai tissées des liens de sociabilité sur plusieurs années du fait de mon implication comme maîtresse et comme militante. Outre ma sensibilité personnelle ce choix qui s'est opéré implicitement au fil de l'écriture s'inscrit dans un effet d'accommodement de ma relation d'enquête en lien avec la place assignée par les familles et leur affinité ou leur intérêt à me fréquenter. Le travail d'écriture nécessite à la fois d'opérer une sélection des notes de terrain et de s'interroger simultanément sur sa posture d'enquête et sur les questionnements et résultats que l'on souhaite mettre en avant dans la mise en récit thématique. Sur cette question de la transposition de l'enquête ethnographique en récit narratif et des dispositifs de mise en intrigue je me suis inspirée à la fois de la conception de l'élargissement de l'étude de cas élargi de Andreas Glaeser (2006) et de l'approche du récit historique de Paul Ricoeur (1983). En partant de sa distinction entre une temporalité du réel, une temporalité de l'intrigue et une temporalité de la réception, je me suis interrogée au fil de l'écriture sur la manière de mettre en mots et en histoires un recueil d'expériences vécues et de convertir un déroulé chronologique en mise en intrigue thématique. Partant des témoignages sensibles des habitants des *platz* et des acteurs associatifs ou de leur restitution chronologique des faits, l'ethnographe doit ensuite écrire et recomposer le récit en vue d'éclairer les questionnements apparus au cours de son enquête et de les rendre accessibles à son lecteur. Il doit relire, sélectionner, reformuler et sédimenter ses notes de terrain avec patience et réflexivité pour les inscrire dans des chaînes d'écriture (Cefaï, 2013) qui aboutiront au travail d'analyse et de mise en récit. Au vu du grand nombre de données collectées, de familles rencontrées et de *platz* fréquentés, j'ai choisi de mettre en récit une compilation de séquences mettant en scène le quotidien de quelques familles en me concentrant sur les trois thématiques qui ont émergé au fil de mon enquête : l'expérience de l'habitat informel, le parcours d'accès aux droits et les

pratiques de mobilisation. Par ailleurs il est important de noter que si j'utilise dans la rédaction des catégories englobantes comme les habitants des *platz* ou les acteurs associatifs, mon enquête porte en réalité sur l'expérience de quelques habitants, quelques familles, quelques acteurs associatifs qui sont concentrés dans quelques bidonvilles près de Paris. Mon ambition de donner à voir l'expérience des habitants des *platz* et de leurs soutiens est portée par une rigueur méthodologique et par une description fine des situations et des discours. C'est cette transposition des expériences vécues et du déroulé chronologique des observations en mise en récit thématique autour des pratiques d'habitat informel, de l'expérience de l'accès aux droits et des mobilisations qui me permet d'envisager une portée plus générale des descriptions collectées et des analyses qui en découlent.

2.3 De la stigmatisation des Roms à l'expérience de résistance des habitants des *platz* : un basculement théorique et politique

Cette expérience de l'écriture comme révélateur des pistes à suivre et des procédés de mise en forme à valoriser a par ailleurs produit un effet de basculement théorique et politique qui a progressivement alimenté la maturation des questionnements à mettre en avant dans l'analyse. Pour reprendre la formulation de Jack Katz (2001) j'ai adapté mon regard et ma plume en vue de passer « du comment au pourquoi » et je me suis efforcée de produire des « descriptions lumineuses » en vue de démontrer « des inférences causales ». Mon expérimentation de l'enquête s'est ainsi doublée d'un cheminement théorique et politique qui m'a conduite à recomposer mon approche en vue de rester fidèle aux expériences vécues auprès des familles et des acteurs associatifs en valorisant une posture d'induction analytique. Au début de ma thèse lorsque je présentais mon enquête je mobilisais la perspective de la stigmatisation et des discriminations en présentant les habitants des *platz* comme des personnes vulnérables victimes de racisme et vivant dans des conditions difficiles, adoptant ainsi le registre qui leur était le plus couramment assigné tant dans le discours médiatique, que dans le plaidoyer associatif et dans la production scientifique. Au fil de mon enquête et de ma fréquentation régulière des familles, j'ai choisi de dépasser la lecture en termes de domination et de vulnérabilité et de mettre en avant les expériences ordinaires et les pratiques de

résistance des habitants. En parallèle si j'ai conservé un intérêt marqué pour la question des discriminations et du racisme à l'encontre des familles roms, je l'ai enrichi d'une lecture sociale et politique en valorisant leur appartenance au groupe des habitants des *platz* et en privilégiant leur perspective sur les situations. J'ai ainsi adapté progressivement le vocabulaire utilisé pour désigner les acteurs passant de la stigmatisation des Roms à la résistance des habitants des *platz*. Ce souci de partir des catégories d'usage des acteurs fréquentés s'inscrit à la fois dans la rigueur de la démarche ethnographique et dans une conception pragmatiste de « l'enquête comme expérience » inspirée de John Dewey (1938). Je suis devenue une sociologue pragmatiste en expérimentant l'enquête et l'écriture et en éprouvant la nécessité de dépasser le cadrage théorique par la domination et la vulnérabilité et de décrire les formes de résistance des acteurs rencontrés. Mon travail de thèse s'inscrit ainsi dans un parcours d'expérimentation sensible, scientifique et politique en lien avec mon immersion dans le terrain, ma fréquentation des familles et des acteurs associatifs et ma réflexivité sur mon propre engagement ethnographique.

3. Inspirations théoriques : enquête de terrain, ethnographie engagée et pragmatisme

Pour inscrire mon cheminement ethnographique et scientifique dans une filiation théorique on peut retenir trois grandes sources d'inspiration qui ont nourri et accompagné mon travail de thèse et qui ont pour point commun de valoriser une posture d'engagement qui sera développée dans cette troisième partie. D'abord mon enquête s'inscrit dans la tradition de la sociologie de Chicago tant par la méthode mobilisée que par les thématiques privilégiées. J'ai adopté une démarche d'observation participante en privilégiant une immersion longue dans le groupe étudié et la tenue rigoureuse d'un journal de terrain. Ma thèse s'inscrit par ailleurs dans des thématiques comme la ville, les migrations ou les populations marginalisées. Je peux citer ici quelques-unes des œuvres classiques qui m'ont inspirées tant par la posture d'enquête de leurs auteurs que par la qualité des descriptions qu'ils ont menées : Le Hobo de

Nels Anderson (1923), Street Corner Society de William Foote Whyte (1943) ou encore les travaux d'Erving Goffman sur l'espace public (1959 et 1963). Une deuxième source d'inspiration est tirée de la lecture des œuvres classiques de l'anthropologie et de la valorisation de la posture d'immersion dans le terrain et d'adoption des codes et du langage indigène. Cette influence de l'anthropologie apparaît notamment dans la mobilisation des travaux de deux grandes anthropologues françaises Jeanne Favret (1977 et 1981) et Colette Pétonnet (1968 et 1979) qui ont œuvré à la valorisation d'une implication sensible de l'ethnographe sur son terrain et à la transmission fidèle de la parole et de la perception des acteurs rencontrés. Enfin la troisième source d'inspiration que je développerai dans cette partie est celle de l'ethnographie engagée et de la philosophie pragmatiste qui valorisent la circulation entre enquête ordinaire, production d'un savoir scientifique et engagement politique.

La notion d'engagement ethnographique peut s'entendre dans une double acception, à la fois comme une implication du corps dans les situations de l'enquête en lien avec une expérience sensible, et comme une circulation entre savoirs vécus par les enquêtés, savoirs produits dans le travail de description et savoirs mobilisables dans l'espace politique. Erving Goffman distingue ainsi deux registres d'engagement dans une relation orientée et mobilise le terme involvement au sens « de prendre part, d'être impliqué, d'être pris dans la situation » et celui de commitment « impliquant à la fois attachement, respect des promesses et obligations vis-à-vis des autres » (1963 : 34). Dans « L'engagement ethnographique » Daniel Cefaï aborde la question de l'engagement dans une triple approche à la fois comme « un engagement dans l'enquête, en particulier dans les épreuves de l'observation, de la description et de la compréhension », comme « l'engagement sur un site, toujours exposé aux problèmes de la délimitation spatiale et temporelle du terrain d'enquête et d'analyse » et enfin comme « l'engagement dans la cité, qui se joue dans des activités professionnelles d'enseignement, de recherche et d'expertise, et dans des activités civiques de défense des droits, de critique ou de militantisme » (2010 : 11).

3.1 L'enquête comme implication sensible et corporelle : l'héritage de Chicago

On peut d'abord entendre l'engagement comme une expérience sensible et incarnée qui mobilise tous les sens. L'expérience du terrain conduit ainsi à expérimenter et à s'accommoder aux sensations ressenties lors des premières visites dans les *platz* : être saisie par le froid hivernal, avoir les vêtements imprégnés de l'odeur du bois brûlé, marcher maladroitement dans les flaques de boue, supporter les bruits de ferraille. Dans son récit incarné de la vie quotidienne des sans-abri à Chicago, Nels Anderson fait la part belle aux descriptions sensibles et aux sensations ressentis. Dans cet extrait il relate son expérience dans un asile de nuit : « Les hommes qui se tenaient autour du poêle avaient visiblement soufferts du froid. L'un d'eux faisait sécher ses chaussures, car il avait plu toute la journée. Un autre faisait sécher sa chemise. Deux d'entre eux bavardaient nonchalamment. D'autres restaient silencieux. L'air était étouffant et la lumière sombre. J'ai fait le tour de la pièce en cherchant un endroit où m'étendre. […] J'ai trouvé sur le plancher un espace libre qui me laissait environ soixante centimètres jusqu'à mon plus proche voisin ; j'ai donc étalé mes journaux et je me suis allongé. J'ai demandé à l'homme qui se trouvait près de moi si les punaises étaient gênantes. Il m'a répondu avec le plus chaud des accents irlandais que les punaises de chez Hogan étaient efficaces pour sûr. [...] Puis le silence est tombé entrecoupé de ronflements. Je n'ai jamais entendu une telle variété de ronflements ; en tout cas aucun d'eux ne semblait suggérer un sommeil paisible ou des rêves charmants. […] Une heure plus tard environ, j'ai senti quelque chose sur ma main. Je l'ai écrasé. On pouvait en voir d'autres sur le papier blanc. Je me suis allongé pour essayer de me rendormir. Une seconde attaque m'a remis sur mes pieds. Je me suis étendu, avec pour la troisième fois la ferme intention de ne pas me laisser déranger. Mes compagnons semblaient souffrir de la dureté du plancher plus que tout autre chose ; et c'est vrai que le plancher de chez Hogan était dur. » (1923 : 89-91).

Le choix de mobiliser l'ethnographie pour décrire les pratiques d'habitat informel et l'expérience des discriminations et des mobilisations des habitants des bidonvilles nécessite de s'engager dans une relation cognitive et affective, d'être présent avec son corps et de prêter attention aux interactions sur la longue durée. La participation de l'ethnographe à la première

personne lui permet d'expérimenter des situations et d'en tirer des questionnements en partant de la perspective des acteurs fréquentés et en les resituant dans un contexte donné. Dans son enquête sur le quartier italien de Boston, William Foote Whyte insiste sur la nécessité d'être présent dans le quartier et d'attendre que les questions émergent au fil des activités quotidiennes des membres du groupe étudié : « Rencontrer les gens, apprendre à les connaître, s'intégrer à leurs activités, exigeait que l'on passât du temps avec eux, beaucoup de temps, jour après jour.[…] Le lendemain Doc m'expliqua la leçon du jour précédent : Vas-y doucement Bill avec tes « qui », « quoi », « pourquoi », « quand », « où ». Si tu poses des questions de ce genre les gens vont la boucler devant toi. Quand les gens t'acceptent, il suffit que tu traînes avec eux et tu finiras par avoir les réponses sans même poser les questions - J'ai constaté que c'était vrai. Rien qu'en étant assis et en écoutant, j'ai eu les réponses à des questions que je n'aurais même pas imaginé poser si j'avais cherché à m'informer uniquement sur la base d'entretiens. […] Une fois ma position dans la rue suffisamment établie, les données se mirent à affluer sans grand effort de ma part ».(1943 : 332).

Participer à l'expérience des acteurs suppose également de se laisser toucher par la situation, d'être affecté et de retourner cette passivité en travail de prise de notes puis d'analyse et de narration. S'engager dans une relation d'enquête avec un groupe nécessite ainsi de prendre part au registre des émotions, à la fois partager des moments de convivialité par exemple lorsqu'on est invité à déjeuner ou à boire un café par une famille, ou à l'inverse d'exprimer sa colère et sa tristesse au moment d'une évacuation, lorsque les personnes rencontrées se retrouvent à la rue le plus souvent sans avoir pu récupérer leurs affaires. Cet engagement signifie aussi que l'ethnographe n'a pas le temps de réfléchir, qu'elle est d'abord participante et ensuite observatrice, qu'elle se laisse bombarder par toutes sortes d'événements sur le terrain sans toujours les comprendre, et que c'est seulement après coup qu'elle peut les ressaisir dans le journal de terrain pour leur faire rendre sens. Jeanne Favret-Saada a elle-même expérimenté l'expérience d'« être prise » - l'ethnographie pouvant être entendue comme une façon de « se déprendre » et de « comprendre ». Dans cet extrait, elle décrit sa visite chez un boucher dont lui a parlé une amie car il aurait été « pris » par les sorts. Face au discours distant des villageois qui sont réticents à l'idée de partager leur expérience

des sorts, elle témoigne de la nécessité de montrer qu'elle aussi croit à la sorcellerie et doit s'en protéger : « M. Bouteloup [le boucher], il ne vous est donc rien arrivé, à vous ? Ils paniquent tous, je développe à la va-vite : s'ils sont amis des victimes et que ces personnes leur ont parlé, on a dû les attaquer, eux aussi. Ils ont quelque chose pour se protéger, des sachets ? Le boucher hésite un quart de seconde et déboutonne sa chemise : sur son tricot de peau est épinglé un beau sachet rouge sang. La vieille dame jette un cri. Je demande s'il contient du sel et un clou tordu. « Touchez, v' verrez… des médailles et du sel bénits. » La tante, au comble de l'émotion : « Et vous, madame, qu'étudiez ça, vous qu'êtes du bon côté, qu'é qu' c'est-i qu' vous portez ? ». Je tire de ma poche une poignée de médailles, les moines de Juvigné me les ont données. Mme Bouteloup, retournée : « Et comment qu' vous supportez d'étudier ça ? » Mal, je ne me doutais pas que c'était si dangereux, qu'on pouvait mourir des sorts. La nuit j'ai des cauchemars et souvent la peur ne me quitte pas de tout le jour. » (1981 : 218-219). Dans l'expérience ethnographique, le participant observateur a parfois du mal à mettre ses émotions à distance et l'expression de ses sentiments doit être perçue à la fois comme partie prenante de sa relation avec les acteurs et aussi comme un objet de son enquête. Dans le cadre de mon enquête, l'expérience brutale des expulsions de bidonvilles s'inscrit dans un registre d'expression de différents sentiments : la tristesse de savoir que les enfants que l'on a inscrits à l'école la semaine précédente ne pourront pas faire leur rentrée et vont peut-être dormir dans la rue, la colère face à la destruction des baraques construites par les hommes du bidonville et le découragement face à la remise en cause du travail d'accompagnement social et de négociation avec les services municipaux qui avaient pris plusieurs mois.

3.2 L'enquête comme finalité politique : pragmatisme et ethnographie engagée

S'engager dans une enquête ethnographique en adoptant une posture de participant dans un espace de mobilisations peut faire l'objet de suspicions quant à un prétendu parti pris du chercheur impliqué dans l'activité aux côtés de ses enquêtés. Cette accusation souvent formulée à l'égard des chercheurs qui enquêtent sur un terrain militant doit faire l'objet d'une problématisation spécifique considérant la posture militante comme un accès au terrain qui

peut se traduire par différents degrés d'engagement. De nombreux chercheurs s'entendent aujourd'hui sur la nécessité d'être conscient de son engagement et distinguent différentes manières de le définir et de l'exprimer dans le monde académique et dans l'espace politique. Pour Norbert Elias : « Le dilemme devant lequel se trouvent placés les spécialistes en sciences humaines ne peut donc pas être résolu par le simple fait qu'ils renonceraient à leur fonction de membre d'un groupe au profit de leur fonction de chercheur. Ils ne peuvent cesser de prendre part aux affaires sociales et politiques de leur groupe et de leur époque, ils ne peuvent éviter d'être concernés par elles. Leur propre participation, leur engagement conditionnent par ailleurs leur intelligence des problèmes qu'ils ont à résoudre en leur qualité de scientifiques. » (1983 : 59) Didier Fassin modélise différents degrés d'engagement et distingue anthropologie appliquée, anthropologie critique et anthropologie impliquée : « Dans le cas de l'anthropologie appliquée, l'implication suppose la transgression de la ligne symbolique entre la connaissance et l'action, tout comme elle amène à une mise en cause des institutions, des professionnels et des politiques qui conduisent cette dernière. » (1999 : 59) Nancy Scheper-Hugues revendique une certaine responsabilité politique du scientifique qui a aussi pour rôle de témoigner : « Les anthropologues sont responsables de ce qu'ils voient et de ce qu'ils ne voient pas, de comment ils agissent et de comment ils manquent d'agir dans des situations critiques » (1995/2010 : 464). Pour pallier à l'accusation de parti pris, Howard Becker propose de « choisir son camp » et d'annoncer clairement sa perspective d'enquête : « Nous devons toujours examiner la situation du point de vue de quelqu'un. Le scientifique qui se propose de comprendre la société, comme Mead l'a souligné depuis longtemps, doit participer à la situation pour avoir une perspective sur celle-ci. […] Nous pouvons, je pense, satisfaire les exigences de notre science en précisant clairement les limites de ce que nous avons étudié, en marquant les frontières au-delà desquelles nos résultats ne peuvent pas être correctement appliqués. »2 (1967 : 245). Dans le cas de mon enquête ethnographique, j'ai choisi d'adopter la perspective des habitants des bidonvilles et des acteurs associatifs. Si cette posture d'enquête ne me donne pas accès directement à tout le panel d'expériences des acteurs, leurs témoignages à posteriori m'informent sur leurs pratiques et sur leurs interactions. Les données collectées au cours des observations en présence sont donc complétées et mises en perspective

avec d'autres matériaux de l'enquête, notamment des entretiens informels avec les habitants, les soutiens ou avec des collègues de l'association et des corpus de textes comme des rapports d'activités ou des comptes rendus produits par les différentes associations intervenant dans les bidonvilles. L'ethnographe doit ainsi choisir une perspective, en être consciente et être capable de la réfléchir, elle doit procéder en parallèle à des formes de recoupement et comparer les différentes versions données par les acteurs, et enfin ne pas s'en tenir à ce qui est visible sur scène, mais fureter du côté des coulisses et multiplier les observations dans des situations non programmées.

Ce double engagement dans l'enquête et dans la cause permet non seulement de valoriser l'apport de la posture de participante à une ethnographie de l'accès aux droits et des mobilisations mais elle encourage également une circulation entre savoirs scientifiques et expériences militantes. L'engagement ethnographique peut ainsi être défini comme un espace de circulation entre savoirs profanes et savoirs scientifiques qui peut permettre une meilleure compréhension des situations et la mise en œuvre de propositions politiques ou opérationnelles. Pour Kim Hopper, sociologue, expert auprès des tribunaux et militant engagé dans les mobilisations pour la défense des sans-abri : « Une des tâches de l'ethnographe serait de parler plusieurs langues à plusieurs publics et de rendre ses résultats appropriables par des praticiens » (2003 : 486). Il insiste pour sa part sur la nécessité de s'interroger sur les effets de la description et de la sélection des informations et sur les circulations entre différents publics en se posant la question de la réception des observations de l'enquête. Adoptant une posture engagée, il préconise de concevoir l'ethnographie à la fois comme un travail de traduction d'un savoir scientifique et comme un engagement dans la défense des droits des enquêtés - les sans-abri pour sa part. Cette potentialité de partir de l'expérience des familles des bidonvilles en vue de mettre en place des dispositifs pour faciliter leur accès au droit commun et de formuler des propositions à destination des acteurs engagés sur cette question s'inscrit par ailleurs dans une approche pragmatiste attribuant à l'enquête une visée pratique. Cette portée politique de l'ethnographie peut s'exprimer dans le dévoilement des stratégies routinières mises en place par les familles face à l'urgence des expulsions et conjointement dans la

dénonciation de l'inefficacité des politiques publiques. La participation à l'activité de médiation induit une circulation des savoirs et des pratiques avec les collègues de l'association et un questionnement sur l'amélioration de l'organisation du travail au quotidien et sur l'adaptation aux contraintes institutionnelles. L'observation des interactions entre familles et services municipaux peut permettre d'un côté de formuler des propositions afin d'améliorer ou de coordonner le travail des associations impliquées dans les bidonvilles, et de l'autre de mener une action de plaidoyer et de pédagogie auprès des différents acteurs en charge de recevoir les familles et de les accompagner dans leurs démarches. Mes descriptions ont pour vocation de témoigner de la situation et de dénoncer des blocages administratifs comme le fait de ne pas reconnaître le bidonville comme un domicile ou de refuser l'inscription d'enfants à l'école au motif qu'ils vont être expulsés prochainement. Mon engagement en tant que médiatrice se prolonge fréquemment par une action de plaidoyer ou de négociation avec les élus ou les responsables des services municipaux pour faciliter les démarches d'accès aux droits.

L'engagement tant scientifique que militant traverse la pratique ethnographique et oriente le choix des sujets de recherche. Il convient d'en être conscient dans sa pratique de chercheur et d'en tenir compte dans son analyse en mobilisant différentes perspectives sur l'objet étudié et en inscrivant l'observation dans une temporalité longue pour recueillir différentes strates de matériaux. Le plus important étant d'être fidèle à la perception des acteurs en construisant son objet au fur et à mesure du travail d'observation et de description et en ne cherchant pas à appliquer des concepts théoriques à une réalité en mouvement.

Mon travail de thèse a également trouvé une source d'inspiration dans la philosophie pragmatiste et principalement de la posture de John Dewey qui conçoit « l'enquête comme une expérience » (1938), ce qui induit une présence aux activités et un échange avec les enquêtés et ce qui suppose de privilégier leur expérience des situations – leurs émotions, leurs évaluations, leurs perceptions, leurs croyances, leurs habitudes, leurs attitudes, leurs stratégies d'action et d'interaction. Cette posture conduit aussi à prendre en compte le fait que l'enquête est une activité sociale à laquelle est associé un processus d'expérience et à s'interroger sur

les conséquences pratiques de ce type d'activité sociale sur les milieux dans lesquels elle se produit – l'enquête est d'emblée pensée comme une co-enquête dans laquelle, avec toutes sortes d'asymétries, coopèrent enquêtrice et enquêtés. Cet engagement dans l'enquête permet une problématisation de l'objet au plus près des contextes d'expérience des enquêtés. Grâce à elle, il devient possible de ressaisir le type de questions, de difficultés, de dilemmes, de paradoxes auxquels les enquêtés se confrontent dans le cours de leur vie quotidienne. Daniel Cefaï a forgé la notion de « pragmatisme ethnographique » pour désigner « un nouveau type de rapport du savoir ethnographique à l'action qui s'invente. […] L'ethnographe est un sceptique méthodique, qui ne croit qu'en ce qu'il voit, qui n'arrive plus armé de belles théories. […] L'ethnographe a perdu son statut d'observateur, installé dans le village, mais le scrutant depuis l'auvent de sa tente : il ne décrit plus qu'en tant qu'il est un acteur au milieu des autres acteurs. L'observation participante se fait "coopération observatrice". Observer c'est déjà coopérer avec les activités d'observation des acteurs et participer à leurs activités qui encadrent ces activités d'observation. » (2010 : 466-467) Dans son souci de concevoir le politique depuis son exercice quotidien, comme une forme de vie collective, et non comme un système, Dewey fait la part belle à la circulation entre enquête ordinaire, enquête scientifique et engagement politique en valorisant les expériences et les pratiques des citoyens ordinaires. Cette inspiration m'a conduite à articuler expérience ethnographique et engagement du chercheur en concevant le pragmatisme à la fois comme une démarche d'enquête ordinaire et scientifique et comme un dispositif pratique et politique dans la vie sociale. Le souci de donner à entendre la parole des acteurs en partant de leurs formulations et catégorisations a pu ainsi se combiner avec la démarche scientifique de produire des savoirs valides et avec la portée politique de mobiliser ces savoirs en vue de décrire et d'améliorer la situation des acteurs. Les « enquêtés » ne sont pas des sujets passifs qui subissent la situation et que l'on peut observer de l'extérieur, mais des « acteurs » en prise avec une situation et qui vont transposer leur expérience sensible en situation problématique et en activités pratiques. Cette expérience de l'enquête ordinaire pourra par ailleurs inspirer la mise en œuvre de dispositifs transposables par les travailleurs sociaux, les militants ou les responsables politiques.

4. Inscription dans la littérature et cadrage terminologique

4.1 Une circulation des mots et une adaptation de la terminologie

Cette circulation des savoirs entre le terrain de l'enquête, le plaidoyer des associations et le vocabulaire de la recherche va se retrouver dans le choix des termes utilisés et dans l'imprégnation de la terminologie entre les différents cercles d'engagement. On peut s'arrêter ici sur les formes de catégorisation assignées aux habitants des bidonvilles et à leurs lieux de vie dans le discours commun, militant, médiatique et politique en vue d'interroger les circulations entre ces différents espaces. S'il peut y avoir une circulation entre les catégorisations médiatique, politique, militante et scientifique, il convient ici de tenter de délimiter la terminologie adoptée par chacun et de privilégier la perspective des acteurs.

Pour désigner le lieu, on trouve le plus souvent le terme « camps roms » dans le discours médiatique et politique et celui de « campements illicites » dans la formulation des préfectures ou des municipalités. Les associations parleront de « bidonville » ou de « terrain » pour insister sur l'approche spatiale, sociale et politique et les familles utiliseront les termes « *platz* » et « baraques » dans leur usage quotidien. Poursuivant mon ambition de donner du crédit à l'expérience et au discours des acteurs rencontrés et de privilégier leur compréhension et leur catégorisation des situations j'ai choisi de conserver le plus possible les catégorisations d'usage utilisées au quotidien par les familles et par les acteurs associatifs, en partant de la description des catégories endogènes (Emerson, Fretz et Shaw, 1995) plutôt que de significations exogènes. « . La tâche de l'ethnographe n'est pas simplement d'identifier les catégories reconnues par les membres, mais aussi de spécifier les conditions sous lesquelles les gens invoquent et appliquent effectivement de telles catégories dans leurs interactions les uns avec les autres. » (Emerson, Fretz et Shaw, 1995 :166). Dans ce souci de conserver le vocabulaire indigène, j'ai choisi de désigner le lieu de vie des familles par le mot '*platz*' en roumain qui renvoie à un lieu d'habitation ou un espace dans lequel on peut construire une maison ou simplement une place ou une cour. L'usage de ce terme me permet également de distinguer cette forme particulière d'habitat des autres types de logements informels ou des autres formes de bidonvilles et de me démarquer des travaux sur les bidonvilles en général qui

inclut à la fois les quartiers informels du Sud et les baraquements des années 1950 en France.

J'utiliserai également le mot bidonville car il est mobilisé fréquemment par les acteurs associatifs et les militants et également admis et valorisé dans le champ universitaire notamment en géographie, en sociologie et en architecture. L'usage de la catégorie bidonville, communément entendue comme forme de composition urbaine informelle localisée dans les périphéries des villes, fait l'objet d'une circulation entre écriture scientifique, plaidoyer associatif et planification publique qu'il convient d'interroger. D'abord utilisée pour désigner les baraquements en bidons dans l'Algérie des années 1930 (Maunier, 1932), elle recouvre aujourd'hui des expériences très différentes et des espaces aussi divers que les *slums* indiens, les favelas brésiliennes, les camps palestiniens et autres quartiers informels des métropoles du Sud, ou les campements de migrants et les *platz* de Roms en France. Ce phénomène rappelle par ailleurs l'installation des travailleurs venus du Sud de l'Europe et du Nord de l'Afrique recrutés comme main d'œuvre bon marché et entassés dans des baraquements de fortune à partir des années 1950 en France. Aujourd'hui l'arrivée de réfugiés et la présence de campements en Europe replacent la question des bidonvilles au cœur de l'actualité et donnent à voir des pratiques d'habitat informel concernant des migrants ayant des parcours et des attentes différents. Le développement de la forme du campement informel bien que conçue pour être un lieu de passage, s'inscrit de plus en plus souvent dans une temporalité longue et nécessite pour ses habitants de mettre en œuvre des pratiques d'appropriation au quotidien. En région parisienne, on assiste depuis le milieu des années 1990 à une réapparition des bidonvilles habités par des migrants venus d'Europe de l'Est. Sur ce point la consultation des rapports d'activité de Médecins du Monde révèle une évolution de la terminologie entre 1994 et 2016, les publics suivis étant successivement désignés comme tziganes, roms, habitants des bidonvilles, qui atteste d'un basculement d'une approche culturelle ou ethnique à une approche sociale ou situationnelle. Ce terme de bidonville fait l'objet d'une utilisation délibérée de la part de certains acteurs associatifs qui affichent depuis une dizaine d'années leur volonté de remettre en cause la stigmatisation subie par les roms, de dénoncer la résurgence de campements informels en France et dans le même temps de faire reconnaître le bidonville comme un lieu d'habitation. Lors des discussions entre militants au moment des

mobilisations contre les expulsions, le discours actuel préconise une reconnaissance du bidonville comme forme d'habitat temporaire (c'est mieux que la rue) tout en affichant une volonté de se battre pour le relogement (et non contre les bidonvilles). La revendication de ce droit à la ville et à l'habitat est formulée dans le plaidoyer des associations pour une amélioration des conditions sanitaires dans les bidonvilles et dans la plaidoirie des avocats lors des recours contre les expulsions, notamment en vue de faire appliquer la trêve hivernale.

Concernant la désignation des personnes, on peut relever plusieurs critères de définition qui concernent une majorité des acteurs rencontrés : la nationalité roumaine, la situation de précarité économique, la forme d'habitat informel en bidonville, le traitement discriminatoire subi, le statut juridique incertain au regard du droit au séjour. Si dans le discours médiatique et politique, le terme Roms est utilisé comme une catégorisation ethnique produite par des acteurs extérieurs au groupe le plus souvent en vue de les stigmatiser, cette assignation ethnique ne correspond pas à la réalité et n'est pas formulée comme telle par les habitants des bidonvilles. Il convient ici de contester la confusion souvent admise entre la forme d'habitat bidonville et l'assignation ethnique rom, et de rappeler que la majorité des Roms installés en France ne vivent pas en bidonville et à l'inverse certains habitants des bidonvilles ne sont pas Roms. De plus, toujours dans cette ambition de conserver la perspective des acteurs, on peut relever que ce n'est pas par le terme Roms que les habitants se définissent majoritairement dans leur discours au quotidien et qu'ils mobilisent davantage leur nationalité, leur région d'origine ou leurs liens familiaux dans leur manière de se désigner. Dans les travaux récents en sociologie et en géographie, et par ricochet dans certains rapports associatifs, on trouve également le terme 'roms migrants' qui a pour objet d'insister sur le parcours de migrations des familles et sur les relations étroites entretenues avec leur pays d'origine. La plupart des habitants des *platz* sont venus de Roumanie pour des raisons économiques et politiques, à la fois pour trouver un travail mieux rémunéré et pour fuir la discrimination à l'égard des Roms. Notons cependant que si nous parlons de "migrants" certains familles que j'ai rencontrées vivent en France depuis 10 ou 15 ans et que leurs enfants sont nés et ont grandi ici.

Dans le discours médiatique et politique, les habitants des bidonvilles sont généralement abordés dans une perspective ethnique et catégorisés comme des Roms auxquels sont attribuées des caractéristiques culturelles supposées comme le nomadisme, la délinquance ou la pratique de la mendicité. On relève couramment une confusion entre les différentes catégories de groupes assimilés à la catégorie plus large des Roms ou Tsiganes qui a pour effet (et parfois pour objectif) de produire une stigmatisation des personnes ainsi désignées. On relève par exemple fréquemment un regroupement des familles roms vivant en bidonville avec les personnes désignées sous la catégorisation administrative des 'gens du voyage' ou avec les familles gitanes davantage présentes dans le sud de la France, qui sont pour la plupart de nationalité française et dont certaines ont conservé des pratiques de mobilité résidentielle, en caravanes la plupart du temps, en lien avec leur activité professionnelle ou la participation aux fêtes religieuses.

Les acteurs associatifs ou les militants qui viennent en aide aux habitants des bidonvilles tendent à reproduire cette assignation catégorielle mais avec l'objectif d'attirer l'attention du public sur les difficultés des familles et sur les discriminations dont elles sont victimes. La catégorie Roms est alors perçue comme désignant une population défavorisée à laquelle il faut venir en aide et elle est mobilisée comme un moyen d'accéder à la parole publique et de revendiquer des droits. Notons que le choix de la majorité des acteurs associatifs de mobiliser la catégorie Roms peut en effet s'inscrire dans plusieurs usages de la parole. Les acteurs associatifs qui accompagnent les familles dans leur accès aux droits vont davantage le justifier par leurs conditions de vie difficiles et par la nécessité de leur venir en aide. Certains militants ou bénévoles vont parler des Roms en reprenant simplement le vocabulaire du discours commun diffusé par les médias. Les militants roms eux vont chercher à mettre en avant leur identité rom dans le but de revendiquer des droits spécifiques. Dans leur cas l'usage délibéré du terme rroms comme catégorisation endogène (souvent écrit avec deux « r » pour conserver la graphie de la langue rromani) s'inscrit dans un effet de revendications identitaires et d'auto-désignation qui vise à affirmer une langue et une culture communes et une émancipation politique en lien souvent avec une carrière militante nourrie par les expériences de la discrimination et des expulsions.

4.2. Quelques éléments de contexte sur la présence des roms vivant en bidonville en France

Si on retrace brièvement le parcours des migrants roms en France, on peut dater l'arrivée des premiers migrants roms d'Europe de l'Est dans les années 1990. Les premiers groupes à venir s'installer majoritairement en Italie et en France sont venus des pays qui formaient l'ex-Yougoslavie dans un contexte de conflit et obtenaient pour la plupart un statut de réfugié politique. Par la suite l'effondrement du bloc communiste et la chute du régime de Ceausescu ont conduit de nombreux Roumains à venir chercher une meilleure situation matérielle en migrant vers l'Italie, l'Espagne et la France. Cette migration fut permise à la fois par l'ouverture des frontières à l'Ouest mais aussi encouragée par la situation de grande précarité économique dans laquelle se trouvaient la majorité des Roumains après la chute du communisme. Pour les Roms ces difficultés économiques étaient redoublées par un effet de stigmatisation et de ségrégation qui leur rendait difficile l'accès à l'emploi. A leur arrivée dans le milieu des années 1990, ces migrants d'Europe de l'Est installés dans des campements de fortune ont été accompagnés par des associations en lien avec les sollicitations des pouvoirs publics. Une de mes collègues parmi les plus anciennes de l'association se souvient de la présence des premiers bidonvilles de Tsiganes (c'était le dénominatif utilisé à cette époque) dans la proche banlieue à l'Ouest de Paris dès 1994. Elle relate qu'elle faisait partie de l'équipe qui a mené la première intervention médicale pour l'accès aux soins de la population tsigane de Roumanie dans le département et que cette action avait été sollicitée et financée par la DDASS des Hauts-de-Seine (Direction Départementale des Affaires Sociales). Par la suite cet accompagnement était devenu régulier et avait donné lieu à la création de la première équipe de médiation auprès des Roms en Île de France par l'ASAV (association pour l'aide aux voyageurs) et Médecins du Monde.

Les nombreux rapports associatifs parus ces quinze dernières années s'attachent à évaluer approximativement le nombre de Roms vivant en bidonville et leurs circulations et à recenser les expulsions et les discriminations qu'elles ont subies. Ces données sont alimentées et complétées par les évaluations officielles des autorités préfectorales et en particulier par le rapport annuel de la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au

logement) créé en 2010 pour « assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de l'État en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées ». En 2018, le rapport de la DIHAL recensait environ 16 090 personnes réparties sur 497 sites dont environ un tiers des habitants (33%) en Île-de-France (5 357 personnes recensées sur 93 sites). Le rapport note une légère augmentation du nombre des personnes en bidonvilles par rapport au précédent recensement de décembre 2017 (qui faisait état de 14 825 personnes, soit environ +1 265 personnes) qui serait due principalement à une meilleure information fournie par les correspondants départementaux. Toutes les sources s'accordent pour reconnaître les difficultés à évaluer quantitativement ce groupe de personnes du fait de la mobilité contrainte liée aux expulsions, de la volonté de rester dans un mode d'installation discrète et à cause des allers-retours fréquents entre la France et la Roumanie.

Les associations et les collectifs de soutien dénoncent la politique systématique d'expulsions des bidonvilles valorisée depuis une dizaine d'années par les gouvernements successifs. On peut rappeler notamment l'effet de médiatisation et le durcissement de la répression qu'a produit le discours de Grenoble en juillet 2010 lorsque le Président Sarkozy affichait une volonté de lutter fermement contre les occupations illégales et de mener une politique d'expulsion systématique vers la Roumanie. Cette politique d'expulsion à la fois des bidonvilles et des migrants s'est poursuivie avec l'arrivée de Valls au poste de premier ministre, reprenant un discours ferme sur la nécessité d'évacuer les terrains occupés illégalement et arguant que la présence de migrants ne saurait se traduire par la multiplication et l'enracinement de campements insalubres et dangereux. Depuis une dizaine d'années, les associations et les collectifs de soutien constatent une accélération du rythme des évacuations de bidonvilles et tentent de mener une recension des expulsions à partir des articles de presse et des communiqués des collectifs de soutien. Le rapport produit chaque année par l'ERRC (Europea Roma Rights Center) et la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) permet de documenter et de dénoncer cette politique des expulsions. Le collectif Romeurope mène également un travail d'information et de plaidoyer sur cette question : « Aujourd'hui, les 48 associations et collectifs du CNDH Romeurope publient les chiffres sur les expulsions collectives de squats et bidonvilles, occupés par des personnes originaires d'Europe de l'Est,

Roms ou perçues comme telles. En France, en 2018, 9 688 personnes ont été expulsées de 171 lieux de vie différents. Si le nombre de personnes expulsées est en légère baisse, le nombre d'opérations d'expulsion a explosé (+45%), preuve de la « fragmentation » de ces lieux de vie par les expulsions répétées. L'accélération des expulsions est particulièrement notable à la fin de l'année scolaire (juillet) et peu avant le début de la trêve hivernale (octobre). Sans surprise, c'est en Ile-de-France que les expulsions sont les plus nombreuses : en 2018, on comptabilise 79 expulsions mettant à la rue au moins 6 132 femmes, hommes et enfants (63 % du total des personnes expulsées). […] Ce recensement s'appuie sur une veille médiatique ainsi que sur les signalements effectués par les associations et collectifs membres et partenaires du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope. Il ne prétend pas à l'exhaustivité, il est très probable que de nombreuses expulsions aient lieu sans qu'aucun membre d'une association ou d'un collectif n'en ait connaissance et sans couverture du sujet par la presse. » Ce travail de recueil de données et d'évaluation des associations permet de dresser un état des lieux de la situation des familles roms vivant en bidonville en France et d'alimenter le plaidoyer en faveur de la défense et de l'accompagnement de ces familles. Il peut également être mobilisé pour favoriser une circulation des données et des initiatives entre les acteurs associatifs, les responsables politiques et les chercheurs.

4.3 Un état de la littérature sur les Roms : des Tsiganes aux habitants des bidonvilles

Les premiers travaux anthropologiques et historiques sur les roms s'inscrivaient dans une approche culturaliste et s'intéressaient particulièrement aux pratiques familiales et rituelles des Tsiganes en France (Williams, 1984 et 1989), à l'étude des pratiques culturelles des Gitans d'Espagne (Leblon, 1985) et aux circulations de différents groupes roms perçus comme appartenant à un même peuple (Liégeois, 1971 ; Reyniers, 1995). Plus récemment certains anthropologues s'inscrivent dans le prolongement de cette approche ethnologique en produisant une étude monographique d'un groupe de Roms (Olivera, 2012 ; Foisneau, 2018 ; Benarrosch-Orsoni, 2019) et en procédant notamment à une analyse fine de leurs activités de travail et de leurs circulations. Ces dernières années de nombreux chercheurs s'attachent à interroger et à dépasser cette lecture culturaliste et valorisent davantage la dimension sociale

et politique en insistant sur l'hétérogénéité des situations que recouvre la catégorie roms (Olivera, 2011) et en dénonçant une instrumentalisation politique des stéréotypes attribués aux groupes roms (Cossée, 2010 et 2011). En effet le risque de la lecture culturaliste est que, relue à travers les répertoires de stéréotypes de sens commun, elle ressurgisse sous une forme stigmatisante dans le discours médiatico-politique attribuant aux familles roms vivant en bidonville des caractéristiques culturelles supposées. La rhétorique militante reprend partiellement cette perspective dans une version parfois misérabiliste en considérant les habitants des bidonvilles comme des victimes de discriminations et de racisme qu'il faut aider et secourir. En sociologie, certains travaux récents interrogent cette catégorisation du discours commun pour analyser la production et la circulation des catégories (Belqasmi, 2014 ; Doytcheva, 2016) ou dans un registre plus militant pour dénoncer les effets de la politique d'évacuation des bidonvilles (Fassin, 2014).

Du côté des historiens les premières recherches sur les Roms se sont concentrées sur les circulations des Tsiganes en Europe (Asseo, 1994 ; Piasere et Williams, 2011), sur les récits de voyageurs (Auzias, 1994) et sur le génocide des Tsiganes et les persécutions du régime nazi (Asséo, 1996 ; Auzias, 2000). Des travaux plus récents ont permis un renouveau des recherches historiques sur les Roms en s'intéressant par exemple aux régimes de contrôle assignés aux populations tsiganes en Europe (About, 2010), aux circulations mondiales des grandes familles roms et aux migrations des Tsiganes vers l'Amérique du Nord (Sutre, 2014 et 2017), ou encore à la revisite des archives attestant de la présence des Tsiganes en France (About, 2018 ; About et Bordigoni, 2018).

Dans cette approche historique on peut aussi mentionner les travaux sociologiques sur les migrations des Roms de Roumanie qui se concentrent sur les mobilités de travail (Potot, 2007), sur la perception des migrants roumains en France (Diminescu, 2003), sur les effets de l'élargissement européen (Cossée, 2015) et sur la pendularité de la migration et l'attachement au pays (Benarrosh-Orsoni, 2019). Ces migrations de la Roumanie vers la France s'expliquent principalement par la situation de précarité économique des familles et aussi par le traitement discriminatoire subi par les Tsiganes en Roumanie. Certains travaux en anthropologie et en géographie décrivent ces pratiques de stigmatisation et de ségrégation à l'encontre des Roms

en Roumanie par exemple en décrivant les stéréotypes associés à la population tsigane dans le cinéma et la télévision (Larcher, 2015 et 2017) ou en pointant la concentration des familles roms dans certains quartiers éloignés des centre-ville et délaissés par les politiques publiques (Delépine, 2007)

Au tournant des années 2000 en France, face à l'arrivée de familles roumaines précarisées qui occupent des friches urbaines, les politiques publiques vont mettre en place différents dispositifs oscillant entre répression et insertion. Dans le sillage de cette période de migrations, de nombreux travaux en sociologie s'intéressent à la perspective des pouvoirs publics et montrent l'ambivalence des politiques publiques en direction des habitants des bidonvilles oscillant entre une logique de sélection et de répression. Dans le courant des années 2000 plusieurs villes de région parisienne ont mis en place des villages d'insertion (Legros, 2010) un dispositif de relogement et d'accompagnement social destinés spécifiquement aux migrants roms. Si les habitants disposent de logements individuels avec l'eau et l'électricité et ont accès à un accompagnement social, ce dispositif se caractérise cependant par une logique de sélection et de coercition (Legros et Vitale, 2011) et par une temporalité provisoire. En parallèle, les préfectures et les municipalités s'attachent à gouverner les illégalismes (Aguilera, 2012) et à produire des effets de marginalisation (Naçu, 2010) en menant une politique d'évacuation systématique des campements illicites (Cousin et Legros, 2014). Cet état de fait contraint les familles non sélectionnées dans un dispositif d'insertion à naviguer entre périodes de retour en Roumanie, occupations illégales et expulsions récurrentes.

Face à cette politique d'expulsions des bidonvilles, des mouvements de mobilisations voient le jour et vont également inspirer les chercheurs qui se concentrent notamment sur les relations avec les autorités locales et les pratiques de représentation et d'émancipation des Roms (Boschetti et Vitale, 2011), sur la participation et l'accès à la parole publique des habitants des bidonvilles (Véniat, 2015), et sur l'implication et l'accompagnement des acteurs associatifs (Bruneteaux et Benarrosh-Orsoni, 2015 ; Bergeon, 2016). Dans la même période de nombreux travaux récents en sociologie s'intéressent aux pratiques discriminatoires dans l'accès aux droits des familles roms vivant en bidonville. La question de l'accès à la

scolarisation des enfants fait l'objet d'un intérêt particulier des sociologues qui montrent un traitement différencié des enfants roms par le système scolaire (Clavé-Mercier, 2014 ; Sarcinelli, 2014), des pratiques discriminatoires au moment de l'inscription scolaire (Véniat, 2016) ou encore une moindre prise en charge des enfants roms par les acteurs de la protection de l'enfance (Peyroux, 2013 ; Larchandet 2014). D'autres travaux s'attachent à décrire le traitement discriminatoire rencontré par les femmes roms dans leur parcours de soins (Prud'homme, 2016). Enfin certains sociologues s'intéressent à la question du racisme et des préjugés à l'encontre des Roms dans une approche plus quantitative en participant à la rédaction du rapport annuel de la Commission consultative des droits de l'homme (Mayer, Michelat, Tiberj et Vitale, 2019).

Enfin une dernière série de travaux récents portent sur les pratiques d'appropriation de l'espace urbain par les roms vivant en bidonville notamment sur les formes d'aménagement de l'espace dans les squats de migrants roms (Benarrosh-Orsoni, 2009), sur les stratégies de résistance discrète dans la ville (Rosa, 2016), sur les pratiques d'habitat informel dans les *platz* (Véniat, 2018) ou encore sur les activités de récupération d'objets dans la rue (Olivera, 2015). D'autres chercheurs pointent également la visibilité des bidonvilles dans l'espace urbain et les tensions avec les objectifs de normalisation et d'esthétisation des politiques de la ville (Legros et Vitale, 2011). L'étude des pratiques d'appropriation de la ville par les familles roms entre en résonance avec un ensemble de travaux récents sur les formes d'occupation de lieux comme les squats (Breviglieri, 2005 ; Bouillon, 2009 ; Aguilera, 2014 et 2017 ; Bouillon et Dietrich-Ragon, 2012) ou les campements informels (Agier, 1999 et 2014 ; Deboulet, 2016) et sur les formes de travail informel comme la récupération d'objets (De Certeau, 1990 ; Millot, 2013) ou la mendicité (Pichon, 1993) dans l'espace urbain. On peut également amorcer un dialogue avec des enquêtes portant sur des pratiques d'habitat précaire comme les hôtels meublés (Levy-Vroelant, 2000), les immeubles insalubres ou dégradés (Dietrich-Ragon, 2011 ; Fijalkow, 2013) ou sur des espaces non destinés à l'habitat comme la rue ou les espaces publics (Zeneidi-Henry, 2003 ; Pichon 2007 ; Cefaï, Gardella, 2011 ; Primor, 2014). Enfin la réapparition de bidonvilles habités par des migrants roms d'Europe de l'Est rappelle l'installation des travailleurs immigrés dans des baraquements de fortune à partir des années

1950 qui a été bien documentée par les historiens (Cohen, 2011) et les sociologues (Pétonnet, 1979, Sayad, 1995). Plus récemment, des travaux proposent une comparaison entre les bidonvilles des années 1960 et ceux des années 2000 en pointant des similitudes concernant la localisation des terrains et la morphologie des lieux (Costil, Roche, 2015) ou encore s'attachent à ressaisir la mémoire collective de ces lieux de vie en recueillant les parcours biographiques des enfants des bidonvilles (Delon, 2014 et 2016).

La richesse et la diversité de ces travaux sur les Roms et particulièrement le grand nombre de publications de ces dix dernières années ont été une source d'inspiration pour ma thèse. Si mon enquête met à distance l'approche culturaliste des origines et privilégie une approche sociale et politique conforme à mon ancrage sociologique, elle s'inscrit dans le prolongement de ces différents travaux et reprend en partie les thématiques recensées dans cet état de la littérature.

5. Plan de la thèse et résumé des chapitres

A partir d'une enquête ethnographique menée dans différents bidonvilles en région parisienne, ma thèse vise à décrire les pratiques d'habitat informel, l'expérience de l'accès aux droits et les mobilisations des familles roumaines vivant en bidonville. La rédaction de ma thèse s'organise en trois parties. La première partie porte sur l'expérience de l'habitat et les pratiques d'appropriation et de récupération dans l'espace de la ville des familles vivant en bidonville. La deuxième partie est consacrée à leur parcours d'accès aux droits, en particulier la scolarisation et la santé, et aux pratiques discriminatoires qu'elles rencontrent. La troisième partie se concentre sur les pratiques de mobilisations mises en œuvre par les familles, et les acteurs qui les soutiennent, dans les espaces politiques, médiatiques et judiciaires pour défendre leur lieu de vie.

Partie 1 - Habitat et droit a la ville

S'approprier l'espace urbain et habiter le bidonville au quotidien

Le chapitre 1 sera articulé autour de la description de la vie quotidienne dans un *platz* (terme roumain habituellement utilisé par les habitants pour désigner le bidonville) à la fois les pratiques d'aménagement de la baraque et les relations de sociabilité familiale et de voisinage.

La baraque constitue un espace habité dans lequel chaque famille s'aménage un chez-soi en soignant son intérieur au gré des tournées de récupération et se ménage un lieu protégé de l'extérieur dans lequel prennent place des relations familiales de sociabilité ordinaire. Pour construire leurs baraques, les habitants utilisent principalement des matériaux (planches, palettes, portes) récupérés sur les trottoirs ou sur les chantiers, affirmant ainsi une forme d'appropriation des objets délaissés par les citadins dans l'espace public. Les femmes vont s'ingénier à chiner des meubles, tissus et objets de décoration pour rendre confortable et esthétique leur habitat. L'intérieur de la baraque est aménagé de manière à allier l'utile et l'esthétique, à la fois rentabiliser les usages de l'espace et soigner la décoration pour en faire un lieu de vie chaleureux et approprié. Du fait de leur précarité résidentielle et de la menace d'expulsion, les habitants adaptent également leur manière d'organiser l'espace et de ranger les objets afin de pouvoir déménager rapidement en cas d'évacuation du *platz*.

La présence quotidienne de membres de la famille dans la baraque manifeste une sociabilité familiale ordinaire marquée par les discussions et commérages et la préparation commune des repas. Les tâches domestiques occupent une bonne partie des journées obéissant plus ou moins à une répartition genrée avec d'un côté les femmes en charge du ménage, de la cuisine et du soin aux enfants, et de l'autre les hommes qui s'attellent aux travaux de réparation et de récupération des matériaux. Les espaces extérieurs peuvent être mobilisés pour ces différentes activités s'inscrivant ainsi dans une sociabilité de l'allée que l'on retrouve dans la majorité des bidonvilles.

Cependant les pratiques d'intrusion entre résidents d'un même bidonville ne sont pas nécessairement souhaitées et peuvent parfois se traduire par des tensions démontrant ainsi la

frontière ténue entre proximité et promiscuité. Celles-ci s'inscrivent plus largement dans un climat de tensions liées à la précarité des lieux et à la promiscuité des espaces domestiques et donnent à voir une forme de cohabitation contrainte. Les habitants n'ont pas accès à l'eau et au ramassage des ordures, les allées et intervalles entre les baraques sont encombrés d'objets divers (vélos, caddies, bidons, frigos) et le fond du terrain fait office de déchetterie.

Le chapitre 2 aura pour objectif de décrire les pratiques d'occupation, d'appropriation, de récupération et de circulation des habitants des *platz* dans la ville.

Les habitants mettent à profit la disponibilité de terrains en attente d'un usage formalisé ou d'espaces inutilisables en marge de la ville bâtie en adoptant une stratégie de repérage et d'installation discrète en lien avec une circularité et un ancrage territorial. La première étape pour se faire une place dans la ville consiste à repérer un terrain disponible et à s'y installer sans éveiller les soupçons des autorités, puis de faire appel à un avocat ou à une association pour produire une attestation de présence mentionnant l'adresse du lieu et le nom des occupants. Les habitants vont procéder par tâtonnement en alternant occupation, expulsion, errance et réinstallation et privilégier une stratégie d'invisibilisation en s'installant dans des lieux relégués comme le bord des voies ferrées ou des autoroutes et près des zones industrielles ou des déchetteries. Malgré cette inscription dans une temporalité du provisoire et de l'opportunité, les habitants adoptent une forme de circularité locale en se réinstallant le plus souvent dans les mêmes villes, et parfois sur les mêmes terrains, du fait de leurs habitudes en matière de fréquentation des centres de santé et des écoles et de tournées de récupération des poubelles. Je procéderai à une recension plus systématique de tous les *platz* fréquentés au regard de leur durée d'installation, de leur localisation spatiale et de leur situation juridique pour mettre à jour les circulations des familles fréquentées.

Ce chapitre abordera également l'insertion de ces pratiques dans le territoire de la ville. D'abord je montrerai les éventuelles relations et tensions avec le voisinage et le quartier en ancrant la description dans un contexte socio-spatial marqué par une concentration de populations précarisées et par une présence ancienne de bidonvilles dans les villes concernées.

Les habitants des *platz* subissent régulièrement des agressions de la part de jeunes du quartier ou reçoivent des plaintes de la part de voisins qui dénoncent les nuisances provoquées par le bruit et les fumées. Je décrirai par ailleurs les pratiques de travail quotidiennes des habitants - la récupération des objets dans les poubelles, la mendicité, la vente de vêtements et la collecte des métaux - en les inscrivant dans une circulation entre le *platz* et l'espace de la ville et en mettant à jour les stratégies mises en œuvre par les familles.

Les pratiques d'occupation de la ville et d'aménagement des bidonvilles des familles roms s'inscrivent plus largement dans une volonté de faire reconnaître le *platz* comme un espace habité et incorporé à la ville. Cette affirmation d'une inscription territoriale est mise en avant dans le plaidoyer des associations pour une amélioration des conditions sanitaires et dans la plaidoirie des avocats lors des recours contre les expulsions. La nécessité de fournir une domiciliation reconnue revient de manière récurrente dans les relations avec les administrations notamment pour accéder à des droits comme la scolarisation des enfants et l'accès à la santé.

Partie 2 - Accès aux droits et discriminations

Accompagner les familles dans leur parcours d'accès à l'école et à la santé

Le chapitre 3 a pour objectif de mettre à jour les discriminations à l'égard des enfants roms vivant en bidonville concernant l'expérience quotidienne à l'école et l'accès à la scolarisation.

A partir d'observations collectées durant mon activité de soutien scolaire dans les bidonvilles, mon enquête permet de donner à entendre l'expérience quotidienne de l'école et du racisme ordinaire rapportés par les enfants dans leurs relations avec les autres élèves. Les enfants catégorisés ici comme gitans ou roumains subissent des moqueries à propos de leurs vêtements et des insultes en lien avec leur origine ou l'activité de leur famille. La catégorisation produite par les autres élèves associe plusieurs critères d'altérité mêlant la nationalité, l'appartenance ethnique supposée et l'activité de mendicité des parents ou la

saleté associée à la vie en bidonville. Cette expérience du racisme à l'école peut être perçue comme une transposition des représentations associées aux familles roms vivant en bidonville communément admises dans l'opinion et alimentées par le discours politique et médiatique. Ce procédé d'altérisation dans le discours des élèves est redoublé par un traitement différencié des enfants roms dans le fonctionnement de l'institution scolaire qui tend à leur assigner une place particulière du fait de leur non maîtrise du français, de leur arrivée tardive dans l'année scolaire ou de leur précarité résidentielle. Outre la récurrence des expulsions qui fragilisent le parcours scolaire et éloignent les enfants de leur école, on insistera sur la difficulté de justifier d'une résidence reconnue par la mairie pour inscrire les enfants à l'école.

A partir de séquences d'observations au guichet des inscriptions et lors de réunions avec les responsables de l'enseignement, mon article décrit également le processus discriminatoire à l'œuvre dans les relations avec les mairies. Dans le discours des responsables de l'enseignement les enfants roms vivant en bidonville sont le plus souvent catégorisés comme des enfants sans domicile. Le principal obstacle à l'accès à l'école réside dans la difficulté à faire reconnaître le bidonville comme un lieu de résidence et à procurer un justificatif de domicile reconnu par les municipalités. Mon enquête apporte un éclairage sur la manière dont les acteurs associatifs mobilisent le droit en situation pour contester cette pratique jugée discriminatoire. Elle montre également comment les contraintes organisationnelles des administrations et des associations tendent à accentuer ce processus discriminatoire, notamment en freinant l'activité de délibération en vue de modifier la règle. Cette approche multi-située et soucieuse de partir des catégorisations produites par les acteurs permet d'appréhender le processus discriminatoire comme une expérience complexe, diffuse, pas toujours imputable à un acteur bien déterminé ou liée à un critère immédiatement observable.

Le chapitre 4 portera sur l'accès à la santé des familles à partir de la description de l'activité de médiation sociale dans les *platz* et de l'accompagnement auprès des centres de santé.

Mon activité de médiatrice bénévole au sein d'une association qui favorise l'accès à la santé des familles vivant en bidonville se décline autour de deux types de missions. D'une part l'association assure une médiation à domicile dans les *platz* pour orienter les personnes vers le centre médical de l'association ou vers les lieux de soins partenaires, et pour aider les personnes à constituer leur demande d'aide médicale d'État afin que leurs dépenses de santé soient prises en charge par l'Assurance Maladie. D'autre part l'association développe un accompagnement physique au centre médical ou à l'hôpital pour les consultations ou auprès du centre d'action sociale pour obtenir une domiciliation administrative en vue de demander l'aide médicale d'État. En partant de cette activité de médiation, je décrirai les démarches effectuées et les difficultés rencontrées par les familles en lien avec leur précarité résidentielle et la difficulté de justifier d'une résidence, et aussi du fait du mauvais accueil et du traitement discriminatoire dans les lieux de soins.

Ce chapitre donnera à voir également les expériences de réception et de mobilisation des familles dans leurs relations avec les acteurs associatifs, leur mise à distance du discours normatif et prédictif des soignants, les pratiques qu'elles valorisent pour bénéficier de l'aide et les formes de contestation qu'elles expriment. Par leur expérimentation de l'accès aux soins, les familles se constituent un répertoire informel de lieux de soins vers lesquels elles prendront l'habitude de se rendre du fait de l'accueil favorable qui leur est réservé.

Dans un deuxième temps je me concentrerai sur le parcours d'une jeune femme roumaine qui a connu plusieurs expulsions durant sa grossesse et dont les enfants ont subi diverses pathologies importantes. Ce cas fréquemment évoqué par les membres de l'association s'inscrit à la fois dans un engagement durable de suivi médical avec la famille et aussi dans un souci de témoigner des difficultés d'accès à la santé en le transposant en élément de plaidoyer. Le récit du parcours de santé de cette femme enceinte sera l'occasion de décrire les effets des expulsions répétées qui entraînent à la fois une majoration des risques liés à la grossesse et une rupture du suivi de santé, mais aussi du côté de l'association une remise en cause du travail de médiation et de partenariat avec les acteurs locaux de la santé et de l'action sociale.

Enfin, je m'attacherai à décrire les relations de coopération et de concurrence entre les associations. Si celles-ci s'entendent sur des pratiques d'orientation des familles en lien avec les compétences de chacune, les négociations autour de la priorisation des demandes peuvent faire l'objet de tensions. Par ailleurs certains militants expriment un ressentiment à l'égard des acteurs salariés pointant une partition entre statut d'emploi et degré d'engagement qui va se retrouver dans les échanges concernant les formes de mobilisation à mener au moment des expulsions.

Partie 3 – Expulsions et mobilisations

Chroniques d'une expulsion annoncée : Se mobiliser en justice, en publics et en coulisses

Le chapitre 5 est consacré aux mobilisations dans l'espace judiciaire pour défendre le droit de rester dans le *platz* et en particulier aux recours en référé contre les demandes d'expulsion des propriétaires. Les décisions d'expulsion sont ordonnées par la Préfecture après une décision de justice validant l'occupation illégale du bidonville, soit suite à une plainte du propriétaire du terrain, soit suite à un arrêté municipal dénonçant le caractère dangereux du bidonville. Au-delà de 48 heures d'occupation illégale et sur présentation d'une attestation de présence des habitants produite par un avocat ou une association, le propriétaire du terrain est dans l'obligation de recourir à la justice pour faire évacuer les occupants sans droit ni titre. La plainte du propriétaire est examinée en référé par le Tribunal de Grande Instance et peut donner lieu à l'obtention d'un délai notamment lorsque l'avocat fait valoir que le terrain ne présente pas de risque particulier et/ou plaide en faveur de la poursuite de la scolarité des enfants.

Ce chapitre vise à montrer les étapes et les formes de mobilisation des habitants des bidonvilles et de leurs soutiens dans l'espace judiciaire. Après le passage de l'huissier ou de la police pour notifier la plainte du propriétaire et le recours en référé, les habitants contactent un avocat et constituent un dossier de demande d'aide juridictionnelle pour le rémunérer. Avec la complicité des acteurs associatifs, ils collectent des preuves de leurs démarches

d'insertion et de leur attachement au territoire, comme des certificats de scolarité attestant d'une scolarisation régulière des enfants, des attestations d'inscription à un cours de français et des attestations de suivi médical et social délivrées par les associations. Les avocats collectent des photos du bidonville et des baraques pour valoriser la qualification du bidonville comme lieu d'habitation dans leur plaidoirie et plaider le même traitement que les logements bâtis, en particulier au moment de la trêve hivernale. Les habitants les plus motivés vont venir en nombre pour assister à l'audience au tribunal et affirmer leur détermination à défendre leur droit à la ville.

En partant de mon expérience d'activiste dans un collectif de soutien, j'ai choisi de me concentrer prioritairement sur la situation des *platz* pour lesquels j'ai mené des observations à la première personne. J'ai également collecté un corpus de textes juridiques - assignation en référé, compte-rendu d'audience, jugement du tribunal - qui documentent les procédures d'expulsions qui seront relatées et qui donnent à voir en miroir les arguments avancés par les propriétaires des terrains occupés. Ces notes de terrain seront complétées par la circulation des informations concernant d'autres bidonvilles grâce au travail de mutualisation des associations et des collectifs de soutien et à l'expertise des avocats engagés dans la défense des bidonvilles.

Le chapitre 6 décrit un épisode de mobilisation suite à l'annonce d'une expulsion en prêtant attention à la manière dont les habitants vont transposer leurs émotions et leur expérience située en pratiques de publicisation. La description sera articulée autour des différentes étapes de la mobilisation, de la réaction de trouble des habitants et des soutiens à l'annonce de l'expulsion à l'élaboration d'un communiqué de presse, puis à l'expression de la parole des habitants dans l'espace politique local.

Face à l'annonce de l'expulsion, les habitants vont exprimer une parole sensible dans l'espace public des délibérations, portée par leur expérience située et les émotions suscitées par l'événement. Alors qu'une délégation d'habitants et de soutiens est reçue par la municipalité, une jeune mère du *platz* exprime son inquiétude d'être mise à la rue avec ses

enfants en plein hiver, puis pointe le sort réservé aux habitants du *platz* et aux roms en général. Elle mobilise ses émotions et son expérience située pour verbaliser une prise de position collective et jouer un rôle de représentation en lien avec sa participation à la délégation. Cette mobilisation du registre émotionnel est transposée en stratégie de publicisation avec la diffusion d'un communiqué de presse par les familles et le collectif de soutien. La publicisation de l'événement permet de constituer un public élargi autour du partage de valeurs communes et de mutualiser des compétences militantes, attestant d'une forme de complémentarité et de collaboration entre expériences situées des expulsions et pratiques routinières du réseau militant local.

De leur côté les militantes du collectif de soutien vont exprimer une remise en cause de la relation de confiance avec la municipalité avec laquelle elles entretenaient des relations cordiales en lien avec une expérience passée des négociations sur la question des bidonvilles. Elles pointent la brutalité et l'illégalité de l'arrêté municipal d'expulsion qui vient s'opposer à une décision de justice prononcée par le tribunal qui accordait un délai aux habitants du *platz*. Elles vont mettre à profit la présence d'un réseau militant local combatif et leur ancrage dans un tissu affinitaire sur la ville pour diffuser rapidement la mobilisation et agglomérer des associations qui vont porter la cause vers une audience nationale en utilisant l'arme du droit et de la médiatisation.

La description du processus de mobilisation permet d'élargir la définition du public de Dewey et de distinguer plusieurs cercles de concernement. Au centre du cercle, les habitants du bidonville subissent l'événement en première ligne, en anticipant des conséquences matérielles directes et immédiates sur leur vie. Dans le cercle suivant les militantes du collectif de soutien en tirent un préjudice affectif, moral et politique car elles ont consacré du temps et de l'énergie à aider les familles au quotidien s'engageant dans des relations de sociabilité avec celles-ci. À la périphérie de ce cercle d'acteurs affectés, on aura des personnes qui partagent un sentiment d'injustice à l'égard du sort des familles et qui vont l'exprimer par leur participation au rassemblement.

Le chapitre 7 décrit les petits arrangements engagés entre les habitants, les soutiens et les élus autour d'une proposition de déménagement secret et le resserrement du cercle des participants autour d'un compromis informel. Il donne à voir les pratiques de négociation et de contestation en coulisses mobilisées par les habitants et l'articulation entre menace de publicisation et négociation informelle suite à l'annonce d'une expulsion.

Suite à l'éloignement progressif de la perspective de pouvoir rester sur le terrain et à la proposition de déménagement énoncée par la municipalité, les habitants et leurs soutiens proches vont amorcer une nouvelle concertation sur la réponse à apporter à cette proposition et s'engager dans un registre de tractations et d'arrangements en coulisses avec les élus en vue d'élaborer les modalités d'un déménagement secret et concerté. En poursuivant la chronologie déroulée dans le chapitre précédent, et dans un souci de pointer la simultanéité et la complémentarité entre délibération publique et négociations en coulisses, ce chapitre se concentrera sur les petits arrangements entre les habitants, les soutiens et les deux élus engagés dans la résolution du problème autour de la proposition de déménagement sur un autre terrain.

Les séquences d'observations rapportent une série de réunions, plus ou moins officielles ou informelles, qui donne à voir le resserrement du cercle des participants, l'affirmation de la parole des habitants et la réorientation des discussions vers un registre pratique et technique. La mairie va d'abord adopter un discours de distance en pointant son incapacité à proposer un autre terrain aux habitants et en incitant les habitants à construire un autre *platz* arguant de leurs compétences en la matière. Puis au fil des discussions et pressions des soutiens et des habitants, les deux élus vont formuler une proposition de déménagement et s'engager à rechercher un terrain disponible dans le quartier. Après plusieurs semaines de promesses, de doutes et de relances, les élus vont finalement convoquer un petit groupe restreint pour annoncer la solution envisagée et exiger des habitants un engagement à respecter ce compromis informel.

Une nouvelle communauté d'expérience composée de deux militantes du collectif de soutien, des deux élus complices et de quatre habitants va voir le jour et s'engager dans une

stratégie de résolution basée sur une incitation à l'illégalité et une injonction à la discrétion en vue de mettre en œuvre un déménagement secret. Portés par une ambiance de conspiration et contraints par l'illégalité de la nouvelle occupation, les acteurs pris dans la confidence vont devoir s'engager à tenir le secret produisant ainsi un processus de dé-publicisation du problème qui va devoir se poursuivre après la résolution de celui-ci. Cette expérience de mobilisation donne à voir une forme de complémentarité entre délibérations sur la scène politique locale et négociations informelles en coulisses qui met en tension des pratiques de publicisation et de dissimulation.

PREMIÈRE PARTIE : HABITAT ET DROIT À LA VILLE

S'APPROPRIER L'ESPACE URBAIN
ET HABITER LE BIDONVILLE AU QUOTIDIEN

Introduction - Habiter : avoir (un habitat) et être (un habitant)

Partant de séquences d'observations de la vie quotidienne dans différents *platz*[1] en région parisienne, cette première partie de la thèse sera articulée autour des deux acceptions du verbe *habiter* : *avoir* un habitat et *être* un habitant. L'objectif sera de faire le lien entre organisation de l'espace, pratiques quotidiennes et usages du *platz* et de donner à voir les stratégies d'appropriation du territoire urbain (trouver un terrain) et les pratiques d'habiter (se faire un chez-soi). Le verbe habiter (du latin *habere*, avoir) peut être entendu comme *avoir* un lieu où s'installer et demeurer, s'approprier un espace, s'insérer dans un territoire, se faire une place dans la ville. Les habitants des *platz* adoptent des pratiques d'occupation et de récupération de l'espace urbain et leur circulation cyclique sur les mêmes communes atteste d'une volonté d'ancrage pratique dans la ville en lien avec des activités routinières : amener les enfants à l'école, récupérer des matériaux et des objets, faire la manche, rester à proximité de l'hôpital. Ils mettent à profit des compétences juridiques, relationnelles, matérielles et esthétiques pour occuper un terrain et transformer un lieu perçu comme vide et hostile en *habitat*. Le chapitre 2 décrit comment les habitants parviennent à se faire une place dans la ville en s'appropriant un espace où ils peuvent demeurer, quelles compétences ils mettent en

1. Le terme *platz* est une transposition phonétique du mot roumain plaţ qui désigne à la fois un lieu de vie, un lieu dans lequel on peut construire une maison, et aussi une place ou une cour (voir https://dexonline.ro/definitie/plaţ). Ce terme est un régionalisme utilisé majoritairement dans l'Ouest de la Roumanie dans la région du Banat. Notons que cette écriture phonétique renvoie également à l'origine allemande du mot plaţ en roumain.

œuvre et quelles stratégies de circulation et d'occupation ils adoptent au gré des expulsions.

Mais habiter, ce n'est pas seulement se loger et avoir un toit, c'est aussi s'engager dans des interactions, avoir une place et un rôle dans l'espace, mettre en œuvre des circulations pratiques en lien avec son environnement et donc *être* un habitant, *occuper une place dans le monde*. Les habitants du *platz* partagent une expérience commune, celle d'habiter un même lieu, et s'inscrivent dans un jeu d'activités routinières et de relations de sociabilité familiale et de voisinage. Ils s'engagent dans des interactions et des circulations et mettent en œuvre des pratiques de mise en commun de l'espace ou des stratégies de protection face à la promiscuité non souhaitée ou aux contraintes de la vie en bidonville. Le premier chapitre décrit les activités quotidiennes dans le *platz* en se concentrant sur les relations de sociabilité et les pratiques de circulations qui s'établissent dans les familles et entre les habitants en lien avec la répartition des baraques et l'organisation de l'espace commun du *platz*.

Chapitre premier

Habiter le *platz* au quotidien : sociabilité familiale et cohabitation contrainte

À partir de la description de scènes de la vie quotidienne d'une famille[2], ce premier chapitre se concentre sur les pratiques de sociabilité familiale et les relations de voisinage dans le *platz*. La description partira de l'intérieur de la baraque pour se dérouler ensuite vers les circulations dans l'espace partagé du *platz*. La vie quotidienne dans le bidonville se partage entre l'intimité familiale de la baraque et la mise en commun des espaces extérieurs et est rythmée par les tâches domestiques, le recyclage des matériaux récupérés et des temps de loisirs et de discussions dans une ambiance souvent sonore. L'observation des pratiques quotidiennes dans le *platz* donne à voir une organisation de l'espace articulée essentiellement autour des relations de parenté et de la sociabilité familiale. Elle laisse apparaître une tension entre volonté de préserver son intimité, inscription dans une circulation pratique des personnes et des objets et soumission aux contraintes d'une promiscuité non choisie.

1. Dans la baraque : décrire le quotidien d'une famille ordinaire

Séquence 1 : Accueillir avec convivialité : scènes de repas, soins des enfants, ambiance de fête

Un dimanche de décembre en début d'après-midi, je rends visite à Mateo, ses parents Mariana et Florin et son petit frère Petru. Lorsque j'entre dans la baraque la famille est encore attablée pour le repas dans une ambiance chaleureuse. Florin m'invite à poser mon manteau et à

2. Les séquences décrites dans ce chapitre sont tirées d'observations menées dans différents *platz* et portent majoritairement sur des visites informelles (en dehors de mon activité de médiatrice) durant lesquelles je me rendais seule ou avec mes enfants auprès de familles que je fréquentais depuis plusieurs mois. Pour faciliter la lecture j'ai choisi de décrire le quotidien d'une seule famille composée d'un couple Mariana et Florin et de leurs deux fils Mateo et Petru. Précisons que l'objectif du chapitre est de restituer l'expérience ordinaire d'une famille dans un *platz* à un moment donné en situant l'intrigue dans une temporalité du présent et en mettant de côté pour l'instant la contrainte de la précarité résidentielle et du risque d'expulsion. La description des pratiques de circulations dans le temps et dans l'espace ainsi qu'une recension plus systématique de tous les *platz* fréquentés et de leur situation spatiale et juridique seront développées dans le chapitre 2.

m'asseoir sur le lit. Mariana me donne une assiette et m'incite à me servir de la salade et des tomates. Elle me fait passer un plat de viande de porc qui baigne dans l'huile et des patates rissolées à la poêle. Je me sers une petite ration et je mange sagement. Florin m'incite à me servir davantage et me dit qu'eux en Roumanie ils ont l'habitude de faire des repas copieux souvent avec de la viande de porc, du chou et des pommes de terre. Il me dit qu'il est allé acheter la viande à Leader Price car les prix sont bas et la viande est bonne. Il me propose du vin en précisant qu'il est bon, que c'est du bordeaux, et il m'en verse un grand verre. Je lui dis qu'il est fou, que je ne boirai pas tout et je fais signe à Mariana que si je bois tout le verre, je vais rester dormir sur le canapé, elle rit de bon cœur. Mariana débarrasse la table et nous apporte du chocolat au caramel. Après le repas Mateo met de la musique sur le portable de sa mère et se met à danser avec son petit frère Petru qui se dandine en nous regardant d'un air rieur. Mariana et Florin se montrent fiers de leurs fils, notamment du plus jeune qui commence à parler et à faire ses premiers pas. Nous restons attablés à le regarder marcher et danser en l'encourageant avec admiration et en riant de ses premiers exploits. Florin s'amuse ensuite à porter le petit Petru et à le faire tourner dans la baraque suscitant des rires sonores de sa part.

Un peu plus tard dans l'après-midi après être passée saluer deux autres familles du *platz*, je reviens dans la baraque de Mariana et Florin. Celui-ci m'ouvre la porte et me fait signe de chuchoter. Il vient juste de se réveiller et il est en train de remettre ses baskets. Mateo dort paisiblement sur le lit avec son petit frère. Je lui demande où est Mariana et il me répond qu'elle est partie faire des courses avec sa mère. Puis il me sert une limonade et me propose de partager sa cigarette. Le petit frère se réveille et commence à gémir puis à pleurer. Son père le prend et le berce debout en lui chantant une chanson doucement. Puis il me demande de le prendre car il doit aller chercher une couche. Je me lève pour le bercer en marchant dans la baraque. Florin revient avec une couche et change le bébé sur le lit. Puis il réveille ensuite Mateo et il prend congé pour que nous puissions entamer notre séance de soutien scolaire[3]. Après la séance je reste discuter un moment avec Mariana de retour de courses. Elle s'installe sur le lit pour allaiter son bébé et elle me dit qu'il a encore besoin du sein de sa mère pour s'endormir. Je lui dis que

3. La question des enfants et de la scolarité est particulièrement présente dans mon enquête du fait de mon entrée sur le terrain par les séances de soutien scolaire dans le *platz*. La description de cette activité et des pratiques de sociabilité enfantine dans le *platz* sera développée au début du chapitre 3 consacré à l'accès à la scolarisation.

mon fils aussi était comme ça et qu'il s'endormait souvent avec moi. Ensuite, elle me confie qu'elle a un autre fils de huit ans qui est resté en Roumanie. Je lui demande si ce n'est pas trop dur de ne pas le voir et elle me répond que ça va, qu'ils s'appellent souvent. Je lui propose de venir manger à la maison le samedi suivant et elle acquiesce en affichant un petit sourire gêné. Je me lève et elle se dirige vers la commode pour prendre mon gilet noir que j'avais oublié lors d'une précédente visite et qu'elle avait soigneusement lavé et rangé.

Quelques jours plus tard, le 31 décembre vers 18h00, nous passons avec ma fille déposer un cadeau au petit frère Petru qui vient d'avoir un an. La grand-mère Rita nous invite à entrer et nous sert un jus de fruit. Le petit Petru est dans les bras de son père, je lui fais une bise en lui souhaitant son anniversaire et je lui tends un petit jeu de cubes. Mateo s'approche avec curiosité et me demande ce que c'est, puis il se saisit du cadeau, ouvre le jeu et s'installe sur le lit pour jouer invitant ma fille à se joindre à lui. Les femmes s'affairent pour préparer le repas du réveillon sur une petite table près de la porte. Florin et le grand-père apportent des bouteilles de vin, les déposent sur le lit et se servent un verre de blanc. La grand-mère nous donne une part de gâteau au chocolat, puis m'invite à m'asseoir sur le lit à côté de Mateo. Florin me demande quelle fête est la plus importante pour nous entre Noël et le 31 décembre. Je lui réponds que nous fêtons les deux et qu'à Noël, on se retrouve avec la famille, alors que le 31 décembre, on le fête plutôt avec les amis. Il me demande si on fête le réveillon à la maison ou dans la rue. Je lui dis qu'on le fait le plus souvent à la maison ou chez des amis. Mariana me demande avec enthousiasme si on va sur les Champs-Élysées tout en regardant son mari dans l'attente d'un signe d'adhésion de sa part. Je lui réponds que parfois oui, que certains aiment bien sortir, mais que moi je préfère rester entre amis. »

Le quotidien de la famille dans la baraque se caractérise ici par un enchaînement d'activités typiques de la sociabilité familiale ordinaire : partager un repas, s'occuper des enfants, plaisanter, danser, faire la sieste, préparer le repas, fêter le nouvel an. Mariana assure la prise en charge des tâches domestiques comme la cuisine, la lessive et le ménage et Florin s'occupe volontiers des enfants en jouant avec eux et en leur apportant soins et affection. Les relations d'affection au sein de la famille, le goût pour les repas et la fête et le sens du partage

attestent que la famille de Mateo se présente comme une famille ordinaire. L'intérieur de la baraque constitue un lieu privilégié de la sociabilité familiale et des activités domestiques et donne à voir des relations et habitudes comparables à celles qui ont cours dans des formes d'habitat plus classiques. La description de la vie quotidienne dans la baraque rappelle par exemple les pratiques de sociabilité familiale et les activités de travail informel décrites par Cottereau et Mohatar Marzok dans « Une famille andalouse » (Cottereau et Mohatar Marzok, 2012). Cet ancrage pratique dans une sociabilité ordinaire s'inscrit dans une conception de la famille comme entourage local (Bonvalet) marqué par des relations pratiques au quotidien et par une expérience passée commune. Cette sociabilité familiale donne à voir des solidarités du proche (Pichon) et des usages et présences dans l'habitat (Lévy et Lévy-Vroelant) qui seront valorisés pour pallier à la situation de précarité résidentielle et pour mettre en œuvre des pratiques de débrouille et de résistance.

Si la baraque est le lieu privilégié de la sociabilité familiale, c'est aussi un lieu ouvert sur l'extérieur comme en atteste le sens de l'hospitalité et l'accueil convivial que la famille me témoigne lors de mes visites. L'accueil chaleureux et la familiarité des relations constituent des éléments qui invitent à se sentir bien et à rester, les repas sont copieux et les incitations à se resservir nombreuses. La temporalité familiale alterne ainsi des moments de convivialité autour du partage des repas et des discussions collectives avec des temps plus intimes favorisant les confidences ou permettant le repos. La description du quotidien de la famille dans la baraque donne à voir cette combinaison entre intimité, convivialité et hospitalité.

La baraque se présente comme un espace de l'intimité, un entre soi, un cocon familial dans lequel se nouent des relations et se jouent des intrigues qui vont constituer l'expérience commune de la famille. C'est dans cet espace clos et abrité des regards que prennent place les activités qui relèvent de la vie de famille comme faire la sieste avec ses enfants, donner le sein à son bébé et encourager ses premiers pas. L'espace intime de la baraque répond ainsi au besoin élémentaire de se ménager un espace à soi pour se reposer, exprimer son affection à ses proches et s'épanouir parmi les siens. Ces petits gestes quotidiens sédimentent au cours du temps pour former une expérience commune et constituer le socle des interactions à venir et

des souvenirs partagés de la famille. La baraque accueille les situations de la vie de tous les jours au présent, mais elle est pleine encore des expériences passées et elle bruisse déjà des attentes de l'avenir. « L'habitat fait aussi référence à la conscience de l'habitant de sa propre intériorité, à ses secrets, à sa vie familiale et domestique, à ses arrangements privés, en somme à son intimité. » (Serfaty-Garzon, 2008 : 67).

Cette volonté de se ménager un espace propre et intime dédié à la sociabilité familiale tout en étant ouvert à l'hospitalité se manifeste également par le soin apporté par les femmes à la tenue de la maison et à la distribution fonctionnelle de l'espace domestique.

Séquence 2 : S'aménager un chez soi pratique et esthétique : décoration et fonctionnalité

La maison de Mariana est constituée de plaques de contreplaqué assemblées et percées d'une porte-fenêtre donnant sur l'allée sur laquelle sont fixés des rideaux en voile vert clair. Les murs sont bâtis sur une ossature en bois solidarisée par des planches clouées à l'horizontal et recouverte de plaques de contreplaqué qui sont ensuite dissimulées et isolées avec des affiches publicitaires et des tissus. Le sol est constitué par des palettes assemblées et recouvertes de lino et de tapis. Le toit est bâti avec une planche de bois souple posée sur les murs et débordant sur la baraque voisine (celle de Rita la mère de Mariana) pour former un auvent entre les deux baraques. La planche est ensuite recouverte d'une bâche en plastique clouée et maintenue en place par le dépôt de planches, puis au fil des semaines par le stockage d'objets encombrants tels que bidons, palettes, vélos et matériaux divers. La baraque est équipée d'un poêle à bois fabriqué à partir d'un bidon métallique découpé dans la largeur qui est installé dans un angle de la pièce et raccordé à un tuyau métallique dépassant du toit pour former une petite cheminée.

L'intérieur de la maison de Mariana est constituée d'une pièce unique formée d'un carré de 8 m2 environ[4]. Dans l'angle à droite de l'entrée, elle a installé un cabinet de toilette constitué d'une cuvette et de produits de toilette déposés sur une commode utilisée pour ranger les

4. La description suivante donne à voir une baraque typique d'une seule pièce et sans électricité. Précisons que le format de la baraque peut varier selon le type de bidonville et la taille de la famille. S'il s'agit d'un bidonville aménagé, installé depuis plusieurs années et toléré, voire accompagné, par la municipalité, il disposera d'un raccordement électrique relié au réseau urbain ou à un groupe électrogène permettant d'avoir réfrigérateur et télévision et chaque famille pourra disposer de deux pièces réparties entre chambre et salon-cuisine. Ce point d'analyse sur la typologie des *platz*, le format d'installation des baraques et leur situation dans la ville sera développé dans le chapitre 2.

vêtements de la famille et d'un miroir accroché au mur. À côté le long du mur à droite se trouvent une petite table surmontant une malle en plastique remplie de vêtements et un coffre en osier d'où sortent des jouets pour enfants. Dans l'angle au fond à droite, un poêle à bois bricolé dans un bidon métallique et recouvert d'une plaque est utilisé à la fois pour le chauffage et pour la cuisson. Sur le côté gauche, un grand lit, sur lequel est entassée une pile de vêtements en attente d'être rangés, fait également office de canapé pour les visiteurs.

Entre leurs deux baraques, Mariana et sa mère Rita ont confectionné une petite cuisine en plein air abritée d'un auvent en dressant une large planche sur laquelle sont disposés casseroles et accessoires ainsi qu'une bassine utilisée pour laver les légumes et faire la lessive, et en dessous un frigo non branché qui sert à stocker des aliments et des palettes de bois en attente d'être découpées pour en faire du petit bois de chauffage.

L'intérieur de la maison de la grand-mère Rita, est organisé sur le même format, mais présente en plus la particularité d'une décoration très soignée à laquelle celle-ci consacre beaucoup de temps. Soucieuse de tenir sa maison et son palier propre, Rita passe le balai plusieurs fois par jour et s'efforce de tenir la pièce rangée comme en attestent les couvertures impeccablement pliées et empilées sur le côté du lit. Sensible à l'esthétique lors de ses tournées de récupération, Rita est fière de présenter ses trouvailles au visiteur et d'aligner soigneusement les objets récupérés sur les meubles de la baraque. Des peluches colorées de différentes tailles sont disposées en rang serré sur une étagère en échelle dans le coin à droite de l'entrée donnant à la baraque un air de chambre d'enfant. Le meuble de toilette le long du mur à droite de l'entrée est recouvert de flacons de parfum usagers et un grand bouquet de fleurs en tissu trône fièrement sur la petite table au fond de la pièce. Les murs sont couverts de tissus aux teintes pourpres chaleureuses et des cadres alternant photos des enfants de la famille et clichés d'actrices américaines en noir et blanc sont accrochés au-dessus du lit.

L'intérieur de la baraque est aménagé de manière à allier l'utile, le beau et l'agréable, à la fois rentabiliser les usages de l'espace et soigner la décoration pour en faire un chez soi intime et accueillant. Tous les espaces de la maison – la chambre, la cuisine, la salle de bains, le salon – sont reproduits ici malgré la contiguïté de la baraque, en mettant à profit des compétences de rangement, avec un vrai goût pour l'esthétique et en jouant d'une modularité

dans l'usage des objets. Le lit utilisé comme canapé durant la journée devient un espace de couchage pour les parents le soir tandis que les oreillers et couvertures rangés sur le côté du lit ou dans les malles sont dépliés pour faire un deuxième lit pour les enfants. L'unique table de la baraque peut être déplacée près du canapé au moment des repas ou retiré au fond de la pièce pour faire les devoirs. Quelques chaises sont disposées dans la pièce ou dans l'allée au gré des visites et des activités de la famille.

Les habitants des *platz* composent avec les moyens dont ils disposent pour aménager leur environnement faisant montre d'une créativité (De Certeau, 1980) et même pour certains d'une certaine poésie (Lefebvre, 1970) qui apparaît très nettement dans l'aménagement de l'intérieur de la baraque, assurée essentiellement par les femmes qui s'ingénient à chiner des meubles, tissus et objets de décoration pour rendre confortable et esthétique leur nouvel habitat. Malgré les contraintes de la vie en bidonville et la précarité des moyens à leur disposition, les femmes ont à cœur de garder leur espace domestique propre et confortable et de l'égayer en disposant des tissus colorés, des bibelots et autres photos et peluches qui font écho à la poétique de Lefebvre : « Même le quotidien le plus dérisoire garde une trace de grandeur et de poésie spontanée. Les objets de bon et de mauvais goût, saturant ou non l'espace de l'habitation, formant ou non système, jusqu'aux plus affreux bibelots (le kitsch) sont la dérisoire poésie que l'être humain se donne pour ne pas cesser d'être poète » (Lefèbvre, 1970).

Les pratiques d'aménagement et de décoration des habitants donnent à voir l'enjeu de se constituer un chez-soi malgré la situation d'instabilité résidentielle et les menaces d'expulsion. Elles s'inscrivent dans une reproduction des formes d'aménagement comparables à celles qui sont pratiquées dans les squats : « Si le squat est un habitat illégal et parfois même délabré, il est pourtant chaque fois l'objet d'une appropriation. Il devient rapidement un "chez-soi" investi matériellement mais aussi symboliquement par ses habitants. À chaque nouvelle occupation, le souci de faire sienne la maison investie est pressant. Ainsi, quand les Roms réussissent à sauver leurs biens lors d'une expulsion, on voit les femmes décorer la nouvelle maison squattée à l'image de la précédente. Dès les premières heures de l'occupation, elles installent les matelas, des rideaux de dentelle entre certaines pièces sans

porte ou pour décorer un mur dont la peinture s'écaille. Les pots de géraniums sont remis aux fenêtres, on trouve une place pour le poste de télévision, une armoire et un peu de vaisselle. En quelques minutes, l'espace a l'air d'avoir été toujours habité » (Benarrosh-Orsoni, 2009 : 185). Cette modularité de l'espace domestique s'inscrit dans un contexte de précarité résidentielle et répond à la contrainte de pouvoir déménager rapidement en cas de menace d'expulsion. Lors du passage de la police venant annoncer l'expulsion et en l'absence de recours possible[5], chaque famille va s'affairer pour démonter et charger les planches dans leur camion ou pour les stocker dans un endroit discret et abrité sous un pont ou dans un bois dans l'attente d'une nouvelle occupation de terrain. Les matelas, les couvertures et les vêtements soigneusement rangés dans des valises ou des malles seront récupérés et mis à l'abri. La pochette plastique contenant tous les papiers et documents administratifs sera conservée sur soi dans son sac ou la poche de sa veste. Les habitants déploient ainsi des capacités de rangement et d'organisation pour pallier à la précarité résidentielle et à la nécessité de répondre à l'urgence des expulsions.

L'espace domestique de la baraque constitue ainsi un lieu approprié et intime qui a une fonction de refuge pour la famille et qui rompt avec la dureté des conditions de vie dans le *platz*. « Tant qu'un bâtiment est pur abri, logement, en tant qu'il est ustensile et instrument de protection contre les intempéries ou les ennemis, réserve de nourriture ou espace fonctionnel, il n'a pas lieu comme demeure. Il ne devient tel qu'après le mouvement d'attention et d'amitié de l'habitant envers lui-même. Mouvement à partir duquel l'habitant peut adoucir ses rugosités, le compartimenter par l'habitude en mondes familiers, répandre sur lui une douceur qui est l'essence de l'habitabilité du monde et de l'appropriation de la demeure » (Serfaty-Garzon, 2008 : 67) La baraque permet ainsi de se ménager un lieu protégé de l'extérieur dans lequel prennent place des relations familiales ordinaires. Notons que la notion de « chez-soi » renvoie également à cette double dimension et « véhicule deux questions distinctes mais déjà reliées » : celle de la maison, qui traduit l'essence même du mot

5. La troisième partie de la thèse sera consacrée aux pratiques de mobilisations des habitants face aux menaces d'expulsion.

« *home* », est véhiculée par le mot « chez » qui dérive du latin « *casa* ». L'autre est celle transmise par le pronom personnel « soi » qui renvoie à l'habitant, à sa maîtrise de son intérieur, mais aussi à sa manière subjective d'habiter. (Serfaty-Garzon, 2008 : 68)

Comme dans toutes les familles, cette vision d'une ambiance chaleureuse et d'une intimité apaisée peut être troublée par des disputes au sein du couple et des remontrances aux enfants ou par des problèmes d'argent ou de démarches administratives, d'autant qu'ici il faut composer avec les contraintes, tant matérielles que relationnelles, de la vie en bidonville. La séquence suivante se concentre sur les petites discussions quotidiennes autour des problèmes matériels et des démarches administratives.

Séquence 3 : Partager ses soucis quotidiens : histoires de papiers et scènes de ménage

Un après-midi de novembre, j'arrive devant la baraque et j'aperçois Mariana et sa mère Rita par la fenêtre. Elles viennent m'ouvrir la porte et me font la bise. Mariana m'invite à m'asseoir sur une chaise et me sert un verre de soda. Elle s'assoit sur le canapé en face à côté de sa mère et nous discutons en roumain dans une ambiance détendue. Je lui dis que son mari Florin m'a téléphoné ce matin pour me demander de regarder les papiers pour faire les allocations familiales. Je lui demande s'ils sont déjà inscrits à Pôle Emploi. Elle répond que oui et fouille dans la commode pour me trouver la pochette dans laquelle elle conserve ses documents administratifs. Je lui dis qu'il faudrait aller voir une assistante sociale de la mairie, qu'on pourrait y aller toutes les deux le jeudi suivant si elle est libre. Je lui explique qu'avec les certificats de l'école, elle pourrait demander les allocations familiales, que c'est 120 euros par mois pour deux enfants. Je dis à Mariana qu'il faudrait aussi déposer une demande de carte de séjour car ça fait plus de dix ans qu'ils sont ici (elle précise douze ans) et les enfants sont toujours allés à l'école et ils ont des certificats de scolarité.

Mariana prend congé pour aller cuisiner dans la maison de sa mère à côté. Je reste un moment seul avec la grand-mère Rita. Elle me confie qu'elle a un problème avec son compte bancaire, sa carte est bloquée et elle ne peut plus récupérer l'argent de la ferraille. Je lui dis qu'il faut aller voir la banque pour voir ce qui se passe, que ce n'est pas normal. Elle répète sur un ton dépité

qu'elle a travaillé la ferraille, qu'elle a déposé les chèques mais que maintenant elle n'a pas d'argent. Je lui demande ensuite si Florin a trouvé du travail. Elle me dit que non, qu'il fait aussi la ferraille sur les chantiers et dans les poubelles avec son camion. Elle me dit que l'argent c'est un problème. J'acquiesce et lui dis que moi aussi je cherche du travail. Elle est étonnée et me demande pourquoi je ne fais plus mon travail à l'école. Je lui explique que je n'ai plus de poste et que je dois chercher autre chose.

Mariana revient avec une plaque de four recouverte de petits croissants au chocolat. Elle la pose sur la table devant le canapé. Elle décolle les croissants et en donne un à chacune sur une feuille de papier essuie-tout. Son mari Florin, de retour du travail, entre dans la baraque, il a l'air contrarié. Il se met à secouer le petit Petru qui est par terre sur le palier. Celui-ci se cogne contre le mur et se met à pleurer. Mariana le prend dans ses bras et regarde son front en le caressant. Florin et Mariana se disputent vivement en roumain. La grand-mère quitte la pièce. Florin me prend à partie en disant qu'elle laisse sortir son fils en sandales en hiver, qu'il va attraper froid. Puis il me montre les pieds de son fils qui sont pleins de terre car il jouait pieds nus dans l'allée boueuse. Il me dit qu'il ne sait plus quoi faire avec son fils, qu'il est difficile. Je réponds calmement que c'est normal qu'il est encore petit. Puis je demande à Mateo assis sur le canapé si lui aussi faisait des bêtises, et son père répond que non, que lui était sage. Florin demande à Mariana de préparer une bassine d'eau pour laver les pieds du petit. Celle-ci s'exécute, elle prend une cuvette et verse d'abord de l'eau froide du seau près de la porte puis ajoute des tasses d'eau chaude de la casserole posée sur la plaque. Lorsque je repars de la baraque, Mariana m'accompagne à la grille avec son fils dans les bras qui est en train de s'endormir et me prend à témoin de l'attitude de son mari qui est trop sévère avec son fils. Je lui réponds qu'il est mignon, son petit Petru, et que j'espère que ça va s'arranger avec Florin en lui touchant le bras en signe de soutien. Elle me répond par un petit sourire timide et me fait la bise pour prendre congé.

Le début de la séquence donne à voir les préoccupations quotidiennes autour des problèmes d'argent et atteste de l'omniprésence des discussions autour des démarches administratives[6]. La question de l'accès aux droits est au cœur de l'expérience ordinaire des

6. La question des démarches administratives et des relations avec les administrations sera développée dans la deuxième partie de la thèse consacrée à l'accès aux droits, et en particulier à la scolarisation (chapitre 3) et à l'accès à la santé (chapitre 4).

habitants du *platz* comme en attestent les nombreuses conversations dans les baraques concernant les démarches à entreprendre pour obtenir une domiciliation administrative, pour ouvrir un compte bancaire (ou contester sa clôture ici), pour inscrire les enfants à l'école, pour faire une demande d'aide médicale d'État ou pour percevoir les allocations familiales. Chaque famille va chercher à expérimenter différentes démarches auprès des administrations et des associations et mettre à profit l'expérience des proches ou des autres habitants ainsi que la présence d'acteurs associatifs qui vont jouer un rôle d'information et de médiation[7]. La baraque et le *platz* constituent ainsi un lieu de circulation des ressources et des combines à mettre en œuvre pour obtenir des droits. L'expérience des démarches administratives est vécue comme un processus d'expérimentation, fait de tâtonnements, qui doit s'accommoder des tensions entre les demandes d'aides multiples des familles, le manque de compétences professionnelles des bénévoles et le discours de méfiance des administrations.

La fin de la séquence décrit une scène de dispute entre le mari et la femme qui a pour objet la tenue et la propreté de leur fils. Le mari reproche à sa compagne de laisser leur fils jouer pieds nus dans l'allée boueuse en plein hiver. Cette dispute s'inscrit plus largement dans un contexte quotidien marqué par les difficultés matérielles et les conditions de vie dans le *platz* et notamment ici par l'absence de lieu dédié au jeu pour les enfants. Mariana se montre le plus souvent blasée et résiliente considérant les reproches et les désaccords sur l'éducation des enfants comme partie prenante de sa vie de femme en couple. Elle adopte le plus souvent une attitude distanciée et déverse parfois ses griefs à l'égard de son mari, ou des hommes en général, dans son espace de sociabilité féminine, familiale et de voisinage, m'incluant parfois dans ses confidences ou ses commérages. Du côté de Florin, sa contrariété a germé avant son arrivée à la maison du fait d'une mauvaise journée de travail, mais aussi plus largement de la promiscuité des lieux et des tensions avec d'autres habitants. Notons que Florin est arrivé en France depuis plus de dix ans, qu'il parle bien le français et qu'il a eu d'autres expériences résidentielles et affectives que le *platz*. Il a vécu en couple quelques années avec une femme algérienne avec laquelle il vivait en appartement et a travaillé comme interprète dans

7. La question de l'accès aux droits et aux aides sociales est particulièrement présente ici du fait de ma fonction d'interprète et d'intermédiaire privilégiée entre les familles et les administrations, et de mon engagement comme médiatrice bénévole dans une association qui favorise l'accès aux droits des habitants des *platz*.

différentes associations. Il exprime souvent son désir de partir du *platz* et de trouver un appartement, mais l'irrégularité de ses ressources et l'absence de documents justifiant de ses revenus ne lui permettent pas de prétendre à un logement classique. S'il tâche habituellement de faire bonne figure devant les visiteurs et de ne pas exprimer trop vivement ses difficultés, il se laisse parfois aller à des confidences sur la dureté du travail de la ferraille au regard du peu de revenus qu'il procure et sur la difficulté des conditions de vie dans le *platz*. Florin m'a confié à plusieurs reprises qu'il n'avait pas d'intimité avec sa compagne du fait de la présence des enfants et de la grand-mère et qu'il ne pouvait plus supporter de vivre dans la boue au milieu des rats et de voisins fous ou alcooliques.

Cette démarcation entre l'intérieur de la baraque comme espace refuge et l'espace extérieur hostile du *platz* est marquée de manière sensible par une perception corporelle qui met en opposition la chaleur du poêle et le froid hivernal, la douceur des voix familières et le bruit de la ferraille ou les cris des hommes dans la cour, la décoration soignée de la maison avec des tissus et des peluches et les parcelles encombrées de débris de bois et de métaux récupérés. Si la baraque constitue bien un espace protégé, un cocon familial, lieu de l'intimité et de la sociabilité familiale, nous allons voir dans la partie suivante que son usage est souvent partagé à la fois du fait d'une mise en commun de l'espace avec la famille élargie mais aussi parfois du fait d'intrusions non souhaitées qui peuvent provoquer des tensions de voisinage.

2. Circulations dans le *platz* : mise en commun des baraques et sociabilité de l'allée

Séquence 4 : Usage collectif de la baraque et sociabilité familiale élargie

Fin août retour de vacances, je toque à la porte de la baraque de Mariana et Florin. C'est la grand-mère Rita qui m'ouvre la porte, elle me sert dans ses bras, contente de me voir, et me dit "vacances finies" en français. Je lui dis que oui, que je suis revenue d'Espagne et que maintenant je vais rester ici. Elle me fait signe de m'asseoir et me présente sa fille Elena (la sœur de Mariana) et sa petite-fille qui sont assises sagement sur le canapé. Comme la tante parle français, je lui explique que j'avais un travail en Espagne et qu'on était parti pendant un an vivre

là-bas avec ma famille. Rita me demande ensuite où sont mes enfants et s'ils vont bien. Je lui dis qu'ils vont bien, qu'ils sont contents d'être rentrés, et que là ils sont avec leur père. La grand-mère s'assoit à côté de moi sur le canapé. Je lui dis que j'ai commencé à apprendre le roumain « *eu învăţ român, vorbesc un pic* ». Elle sourit et me répond quelque chose en roumain et je fais une petite grimace d'incompréhension, puis on rit toutes les trois. Je lui dis qu'elle va m'apprendre. Je demande ensuite où sont les parents de Mateo. Elle me répond qu'ils sont partis en Roumanie et qu'ils reviennent dans deux semaines. Elle me fait comprendre avec des gestes que le père est allé passer le permis de conduire là-bas. Je lui demande des nouvelles de sa fille Mariana et elle me dit qu'elle l'a appelé au téléphone tout à l'heure et qu'elle allait bien. Elle me tend son téléphone pour me donner son numéro en Roumanie si je veux l'appeler. Puis elle me demande mon numéro et me donne son téléphone pour que je l'enregistre dans ses contacts. Mateo entre dans la maison avec un grand sourire content de me retrouver. Je me lève pour lui faire la bise lui dis qu'il a encore grandi et le complimente sur son style. Il me demande si je vais retourner encore en Espagne et je lui dis que non, que je suis revenue et que je vais rester ici. Il me demande si je suis revenue dans ma maison et où sont mes enfants et me dit qu'ils pourront venir ici. Je lui dis qu'ils sont avec leur père. Puis il ressort de la maison pour aller chez un copain.

Je reste un moment seul avec la grand-mère, elle me dit qu'elle a une maison en Roumanie et qu'ils sont allés là-bas pour les vacances, et que je pourrais venir aussi dans sa maison en vacances. Je lui dis que je serai contente et que je dois apprendre à bien parler roumain. Elle me dit que sa maison est dans la campagne près de Timişoara. Je lui demande combien de jours ils mettent pour aller en voiture. Elle me répond deux jours et me dit que c'est bien là-bas, qu'elle peut se reposer et regarder la télé. La tante apporte du chocolat et m'en tend un morceau. La grand-mère me demande si je veux rester manger ici, mais je lui réponds que je vais rentrer à la maison et que je reviendrai demain soir.

Début septembre, quelques jours après la rentrée scolaire

Empruntant la première allée, mes enfants et moi traversons la cour du *platz* pour atteindre la baraque de Mateo et de ses parents et je toque à la porte. La grand-mère Rita, qui occupe la baraque en l'absence de sa fille Mariana, nous accueille chaleureusement en nous invitant à entrer et à nous asseoir sur le canapé. Elle est en train de préparer à manger avec sa fille Elena

(la sœur de Mariana). Nous entamons la discussion et je lui demande si son problème de carte bancaire bloquée a été résolu. Mais elle répond par la négative et précise qu'une jeune femme du collectif de soutien doit venir demain pour lister les noms des personnes qui ont des problèmes de compte bancaire et entamer une démarche collective auprès de la banque. Je prends ensuite des nouvelles de Mariana qui est restée en Roumanie. Elle me dit qu'elle va rentrer dans une semaine, qu'elle reste un peu car son mari passe le permis de conduire là-bas. Un couple âgé entre et s'installe sur le canapé, une femme forte environ 70 ans qui porte un foulard et un homme d'environ 70 ans avec la peau du visage granuleuse. La grand-mère Rita me présente ses parents et me dit qu'ils sont venus de Roumanie, qu'ils habitent chez son frère dans la baraque de l'autre côté de l'allée. Entre alors Mateo, accompagné de ses cousins Simona et Adrian, qui nous salue avec un grand sourire et se plante devant le canapé pour discuter avec mes enfants. Il leur demande en quelle classe ils sont et leur parle de son école. Je lui demande également si sa rentrée s'est bien passée et si sa maîtresse est gentille. Je sors ensuite de mon sac un jeu de Uno que je lui ai apporté pour son anniversaire. Il le prend avec enthousiasme en précisant qu'il connaît ce jeu car il a déjà joué à l'école. Il propose aux enfants de faire une partie et tous s'installent au fond de la baraque et étalent les cartes sur une petite table. Ma fille qui est la plus âgée explique le jeu rapidement et ils se mettent à jouer bruyamment. La tante Elena me demande en français si je fais toujours l'école pour les enfants en me disant que son fils ne sait pas bien lire et qu'elle voudrait que je l'aide comme Mateo. Je lui réponds que ça ne me dérange pas de venir de temps en temps pour l'aider et qu'on pourra faire des séances communes avec Mateo et Adrian. La grand-mère fume assise sur le canapé et me propose une cigarette que j'accepte. La tante sort pour aller cuisiner dans la baraque de sa mère à côté, elle revient avec une assiette avec des œufs sur le plat, la pose sur une petite table près du mur et nous invite à nous servir. La grand-mère me fait signe de manger en me tendant une fourchette. La tante propose un œuf à mes enfants qui répondent poliment qu'ils n'en veulent pas. Lorsque les enfants ont terminé leur partie, Mateo met de la musique sur le portable et se met à danser avec ses cousins qui le rejoignent. La grand-mère, la tante et moi les regardons en riant. Alors que je les encourage à aller danser, mes enfants viennent s'installer timidement sur mes genoux. Puis je dis à la grand-mère et à la tante que ma fille et moi faisons de la danse. La grand-mère fait signe à ma fille de danser. Je me lève pour danser avec elle l'encourageant à faire quelques pas. Les trois enfants nous regardent en riant et se remettent tous à danser. Comme il est tard et qu'il y a de l'école le lendemain, nous prenons congé en les remerciant chaleureusement pour

l'accueil et le repas. Mateo nous accompagne jusqu'à la grille et me demande s'il pourra venir à la maison le mercredi suivant.

Si la baraque constitue un cocon familial dans lequel prennent place des relations affectives et de sociabilité familiale ordinaire, elle est aussi un lieu partagé avec la famille élargie comme en témoigne ici la présence de la mère et de la sœur de Mariana dans sa maison en son absence. La baraque est ainsi un espace partagé avec les proches où prennent place des activités communes comme prendre les repas et discuter entre femmes, jouer et danser entre cousins. La famille élargie se définit non seulement par des liens de parenté mais aussi par une expérience sensible et le partage des activités quotidiennes qui en font un lieu familier pour les membres de la famille élargie.

L'usage des baraques est marqué par une circulation des membres de la famille en lien avec la pendularité des retours au pays et les départs liés à des occasions de travail ou des changements de stratégie familiale. La répartition des baraques dans le *platz* doit répondre à cette mobilité et laisser la possibilité d'accueillir de nouveaux habitants, souvent des membres de la famille en visite ou des proches expulsés d'autres *platz*. Comme l'atteste la présence des parents de Rita venus en visite en France, la baraque peut également servir de lieu d'hospitalité pour les membres de la famille de passage. Malgré leur présence ancienne en France les liens restent forts avec le pays d'origine tant dans le récit des vacances passées en Roumanie que dans le maintien des relations avec les proches, restés là-bas. Dans la séquence ci-dessus la grand-mère parle avec enthousiasme de ses vacances et du plaisir de retourner dans sa campagne roumaine. Mateo également raconte volontiers avec enthousiasme ses différentes activités de vacances comme faire du vélo avec ses cousins, aller se promener dans la forêt. L'usage du téléphone portable et de la messagerie vidéo permettent de rester en contact avec la famille, de prendre des nouvelles des enfants. Comme on l'a déjà évoqué Mariana a un fils d'un mariage précédent qui est resté en Roumanie et avec lequel elle communique chaque semaine par téléphone. Mateo me parle souvent de sa petite cousine de quatre ans avec laquelle il échange par vidéo et dont il garde une photo accrochée au mur de la baraque. Cette modularité des baraques et cet usage du téléphone et des réseaux sociaux

attestent d'un attachement fort au pays de départ et d'une sociabilité à distance avec la famille restée là-bas. Benarrosh-Orsoni montre ce double ancrage et cette pendularité de la migration en décrivant la circulation des mini-bus qui acheminent les familles entre la France et la Roumanie (Benarrosh-Orsoni, 2015) et l'utilisation intensive des téléphones portables et des réseaux sociaux (Benarrosh-Orsoni, 2016) qui permet de rester en contact avec les proches. Diminescu s'était également intéressé aux pratiques de communication des migrants roumains par l'intermédiaire des réseaux sociaux en montrant qu'ils constituent à la fois un lien de sociabilité et une ressource pour la migration en valorisant la figure du migrant connecté (Diminescu, 2009).

Cette mise en commun de l'espace domestique de la baraque fait écho plus largement à un usage collectif des baraques et des espaces extérieurs comme les allées et les intervalles entre les baraques. Après avoir décrit les relations de sociabilité familiale et les activités d'aménagement à l'intérieur de la baraque, nous allons élargir la focale à l'ensemble du *platz* en étudiant les pratiques de circulations entre les baraques et la mise en commun des espaces.

Séquence 5 : Mise en commun de l'espace et sociabilité de l'allée

Un dimanche de printemps, en entrant dans le bidonville, je salue Marcel le chef de *platz* qui discute devant la grille avec deux autres hommes et lui demande des nouvelles de sa santé car il avait été hospitalisé. Sur la droite de l'entrée devant la baraque du chef, quatre hommes sont attablés en train de jouer aux cartes. Un peu plus loin, je salue un jeune homme qui transporte sur son vélo deux bidons d'eau qu'il est allé tirer dans le square du quartier. Dans le fond du terrain, deux hommes sont en train de décharger des appareils électroménagers en vue d'en récupérer le métal. Alors que j'emprunte la première allée pour me diriger vers la maison de Mariana, deux enfants qui font du vélo m'interpellent pour me demander où sont mes enfants. Je leur réponds qu'ils sont au centre de loisirs et poursuit mon chemin. Devant la baraque de Mariana, sa mère Rita s'affaire à passer le balai sur le pas de la porte. Elle s'arrête pour me faire une bise et m'invite à m'asseoir sur une des chaises installées dans l'allée. Je la complimente pour la tenue de sa maison et nous prenons mutuellement des nouvelles des enfants. Je salue

Florin le mari de Mariana en train de s'occuper des enfants qui se réveillent tranquillement de leur sieste dans la baraque.

Un peu plus tard, Mariana revient de la laverie avec deux caddies remplis de linge fraîchement lessivé. Elle me dit qu'elle a lavé tout le linge car elle veut que ses enfants soient propres pour aller à l'école le lendemain. Elle me parle ensuite de son travail (elle fait la mendicité) et me dit qu'elle a bien gagné vendredi à la sortie de la mosquée en me précisant que les musulmans donnent plus que les chrétiens. Puis elle me montre ensuite une tunique longue qu'elle a achetée ce matin au marché pour se déguiser en musulmane. Par moments, nous entendons des cris de femme dans la maison à côté juste derrière la maigre cloison de bois. Je demande à Cristina ce qui se passe chez la voisine, mais celle-ci me répond qu'elle ne comprend pas ce qu'elle dit en précisant qu'elle parle en romani. Elle me confie que sa voisine est « folle » et qu'elle crie tout le temps. J'ai moi-même eu affaire au caractère colérique de la voisine en question la semaine précédente, alors que je n'ai pas pu répondre à sa demande de prescrire des vitamines à son fils qui aurait un retard de croissance. Mariana poursuit son portrait en disant qu'elle est comme tous les tziganes, qu'elle envoie ses enfants voler au lieu de les mettre à l'école. Notons par ailleurs que l'apparence et les choix vestimentaires de la voisine, une jeune femme brune vêtue d'une jupe longue à fleurs et arborant une rose rouge dans les cheveux comme le cliché de la gitane andalouse, tend à accentuer le caractère stéréotypé de la description donnée. Elle me confie ensuite qu'elle voudrait partir d'ici avec sa famille, car eux ils sont roumains et ils n'ont pas envie de rester avec les autres.

Un peu plus tard dans la soirée, profitant de la douceur estivale, Mariana et sa mère préparent le repas dans la cuisine en plein air qu'elles ont installée entre leurs deux baraques tandis que des hommes au fond de l'allée ont allumé un barbecue pour faire griller de la viande. La sœur de Mariana qui habite la baraque voisine avec sa mère me confie qu'elle a peur des rats, qu'ils commencent à sortir et à circuler entre les baraques à la tombée de nuit. Son beau-frère Florin qui a entendu notre conversation s'approche derrière elle pour lui faire peur en lui touchant les jambes pour imiter le rat, suscitant un cri aigu de la jeune femme et des rires partagés.

Le *platz* peut être décrit comme le théâtre d'une sociabilité ordinaire autour des activités quotidiennes. Les tâches domestiques et les moments de discussion qui occupent une

bonne partie des journées prennent place dans les espaces extérieurs communs produisant une sociabilité de l'allée que l'on retrouve dans la majorité des bidonvilles[8]. La description des relations familiales dans le *platz* donne à voir un usage des espaces communs tourné vers les tâches domestiques, les temps de sociabilité et les activités de travail en lien avec une répartition genrée des pratiques. D'un côté, les femmes s'affairent aux tâches domestiques et prennent soin des enfants ou se retrouvent pour évoquer leurs problèmes de démarches administratives et s'adonner à des pratiques de commérage. La sociabilité ordinaire entre femmes observées dans les allées du *platz* peut être comparée avec la sociabilité du coin de la rue, aux bavardages entre femmes d'un même quartier sur un coin de trottoir ou à la sortie de l'école. C'est aussi le moyen de prendre et de donner des nouvelles et d'échanger des informations importantes de la vie pratique, sur des bonnes occasions dans certains magasins alentour ou sur des trucs à connaître dans les démarches administratives (Cottereau et Mohatar Marzok, 2012). De leur côté les hommes déchargent des camions, démontent des meubles et des appareils électroménagers, dégainent des fils électriques dans une ambiance souvent bruyante de coups de marteau et de bruits de ferraille. La cour ou l'allée ne constitue pas seulement un espace de sociabilité collective, mais aussi un lieu de stockage des matériaux et objets récupérés, comme en atteste la présence fréquente de planches, de palettes, de parpaings ou d'objets tels que des ordinateurs, des appareils électroménagers encombrant l'espace extérieur commun. Le *platz* est un lieu saturé de sons, avec les bruits de ferraille, le ronronnement du moteur du groupe électrogène, les cris des enfants et les voix fortes des habitants qui s'interpellent, et la musique *manele*[9] qui s'échappe des autoradios ou des téléphones. Les pratiques d'appropriation et de circulation dans le *platz* donnent à voir une mise en commun des ressources et des compétences en vue de s'adapter à son environnement et de composer avec les maigres moyens à disposition. Cette capacité à transformer le bidonville en espace organisé et partagé, ici autour des activités domestiques et

8. On peut distinguer plusieurs configurations dans la manière d'organiser les baraques en lien avec la taille et la forme du terrain allant de la disposition circulaire autour d'une cour centrale à la distribution en allées plus ou moins étroites. Ce point sera développé dans le chapitre 2 sur l'appropriation de la ville et la typologie des *platz*.

9. Le *manele* est un style de musique populaire associé aux roms de Roumanie, et très apprécié dans les *platz*, qui mêle rythme pop disco et sonorités orientales.

de travail informel, rappelle les observations de Pétonnet dans les bidonvilles en région parisienne dans les années 1970. « L'habitat précaire et spontané peut répondre, dans une certaine mesure, à un mode de vie et à des relations sociales spécifiques, à l'inverse de nombreux logements standards et normalisés, où les gestes sont contraints par une architecture inadaptée. » (Pétonnet, 1979). Cet usage collectif de l'espace commun du *platz* articulant sociabilité de voisinage et travail informel fait écho également aux pratiques sociales de coprésence dans les espaces résidentiels (Authier, 2008) et à la description des parties communes dans les squats (Breviglieri, Pattaroni et Stavo-Debauge, 2004).

La répartition des baraques dans le *platz* s'effectue habituellement dans une logique d'affinités familiales et de mise en commun des espaces en vue de répondre à cette volonté de partager l'usage de son espace domestique avec ses proches[10]. Le *platz* est un espace de circulation organisé collectivement en lien avec les affinités familiales et les activités domestiques et de travail informel. La distribution des baraques dans l'allée de Mariana et Florin est organisée en lien avec les relations de parenté des occupants, et plus généralement dans le *platz* on note un regroupement des habitants par famille et par ville d'origine, l'allée de Mariana étant dédiée majoritairement aux familles originaires de la région de Timişoara. On retrouve cette répartition familiale et cette mise en commun de l'espace domestique dans la description des squats de familles roms : « Si l'on s'aperçoit rapidement que chaque pièce est attribuée à une famille, les circulations des habitants et des objets dans la maison sont incessantes. […] Mais il apparaît peu à peu que les règles d'occupation de l'espace domestique répondent à une logique dans laquelle la parenté est centrale. Celle-ci régit d'abord les décisions de s'installer avec une famille plutôt qu'une autre, mais aussi les choix de coopération dans les pratiques économiques, les solidarités matérielles ou les amitiés » (Benarrosh-Orsoni, 2009 :182). Il en va de même dans l'espace du *platz*, où la distribution géographique des places semble une projection spatiale de relations de proximité, selon

10. Notons que cette répartition peut également être contrainte par l'autorité du chef de *platz* qui encaisse un droit d'entrée et peut influer sur l'attribution des baraques occasionnant parfois tensions et contestations. Nous reviendrons sur ce point à la fin du premier chapitre.

l'origine et selon la parenté. Mais bien qu'il soit approprié et aménagé, le *platz* demeure un espace de vie contraint dans lequel se jouent des tensions et des conflits entre voisins, dus, par exemple, à des conceptions divergentes de l'éducation des enfants ou à des usages différents des espaces communs. À travers le jugement porté sur les pratiques de sa voisine, et en particulier sur la non-scolarisation de ses enfants, Mariana reproduit les stéréotypes habituellement mobilisés pour qualifier les tziganes en Roumanie. Dans un même temps, elle valorise sa propre pratique en insistant sur l'importance que revêt pour elle la fréquentation de l'école et la bonne image que ses enfants doivent donner en portant des vêtements fraîchement sortis de la laverie et en arborant des ongles propres et des cheveux brossés.

Si les habitants tentent de mettre à profit un usage partagé et apaisé des espaces communs, les conditions de vie dans le *platz* ne facilitent pas toujours des relations de voisinage paisibles attestant de la frontière ténue entre proximité et promiscuité. Rappelons que les habitants n'ont pas accès à l'eau et au ramassage des ordures et que l'entretien et la propreté des espaces extérieurs dépendent généralement de l'ancienneté du terrain et de la capacité à s'organiser des habitants. Les allées et les intervalles entre les baraques sont souvent encombrés de part et d'autre d'objets divers comme des vélos, des caddies, des bidons et parfois des frigos non branchés qui servent à stocker de la nourriture. Le fond du terrain fait souvent office de déchetterie abritant des tas d'ordures pouvant atteindre plusieurs mètres de largeur et de hauteur, selon le temps d'occupation du lieu. De gros rats profitent de cette nourriture abondante.

3. Pratiques d'intrusions contraintes, conflits de voisinage et contrôle du *platz*

Séquence 6 : Pratiques d'intrusions contraintes

Un après-midi d'octobre, je rends visite à Mariana de retour de Roumanie. Elle m'ouvre la porte et me serre dans ses bras, car on ne s'est pas vues depuis plusieurs semaines. Sur le canapé, une jeune femme qui paraît avoir vingt ans porte un petit bébé sur ses genoux. Je la salue en roumain et lui demande quel âge a son bébé. Mariana me répond qu'il a trois mois. Mariana

m'invite à m'asseoir sur une chaise en face du canapé et me donne un verre de soda. Je lui demande ensuite si c'est une fille et je demande son prénom. Mariana me répond qu'elle s'appelle Sara. La sœur de Mariana entre, nous salue, s'installe sur le canapé et se met à discuter avec Mariana et la mère du bébé dans une ambiance détendue. On entend alors des éclats de voix dans l'allée et Mariana sort pour demander ce qu'il se passe. Trois femmes se mettent à parler fort devant la porte en évoquant une histoire de police. Je salue Ion le voisin d'en face qui est en train de téléphoner devant la porte de sa baraque. Une autre voisine sort de sa baraque et m'interpelle par mon prénom en me jetant un regard noir. Je m'approche pour la saluer et elle me demande en espagnol où j'étais passée me reprochant de n'avoir pas répondu à ses nombreux appels. Je lui dis que je n'ai pas pris le temps de la rappeler car j'avais beaucoup de travail. Je lui demande si elle a pu faire sa domiciliation à la mairie puis je prends congé avec détachement. De retour chez Mariana, elle et sa sœur, qui ont observé la scène par la fenêtre, me demandent ce que je fais avec elle et pourquoi je vais l'aider alors que son mari parle français. Puis Mariana précise qu'elle parle beaucoup et qu'elle est folle en faisant des gestes comiques pour l'imiter. À ce moment précis, la voisine en question entre dans la baraque et nous éclatons toutes les trois de rire. Elle a un air agressif et me demande en espagnol pourquoi je ris. Je prétexte que c'est parce que les filles se moquent de moi quand je parle roumain. Pas très convaincue par mon explication, elle prend une pomme dans la panière à fruits pour se donner une contenance et ressort de la maison visiblement vexée.

Un peu plus tard dans la soirée, alors que Mateo et moi sommes restés seuls dans la baraque pour une séance de soutien scolaire, nous recevons la visite d'une dame forte qui nous dit quelque chose en roumain en regardant par la fenêtre d'un air anxieux. Mateo m'explique qu'elle se cache car son mari a trop bu. Puis, tandis que la femme met de l'eau à bouillir sur le poêle pour se préparer un café, Mateo et moi regardons par la fenêtre à notre tour. Mateo me confie qu'il a peur que l'homme éméché vienne ici. Je le rassure et lui propose d'aller rejoindre sa mère à côté dans la baraque de sa grand-mère. En sortant dans l'allée, on aperçoit le vieil homme ivre marmonnant et titubant tandis qu'un autre homme tente de le raisonner et de le maîtriser physiquement en l'encerclant par l'abdomen.

La présence quotidienne de membres de la famille dans la baraque manifeste une sociabilité familiale ordinaire marquée par les discussions et commérages et la préparation

commune des repas entre femmes. Cependant, les pratiques d'intrusion entre résidents d'un même *platz* ne sont pas nécessairement souhaitées et peuvent parfois se traduire par des tensions démontrant ainsi la frontière ténue entre proximité et promiscuité. La circulation dans la baraque peut ainsi prendre des formes variables allant de la cohabitation familiale souhaitée et appréciée à des relations de voisinage contraintes. Si les règles habituelles de marquage entre le dedans et le dehors, comme frapper à la porte avant d'entrer, sont habituellement observées dans le *platz*, il arrive fréquemment que des résidents entrent spontanément dans la baraque d'un voisin ou d'un membre de la famille. Ces formes d'intrusion non souhaitées sont facilitées par l'absence de verrous et les habitudes de circulation fréquente des personnes entre les baraques. Elles peuvent avoir des motifs divers, comme ici la voisine d'en face qui entre spontanément dans la baraque pour me prendre à partie avec un ton agressif ou la vieille femme qui se cache pour fuir son mari violent. Notons que la femme qui entre dans la baraque se fait un café spontanément en utilisant la casserole et le poêle comme si elle était dans sa cuisine. Il m'est arrivé par ailleurs de surprendre un homme que je ne connaissais pas comme étant un proche de la famille en train de dormir sur le lit chez Mariana et Florin. Les tensions de voisinage peuvent parfois produire des réactions de rejet, d'agressivité et même de racisme à l'égard des autres habitants comme en témoigne la qualification péjorative de tzigane de la voisine de Mariana dans la séquence précédente (celle qui crie tout le temps et ne met pas ses enfants à l'école). Mateo m'a plusieurs fois mise en garde également contre les agissements de certains voisins en les qualifiant de roumains, me conseillant de ne pas prendre telle allée où je risquais de me faire voler mon sac ou me parlant d'une dame méchante qui joue du couteau. Comme on l'a déjà évoqué, Florin et Mariana expriment régulièrement leur lassitude face à la contrainte de devoir vivre au quotidien avec des voisins qu'ils n'apprécient pas dans une situation de promiscuité non choisie et leur désir de quitter le *platz* avec leur famille pour aller habiter dans un logement classique.

Les interactions entre les habitants dans les espaces communs du bidonville se caractérisent à la fois par des relations de sociabilité ordinaire entre membres de la famille et des activités de travail souvent collectives, mais aussi par des tensions entre voisins ou avec le chef de *platz* du fait de la contrainte de devoir cohabiter. Ces relations d'inimitié dues à la

cohabitation contrainte peuvent aller du simple commérage ou jugement porté sur ses voisins à des violences physiques et morales plus graves, comme en atteste la séquence suivante autour des relations entre une jeune femme et sa belle-mère qui ne l'apprécie guère.

Séquence 7 : Tensions familiales et violence dans le *platz*

Un matin de décembre, lors d'une sortie médiation avec l'association pour laquelle je suis bénévole depuis quelques mois, Tom le médiateur salarié et moi nous rendons dans un *platz* installé depuis deux ans environ pour prendre des nouvelles d'une jeune fille qui a subi une interruption médicale de grossesse. Alors que nous discutons dans l'allée devant sa baraque, Cosmin un jeune homme que nous avions croisé la semaine précédente passe dans l'allée et nous salue timidement. Tom lui demande comment il se sent car il est maigre et n'a pas l'air d'aller très bien. Cosmin nous explique que lors d'une visite la semaine précédente, notre collègue médecin l'avait accompagné à l'hôpital pour faire un dépistage tuberculose et que les médecins lui avaient diagnostiqué une pleurésie pulmonaire et l'avaient hospitalisé. Il nous raconte ensuite qu'il a fugué de l'hôpital car il était très inquiet pour sa compagne Irina. Il nous montre une ordonnance en expliquant que le médecin a prescrit à celle-ci un antidouleur et un antibiotique car elle a fait une infection à l'arcade sourcilière suite à une bagarre avec sa belle-mère (la mère de Cosmin). Il précise que sa mère n'aime pas sa copine et qu'elle l'a frappée avec une barre de fer. Tom demande à Cosmin où est son épouse et si on peut la voir. Cosmin répond qu'elle est en train de dormir en montrant la cabane en face. Il ouvre la porte doucement et nous fait entrer en silence. Il fait sombre dans la baraque, la jeune femme est allongée sur le lit et n'a pas l'air en grande forme. Tom la salue en roumain et lui demande comment elle se sent. La jeune femme se retourne péniblement pour nous saluer et dit qu'elle a mal au ventre. Tom me dit qu'il préfère la laisser dormir et qu'il repassera en début de semaine prochaine. Cosmin ressort dans l'allée avec nous et nous parle d'une demande d'hébergement pour lui et sa copine en confiant qu'ils ne peuvent pas rester ici, que la situation est intenable avec sa mère. Je dis à Tom que je peux en discuter en rentrant avec l'assistante sociale de l'association pour qu'elle engage une démarche pour solliciter un hébergement en urgence.

La semaine suivante, j'arrive au siège de l'association vers 10h00, je salue l'équipe et m'approche de Sophie la coordinatrice, en train de discuter avec un médecin, pour lui demander le programme de la journée. Elle me dit que Tom mon collègue médiateur doit retourner en

priorité au terrain de la semaine dernière car Irina a fait une tentative de suicide et il doit l'emmener aux urgences. Tom s'approche et m'explique à voix basse qu'il est passé la veille au terrain et qu'il l'a trouvé allongée inanimée dans la cabane car elle avait avalé un tube de médicaments. Il me dit qu'elle est en danger et qu'il faut absolument la sortir du *platz*, il précise que sa belle-famille ne veut pas d'elle dans le *platz* car elle n'est pas rom. Sophie me propose de partir aussi sur le même terrain avec Monique ma collègue pédiatre arguant que c'est bien si elle peut se confier à des femmes. Une fois arrivés au terrain, nous saluons le chef de *platz* et empruntons la première allée. Tom et Monique qui marchent un peu devant moi entrent dans la cabane du fond pour rendre visite à Irina la jeune fille qui a fait une tentative de suicide la veille. Je reste seule dans l'allée et me fais accoster par une petite femme qui porte un foulard et a des petits yeux expressifs. Elle me parle de la jeune fille qui habite dans la baraque du fond en montrant la porte et me dit qu'elle doit voir un médecin. Elle me fait comprendre qu'elle est folle, qu'elle a avalé toute une boîte de médicaments et qu'elle a essayé de tuer son fils. Je comprends alors que je suis en train de parler avec la belle-mère d'Irina, celle qui a frappé la jeune fille. Puis elle me dit qu'il faut l'emmener à l'hôpital et la mettre dans un avion pour la Roumanie. Je lui demande si elle est mariée avec son fils mais elle me répond que non sur un ton agressif en faisant des gestes expressifs me signifiant "non mais ça ne va pas la tête". Elle me dit que la fille a un enfant là-bas et qu'elle a un mari, et qu'ici elle n'a personne et qu'elle doit partir. Je lui dis qu'aujourd'hui mon collègue va l'accompagner chez un médecin mais que moi je ne peux rien faire de plus. Puis je me dirige vers la baraque de la jeune fille pour rejoindre mes collègues mais la belle-mère me suit et m'accompagne jusqu'à la baraque de sa belle-fille. Elle ouvre la porte, me fait entrer et entre derrière moi. Je referme la porte, il fait sombre dans la baraque comme la semaine précédente et nous sommes serrés car la pièce est petite. La jeune fille est assise sur le lit et a l'air très fatigué, elle a le visage marqué et les yeux cernés. Tom et Monique sont assis près d'elle en pleine consultation. Tom lance un regard agressif en direction de la belle-mère pour me faire comprendre qu'elle doit sortir et me dit en français "on peut pas virer la belle-mère". Il précise qu'elle ne peut pas assister à la consultation car c'est elle le problème. Je lui réponds qu'elle m'a suivie et que je n'ai pas pu la retenir. Puis j'ouvre la porte de nouveau invitant la belle-mère à me suivre en trouvant le prétexte de lui demander des nouvelles de son fils (qui avait été hospitalisé pour une pleurésie pulmonaire) pour la faire ressortir de la maison. Elle me suit dans l'allée et me répète que la jeune fille est folle en faisant des gestes et en me prenant à partie, d'un air de dire "vous l'avez vue, elle a une

tête de folle". Puis, elle m'emmène dans la baraque en face pour saluer son fils. Je m'approche pour lui demander comment il va en roumain et il se lève souriant en me disant qu'il se sent mieux. Au retour de notre tournée de consultations vers 16h00, Monique et moi prenons des nouvelles d'Irina et de sa consultation à l'hôpital. Tom répond que la jeune femme a été hospitalisée et qu'il a vu avec le service social pour essayer de lui trouver un hébergement en urgence avec son compagnon. Je leur raconte ensuite ma conversation avec la belle-mère dans l'allée en reproduisant ses gestes et mimiques, ce qui les fait bien rire malgré la gravité de la situation.

Si la famille peut constituer dans la plupart des cas un espace protégé de sociabilité choisie et appréciée, il arrive que les relations soient marquées par des tensions et même des pratiques violentes entre membres d'une même famille. La séquence ci-dessus décrit un cas de cohabitation difficile en lien avec des tensions familiales, à l'inverse de la vision paisible de la sociabilité familiale décrite auparavant. Ici au contraire la pression exercée par la belle-mère sur la jeune femme a pour objectif de l'inciter à quitter le *platz* et à ne pas rester en couple avec son compagnon. Si on a déjà évoqué la précarité et les conditions difficiles de la vie en *platz*, il convient d'y ajouter les contraintes des règles édictées par certaines familles qui vont peser lourdement sur le quotidien des habitants et en particulier sur celui des jeunes filles. La fréquentation des *platz* dans le cadre de mon activité de médiation m'a parfois donné à voir des situations familiales difficiles, comme des mariages contraints ou des grossesses précoces[11]. La jeune femme à laquelle nous rendons visite a subi une interruption médicale de grossesse à l'âge de 14 ans et vit en couple avec son mari dans une baraque attenante à celle de ses beaux-parents. Précisons ici que le contexte d'observation de cette séquence est très différent de celui des premiers extraits portant sur la famille de Mateo. L'entrée sur le terrain se fait ici par le biais d'une association spécialisée dans la médiation sociale et sanitaire, ce qui conduit à concentrer l'attention sur les problèmes de santé, d'autant plus que la vie dans ce *platz* est particulièrement difficile. Mon statut d'observatrice est celui d'une médiatrice bénévole qui rend des visites ponctuelles dans différents *platz* et qui est tributaire de la

11. Le chapitre 4 sera consacré à la question de l'accès aux soins et aux différents problèmes de santé rencontrés durant mon activité de médiatrice.

sélection des familles visitées opérée par la coordinatrice en fonction des urgences et pathologies à suivre.

Si l'usage de la violence entre membres d'une même famille reste marginal dans mes observations – il faut mettre ces situations sociales en regard de situations analogues de migration et de pauvreté –, le sort du jeune couple reflète malgré tout un climat de tensions liées à la précarité des lieux et à la promiscuité des espaces domestiques. Il remet en cause un certain discours culturaliste qui tend à mettre en scène la prétendue « culture » des roms (ou des tziganes) en les présentant comme un groupe homogène et lié par des relations de solidarité. La fréquentation des familles roumaines vivant en *platz* laisse apparaître des formes de cohabitation contrainte et les aspirations à quitter le *platz* pour fuir les pressions familiales ou matérielles sont nombreuses, comme en atteste la demande d'hébergement sollicitée par le jeune couple.

Séquence 8 : Contrôle des baraques et autorité du chef de *platz*

Un après-midi ensoleillé, je rends visite à Mariana et sa mère Rita qui sont assises sur des chaises devant leurs baraques. Rita me demande si je peux l'aider à faire son CV car elle voudrait demander un emploi dans le nettoyage à la mairie (elle travaille déjà au noir comme femme de ménage pour des particuliers). Je discute ensuite avec le mari de Rita qui me confie qu'il en marre du *platz*, du bruit, de la musique la nuit et la journée. Il dit qu'il est électricien et qu'il va rentrer pour chercher du travail en Roumanie. Arrive ensuite la tante de Mariana qui me salue et se met à me parler de sa difficulté à obtenir une domiciliation à la mairie. Puis alors que nous orientons la discussion sur les tensions avec Marcel le chef de *platz*, elle m'invite à entrer dans sa baraque en me faisant signe de chuchoter et en refermant la porte derrière moi. Durant toute la conversation la tante tourne la tête toutes les trente secondes pour scruter l'allée, inquiète, et me demande de parler bas car elle a peur du chef de *platz* et de son frère qui tournent dans les allées pour surveiller. Je salue sa fille allongée sur le lit souffrant d'un mal de ventre et lui propose du Spasfon. La tante me confie alors que son gendre a été frappé par le frère du chef de *platz*, qu'il a eu une fracture de la mâchoire, et qu'il a reçu des menaces de

mort. Elle dit que le chef et son frère sont très violents, qu'ils frappent les gens du *platz* et qu'ils violent les femmes en illustrant ses confidences par des gestes expressifs. Elle dit qu'elle a peur pour sa fille et pour sa famille et qu'elle va partir dans une autre ville où ils donnent des caravanes pour les roms. Comme je suis choquée par ses confidences, elle me dit que je ne connais pas les gens, que devant moi ils sont gentils, mais qu'en vrai « ils sont fous les gitans ». Il faut que la Mairie trouve un appartement pour les personnes comme elle « les gens corrects qui ne font pas de problèmes ». Elle me dit de faire attention à moi en se signant et en invoquant Dieu. Elle me confie ensuite que son mari et son gendre ont déjà tenté d'occuper une maison fermée la semaine précédente mais n'ont pas réussi à y rester.

Un peu plus tard, alors que nous discutons dans l'allée, Marcel le chef de *platz* qui a été prévenu de mon arrivée, vient me saluer et m'invite à venir dans sa baraque pour discuter de l'expulsion à venir. Nous faisons un tour de *platz* et il me montre deux baraques détruites dont les matériaux vont être récupérés pour ouvrir un autre *platz*. Il me dit qu'il a trouvé un autre terrain plus grand juste à côté et qu'ils vont essayer de s'y installer dans la nuit (un peu plus tard dans la soirée, je l'accompagnerai sur place pour qu'il me montre l'emplacement du nouveau terrain). Il m'invite ensuite à entrer dans sa baraque. Je salue sa femme installée à table en train de compter sa petite monnaie rapportée de son activité de mendicité. Elle appelle sa fille pour qu'elle vienne nous servir un café. Je m'attable avec Marcel et sa femme et je le questionne sur sa dispute avec Nadine, une copine du collectif de soutien qui m'a téléphoné la veille pour me dire qu'elle s'est fâchée avec lui. Je lui demande ce qu'il s'est passé. Il accuse Nadine d'aller voir toujours les mêmes familles et de ne pas aider tout le monde. Je lui réponds que moi aussi je vais souvent voir les mêmes personnes car je les connais mieux ou car elles me demandent plus souvent de l'aide. Il conteste ensuite l'excès d'initiative de Nadine et d'une autre femme du collectif qui ont entrepris de recenser tous les habitants. Il critique vivement leur initiative de procéder à une numérotation des baraques en arguant avec un air complice que d'habitude c'est la police qui fait ça. Je lui réponds que je suis d'accord avec lui, qu'on ne peut pas tout contrôler mais qu'elles font ça pour les aider. Un petit homme moustachu qui se présente comme le frère de Marcel vient se joindre à notre conversation. Il me raconte dans un français approximatif qu'il a vécu en Italie et commence à me faire un cours d'histoire sur notre filiation commune avec les Romains, puis sur Napoléon et Joséphine, ayant visiblement à cœur de m'impressionner par son érudition. Je le complimente poliment sur sa connaissance de l'histoire de France tout en me montrant distante car je viens de comprendre que je suis en train de parler avec l'homme qui a

frappé violemment le beau-frère de Mariana. Je poursuis ensuite la conversation avec Marcel qui me dit qu'il faut construire encore des baraques car il y a des familles qui n'ont pas de place, environ quatre-vingts personnes, qui ont été expulsées d'un autre *platz* dans la ville voisine la semaine précédente.

La plupart des *platz* fréquentés se caractérisent par une organisation hiérarchique autour d'un chef de *platz*, qui a pour fonction de gérer l'attribution des baraques et qui collecte le plus souvent un droit d'entrée ou un loyer mensuel auprès des autres habitants en exerçant une autorité plus ou moins pesante et violente. Si le chef de *platz* est généralement celui qui ouvre le *platz*, son autorité peut également reposer sur différentes formes de légitimité plus ou moins validées et acceptées par les habitants en lien avec son statut politique dans le village d'origine, l'exercice d'une fonction religieuse ou l'usage de la violence pour se faire respecter. Les choix opérés par le chef dans l'attribution des baraques peuvent occasionner parfois tensions et contestations comme en atteste la bagarre qui s'est produite entre le beau-frère de Mariana qui exigeait de pouvoir construire sa baraque dans la même allée que sa famille et le frère du chef de *platz* en charge de faire respecter les consignes et intérêts de Marcel en usant de la violence si besoin. Suite à ce conflit entre son gendre et le chef de *platz* autour de l'attribution des emplacements, la tante de Mariana affiche clairement son inquiétude et son souhait de quitter le *platz* avec sa fille et la famille de sa sœur en vue de mettre les siens en sécurité dans un lieu plus serein. Certaines familles choisissent de privilégier l'installation sur un petit terrain ou dans une maison inoccupée pour conserver leur autonomie, éviter de verser un loyer ou un droit d'entrée et ne pas subir les pressions du chef de *platz*.

Cette organisation hiérarchique qui a cours dans la majorité des *platz* peut être comparée à des formes de fonctionnement informel qui prévalent dans d'autres espaces marqués par une cohabitation contrainte comme les foyers d'hébergement ou les prisons. Elle s'inscrit dans une valorisation de l'argent et de la propriété et par la mise à profit des pratiques de débrouille et d'appropriation en vue de collecter des ressources matérielles ou de bénéficier d'avantages qui font écho, plus largement, au fonctionnement du système économique. La

répartition et la modularité des baraques permettent pour le chef de *platz* de réaliser un profit en jouant de l'opportunité d'accueillir de nouveaux habitants et de louer les espaces laissés vacants par les départs provisoires. Cette mobilité des habitants, si elle ne facilite pas la tâche des associations qui tentent d'assurer un suivi des familles, s'inscrit le plus souvent dans une volonté du chef de *platz* de garder le contrôle sur son territoire et de ne pas permettre un recensement exhaustif des habitants. La séquence ci-dessus donne à voir cette tension plus ou moins palpable entre les acteurs associatifs et le chef de *platz*. Marcel accuse les bénévoles du collectif de soutien de vouloir tout contrôler et critique leur initiative de numéroter les baraques en la comparant à une pratique policière. Cette protestation renvoie au désir de Marcel d'être le seul à décider des circulations dans le *platz*, et à se ménager la possibilité de construire de nouvelles baraques et d'accueillir de nouveaux habitants, comme il l'évoque à la fin de la séquence, encaissant ainsi de nouveaux droits d'entrée. Lors de mes visites dans différents *platz* j'ai pu observer différentes configurations dans les relations entre acteurs associatifs et chef de *platz* en lien avec le statut des visiteurs et l'ambiance dans le *platz*. Les membres du collectif de soutien qui visitent régulièrement le *platz* et connaissent bien les familles adoptent le plus souvent une attitude empathique entre naïveté, déni de réalité et complicité non-souhaitée et se montrent alors surpris d'apprendre les agissements peu recommandables du chef de *platz* avec lequel ils entretiennent des relations cordiales. Le chef de *platz* et plus généralement les habitants qui ont recours à des pratiques peu enviables et parfois illégales ne donnent à voir que ce qui est conforme aux attentes des bénévoles en vue de ne pas ternir une relation qui peut servir leurs intérêts[12]. Dans le cadre des sorties médiation avec l'association la relation plus distante peut se solder parfois par des expériences de conflit ouvert, allant jusqu'au refus de coopérer avec les visiteurs non souhaités. Lors d'une visite dans un *platz* suivi par l'association, un vieil homme moustachu qui avait l'air d'être le chef nous avait installés dans sa baraque pour recevoir les familles et remplir les demandes de

12. Mes observations dans les différents *platz* ne m'ont par exemple que rarement donné accès à des pratiques illégales qui sont habituellement associées aux roms dans le discours médiatique, comme la prostitution et le proxénétisme. Après avoir terminé mon enquête, j'ai appris par d'autres canaux que le couple d'une famille que je fréquentais régulièrement avait été incarcéré pour avoir pris part à un réseau de pickpockets et de proxénétisme. Cela n'avait jamais transparu dans nos relations. Les seules pratiques illégales que j'ai pu observer consistaient à occuper illégalement des terrains ou à forcer les cadenas ou les grilles des chantiers en vue de se fournir en matériaux.

domiciliation et lorsque je demandais aux personnes si elles avaient un numéro de téléphone, il répondait systématiquement non à leur place.

Les espaces communs de la cour et de l'allée constituent une sorte de passage entre l'extérieur et l'intérieur du *platz* qui a une fonction de contrôle et de protection et dans lequel les personnes qui circulent doivent être reconnues et acceptées comme en atteste la présence du chef à l'entrée. La présence de personnes extérieures au bidonville suscite à la fois la méfiance et la curiosité des familles et la circulation des informations sur le mode des commérages fait office de filtre de protection et de sélection des visiteurs. Il m'est arrivé de voir des visiteurs se faire éconduire suite à une prise de contact infructueuse, par exemple un journaliste venu interroger des habitants un jour de match France-Roumanie qui est reparti sans avoir pu faire d'interviews ou des étudiants en cinéma venus faire des démarches en vue d'un projet avec les habitants, qui se sont heurtés au refus des familles à mettre en scène leurs conditions de vie. Comme on l'a déjà évoqué, on peut distinguer des ambiances différentes selon les *platz* souvent en lien avec la situation juridique du lieu (terrain aménagé et toléré ou terrain menacé d'expulsion), le statut des visiteurs (acteur associatif, membre du collectif de soutien, ami de la famille) et leur proximité avec les familles. Lors de mes premières visites dans le *platz* de Mariana, ma présence a suscité des questions de la part des autres familles, puis elles m'ont rapidement perçue comme la maîtresse de Mateo et invitée à rester bavarder dans la cour. On peut relever ainsi une forme de ritualisation du passage entre le dedans et le dehors avec d'abord à l'arrivée dans le *platz* une prise d'informations dans la cour sur la présence de la famille visitée ou des questions sur le motif de la visite, puis un accueil dans la baraque et l'attribution d'un statut associé à une famille, puis enfin au terme de la visite un membre de la famille me raccompagne habituellement jusqu'à la grille pour marquer mon départ. Notons que les enfants souvent présents dans l'espace commun du *platz* jouent un rôle de passeur, et d'interprète parfois, avec les visiteurs occasionnels. Ces pratiques de contrôle et de régulation de l'accès au *platz* font écho à la volonté de discrétion et de dissimulation adoptée par les habitants dans leurs stratégies d'occupation et d'installation des baraques dans l'espace de la ville qui seront développées dans le chapitre suivant.

Conclusion : Le bidonville, un espace habité dans la ville

L'observation des pratiques d'occupation et de récupération des familles roumaines vivant en bidonville permet de saisir comment celles-ci cherchent à affirmer leur inscription dans le territoire de la ville en adoptant des stratégies d'installation discrètes et en aménageant le *platz* en espace habité. Les habitants mettent à profit la présence d'espaces disponibles dans la ville en s'inscrivant dans une temporalité du provisoire et en adoptant une circulation ancrée en lien avec leur connaissance de l'environnement urbain local et leurs pratiques quotidiennes. Une fois repéré et installé, le terrain est organisé autour d'une répartition affinitaire des places fondée sur les liens familiaux ou parfois soumise à l'autorité du chef de *platz*. L'aménagement des baraques témoigne d'une volonté de se constituer un chez-soi pratique et esthétique en mettant à profit l'activité de récupération des objets délaissés par les citadins. Le *platz* constitue un lieu d'habitation, mais aussi un lieu d'interactions où se jouent des relations de sociabilité ordinaire et des tensions dues à la promiscuité des espaces. Ces formes d'interactions ordinaires comme les pratiques d'aménagement des baraques incitent à regarder le bidonville comme un espace habité par une forme d'ordinarité des activités quotidiennes malgré sa forme spécifique et à le rapprocher d'autres formes d'habitat dans lesquelles les habitants mobilisent des compétences pour transposer un lieu vide ou hostile en un espace approprié et personnalisé. On peut ainsi inscrire cette enquête dans la lignée des travaux sur les pratiques d'aménagement d'un espace non destiné à l'habitat mobilisées par exemple par les personnes à la rue (Zeneidi-Henry, 2003 ; Pichon 2007 ; Cefaï, Gardella, 2011) ou les habitants de squats (Aguilera, 2014 ; Bouillon, 2009) et retenir une définition large de l'habiter comme expérience de production d'un espace d'activités domestiques et de relations sociales en lien avec un souci de protéger son intimité et de délimiter son territoire.

Chapitre 2

Se faire une place dans la ville : compétences citadines et circularité locale

Après avoir décrit les pratiques d'habitat et de sociabilité quotidiennes dans le *platz* dans le chapitre précédent, nous allons maintenant élargir la focale à l'échelle de la ville et du quartier. Dans le prolongement de celui-ci, le verbe habiter pourra être entendu ici comme le fait de se faire une place dans la ville pour aménager son lieu de vie, de circuler dans un environnement urbain connu et maîtrisé et d'y établir des habitudes en lien avec ses activités routinières. Le deuxième chapitre va se concentrer sur les circulations des habitants en lien avec leurs activités de travail, sur leurs relations avec le voisinage et sur leurs stratégies d'installation discrètes dans la ville.

Introduction : Compétences citadines et pratiques d'appropriation informelles

Les espaces inoccupés dans la ville peuvent être perçus par les autorités locales en charge de la gestion du foncier comme des terrains laissés disponibles en attente d'une utilisation plus ou moins programmée ou bien jugés inaptes à recevoir des projets de planification urbaine. Au contraire pour les habitants des *platz*, il s'agira de vides à combler appropriables qu'ils vont habilement convertir en espaces habités, en développant des compétences en matière de repérage et d'occupation des terrains disponibles et en privilégiant une installation discrète et une circularité dans un environnement connu. Les habitants des bidonvilles vont mettre à profit la disponibilité de terrains en attente d'un usage formalisé comme les friches destinées à des projets immobiliers ou d'espaces inutilisables en marge de la ville bâtie comme les contrebas des autoroutes ou des voies ferrées. Ici se joue une forme

d'injustice spatiale, l'un des nombreux éléments constitutifs de la discrimination des roms dans l'espace urbain. L'accès à la ville peut être entendu dans sa définition légale et administrative comme le droit de rester dans la ville et d'avoir accès à des droits[13] ; et dans son acception spatiale et matérielle comme l'opportunité de trouver un espace pour habiter et de disposer de ressources. En observant les pratiques de contournement du non-accès à la ville des familles vivant en bidonville, on peut aborder l'expérience de l'appropriation comme une autre définition de la légalité en considérant les *platz* comme des espaces, certes occupés illégalement, mais dont les habitants mettent à profit une connaissance pratique du droit pour s'installer et se défendre. Les pratiques d'appropriation des habitants des *platz* dépassent la catégorisation institutionnelle et légale de la ville, comme découpage administratif d'espaces dotés d'une propriété juridique et dédiés à une fonction définie dans l'organisation urbaine. Elles interrogent les critères habituellement retenus dans la distribution des places dans la ville comme la légalité, l'utilité ou l'esthétique et remettent en cause les usages et les droits associés qui leur sont associés.

La première étape pour se faire une place dans la ville consiste à repérer un terrain disponible pour installer les baraques. Cette tâche incombe le plus souvent à des habitants expérimentés qui ont déjà une connaissance de l'environnement urbain local et des compétences pratiques pour lire la ville. Ceux-ci vont le plus souvent procéder à l'installation durant la nuit afin de ne pas éveiller les soupçons du voisinage et des autorités et aménager grossièrement la baraque en disposant quelques meubles et des restes de nourriture pour prouver que le lieu est habité. Ensuite, ils font appel à un avocat ou à une association pour produire une attestation de présence mentionnant l'adresse du lieu et le nom des occupants. Au-delà d'un délai de quarante-huit heures, le propriétaire du terrain est dans l'obligation de recourir à la justice pour faire évacuer les habitants sans droit ni titre ce qui permet d'obtenir le délai de la procédure, celui-ci pouvant être prolongé en fonction de la situation du terrain et

13. La question de l'accès à la ville au sens administratif, et en particulier la non-reconnaissance de la domiciliation des habitants des bidonvilles par les municipalités et les discriminations dans l'accès aux droits qui en découlent, sera développée dans le chapitre 3 sur l'école qui décrit notamment le traitement discriminatoire au guichet des inscriptions scolaires.

de la mobilisation des habitants[14]. La plainte du propriétaire est examinée en référé par le tribunal de grande instance compétent et peut donner lieu à l'obtention d'un délai, notamment lorsque l'avocat fait valoir que le terrain ne présente pas de risque particulier et/ou plaide en faveur de la poursuite de la scolarité des enfants. Une expulsion peut également être prononcée suite à un arrêté municipal ordonnant de quitter les lieux sous quarante-huit heures du fait de la dangerosité du terrain. Lorsque le lieu choisi est situé dans une zone dangereuse comme une boucle d'échangeur autoroutier ou un terre-plein entre deux voies rapides, la municipalité intervient rapidement pour mettre fin à l'occupation. Par ailleurs, si le bidonville est installé dans une zone proche des habitations, les voisins mécontents pourront dénoncer les nuisances subies et accélérer la procédure en faisant pression sur la mairie concernée. Ces dernières années, les nouvelles installations de bidonvilles sont rendues plus ardues par l'installation de matériel urbain dissuasif (blocs de béton, tranchées, tas de terre) et par le recours à des services de gardiennage par les propriétaires de terrain ou les municipalités. Se faire une place dans la ville nécessite donc de maîtriser des capacités juridiques (la maîtrise des usages du droit) et relationnelles (la discrétion, l'inscription dans un réseau associatif) qui font écho à la pluri-compétence des habitants de squats (Bouillon, 2009). L'appropriation peut être pensée ici comme une forme de mobilisation et de résistance (Rosa, 2016) en vue de disposer d'un accès à la ville, trouver un lieu où habiter et en faire sa propriété temporaire, malgré le caractère illégal de l'occupation et la qualification d'occupant sans droit ni titre des habitants. Ce contournement du non-accès à la ville légale se double d'une appropriation de la ville au sens spatial comme en attestent les pratiques d'installation, de circulation et de récupération des habitants des *platz*.

1. Tourner autour du *platz* : une expérience de tâtonnement ethnographique

Pour donner à voir les stratégies d'installation dans la ville des habitants des *platz*, il convient de revenir sur la perception de l'ethnographe et de décrire l'expérience de

14. La question des mobilisations contre les expulsions sera traitée dans la troisième partie de la thèse, et la description des procédures en justice pour défendre le *platz* sera développée dans le chapitre 5.

tâtonnement qui se répète lors de chaque visite sur un nouveau terrain. Cette première partie du chapitre 2 a pour matériau principal la description des premières visites dans un *platz* récemment installé avec l'association pour laquelle je suis médiatrice bénévole[15] et en particulier l'activité de rechercher le terrain. L'emplacement de chaque nouveau *platz* est le plus souvent signalé par les habitants eux-mêmes qui sollicitent l'équipe de l'association pour poursuivre le suivi social et sanitaire ou pour produire une attestation de résidence. Il arrive également que ce soit un collectif de soutien local qui alerte l'association ou parfois une connaissance d'un membre de l'équipe qui évoque la présence d'un bidonville dans telle commune ou dans telle rue.

Séquence 1 : A la recherche du *platz* au fond de la zone industrielle

Cette description est associée au croquis 1 de la page suivante.

Un matin de décembre, j'arrive au bureau de l'association vers 9h00, je salue l'équipe et je questionne l'interprète avec qui je suis en binôme habituellement pour connaître les consignes de la journée. La coordinatrice nous informe que nous devons accompagner une jeune femme à la maternité pour son premier rendez-vous. Elle nous donne son téléphone et l'horaire du rendez-vous en précisant que nous devons arriver dix minutes avant pour faire le dossier à l'accueil de l'hôpital. Elle nous indique l'adresse du terrain en nous montrant son emplacement sur le plan de la ville accroché au mur et sur lequel sont collés des post-it colorés indiquant l'emplacement des terrains suivis par l'association. Elle nous précise que le *platz* est situé près d'une voie ferrée et que nous pouvons garer la voiture près de l'entrée. L'interprète et moi partons en voiture dans la ville voisine où habite la jeune femme et suivons les indications données. Arrivés à l'emplacement indiqué par le GPS, nous ne voyons pas de numéro de rue car c'est une grande avenue bordée d'entrepôts et de commerces. Nous nous arrêtons une première

15. Pour rappel, un de mes principaux terrains d'observation durant quatre ans a consisté à participer en tant que bénévole au travail d'une association qui assure une activité de médiation sur le lieu de vie des familles vivant en bidonvilles et les accompagne dans leur démarche d'accès aux droits. Ce travail de médiation sera décrit de manière plus détaillée dans la partie suivante consacrée à l'accès aux droits et notamment dans le chapitre 4 sur la santé. En quelques mots, mon activité consiste à me rendre dans les *platz* pour accompagner les familles dans leurs parcours d'accès aux soins en les orientant vers les centres médicaux de santé, les centre de PMI ou les hôpitaux, et à constituer leur dossier de domiciliation et d'aide médicale d'État en lien avec les centres d'action sociale et les caisses primaires d'assurance maladie.

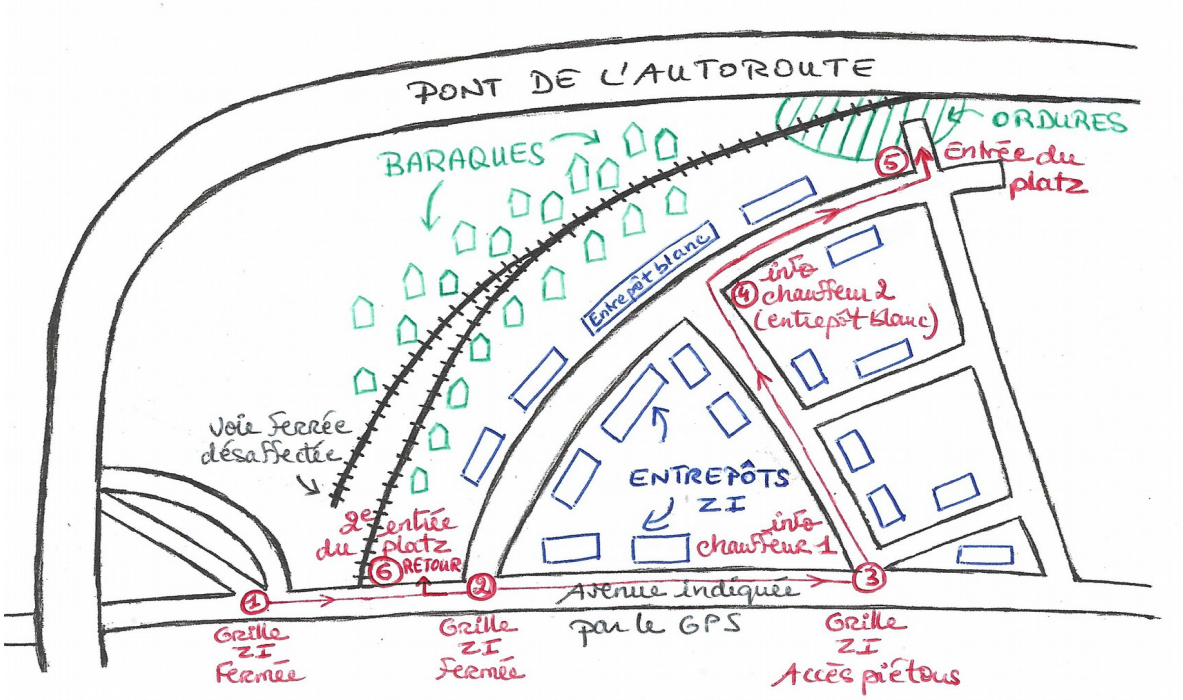
fois devant une petite rue sur la gauche mais celle-ci donne sur une zone industrielle dont l'accès est fermé par une grille *(repère 1)*. Nous demandons à un passant où se trouve la rue et il nous dit de continuer sur l'avenue, que c'est un peu plus loin. Nous reprenons l'avenue en roulant à faible allure. Puis nous nous arrêtons de nouveau sur la gauche devant une entrée d'usine mais celle-ci ne débouche pas sur une rue *(repère 2)*. Après ces deux arrêts à quelques mètres d'intervalle, nous reprenons l'avenue et nous stationnons finalement la voiture sur un passage pour piétons près d'une autre entrée de la zone industrielle devant un portail entre une entreprise de transport et un dépôt de ventes de palettes *(repère 3)*. Je descends de la voiture, m'approche d'un chauffeur qui sort en camion de la zone industrielle et lui dis que je cherche un terrain avec des baraques près d'une voie ferrée. Il répond qu'il y a un campement de roumains au fond de la zone et nous indique avec le doigt une rue derrière son camion qui donne sur un entrepôt blanc tout en largeur en précisant qu'il y a une ancienne voie ferrée derrière et que les caravanes sont là-bas. L'interprète et moi entrons par le portillon à droite de la grille et marchons environ dix minutes pour traverser la zone industrielle. Puis arrivés devant l'entrepôt blanc, ne sachant pas par quel côté le contourner, nous demandons de nouveau à un chauffeur en train de charger son camion frigorifique de l'autre côté de la route s'il sait où se trouve le campement de roumains près de la voie ferrée *(repère 4)*. Il nous répond qu'il les voit passer sur cette route et qu'il pense que le campement est juste derrière les bâtiments en nous indiquant de continuer sur la même rue jusqu'au bout et de tourner sur la gauche. Nous reprenons donc la rue qui longe l'entrepôt blanc pour le contourner. Un amoncellement d'ordures sur le talus au fond annonce l'entrée du terrain avec sur la gauche un chemin étroit délimité par des tapis mouillés qui sont disposés par terre pour éviter les flaques d'eau et la boue *(repère 5)*. Le terrain s'étire en longueur entre une voie ferrée désaffectée sur la gauche et le pont de l'autoroute en hauteur sur la droite. Il y a beaucoup d'ordures notamment des restes d'appareils électroménagers et des vêtements, et aussi une carcasse de voiture retournée près de l'entrée. De l'entrée, nous voyons seulement quelques caravanes disposées de part et d'autre des tas d'ordures sur le côté droit près de l'ancienne voie ferrée. L'interprète téléphone à la jeune femme pour lui dire que nous sommes arrivés et que nous l'attendons au bout du terrain, mais elle ne comprend pas où nous sommes. Une jeune fille sort de la première caravane pour nous demander une cigarette et l'interprète lui demande si elle connaît la jeune femme que nous devons accompagner en lui donnant son nom. Celle-ci hésite en faisant une petite moue et répond qu'elle habite de l'autre côté du terrain. L'interprète lui passe alors le téléphone pour qu'elle lui explique où nous

l'attendons. Deux hommes arrivent par le petit chemin qui longe la voie ferrée en portant des bidons d'eau vides et prennent la route par laquelle nous sommes arrivés.

Nous partons à la rencontre de la jeune femme en suivant la première allée le long de la voie ferrée désaffectée. De chaque côté, des baraques construites en bois avec des portes et des vitres habillées de rideaux colorés. L'allée qui mesure environ deux mètres de largeur est recouverte de tapis mouillés et encombrée de chaque côté d'objets divers comme des vélos ou des caddies. Quelques minutes plus tard, nous croisons une jeune femme enceinte qui marche tranquillement dans l'allée et nous salue par un sourire timide. Nous repartons en direction de la sortie du terrain et traversons de nouveau la zone industrielle. La jeune femme nous explique qu'elle habite de l'autre côté du terrain et qu'il y a une autre entrée plus proche de sa baraque qui donne sur l'avenue.

Au retour de l'hôpital, nous la déposerons en voiture un peu plus loin sur l'avenue à l'entrée d'un petit chemin de terre qui longe l'ancienne voie ferrée et qui donne accès directement à l'autre côté du *platz* où se trouve sa baraque *(repère 6)*.

Croquis 1 : A la recherche du *platz* au fond de la zone industrielle



Cette première séquence donne à voir les difficultés éprouvées par les bénévoles qui s'arrêtent plusieurs fois, demandent leur chemin puis traversent la zone industrielle pour enfin trouver le *platz*. Elle montre aussi qu'après l'étape de repérage du terrain, il convient également de trouver la bonne entrée - ici l'entrée la plus proche de la baraque de la femme enceinte par le chemin de terre qui longe la voie ferrée - chaque *platz* pouvant comporter plusieurs accès plus ou moins visible et plus ou moins dangereux.

La séquence suivante se concentre davantage sur les contraintes de circulation aux abords des *platz* entourés de voies rapides et sur la nécessité de braver l'enchevêtrement des nœuds routiers pour accéder à la bonne entrée.

Séquence 2 : Braver l'enchevêtrement de nœuds routiers pour trouver l'entrée du *platz*

Cette description est associée au croquis 2 de la page suivante.

Un matin de printemps, j'arrive au local de l'association et je salue Monique ma collègue pédiatre avec qui je dois me rendre dans le *platz* de Cristina, une jeune femme suivie par l'équipe qui nous a demandé de l'accompagner à la mairie pour inscrire ses deux enfants à l'école. La coordinatrice de l'équipe nous donne le numéro du père et nous annonce que celui-ci nous a fixé un rendez-vous à 10h30 devant le terrain. Elle nous montre l'emplacement du terrain sur la carte accrochée au mur et nous répète les indications transmises par le collectif de soutien que nous avons rencontré la semaine précédente : le *platz* se trouve près d'une zone commerciale en contrebas d'une voie rapide, il est partagée en deux parties, et la famille que nous allons voir habite dans la deuxième partie après le pont de l'autoroute sur le plus petit terrain.

Monique et moi partons en voiture armées du plan remis par le collectif de soutien et du GPS sur lequel nous entrons seulement la ville et le nom de la voie rapide car nous ne connaissons pas l'adresse exacte. Après quinze minutes de trajet nous arrivons à un grand rond-point qui forme un nœud entre deux voies rapides bordées de zones commerciales. Nous prenons une sortie au hasard et nous rendons compte après quelques mètres que le GPS nous indique que

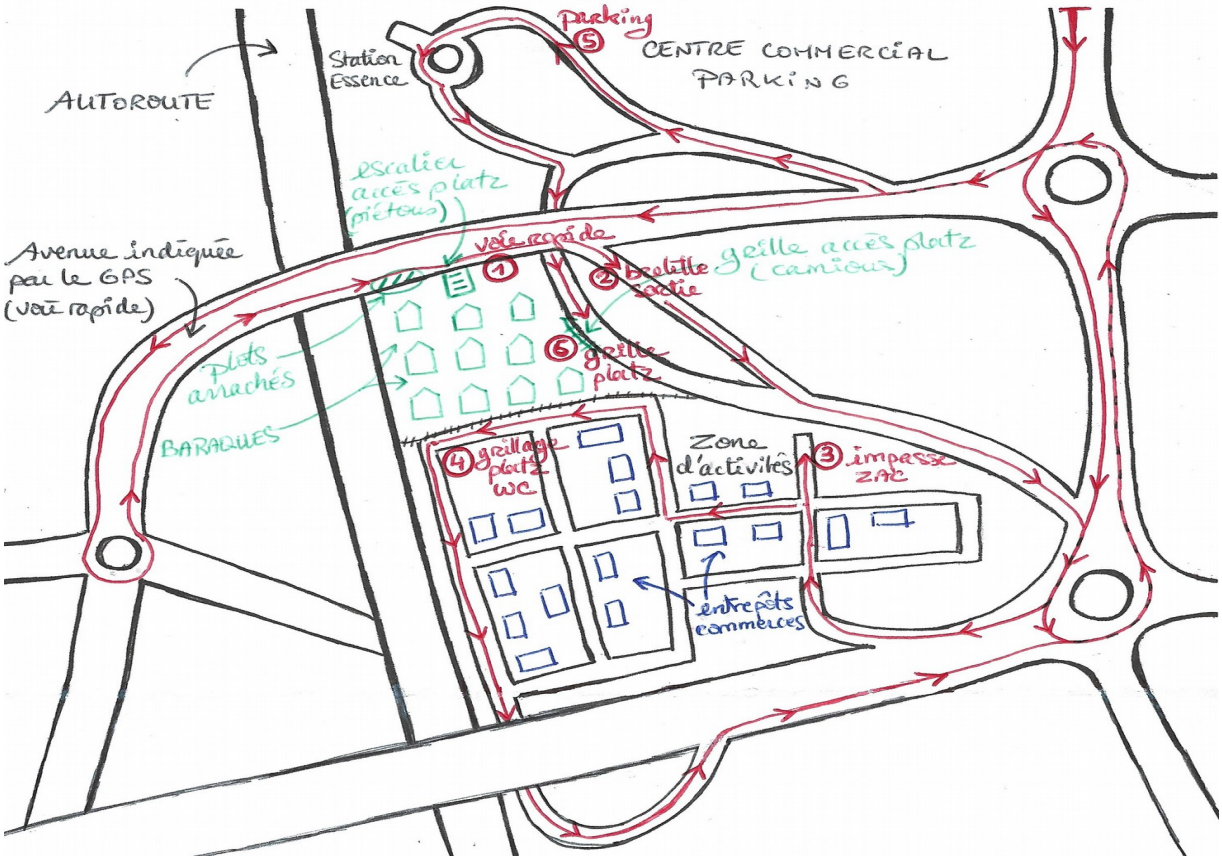
nous avons dépassé l'avenue sur laquelle se trouve le *platz*. Nous faisons demi-tour au rond-point suivant et revenons au premier carrefour pour prendre la bonne voie rapide. Nous roulons lentement pour essayer de repérer le terrain. Nous distinguons des plots de béton qui ont été arrachés de l'autre côté de la route ce qui nous laissent supposer que le *platz* pourrait se trouver en contrebas. Nous faisons demi-tour au croisement suivant pour nous mettre du bon côté de la route. Nous repérons alors le *platz* en contrebas et conformément aux consignes nous dépassons le pont de l'autoroute pour arriver au petit terrain où habite la famille de Cristina. Nous stationnons provisoirement la voiture sur le bas-côté de la voie rapide et nous sortons pour aller voir où se trouve l'entrée du *platz (repère 1)*. Nous repérons un petit escalier en bois constitué de bâtons posés à intervalles réguliers sur la terre pour atténuer le risque de tomber dans la pente glissante. Comme nous ne pouvons pas rester stationner sur le bord de la voie rapide car c'est dangereux, nous empruntons une bretelle de sortie qui descend vers une zone d'activités et nous arrêtons de nouveau sur le côté de la route *(repère 2)*. Nous appelons le père mais celui-ci ne répond pas. Nous remontons la route et nous descendons le petit escalier avec précaution pour nous rendre dans le terrain en contrebas. Nous rencontrons Cristina qui s'affaire devant la première maison à droite de l'entrée. Elle nous salue chaleureusement et nous fait entrer dans sa baraque. Nous la complimentons pour la décoration de sa nouvelle maison dont l'ossature toute en bois lui donne un air de chalet. Elle nous dit que son mari est parti travailler au cimetière et qu'il doit revenir bientôt. Comme elle est seule avec ses deux garçons et sa petite fille qui vient de naître elle préfère attendre qu'il revienne pour ne pas emmener la petite dernière. Comme il est déjà 11h30 je lui réponds que nous n'aurons sans doute pas le temps d'aller à la mairie avant la fermeture du midi. Monique propose de repasser au local de l'association pour préparer les papiers pour l'inscription scolaire et de revenir l'accompagner dans l'après-midi vers 14h00.

En sortant de la baraque nous restons un moment à discuter dans la cour et nous apercevons des camions garés dans la parcelle à l'extrémité du terrain. Je demande à un des habitants comment ils ont fait pour les faire entrer ici et il m'explique qu'il y a un portail de l'autre côté du terrain qui accède directement sur une route. Nous repartons en voiture avec ma collègue et je lui propose d'aller repérer l'accès par le portail pour arriver directement par là-bas à notre retour l'après-midi. Nous reprenons la bretelle de sortie et longeons la zone d'activités commerciales. Nous contournons le dépôt d'un magasin de meubles et roulons jusqu'au fond de la zone pour nous approcher le plus possible de la voie rapide. Après plusieurs tentatives qui se soldent par des demi-tours dans des impasses *(repère 3)* ou devant des grilles d'entrepôts, nous atteignons

le fond de la zone en passant par la grille d'une entreprise de bois et nous nous garons le long d'un grillage qui donne sur le *platz (repère 4)*. Nous marchons le long du grillage mais ne trouvons pas de portail et même pas de trou pour passer. Nous remarquons une odeur forte et plus loin un endroit près du grillage avec un tas d'excréments. Ma collègue et moi en concluons que les habitants doivent venir faire leurs besoins ici. De l'autre côté du grillage nous voyons passer une voiture de police qui s'arrête sur le côté du *platz*. Inquiètes nous décidons de repasser au terrain pour voir ce qu'il se passe. Nous ressortons de la zone d'activités et reprenons la route jusqu'au rond-point qui donne sur la zone commerciale de l'autre côté de la voie rapide. Nous sortons par la première bretelle qui se sépare entre deux routes et empruntons celle de droite qui accède au parking du supermarché *(repère 5)*. Puis après un petit tour de parking nous trouvons enfin la route qui passe sous la voie rapide et qui donne accès directement au portail sur le côté du *platz*, il s'agit en fait de l'autre route celle de gauche qu'il aurait fallu prendre. Nous stationnons la voiture sur le bord de la route devant la grille *(repère 6)* et entrons dans le *platz*. Nous saluons le mari de Cristina qui est de retour du travail et nous montre le papier distribué par la police. Il s'agit d'un arrêté municipal d'expulsion applicable sous 48 heures ce qui signifie que le terrain risque d'être évacué dès le lundi suivant (nous sommes vendredi). Nous appelons immédiatement l'avocate qui travaille avec notre association pour l'informer de cette mauvaise nouvelle et lui transmettons une copie de l'arrêté. Elle nous répond qu'il y a peu de chances de parvenir à le faire suspendre du fait de l'emplacement dangereux du terrain et du contexte des élections municipales.

Dans cette séquence les deux bénévoles vont se heurter à la double difficulté de trouver le terrain et de pouvoir y accéder par une entrée plus sécure que par le bord de la voie rapide. Ici elles vont consacrer une partie de leur matinée à tourner en rond dans une zone d'activités périurbaine en vue de trouver la route qui mène à la grille d'entrée du *platz*, la configuration des nœuds routiers les contraignant à faire des tours de ronds-points et à se perdre dans le dédale des entrepôts et des parkings de centres commerciaux. Ici ce n'est pas le nom de la rue ou la carte du GPS qui leur permet d'accéder à la bonne entrée, mais le tâtonnement et la persévérance, avec le secours des quelques indices donnés par le collectif de soutien, qui avait mentionné le pont de l'autoroute et le parking du centre commercial.

Croquis 2 : Braver l'enchevêtrement des nœuds routiers pour trouver la grille du *platz*



La dernière séquence à suivre décrit le travail de repérage et de circulation aléatoire de l'équipe de médiation en vue de trouver des nouveaux terrains.

Séquence 3 : Partir en reconnaissance à la recherche de nouveaux terrains

Un matin de juin ensoleillé, j'arrive au local de l'association vers 10h et je salue les collègues salariés en train de travailler à leur bureau. Dans la salle de réunion de l'équipe, je salue l'interprète en train d'écrire sagement sur son cahier et je demande à la coordinatrice quel est le programme aujourd'hui. Elle nous conseille de passer d'abord voir un terrain dans la ville voisine qui doit être expulsé le lendemain matin. Elle nous dit que certains habitants ont commencé d'installer un nouveau terrain, mais qu'elle ne sait pas où il se trouve, qu'elle a eu un habitant au téléphone qui lui a expliqué qu'ils étaient près du périphérique. Elle précise qu'il a

parlé d'un lieu appelé le million en imitant son accent roumain. Je lui dis qu'il voulait peut-être parler du centre commercial qui s'appelle Le Millénaire qui est près de la Porte d'Aubervilliers. Elle me répond en riant que oui, ça doit être ça, qu'il faudrait y aller voir en repérage pour trouver le nouveau terrain. Elle dit qu'ensuite, si nous avons encore du temps, nous pouvons aller distribuer des fiches de liaison et des attestations de présence sur un nouveau terrain. Elle précise que mon collègue interprète sait déjà où il se trouve car ils s'y sont rendus ensemble le mardi précédent. Elle m'explique que ce sont en partie des anciens habitants du terrain qui avait brûlé il y a deux semaines qui se sont réinstallés dans un hangar désaffecté.

La coordinatrice de l'équipe nous indique également qu'un ami lui a révélé la présence d'un nouveau terrain dans une autre commune limitrophe mais qu'elle n'en connaît pas l'emplacement exact. Elle nous invite à nous y rendre pour prendre contact avec les habitants. Ma collègue et moi partons en voiture avec comme seule indication le nom de la rue sur laquelle le bidonville est installé. Nous circulons lentement sur le boulevard et repérons une maison délabrée qui semble squattée en hauteur sur la droite. Puis nous apercevons deux caravanes dissimulées dans les buissons sur le trottoir à droite de la route, mais ma collègue salariée me dit que ça ne ressemble pas à une installation de roms. Puis nous faisons demi-tour au bout de l'avenue et prenons une rue qui monte sur la droite. Nous traversons une zone bordée à droite par des entrepôts et à gauche par des terrains vagues avec de l'herbe et des fleurs sauvages. Nous repérons alors sur la gauche une clôture fermée recouverte de fleurs et surmontant des touffes d'herbes sur le bas-côté juste après une grande maison abandonnée. Nous sortons de la voiture pour jeter un œil et apercevons des baraques en construction derrière le grillage fleuri. Nous stationnons la voiture devant le portail métallique et nous frappons en disant bonjour en roumain. Un homme trapu vient nous ouvrir et nous invite à entrer rapidement en précisant qu'il ne faut pas qu'on nous voit. Il nous demande également d'aller stationner la voiture plus loin dans la rue car le logo de l'association sur la carrosserie pourrait révéler la présence du bidonville. À mon retour, ma collègue discute en roumain avec l'homme trapu et sa femme devant leur baraque. Ils parlent du jeune garçon qui a été battu par des adolescents dans une ville voisine la semaine précédente et qui est hospitalisé dans un état grave. Il précise qu'il était présent quand des jeunes armés et cagoulés sont venus le chercher dans le bidonville. Il dit qu'il a été choqué et qu'ils ont tous peur, qu'ils sont obligés de se cacher. Il nous demande sur un ton de détresse de faire quelque chose pour eux, qu'ils voudraient vivre tranquillement en France et qu'ils veulent qu'on les protège.

Cet enchaînement de descriptions de premières visites et d'opérations de repérage des nouveaux terrains donnent à voir les difficultés éprouvées par l'équipe de médiation pour trouver le *platz* et pour y accéder. Dans ma posture de médiatrice bénévole, j'ai d'abord perçu cette impression de faire des tours en voiture à la recherche des terrains comme une perte de temps et une contrainte puis je me suis rapidement rendue compte que cette épreuve sensible révélait une stratégie d'invisibilisation recherchée par les habitants. À mesure de la répétition de cette activité de repérage des terrains j'ai appris à convertir les consignes transmises par les familles ou par les collègues de l'association, à observer les indices d'installation dans l'espace urbain et à recenser la récurrence des types d'emplacements choisis. Cette expérimentation pose la question de la désignation d'un lieu et de l'inadéquation entre la nomenclature administrative basée sur le droit de propriété et qui attribue à chaque parcelle cadastrale un numéro et une adresse et les pratiques d'occupation informelles des espaces disponibles dans la ville. Ici l'enjeu des bénévoles est de convertir une adresse le plus souvent approximative, puisqu'on dispose seulement du nom de la rue ou d'une indication sur le quartier, en activité de repérage d'un lieu de vie collectif installé illégalement et avec la plus grande discrétion. Pour cela les bénévoles vont mettre à profit leur expérience et la mise en commun des compétences avec l'équipe en vue de repérer des indices de la présence du *platz* par exemple ici des plots arrachés sur le bord de la voie rapide, l'odeur du bois brûlé, le dépôt d'ordures et de matériaux récupérés, la présence de camions immatriculés en Roumanie. Cette activité de repérage fait l'objet d'une coproduction avec les habitants du *platz* qui nous informent de leur nouvelle installation et nous donnent des indications pour accéder au *platz* par téléphone, et aussi parfois par d'autres personnes qui fréquentent le quartier et qui ont repéré la présence du bidonville du fait de leur circulation dans le quartier comme les chauffeurs de la zone industrielle dans le premier extrait.

La première séquence décrit une sortie médiation au cours de laquelle j'avais pour consigne d'aller chercher en voiture une jeune femme enceinte et de l'accompagner pour son suivi à la maternité. Ici comme l'indique le croquis, le *platz* est étalé tout en longueur au fond d'une zone industrielle entre une voie ferrée désaffectée et le pont de la voie rapide et il est

identifié par l'équipe par le nom de l'avenue qui longe cette zone industrielle mais qui n'a pas un accès direct au terrain. La simple indication du nom de l'avenue et de la présence d'une voie ferrée ne suffit pas pour trouver le *platz*. Il faut d'abord marquer plusieurs arrêts en voiture avant de pouvoir pénétrer dans la zone industrielle qui est entourée d'une grille parsemée de portails dont l'accès est réservé aux utilisateurs habituels et reconnus. Il faut ensuite solliciter des informations auprès des chauffeurs habitués à circuler dans la zone et qui connaissent la présence du *platz*, qu'ils désignent par les caravanes des roumains, et en indiquent l'emplacement aux visiteurs. C'est l'observation d'un tas d'ordures et de déchets de matériaux récupérés qui vient enfin clore cette phase de tâtonnement et indiquer l'entrée du *platz*.

Dans la deuxième séquence, les deux bénévoles doivent de nouveau tourner en voiture et braver l'enchevêtrement de nœuds routiers pour accéder au *platz*. Le nom donné au terrain par l'équipe de médiation correspond au nom de la rue où il est installé mais il s'agit en réalité d'une voie rapide qui traverse une partie de la ville et est coupée par d'autres routes. C'est l'indication du centre commercial et du pont de l'autoroute qui permet de situer approximativement le *platz* sur la carte et c'est ensuite l'observation des plots arrachés qui indique la présence du terrain en contrebas.

Les habitants des *platz* adoptent une stratégie d'invisibilité en s'installant dans des lieux relégués comme le bord des voies ferrées ou des autoroutes, souvent dans le fond des zones industrielles ou près des déchetteries mettant ainsi à profit la présence d'espaces interstitiels (Tonnelat, 2003) dans la ville. Les *platz* émergent dans des espaces interstitiels, comme nous l'avons dit, des lieux sans intérêt pour des stratégies de rentabilisation foncière ou tout simplement, des espaces transitionnels, en attente d'affection d'un usage, en général public. Ce sont souvent des lieux peu visibles et difficilement accessibles.Cette invisibilité se double parfois d'une inaccessibilité au terrain, car dans certains cas même lorsque le bidonville est visible, il faut tourner plusieurs fois en voiture autour des nœuds routiers pour trouver un accès à celui-ci. Cette question de l'accessibilité pose également la question de la sécurité des personnes qui se rendent sur le terrain comme cela a été évoqué au cours de différentes discussions informelles entre les membres de l'équipe. La situation des bidonvilles

près des voies ferrées ou près des axes autoroutiers contraint parfois les bénévoles à adopter des comportements dangereux comme se garer sur le bord d'une bretelle d'accès à l'autoroute et enjamber la barrière de sécurité ou encore traverser à pied une voie rapide. Cet enchaînement de séquences démontre l'intérêt d'éprouver l'activité de médiation pour faire émerger une expérience de tâtonnement ethnographique et la reformuler sous la forme d'une situation problématique.

Dans la fin de la dernière séquence lorsque le chef de *platz* nous demande de stationner la voiture à distance de l'entrée du terrain il pointe et redoute la visibilité médiatique et la stigmatisation dont sont victimes les roms. On peut relever le décalage entre cette intention d'invisibilité adoptée par les habitants des bidonvilles dans leurs choix d'installation et l'impression de forte visibilité dont il font l'objet dans le discours politico-médiatique qui les catégorise comme une communauté rom ou tzigane et les stigmatise en leur attribuant des pratiques délictueuses en lien avec leurs caractéristiques culturelles supposées. Outre son rôle de contrôle de l'accès au *platz*, le chef exprime ici sa crainte d'être importuné suite à l'agression d'un jeune adolescent rom qui habitait dans son précédent bidonville et à laquelle il a assisté à la première personne. Le jeune garçon a été battu violemment par des adolescents et laissé pour mort sur le trottoir, et au moment de la séquence il est toujours hospitalisé dans un état critique. En tant que bénévoles nous avons également été touchées par cette histoire d'agression d'autant que certains collègues de l'association connaissent la famille du jeune homme. Nous avons participé à des rassemblements pour dénoncer le caractère raciste de cette agression et plus généralement le sort réservé aux familles roms vivant en bidonville. Entendre cet homme robuste qui a autorité sur le bidonville nous demander de l'aide et exprimer son angoisse d'être agressé donne à voir avec force et sensibilité cette recherche de discrétion et de sérénité. Ici la visibilité médiatique renforce le besoin d'invisibilité des bidonvilles et confirme la nécessité pour les habitants de trouver des espaces discrets pour se protéger des agressions extérieures et pour retarder l'expulsion.

2. Les relations avec le voisinage : de l'hostilité affichée à la conciliation négociée

Les craintes exprimées par l'habitant suite à l'agression d'un jeune adolescent rom dans la ville voisine et la volonté de dissimuler le *platz* à la vue du voisinage s'inscrivent plus largement dans un climat de tensions et de rejet des roms. Un autre critère concernant l'environnement immédiat qui justifie la stratégie d'invisibilisation des habitants et leur installation dans des zones industrielles ou dans le contrebas des axes routiers ou des voies ferrées est celui de la présence d'un voisinage hostile. Comme nous l'avons déjà mentionné, les habitants vont chercher à occuper des lieux dissimulés et le plus souvent éloignés des habitations. Cependant il arrive que certains *platz* soient installés dans des espaces de centre-ville, près de zones pavillonnaires ou de quartier d'habitat social ce qui peut susciter une réaction plus ou moins vive du voisinage. Si cette contestation prend le plus souvent la forme d'une interpellation de la municipalité et de la mise en circulation d'une pétition, elle peut parfois s'exprimer de manière violente comme en atteste l'épisode relatée par une militante du collectif de soutien dans la séquence suivante.

Séquence 4 : Faire face aux agressions des jeunes du quartier

Fin juin, je reçois un courriel d'une copine du collectif de soutien avec pour objet le mot "harcèlement" : « Je me permets d'attirer votre attention sur certains faits qui se produisent à l'encontre des habitants du terrain depuis bientôt une semaine. Ci-dessous un rappel des faits :

- Mercredi 17 juin vers 23h30, les habitants sont réveillés par des coups violents portés sur la palissade métallique près de l'entrée du terrain. Quelques habitants sortent pour voir ce qui se passe et ils se retrouvent face à un groupe de six jeunes (de moins de 20 ans) noirs (4 garçons et 2 filles) qui semblent « éméchés » (« drogués » disent les habitants). Quelqu'un du groupe demande aux autres jeunes « qui habite là ? » et l'un des jeunes noirs répond « des roms ». Alors le premier commence à dire : « ils n'ont rien à faire là ! il faut les déloger ! » et à proférer diverses injures. Ils se mettent à jeter des bouteilles de bière sur les habitants. Les hommes du terrain se regroupent pour repousser les agresseurs, il s'ensuit une bagarre. Les habitants ont

appelé la police qui est arrivée 20 minutes plus tard, (appelée aussi, semble-t-il par un conducteur de bus qui se trouvait là). Quand la police est arrivée, les six jeunes étaient partis en courant.

- Jeudi 18 dans la journée, lorsque je suis passée sur le terrain le lendemain matin tous les habitants étaient sous le choc d'une panique généralisée suite à cette « attaque » de la nuit. Panique car le bruit court que l'incendie du campement rom de Carrière sous Poissy, au début du mois (qui a coûté la vie à un enfant) avait été déclenché par des noirs… J'ai essayé de les rassurer en leur disant que le passage de ces 6 jeunes était fortuit, que leur violence, verbale et physique, était sans doute liée à leur état d'ébriété. Je les ai encouragés à appeler la police sans attendre si cela se reproduisait. Néanmoins, pour les rassurer encore, le soir en quittant le terrain après le cours d'alphabétisation, je leur ai donné mon téléphone en leur disant de m'appeler en cas de nouveau problème.

- Jeudi 18 juin, vers 21h30, un habitant m'appelle « venez vite, ils sont là de nouveau ! ». Je leur demande s'ils ont appelé la police. Il me dit oui… Je pars sur le terrain rapidement. À mon arrivée c'est la panique : les familles qui ont un véhicule y entassent leurs effets personnels et leurs enfants pour partir à la hâte. J'essaie de les raisonner un peu mais en vain. Les Noirs ne sont plus là, mais ils sont venus et les ont menacés avec le geste de trancher la gorge en leur disant à nouveau qu'ils n'avaient rien à faire ici et qu'ils devaient partir et vite. Je suis restée mais la police n'arrivant pas, vers 23h je l'ai appelée en insistant pour que les policiers viennent sur le camp rencontrer les habitants et entendre les faits. Elle est arrivée une dizaine de minutes après. Comme je faisais mine d'avoir trouvé le temps long ils nous ont dit qu'ils sont seulement 3 pour couvrir le secteur et qu'ils ne pouvaient pas faire mieux. Ce n'était pas eux qui étaient intervenus la veille. Les habitants ont raconté les faits, les policiers ont écouté, ont pris le téléphone de la jeune fille roumaine qui faisait la traduction et le mien, puis ils sont repartis.

- Samedi 20 juin vers 23h30, les habitants sont réveillés en sursaut par des coups tapés sur le toit de leurs habitations. Quand ils sortent ils aperçoivent des individus (les mêmes ?) qui jettent des pierres sur les maisons depuis la voie ferrée au-dessus du terrain. Un pare-brise est éclaté sur une voiture rangée sur le terrain et les gens sont à nouveau pris de panique devant cette violence dont ils sont la cible. Étant absente ce soir-là, j'ai rappelé les habitants à mon retour le lendemain en fin d'après-midi et c'est là qu'ils m'ont raconté cette dernière nuit.

- Lundi 22 juin, je me rends sur le terrain pour accompagner les familles dans certaines

démarches.

Dans la nuit de dimanche à lundi « les noirs » ne se sont pas manifestés. Les gens restent sur le qui-vive. Une famille est repartie en Roumanie devant ces menaces, une autre dit vouloir le faire prochainement.

- Mardi 23 juin vers 22h30, une habitante m'a appelée, paniquée, en pleurs, car « ils sont là ! ». Ils sont six ou sept « avec des bâtons » (ou des battes de base-ball ?) et ils lancent des bouteilles de bière. Ils ont cassé la vitre-passager d'un véhicule avec une grosse pierre encore sur le siège. Les habitants ont appelé la police qui n'a pas tardé à passer car elle était en patrouille dans le secteur, mais les jeunes avaient eu le temps de se disperser. Et un peu après les mêmes jeunes (ou d'autres) sont montés sur le quai de la gare surplombant le terrain. Quand vers 22h45, j'arrivais à proximité du terrain, j'ai entendu distinctement des bruits d'impacts très forts. En fait il s'agissait de pierres lancées depuis la voie ferrée, tombant sur les toits des maisons (ou, à côté…) ! Les propriétaires de véhicules garés sur le terrain avaient protégé leur pare-brise avec des planches. J'ai appelé la police pour signaler et demander un passage. La personne qui m'a répondu m'a dit que si les agresseurs ne sont plus là, c'est pas la peine que la police vienne. Par contre elle m'a dit : pour le bris de glace, il faut faire jouer l'assurance et pour le reste il faut porter plainte.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, mais je peux témoigner que d'entendre tomber des pierres sur ces toitures relativement fragiles, c'est tout, sauf rassurant ! Les personnes qui vivent sur le terrain se sentent véritablement en danger et il y a beaucoup d'enfants. Il n'est pas acceptable qu'une poignée de jeunes sème ainsi la terreur. Comment arrêter ce processus ?

L'épisode décrit par la militante du collectif de soutien s'inscrit dans un climat de tensions avec le voisinage qui est récurrent et qui explique les stratégies d'installation discrète des familles roumaines. Comme le montre l'épisode de l'agression du jeune rom déjà évoquée à la fin de la séquence précédente, on relève une circulation des informations et des inquiétudes entre les habitants des différents *platz* avec la crainte ici d'un incendie volontaire comme dans un autre bidonville la semaine précédente. Notons que cette angoisse de l'incendie est ancrée dans une expérience passée de ce type d'événement tragique comme en attestent les références fréquentes aux incendies de *platz* dont certains ont entraîné par le

passé la mort d'enfants qui ont marqué profondément et durablement les habitants et les acteurs associatifs qui les fréquentent. Les pratiques d'agressions physiques relatées ici font écho à une forte stigmatisation des habitants des bidonvilles dans le discours commun comme en attestent les représentations médiatiques assignées aux familles. Les habitants des *platz* sont le plus souvent catégorisées comme une communauté rom ou tzigane à laquelle sont attribuées des pratiques délictueuses en lien avec leurs caractéristiques culturelles supposées. Pour les pouvoirs publics et une partie de l'opinion, les bidonvilles sont perçus comme une zone de non droit, à la fois lieu présumé de trafic et de délinquance et occupation illégale d'un espace privé ou public, qu'il s'agit d'évacuer au plus vite avant que d'autres habitants irréguliers ne viennent s'installer ou construire un autre bidonville à proximité. Au cours des dix dernières années les gouvernements successifs ont adopté un discours ferme sur la nécessité d'évacuer les terrains occupés illégalement et ont mis en œuvre une politique d'évacuation systématique des bidonvilles[16]. Cette politique d'expulsion s'accompagne dans le discours politique et médiatique d'une forte visibilité qui tend à stigmatiser les populations vivant en bidonvilles catégorisées comme roms. Mobilisant le plus souvent une définition ethnique et entretenant l'amalgame entre Roms, Roumains, Gitans et Gens du voyage, les élus et les personnes hostiles à leur présence dans leur commune, tout comme certains hommes politiques médiatiques, cherchent à attribuer aux habitants des *platz* des caractéristiques culturelles comme le nomadisme, la délinquance ou la pratique de la mendicité, produisant ainsi une forme d'ethnicisation du politique[17]. Cette stigmatisation politique et médiatique entend ainsi relayer les nuisances vécues par certains habitants des villes et quartiers où sont installés les bidonvilles. Dans l'espace urbain, les activités de récupération et de mendicité, principale source de revenu des familles vivant en bidonvilles, s'inscrivent dans une dimension corporelle de mise en scène de soi (Goffman, 1959) et affichent un corps protestataire (Memmi, 1998) qui contraint les passants à une visibilité de la pauvreté qui est à l'opposé de l'objectif de » nettoyage urbain » mis en avant dans les projets de rénovation

16. Concernant l'évaluation des évacuations de bidonvilles et du nombre de personnes expulsées, voir le Recensement annuel publié par ERRC et la LDH.

17. Sur la question de l'ethnicisation du politique et la critique de l'approche culturaliste mobilisée par les médias voir les travaux de Claire Cossée.

urbaine. « Les habitats précaires peuvent à la fois constituer une entrave au développement urbain et une tache dans le paysage urbain, qui se doit d'être […] esthétique, maîtrisé et normalisé » (Legros et Vitale, 2012). Les pratiques de travail informel des habitants, notamment le glanage dans les poubelles et la mendicité peuvent parfois faire l'objet de tensions dans l'espace public urbain avec les autres citadins et alimenter un discours ordinaire de stigmatisation en lien avec la rhétorique de la saleté et de la délinquance. Les scènes d'agressions décrites ici s'inscrivent plus largement dans un climat de tensions dans un quartier marqué par une concentration de populations précarisées et stigmatisées. L'agressivité physique et verbale mobilisée par les jeunes du quartier s'inscrit dans une expérience plus large de la violence valorisée comme une occupation ordinaire et même comme un amusement par certains adolescents en mal d'activité en cette période estivale et parfois stimulés par la consommation d'alcool. Notons que cette expression de rejet ordinaire à l'encontre des roms fait écho par ailleurs à l'expérience du racisme ordinaire rapportée par les enfants et les adolescents qui fréquentent l'école[18].

A chaque nouvelle installation d'un bidonville dans un quartier d'habitation, qu'il soit de centre-ville, d'habitat social ou en zone pavillonnaire, les habitants prennent le risque de voir leur présence contestée par le voisinage mécontent. Cette contestation peut prendre une forme plus ou moins violente allant de l'agression physique directe à la circulation d'une pétition auprès des habitants du quartier. Elle peut faire l'objet dans certains cas d'une tentative de médiation en lien avec les collectifs de soutien et parfois à l'initiative de la municipalité comme en atteste la séquence suivante qui met en scène une réunion de conciliation.

Séquence 5 : Une réunion de conciliation avec les voisins du quartier

Un samedi matin neigeux de décembre, environ un mois après l'installation du bidonville dans une petite rue bordée de logements délabrés dans un quartier en reconstruction, suite aux

18. La question de l'expérience du racisme ordinaire à l'école sera traitée dans le chapitre 3 sur l'école.

plaintes de certains habitants du quartier, la mairie organise une rencontre entre habitants du *platz*, soutiens et riverains. Mariana, sa sœur et moi arrivons un peu en retard à la réunion qui se tient dans un local associatif du quartier. Nous traversons une première salle où sont exposés des œuvres d'art en matériaux recyclés, puis nous rejoignons les autres femmes du *platz* qui se tiennent debout au fond de la salle. Environ trente personnes s'entassent dans une petite salle parsemée de chaises. Les habitants du *platz* sont installés majoritairement du côté gauche près de la porte. Alors que les gens du quartier sont installés en majorité du côté droit. Les deux élus qui sont à l'initiative de la rencontre sont assis devant et font face aux participants avec à leurs côtés deux membres du collectif de soutien, deux habitants âgés, et un habitant plus jeune, se tient sur le côté et assure la traduction. Un voisin de Mariana prend la parole pour parler du problème de l'électricité qui n'est toujours pas réglé et pour dire que leurs enfants aussi ont le droit d'avoir de la lumière pour Noël. Il précise à l'intention des habitants du quartier qu'ils sont des pères de famille qui veulent juste des bonnes conditions pour leurs enfants comme tout le monde. Juliette, une jeune femme du collectif de soutien fait une remarque sur le racisme à l'égard des roms en disant qu'elle le ressent au quotidien quand elle accompagne les familles faire des démarches à la mairie ou faire des courses dans le quartier. Une femme noire lui répond qu'eux aussi ils n'ont pas été bien traités quand ils sont arrivés en France et elle dit que c'est important de communiquer et qu'avec le temps on apprend à faire connaissance. Deux femmes du *platz* apportent des thermos et des gobelets pour servir le café et je me joins à elles pour les aider à faire le service. Un homme fort joufflu d'environ soixante ans parle du bruit et dit qu'il en a marre d'entendre taper sur la tôle toute la journée. Juliette lui répond qu'il y a eu beaucoup de travaux au moment de l'installation pour construire les baraques. Le voisin lui dit qu'il comprend, mais qu'il ne s'agit pas de ça, il reproche aux roms de casser des machines à laver. Juliette lui répond qu'ils récupèrent la ferraille et qu'ils cassent des palettes pour utiliser le bois pour le chauffage. Costel traduit en roumain pour les habitants du *platz* qui se mettent ensuite à discuter entre eux. Après quelques minutes, Costel dit que c'est important d'expliquer pourquoi ils font du bruit, que ce n'est pas pour embêter les voisins. Il dit que c'est leur pain, qu'ils vendent la ferraille pour avoir de l'argent. Le voisin dit qu'il comprend, mais il se met à parler fort en disant que lui doit supporter le bruit toute la journée. Il ajoute qu'il y a déjà un autre chantier à côté de chez lui. Il dit que les roms pourraient aller ailleurs avec leurs camions. Un des élus propose de trouver un autre terrain proche qui serait consacré à l'activité de récupération des métaux. Un vieil homme avec des cheveux gris qui habite un logement attenant

au *platz* fait une remarque sur les ficelles accrochées à sa fenêtre en précisant qu'il travaille dans la sécurité. Une jeune femme qui habite dans la rue du local propose de créer une association de quartier et fait passer une feuille pour inscrire son contact.

Après la réunion je reste un moment à discuter sur le trottoir avec deux copines du collectif de soutien, nous parlons de la fête de ce soir à la salle commune et du chauffage qui ne marche pas. Sandro un autre copain du collectif de soutien qui habite dans mon quartier et qui m'a proposé de me ramener en voiture me lance une boule de neige pour me témoigner son impatience et mon excès de bavardage. Puis il se joint à notre conversation et dit que la réunion s'est bien passée, mais qu'en fait c'est parce que les méchants ne sont pas venus. Juliette lui répond qu'elle aurait aimé que l'épicier et surtout son neveu qui a menacé de mettre le feu partout, viennent aussi à la réunion, que c'est important que des gens comme lui puissent s'exprimer dans une réunion. Sandro lui répond qu'ils ne s'expriment pas avec les mots, qu'ils préfèrent attendre la dernière limite pour tout exploser dans la rue. Juliette dit qu'elle comprend quand rien n'est fait, mais pas quand il y a des tentatives pour parler des problèmes comme aujourd'hui et pour essayer de contrer le racisme contre les roms. Sandro lui répond, sur un ton distant, qu'il y a encore du boulot avec tous les préjugés qui circulent sur eux. Puis il lance sur un ton ironique : «si vous voulez nous connaître, nous les roms, ne passez pas par Kusturica ! ». Il propose de faire une projection d'un film de Kusturica avec des interruptions dans le film pour expliquer aux spectateurs et dire « là cette scène c'est une grosse connerie !». Je lui réponds que c'est du cinéma, de la fiction, mais il me rétorque que pour les spectateurs non, qu'ils assimilent ça à la réalité, que pour les gens ça tient office de documentaires sur les Roms. Il me cite le cas d'un juge pour enfants qui a parlé à la télévision des films sur les réseaux et me dit que là ça sort de la fiction. Puis il prend un air sérieux pour dire que lui-même est rom, mais qu'il n'a pas réussi à intégrer les réseaux et à se faire de l'argent.

La réunion de conciliation organisée par la municipalité suite à des plaintes des habitants du quartier a permis ici de mettre en dialogue les perspectives des habitants du *platz* et des voisins dans une ambiance plutôt sereine et conviviale. D'un côté les voisins ont pu exprimer leur irritation ou leur lassitude face aux nuisances sonores quotidiennes provoquées par le travail du métal ou le découpage des palettes. Ils expriment ainsi leur attachement au quartier et à la tranquillité du lieu en affirmant l'ancrage du résidant qui s'émeut (Stavo-

Debauge, 2003). De l'autre côté les habitants et les soutiens ont pu expliquer les contraintes de la vie en bidonville et exprimer leur expérience du racisme ordinaire. Après la réunion la discussion entre les soutiens se focalise sur les clichés concernant les roms et sur la stigmatisation dont ils font l'objet dans le discours commun. Un des militants roms mobilise l'humour et la dérision pour mettre à distance ces préjugés et insiste sur la nécessité de continuer à dialoguer avec les personnes hostiles. Notons que l'expérience du racisme est partagée par d'autres personnes présentes à la réunion comme le mentionne la femme noire qui évoque les difficultés qu'elle a éprouvées à son arrivée en France et le rejet dont elle a été victime. Cette rencontre entre habitants du *platz* et voisins du quartier s'inscrit dans un contexte socio-spatial marqué par une concentration de populations précarisées et par une présence ancienne de bidonvilles dans les villes concernées.

La mise en discussion des perspectives des voisins du quartier et des habitants du *platz* peut parfois donner lieu parfois à des initiatives communes portées par des membres du collectif de soutien qui sont également actifs dans les associations de quartier ou les collectifs de parents d'élèves. Dans le voisinage d'un autre *platz* situé lui aussi en centre-ville, un collectif de riverains a lancé une pétition dénonçant les nuisances causées par les fumées toxiques qui émanent des cheminées des baraques, qui a été redoublée quelques semaines plus tard par un courrier des parents d'élèves de l'école attenante au *platz* qui craignent pour la santé respiratoire de leurs enfants. Cette double interpellation des pouvoirs publics si elle s'annonçait dans un premier temps hostile aux habitants du *platz* va se solder par une entente de circonstance que décrit la séquence suivante.

Séquence 6 : Quand les voisins mécontents et les habitants du *platz* font cause commune

Le collectif de riverains et les parents d'élèves ont interpellé l'Agence régionale de Santé afin que son équipe vienne procéder à des relevés de la qualité de l'air à proximité du bidonville et celle-ci a rendu le rapport suivant :

Note à l'intention de Monsieur le Maire

Objet : Risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur de l'école élémentaire relative à l'exposition de fumées.

Contexte : L'école se retrouve impactée, de manière intermittente, par les fumées provenant du campement de Roms installé à proximité. Des plaintes de parents d'élèves et de riverains ont été remontées auprès de la mairie. Mes services ont également été interpellés par ces mêmes riverains se plaignant d'une pollution de l'air extérieur avec le campement et ce depuis plus de six mois.

Risques sanitaires et préconisations : Le laboratoire conclue son évaluation en affirmant que « le chauffage au bois et les activités de brûlage du campement installé à proximité de l'école ont un impact avéré sur les concentrations en benzopyrène et carbone mesurés dans l'établissement ». Au vu du risque sanitaire encouru, il semble nécessaire de mettre fin à cette exposition toxique par la cessation dans les meilleurs délais des activités de brûlage du campement à proximité de cette école.

Pour répondre à ces inquiétudes et à ces interpellations du voisinage, le collectif de soutien a d'abord informé les habitants de cette plainte en les incitant à ne plus jeter de matériaux toxiques dans le poêle et à ne brûler que du bois brut et seulement pour le chauffage en période de froid. Pour tenter de faire une médiation avec les voisins du quartier, les habitants du *platz* et les soutiens ont organisé en juin un après-midi festif avec un goûter, des jeux en plein air et une animation musicale pour les enfants du quartier en lien avec les parents d'élèves les moins hostiles. Quelques mois plus tard, en novembre, une copine parent d'élève de l'école m'a proposé d'organiser une projection-débat autour d'un film sur les roms réalisée par une autre amie qui vient de s'installer dans le quartier. J'ai d'abord accompagné les deux copines dans le *platz* pour leur présenter les familles, puis nous avons visionné le film dans la baraque d'une jeune mère qui a deux enfants scolarisés dans l'école. Nous avons convenu d'une date pour organiser notre projection et avons invité largement les habitants du *platz*, les parents d'élèves et les voisins du quartier y compris les plus hostiles à la présence du *platz*. Le film a été très apprécié et a permis aux dires des participants de mieux connaître la

situation et le quotidien des familles roms. Le débat a d'abord été centré sur les plaintes des voisins du fait de la gêne respiratoire et olfactive provoquée par les fumées. Quelques mères du quartier expriment un jugement moral sur la manière de vivre des habitants du *platz* en leur reprochant de faire les poubelles et de vivre dans des cabanes. Puis les participants ont cherché un terrain de discussion en mettant de côté leur hostilité et en insistant sur la nécessité d'améliorer la situation des familles à l'approche de l'hiver. Cette rencontre a permis de nouer des contacts et d'engager une action commune qui a donné lieu quelques semaines plus tard à la signature d'une lettre conjointe à l'intention de la mairie pour exposer la situation et demander une solution de relogement pour les familles du *platz*.

Les parents d'élèves et les enseignants de l'école,

les membres de l'amicale des locataires de la rue,

les habitants du bidonville

à l'attention de Mr le Préfet, Mr le Maire,

Mr le Président de la communauté d'agglomération

Messieurs,

Malgré nos différences de point de vue, nous sommes déterminés à faire aboutir trois requêtes communes à destination de Mr le Préfet, Mr le Président de la communauté d'agglomération, Mr le Maire et son adjoint en charge du quartier .

La première requête est urgentissime et relève de la municipalité et du propriétaire : l'accès à l'eau et à l'électricité par tous les moyens possibles afin de résoudre le problème des nuisances et risques liés au chauffage. C'est une question de santé, d'hygiène et de sécurité publique. En raison des fumées, les riverains ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres et plusieurs écoliers développent des pathologies respiratoires. Et que se passerait-il en cas d'incendie ?

La seconde requête concerne le relogement à court terme sur contingent préfectoral des familles concernées par le programme d'insertion piloté par la Préfecture. Nous avons pris connaissance des conflits entre la Préfecture, l'agglomération et la Mairie. Mais ce n'est ni aux familles, ni aux riverains, ni aux écoliers, ni aux enseignants de payer le prix de ces blocages politiciens.

> La troisième requête relève des services de la Préfecture : la préparation de l'expulsion dans le respect des droits humains et des décisions de justice. Les familles habitant le bidonville et les comités de soutien doivent être avisés ; et cette expulsion doit avoir lieu en dehors des temps scolaires et périscolaires. Enfin des mesures doivent être prises pour éviter des réinstallations permanentes.

Malgré les discussions avec les habitants du *platz* et le collectif de soutien, l'argumentation de la lettre reste tout de même très centrée sur la perspective des parents d'élèves et des habitants du quartier avec l'objectif premier de faire cesser les nuisances dues aux fumées. Cette mobilisation de circonstance ne s'est pas poursuivie et n'a pas donné lieu à la satisfaction des requêtes exprimées dans la lettre. Les plaintes liées aux fumées du bidonville se sont taries progressivement avec l'arrivée du printemps et la fin de la combustion du bois récupéré, et surtout avec la perspective d'une expulsion du bidonville l'été suivant. La lettre formule également une demande de relogement et d'accompagnement social des habitants du *platz* qui s'inscrit dans le discours habituel du collectif de soutien mais qui n'est que très rarement suivi d'engagements et de faits du côté des pouvoirs publics. Notons cependant ici que suite à cette mobilisation certains habitants ont été retenus pour participer à un dispositif piloté par la Préfecture en vue de favoriser l'insertion professionnelle des roms.

Si le choix de s'installer dans des zones urbaines éloignées des lieux d'habitation favorise la possibilité de rester plus longtemps en place, on peut noter que pour le *platz* dont il est question ici, les nuisances dénoncées par le voisinage immédiat n'ont pas conduit à une expulsion rapide. Les habitants ont pu résider sur ce terrain durant plus de deux ans du fait de la mobilisation des habitants, de la présence d'un collectif de soutien combatif et des décisions de justice favorables qui leur ont permis d'obtenir un délai[19].

Les pratiques de circulation des habitants et la cohabitation quotidienne avec d'autres

19. Cette question des mobilisations en vue de garder le terrain le plus longtemps possible sera largement développée dans la dernière partie de la thèse « Se mobiliser en justice, en public et en coulisses ».

acteurs du quartier mettent à distance une perception des bidonvilles comme des espaces de totale relégation dans la ville. Les habitants entretiennent des relations de cohabitation informelle allant de l'anonymat urbain (Simmel, 2013) et l'inattention civile (Goffman, 2013) caractéristiques de la grande ville à l'inscription pratique dans un réseau de circulation locale et de solidarité de quartier en lien avec leurs activités quotidiennes. Ils expérimentent au quotidien un ancrage pratique et sociable dans un réseau relationnel de proximité et des formes de côtoiement et de civilité urbaine (Gayet-Viaud, 2018) qui ont cours dans l'espace public des grandes villes. La description des relations de voisinage ordinaire et des habitudes de circulations des habitants dans la ville permet de dépasser l'approche par les marges urbaines (Morelle, Laumonier, 2006 ; Sierra, Tadié, 2008 ; Florin, Legros, Semmoud, Troin, 2014 ; Erdi Lelandais, Florin, 2016) et par la relégation spatiale souvent apposée aux bidonvilles et aux autres formes d'habitat informel. Dans le début de la première séquence, les chauffeurs de la zone industrielle témoignent d'une habitude de voir circuler les habitants sur la route qui borde les entrepôts. Les habitants du quartier entretiennent par ailleurs des relations quotidiennes avec les autres habitants de la ville dans d'autres espaces urbains comme les transports en commun, le marché, les services municipaux ou les lieux de soins. La partie suivante va se concentrer sur cette inscription du *platz* dans la ville en décrivant les habitudes de circulations et les activités de travail des habitants.

3. Les activités de travail : Pratiques de récupération et compétences citadines

En suivant les pratiques d'occupation des habitants sur plusieurs années, on note une circularité locale dans le choix des lieux d'installation en lien avec une connaissance de la ville et un ancrage pratique au quotidien. Se faire une place dans la ville, c'est aussi s'adapter à son environnement, rendre la ville familière et choisir d'habiter dans un espace connu, maîtrisé, offrant des avantages et dans lequel on a instauré des habitudes de circulation. Malgré la temporalité du provisoire et de l'opportunité dictée par le caractère illégal des occupations, les habitants des bidonvilles se réinstallent le plus souvent dans les mêmes villes,

et parfois sur les mêmes terrains, car c'est dans cet espace localisé qu'ils ont leurs habitudes : accompagner les enfants à l'école, se faire soigner au centre de santé, organiser les tournées de récupération. Pour donner à voir les pratiques de travail informel et de récupération des habitants j'ai choisi de compiler des extraits d'observations collectées lors de mes visites dans les *platz* et durant mes circulations dans la ville.

Séquence 7 : Dans le *platz* : camions, bidons, ferraille, fripes et petite monnaie

Sous le pont juste avant d'arriver au *platz*, je croise un jeune homme qui me salue en roumain. Il circule à vélo et rapporte deux bidons d'eau sur son porte-bagage qu'il est allé remplir dans un square à proximité. Dans la rue du *platz*, un camion de chantier chargé de parpaings avance lentement sur la route. Un autre camion blanc est stationné sur la chaussée les portes arrières ouvertes et trois hommes en déchargent du matériel électroménager du type téléviseurs et ordinateurs. Les trois hommes me reconnaissent et me saluent vivement en me serrant la main. Une dame avec un foulard coloré me fait signe de loin et reste devant la grille pour m'attendre. Comme je l'avais croisé dans mon quartier en train de faire les encombrants en camion avec son mari et que je lui avais donné des matériaux de travaux que je n'utilisais plus, elle me demande de nouveau si j'ai des choses à lui donner comme de la ferraille ou des vêtements. Puis elle me demande ensuite si je pourrais venir faire les devoirs avec son fils. J'acquiesce avec distance et me dirige ensuite vers la grille pour rendre visite à Mariana. L'entrée de la cour est encombrée par un amoncellement de matériaux, sur la gauche un homme qui bricole sur des tréteaux et sur la droite un gros camion blanc. Je salue l'homme qui bricole et j'hésite un instant en me demandant par quel côté je vais contourner l'obstacle. Dans la cour je salue un vieil homme qui me montre le bébé de sa fille qu'il porte fièrement dans les bras. Je lui demande des nouvelles et il me dit que c'est difficile en ce moment de faire de l'argent et qu'il s'est fait saisir les objets et les vêtements qu'il vendait aux puces la semaine précédente suite à une intervention de la police.

Je m'approche ensuite de Mariana qui est devant sa baraque en train de découper une palette avec une petite hache pour le transformer en petits morceaux de bois pour mettre dans le poêle. Elle me fait la bise et me dit que Mateo est parti avec sa grand-mère et son grand-père en voiture pour aller chercher de la ferraille. Un peu plus tard, alors que Mateo est revenu et que sa

mère est partie cuisiner dans la baraque de sa mère, Florin me propose un coca et me demande d'aller chercher un verre dans la baraque à côté. Là je vois Mariana qui m'invite à entrer et me donne une tasse. Je salue la grand-mère assise sur le lit et je lui demande si ça va. Elle me répond en grimaçant qu'elle est fatiguée et me montre ses mains noircies en précisant qu'elle a fait la ferraille toute la journée et qu'elle a mal au dos. Mariana me fait signe de m'asseoir et de rester avec elles. Elle fait cuire des morceaux de viande dans une grande casserole sur le poêle à bois sur lequel elle a posé une plaque métallique. C'est une vieux poêle en fonte sculpté, je lui dis qu'il est beau. Elle me dit qu'elle l'a récupéré dans les poubelles et m'explique qu'elle fait cuire la viande comme ça car elle n'a plus de gaz dans la bouteille et que ça coûte 30 euros pour en racheter une. Elle me demande ensuite si je veux rester manger.

Un peu plus tard, le chef de *platz* prévenu de ma visite vient discuter avec moi dans l'allée et m'invite à venir boire le café dans sa baraque. Sa femme me salue avec distance et demande à sa fille de me servir un café. Elle est assise en train de compter la petite monnaie qu'elle a retirée de son activité de mendicité, elle a étalé une grande quantité de petites pièces roses sur la table. Le chef de *platz* m'invite ensuite à faire un tour des baraques pour recenser les enfants à inscrire à l'école. Il me précise que l'avocat leur a annoncé une expulsion dans les prochaines semaines et qu'il a besoin de fournir des certificats de scolarité pour retarder l'expulsion. Alors que nous discutons devant sa baraque, une jeune femme s'approche et me demande si j'ai des vêtements à lui donner en précisant qu'elle vend des vêtements chaque semaine au marché aux puces. Un peu plus tard alors que nous poursuivons notre tournée des enfants à scolariser, un vieil homme décharge une grande quantité de chaussures au milieu de la cour et appelle les familles à venir lui acheter.

Un autre jour en fin de matinée, j'arrive au *platz* en voiture et je me gare à cheval sur le trottoir en face de l'entrée du *platz*. Je vais chercher Florin dans sa baraque pour lui demander de m'aider à décharger les deux machines à laver que j'ai apportées dans ma voiture. Je salue la sœur de Mariana et sa petite fille et je lui demande pourquoi elle n'est pas partie à l'école. Elle me répond qu'elle va l'emmener avec elle pour faire la manche à la sortie de la mosquée en précisant que les gens donnent plus d'argent quand elle est avec sa petite fille. Puis elle me montre fièrement la tunique qu'elle a achetée pour se déguiser en musulmane. Je lui fais gentiment la morale sur la nécessité d'envoyer sa fille à l'école puis je rejoins Florin qui est

revenu avec son beau-frère. Tous les deux me suivent jusqu'à la voiture, j'ouvre le coffre et j'essaie de décrocher les tendeurs qui tiennent les machines, mais c'est trop serré. Le beau-frère parvient à les enlever, puis lui et Florin portent une des machines et la posent devant l'entrée de la parcelle et ils recommencent ensuite l'opération pour la deuxième machine. Florin me demande si les machines fonctionnent mais je lui fais signe que non et lui montre le bouton qui tourne dans le vide. Ils transportent les deux machines à droite de l'entrée du *platz* dans un espace dédié au travail de la ferraille, et dans lequel des hommes sont en train de démonter des appareils électroménagers dans une ambiance très sonore de coups de marteau et de tintements de métaux sur un fond de ronronnement du groupe électrogène.

Un matin de novembre, Florin m'appelle tout paniqué car il a reçu une convocation au commissariat pour une histoire d'intrusion sur un chantier. Je viens lui rendre visite dans le *platz* dans l'après-midi, il me dit que Mariana est partie faire la lessive et qu'elle va bientôt rentrer. Il me sert un verre de soda et me montre la convocation du commissariat. Il est accusé d'avoir violé une propriété privée et forcé le cadenas d'un chantier. Il m'explique qu'il n'a rien fait, qu'il se trouvait là dans la rue avec son camion et qu'il a juste demandé aux ouvriers s'ils avaient des matériaux usagés à lui donner. Il est très inquiet car ce n'est pas sa première convocation devant la justice et il craint que le tribunal ne relève le sursis sur ses accusations précédentes. Je le rassure comme je peux et lui propose de l'accompagner au tribunal. Je lui dis qu'on pourra insister sur ses qualités de père de famille, sur sa volonté de s'en sortir et sur son engagement comme interprète bénévole, que je pourrai témoigner en sa faveur si besoin. Un moment après Mariana revient en tirant deux caddies remplies de vêtements fraîchement lessivés. Elle me fait la bise et me dit qu'elle a fait des tournées de linge à la laverie automatique pour que les enfants aient du linge propre pour l'école. Un peu plus tard alors que la nuit tombe, je prends congé. Florin qui doit passer récupérer du matériel chez un ami me propose de me raccompagner à la maison avec son camion.

Comme on l'a déjà vu dans le premier chapitre, le *platz* est un lieu de stockage des matériaux et objets collectés dans la rue et aussi un lieu de travail. Retraiter les métaux des appareils électroménagers, compter l'argent récolté en faisant la manche, trier et laver les

vêtements récupérés dans les poubelles et arranger les objets de décoration dans la baraque sont des activités ordinaires des familles dont la réalisation est pleinement articulée avec leurs pratiques d'appropriation dans la ville. Si cette première séquence prend place dans le bidonville, la description des activités de travail est imbriquée avec la circulation des habitants à l'extérieur du *platz* et s'inscrit dans une continuité spatiale et temporelle avec les pratiques de récupération dans la rue. La séquence suivante décrit les activités de travail des habitants du *platz* depuis la perspective du passant en se concentrant sur les observations à la volée dans la rue et sur les rencontres inopinées avec les femmes du *platz* dans le quartier.

Séquence 8 : Dans la rue : faire les poubelles à pied, en caddie, à vélo, en camion

En allant chercher mon fils à son cours de musique, je croise dans la rue une jeune femme du *platz*, la mère d'une petite fille dont je suis la scolarité et qui habite dans la même allée que Mateo. Elle regarde à gauche et à droite en traînant un caddie à roulettes et ne me voit pas. Je l'interpelle en lui disant « Bonjour, tu vas bien » en roumain. Elle relève la tête, me répond en souriant et s'approche pour me faire la bise. Je lui demande des nouvelles de sa fille et elle me répond que tout va bien.

Un autre jour alors que je rentre de courses avec ma fille, je rencontre Mariana et sa mère en train de faire les poubelles. Elles me font la bise chaleureusement et me montrent leurs trouvailles dans leurs caddies, de la nourriture qu'elles ont récupérée dans les poubelles du supermarché et des cartons pour isoler les murs de la baraque.

Un après-midi au coin de ma rue, j'aperçois le grand-père de Mateo qui circule à vélo et s'arrête pour faire les poubelles. Il dépose son vélo contre le muret et s'approche de deux sacs poubelles gris posés à même le sol sur le trottoir à côté d'un container à ordures ménagères. Il les tâte d'abord méthodiquement puis les ouvre par le milieu et met ses mains dedans pour chercher des choses à récupérer. Il en sort un paquet de vêtements et les déplie un à un en prenant son temps. Ceux qu'il sélectionne pour les emporter sont placés sur son vélo. Il sort ensuite un cabas à carreaux pour ranger les vêtements qu'il emporte et le met dans une cagette accrochée à son porte-bagages. Il pose les sacs déjà fouillés sur le trottoir à côté de la poubelle. Il jette un œil au contenu de la poubelle et en sort un morceau de pain emballé dans un sachet en plastique transparent qu'il emporte avec lui. Après l'inspection de tous les sacs, il les remet dans la

poubelle, referme le couvercle et repart en vélo en laissant quelques vêtements sur le sol près de la poubelle. Quelques minutes plus tard, une dame blonde vient ramasser les objets laissés sur le sol et les remet dans la poubelle méthodiquement tout en scrutant le bout de la rue d'un air renfrogné.

Un soir de printemps alors que je passe près du collège de ma fille avec une amie, nous voyons un homme et une femme qui récupèrent des chaises et des tables déposées aux encombrants et qui les chargent dans leur camion blanc. Mon amie me confie sur le ton de la blague que les Roms avec leurs camions ils sont plus efficaces que Veolia. Un autre jour alors que je discute de mon travail avec une amie au cours d'une soirée, elle me parle d'une copine qui cherchait à donner des armoires en métal qui étaient stockées dans son bureau en attente d'être remplacées. Elle m'a dit que ça pouvait intéresser les Roms pour le métal, ce que je lui ai confirmé en prenant le téléphone de sa copine pour le transmettre aux habitants du *platz*.

Les pratiques de récupération sur les trottoirs et dans les poubelles sont des activités routinières des familles qui occupent une bonne partie de leur journée et qui peuvent donner lieu à des pratiques de sociabilité ordinaire comme les salutations et conversations entre femmes au coin de la rue. Ces pratiques sont par ailleurs admises par les autres habitants du quartier comme en attestent les propositions de dons de nombreux proches qui me déposent des objets, des vêtements ou des jouets pour que je les donne aux familles des *platz*. Cette observation des activités de travail en situation peut être complétée par des témoignages transmis par les acteurs associatifs au cours de discussions plus ou moins informelles.

Séquence 9 : Discussions entre acteurs associatifs sur les pratiques de débrouille

Début juillet, je reçois un message d'une collègue de l'association à propos d'un enfant qui a été placé par l'aide sociale à l'enfance suite à l'arrestation de sa mère et de sa tante. Comme elle sait que je circule dans les *platz* pour collecter les listes des enfants à scolariser elle me demande si je connais la famille de cet enfant et si je sais dans quel *platz* elle habite. Après consultation de mes listes je lui confirme que la famille de l'enfant en question est bien installée dans un *platz* que je fréquente. Elle me donne le téléphone d'un collègue éducateur d'une autre association qui a suivi l'histoire et est en relation avec l'aide sociale à l'enfance. Suite à mon

message celui-ci me rappelle le lendemain matin. Je lui confirme que j'ai bien rencontré l'enfant et sa mère il y a deux semaines en lui précisant l'emplacement du *platz*. Il me remercie et me dit qu'il va essayer d'y passer dans la matinée. Je lui demande si les deux femmes sont encore en garde à vue. Il me répond qu'elles ont été arrêtées pour passer en comparution immédiate et ont dû être jugées ce week-end. Il attend des nouvelles de son responsable à ce sujet. Je lui demande si c'est pour défaut de titre de séjour. Il me dit que non, que le motif de l'arrestation c'est d'avoir incité un mineur à commettre un délit. Il précise que les deux femmes ont fait entrer l'enfant dans une borne à vêtements et qu'il est resté coincé à l'intérieur. Il a fallu appeler les pompiers pour le sortir et les deux femmes ont été arrêtées et l'enfant placé provisoirement. Le collègue me rappelle dans l'après-midi pour m'informer que la mère a été libérée et qu'elle va pouvoir reprendre son fils.

Début septembre au cours d'une réunion avec la municipalité, un élu parle des problèmes de circulation dans la rue donnant sur le bidonville. Il dit que ce n'est pas possible de faire un barbecue dans la rue, qu'il y a eu des plaintes des voisins. Il dit ensuite que les Roms ne peuvent pas stocker les déchets récupérés sur les trottoirs, qu'il faut un lieu spécifique pour le travail de la ferraille. Une collègue de l'association intervient pour informer les élus que les habitants avaient trouvé un petit terrain à proximité du *platz* sur lequel ils stationnaient et triaient la ferraille mais que depuis quelques semaines ce terrain n'est plus disponible. Elle précise qu'un tel terrain est indispensable à leur activité professionnelle. Elle pointe ensuite les difficultés qu'ils rencontrent pour revendre la ferraille car de plus en plus souvent les ferrailleurs refusent de leur acheter au prétexte qu'ils sont roumains et qu'ils ne peuvent pas justifier d'un titre de séjour. Un autre collègue précise qu'il est allé sur place pour accompagner les habitants le samedi précédent afin de voir ce qu'il en était, et il s'est rendu compte qu'aucune circulaire n'avait été donnée aux ferrailleurs et que ce choix était totalement arbitraire.

Les familles circulent quotidiennement à l'extérieur du *platz* pour les activités de travail informel comme la collecte de vêtements et d'objets dans les poubelles et de matériaux et de métaux sur les trottoirs ou sur les chantiers, la pratique de la mendicité, l'approvisionnement en eau et la lessive. Leurs activités de travail s'inscrivent dans des

habitudes de circulation dans la ville en lien avec une connaissance précise des lieux et horaires de ramassage des encombrants et un repérage des ressources disponibles comme les fontaines des jardins publics utilisées pour remplir les bidons et faire la lessive. Pour les habitants, l'appropriation des objets délaissés par les citadins peut être pensée comme une forme de mobilisation et de résistance en vue de disposer d'un droit à la ville (Lefebvre). La récupération et l'approvisionnement (Hannerz, 1983) constituent en quelque sorte des activités de passage entre l'espace commun de la ville et la production d'un espace privé de l'habitat, les objets récupérés constituant la matière principale de l'habitat. Pour construire leurs baraques, les habitants utilisent principalement des matériaux - planches, palettes, portes - récupérés sur les trottoirs ou sur les chantiers, affirmant ainsi une forme d'appropriation des biens disponibles dans l'espace public qui fait écho à leur stratégie d'occupation des vides urbains. Les habitants des bidonvilles mobilisent la débrouille (Anderson, 1923) dans la production d'un habitat à base d'expédients (Goffman, 1968) détournant le sort des objets délaissés par les citadins pour leur redonner une seconde vie. Déjouant les représentations communément admises sur leur non accès à la ville, les habitants composent ainsi avec les moyens dont ils disposent pour aménager leur environnement faisant montre d'une maîtrise des arts de faire (De Certeau, 1990) et même d'une certaine poésie (Lefebvre, 1974) comme en témoigne la décoration soignée des baraques avec meubles, tissus et objets patiemment chinés par les femmes sur les trottoirs. Les habitants développent ainsi des compétences citadines (Berry-Chikhaoui et Deboulet, 2002) de repérage et de valorisation des ressources et mettent en œuvre toute une organisation logistique en mobilisant plusieurs moyens de transport allant du gros camion au petit caddie à roulettes en passant par le vélo.

Comme nous l'avons déjà décrit dans le chapitre précédent les espaces communs du *platz* sont mis à profit pour s'adonner aux activités de travail telles que les tâches domestiques ou les activités de récupération. Une partie de la cour ou de l'allée est ainsi dédiée au stockage des objets et matériaux récupérés et au travail de traitement et de recyclage laissant parfois peu d'espace pour la circulation et donnant à entendre une ambiance bruyante. Certains terrains disposent d'un espace dédié soit à l'intérieur du *platz* soit sur un autre terrain à proximité. L'activité de montage des baraques et de récupération des métaux est

habituellement assurée par les hommes tandis que les femmes vont davantage se consacrer aux activités de revente des vêtements et de mendicité. Elles passent du temps à collecter des vêtements sur les trottoirs ou dans les bornes à vêtements, puis à les laver soigneusement et à les revendre au marché aux puces ou en faisant une tournée de distribution ambulante dans les *platz*. Ces pratiques de récupération et de revente de vêtements ou d'objets font écho aux activités de travail des chiffonniers du Caire (Florin, 2018) ou des biffins de Paris (Millot, 2013) et s'inscrivent plus largement dans une économie de la récupération des déchets (Corteel et Le Lay, 2013 ; Cirelli et Florin, 2015 ; Florin, 2016) et des restes (Benelli, Corteel, Debary, Florin, 2017) qui a connu un intérêt croissant ces dernières années en sociologie.

Concernant la mendicité, comme le montre le récit de la belle-sœur de Mariana, les femmes développent des compétences professionnelles et des stratégies pour rapporter plus de petite monnaie. Elles choisissent habituellement d'aller faire la manche dans un autre quartier et se déplacent en groupe pour se rendre sur les lieux touristiques, à la sortie des églises et des mosquées, devant les commerces ou dans les transports en commun. Certaines vont se rendre au travail avec les enfants pour ne pas les laisser seuls à la maison ou car ça leur rapporte plus d'argent. Elles vont également adapter leur tenue au lieu de mendicité, en mettant simplement une jupe longue pour faire gitane par-dessus leur tenue habituelle, le plus souvent un jean, ou en portant une tunique et parfois un voile pour se déguiser en musulmane pour reprendre l'expression de la belle-sœur de Mariana. Sur les trottoirs devant les commerces ou devant les lieux de culte elles vont adopter une attitude prostrée en s'installant en tailleur ou à genou sur un carton parfois avec un enfant dans les bras et en saluant timidement les passants pour susciter leur générosité. Dans les transports en commun elles vont se déplacer dans les rames et sur les quais pour solliciter de l'argent auprès des voyageurs dans une attitude souvent plus entreprenante et parfois plus bruyante notamment quand elles circulent en groupe. Elles démontrent ainsi une forme de réflexivité et de perfectionnement de leur activité en lien avec l'exercice quotidien et collectif d'un métier, quoique informel et stigmatisant, comparables avec les observations collectées pour d'autres types d'activités professionnelles plus formelles ou ordinaires. Ces différents stratégies de mendicité rappellent la typologie des formes de mendicité dressée par Pascale Pichon qui distingue différentes figures du mendiant (la priante,

le tape-cul) en lien avec leur posture physique et leur lieu d'exercice. Elles s'inscrivent également dans une mise en scène du corps protestataire dans la ville comme économie de la présence et de la menace (Memmi, 1998) en vue de susciter l'empathie, le concernement, et dans le meilleur des cas la générosité des passants. Cet affichage du corporel comme ruse du faible (Arduin et Memmi, 2002) est fréquemment reçu par une attitude de rejet ou d'indifférence et le plus souvent perçu comme une activité associée à la saleté et à l'indignité et comme une pratique à la fois illégale et inesthétique qui nuit aux préceptes normatifs de nettoyage et de tranquillité dans l'espace public.

D'après l'expérience rapportée par certains habitants les deux principales activités de travail des habitants des *platz* que sont la récupération d'objets sur les trottoirs et la mendicité dans les lieux publics sont habituellement perçues comme des pratiques illégales par les pouvoirs publics au motif le plus souvent du trouble à l'ordre public. Selon la loi le ramassage d'objets sur le trottoir ne peut s'apparenter à un vol car ces objets n'ont plus de propriétaire dès lors qu'ils sont déposés sur la voie publique[20]. Concernant la mendicité, certaines villes prennent des arrêtés municipaux d'interdiction de cette pratique mais il n'y a pas de législation commune sur cette question. Malgré l'absence de délit avéré et de législation commune certains habitants rapportent qu'ils ont déjà été verbalisés par la police municipale alors qu'ils étaient en train de charger des objets dans leur camion ou qu'on leur a saisi la marchandise qu'ils étaient en train de vendre sur le marché au motif qu'ils n'avaient pas d'emplacement officiel. Notons cependant que certains habitants reçoivent des condamnations le plus souvent au motif d'avoir enfreint le droit de propriété ou de causer un trouble à l'ordre public. Si la convocation au tribunal de Florin évoquée dans la séquence n'a pas donné suite à des poursuites pénales, certaines femmes m'ont rapporté que leur mari avait séjourné en prison pour avoir pénétré illégalement sur un chantier.

20. En droit civil, le déchet est considéré comme « *res derelictae* », c'est-à dire qu'il n'appartient à personne et la fouille des poubelles n'expose donc à aucune amende en principe. Cependant certains maires ont pris des arrêtés interdisant la récupération dans les poubelles en invoquant des problèmes de salubrité ou de troubles à l'ordre public. Mais la plupart se sont vus contester leur décision par le tribunal administratif qui considère les déchets comme des biens sans propriétaire. Par ailleurs le fait d'avoir accès à des déchets dans les poubelles et containers quand ils sont entreposés sur la voie publique, notamment pour les personnes en état de très grande nécessité, constitue une composante de la liberté d'utilisation du domaine public.

Comme le montre la séquence les habitants des *platz* mettent à profit leur insertion dans un réseau de relations professionnelles ou amicales en vue de faciliter la récupération des matériaux ou des métaux. Leurs pratiques de récupération des objets délaissés dans l'espace public sont intériorisées par les autres habitants de la ville qui prennent parfois l'initiative de donner des objets à des proches qui fréquentent des familles roms ou parfois directement aux familles. On relève ainsi des pratiques de collaboration et de coproduction de l'activité de récupération avec les acteurs associatifs et les habitants du quartier qui vont déposer des objets ou des vêtements aux habitants, ou encore avec les chefs de chantier et les ferrailleurs qui vont entretenir des relations commerciales informelles avec eux. La participation des habitants du *platz* à cette économie locale informelle se manifeste notamment par les relations de travail qu'ils entretiennent avec les entreprises de bâtiment et travaux publics qui vont les appeler pour venir débarrasser le chantier à la fin d'une mission en leur laissant disposer des matériaux ou qui vont leur proposer des recrutements ponctuels pour occuper un emploi dans le secteur de la construction. Concernant les activités de travail plus officielles certains habitants alternent les contrats déclarés et le travail au noir notamment dans le secteur de la restauration, du bâtiment, des travaux agricoles et du ménage pour les femmes. Les habitants cherchent à mettre à profit leurs compétences professionnelles, par exemple ici l'expérience dans le secteur du bâtiment ou encore la maîtrise de plusieurs langues, pour trouver un emploi plus stable et déclaré qui leur permettrait de prétendre à un logement social. Certains habitants se confient sur leur projet de monter une affaire par exemple un cuisinier qui veut monter un restaurant, un carreleur qui veut se déclarer comme autoentrepreneur dans le bâtiment ou un ancien berger qui veut partir travailler dans une ferme.

4. Une typologie des *platz* fréquentés : morphologie, localisation et durée d'installation

Si les pratiques de récupération des habitants des *platz* se caractérisent par une circularité et un ancrage local pratique dans la ville autour de leurs activités routinières, leurs circulations sont également contraintes par la politique d'évacuations des bidonvilles et par la

nécessité de retrouver une place qui ne les éloigne pas trop de leur environnement familier. Pour conclure ce chapitre 2 nous pouvons dresser une typologie des *platz* fréquentés en reprenant les différents critères observés dans les stratégies d'installation des habitants en vue de rester en place le plus longtemps possible. Pour cela nous décrirons plus particulièrement la configuration des baraques, la situation du terrain dans la ville et la durée d'installation.

Si la description d'un *platz* dans le premier chapitre donne à voir le quotidien dans une baraque typique d'une seule pièce et sans électricité, le format de la baraque peut varier selon le type de bidonville et la taille de la famille. S'il s'agit d'un bidonville aménagé, installé depuis plusieurs années et toléré, voire accompagné, par la municipalité, il disposera d'un raccordement électrique relié au réseau urbain ou à un groupe électrogène permettant d'avoir réfrigérateur et télévision et chaque famille pourra disposer de deux pièces réparties entre chambre et salon-cuisine. Par ailleurs on peut distinguer plusieurs configurations dans la manière d'organiser les baraques en lien avec la taille et la forme du terrain occupé. La série de croquis[21] ci-dessous donnent à voir deux manières d'organiser l'espace dans les *platz* que j'ai fréquentés, d'une part le dessin 1 montre une disposition circulaire autour d'une cour centrale et d'autre part le dessin 2 figure une distribution en allées parallèles.

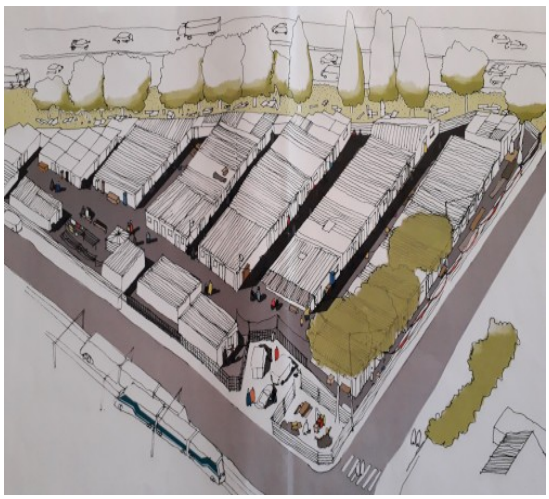
Dessin 1 : Un *platz* circulaire organisé autour d'une cour centrale

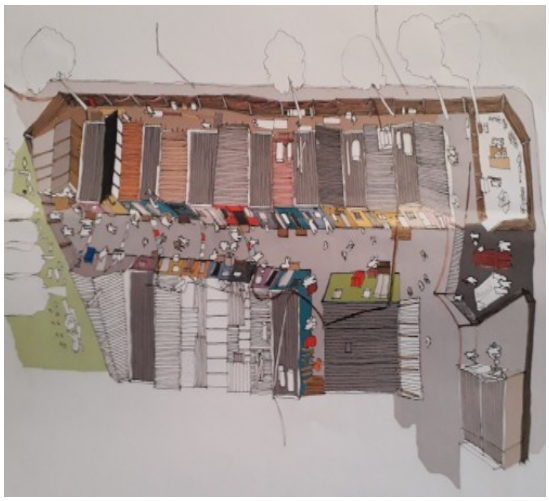




21. Les croquis des *platz* ont été réalisés par des étudiants en architecture qui sont venus faire une observation dans le cadre d'un travail de diagnostic avec leur professeur. Celui-ci avait pris contact avec les familles par l'intermédiaire du collectif de soutien.

Dessin 2 : Un *platz* en longueur distribué en trois allées parallèles





Le dessin 1 modélise un terrain récemment installé avec seulement une vingtaine d'habitants alors que le dessin 2 représente un *platz* installé depuis plusieurs années et avec une population beaucoup plus dense avoisinant les deux cents habitants. Le dessin 1 reproduit un *platz* de petite taille installée par quelques familles qui ont des relations de parenté ou des relations d'interconnaissance anciennes. On y retrouve les pratiques de sociabilité autour d'une mise en commun des espaces et l'ambiance de voisinage comparables aux pratiques villageoises déjà décrites dans le chapitre 1. Dans le dessin 2 le *platz* est davantage cloisonné par allées, chacune des trois allées regroupant des habitants originaires de la même région de Roumanie et qui ont habité précédemment dans le même bidonville et se fréquentent donc depuis plusieurs années. Notons que la plupart des familles de la première allée en face de l'entrée ont également des liens de parenté comme on l'a déjà évoqué dans le chapitre précédent.

En menant une recension de tous les bidonvilles fréquentés durant quatre ans, on peut ainsi recenser des caractéristiques du *platz* qui vont jouer sur la possibilité de rester ou non. Sur la trentaine de bidonvilles fréquentés, seuls quelques-uns ont pu rester installés plus d'un

an sur le même terrain et ceux-ci présentent des caractéristiques que l'on peut regrouper autour de trois critères : l'environnement immédiat du *platz*, l'insertion dans un réseau relationnel et le statut juridique du terrain. La question du rôle des associations et collectifs de soutien et des pratiques de mobilisation devant la justice et en public sera traitée de manière détaillée dans la troisième partie de la thèse, nous allons donc nous concentrer ici sur l'environnement du *platz* et particulièrement l'emplacement des terrains dans la ville. La collecte des données sur les caractéristiques des platz recensées dans le tableau ci-dessous a été menée par observation à la première personne au cours de mes visites sur place et complétée par une compilation du travail de saisie des compte-rendu de l'équipe de médiation et par une mutualisation de l'activité des associations engagées auprès des familles roms. Ce recensement n'a pas vocation à donner une photographie exhaustive du nombre de *platz* et d'habitants durant les années de l'enquête, mais simplement à donner une idée de la taille et de la durée des platz fréquentés pour mettre à jour des facteurs de longévité et des caractéristiques morphologiques. Pour un recensement plus exhaustif, on pourra se référer au comptage plus systématique publié conjointement par l'ONG ERRC et la LDH qui recensent annuellement les expulsions de bidonvilles, et aux rapports annuels produits par la DIHAL. Précisons que ce relevé des habitants et des platz restent approximatifs du fait des nombreuses circulations des familles et des stratégies d'installation discrète déjà évoquées plus haut.

Comme l'indique le tableau suivant on peut distinguer quatre types de lieux occupés pour aménager un *platz* : des zones en friche ou en travaux, des terrains en contrebas des autoroutes ou des voies ferrées, des zones industrielles ou des maisons abandonnées ou délabrées.

Recension des platz fréquentés : emplacement, morphologie et durée (2012-2014)					
Type d'emplacement	**Situation dans la ville**	**Morphologie du platz**	**Durée d'installation et motif de l'expulsion**	**Origine du groupe**	**Nombre d'habitants**
Zone en friche ou en travaux	terrain en friche près d'une autoroute	allées	6 ans – terrain municipal aménagé	Timisoara	300
	terrain en friche - impasse centre-ville	allées	1 an – plainte du propriétaire	Filiasi	150
	terrain près d'une route nationale en centre-ville	allées	10 mois – plainte propriétaire	Arad	200
	quartier en travaux hors centre-ville	allées	6 mois – incendie	Bucuresti	300
	terrain en travaux près de la voie ferrée	cour centrale	6 mois – plainte propriétaire et travaux	Filiasi	60
	zone en construction proche du centre-ville	cour centrale	2 ans – délai référé et suivi associatif	Bucuresti	100
Autoroute ou voie ferrée	près du périphérique	allées	4 mois – arrêté municipal de péril	Videle	60
	en centre-ville près d'une voie rapide	allées	8 mois – plainte propriétaire	Cluj	100
	dans la boucle d'une bretelle d'accès à l'autoroute	allées	2 mois – arrêté municipal de péril	Braila	100
	en contrebas d'une voie ferrée près d'un pont	allées	6 mois – plainte du propriétaire	Videle	150
Zone industrielle	impasse dans une zone industrielle en contrebas d'une autoroute	allées	1 an – plainte du propriétaire	Tandarei	250
	en contrebas d'une voie rapide dans une zone industrielle	cour centrale	1 mois – arrêté municipal de péril	Tandarei	300
	impasse dans une zone industrielle et près de l'autoroute	allées	4 ans – délai en référé et suivi associatif	Arad	350
Maison squattée ou bâtiment inoccupé	maison squattée dans une zone en travaux	allées	8 mois – plainte propriétaire	Videle	150
	squat dans un entrepôt désaffecté en centre-ville	allées	4 mois – arrêté municipal de péril	Bucuresti	200
	cour et maison squattée en centre-ville	maison	10 mois – plainte propriétaire	Alba Iulia	50
	maison squattée dans une zone pavillonnaire	maison	1 an – plainte du propriétaire	Alba Iulia	50
	cour autour d'une maison squattée en centre ville	cour centrale	6 mois – plainte du propriétaire	Videle	150
	terrain autour d'une maison abandonnée	allées	6 mois – arrêté municipal de péril	Bihor	100
	immeuble désaffectée, zone en construction	immeuble	1 an - permis de démolir de la mairie	Bihor	20

Pour compléter le tableau dressant une typologie des emplacements choisis par les habitants, nous pouvons observer ci-dessous des photos prélevées sur Google Map qui donnent à voir en vue aérienne la situation des *platz* (ici représentés par une maison rouge).

Figure 1 : Deux terrains en friche dans une zone en travaux



Figure 2 : Deux terrains au milieu des nœuds autoroutiers

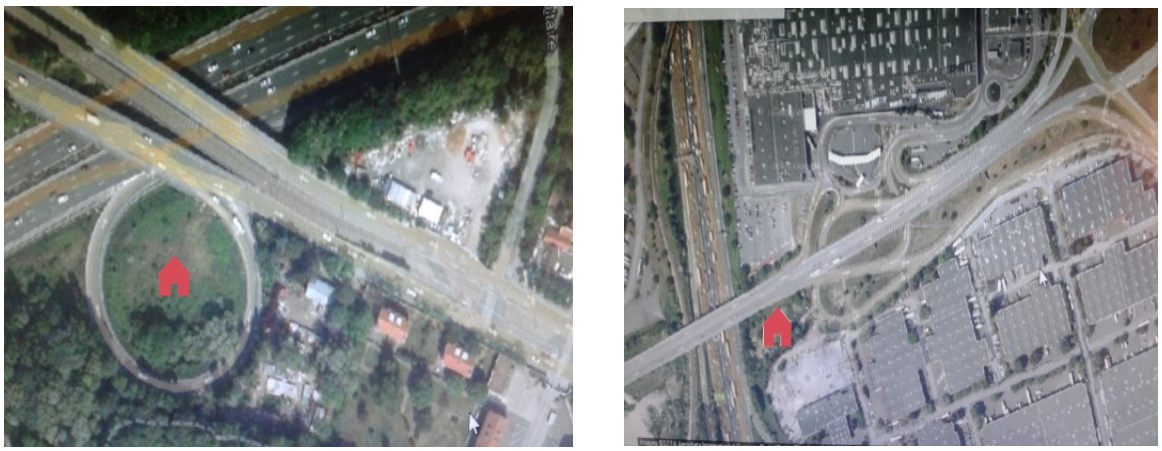


Figure 3 : Deux terrains au fond d'une zone industrielle en contrebas d'une autoroute



Les bidonvilles fréquentés au cours de mon enquête sont concentrés dans quelques villes de la région parisienne qui présentent plusieurs caractéristiques communes. Ce sont des territoires en reconstruction qui se caractérisent par la présence d'espaces disponibles, notamment d'anciennes friches industrielles en attente de rénovation urbaine. Les terrains où se concentrent les *platz* sont majoritairement situés dans des quartiers populaires en voie de gentrification ou dans des zones d'activité industrielle ou commerciale. Ils sont situés dans des municipalités communistes ou socialistes qui sont perçues comme plus tolérantes et qui offrent davantage de services accessibles aux populations précaires notamment pour l'accès à la santé. Ces villes sont par ailleurs des territoires marqués par une présence antérieure des bidonvilles dans les années 1950 et 1960 et par une histoire migratoire en lien avec l'activité industrielle et le développement du logement social.

La figure 1 montre deux *platz* installés dans une zone de travaux avec des tas de sable et de gravats, des grues et du matériel de construction. La temporalité de la planification des projets de construction et en particulier le décalage entre la phase de décision et de financement et la phase de démarrage des travaux laisse un espace vacant pour occuper les

terrains en attente de réaménagement. Dans ce cas les habitants pourront profiter du délai de la procédure en justice et espérer pouvoir rester plusieurs mois en place. L'occupation de terrains inutilisés et inutilisables comme les contrebas des autoroutes ou des voies ferrées et les confins des zones industrielles peut garantir également une durée d'installation plus longue à la fois du fait de l'impossibilité des projets de construction, de l'absence de voisinage immédiat et aussi parfois de la difficulté à délimiter l'emplacement de la parcelle cadastrale et à attribuer un propriétaire au terrain. Les deux *platz* choisis dans la figure 3 situés au fond d'une zone industrielle entrent dans cette catégorie des terrains disponibles mais inutiles pour la planification urbaine et pour lesquels les habitants ont pu rester en place plusieurs années sans subir de plaintes du voisinage ou de procès des propriétaires. Si les habitants choisissent des lieux d'installation discrets, ils doivent aussi veiller à occuper des terrains qui ne présentent pas de risques pour leur sécurité. Bien que la forme *platz* constitue en elle-même un risque du fait de la précarité des installations, de la présence de rats, des risques d'incendie et de l'absence d'accès à l'eau, la sécurité de l'environnement immédiat va être un critère majeur de longévité. Sur la figure 2, l'emplacement des deux *platz*, l'un dans une boucle d'échangeur autoroutier et l'autre en contrebas d'une voie rapide, se caractérise par une situation de danger pour ses habitants et sera évacué rapidement par la prise d'un arrêté municipal d'expulsion ordonné par la mairie pour péril grave et imminent avec une procédure d'exécution sous 48h00.

Si le tableau offre une typologie simplifiée des emplacements choisis par les habitants pour espérer pouvoir rester en place, on peut noter la dimension cumulative des critères de discrétion, la majorité des terrains fréquentés se situant à la fois près des autoroutes ou des voies ferrées et dans des quartiers en travaux ou dans des zones industrielles. Les habitants des *platz* mettent à profit la disponibilité ou l'inutilité de certains terrains dans la ville et développent ainsi des compétences de repérage en adoptant une perspective alternative et dissidente du territoire urbain. Ces compétences de repérage, d'occupation discrète et de maîtrise des interstices urbains vont être de nouveau mises à contribution à chaque nouvelle expulsion.

Séquence 10 : Faire face à la valse des expulsions estivales

Début septembre de retour de vacances, j'arrive au local de l'association vers 9h30 et je discute avec mon collègue médecin bénévole. Nous parlons brièvement de nos vacances, puis je lui demande des nouvelles des familles que nous suivons car j'ai appris que plusieurs *platz* ont été expulsés durant l'été. Il prend un air dépité et me précise que tout le travail de partenariat que l'association avait engagé avec les mairies et les centres de santé est tombé à l'eau car il n'y a plus aucun terrain installé dans les villes concernés. J'exprime à mon tour mon sentiment de découragement et mon impression d'être au chômage suite à l'expulsion de tous les terrains où intervenaient mon équipe de médiation. Mon collègue qui lui travaille pour l'association depuis plusieurs années me précise que nous avons tous cette impression à chaque rentrée en prenant un air blasé. Puis il m'invite à m'installer devant l'ordinateur pour me montrer les nouvelles installations de terrains sur Google Map. Il me décrit la circulation des groupes en précisant d'où ils viennent et en nommant chacun par le nom du chef de *platz* ou par le nom de la rue du terrain occupé précédemment.

Dans cette séquence mon collègue de l'association plus expérimenté et plus résilient face à la valse des expulsions me décrit de manière pratique les circulations des habitants des *platz* en utilisant Google Map pour me montrer l'emplacement des nouveaux terrains. Si les expulsions touchent en premier lieu les familles, qui se retrouvent sans toit et voient leurs activités quotidiennes rendues plus ardues par l'errance et l'éloignement, elles vont également avoir des conséquences pour les acteurs associatifs qui les accompagnent. Les associations témoignent régulièrement des conséquences négatives des expulsions sur le parcours d'accès aux droits des familles, en particulier sur la scolarité rendue plus difficile avec l'éloignement de l'école et la nécessité de faire des trajets quotidiens en transports en commun, et sur la remise en cause du suivi de santé et l'éloignement des lieux de soins habituels. Les acteurs associatifs expriment à la fois de la tristesse de savoir que les personnes suivies vont devoir dormir à la rue, de la colère et un sentiment de perte d'utilité face à la remise en cause du travail de médiation et de partenariat engagé avec les municipalités, les écoles ou les lieux de

soins. Ils pourront afficher une réaction plus ou moins sensible ou une attitude plus ou moins distante selon leur expérience des expulsions, leur ancienneté dans l'association et leur registre d'engagement.

Face à cette expérience routinière des expulsions les habitants vont mettre en œuvre des activités pratiques de protection et articuler des attitudes de résilience et de résistance. Procédant par anticipation, ils vont chercher à repérer un autre terrain pour reconstruire le *platz* en mettant à profit leur connaissance de l'environnement urbain local et leurs contacts avec des associations qui pourront produire une attestation de présence. Ils vont ensuite procéder au démontage des baraques, charger les planches et les matelas dans leurs camions en vue de les apporter sur le nouveau *platz* ou les mettre en sûreté dans des lieux dissimulés de la ville en attendant de trouver un autre terrain. Si l'expulsion a lieu alors que les habitants n'ont pas encore de nouveau lieu d'installation, les familles vont dormir dans leur voiture ou dans une tente dépliée pour la nuit sur la voie publique et repliée le matin de peur qu'elle ne soit saisie par la police ou encore dans la salle d'attente d'un hôpital. Dans certains cas, des places d'hébergement en hôtel social sont proposées aux habitants mais le plus souvent dans des villes éloignées et parfois seulement pour les femmes et les enfants, et dans un format d'habitat qui ne convient pas à leur organisation familiale et matérielle. Outre les capacités d'adaptation et les compétences citadines déjà évoquées, les habitants vont encaisser l'événement (Stavo-Debauge) et adopter une posture de distance et de réactivité face à la routine des évacuations en consacrant toute leur énergie dans la recherche d'une solution.

5. Une circularité locale au gré des expulsions : un essai de cartographie

En observant les stratégies d'installation sur plusieurs années on se rend compte que les habitants vont rester dans un périmètre proche et maîtrisé en occupant des terrains dans les mêmes villes ou dans des villes voisines, et parfois en se réinstallant sur les mêmes terrains au rythme routinier des expulsions. Le tableau suivant donne à voir le parcours simplifié de cinq groupes d'habitants pour lesquels j'ai reconstitué le parcours au gré des expulsions.

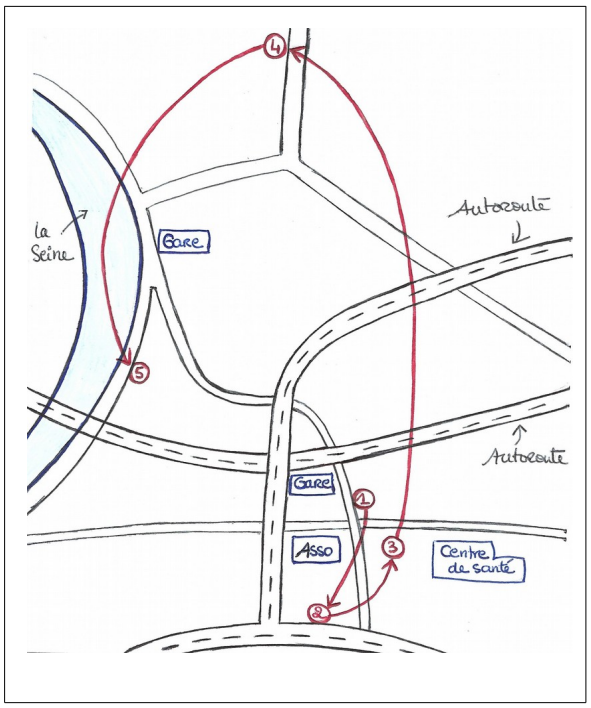
Circulations des groupes fréquentés au gré des expulsions : nom du groupe, type d'emplacement, durée de l'installation (2012-2014)		
Nom du groupe	Situation dans la ville	Durée d'installation
Timisoara	sous le pont de l'autoroute près d'une voie ferrée	10 ans
	terrain en friche dans une impasse en centre-ville	1 an
	Terrain en contrebas d'une voie ferrée	8 mois
	terrain en friche près d'une autoroute	6 ans
Bucuresti	quartier en travaux hors centre-ville	6 mois
	squat dans un entrepôt désaffecté en centre-ville	4 mois
	terrain en friche dans une zone en travaux	10 mois
	terrain autour d'une maison abandonnée	6 mois
	terrain en friche dans une zone en travaux	6 mois
Constanta	impasse dans une zone industrielle en contrebas d'une autoroute	1 an
	dans la boucle d'une bretelle d'accès à l'autoroute	1 mois
	en contrebas d'une voie rapide dans une zone industrielle	1 mois
	terrain en friche dans une zone en travaux	6 mois
Cluj	maison squattée dans une zone en travaux	8 mois
	terrain en friche près du périphérique	4 mois
	cour autour d'une maison squattée en centre ville	6 mois
	terrain en friche dans une zone de travaux	6 mois
	zone en construction proche du centre-ville	2 ans
Alba Iulia	cour et maison squattée en centre-ville	10 mois
	maison squattée dans une zone pavillonnaire	1 an
Filiasi	terrain en friche dans une impasse en centre-ville	1 an
	terrain en travaux près de la voie ferrée	6 mois

Par souci de clarté et d'anonymat j'ai nommé les cinq groupes du nom d'une ville de Roumanie mais qui ne correspond pas à leur ville d'origine d'autant que certains de ces groupes sont des agrégations de plusieurs groupes qui ne viennent pas tous de la même région et ne vont pas avoir tous la même circulation et se recomposer au gré des expulsions en venant trouver refuge dans un *platz* voisin.

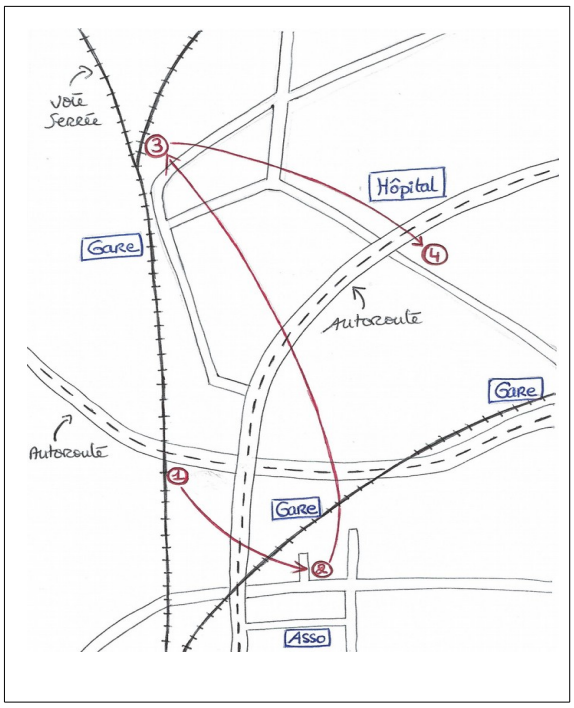
Comme on l'a déjà décrit les habitants vont inscrire leurs déplacements et leur réinstallations dans une circularité locale en lien avec leurs pratiques quotidiennes de travail et d'accès aux soins ou à l'école et avec l'objectif de procéder avec discrétion en vue de rester le plus longtemps possible. Pour montrer la circularité et l'ancrage local des déplacements des habitants au gré des expulsions, j'ai choisi de cartographier les circulations de trois de ces groupes dans les croquis ci-dessous. Pour cela j'ai reproduit et simplifié la morphologie des villes en gardant seulement les grands axes de circulation qui servent de repères et de refuges aux habitants et les lieux d'intérêt comme les gares, les associations ou les hôpitaux. Précisons que les croquis ci-dessous donnent à voir une modélisation approximative et sélective des circulations des familles à partir de leur expérience sensible et de leurs préoccupations pratiques. Elle n'a pas pour ambition de produire une cartographie précise des déplacements de tous les habitants des *platz* sur la période de l'enquête mais s'attache plutôt à conserver une démarche de bricolage ethnographique.

Concernant les circulations figurées par le croquis 1, 1es habitants cherchent d'abord durant les trois premières installations à rester dans un périmètre restreint dans la même commune pour profiter de la proximité du centre de santé et du service de domiciliation municipale et de la présence du centre d'accueil de l'association qui intervient dans leur *platz*. Ils sont d'abord contraints de déménager du fait d'un incendie, puis subissent ensuite deux expulsions successives et rapprochées qui les incitent à parcourir un peu plus de chemin et à s'installer plus au nord après avoir tourné plusieurs jours en camion pour retrouver un lieu à occuper. Suite à une troisième expulsion ils se rapprochent de nouveau de leur environnement familier en s'installant dans une commune limitrophe de la première et pourvue également en lieux associatifs et centre de soins et bien desservie par les transports.

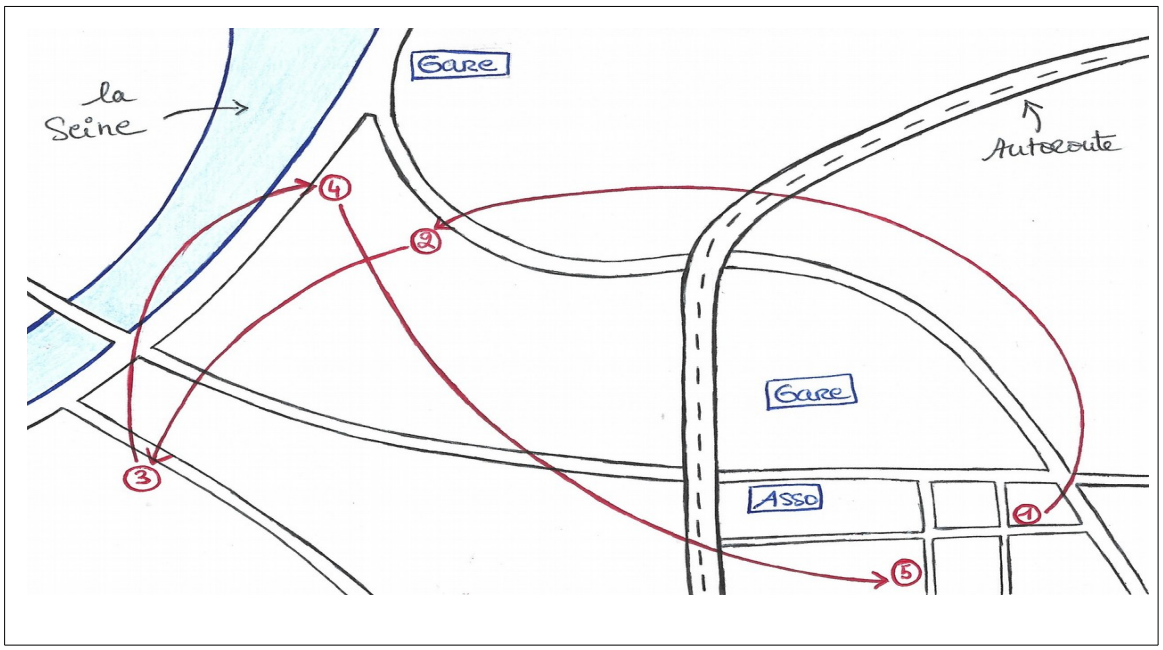
Croquis 1 : Circulation du groupe Bucuresti



Croquis 2 : Circulation du groupe Timisoara



Croquis 3 : Circulation du groupe Constanta



Le second croquis donne à voir les déplacements d'un groupe qui est présent en France depuis plus de dix ans et qui est resté dans la même commune et y a ancré des habitudes et des sociabilités. Leurs déplacements sont circonscrits à une seule commune et marqués par une temporalité plus longue que le groupe précédent du fait notamment d'une plus forte mobilisation et d'une présence associative dense qui s'est constituée avec les habitants. Par ailleurs les lieux d'installation choisis, en particulier le premier et le dernier sont situés près des autoroutes et dans des zones peu habités qui laissent aux habitants la possibilité de rester plus longtemps. Notons que ce schéma et sa temporalité longue représente une exception notable dans le cycle des expulsions.

Dans le croquis 3, le groupe dessine un cercle croisé en forme de baleine et illustre ainsi la circularité des déplacements dans un espace restreint et familier. Les habitants vont circuler à la frontière de trois villes en tâchant de rester près des lieux dédiés à leurs activités quotidiennes et en s'installant dans des zones de travaux en attente de démarrage. On relève qu'après deux étapes dans des villes limitrophes les habitants reviennent finalement sur un terrain situé à quelques mètres de leur premier lieu d'installation. Les choix d'installation des habitants des *platz* sont à la fois dictés par une volonté de rester dans un environnement familier en lien avec des activités pratiques quotidiennes et aussi par la nécessité de maintenir une stratégie d'appropriation discrète des terrains disponibles.

Conclusion de la Partie 1 : Du droit à la ville à l'accès aux droits

Les pratiques d'appropriation de l'espace urbain et les expériences de l'habiter des familles roumaines vivant en bidonville décrites dans cette première partie font écho à la présence d'autres formes d'habitat informel peuplées par d'autres groupes de migrants au cours de ces dernières années. Cette réapparition de la forme « bidonvilles » rappelle d'abord les baraquements des travailleurs migrants venus du Nord de l'Afrique et du Sud de l'Europe dans les années 1950 dans le contexte des migrations de travail d'après-guerre et qui ont été bien documentés par les historiens (Gastaut, 2004 ; Cohen, 2011 ; Blanc-Chaléard, 2016) et sociologues (Sayad, 1995 ; Volotovitch-Tavares, 1995 ; Pétonnet, 1968). Ces dernières années

la question des migrants et de leur place dans la ville s'inscrit au cœur de l'actualité en lien avec l'arrivée de réfugiés et la présence de campements dans les villes d'Europe. Ces pratiques d'habitat informel peuvent prendre plusieurs formes et concerner des migrants ayant des parcours et des attentes différentes. Aujourd'hui le développement de la forme « camps » (Agier, 2014), bien que conçue pour être provisoire ou de passage, s'inscrit de plus en plus souvent dans une temporalité longue. « Les camps de réfugiés, en Afrique de l'Est dont la population finit par se sédentariser à force d'être bloquée depuis une dizaine d'années » (Agier, 1999 : 7), et nécessite pour ses habitants de mettre en œuvre des pratiques d'appropriation et de débrouille au quotidien. Si l'on peut relever des similitudes concernant la temporalité du provisoire et les pratiques de débrouille entre les *slums*, *favelas* et autres quartiers informels du Sud et les bidonvilles installés par les familles roumaines en France, leurs pratiques d'habitat informel sont davantage mises en perspective ici avec des pratiques de l'habiter plus proches comme celles des personnes à la rue, des occupants de squats ou d'autres lieux informels dans la ville.

Mon analyse des pratiques d'occupation des espaces inutilisés de la ville par les familles roumaines fait écho à plusieurs thématiques qui ont connu un fort dynamisme ces dernières années comme l'étude des marges urbaines (Morelle, Laumonier, 2006 ; Sierra, Tadié, 2008 ; Florin, Legros, Semmoud, Troin, 2014 ; Erdi Lelandais, Florin, 2016) ou des espaces interstitiels (Tonnelat, 2003) et le regain d'intérêt pour l'approche du droit à la ville (Lefebvre, 1968 ; Costes, 2010 ; Aguilera, Bouillon, 2013). Il s'inscrit dans la lignée des travaux sur les pratiques de récupération d'objets dans l'espace urbain (Pétonnet, 1979 ; Millot, 2013) et sur les pratiques d'occupation de lieux comme les squats ou les bidonvilles (Bouillon, 2009 ; Aguilera 2012), et plus particulièrement sur les pratiques d'occupation et de récupération des migrants roms (Legros, Vitale, 2011 ; Benarrosh-Orsoni, 2015 ; Olivera, 2015 ; Rosa, 2016). Comparant les travaux sur les Roms migrants en France et en Italie, Legros et Vitale montrent que l'installation de bidonvilles et leur visibilité dans l'espace urbain ne conviennent pas aux objectifs de normalisation et d'esthétisation des politiques de la ville : « Les habitats précaires peuvent à la fois constituer une entrave au développement urbain et une tache dans le paysage urbain, qui se doit d'être esthétique, maîtrisé et normalisé

» (Legros, Vitale, 2011 : 7). Étudiant les stratégies d'installation des Roms de Turin, Rosa, quant à elle, mobilise la notion d'espace-réserve (Benach, Tello, 2014) et propose une lecture en termes de résistance insistant à la fois sur la stratégie d'appropriation du territoire des migrants roms et sur la volonté délibérée des pouvoirs publics de les laisser s'installer pour justifier la politique de rénovation urbaine : « La présence d'espaces "vides", dépossédés de leur fonction productive et en attente d'une nouvelle affectation, semble bien être la ressource principale à la fois pour les transformations urbaines et les acteurs qui y prennent part, et pour les migrants roms qui peuvent s'y installer » (Rosa, 2016 : 24). Tout en prolongeant ces travaux sur les pratiques d'appropriation et de résistance, cette première partie de la thèse cherche à restituer la perspective de ceux qui occupent et aménagent de manière informelle les espaces délaissés de la ville pour en faire leur lieu de vie au moins temporairement et à affirmer une conception des marges ou des vides comme des espaces habités dont l'observation au quotidien donne à voir la mobilisation de capacités et une certaine ordinarité des pratiques. L'appropriation de ces vides urbains s'inscrit à la fois dans un ancrage territorial en lien avec une connaissance de l'espace de la ville et une occupation récurrente des mêmes lieux et aussi dans une temporalité du provisoire et de l'attente.

Les pratiques d'occupation de la ville et d'aménagement des bidonvilles mises en œuvre par les familles roms s'inscrivent plus largement dans une volonté de faire reconnaître le bidonville comme un espace habité et incorporé à la ville. Cette affirmation d'une inscription territoriale est mise en avant dans le plaidoyer des associations pour une amélioration des conditions sanitaires et dans la plaidoirie des avocats lors des recours contre les expulsions. La nécessité de fournir une domiciliation reconnue revient de manière récurrente dans les relations avec les administrations notamment pour accéder à des droits comme l'inscription scolaire des enfants, la couverture maladie, les allocations familiales ou l'inscription à Pôle Emploi. Il convient de s'interroger sur la circulation entre ces formes d'appropriation des espaces vides du territoire urbain en vue de revendiquer un droit à la ville et la nécessité de reconnaître l'inscription territoriale des habitants des bidonvilles dans les pratiques des administrations en vue de leur permettre un accès aux droits.

DEUXIÈME PARTIE : ACCÈS AUX DROITS ET DISCRIMINATIONS

ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'ÉCOLE ET À LA SANTÉ

Introduction : L'enquête comme engagement sensible et politique

Cette deuxième partie consacrée à l'accès aux droits des habitants des bidonvilles va opérer un changement de perspective et se concentrer sur mon activité de militante et de médiatrice bénévole. Durant quatre ans, j'ai pris part aux mobilisations comme membre d'un collectif de soutien aux familles roms, et je me suis engagée comme médiatrice bénévole dans une association qui assure une médiation sociale auprès des habitants des bidonvilles en vue de faciliter leur accès à la santé et à l'école. Mon enquête s'inscrit dans une conception de l'ethnographie engagée (Cefaï, 2012) qui valorise à la fois l'implication sensible du chercheur dans la situation observée et aussi l'engagement politique en vue d'améliorer le sort des personnes fréquentées. La notion d'engagement peut ainsi s'entendre dans une double acception, à la fois comme une implication du corps dans les situations de l'enquête en lien avec une expérience sensible ; et comme une circulation entre savoirs vécus par les enquêtés, savoirs produits dans le travail de description et savoirs mobilisables dans l'espace politique. Dans l'activité de médiation, l'engagement s'inscrit également dans une relation d'aide et de loyauté envers les familles vivant en bidonvilles et peut être compris dans son acception morale et civique comme une obligation à venir en aide à un groupe discriminé et à agir pour améliorer sa situation. Erving Goffman (1963) distingue ainsi plusieurs registres d'engagement dans une relation orientée et mobilise le terme *involvement* au sens « de prendre part, d'être impliqué, d'être pris dans la situation » et celui de *commitment* « impliquant à la fois attachement, respect des promesses et obligations vis-à-vis des autres »

L'enquête ethnographique comme engagement sensible et corporel

La démarche ethnographique suppose de s'engager dans une relation cognitive et affective avec ses enquêtés, d'être présent avec son corps et de prêter attention aux interactions sur une durée longue. S'engager dans une relation d'enquête avec les familles nécessite ainsi de prendre part au registre des émotions, à la fois partager des moments de convivialité lorsqu'on est invité à déjeuner ou à boire un café, ou à l'inverse d'exprimer sa colère et sa tristesse au moment d'une évacuation, lorsque les personnes rencontrées se retrouvent à la rue le plus souvent sans avoir pu récupérer leurs affaires, lorsque les enfants que l'on a inscrits à l'école ne pourront pas faire leur rentrée. Dans l'expérience ethnographique, on a parfois du mal à mettre ses émotions à distance et l'expression de ses sentiments doit être perçue à la fois comme partie prenante de sa relation avec les enquêtés et aussi comme un objet de son enquête. S'engager comme médiatrice bénévole dans une association qui vient en aide aux habitants des bidonvilles permet par ailleurs d'expérimenter en situation le parcours d'accès aux droits et les différentes contraintes qu'il comporte et de se forger une expérience des situations et un savoir pratique sur des questions expertes. Devoir négocier au guichet pour être reçu à une consultation médicale, se heurter à des difficultés lors de l'inscription d'un enfant à l'école ou se voir refuser une domiciliation administrative du fait de l'impossibilité de fournir les pièces demandées sont des situations routinières de l'activité de médiation. La médiatrice fait face à une situation problématique qu'elle va devoir résoudre en mobilisant différentes ressources comme la connaissance de la langue des familles, la maîtrise des rouages des services administratifs, la capacité à se montrer convaincante et à mobiliser un texte juridique ou une aide extérieure. Si l'entrée sur le terrain s'inscrit dans une pratique militante, il convient de traiter l'expérience de l'ethnographe comme celle d'une participante au groupe des soutiens qui va exprimer une parole sensible et se mobiliser aux côtés des familles pour défendre le bidonville, tout en se ménageant un regard réflexif en vue de produire des connaissances tirées de son expérience d'enquête.

L'enquête comme dispositif pratique et politique : Pour une ethnographie engagée

Concevoir l'enquête ethnographique sur le terrain de l'engagement associatif comme un espace de circulation entre savoirs profanes et savoirs scientifiques peut permettre une meilleure compréhension des situations et la mise en œuvre de propositions politiques ou opérationnelles. D'après Kim Hopper (2002), sociologue et militant engagé dans les mobilisations pour la défense des sans-abri : « Une des tâches de l'ethnographe serait de parler plusieurs langues à plusieurs publics et de rendre ses résultats appropriables par des praticiens ». La volonté de partir de l'expérience des familles roumaines qui vivent dans les bidonvilles afin de mettre en place des dispositifs pour faciliter leur accès au droit commun et formuler des propositions à destination des acteurs engagés sur cette question s'inscrit dans une approche pragmatiste attribuant à l'enquête une visée pratique. Cette portée politique de l'ethnographie peut s'exprimer dans le dévoilement des stratégies routinières mises en place par les familles face à l'urgence des expulsions et conjointement dans la dénonciation de l'inefficacité des politiques publiques. La participation à l'activité de médiation induit une circulation des savoirs et des pratiques avec les collègues de l'association et un questionnement sur l'amélioration de l'organisation du travail au quotidien et sur l'adaptation aux contraintes institutionnelles. L'observation des interactions entre familles et services municipaux peut permettre d'un côté de formuler des propositions afin d'améliorer ou de coordonner le travail des associations impliquées dans les bidonvilles, et de l'autre de mener une action de plaidoyer et de pédagogie auprès des différents acteurs en charge de recevoir les familles et de les accompagner dans leurs démarches. Mes descriptions ont pour vocation de témoigner de la situation et de dénoncer des blocages administratifs comme le fait de ne pas reconnaître le bidonville comme un domicile ou de refuser l'inscription d'enfants à l'école au motif qu'ils vont être expulsés prochainement. Mon engagement en tant que médiatrice se prolonge fréquemment par une action de plaidoyer ou de négociation avec les élus ou les responsables des services municipaux pour faciliter les démarches d'accès aux droits. Un des enjeux de mon enquête est de s'interroger sur la question de la restitution et de la portée pratique de l'enquête, sur l'articulation entre recherche et engagement militant et sur les formes de dispositifs à mettre en place. Dans cette circulation entre expérience

ethnographique et engagement politique, il convient de dépasser la partition entre enquêteur et enquêté et de mettre à profit les savoirs pratiques produits en situation par les acteurs en vue de valoriser un modèle d'enquête coopérative et une circulation entre enquête ordinaire et enquête scientifique.

Cette deuxième partie de la thèse a pour ambition de décrire le parcours d'accès aux droits des familles roms vivant en bidonville et les pratiques discriminatoires qu'elles rencontrent. On se concentrera d'abord sur l'expérience de l'école et le traitement discriminatoire dans l'accès à la scolarisation à partir de séquences collectées au cours de mon activité de soutien scolaire dans le *platz* et de médiation auprès des guichets des inscriptions scolaires (chapitre 3). Puis on décrira ensuite le parcours d'accès à la santé et à la couverture maladie à partir de séquences de médiation dans le *platz* ou d'accompagnement auprès des centres de santé (chapitre 4).

Chapitre 3

Expériences de l'école et traitement discriminatoire dans l'accès à la scolarisation

À partir d'observations collectées au cours de mon activité de soutien scolaire dans un bidonville, ce chapitre porte sur l'expérience de l'école des enfants et leurs pratiques de sociabilité enfantine dans les espaces communs du *platz*. Par ailleurs il permet de donner à entendre des témoignages de racisme ordinaire rapportés par les enfants dans leurs relations avec les autres élèves et de décrire les effets des contraintes matérielles de la vie en *platz*. Dans une deuxième partie le chapitre se concentrera sur l'étape de l'inscription scolaire pour mettre à jour les processus discriminatoires à l'œuvre dans les relations avec les municipalités à partir de séquences d'observation directe décrivant les interactions au guichet des inscriptions scolaires dans différentes mairies et durant les réunions avec les responsables de l'enseignement. Celles-ci sont complétées par la lecture de rapports associatifs et de textes juridiques sur l'accès à la scolarisation des enfants roms et par les témoignages des familles et des acteurs associatifs.

1. Accéder au terrain par le regard des enfants : faire du soutien scolaire dans un *platz*

Séquence 1 : Premier contact avec la famille de Mateo

Début septembre juste après la rentrée scolaire, alors que les familles viennent de s'installer dans un nouveau *platz*, le collectif de soutien lance un appel à bénévoles pour assurer des séances de soutien scolaire auprès des enfants scolarisés. Je téléphone à Juliette une jeune femme du collectif qui anime des ateliers avec les enfants pour lui proposer mes services et elle me propose de passer au terrain pour me présenter la famille de Mateo un garçon qui est en CP et qui a besoin d'aide pour ses devoirs. Nous convenons d'une rencontre le lendemain vers 16h00.

Un après-midi ensoleillé, dans la rue je croise deux adolescents devant la grille du *platz* et je leur demande de m'indiquer où je peux trouver Juliette. Ils me disent de demander aux petites filles qui jouent au milieu de la route un peu plus loin en les montrant du doigt, celles-ci me répondent que je pourrai la trouver dans la baraque à gauche de l'entrée. Je les remercie et continue mon chemin. Le *platz* est encore en chantier, des planches et autres matériaux sont entreposés çà et là et la baraque où se tiendront les activités avec les enfants est en cours d'installation. Juliette m'accueille avec enthousiasme, elle est en train de manger avec une petite brune que j'ai déjà croisée à la dernière réunion du collectif, celle-ci me salue et me tend un morceau de gâteau aux figues. Juliette me propose de m'accompagner à la baraque de Florin, le père de Mateo. Nous traversons la cour et deux petites filles s'approchent de Juliette et la serrent dans leurs bras. Nous nous dirigeons vers une baraque au fond à droite devant laquelle se tient un groupe d'hommes en train de discuter, et là Juliette me présente Florin en lui précisant que je viens pour voir Mateo car je vais venir l'aider à faire ses devoirs. Florin nous répond que Mateo n'est pas à la maison, qu'il est parti jouer avec ses copains et qu'il va revenir dans une heure environ.

Juliette me propose alors de l'accompagner chez Joseph un ancien habitant du *platz* qui fête aujourd'hui l'anniversaire de sa fille. J'accepte sa proposition et nous retraversons la cour et sortons pour rejoindre la maison de Joseph située quelques rues plus loin. Lorsque nous entrons dans la cour Juliette me montre un groupe d'enfants en train de jouer au foot et me précise que Mateo est le petit garçon qui porte un tee-shirt bleu. Nous entrons dans la maison pour saluer Joseph et sa femme. Nous souhaitons l'anniversaire de sa fille qui est installée dans le salon avec ses copines en train de regarder un film de danse indienne. Joseph nous sert un verre de vin de sureau qu'il a fait lui-même en Roumanie. Nous discutons un moment avec les amis de la famille puis nous ressortons dans la cour pour assister à un spectacle de danse d'un groupe d'adolescents qui suit des ateliers de danse tzigane. Les jeunes nous invitent à danser avec eux et nous nous tenons les bras en riant, certains chantent en même temps. Lorsque nous repassons dans la cour, Juliette interpelle Mateo, me le présente et lui dit que je vais venir l'aider à faire ses devoirs. Je le salue et lui demande son âge. Il me répond qu'il a 6 ans et qu'il est en CPC. Je lui parle de mes enfants, en précisant que ma fille a presque le même âge que lui et qu'elle est en CE1. Je lui dis que je reviendrai mercredi, puis il file reprendre sa partie de foot avec ses copains. En repartant je repasse par le *platz* pour saluer Florin et convenir du jour de la première séance de soutien scolaire. Celui-ci est assis devant l'entrée de sa baraque en train de discuter

avec deux hommes. Je lui dis que je pourrai venir voir Mateo les mercredis après-midis et nous échangeons nos numéros de téléphone.

Cette première prise de contact donne une idée de l'ambiance dans le *platz* et de l'hospitalité des familles déjà décrites dans le premier chapitre. La présence d'un collectif de soutien déjà présent dans l'ancien *platz,* et ravivé par le contexte de mobilisation suite à l'expulsion, favorise la prise de contact en lien avec le besoin de bénévoles pour s'impliquer dans les activités auprès des enfants. Cette première partie du chapitre se déroulera en deux temps, d'abord je donnerai à voir les pratiques de sociabilité enfantine dans les espaces communs du *platz* - la rue, la cour et la salle commune où ont lieu des ateliers animés par les bénévoles, ensuite je me concentrerai sur les séances de soutien scolaire avec Mateo dans la baraque.

1.1 Décrire le platz des enfants : la rue, la cour et la salle commune

Avant de me concentrer sur l'activité de soutien scolaire, je vais présenter une première série de descriptions portant sur les pratiques de sociabilité des enfants que j'ai pu observer dans les espaces communs du *platz*. Les semaines suivant la première rencontre avec Mateo et son père je suis revenue seule les mercredis après-midi puis ensuite le plus souvent accompagnée de mes enfants. La séquence suivante ne fait pas suite chronologiquement à ma première visite mais décrit la première fois que je suis allée dans le *platz* avec mes enfants.

Séquence 2 : La rue et la cour comme terrains de jeu et lieux de sociabilité enfantine

Un après-midi pluvieux, des enfants jouent dans la rue et nous disent bonjour à mes enfants et moi lorsque nous passons près d'eux. Une jeune femme leur crie de faire attention en roumain et leur fait signe de se ranger sur le trottoir car une voiture arrive. Trois garçons d'environ dix ans jouent au ballon sur la route et s'interrompent pour nous laisser passer et un autre fait de la trottinette sur la route. Une petite fille avec des couettes d'environ trois ans me prend la main et marche près de moi. Je demande aux plus grands si Mateo est à la maison mais ils ne savent pas.

La petite fille avec les couettes me tient toujours la main et je tente de la retirer en expliquant que je dois aller faire les devoirs avec Mateo. L'un des garçons qui jouent au ballon, son grand frère, lui explique en roumain qu'elle doit me lâcher la main et la porte dans la direction opposée.

En entrant dans la cour le chien s'approche de nous pour qu'on le caresse et je rassure mes enfants en leur disant qu'il est gentil. En entrant dans le *platz*, nous saluons un groupe de personnes en train de discuter installées en rond sur des chaises. Deux petites filles viennent à notre rencontre pour nous dire bonjour, l'une d'elles porte un chaton dans ses bras, je m'approche pour le caresser, et l'autre fille plus petite pleurniche car elle aussi veut porter le chaton. Deux femmes assises en train de discuter me font signe que Mateo n'est pas à la maison. Je m'installe près d'elles pour l'attendre. La vieille femme qui habite la baraque près de l'entrée me complimente sur mes enfants et me dit que ma fille me ressemble beaucoup. Je salue un jeune homme en train de bricoler dans la cour et il me demande en français ce que je fais ici en précisant qu'il n'a pas l'habitude de voir des gens avec des enfants venir ici. Je lui réponds que je viens toutes les semaines pour faire les devoirs avec Mateo. Celui-ci ne tarde pas à revenir et nous invite à entrer dans sa maison. Il est content que je sois venue avec les enfants et il me demande s'il peut venir chez nous. Je lui dis que moi je veux bien, qu'il pourra venir demain mais qu'il faut d'abord demander à sa maman.

Après la séance de soutien scolaire, je sors un paquet de biscuits de mon sac pour les donner aux enfants et les enfants sortent s'amuser dans la cour devant la baraque. Je gronde Mateo car il embête mon fils en lui prenant son gâteau et en lui touchant les cheveux. Ils sont bientôt rejoints par la petite fille à couettes et son grand frère (qui sont en fait les cousins de Mateo). Ma fille monte sur une petite moto et les garçons continuent de jouer à la bagarre en se roulant par terre. La petite cousine de Mateo reste avec moi dans la maison et elle tire sur le rideau et le casse. Je cherche la punaise pour essayer de le remettre, mais je suis trop petite pour l'accrocher. Je sors dehors pour dire aux garçons de se calmer un peu et de ne plus jouer à la bagarre car j'ai peur qu'ils se fassent du mal. Ils jouent ensuite au ballon et me disent qu'il ne rebondit pas bien. Je dis aux enfants qu'on va bientôt partir car ils sont invités à goûter chez un copain. Nous sortons dans la rue et j'aperçois Mariana au bout de la rue qui porte une bassine verte. Elle me fait la bise et me dit qu'elle était partie faire des courses avec sa sœur (la mère de la petite fille à couettes). Nous restons un moment devant la grille à discuter et à regarder les enfants s'amuser.

Ils jouent à se courir après dans la rue. Un peu plus tard, je préviens les enfants que nous devons bientôt partir, mais ils veulent rester un moment pour jouer avec Mateo et ses cousins. Puis nous prenons congé et je demande à Mariana si je pourrai venir chercher Mateo le lendemain car il voudrait venir à la maison pour s'amuser avec les enfants.

Le lendemain, un dimanche pluvieux, je viens seule au *platz* pour venir chercher Mateo pour qu'il passe l'après-midi à la maison avec mes enfants. Devant la grille du *platz*, trois jeunes filles discutent, celle qui porte un blouson rose et qui est copine avec ma fille s'approche et me montre son téléphone. Je lui dis que j'ai presque le même en lui montrant le mien. Elle regarde la photo de mes enfants en fond d'écran et me demande où ils sont. Je lui réponds qu'ils sont à la maison. Puis je m'apprête à pousser la grille pour entrer dans le *platz*, mais un homme de bonne corpulence la tient fermée et me crie dessus. Je lui dis que je viens voir Mariana et Florin. Mais il crie de plus belle et claque la grille brutalement. Je recule et demande à la jeune fille ce qui se passe. Elle me répond qu'il a trop bu. Je reste un moment avec elle et je lui demande si elle veut rentrer elle aussi mais elle me répond que non, que ses parents ne sont pas là. Un peu plus tard un homme âgé s'approche pour entrer par la grille, lui aussi a l'air alcoolisé, je le suis et lui demande si je peux entrer avec lui. Il me laisse passer docilement en marmonnant quelque chose en roumain et me suit jusqu'à la baraque de Mateo. Florin m'ouvre la porte, me fait la bise et il dit au vieil homme qui m'a suivie de partir.

Après m'avoir invitée à partager leur repas, Mariana se lève pour nous accompagner à la grille et je lui dis de ne pas sortir sous la pluie avec son bébé. Je lui dis que je prends Mateo un moment pour qu'il joue avec les enfants et que je le ramènerai vers 18h00. Mateo et moi sortons dans la cour et il me parle d'un garçon qui veut le taper car il lui a lancé une balle et qu'il a eu du sang. Il a peur de le croiser dans la rue et je lui dis qu'il ne risque rien avec moi, que je lui dirai quelque chose s'il s'en prend à lui. Mais il continue d'avoir peur en me disant que son père est méchant et qu'il peut le taper aussi. Je lui dis que moi je ne laisserai pas un adulte taper un enfant. Dans la rue nous repassons près d'un groupe d'enfants qui nous montrent leurs cartes de jeu avec des joueurs de foot et je leur dis que mes enfants en ont aussi et qu'ils pourront les apporter la prochaine fois qu'ils viendront.

Cette séquence donne à voir des pratiques de sociabilité enfantine ordinaires dans la rue et dans la cour : jouer au ballon, faire du vélo ou de la trottinette, discuter, se chamailler, se courir après, caresser un chaton. Les enfants s'approprient les espaces communs du *platz* et de la ville pour en faire leur terrain de jeu et adoptent des pratiques de jeu codifiées et inscrites dans une expérience enfantine partagée qui sont proches de celles des cours de récréation ou des cours d'immeuble. La sociabilité de la cour et de la rue renvoie ici à des pratiques de quartier communes à tous les enfants citadins comme se retrouver en bas de son immeuble, au square ou au terrain de sport avec ses copains. Ils partagent spontanément des habitudes, des conduites admises et reconnues par tous les enfants, des jeux communs (jouer au ballon, jouer à chat) qu'ils ont appris et expérimentés dans les différents lieux qu'ils fréquentent quotidiennement et dans différents cercles à l'école, dans le quartier, en famille. Si les travaux récents sur la place des enfants dans la ville[22] insistent sur la fréquentation des espaces dédiés aux enfants (Authier, 2016) et sur le processus de domestication des activités enfantines (Rivière, 2016), on peut noter ici que les enfants s'approprient l'espace commun de la rue pour en faire un terrain de jeu improvisé et informel. Les enfants des bidonvilles comme une grande partie des enfants vivant dans des quartiers d'habitat social, ne disposent pas d'une chambre personnelle dans laquelle ils peuvent jouer et inviter leurs amis. Ils vont donc mettre à disposition les espaces communs de la ville, ici le trottoir et la rue devant le *platz* ou le square au coin de la rue, pour s'adonner à leurs activités ludiques et se constituer un espace propre.

Comme on l'avait déjà relevé à la fin du premier chapitre, la cour du *platz* peut être décrite comme un lieu de passage avec une ritualisation des entrées et des sorties et des pratiques d'escorte du visiteur entre la baraque et la grille qui donne sur la rue. La présence des enfants dans la rue et dans la cour peut être perçue comme un filtre à l'entrée du *platz* comme en témoignent les nombreuses questions et sollicitations adressées au visiteur. Si dans cette séquence un des habitants installés dans la cour me demande ce que je fais ici avec mes enfants, ma présence et mon statut de maîtresse sont rapidement connus et reconnus de toutes

22. Voir la parution de deux numéros thématiques : Carole Gayet-Viaud, Clément Rivière et Philippe Simay, « Les enfants dans la ville », *Métropolitiques*, avril 2015 et Jean-Yves Authier, Virginie Bathellier, Sonia Lehman-Frisch, « La ville des enfants et des adolescents », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°111, février 2016.

les familles du *platz* du fait de mes visites régulières et d'une circulation des informations sur le mode des commérages. Les enfants me reconnaissent et me portent une attention bienveillante et curieuse comme en attestent leurs marques d'affection – par exemple ici la petite cousine de Mateo qui me tient la main – et leurs questions sur les occupations de mes enfants. Lors de mes visites avec mes enfants, ceux-ci entretiennent des relations de complicité spontanée avec Mateo et ses copains et sont intégrés aux jeux qui prennent place dans la rue et dans la cour. Les femmes du *platz* me reconnaissent à la fois comme une maîtresse et aussi comme une mère et me font partager leurs conversations prenant des nouvelles des enfants lorsque je suis seule et me complimentant lorsqu'ils sont présents.

Si cette séquence donne accès au regard insouciant et spontané des enfants, on peut cependant distinguer deux facettes de la vie quotidienne dans la cour. Dans un premier temps la description se concentre sur les pratiques de sociabilité ordinaires des enfants dans la cour et dans la rue, puis dans un deuxième temps lorsque je reviens seule le lendemain, elle décrit la violence des adultes et les embrouilles entre les enfants du *platz*. Les enfants observent et rapportent régulièrement les pratiques de violence des adultes et semblent avoir intériorisé celles-ci comme en atteste la posture résiliente et attentiste de la jeune fille face au vieil homme alcoolisé qui crie près de la grille. De même à plusieurs reprises, lorsque nous croisons son grand-père en train de danser devant sa baraque avec une bouteille à la main ou lorsqu'il entre dans la baraque le regard brouillé sans savoir ce qu'il cherche, la réaction de Mateo a été de me dire de faire comme si de rien n'était : « ne t'inquiète pas, c'est mon grand-père qui a trop bu ». Par ailleurs dans un autre registre, Mateo m'a plusieurs fois mise en garde contre la présence d'habitants du *platz* qui ont des pratiques délinquantes : « Attention à ton sac, les Roumains c'est des voleurs », intériorisant ainsi une représentation négative de son propre groupe admise dans le discours commun. Cependant si dans certains cas cette habitude de la violence est intériorisée et banalisée, elle peut également s'exprimer par des angoisses et des inquiétudes comme en témoigne le comportement de Mateo à la fin de la séquence qui a peur de croiser un enfant avec qui il a eu des histoires et d'être battu par lui ou par son père. Enfin on verra un peu plus tard que les enfants expriment parfois leurs craintes face aux visites de la police et à l'appréhension d'être arrêtés ou expulsés.

Si la rue et la cour sont le lieu de prédilection des pratiques de sociabilité enfantine dans le *platz*, et dans la ville plus généralement, ici les enfants vont aussi fréquenter les ateliers proposés par les bénévoles dans une baraque dédiée à cette activité, la salle commune.

Séquence 3 : Les ateliers pour les enfants dans la salle commune

Lorsque j'entre dans la baraque Mariana m'informe que Mateo est à la salle commune car il y a une répétition de danse cet après-midi. Je reste un moment pour discuter avec elle et lui donne des anciens vêtements de mon fils pour le bébé et des manteaux qu'une amie m'a donnés pour elle. Puis je me rends à la salle commune pour aller voir la répétition de danse. Deux adolescents qui regardent par l'encadrement de la porte me saluent et me laissent un espace pour entrer dans la salle pleine de monde. Les enfants sont en train de danser sur une musique traditionnelle avec un groupe de danse tzigane. Ils préparent un spectacle qui aura lieu le samedi suivant. Je salue Juliette qui est sur le côté gauche près de la porte avec son fils et je reste debout près de la porte. J'aperçois Mateo tout sourire dans le groupe de danseurs, il me fait un petit signe de la main. La danse est très rythmée et menée par un homme qui pousse des petits cris pour lancer les pas. Les enfants placés en lignes avancent et reculent en exécutant plusieurs fois les mêmes pas. L'ambiance est festive, des parents regardent le spectacle assis sur des bancs de part et d'autre de la scène et même les plus petits des enfants, comme la petite cousine à couettes de Mateo qui a seulement trois ans, participent à la répétition. À la fin de la danse Mateo s'approche de moi souriant et je le félicite chaleureusement pour sa prestation.

La semaine suivante, à mon arrivée dans le *platz*, je passe devant la salle commune et par la porte ouverte je salue Juliette et une autre fille qui sont en train de découper des tissus pour préparer la fête d'inauguration de la salle qui aura lieu le samedi. Trois petites filles sont venues pour les aider et l'une d'elles, une petite fille rousse avec des yeux clairs, vient me parler et me montre un livre. Elle me demande de lui lire l'histoire. Je m'exécute avec enthousiasme et lui raconte l'histoire de Babar en commentant les images. Puis, je lui demande si elle va à l'école et elle me répond que non pas encore mais que ses parents ont demandé pour l'inscrire.

Le samedi suivant, je viens voir le spectacle des enfants pour l'inauguration de la salle commune. À mon arrivée la salle est déjà bondée, je salue les copines du collectif de soutien à l'entrée et dépose le gâteau que j'ai préparé sur le comptoir. Les familles du *platz* sont venues nombreuses pour assister au spectacle, les enfants sont assis en rond autour de la scène matérialisée par un tapis rouge et les parents discutent bruyamment debout derrière. J'aperçois Mateo devant près de la scène qui me fait signe de venir et je m'assois à côté de lui au milieu des enfants. Il me présente son cousin et me montre ses images de joueurs de foot. Je sens que Mateo est contrarié et il m'explique alors qu'il n'a pas le droit de danser car il n'a pas apporté son costume. Un moment après Joseph un ancien habitant qui anime l'atelier de danse vient se placer au centre du tapis, il demande aux enfants du premier rang de se reculer un peu puis il exige le silence et annonce que le spectacle va commencer. Une vingtaine d'enfants et d'adolescents se placent sur la scène et se mettent à dansent sur un air rythmé de musique tzigane. Les filles avec des longues jupes colorées et des hauts courts se placent devant les garçons qui portent des costumes brillants. À la fin du spectacle les parents applaudissent avec fierté et poussent des cris d'allégresse. Un groupe de filles se fait prendre en photo en prenant la pose avec leurs jupes colorées. Mariana nous rejoint avec sa mère et nous mangeons des crêpes près du comptoir. Florin qui est resté à la maison avec le bébé arrive un peu plus tard.

Quelques mois plus tard, un mercredi après-midi ensoleillé, nous arrivons en voiture avec les enfants. Je me gare à cheval sur le trottoir en face de l'entrée car j'ai apporté deux machines à laver qu'on m'a données pour les habitants du *platz*. Nous entrons et frappons à la porte de la salle commune, Juliette vient nous ouvrir souriante et nous fait la bise. Je lui dis que j'ai apporté deux machines à laver dans ma voiture et que je vais aller chercher deux ou trois hommes du *platz* pour m'aider à les décharger dans la cour. Dans la salle, une dizaine d'enfants sont debout au milieu de la pièce en train de faire du théâtre. Juliette leur demande de choisir un personnage : une princesse, un roi ou la lune. Un garçon se propose pour jouer le rôle du roi. Une jeune fille se lève pour venir me dire bonjour et elle me dit qu'elle a déjà vu mes enfants. Je lui dis qu'elle les a sans doute déjà vus ici ou à la librairie pendant les ateliers de lecture. La petite fille avec les couettes qui habite la maison à côté de celle de Mateo me fait coucou timidement. Je m'assois un moment sur un banc avec mes enfants, puis je leur dis que je vais aller décharger les machines, qu'ils peuvent rester ici pour regarder le théâtre. À mon retour,

l'atelier de théâtre se poursuit. Juliette assure la mise en scène, elle incite les enfants à jouer différents sentiments : la tristesse, la colère, le rire. Nous restons encore une dizaine de minutes à les regarder puis je dis aux enfants qu'on va passer voir Mateo.

Les ateliers pour les enfants sont animés par un petit groupe de bénévoles, et coordonnés par Juliette, qui est médiatrice salariée pour une association et rémunérée par la municipalité. Chaque mercredi les enfants peuvent venir librement dans la salle commune pour faire du théâtre ou de la danse. Les bénévoles organisent régulièrement des sorties au cinéma ou à la médiathèque avec les enfants du *platz* et en lien avec le service d'animation de la mairie. La salle commune peut servir de lieu de réunion ou de salle de permanence pour le collectif de soutien, de salle de classe pour les cours d'alphabétisation ou le soutien scolaire, d'église pour les messes du dimanche, de salle des fêtes pour les cérémonies de familles et ici de lieu dédié aux activités pour les enfants. Précisons que les activités dans la salle commune ne sont pas limitées à un calendrier formel et que les enfants la fréquentent régulièrement pour venir lire des albums, jouer ou simplement se rencontrer en dehors des heures des ateliers.

La mise à disposition d'une baraque à l'entrée qui est utilisée comme salle commune s'explique ici par la présence d'un collectif de soutien mobilisé et par les relations de bonne entente entre les familles qui vivent ensemble depuis une dizaine d'années sur des terrains différents. Comme on l'a déjà évoqué ici l'installation de ce *platz* fait suite à une forte mobilisation après l'expulsion du précédent terrain et à une agglomération d'associations et de soutiens dont certains étaient déjà présents dans l'ancien bidonville. Cette présence associative permet de mettre en œuvre des projets culturels avec des troupes de théâtre ou de danse comme ici avec le groupe de danse tzigane qui est venu en France pour faire un spectacle et qui anime des ateliers avec les enfants du *platz*. Le spectacle monté à l'occasion de ce projet est présenté le jour de la fête d'inauguration de la salle commune : les enfants sont heureux et fiers de montrer leur danse à leurs parents et les familles sont venues en nombre applaudir les talents de leurs enfants dans une ambiance festive et bruyante qui rappelle les fêtes des écoles.

Après avoir décrit les lieux de sociabilité des enfants dans les espaces communs du *platz*, je vais me concentrer sur la description des séquences de soutien scolaire dans la barque de Mateo.

1.2 Faire la maîtresse dans le platz : séances de soutien scolaire dans la baraque

Cette partie du chapitre décrit plus spécifiquement les séances de soutien scolaire dans la baraque de Mateo en donnant à voir un enchaînement de séquences chronologiques lors de mes visites seule ou avec mes enfants. Je me suis concentrée ici sur la description des séances dans le *platz* et je n'ai pas conservé celle des séances qui se tenaient ponctuellement à mon domicile ou dans la salle commune. Pour donner une idée de la fréquence de ces séances, je me suis rendue chez Mateo tous les mercredis après-midi pendant une année scolaire pour l'aider à faire ses devoirs et à progresser en lecture et en écriture.

Séquence 4 : Enchaînement de séances de soutien scolaire avec Mateo

En entrant dans la baraque je salue Mariana qui s'excuse pour le désordre car elle est en train de ranger le linge. Sur le lit à gauche au fond le grand-père dort en émettant des ronflements par intermittence. Mateo sort son cartable de dessous le lit, il est fier de me montrer ses affaires d'école. Il me montre ses nouveaux feutres veleda en précisant qu'il n'a pas d'ardoise et en me montrant une feuille blanche recouverte d'un plastique que la maîtresse lui a donnée et qui lui sert d'ardoise. Je sors de mon sac un petit taille-crayon que je lui ai apporté car il m'avait dit la semaine précédente qu'il n'en avait pas. Content de ce cadeau, il prend ses crayons pour les essayer immédiatement et va jeter les morceaux de crayon par terre devant la porte de la baraque. Je lui dis qu'il faut les jeter à la poubelle mais il me dit que non, que lui jette par terre sur un ton enjoué. Nous nous installons sur la petite table pour faire les devoirs. Au début il se montre dispersé et sa mère assise sur le canapé voyant son manque de concentration le gronde en roumain et lui dit qu'il doit faire ses devoirs. Je regarde son cahier de français, il doit recopier et lire les mots-outils. Mateo joue le jeu puis se montre de nouveau dispersé, il fait des

blagues et répond à sa mère. Il n'arrive pas bien à lire et ne veut faire que des choses faciles. Sa mère s'absente un moment et Mateo m'explique qu'il n'a pas été sage à l'école et me montre un mot de la maîtresse dans son cahier sur lequel il est précisé qu'il a fait du chahut. Je lui demande ce qu'il a fait. Il me répond qu'il a fait des grimaces dans les toilettes. Puis il veut que je signe le mot mais je lui réponds que ce n'est pas à moi de le signer, mais à ses parents. Sa mère revient de la baraque de sa mère, elle me propose un café et nous donne une gaufrette et du chocolat. Puis elle demande à Mateo s'il a fait ses devoirs. Je lui réponds qu'on n'a pas encore fini. Elle l'incite de nouveau à travailler et il se met à recopier les mots sur le cahier. Je lui dicte chaque lettre et je l'encourage en lui précisant la forme des lettres. Mariana me demande ce qu'elle doit faire pour l'aider. Je lui dis qu'il faut le faire lire et écrire tous les jours, que c'est important en CP. Et je lui dis qu'elle aussi elle peut apprendre en même temps que lui. Comme pour appuyer mes encouragements, Mateo me montre fièrement une feuille sur laquelle sa mère a déjà recopié les listes de mots-outils. Mariana se met à me lire des mots et je la félicite vivement. Nous comparons les sons en français et en roumain. Puis je dis que je vais bientôt partir et comme il pleut Mateo me dit que je dois attendre un peu à la maison pour ne pas me mouiller.

La semaine suivante Mateo m'attend devant la baraque. Il est bien coiffé avec du gel sur les cheveux et me montre fièrement ses nouvelles baskets. Je le complimente sur son style et lui dis qu'il est beau. Mariana assise sur le canapé avec son bébé se lève pour me faire la bise. Mateo me dit qu'il n'a pas de devoirs, il n'avait pas d'école car il y avait grève. Je lui dis qu'on peut quand même lire et écrire un peu. Il me dit qu'il veut voir mes enfants et me demande s'il pourra venir chez moi. Je lui dis que oui, mais pas maintenant car ils sont au centre de loisirs et je lui propose de venir la semaine suivante pendant les vacances scolaires. Comme il ne sait pas ce que c'est le centre de loisirs, et sa mère non plus, je leur explique que c'est comme l'école mais le mercredi, que les enfants font des jeux, des ateliers, des sorties. Mariana me montre les baskets et les vêtements de marque de Mateo et me demande si ce sont des vrais. Je lui dis que je crois que oui mais que je ne connais pas très bien les marques. Mariana sort pour aller voir sa mère à côté. Je dis à Mateo que je lui ai préparé un cahier d'écriture. Il est content et me dit de lui faire voir. Je vais le chercher dans mon sac sur le canapé. Il commence de faire les lignes sur la table, il me dit qu'il veut tout faire aujourd'hui. Je lui dis qu'il n'est pas obligé et qu'il peut le faire pour la prochaine fois. Il prend ensuite le livre de lecture qu'il avait emprunté à la

bibliothèque avec Juliette et l'apporte sur la table pour qu'on le lise. Il se rappelle des syllabes de la dernière fois « ma, mo, mi » et il s'amuse à les répéter. Il me récite également sa poésie « la fourmi » tout content de me montrer ses progrès. Il prend alors mon cahier pour dessiner et s'amuse à colorier les dessins que j'avais faits avec mon fils la dernière fois. Puis, il écrit les mots de la liste et dessine une maison sur laquelle il écrit école.

Mariana revient avec sa mère. Je me lève pour faire la bise à la grand-mère. Elle s'assoit à table en face de moi pour manger des sardines et du pain. La nuit commence à tomber et on ne voit pas très clair pour faire les devoirs. La grand-mère allume une bougie et la met sur la table. Mariana et sa mère allument une cigarette. Mateo sort pour aller aux toilettes et je lui prépare des mots à deviner en l'attendant. À son retour, je lui fais lire les mots et je le félicite pour ses progrès. Il continue de lire avec enthousiasme et écrit « mami » sur le cahier.

La semaine suivante, j'arrive devant la baraque de Mateo et Mariana m'invite à entrer. Le grand-père assis sur le lit à gauche tient le bébé debout par terre devant lui. Mariana décroche le linge d'un fil accroché au-dessus du lit, le plie soigneusement et le range dans la commode. Mateo me montre la télé allumée et me demande si je connais Jack Lee. Je lui dis que oui, qu'il fait des films de karaté. Je lui demande si sa semaine à l'école s'est bien passée. Mariana m'invite à m'asseoir sur le lit et sort le cartable de Mateo. Elle débarrasse une assiette de tomates sur la table et nous nous installons pour faire les devoirs. Le bébé s'approche à quatre pattes de Mateo en babillant et celui-ci s'amuse avec lui en l'imitant et en répétant « bababa ». Lorsque je sors les cahiers du cartable, le bébé veut les tenir et les mettre dans sa bouche. Le grand-père se lève et part dans sa baraque à côté. Mariana reste sur le lit, elle écoute et surveille que Mateo obéit bien.

Nous commençons la lecture, Mateo s'en sort plutôt bien, je lui souffle un peu certains mots. Florin entre dans la baraque, il prend son bébé dans les bras et me salue joyeusement. Nous reprenons la lecture mais Mateo n'est pas très concentré avec la conversation des adultes. Florin nous donne des grains de grenade et me propose un coca. Nous reprenons le son "u" car Mateo a du mal à le prononcer car il n'existe pas en roumain. Mariana écoute attentive et essaie de lire aussi. Florin s'approche pour faire lire Mateo et celui-ci articule les syllabes avec hésitation. Florin me demande d'être plus ferme avec Mateo et de lui dire s'il ne travaille pas bien « S'il fait pas bien tu me dis et il ne mangera pas pendant trois jours ». Je lui réponds en plaisantant,

que je ne lui dirai rien dans ce cas. Nous reprenons avec l'écriture et Mateo a encore du mal à écrire bien sur la ligne, je l'encourage à s'entraîner sur le petit cahier de lignes que je lui ai préparé. Un peu plus tard, le grand-père entre de nouveau, il semble chercher quelque chose, il marche lentement comme s'il avait mal au dos. Mateo me fait signe de me taire et me dit qu'il n'est pas bien, qu'il a encore trop bu. Mateo a du mal à se concentrer, il dessine un téléphone sur mon cahier en prenant celui de sa mère comme modèle. Lorsqu'il l'ouvre une petite sonnerie retentit, et Mariana, qui est dans la baraque à côté, gronde Mateo en lui disant de ne pas toucher à son téléphone.

Pendant notre séance de soutien scolaire, on entend des adultes se disputer dans la cour et le grand-père de Mateo qui se met à parler fort. Mateo semble préoccupé, il me confie que c'est sa mère qui fait des problèmes. Puis, on entend une musique de fête foraine et Mateo tout joyeux me dit que c'est le camion de glaces. Il sort de la maison avec enthousiasme et m'invite à le suivre. En passant dans la cour il demande quelque chose à sa mère et me montre fièrement une pièce d'un euro qu'elle lui a donnée pour aller s'acheter une glace. Nous sortons dans la rue en direction du camion qui est garé dans une petite rue à gauche. Mateo tout joyeux achète une glace à la vanille, puis nous retournons à la maison. Il me fait goûter sa glace qui lui coule rapidement sur les doigts et je prends des lingettes du bébé sur la commode pour lui essuyer les mains. Puis, nous reprenons les devoirs sans grande motivation. Il me dit de bien fermer la porte de la maison car il y a des souris dans la cour.

La semaine suivante, Mariana fume assise près de la table, Florin joue à un jeu de voiture sur la petite console de Mateo et Petru le petit frère mange du chocolat assis sur le lit. Je demande à Mateo si la semaine à l'école s'est bien passée et s'il a des devoirs en sortant les cahiers de son cartable. Il me montre une page de lecture à travailler. Je feuillette ensuite son cahier du jour et je remarque qu'il y a beaucoup d'exercices qu'il ne fait pas, notamment les dictées, et aussi plusieurs pages marquées « absent ». Je note également qu'il n'arrive pas encore à écrire la date et les devoirs avec assurance. Florin et Mariana sortent en nous laissant la musique allumée. Nous commençons la page de lecture mais Mateo n'est pas très motivé. Il ne veut pas lire la page indiquée et il regarde plus loin dans le livre. Je lui dis que c'est trop difficile et qu'on doit faire ce qu'a demandé la maîtresse. Un peu plus tard je regarde le cahier d'écriture que j'avais préparé la dernière fois et Mateo n'a pas beaucoup avancé. Je lui dis qu'il faut le faire pour

s'entraîner et je le prends pour lui ajouter les chiffres sur les pages suivantes. Je sors ma trousse sur la table pour prendre un stylo rouge et Mateo s'en saisit et la range dans son cartable pendant que je prépare les lignes. Je lui demande de me la rendre, que moi aussi j'en ai besoin pour mon travail. Quand j'ai terminé d'écrire les chiffres sur le cahier d'écriture, il veut le faire tout de suite. Mais je lui dis qu'il pourra le faire pour la prochaine fois et qu'il faut d'abord qu'on termine la page de lecture. Il me parle alors d'une fête d'anniversaire et me demande si je vais y aller. Je lui réponds que je ne suis pas au courant et que je ne connais pas le garçon qui fête son anniversaire. Il me dit qu'il a envie d'y aller et je comprends alors pourquoi il n'a pas vraiment envie de travailler aujourd'hui. Je lui dis qu'on termine la page de lecture et qu'après il pourra aller voir ses copains. Il me demande ensuite s'il pourra venir chez moi voir mes enfants. Je lui réponds que oui et je lui propose d'inviter ses parents à venir manger à la maison le soir. Il se montre très enthousiaste et me demande s'il pourra rester dormir chez moi. Je lui dis qu'il faut demander à ses parents. Je prends mon sac et mon manteau sur le canapé et nous sortons pour aller voir ses parents dans la baraque à côté. Je leur propose de venir manger à la maison le soir. Mariana me fait signe que oui timidement et Florin me demande vers quelle heure ils peuvent venir. Je propose de venir les chercher en voiture vers 20h00. Puis je précise que Mateo voudrait aussi dormir à la maison. Ils me répondent que c'est d'accord et Mateo content me regarde avec un sourire complice.

La semaine suivante, Mariana vient m'ouvrir. Je lui fais la bise et la complimente sur sa tenue, elle porte les vêtements que je lui ai apportés le dimanche précédent, je lui dis qu'ils lui vont très bien, qu'elle est belle. Elle porte son bébé dans les bras, celui-ci me sourit et me lance un hé rieur en levant son bras comme pour me saluer. Je dis bonjour à Mateo qui joue à la console sur le lit, puis à la grand-mère assise à côté de lui et à Florin qui est en train d'assembler des morceaux de bois avec une visseuse électrique pour monter le lit de Mateo. J'approche la chaise du lit pour m'installer à côté de Mateo et je lui demande à quoi il joue. Il me montre son jeu, il conduit un monte-charge et il doit ranger des caisses en bois. Je lui demande s'il a des devoirs. Son père répond qu'il n'est pas allé à l'école car il était malade, il a de la fièvre et son nez qui coule. Je demande si ça va mieux et lui touche le front pour voir s'il a de la fièvre. Je lui demande s'il a fait ses lignes d'écriture. Il me dit que oui mais pas tout.

Je demande à Mateo de sortir son cahier d'écriture. Il demande à sa mère où il est et l'attrape sur

la commode. Je tente d'attraper le cartable sous le lit pour sortir le livre, mais il est sous un tas de couettes. Nous nous installons à table pour lire un livre de la bibliothèque. Je commence par des exercices qu'il connaît déjà en lui faisant lire d'abord des syllabes puis des mots. Nous reprenons les deux premières séquences et toute la page révision. Mateo s'en sort plutôt bien sur les syllabes mais il confond encore les sons « e », « é » et « è ». Je l'encourage en lui disant qu'il a fait des progrès mais que c'est dur pour lui car il n'y a pas les mêmes sons en roumain. Florin continue de faire du bruit avec la visseuse pendant qu'on lit le livre. Lorsqu'il a terminé le montage, il installe le lit au fond contre le mur à côté de la petite table et met une mousse et un drap dessus. Je lui dis qu'il est bien comme ça mais Mateo dit qu'il est trop petit pour lui. Je lui réponds en plaisantant que lui aussi il est petit. Il me dit qu'il est plus grand que le lit et qu'il va tomber. Un peu plus tard, Mariana vient me dire qu'elle va emmener Mateo chez le médecin pour sa fièvre et son nez.

La semaine suivante, je reviens avec mes enfants, lorsque nous entrons dans la baraque Mateo est en train de jouer à un jeu de foot sur la console avec son cousin. Il se lève pour nous saluer et il est content que je sois venue avec les enfants. Il me dit qu'il n'est pas allé à l'école. Je lui demande s'il était malade. Il me répond que non et qu'il blaguait, qu'en fait il est allé à l'école. Nous nous asseyons autour de la petite table pour faire les devoirs. Mateo ne veut pas travailler. Il s'amuse à faire des dessins et à discuter avec mes enfants. Je lui montre comment compter sur les doigts. Je sors de mon sac un paquet de biscuits au chocolat et les distribue aux enfants. Mariana entre et s'assoit près de moi sur le canapé, elle a l'air préoccupé. Je lui demande si elle va bien et si les enfants ne sont pas malades. Je lui demande ensuite où est Florin et elle me répond qu'il est au foot avec un air distant. Elle me tend un papier de l'école et me demande ce que c'est. Je lui dis que c'est pour inviter les parents d'élèves à une réunion à la mairie mais que ce n'est pas obligatoire. Je précise que c'est pour organiser une manifestation car ils veulent supprimer des postes de maîtresses. Mariana demande à Mateo de me donner un verre et il me sort une canette de jus exotique que je partage avec les enfants. Les enfants se mettent à jouer au ballon dans la maison, puis ils sortent dehors devant la maison en laissant la porte ouverte.

Je demande à Mateo s'il a des devoirs, mais il n'a pas l'air motivé. Je regarde son cartable et ouvre les cahiers. Il a une page à lire et des calculs. Ma fille veut le faire avec lui, ils s'installent sur le lit et elle commence à lire la page. Le cousin de Mateo s'assoit aussi à côté. Puis je

demande à Mateo de lire des syllabes, mais il n'y arrive pas bien. Il n'est pas concentré. Son cousin lui souffle les réponses. Je lui dis que Mateo doit trouver tout seul, puis je lui demande en quelle classe il est. Il me répond en CE2 et me précise qu'il a fait un an de CLIN à la place du CP, puis après un CE1 et que maintenant il sait bien lire. On lit encore quelques pages en reprenant le début du livre. Mateo se rappelle des syllabes simples. Lui et son cousin n'arrivent pas à prononcer les « u », ils disent « ou » (car le son « u » n'existe pas en roumain). Je demande à Mateo s'il a fait son cahier d'écriture, il me dit que non et qu'il ne sait pas où il est. Ma fille me demande de lui donner des calculs plus difficiles avec des retenues. Je sors le petit cahier vert. Je montre à Mateo comment on fait pour poser les calculs, puis il fait le deuxième tout seul en comptant sur ses doigts.

Comme c'est les vacances scolaires je demande à Mariana s'ils vont aller en Roumanie pour les fêtes de Pâques et elle me répond qu'ils partiront seulement pendant les grandes vacances. Je lui dis qu'elle va pouvoir voir son fils qui est là-bas et qu'elle doit être contente. Elle acquiesce et me précise qu'ils vont faire une fête pour le bébé, pour fêter son baptême avec la famille là-bas. Mateo est tout excité car il aime bien aller en vacances là-bas. Nous partons à la maison et je dis à Mateo qu'il peut apporter son cartable pour faire les devoirs avec les enfants.

Dans cet enchaînement de séquences de soutien scolaire, on retrouve l'ambiance de sociabilité familiale et de circulation spontanée dans la baraque déjà décrite dans le premier chapitre. La séance de soutien scolaire prend place au milieu d'autres activités du quotidien et la lecture hésitante des lignes d'écriture doit se frayer un chemin entre les conversations animées des femmes, le bruit de la visseuse du père et la musique *manele* appréciée par le grand-père. Notons que cette ambiance de sociabilité familiale se retrouve dans des formes d'habitat plus classiques dans lesquelles les enfants ne disposent pas forcément d'une chambre pour faire leurs devoirs ou préfèrent parfois s'installer dans le salon pour participer à l'ambiance de la maison et profiter de l'aide des parents ou des frères et sœurs plus âgés. Les parents de Mateo montrent un intérêt marqué pour la réussite de leur fils et accordent de l'importance à l'école et aux devoirs. Ils affichent une position de fermeté et de sévérité à son égard comme en attestent les nombreuses incitations à travailler et les injonctions qui me sont faites à être plus ferme avec lui. La mère plus souvent présente dans la baraque adopte une

attitude plus mesurée alternant les encouragements et les remontrances et exprimant sa volonté d'accompagner et de participer à l'apprentissage de la lecture avec son fils. La présence des adultes produit ainsi deux effets contradictoires, à la fois c'est une source de bruit, d'interruptions et de déconcentration qui peut perturber les séances d'apprentissage, et c'est aussi une source d'encouragements et d'injonctions à travailler pour réussir sa scolarité. Plus généralement les familles expriment vivement une demande d'école lors de mes passages sur différents *platz* mais celle-ci se heurte à des obstacles du fait des expulsions répétées et des pratiques discriminatoires au guichet sur lesquels nous reviendrons à la fin de ce chapitre.

Si l'on se focalise maintenant sur le déroulement des séances de soutien scolaire, on relève que le manque de concentration de Mateo n'est pas seulement imputable à l'ambiance bruyante et mouvementée de la baraque mais également à son attitude d'enfant joyeux et spontané. À plusieurs reprises Mateo cherche des prétextes pour ne pas travailler et exprime qu'il préfère jouer avec ses cousins ou avec mes enfants plutôt que d'écrire des lignes et de faire des calculs. Il affiche par ailleurs un goût particulier pour les objets comme en témoignent ses nombreuses sollicitations de dons de gommes, de stylos et autres taille-crayons et sa fierté de s'afficher avec des vêtements de marque récupérés ou achetés à bas prix par sa mère. L'apprentissage concret de la lecture et de l'écriture nécessite un travail régulier et une répétition des exercices, les séances de soutien scolaire ont lieu régulièrement chaque mercredi et parfois les dimanches, seule ou en présence de mes enfants. Comme je n'ai pas de compétence particulière en matière d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, j'articule les séances entre les devoirs donnés par la maîtresse sur le livre de lecture de la classe et des exercices d'entraînement sur un manuel scolaire prêté par ma mère, et sur le cahier d'écriture que j'ai confectionné[23]. J'ai procédé par tâtonnement en ajustant les exercices aux difficultés rencontrées et en tentant de faire progresser Mateo, et sa mère qui participe à l'apprentissage durant certaines séances, sur la prononciation de certains sons qui

23. Précisons que j'ai acquis quelques notions de pédagogie au cours de ma carrière de professeure de lycée et que par ailleurs j'ai profité des conseils avisés de ma mère qui a été maîtresse de CP pendant de nombreuses années et que je remercie chaleureusement pour cet accompagnement à l'enseignement de la lecture et de l'écriture et pour le prêt de ses manuels scolaires.

n'ont pas d'équivalent en roumain. Malgré le manque de suivi et de travail scolaire en dehors de ma présence, Mateo affiche de la bonne volonté et une envie de me faire plaisir en me montrant ses progrès en lecture et en écriture. Il me donne à jouer le rôle de confidente en me racontant son expérience de l'école et réclame régulièrement ma complicité face à la sévérité de ses parents. Ce n'est pas seulement le contenu pédagogique des séances de soutien scolaire mais la régularité et l'envie d'apprendre à lire et à écrire qui importent ici, l'objectif de ma présence étant tout autant de donner l'envie d'école et d'insuffler le goût et le plaisir d'apprendre. Le soutien scolaire peut être perçu à la fois comme un moyen de se familiariser avec l'école mais aussi comme une relation de sociabilité avec mes enfants et moi. L'activité de faire les devoirs à proprement dite n'occupe finalement pas la majeure partie du temps passé ensemble et s'insère dans d'autres distractions comme regarder des films, jouer à la console, discuter, prendre le goûter.

1.3 Retour au terrain : retrouvailles avec la famille et expérience positive de l'école

Séquence 5 : De retour au *platz* un an après je suis encore la maîtresse de Mateo

De retour d'un séjour à l'étranger, je passe prendre des nouvelles de la rentrée de Mateo qui a déménagé avec sa famille dans un autre *platz*. J'entre par la grille ouverte et je salue un groupe d'enfants dans la cour. Une petite fille souriante avec des nattes me reconnaît et s'approche pour me dire bonjour. Je lui demande si elle va bien et lui dis qu'elle est belle avec sa robe verte à fleurs. Elle sourit et me dit que je suis jolie aussi. Une autre petite fille s'approche de moi et me demande si je peux faire les devoirs avec elle. Je lui dis que là je suis venue pour dire bonjour à des amis mais qu'une autre fois on pourra faire les devoirs. Je marche dans la première allée pour me rendre dans la baraque de Mateo. Sur la droite, deux femmes discutent en fumant assises devant une maison et sur la gauche quatre hommes accroupis sont en train de travailler sur des moteurs. Parmi eux je reconnais le grand-père de Mateo qui me salue vivement. Il se lève pour m'accompagner dans sa baraque et me fait signe d'entrer. La grand-mère Rita m'accueille en me serrant dans ses bras et m'invite à m'asseoir sur le canapé. Nous restons un moment à discuter, à prendre des nouvelles des enfants et à nous raconter nos vacances.

Un peu plus tard Mateo souriant entre dans la maison. Je me lève pour lui faire la bise et lui dis qu'il a grandi. On est tous les deux contents de se retrouver. Je lui demande si ça se passe bien à l'école et si sa maîtresse est gentille. Il dit que oui, qu'il est en CE2B maintenant et il se met à me parler de son école avec enthousiasme. Je lui demande comment s'appelle sa maîtresse. Il me donne son nom et précise qu'elle est gentille. Puis, il sort son cartable de sous le lit et me montre ses cahiers. Il ouvre un cahier à la page de la poésie qu'il doit apprendre et il me la lit sur un ton joyeux. Je le félicite et lui demande s'il a des livres à lire à la maison. Il me dit que non et je lui dis que je lui en apporterai. Comme j'échange quelques mots en roumain avec sa grand-mère, il se moque gentiment de mon accent et il me dit que lui parle trois langues en précisant le français, le roumain et le gitan. Je le félicite et lui dis qu'il pourra m'apprendre à parler.

Quelques semaines plus tard, je rends de nouveau visite à Mateo. Je lui dis que j'ai apporté un cadeau pour lui et je sors un petit livre du Roi Lion. Je lui demande s'ils ont fait des sorties avec la maîtresse et il me dit que oui, qu'ils sont allés au cinéma. Je lui demande s'ils sont allés voir « Le temps des corneilles » car j'avais vu le mot dans son cahier et moi aussi j'ai accompagné la classe de ma fille la semaine précédente. Il me dit que oui avec enthousiasme que le film était bien et il commence à me raconter l'histoire.

Cette séquence met en scène les retrouvailles avec la famille de Mateo à mon retour d'Espagne[24]. Les petites filles que je croise à l'entrée puis Mateo me sollicitent pour faire les devoirs et me perçoivent toujours un an après mon départ comme la maîtresse du *platz*. Mateo affiche une expérience positive de l'école comme en témoignent le ton enjoué avec lequel il raconte sa rentrée et son envie spontanée de me réciter sa poésie et de me montrer ses progrès en lecture. Durant cette année scolaire Mateo a réussi brillamment son année de CE1 et il a pu bénéficier de l'aide du Réseau d'aide pour les enfants en difficulté[25]. Il a déménagé dans un nouveau *platz* toléré et aménagé par la municipalité avec un raccordement à l'électricité et des

24. Entre la fin de mon master et le début de mon doctorat je suis partie une année en Espagne pour enseigner les sciences sociales dans un lycée français et j'ai entretenu des relations plus espacées avec la famille de Mateo et les habitants du *platz* en revenant prendre des nouvelles ponctuellement lors de mes séjours en région parisienne pour les vacances de Noël et de Pâques.

25. Le RASED est un dispositif de l'Éducation Nationale qui assure un soutien particulier aux enfants qui présentent des difficultés dans l'apprentissage à l'école primaire.

sanitaires collectifs. Il fréquente une nouvelle école avec les autres enfants du *platz* et leur scolarité est accompagnée par une association de soutien scolaire du quartier. Dans cette séquence il affiche ainsi une plus grande confiance en lui et en ses capacités en maniant l'humour avec aisance et en valorisant ses compétences linguistiques. Il exprime également un goût pour les pratiques culturelles valorisées par l'école comme la lecture et le cinéma en racontant avec précision et engouement le film qu'il est allé voir avec sa classe.

2. Expériences du racisme à l'école et contraintes de la vie en bidonville

Malgré les contraintes de la vie en bidonville, les séances de soutien scolaire décrites ci-dessus donnent à voir globalement une expérience positive de l'école qui peut être ternie par des témoignages moins enchanteurs notamment rapportant des attitudes de racisme ordinaire de la part des autres élèves.

2.1 Donner à entendre l'expérience du racisme ordinaire à l'école

Séquence 6 : Témoignage et réaction de Mateo face aux insultes des autres élèves

Alors que je discute avec la grand-mère sur le canapé, Mateo entre dans la baraque et me salue joyeusement. Il prend son sac à dos à côté du canapé et me dit qu'il a des devoirs. Sur son cahier de texte, il est écrit qu'il doit recopier les chiffres en lettres jusqu'à vingt. Il s'assoit à côté de moi sur le canapé et je lui donne le grand cahier de poésie comme support posé sur ses genoux. Je lui dicte les chiffres en vérifiant ce qu'il écrit. Je répète les chiffres plusieurs fois pour les apprendre à la grand-mère qui me les répète en roumain. Lorsqu'il a terminé, je vérifie son cahier de texte et je vois qu'il doit lire une leçon de géométrie, mais je ne la trouve pas dans son cahier. Il dit que ce n'est pas grave, qu'il ne va pas le faire. Je le reprends à plusieurs reprises car il dit des gros mots. Il m'explique qu'à l'école maintenant il parle comme ça car il y en a qui l'embêtent et l'insultent : « À l'école ils me traitent de sales Roumains, gitans, ta mère elle fait

les poubelles… Moi je leur dis : Si tu redis encore ça, t'es mort ! Moi je veux pas qu'ils insultent ma mère ou ma famille. » La grand-mère qui a compris de quoi il parle me dit en roumain que c'est difficile, qu'il y a beaucoup de noirs dans son école en affichant un air préoccupé.

Si Mateo témoigne d'une expérience positive de l'école comme en atteste sa fierté de parler français et de montrer ses cahiers, il rapporte tout de même dans cette séquence des moqueries et des insultes de la part des autres élèves. Mateo choisit de riposter en adoptant les mêmes pratiques, les insultes et les coups, en vue de se défendre et de défendre l'image de sa famille, valorisant ainsi une attitude de reproduction des codes de la violence à l'école. La catégorisation produite par les autres élèves associe ici plusieurs critères d'altérité attribués aux enfants perçus comme gitans ou roumains mêlant la nationalité, l'appartenance ethnique supposée et l'activité attribuée à sa mère. Comme le fait remarquer une enseignante, les élèves tendent à reproduire les préjugés de leurs parents, ce qui laisse entendre que ces témoignages de racisme à l'école peuvent être perçus comme une transposition des représentations associées aux familles roms vivant en bidonville communément admises dans l'opinion et alimentées par le discours politique et médiatique. Face à cette stigmatisation, la grand-mère, elle, va témoigner de son inquiétude concernant la présence d'un grand nombre d'enfants noirs dans l'école formulant ainsi une inversion du stigmate. Précisons que cette remarque fait implicitement référence aux tensions qui ont cours entre les habitants du bidonville et les habitants de la cité voisine.

Dans leur formulation leur expérience négative de l'école, les enfants vont rapporter des témoignages de racisme ordinaire dans leurs relations avec les autres élèves. Certains enfants subissent des moqueries à propos de leurs vêtements et des insultes en lien avec leur origine ou l'activité supposée de leur famille. Certains enfants rapportent également que des camarades ne veulent pas leur donner la main et refusent de s'asseoir à côté d'eux ou de jouer avec eux. On peut noter un effet d'entraînement entre les enfants d'un même bidonville dans la formulation du rapport à l'école et les réactions adoptées. Les enfants qui rapportent une expérience négative, en lien souvent avec une scolarité récente et irrégulière, vont inciter les

autres enfants à demander à leurs parents à ne plus retourner à l'école. Par exemple, un bénévole rapporte que le premier jour d'école une petite fille s'est mise à pleurer à la récréation car elle s'était faite insulter par d'autres enfants, ses petits voisins du bidonville ont surenchéri en disant qu'ils s'étaient fait taper et qu'ils ne veulent plus revenir à l'école.

En prêtant attention plus précisément à la parole des enfants vivant en bidonville et à leur rapport à l'école et aux autres élèves, on note que l'altérité assignée aux enfants n'est pas seulement imputable à leur origine ethnique, réelle ou supposée, mais fait référence également à leur lieu d'habitation ou à l'activité de leurs parents. Notons ici la confusion souvent faite entre roms et bidonville et la nécessité de dissocier l'appartenance ethnique et le lieu d'habitation.

2.2 Rapporter les difficultés matérielles et les inquiétudes des familles

Les moqueries portant sur les vêtements et plus généralement les attributs associés à la pauvreté et à la saleté sont relayés par les parents qui témoignent de leurs difficultés financières pour acheter les vêtements et le matériel scolaire. Notons que certains parents vont au contraire adopter une attitude de surjeu en mettant en avant la propreté de leurs enfants, notamment les ongles coupés et nettoyés, les cheveux brossés et les vêtements fraîchement lessivés.

Séquence 7 : Discussions sur l'absentéisme des enfants et les problèmes matériels des parents

L'élu qui a suivi l'installation du bidonville prend la parole en premier pour parler de la scolarité car c'est la première réunion après la rentrée scolaire. Il constate que tous les enfants sont inscrits à l'école mais qu'il y a beaucoup trop d'absences. Il rappelle que l'assiduité scolaire est une condition pour rester dans le projet municipal et que les familles qui ne scolarisent pas leurs enfants seront sorties du projet. Il précise que les seules absences justifiées sont celles pour maladie et qu'il faut apporter un certificat médical. Le traducteur parle de son fils qui est entré en maternelle et qui pleure car il ne veut pas aller à l'école. Un habitant qui parle français évoque des problèmes de matériel et dit que les familles n'ont pas d'assistante

sociale pour avoir une aide financière. Il évoque ensuite les problèmes de compréhension avec l'école à cause de la langue. Puis il traduit ensuite ce que dit un autre habitant concernant sa fille qui est assidue à l'école mais qui n'est pas bien car ses camarades se moquent d'elle et disent qu'elle est mal habillée. Une militante du collectif de soutien propose de rencontrer les enseignants de l'école avec les parents et les enfants pour essayer de comprendre pourquoi certains ne veulent plus aller à l'école. Un autre élu précise qu'il existe une aide sociale du département pour les collégiens et que pour le primaire la mairie peut financer les fournitures. Elle dit ensuite qu'il faut transmettre les problèmes à la mairie ou aux soutiens et que la solution n'est pas de ne pas mettre son enfant à l'école. L'élu qui a pris la parole au début refait un sermon en disant que lorsqu'il y a des problèmes avec la police il est prévenu tout de suite et qu'il voudrait que ce soit la même chose pour les problèmes d'école.

Les difficultés financières évoquées par les familles dans cet extrait constituent à la fois un objet de rejet et de moqueries de la part des autres élèves et aussi un obstacle effectif à la scolarisation. Dans certaines communes, les enfants sont exclus de l'école car leurs parents ne peuvent pas payer la cantine, d'autres ne peuvent pas financer quotidiennement le coût du transport lorsque l'école est éloignée. Les rapports associatifs pointent également le manque de moyens financiers comme obstacle à la scolarisation. Concernant les moqueries à propos des vêtements ou le matériel à acheter, une des solutions proposées par les associations est de faire des collectes pour apporter des vêtements propres et des fournitures scolaires aux enfants. La relation à l'école constitue un autre obstacle formulé à la fois par la grand-mère qui évoque le nombre d'enfants noirs et par le traducteur qui appréhende l'entrée en maternelle de son enfant ou plus largement les difficultés de communication pointées durant la réunion. Les associations de médiation scolaire soulignent que les familles des bidonvilles ont tendance à trop protéger leurs enfants en leur donnant raison à la moindre difficulté et en le justifiant par leur mauvaise expérience des administrations et par leur manque de confiance envers l'école. Celles-ci vont généralement prendre soin d'appeler l'école pour le premier contact et parfois de venir lors de la première visite à l'école afin d'établir une relation de confiance.

2.3 Un décalage entre les attentes de l'école et les contraintes de la vie en bidonville

Le rappel à l'obligation scolaire formulé par les élus qui pointent l'absentéisme des enfants fait écho aux reproches souvent formulés par les enseignants à l'égard des familles vivant en bidonville comme en atteste l'entrevue avec la directrice de l'école dans l'extrait suivant.

Séquence 8 : Menace d'expulsion, mensonges, remontrances et bagarres de rue

Un après-midi au mois de mai, Mariana est installée sur une chaise devant sa maison, je lui donne un sac de vêtements avec des habits de mon fils pour le bébé et des vêtements de femme pour elle. Elle me remercie et le porte dans la baraque. Elle appelle Mateo pour qu'il vienne me dire bonjour. Il sort en caleçon de la maison et me dit qu'il regarde un film de fantômes. Nous entrons et regardons un moment le film de fantômes, il m'explique rapidement l'histoire. En voyant une plaie sur son nez, je lui demande ce qu'il a fait, s'il est tombé. Il me dit que oui, qu'il est tombé. Je lui demande s'il veut faire ses devoirs, mais il me répond qu'il n'est pas allé à l'école. Il me parle de la police et me dit qu'il doit retourner en Roumanie ou sinon il ira en prison. Il a l'air d'avoir peur. Je ressors pour demander à Mariana sur un ton inquiet s'ils ont eu des papiers de la police. Elle me répond que oui en me disant « expulsion » en français, et qu'ils doivent retourner en Roumanie. Puis hésitante, elle me dit que Mateo n'est pas allé à l'école car ils sont retournés en Roumanie. Je suis étonnée et je lui demande s'ils sont partis en voiture. Elle me dit que oui. Je lui demande si Florin a des papiers lui, elle me dit que non. Puis, en montrant le bébé, je lui dis que son fils est né en France et qu'il peut avoir la nationalité française. Elle me dit que comme elle, elle est roumaine, son fils est roumain aussi. Je retourne à l'intérieur pour faire les devoirs avec Mateo. Je regarde ses cahiers, il a juste quelques calculs à faire. Je lui fais poser en colonne sur le cahier et il fait les calculs sagement. Après un moment, il me demande s'il pourra venir chez moi après. Je lui dis que oui, mais que les enfants reviennent vers 17h car ils sont partis au parc avec un copain. Il me dit que je peux rester ici en attendant. Mariana entre et s'assoit à côté de moi sur le lit et me demande si je peux venir avec elle demain matin à l'école pour expliquer à la maîtresse qu'ils sont retournés en Roumanie. Elle me précise que la maîtresse ne la comprend pas car elle ne parle pas bien français. Je lui dis

que oui je peux venir l'accompagner.

Un peu plus tard, alors que nous sommes seuls dans la baraque, Mateo mal à l'aise me dit que ce n'est pas vrai, qu'ils ne sont pas retournés en Roumanie, mais qu'ils ne veulent pas aller en prison. Il me dit qu'il a peur et qu'il ne veut pas que la police revienne. Je le rassure en lui disant qu'on ne met pas les enfants en prison et que ses parents non plus n'iront pas. Puis je lui dis que nous allons bientôt partir à la maison, et que je vais aller prévenir sa mère. Je prends son livre de lecture dans mon sac en disant à Mateo qu'il pourra lire à la maison avec ma fille.

Le lendemain matin, j'arrive dans le *platz* vers 8h10 et je croise une voisine de Mariana, une petite dame souriante, qui emmène ses enfants à l'école. J'arrive devant la porte de la baraque, mais je n'entends aucun bruit et je trouve ça étrange car il est l'heure de partir à l'école. Je toque à la porte mais ne reçois aucune réponse. Puis, je toque de nouveau avec un peu plus d'énergie et Mariana vient m'ouvrir et me dit d'entrer. Mateo dort encore. Je m'assois au pied de son lit et je lui touche l'épaule pour le réveiller en lui disant que c'est l'heure d'aller à l'école. Il ouvre les yeux péniblement en faisant une petite moue. Mariana lui donne des habits qu'elle prend dans la commode et elle l'aide à mettre ses chaussettes et ses chaussures. Mateo a fini de s'habiller et il sort pour se passer de l'eau sur la figure. Puis, nous partons à l'école. Pendant le trajet Mateo me parle d'une bagarre avec des arabes, mais je ne comprends pas tout ce qu'il me raconte. Je lui demande s'il s'est battu, et il me répond que non, que ce sont les adultes qui se sont battus pendant la nuit. Mariana inquiète me dit qu'elle a oublié de prendre le papier de l'expulsion pour le montrer à l'école. Je lui dis que je pourrai expliquer à la directrice. Nous croisons une voisine du *platz* qui revient de l'école qui nous salue en roumain avec un sourire timide. Dans la rue de l'école, nous croisons une mère d'élève qui nous dit de nous dépêcher car ils vont bientôt fermer la grille. Devant l'école, un gardien nous ouvre la grille en nous saluant d'un air sympathique. Il nous demande si on est déjà venu, je réponds que Mateo est inscrit en CP, mais qu'il n'est pas venu depuis les vacances d'avril. Une dame de service avec un tablier nous dit que nous ne pouvons pas entrer dans l'école, que Mateo doit aller rejoindre sa classe tout seul. Elle le prend par la main et lui demande s'il sait où est sa classe. Je fais un signe d'encouragement à Mateo, qui a l'air inquiet, en lui souhaitant une bonne journée. Je demande à la dame si je peux voir la directrice quelques minutes. Elle me répond qu'elle a une sortie ce matin et qu'elle va voir si elle peut nous recevoir avant de partir. Elle nous indique le bureau en

disant d'aller voir la secrétaire. Nous entrons et saluons poliment la secrétaire. Puis, la directrice, une petite femme à l'allure sportive, arrive et ferme la porte en disant qu'elle ne peut pas nous parler longtemps. Je lui dis que Mateo a été absent ces deux semaines, qu'il a dû repartir en Roumanie car la police est venue leur donner des OQTF. Elle me répond sur un ton énervé que ce n'est pas vrai, que sa maîtresse l'a vu dans la rue tout seul, que ce n'est pas une façon d'élever les enfants, que ce n'est pas normal à son âge. Je suis gênée car je sais que ce n'est pas la vérité, mais c'est ce que m'a dit de raconter Mariana. Elle me dit qu'il est absent depuis très longtemps, qu'elle peut me montrer le registre et qu'elle a dû faire un signalement à l'inspection. Je ne suis pas très à l'aise car je ne savais pas que Mateo avait autant d'absences. Elle me dit, l'air dégoûté, qu'il avait bien commencé l'année, mais qu'il a complètement décroché depuis décembre à cause de ses nombreuses absences. Je lui dis un peu gênée que je ne me suis pas présentée, que je viens tous les mercredis pour aider Mateo à faire ses devoirs. Je lui dis que je vois bien qu'il n'a pas le niveau et lui demande s'il pourra redoubler. Elle me dit que c'est trop tard, qu'elle n'a pas pu donner le papier à la famille, qu'elle a essayé de les appeler. Je lui dis qu'ils n'ont pas le téléphone. Elle me dit sur un ton sévère que de toute façon elle est contre car on ne peut pas permettre à un enfant qui est tout le temps absent de redoubler. J'essaie de lui dire que c'est difficile de se lever, qu'ils sont tous dans la même pièce et ne dorment pas très bien. Elle me reprend sur un ton sévère en disant qu'ils ont tout fait pour lui, qu'il voyait la maîtresse du réseau d'aide, qu'il allait en aide personnalisée et que sa maîtresse était très attentive. Elle dit ensuite qu'il pouvait rester manger à la cantine et que l'école est un lieu protégé pour lui. Elle dit sur un ton de détresse que ses parents ne lui ont pas donné sa chance. Elle me dit qu'elle a déjà vu le papa et que quand il est là ça va. Je lui réponds que ce matin il était là, mais que c'est moi qui les ai réveillés. Elle me dit qu'il a gâché son année et ce n'est pas normal de ne pas envoyer un enfant à l'école surtout en CP. Je lui réponds que je comprends très bien, que j'ai aussi une fille en CE1. Je lui demande ce qui va se passer à la rentrée et elle me dit qu'il va passer en CE1 d'office. Je lui réponds qu'il n'a pas le niveau. Elle soupire et me dit qu'elle a beaucoup d'enfants de milieux défavorisés dans son école et qu'elle ne peut rien faire si les parents ne les envoient pas à l'école. Je lui dis que je comprends et que je vais en parler avec les parents en essayant d'être plus ferme. Je lui dis que je la comprends et je la remercie de nous avoir reçues. Pendant toute la conversation, Mariana est debout silencieuse près de la porte et fixe le sol avec un regard froid. La directrice nous fait sortir de son bureau et part en sortie avec des élèves.

Nous repartons avec Mariana et je lui répète que c'est vraiment important que Mateo vienne tous les jours à l'école. Elle me dit que Mateo est tout seul comme roumain dans cette école car les autres enfants du *platz* sont dans une autre école. Je lui dis qu'il n'avait pas envie d'aller à l'école ce matin, qu'il avait l'air fatigué. Elle me dit qu'il est très fatigué, qu'il n'a pas beaucoup dormi car ils ont été réveillés dans la nuit par des bagarres. Elle me raconte que vers trois heures du matin des arabes sont venus pour taper les roumains. Je lui demande pourquoi ils sont venus. Elle me dit qu'il y avait des roumains qui écoutaient de la musique et que les arabes qui habitent dans la rue sont venus leur dire que c'était trop fort. Les roumains ne voulaient pas baisser le son alors ils ont commencé à se battre. Après quelques minutes, les arabes sont revenus avec trente personnes et les ont tapés. La police aussi est venue. Je lui demande s'il y a eu des blessés et elle me répond d'un air horrifié que oui, qu'ils ont été emmenés à l'hôpital. Puis elle soupire en disant qu'elle est fatiguée de tout ça.

Cette séquence donne à voir les contraintes de la vie en bidonville et leurs effets défavorables sur la scolarité des enfants. D'abord la menace de l'expulsion incite les parents à ne pas envoyer les enfants à l'école de peur que ceux-ci ne puissent pas retrouver leurs parents en cas d'évacuation du bidonville et d'arrestation des habitants. Précisons ici que dans la séquence présente il est question d'une distribution d'OQTF (obligation de quitter le territoire français) un document administratif qui atteste de la fin de validité du droit au séjour des personnes étrangères et qui peut justifier une arrestation et une expulsion vers le pays d'origine. Cependant il n'y a pas de procédure d'évacuation concernant le terrain occupé par les habitants, leur installation est tolérée par le propriétaire jusqu'à la fin de l'été, date à laquelle il devra débuter un projet de construction. Le passage de la police suscite une réaction d'angoisse et une peur de l'expulsion qui englobe à la fois la crainte d'être renvoyé en Roumanie et la menace d'une évacuation et d'une destruction du lieu de vie. Face à cette peur de l'expulsion les parents de Mateo vont échafauder un plan de protection dans l'urgence en racontant qu'ils ont dû retourner en Roumanie pour éviter l'arrestation. Mais ce mensonge est facilement démasqué par la confidence spontanée et le souci d'honnêteté de Mateo qui dément cette histoire de voyage en Roumanie et par la maîtresse qui a rencontré son élève dans la rue. À l'injonction de l'obligation scolaire rappelée par la directrice s'ajoute ici une

conception de l'éducation qui impose aux parents de protéger leurs enfants et notamment en ne leur permettant pas de fréquenter la rue : « Dans le cadre du confinement de leurs activités dans des espaces institutionnalisés, la présence d'enfants non accompagnés dans les espaces publics éveille désormais la suspicion : les laisser jouer ou se déplacer sans surveillance est ainsi progressivement devenu un marqueur de négligence voire d'irresponsabilité parentale (Rivière, 2016). » Si ce mensonge me met dans une posture inconfortable durant la conversation avec la directrice et sème le trouble dans la relation de confiance que j'entretiens avec Mariana, il se justifie facilement par une volonté de faire bonne figure devant moi et plus largement devant les personnes qui représentent et imposent les règles de l'ordre scolaire.

Si la menace de l'expulsion est le prétexte trouvé par la famille pour justifier les nombreuses absences de Mateo, les contraintes de la vie en bidonville peuvent plus aisément les expliquer. Comme je tente de l'expliquer à la directrice en réponse à son ton accusateur, Mateo n'a pas des conditions de sommeil optimales pour un enfant qui doit pouvoir rester concentré pendant toute la journée à l'école, il dort dans une petite pièce de 8 mètres carrés avec ses parents et son petit frère. La nuit peut être troublée par les pleurs du petit frère, par le bruit des discussions animées des adultes parfois amplifié par la consommation d'alcool, par la diffusion de musique dans les baraques jusque tard dans la nuit. Dans cette séquence il est par ailleurs question d'une bagarre entre des habitants du *platz* et un groupe d'habitants du quartier désignés comme les arabes par Mariana. Le motif de la dispute serait une plainte concernant le volume sonore de la musique diffusée dans le *platz* mais qui n'aurait pas été prise suffisamment en considération par les habitants. Ce petit désaccord initial aurait entraîné un conflit plus ouvert et se serait soldée par une bataille rangée entre deux groupes d'une trentaine de personnes. Notons que cette bagarre s'inscrit plus largement dans un climat de tensions entre les habitants du *platz* et les autres habitants du quartier et fait suite à d'autres épisodes de violence. Durant l'été précédent des jeunes du quartier avaient lancé des bouteilles vides par-dessus les grilles du terrain et avaient proféré des insultes répétées à l'encontre des habitants occasionnant déjà une intervention de la police municipale. Outre ces contraintes quotidiennes qui induisent un manque de sommeil et une ambiance parfois troublée, les absences des enfants peuvent être justifiées par leur participation aux activités de

travail. Certaines mères que j'ai fréquentées m'expliquent que faire la mendicité avec leurs enfants leur rapporte davantage d'argent que lorsqu'elles sont seules, que cela suscite davantage de compassion. Elles font le choix de ne pas envoyer leurs enfants à l'école certains jours pour les emmener avec elles, notamment le vendredi pour la sortie de la mosquée. Les enfants plus âgés sont souvent mis à contribution pour participer aux tournées de ramassage des métaux et autres matériaux récupérés, ce qui explique en partie une déscolarisation précoce des garçons en âge de fréquenter le collège[26].

Pour tenter de sensibiliser les acteurs de l'école aux contraintes des enfants vivant en bidonville, les acteurs associatifs jouent un rôle de médiation en témoignant des conditions de vie dans le bidonville, pointant notamment l'absence d'accès à l'eau et aux sanitaires, la promiscuité et le bruit qui peuvent rendre le sommeil difficile. À cela s'ajoutent des visites régulières de la police et des menaces d'évacuations qui incitent les parents à garder leurs enfants auprès d'eux de peur de ne pas les retrouver. Certaines associations ou collectifs de soutien locaux mettent en place des dispositifs pour pallier à ces contraintes par exemple en organisant des collectes de vêtements pour les enfants et de matériel scolaire au moment de la rentrée. L'ASET (association pour la scolarisation des enfants tziganes) assure une activité de médiation entre l'école et les familles et de sensibilisation à l'expérience scolaire grâce à un dispositif de camions école. Les enseignants circulent dans les *platz* pour donner des cours en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale et les médiateurs procèdent à un repérage des enfants à scolariser et à un accompagnement au service des inscriptions scolaires. Cet accompagnement vers l'école des associations fait écho à la demande d'école exprimée par la majorité des parents rencontrés dans les *platz* et à l'injonction à l'assiduité scolaire énoncée dans les différents dispositifs d'insertion et projets municipaux en direction des roms. Cette nécessité d'"aller à l'école pour sortir du bidonville" peut être entendue dans le double sens de "sortir du *platz",* voir autre chose au quotidien, s'épanouir, apprendre le français, avoir une sociabilité enfantine ; et aussi dans le sens de "s'en sortir" plus tard, trouver un travail et un logement, construire son avenir en France, ne pas rester dans le *platz* comme ses parents.

26. Concernant la déscolarisation des enfants des bidonvilles au collège voir le Rapport du Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Education (CDERE) « Ados en bidonvilles et en squats : l'école impossible », 2016.

Notons que cette injonction à la scolarité et ce discours consensuel et normatif des acteurs associatifs, des parents et des autorités locales sur la nécessité de fréquenter l'école peuvent être parfois entretenus par des motifs plus utilitaristes ou pratiques comme l'enjeu de produire un certificat de scolarité pour retarder une expulsion ou la nécessité d'apprendre le français pour contribuer aux ressources de la famille.

Après avoir décrit l'expérience scolaire des enfants vivant en *platz*, nous allons nous concentrer sur l'étape précédant la scolarisation, celle des inscriptions scolaires, et montrer que les familles vivant en bidonville subissent un traitement discriminatoire au guichet des services municipaux.

3. Décrire les pratiques discriminatoires au guichet des inscriptions scolaires

Cette partie du chapitre sur le traitement discriminatoire au moment des inscriptions scolaires[27] s'articule autour de séquences d'observation directe décrivant les interactions au guichet des inscriptions scolaires dans différentes mairies[28] et durant les réunions avec les responsables de l'enseignement ou entre les deux associations. Si les observations ont été collectées au cours de mon activité de médiatrice bénévole, précisons que l'association pour laquelle je travaille est plus particulièrement dédiée à la médiation sociale et sanitaire et que l'accompagnement à la scolarisation n'est pas une priorité affichée par les responsables. En effet cela constitue un travail supplémentaire pour les bénévoles qui sont déjà bien occupés par les questions de santé et par ailleurs cette mission est déjà assurée par une autre association spécialisée dans cette activité et vers laquelle l'équipe doit orienter les demandes des familles. Cette division des tâches fait l'objet de débats récurrents au sein de l'équipe

27. Cette partie du chapitre reprend en grande partie mon article « Pourquoi on n'arrive pas à inscrire les enfants à l'école ? Traitement discriminatoire des enfants des bidonvilles et mobilisation du droit », *Terrains & travaux*, vol. 29, no. 2, p.173-193, 2016.

28. Notons que si ma posture d'enquête est connue des familles et de mes collègues de l'association, elle ne l'est pas des acteurs municipaux qui nous reçoivent.

notamment sous l'influence de deux bénévoles particulièrement préoccupées par l'école et qui s'adonnent ponctuellement à cette tâche : Monique, pédiatre retraitée forte d'une expérience de la pratique médicale auprès d'enfants en situation de précarité, et moi-même, médiatrice bénévole. Les séquences choisies se concentrent uniquement sur les relations entre la médiatrice et l'agent au guichet et laissent de côté les séquences de traduction, les interruptions de conversation et les activités des autres acteurs en présence. Ces observations sont complétées par la lecture de rapports associatifs et de textes juridiques sur l'accès à la scolarisation des enfants roms et par les témoignages des familles et des acteurs associatifs.

3.1 Faire reconnaître le platz comme résidence par les administrations

D'après les consignes du document distribué par les mairies, la procédure habituelle d'inscription scolaire requiert que les parents présentent un certificat de naissance, un carnet de vaccination et un justificatif de domicile. Les familles des bidonvilles sont généralement accompagnées par des bénévoles qui les informent des pièces à fournir et assurent la traduction avec les guichetiers. La demande de fournir un certificat de naissance et un carnet de vaccination ne pose pas de problème habituellement. Les négociations avec les agents portent le plus souvent sur la capacité à délivrer un justificatif de domicile reconnu par la mairie.

Séquence 9 : Justifier d'une domiciliation reconnue par la mairie

Monique et moi accompagnons Cristina, une jeune mère roumaine, à la mairie annexe la plus proche du bidonville pour inscrire ses enfants à l'école. La guichetière nous indique les pièces à fournir. Cristina présente les cartes d'identité, le justificatif de domicile et le carnet de vaccination de ses enfants. La guichetière regarde les documents et, montrant l'attestation de présence de l'association, nous demande si la dame est hébergée ou en squat. Monique répond en me regardant avec un sourire complice que Cristina habite dans une petite maison en bois, un chalet en quelque sorte, avec son mari et ses enfants. La guichetière nous annonce que l'inscription ne peut pas se faire ici et que nous devons aller à la mairie principale car il s'agit

d'un cas particulier qui doit être traité par le service juridique chargé de l'inscription des enfants sans domicile.

Cette séquence montre un traitement discriminatoire des enfants des bidonvilles, caractérisés par la mairie comme des enfants sans domicile et classés dans la même catégorie que les personnes hébergées ou vivant en squat. Cette forme de discrimination en lien avec le lieu de résidence fait l'objet d'une spécification juridique reconnue dans les articles 225-1 et 423-7 du Code pénal : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur lieu de résidence ». Au regard de la loi n°208-496 du 27 mai 2008, on peut considérer que le traitement des enfants des bidonvilles est une discrimination indirecte en lien avec leur appartenance ethnique supposée[29] : « Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes. » Si la catégorisation ethnique n'apparaît pas dans les motifs invoqués par les agents municipaux pour refuser l'inscription des enfants, la difficulté de produire un justificatif de domicile reconnu par la mairie a pour effet de produire un traitement discriminatoire à l'encontre des enfants des bidonvilles qui sont par ailleurs en majorité des enfants roms. La consigne appliquée à tous les usagers, à première vue anodine et justifiée par la nécessité d'avoir une adresse, va dans les faits engendrer une pratique discriminatoire à l'égard d'un groupe en particulier.

Les discussions entre bénévoles et guichetiers ont pour point de discorde une lecture différente de la loi et une négociation autour des pièces à fournir pour justifier de sa résidence dans la commune. Certaines mairies exigent un justificatif de domicile du type bulletin de paie ou avis d'imposition, difficile à obtenir pour des personnes vivant en bidonville et

29. Si la confusion entre forme d'habitat (bidonville) et assignation identitaire (roms) est admise dans le discours commun, médiatique et politique, précisons qu'en réalité tous les habitants des bidonvilles ne sont (ou ne se déclarent) pas roms, et que par ailleurs la majorité des roms vivant en France ne résident pas en bidonville.

souvent sans emploi déclaré. Une circulaire[30] impose aux mairies de fournir une domiciliation administrative aux personnes n'ayant pas d'adresse, mais peu de mairies l'appliquent et celles qui le font ont des délais de traitement souvent très longs. Pour pallier ce problème, l'association rédige une attestation de présence certifiant que la famille réside régulièrement dans la ville. La séquence suivante met en scène une discussion au guichet entre la médiatrice et la responsable des inscriptions autour de la reconnaissance de cette attestation comme justificatif de domicile.

Séquence 10 : Distinguer résidence effective et domiciliation administrative

Fin septembre, j'accompagne trois mères au service des inscriptions et nous sommes reçues par la responsable des inscriptions.

- Céline (la médiatrice) : « Ce document atteste que les familles résident bien sur la commune. Vous pouvez venir avec moi pour voir où elles habitent. Si vous voulez je peux vous montrer des photos de leurs maisons ».

- Responsable des inscriptions : « Moi, il me faut un formulaire Cerfa d'élection de domicile avec l'adresse de votre association ».

- Céline : « Oui je peux faire la domiciliation dans notre association, mais c'est ridicule. Ça ne change rien, c'est juste pour nous faire revenir la semaine prochaine ».

- Responsable des inscriptions : « On demande la même chose à tout le monde. ».

- Céline : « Par exemple, notre association est dans la ville A. Si la mairie B me demande une attestation de domicile au nom de l'association, donc dans la ville A, après la mairie de B va me dire mais non ils ne sont pas sur la commune puisqu'ils sont domiciliés chez vous. Vous voyez bien, ça ne marche pas. On n'est pas un lieu de vie, on est une association, on est basé à A mais on pourrait très bien être à B ou à C. Notre adresse à nous n'a aucun sens, ce qui compte c'est leur lieu de vie à eux ».

- Responsable des inscriptions : « Donc c'est une demande de domiciliation administrative qu'il faut faire ».

30. Il s'agit de la circulaire DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

- Céline : « Oui on va le faire, mais le délai d'attente c'est trois mois ».

- Responsable des inscriptions : « J'entends bien mais on fait patienter d'autres familles ».

- Céline: « Mais le droit à l'école ? ».

- Responsable des inscriptions : « Le droit à l'école est si vous prouvez votre domicile sur la ville. La famille doit pouvoir recevoir son courrier, et après on doit trouver une école dans laquelle vous aurez de la place ».

La médiatrice défend la reconnaissance du bidonville comme un espace habité dont la matérialité peut être attestée visuellement et pointe la distinction entre le lieu de résidence effectif des familles et l'adresse administrative de l'association. De son côté la responsable des inscriptions demande une attestation de domiciliation reconnue par son administration et insiste sur la nécessité d'avoir une adresse valide pour envoyer le courrier aux familles. Outre l'objectif pratique de pouvoir adresser les factures de cantine aux parents, ce besoin d'adresse s'inscrit plus largement dans une conception de la gestion du territoire communal en lien avec une définition normée de ce qu'est un administré. Celui-ci entretient des relations formelles réciproques avec la mairie et s'engage à régler ses factures et à payer ses impôts locaux en échange de l'accès aux services de la ville. Bien qu'habitant effectivement sur le territoire de la ville, les familles ne peuvent pas justifier d'une domiciliation administrative et être reconnues comme des administrés pouvant accéder à des droits. Quelques semaines après ce refus d'inscription au guichet, au cours d'une réunion avec les deux associations, la directrice de l'enseignement admet la distinction entre domiciliation administrative et résidence effective, mais ne remet pas en cause la règle édictée au guichet. Le médiateur de l'association dédiée à la scolarisation lui rétorque que cette règle est contraire à la loi et à l'intérêt de l'enfant, pointant ainsi une pratique discriminatoire contestable par le droit.

3.2 Mobiliser l'arme du droit pour contester une pratique discriminatoire

Face à ces refus d'inscription scolaire et à cette exigence d'un document attestant

d'une domiciliation reconnue, les acteurs associatifs vont mobiliser une lecture du droit en situation pour dénoncer ou contourner ces pratiques discriminatoires.

Séquence 11 : Le droit comme ressource : mobiliser les textes pour faire valoir ses droits

Un après-midi de novembre avec deux mères du bidonville, nous sommes reçues par une guichetière qui sollicite son responsable suite à une incompréhension autour de la domiciliation.

- Céline (la médiatrice) : « Bonjour, on est déjà venu il y a deux semaines et il manquait les vaccinations, donc voilà elles sont faites ».

- Responsable de l'enseignement (feuillette les pièces et montre l'attestation de présence) : « Oui, je me souviens, j'ai appelé une personne de votre administration pour dire que l'attestation ce n'est pas légal ».

- Céline : « Sauf que dans la loi, il faut simplement prouver qu'on réside sur la commune. Donc ça normalement ça fonctionne. Dans les autres mairies ça marche ».

- Responsable de l'enseignement (hochant la tête) : « Écoutez, nous on prend pas ».

- Céline : « Vous ne respectez pas la loi, vous refusez d'inscrire les enfants à l'école. Il n'y a pas besoin d'attestation de domicile. Dans la loi, il faut juste prouver qu'on réside sur la commune. C'est écrit dans le Code de l'éducation[31]. On fait cette attestation pour prouver qu'ils sont présents sur la ville depuis quatre mois puisqu'on leur rend visite régulièrement ».

- Responsable de l'enseignement : « Ce n'est pas une attestation officielle. Il y a un formulaire Cerfa d'élection de domicile ».

Face au refus du guichetier d'accepter l'attestation de résidence, la médiatrice en appelle au droit et à la légalité pour faire entendre sa demande. Dans cette séquence, la notion de légalité est mentionnée de part et d'autre du guichet mais avec une signification et une intentionnalité différentes. « La légalité d'une situation – c'est-à-dire sa caractérisation juridique – n'est plus construite en référence à des normes intangibles et extérieures, mais au travers d'une activité de négociation visant à faire entrer la situation dans le droit » (Chappe,

31. Article L. 131-6 du Code de l'éducation

Quernez, 2015 : 138). Le responsable de l'accueil entend par légal ce qui est conforme aux consignes transmises par son administration et insiste sur l'obligation de fournir un justificatif de domiciliation reconnue. Cette reconnaissance se matérialise par la demande d'une domiciliation administrative au centre d'action sociale ou par la présentation d'un formulaire Cerfa d'élection de domicile. L'activité de transposition du droit en travail administratif se caractérise par une mise en matérialité des consignes et décisions. Les agents constituent des dossiers, remplissent des formulaires, exigent des attestations (Latour, 2004 ; Weller, 2007). Dans le cas des inscriptions scolaires, la contrainte de fournir une adresse reconnue est nécessaire techniquement pour entrer l'élève dans la base de l'ordinateur et lui attribuer une place dans l'école de secteur[32]. De son côté, pour appuyer son accusation d'illégalité, la bénévole mentionne le Code de l'éducation relayant ainsi les références aux textes de droit mobilisées dans les délibérations en réunion et dans le plaidoyer des associations comme en atteste le rapport ci-dessous.

Extrait du Rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme
Avis sur le respect des droits fondamentaux des populations vivant en bidonvilles, 20.11.2014

Que penser en effet de ces entraves volontaires de la part des municipalités à la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles, sous la forme de refus d'inscriptions au motif que les familles ne sont pas en mesure de produire de certificats de domiciliation ?

L'article L. 131-6 du Code de l'éducation dispose quant à lui que c'est bien la résidence, qui est une question de pur fait, et donc non la domiciliation administrative, sur le territoire d'une commune qui détermine l'établissement scolaire d'accueil.

La rencontre au guichet peut être observée comme une situation de coproduction (Jeannot, Joseph, 1995) des catégories et des règles pratiques valorisées en vue d'influer sur le cadrage et la résolution de la demande de l'usager. « Certes le fonctionnaire dispose d'un pouvoir important d'imposition de la règle et de son sens, mais en aucun cas il n'en détient le

32. Jean-Marc Weller pointe les contraintes de l'usage du numérique dans son article « La disparition des bœufs du Père Verdon », Droit et société, 67, 713-755, 2007.

monopole absolu. L'administré (et ses conseils) selon leur degré de maîtrise des règles influent de façon plus ou moins complète sur ces choix » (Lascoumes, Le Bourhis, 1996). En adoptant une perspective inversée, on se focalisera ici sur la manière dont les usagers - les bénévoles de l'association - mettent à profit leur maîtrise des « passes du droit » (*ibid*.) pour contester une pratique jugée discriminatoire. Bien que l'association ne soit pas spécialisée dans le domaine juridique et n'emploie pas de juristes, ses membres ont appris à mobiliser l'arme du droit pour faire valoir le droit à la scolarisation, tant dans les interactions au guichet que lors des réunions. Ils ont acquis une expérience de l'interprétation des textes du fait de leur pratique répétée de l'activité de médiation et en tirent une certaine qualification de la situation en vue d'infléchir le comportement des agents.

Mobilisant le droit comme ressource stratégique, les bénévoles en charge d'inscrire les enfants à l'école tentent de valoriser leur interprétation du droit dans les livres (Roscoe Pound, 1911) pour modifier le droit dans les actes et dans les faits. Ils formulent une stratégie de contre-discrimination basée sur une lecture défensive du droit en mobilisant à la fois le principe d'égalité - tous les enfants ont le droit d'aller à l'école - et le principe de non-discrimination - on n'a pas le droit de refuser l'inscription à l'école d'un enfant en raison de son lieu de vie. Le droit est perçu dans son usage politique et pratique comme une « formulation de revendications que les personnes utilisent pour chercher à convaincre les autres de la manière dont ils devraient être traitées et de ce qui devrait leur être accordé » (Baudot, Revillard, 2015 : 15).

Séquence 12 : Le droit comme menace : recourir au Défenseur des droits

Cet extrait fait suite chronologiquement à la séquence 9 à la mairie annexe.

Cristina, Monique et moi sommes reçues dans un bureau par le responsable de l'enseignement et la responsable du service juridique déjà au fait de notre demande grâce au coup de téléphone de la guichetière de la mairie annexe. Alors que le responsable de l'enseignement refuse de valider l'attestation de résidence produite par l'association, Monique ouvre son classeur pour lire l'article du Code de l'Éducation certifiant que la famille doit simplement pouvoir justifier de sa résidence dans la commune. Elle adopte un ton calme et déterminé en menaçant d'avoir

recours au Défenseur des droits dont elle a pris également les contacts dans son classeur. Le responsable de l'enseignement se ravise et nous annonce que l'inscription va être traitée par sa collègue.

Au cours de cette séquence, le rappel de la loi est assorti d'une menace de recourir au Défenseur des droits qui va permettre de faire céder la mairie sur la reconnaissance du critère de la résidence effective au cours de la négociation avec les responsables.

Pour contester la demande jugée abusive d'une domiciliation reconnue administrativement, l'arme du droit est utilisée sous la forme d'un rappel aux textes pour exiger une égalité de traitement de tous les enfants, mais aussi pour demander réparation du fait d'une pratique discriminatoire perçue comme contraire à la loi. Dans ce cas, il s'agit le plus souvent de faire un recours auprès du Défenseur des droits[33] pour faire constater la discrimination et inciter la municipalité à respecter la loi. Suite à la saisie du Défenseur des droits par une association, la décision ci-dessous formule un rappel de la loi assorti d'une mention des textes relatifs à l'accès à l'éducation et une recommandation à procéder à l'inscription adressée au maire et au préfet.

Extrait de la Décision du Défenseur des droits n° MDE-2013-92, 7 mai 2013

Recommandations dans le cadre de l'article 25 de la Loi n°2011-333 du 29 mars 2011.

Le Défenseur des droits rappelle solennellement que l'école est un droit pour tous les enfants, de 6 à 16 ans, quels que soient leur nationalité, leurs origines, leurs modes de vie. Les autorités locales ne peuvent utiliser les différends administratifs qui les opposent souvent aux familles demeurant dans des campements illicites, pour freiner, empêcher voire interdire l'accès des enfants à l'école.

33. Le Défenseur des droits est une institution publique indépendante créée en 2011 qui a pour mission de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés. Pour une approche sociologique du Défenseur des droits, voir Chappe V.-A., 2011. « Le cadrage juridique, une ressource politique ? La création de la Halde comme solution au problème de l'effectivité des normes anti-discrimination (1998-2005) », Politix, 94, 107-130 ; Chappe V.-A., Quernez E., 2015. « La lutte contre les discriminations, entre droit imposé et droit négocié. Analyse des interactions au sein des permanences locales de la Halde », in P.-Y. Baudot et A. Revillard (dir.), L'État des droits, Presses de Sciences Po, p. 119-48.

Le Défenseur des droits rappelle que la notion retenue pour une domiciliation est la notion « d'installation » qui doit s'entendre de façon aussi large que possible. Il recommande au Maire de N., et à défaut au Préfet de procéder à l'inscription scolaire immédiate des enfants.

Si le Défenseur des droits ne dispose pas d'un pouvoir de sanction pénale proprement dit, il peut mobiliser l'arme de l'injonction et de la publicisation pour inciter l'acteur de la discrimination à y mettre fin, notamment en exigeant qu'il donne suite à ses recommandations, en notifiant la discrimination à ses supérieurs - ici une copie est adressée à l'association des Maires de France, au Ministre de l'Intérieur et au Préfet Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement - et enfin en le menaçant de produire un rapport public. En consultant les archives du Défenseur des droits, on relève cinq cas de saisies pour refus d'inscription scolaire d'enfants vivant en bidonville entre 2012 et 2016[34], chacune se soldant par le constat d'une discrimination fondée sur le lieu de résidence, assortie d'une injonction à procéder à l'inscription immédiate adressée à la mairie. Notons qu'au-delà du pouvoir d'injonction et de publicisation de ces décisions, deux de ces saisies ont donné lieu par ailleurs à une procédure en justice pour délit de discrimination devant le tribunal administratif[35]. Au regard des expériences de refus de scolarisation dénoncées et des délais d'attente imposés pour le traitement de la demande, la saisie du Défenseur des droits n'est pas une pratique couramment mobilisée par les associations. Comme l'illustre la séquence suivante, les acteurs associatifs vont plutôt utiliser ce recours comme une simple menace afin de contourner la règle. « La menace du recours au droit peut à elle seule être un outil efficace face à un adversaire » (Israël, 2009 : 10).

Dans la dernière séquence, le recours au supérieur hiérarchique témoigne d'un traitement particulier des enfants des bidonvilles et valide l'injonction faite aux guichetiers de ne pas prendre de décision sans en aviser leurs responsables. La possibilité de modifier une règle jugée discriminatoire est ainsi conditionnée par le respect de la hiérarchisation des

34. Voir sur le site du Défenseur des Droits, les décisions suivantes : MLD/2012-33, MDE/2013-92, MDE-MLD-2015-174, MDE-2015-273, MSP-MDE-MLD-2016-220

35. Voir les délibérés suivants : TA Cergy 15 novembre 2013, TC Créteil 2 septembre 2015

fonctions des acteurs municipaux et par la prise en compte des modalités d'organisation du travail dans les administrations. La partie suivante montre que la contestation de la pratique discriminatoire par le droit et la proposition de simplifier la démarche en pratique peuvent être entravées par les contraintes organisationnelles des administrations et des associations.

3.3 Une contestation de la discrimination entravée par des contraintes organisationnelles

Mettre à jour la fabrique du processus discriminatoire au moment de l'inscription scolaire nécessite de s'intéresser à l'organisation des différents espaces de production des règles administratives et de passer de l'autre côté du guichet pour observer les coulisses de la relation administrative. Distinguer une séparation entre le lieu de prise de décision (bureau) et le lieu de l'annonce de la décision (guichet) permet de s'interroger sur la circulation entre l'interprétation du droit formulée dans les directives des responsables des services et son application pratique par les agents au guichet (Spire, 2008). L'observation des interactions lors des réunions entre acteurs associatifs et responsables du service enseignement dévoile également des dysfonctionnements et contraintes organisationnels, tant dans les administrations que dans les associations, qui vont constituer un frein à la démarche de scolarisation et alimenter le processus discriminatoire.

Séquence 13 : Gestion des tâches et jeux de hiérarchie dans l'administration

Alors que les bénévoles rencontrent des difficultés pour inscrire les enfants à l'école et que les deux associations ont sollicité dès octobre une rencontre avec la mairie, la directrice de l'enseignement convoque une réunion en lien avec le service d'action sociale chargé de la domiciliation administrative.

- Directrice de l'enseignement : « J'avais bien reçu le courrier du mois d'octobre et j'avais demandé à ce que ma collègue du pôle social soit présente pour qu'on puisse avoir des éléments croisés. Là, elle est avec les élus pour une réunion qui s'est montée de manière urgente. C'est pour ça qu'on va faire un rendez-vous très court. On ne va pas pouvoir avoir la discussion avec

de nouvelles explications. En plus j'avais proposé qu'on se voit à 9h30, parce que là il est 10h10 et j'ai une obligation d'agenda à 10h30, or je pense que ce sujet mérite de prendre un peu de temps. J'essaie d'être un relais et loin de moi l'idée de vous dire que votre problème ne relève pas de ma responsabilité. Si j'avais les réponses je préférerais vous les donner. C'est vraiment une question liée aux *process* à l'intérieur du service d'action sociale. Je n'en ai pas la connaissance ».

Après qu'une bénévole ait plaidé en faveur d'un traitement plus rapide des domiciliations, la négociation se cristallise autour de la nécessité de modifier la règle.

- Directrice de l'enseignement : « Là ce n'est pas en mon pouvoir de décider de changer la règle même si j'entends les arguments ».

- Une autre bénévole, intervient sur un ton naïf : « Alors justement qui peut changer la règle ? Quel est l'interlocuteur valable pour changer la règle ? »

- Directrice de l'enseignement : « L'interlocuteur valable c'est moi, mais je ne peux pas prendre cette décision. C'est mon travail de rapporter, de faire état de la situation et qu'une décision soit prise par les élus et qu'on puisse la mettre en application ».

Dans leur tentative de délibération pour négocier ou contourner la règle édictée par la mairie, les acteurs associatifs se heurtent à des contraintes organisationnelles inhérentes au fonctionnement des services municipaux. La réunion décrite dans la séquence porte sur l'éventualité de simplifier la démarche de domiciliation et laisse apparaître un jeu de responsabilités complexe autour de la prise de décision.

La nécessité de modifier la règle afin d'accélérer la procédure d'inscription est admise par la responsable de l'enseignement, mais sa mise en œuvre se heurte à l'impossibilité de valider la décision sans passer par l'arbitrage des élus. Validant la distinction entre composante administrative et composante politique de la gestion municipale (Dion, 1984), la responsable s'inscrit dans une relation de subordination entre élu et fonctionnaire et se donne pour mission de relayer la demande des usagers et de transposer la décision des élus en consigne pour les agents. À la question « qui peut changer la règle ? » on peut répondre qu'il n'y a pas une seule personne habilitée à prendre une telle décision, mais un enchaînement de

compétences et d'arbitrages mettant en scène plusieurs acteurs qui sont pris dans le jeu complexe autour des pratiques de délégation et de hiérarchisation au sein du service municipal.

Cet enchevêtrement de responsabilités et de compétences autour de la gestion municipale fait apparaître une perception située de la temporalité de la relation administrative qui renvoie à la tension entre routine et urgence. « Dans beaucoup de métiers, les praticiens ou les travailleurs perçoivent comme une routine quotidienne ce qui constitue une situation de crise pour ceux qui font appel à leurs services » (Hughes, 1996 : 84). Ici, la directrice de l'enseignement reconnaît le délai important entre la demande d'une entrevue et la tenue effective de la réunion. Elle justifie l'impossibilité de modifier la règle par l'absence de sa collègue du service social tout en pointant une incompréhension dans la transmission de l'horaire qui réduit l'espace de discussion. Au terme de la réunion, la responsable demande un délai pour cause de départ en congé. Cette temporalité longue du travail administratif en lien avec la nécessité de respecter le principe de délégation des décisions répond mal à l'imprévisibilité de la situation dans les bidonvilles et à l'impatience des bénévoles et des familles. Le délai de traitement de la demande d'inscription depuis la rentrée scolaire est considéré par les bénévoles comme du temps que l'enfant aurait pu passer sur les bancs de l'école, d'autant que l'adaptation en classe peut s'avérer plus difficile lorsque l'entrée se fait en cours d'année. La réunion peut être perçue comme un espace de mise en confiance et d'apaisement des tensions et des impatiences comme en témoignent l'accueil courtois et la volonté de donner l'impression qu'on va faire quelque chose pour traiter le problème ou proposer des arrangements. Elle permet de donner du crédit aux requêtes et de témoigner de l'attention aux acteurs associatifs même si elle n'aura peut-être pas de conséquences dans la pratique des agents au guichet.

La question de la gestion des dossiers entre les services municipaux ou entre la mairie et les associations est un sujet de tensions récurrent, chacun cherchant à se préserver d'un éventuel travail supplémentaire dans un contexte de moyens en personnel restreint. Un décalage apparaît entre la perception des acteurs associatifs qui mettent en accusation la mairie pour son manque d'implication et celle des acteurs municipaux qui ont le sentiment de

faire déjà beaucoup en permettant à toutes les personnes sans domicile de demander une domiciliation administrative.

Séquence 14 : Répartition des compétences et priorisation des demandes par les associations

Réunion de rentrée entre deux associations spécialisées dans l'accès à l'école et à la santé. Bénévoles et salariés des deux associations se rencontrent pour faire un point sur la situation des bidonvilles suivis et sur les démarches d'inscription scolaire.

- Thomas (association école) : « Sur la question de rentrer dans la démarche collective ou de faire au cas par cas, la situation a changé. Il n'y a pas beaucoup de bénévoles. On ne peut pas aujourd'hui aller sur tous les terrains pour inscrire les enfants à l'école ».

- Sophie (association santé) : « Les orientations qu'on vous propose ce sont des cas individuels. J'entends que tu n'as pas le temps, mais au moins on voudrait répondre aux familles qui sont motivées. J'en ai trois. Nous, c'est pas notre travail, seulement pour des exceptions, on ne peut pas le faire pour tous ».

La négociation autour du partage des tâches et de la priorisation des demandes autour de l'accompagnement à la scolarisation des enfants des bidonvilles est également un sujet de tensions entre les deux associations. L'une totalement dévolue à cette tâche fait la classe dans les bidonvilles et assure une médiation avec les mairies et l'autre davantage tournée vers l'accès à la santé intervient de manière plus ponctuelle sur cette question sous l'influence des deux bénévoles déjà évoquées dans les séquences précédentes. Celles-ci tentent de faire reconnaître au sein de l'équipe les bienfaits de l'école pour la santé des enfants malgré les réserves de la coordinatrice salariée qui considère que cela constitue une tâche supplémentaire qui ne relève pas de la compétence de l'association. La tension autour de la priorisation de l'activité fait apparaître des relations de subordination et de définition des rôles nécessitant de « penser le bénévolat comme [un] travail » (Simonet, 2004) en lien avec une « rationalisation des modes d'organisation des entreprises associatives » (Hély, 2009 : 262) et une justification « des choix dans les affectations de la force de travail » (Combes, Ughetto, 2010). Dans

l'organisation interne des deux associations, les bénévoles assurent la médiation entre familles et services municipaux un jour par semaine, alors que les salariés ont un emploi à temps plein et sont chargés de la coordination de l'équipe et des relations avec les partenaires associatifs ou institutionnels. Dans la séquence suivante, les deux salariés discutent de la répartition des familles en demande de scolarisation et pointent le manque de bénévoles pour assurer le travail d'accompagnement.

Le cloisonnement des activités et l'entente tacite autour des compétences de chacun se traduisent par des pratiques d'orientation des familles entre les associations selon qu'il s'agit d'une question de scolarisation ou de santé. La discussion se focalise sur la difficulté à prendre en charge tous les enfants à scolariser au vu du grand nombre de bidonvilles et du faible nombre de bénévoles. En fin de réunion, Thomas, Monique et moi discutons de l'opportunité de faire un recours auprès du Défenseur des droits pour accélérer la démarche d'inscription. Les deux bénévoles préconisent de mobiliser l'attaque juridique perçue comme plus efficace et expriment leur colère et leur impatience du fait de leurs expériences de refus de scolarisation au guichet. Le salarié se montre plus réservé et affiche sa volonté de conserver des relations cordiales avec la mairie en vue de négocier des arrangements. La fonction tenue dans l'association et les formes différenciées d'engagement influent sur la l'élaboration du problème et la solution à apporter (Dewey, 1938). Le registre de la contestation et de la révision (Livet, 2002) mobilisé par les bénévoles s'inscrit ici dans une expérience située du processus discriminatoire - avoir essuyé des refus -, et dans la conversion d'émotions et de valeurs en mobilisation par le droit - dénoncer une situation jugée injuste.

Conclusion : L'apport de l'ethnographie à une sociologie des discriminations

Dans son acception juridique française, la discrimination est perçue comme « une distinction ou une différence de traitement illégitime » (Lochak, 1987) ou « une inégalité

injustifiée » (Calvès, 2002). Dans la conception du droit américain, une discrimination se définit comme une inégalité de traitement face à la loi en raison d'une appartenance, réelle ou supposée, à un groupe particulier. S'inspirant de ces deux conceptions[36] une définition sociologique de la discrimination peut s'énoncer comme l'expérience d'une inégalité ou d'une injustice vécue par un ou plusieurs individus en raison de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe identifié comme différent sur la base de critères produits en situation. Si la distinction entre discrimination directe et indirecte s'inscrit formellement dans la terminologie du droit, elle peut être utile en sociologie pour s'interroger sur la transposition d'une expérience en qualification juridique. La discrimination dite institutionnelle se définit en rapport avec l'expérience d'un pouvoir et est produite par des « institutions [qui] intègrent, dans leur fonctionnement routinier une multitude de normes et de pratiques ayant des effets discriminatoires, en dépit de leur apparente neutralité » (Bereni, Chappe, 2011 : 17). Cette notion est pertinente ici pour décrire un processus discriminatoire en lien avec un système d'activités et d'interactions produit par les agents municipaux et pour lequel l'intentionnalité des acteurs en présence (Sala-Pala, 2010) n'est pas attestée explicitement dans leur formulation de la situation. Bien que la notion de discrimination systémique (Simon, 2005 ; Perrot, 2006) reste marquée, comme la précédente, par une vision globalisante de l'institution, elle peut être mobilisée ici pour rendre compte des espaces discrétionnaires d'évaluation et de décision propres à la configuration complexe de la rencontre administrative. « Elle invite en effet à travailler les articulations, coordinations ou réseaux d'actions et d'acteurs impliqués dans la production de discrimination » (Dhume, 2016 : 52). Dans la séquence des inscriptions scolaires l'expérience individuelle de la discrimination à l'encontre des enfants roms vivant en *platz* s'inscrit dans un contexte plus large de traitement inégalitaire des personnes ne pouvant pas justifier d'une résidence reconnue par l'administration et manque de places et de moyens alloués aux élèves des quartiers populaires. De même les témoignages de racisme relatés par les enfants du *platz* dans leurs relations avec les autres élèves sont redoublés par un traitement différencié des enfants roms dans le fonctionnement de l'institution scolaire qui

36. Pour un cadrage théorique sur la conception française et américaine du droit et sur l'importation de la notion de discrimination en sociologie voir Bereni L., Chappe V.-A., 2011. « La discrimination, de la qualification juridique à l'outil sociologique ». *Politix*, 94 (2), 7-34.

tend à leur assigner une place particulière du fait de leur non maîtrise du français, de leur arrivée tardive dans l'année scolaire ou de leur précarité résidentielle. Cette mise à l'écart est par ailleurs accentuée par la récurrence des expulsions qui fragilisent le parcours scolaire et éloignent les enfants de leur école. Tout en s'inspirant de ces notions, on insiste ici sur la fabrique de la discrimination en se focalisant sur la production et la perception d'une pratique jugée discriminatoire et sur le conflit d'interprétation d'une règle comme traduction en activité d'un texte de droit, augurant une forme de processus discriminatoire davantage situationnel et interactionnel.

En sciences sociales, les méthodes les plus utilisées pour étudier les discriminations sont les enquêtes statistiques, le testing ou le recueil d'expériences (Safi, 2013 ; Beauchemin, Hamel, Simon, 2016). La mesure statistique des discriminations nécessite de fixer au préalable une catégorisation formalisée par les questions proposées aux enquêtés. À rebours de cette approche, et dans la lignée d'enquêtes ethnographiques mettant à jour des pratiques discriminatoires, j'ai choisi de partir des formulations d'usage des enquêtés pour discerner les catégories produites par les acteurs en situation dans les espaces de délibérations autour de l'inscription scolaire. L'enquête est ici conçue comme une expérience (Dewey, 1938) qui induit une présence et un échange avec les enquêtés afin de formuler une problématisation au plus près de leurs contextes d'expérience. Dans cette perspective pragmatiste, une situation discriminatoire peut être appréhendée comme une expérience complexe, diffuse, pas toujours imputable à un acteur bien déterminé ou liée à un critère immédiatement observable. Les rapports des associations (Romeurope, 2014, 2015 ; CDERE, 2014 ; ERRC, 2014) mettent en avant le critère ethnique comme principal motif de discrimination à l'égard des familles vivant en bidonville. Les acteurs associatifs dénoncent régulièrement le traitement différencié réservé aux familles roms vivant en bidonville et en particulier les difficultés dans l'accès à la scolarisation. On peut citer l'exemple de la mairie de Ris-Orangis qui avait ouvert une classe spécifique pour les enfants roms dans un autre bâtiment à l'écart des autres élèves[37]. Si cette catégorisation ethnique est mobilisée dans certains cas, la rigueur de la démarche ethnographique nécessite de questionner la dimension interprétative de celle-ci et de discerner

37. Voir *Mediapart*, « Une classe réservée aux enfants Roms… dans un poste de police », janvier 2013.

en situation les catégories mobilisées par les agents municipaux en charge des inscriptions scolaires rencontrés au cours de l'enquête. Dans les descriptions des interactions au guichet des inscriptions scolaires, on observe ici que le traitement discriminatoire porte sur la justification d'un lieu d'habitation reconnu par l'administration[38]. L'intérêt de cette approche multi-située, devant le guichet et pendant les réunions, est de mettre en évidence le caractère diffus et complexe de la fabrique des discriminations en donnant à voir les interactions des acteurs qui coproduisent les règles et les contraintes organisationnelles qui entravent le jeu des délibérations. Elle dévoile comment l'interprétation située du droit est mobilisée par les acteurs associatifs pour tenter de contrôler les espaces discrétionnaires de production des discriminations dans le jeu de l'interaction avec les agents municipaux.

Concernant l'étude des discriminations dans l'école, mon enquête pose la question du lien entre les relations ordinaires entre élèves et les processus d'altérisation identitaire ou d'assignation ethnique produites dans le jeu des interactions. Elle ouvre ainsi la voie à une ethnographie de l'expérience des discriminations formulées par les enfants eux-mêmes. L'objectif de cette approche ethnographique n'est pas de nier ou de mettre de côté la lecture ethnique mais de comprendre les catégories produites par les élèves en situation et de complexifier l'analyse. On peut par ailleurs étendre l'expérience de la discrimination à d'autres catégories d'élèves comme les enfants ne vivant pas en bidonville mais perçus comme roumains ou encore les enfants allophones ou récemment arrivés en s'interrogeant sur les critères de production de l'altérité mobilisés par les élèves. Par exemple, l'apparence physique ou les vêtements, la non maîtrise du français ou l'accent prononcé peuvent également être des motifs d'altérisation entraînant racisme et rejet de la part des élèves se percevant comme majoritaires. Par ailleurs, on peut collecter l'expérience des élèves qui ne font pas partie des groupes discriminés comme témoins ou participants du processus d'altérisation en observant leurs pratiques et discours en présence, et en l'absence, des élèves

38. Ce défaut de reconnaissance d'une domiciliation entrave d'autres démarches administratives comme l'attribution des allocations familiales, l'ouverture d'un compte bancaire, l'inscription à Pôle Emploi… Cette question a récemment fait l'objet d'un plaidoyer d'un collectif d'associations (Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Romeurope, Secours Catholique, Cimade, Fondation Abbé Pierre, Dom'asile) à l'occasion de la Journée francilienne de la domiciliation le 10 octobre 2018 : « Une adresse pour exister : Faire de la domiciliation un service public efficient ».

discriminés. Une observation des interactions entre élèves permet enfin de s'interroger sur la circulation des conduites déviantes valorisées par les élèves et alimenter une réflexion sur les modalités de résolution des tensions à mettre en œuvre par les enseignants.

Les pratiques de discrimination observées concernant l'accès à la scolarisation des enfants des bidonvilles peuvent être mises en perspective avec les obstacles rencontrées dans le parcours d'accès à la santé des familles. On va retrouver les pratiques de sélection au guichet et les contraintes organisationnelles déjà décrites plus haut dans les séquences de médiation et d'accompagnement auprès des centres de santé ou des hôpitaux qui seront développées dans le chapitre suivant consacré à l'accès à la santé.

Chapitre 4

Accéder à un parcours de soins en situation de vulnérabilité résidentielle

Ce chapitre porte sur l'accès à la santé et le parcours de soins des familles vivant en bidonville en partant de mon expérience de médiatrice bénévole dans une association dédiée à l'accès aux soins. Mon activité de médiation sociale consiste d'une part à me rendre dans les bidonvilles pour aider les personnes à constituer leur demande d'aide médicale d'État afin que leurs dépenses de santé soient prises en charge par l'assurance maladie, et d'autre part à les accompagner physiquement au centre médical ou à l'hôpital pour leurs consultations et au centre d'action sociale pour obtenir une domiciliation administrative. Dans la première partie du chapitre, je décrirai d'abord l'activité de médiation à domicile en compilant des séquences de sorties avec la mission mobile dans les *platz* puis je donnerai à voir les interactions à l'accueil du centre de santé municipal et du centre d'action sociale et les obstacles rencontrés par les habitants. Puis dans une deuxième temps je me concentrerai sur le parcours d'accès aux soins d'une jeune femme qui a connu plusieurs expulsions durant sa grossesse et dont les enfants ont subi diverses pathologies importantes. Enfin pour clore le chapitre et faire le lien avec la partie suivante sur les mobilisations je m'intéresserai aux relations entre les associations et aux tensions qui peuvent apparaître entre les pratiques de coopération, de sélection et de concurrence entre les différents acteurs engagés au côté des roms vivant en bidonville.

1. Apprendre le métier : de l'accueil au centre médical à la médiation itinérante

Séquence 1 : Faire ses premiers comme accueillante sociale au centre médical

A mon retour d'Espagne en juillet, je postule pour devenir accueillante sociale bénévole auprès

d'une association qui assure des consultations médicales pour les personnes étrangères sans couverture maladie et qui les accompagnent dans leurs démarches pour demander l'aide médicale d'État. L'association anime également plusieurs missions mobiles à destination des personnes vivant dans des squats ou des bidonvilles. À mon arrivée au centre médical de l'association, la coordinatrice m'explique le fonctionnement de l'association et évalue ma motivation en me faisant raconter mon parcours et en me questionnant sur mes perspectives d'emploi. Elle me précise qu'elle demande habituellement aux bénévoles de s'engager sur une journée par semaine pour une durée d'au moins six mois. Elle me présente aux membres de l'équipe salariée : la chargée d'accueil et l'assistante sociale, puis m'accompagne dans l'espace de l'accueil pour me présenter aux autres bénévoles et me montrer les différents postes en distinguant le premier accueil et l'accueil en box. Elle me propose de revenir le jour de la semaine que j'ai choisi pour faire une première expérience en binôme avec une collègue bénévole expérimentée.

Le local se décompose entre une grande salle d'accueil avec d'un côté le premier accueil et trois bureaux derrière en longueur et de l'autre une salle d'attente et les trois box des médecins, et derrière celle-ci un espace de bureaux ouvert où sont installés les salariés et une salle de réunion. L'équipe en charge de l'accueil a mis en place un système de listes sur lesquelles le public doit s'inscrire en distinguant une feuille blanche pour les consultations médicales et une feuille rose pour la demande d'Aide Médicale d'État. Les consignes sont inscrites dans les différentes langues parlées par le public habituel (anglais, arabe, hindi, ourdou, roumain, espagnol) sur la porte du centre et il est conseillé aux personnes de venir tôt pour avoir une place. Les personnes inscrites se présentent au premier accueil et reçoivent un ticket, le nombre de tickets correspondant au nombre de consultations possibles sur une demi-journée en fonction du nombre de bénévoles disponibles. L'activité d'accueillante sociale consiste à aller chercher les personnes dans la salle d'attente en appelant les possesseurs d'un ticket dans l'ordre d'arrivée et à les installer dans un box pour faire un entretien. Elle doit ensuite aller chercher le dossier des personnes qui sont déjà venues en consultation médicale ou préparer le dossier des nouveaux patients en remplissant une fiche de renseignements. En fonction des réponses données, l'accueillante peut évaluer les besoins de la personne et lui proposer de l'orienter vers des dispositifs adaptés par exemple des cours d'alphabétisation, des permanences juridiques ou des distributions de repas. Elle doit également informer les patients sur l'aide médicale d'État à l'aide d'une fiche traduite dans différentes langues qui précise les pièces nécessaires et les

inciter à revenir pour constituer leur demande. L'aide médicale d'État est une couverture sociale pour les personnes sans titre de séjour et dont les ressources sont inférieures à un certain montant. L'accueillante doit vérifier la présence des pièces nécessaires : une pièce d'identité, une attestation de domiciliation, une preuve de présence sur le territoire de plus de trois mois et de moins d'un an et une photo. Elle remplit ensuite un formulaire *Cerfa* de demande d'aide médicale et une déclaration de ressources pour attester que le demandeur ne dépasse pas le plafond de ressources. Selon la localisation des caisses d'assurance maladie, les pièces demandées sont différentes et le bénévole dispose d'un tableau collé sur son bureau avec la liste des pièces acceptées selon les départements. Si la personne n'a pas de domiciliation, le bénévole peut soit lui proposer de l'orienter vers le Centre Communal d'Action Sociale pour faire une domiciliation administrative si cela est possible dans sa commune de résidence, soit lui proposer de lui faire une domiciliation administrative de l'association qui a une habilitation pour domicilier les patients qui demandent l'aide médicale. La bénévole effectue deux copies de la demande d'aide et des pièces fournies, l'une à conserver par le patient et l'autre conservée dans son dossier. Elle indique enfin à la personne comment se rendre à la caisse d'assurance maladie en transports en commun pour aller déposer la demande dans la foulée.

Environ une semaine après mes premiers pas d'accueillante sociale, lors d'une fête de quartier, un ami me propose de me présenter Elena une mère d'élève dont les enfants fréquentent la même école que sa fille en précisant qu'elle travaille avec les Roms et que ça peut m'intéresser pour ma thèse. Je lui demande pour qui elle travaille précisément mais il ne sait pas. Il interpelle la jeune femme et me la présente. Celle-ci me reconnaît immédiatement et je me rends compte à mon tour que nous travaillons toutes les deux dans le même centre d'accueil. Elle se souvient de m'avoir vue entrer dans le bureau du fond pour chercher des dossiers en cours de saisie, et moi je me souviens qu'elle m'ait demandé qui j'étais sur un ton un peu sec comme si je la dérangeais. Nous commençons à discuter de nos enfants. Puis je lui demande en quoi consiste son travail en lui précisant que j'ai déjà travaillé avec les Roms l'année passée. Elle me dit que l'équipe assure des consultations médicales sur les terrains, dans un camion aménagé à cette fin, et qu'elle organise des campagnes de sensibilisation, de vaccination et de dépistage. Elle me précise qu'ils vont plutôt chercher les populations les plus isolées, qui sont loin des structures de soins. Je lui demande comment ils font pour trouver les Roms isolés car il me semble qu'ils ne sont pas toujours visibles. Elle me répond que justement c'est leur mission de les trouver et d'essayer de les suivre. Je lui dis que ça m'intéressait d'en savoir plus et de voir si je peux faire

quelque chose.

Deux semaines plus tard, à la fin du repas, je retrouve donc Elena la coordinatrice de l'équipe dédiée aux sorties dans les bidonvilles qui me dit qu'elle a bien reçu mon mail et me propose d'en parler tranquillement après le déjeuner. Elle sort par la porte de derrière pour aller fumer et me fait signe de la suivre. Je lui dis que je suis en train de travailler sur un projet de thèse et que j'avais déjà travaillé sur les Roms en master précisant que je m'étais concentrée sur les mobilisations de soutien. Elle cite le nom d'un collègue chercheur qui travaille dans une autre association et me dit qu'il lui a parlé de moi et de mon travail. Elle me dit ensuite qu'elle souhaiterait développer l'activité de médiation sociale au sein de l'association en précisant que ça consisterait à faire de l'accompagnement social comme on le fait au centre médical mais en version mobile. Elle dit qu'elle a pensé à moi pour assurer cette fonction car je connais déjà la démarche grâce à mon expérience au centre médical, et elle ajoute qu'en plus ça me ferait un terrain pour ma thèse. Je lui réponds que je suis d'accord et très enthousiaste à l'idée de rejoindre l'équipe. J'ajoute que je suis en train d'apprendre le roumain, mais que je ne le maîtrise pas encore bien. Elle me dit qu'au début pour les sorties je serai accompagnée par une interprète. Elle me demande quand je pourrais commencer et quelles seraient mes disponibilités. Je lui réponds que je suis plutôt disponible car je n'ai pas trouvé de boulot, que ma seule contrainte c'est que j'assure la permanence d'accueil au centre médical le mardi et le jeudi. Je lui demande si je dois demander une autorisation au siège de l'association pour utiliser les données recueillies au cours des sorties, elle me répond que non, que je fais partie de l'équipe et que je n'ai qu'à suivre le discours de l'association. Elle m'explique ensuite qu'ils ont changé de stratégie pour les sorties terrain depuis quelque temps, qu'ils ont choisi de se concentrer sur un bidonville et d'y rester plusieurs semaines pour assurer un suivi. L'objectif est d'inciter les gens à devenir autonomes et à accéder au droit commun comme on le fait au centre médical en accompagnant les demandes d'aide médicale d'État. Elle précise que c'est plus efficace que de se rendre de temps en temps sur le terrain et de faire du saupoudrage. Il faut éviter que les patients se disent qu'ils n'ont pas besoin de faire de démarches car on est là et leur faire comprendre qu'on assure une présence un certain temps sur ce terrain et qu'après on ne revient plus car on va voir d'autres personnes. Elle me dit qu'ils ont embauché un médiateur salarié depuis un an et que c'est efficace, que ça lui permet d'être déchargée de certaines tâches. Elle me dit qu'elle peut passer plus de temps ici au centre, qu'avant elle était responsable et médiatrice. Je lui demande comment s'organisent les sorties sur le terrain. Elle me répond que

l'organisation est semblable à celle du centre, qu'il y a des jours de consultation fixes, qu'il y a toujours un médecin et un interprète, qu'ils partent en camion sur le terrain. Sur le travail de médiation, je lui demande s'il ne serait pas possible sur chaque terrain de faire appel aux habitants qui parlent français pour assurer l'intermédiaire entre les Roms et les services sociaux. Elle me répond que ceux qui font les intermédiaires ont du coup une position de pouvoir et demande une commission pour aider les autres à faire les démarches. Elle dit que la mission ne veut pas encourager ça et aussi surtout qu'il y a le secret médical, qu'on ne peut pas demander à quelqu'un du terrain de traduire lors de la consultation avec le médecin. Elle me dit enfin que le projet pourrait se mettre en place rapidement et qu'elle me tiendra au courant.

Cette séquence décrit mon apprentissage de l'activité d'accueillante sociale dans le centre médical de l'association et la proposition de recrutement comme médiatrice par la coordinatrice de l'équipe mobile dédiée aux roms vivant en bidonville. Cette entrée sur le terrain par une posture d'apprentissage du métier me permet de coupler incorporation des consignes et des démarches administratives et sensibilisation au vocabulaire médical et à la situation sanitaire dans les *platz* tout en ménageant une réflexivité et une mise à distance nécessaire à la collecte de données ethnographiques. Mon immersion par le travail dans le quotidien de la mission me permet d'intérioriser le langage indigène par exemple avec l'utilisation des acronymes comme AME (Aide Médicale d'État), PMI (Protection Maternelle et Infantile) ou ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ou la manière de désigner les *platz* par le nom de la rue ou le groupe d'habitants par leur ville d'origine en Roumanie. Comme pour mon terrain précédent avec le collectif de soutien c'est par la rencontre informelle et les relations de proximité spatiale et affinitaire que je vais avoir un accès rapide et privilégié au terrain d'enquête et pouvoir poursuivre ma circulation entre différents cercles en lien avec mes différents statuts. Tout au long de ce chapitre on prêtera attention aux temps de discussions informelles, par exemple ici dans la cuisine ou pendant la pause clopes, mais aussi durant les trajets en voiture ou dans les salles d'attente.

Dès notre première conversation informelle la coordinatrice pointe les objectifs affichés par l'association en insistant à la fois sur la nécessité de repérer et d'accompagner les

personnes les plus éloignées des lieux de soins et aussi sur le souhait de privilégier l'orientation vers le droit commun en vue d'encourager l'autonomie des familles suivies. L'idée de la coordinatrice est de reproduire le modèle de médiation sociale déjà pratiquée au centre médical pour favoriser l'orientation vers les services municipaux, le centre de santé pour les consultations et le centre d'action sociale pour la demande de couverture maladie. De même pour les demandes qui ne concernent pas directement l'activité médicale l'équipe a pour consigne d'orienter les personnes vers des associations partenaires dédiées par exemple à l'aide juridique, à l'accès à la scolarisation ou à la distribution de repas et de biens de première nécessité. Comme je l'ai déjà évoqué à la fin du chapitre précédent les associations contraintes par le nombre de personnes à suivre et le peu de moyens à disposition doivent procéder à une priorisation des demandes qui peut susciter des tensions entre les membres de l'équipe et avec les autres associations (ce point sera traité à la fin de ce chapitre dans la partie sur les relations entre les associations). Le nouveau projet de médiation présentée par la coordinatrice s'inscrit dans une complémentarité à la fois spatiale et temporelle entre le centre médical et la mission mobile. D'une part l'équipe de médiation dispose d'une salle dédiée aux réunions et à la saisie des comptes rendus et dans laquelle sont rangés les classeurs avec le matériel de sortie. D'autre part, durant chaque sortie ponctuelle l'équipe de médiation est en lien avec le bureau de l'association pour solliciter la coordinatrice par téléphone en cas de questions ou pour orienter les personnes rencontrées vers les consultations ou les permanences d'accès aux droits du centre médical.

Comme le mentionne la coordinatrice, l'équipe de médiation mobile est en train de se constituer autour des deux salariés Elena la coordinatrice et Léo le médiateur salarié, et avec la participation enthousiaste de quelques collègues médecins dont Monique la pédiatre (déjà présente dans le chapitre précédent sur l'école), Bénédicte la sage-femme et Tom le médecin[39]. Dans la première partie du chapitre nous allons suivre le travail de médiation de

39. Pour faciliter la description j'ai choisi de présenter une équipe simplifiée composée de deux collègues salariés et de quatre collègues bénévoles avec lesquels je fais des sorties régulières. En réalité l'équipe de médiation dans son ensemble compte environ quinze bénévoles soignants et médiateurs qui se répartissent les sorties sur les différents jours de la semaine. Par souci d'anonymat j'ai choisi de modifier le prénom de mes collègues. Je profite de cette note pour leur témoigner ma reconnaissance pour m'avoir fait partager leur expérience au quotidien et leur moments de sociabilité durant ces quatre années à leur côté.

ces acteurs en décrivant les visites de l'équipe dans le *platz* pour assurer des consultations médicales et pour constituer les dossiers d'aide médicale et orienter les habitants vers les services municipaux.

2. Rendre visite aux familles dans les *platz* : consultations et médiation à domicile

Séquence 2 : Consultations à domicile et orientation médicale

Un vendredi matin de décembre, à mon arrivée au siège de l'association je salue Elena la coordinatrice et Léo le médiateur et leur demande le programme de la journée. Elena propose à Léo d'aller au terrain Robespierre[40] car il y a une jeune fille de 13 ans qui a été hospitalisée pour une fausse couche. Elle a subi une interruption volontaire de grossesse à l'hôpital. Elle vit avec son mari et sa belle-famille sur le terrain. Elena ajoute que c'est bien si je vais avec lui car peut-être qu'elle dira plus de choses à une femme. Elle me dit de lui poser des questions et que le médiateur traduit pour voir comment elle se sent et quelles sont les relations avec sa belle-famille. Nous préparons les classeurs pour la sortie et la coordinatrice part en réunion de son côté. Pendant le trajet en voiture je demande à Léo s'il a vu souvent des jeunes filles enceintes aussi jeunes et il me répond que c'est courant d'avoir des grossesses pour les adolescentes mais plutôt vers 16 ans.

A notre arrivée devant le *platz* nous saluons trois hommes devant l'entrée. L'un d'eux, un homme grand avec une moustache, nous montre une boule dans son cou et Léo lui conseille de venir lundi au centre médical pour consulter un médecin. L'homme un peu fort qu'on avait vu la semaine précédente nous montre un papier et nous demande si ça marche pour faire l'aide médicale. Je regarde le document, il s'agit d'une ordonnance daté du mois d'avril, et lui confirme que oui ça marche pour prouver qu'il est ici depuis plus de trois mois. Léo lui dit que ça marche pour faire l'aide médicale et qu'il peut venir lundi lui aussi. Son ami le plus mince nous dit ensuite que sa femme est malade depuis un mois car elle a mangé des champignons en

40. J'ai choisi de garder la désignation du *platz* utilisée par les habitants et l'équipe de médiation qui le nomme habituellement par le nom de la rue où il se trouve, tout en modifiant les noms de rue pour conserver l'anonymat des lieux fréquentés. Notons que l'équipe de médiation désigne également le groupe d'habitants par le nom de leur ville d'origine en Roumanie (comme on l'a déjà mentionné dans le chapitre 2 sur la circulation dans la ville)

Roumanie. Il précise qu'elle est sur la route et doit arriver dans la journée.

Après ces sollicitations, nous entrons dans le *platz* et empruntons la première allée sur la gauche pour nous rendre dans la baraque de la jeune fille. Je demande à Léo comment il fait pour savoir dans quelle maison elle est et s'il connaît le nom de tous les gens. Il me dit que non qu'il ne connaît pas tous les habitants et qu'entre eux ils s'appellent le plus souvent par des surnoms. Habituellement c'est Elena la coordinatrice qui lui explique où habitent les familles à voir avant de partir, et parfois il demande aux habitants qu'il croise s'ils connaissent telle personne. Nous nous arrêtons au milieu de la première allée et frappons à une porte sur la gauche. Un jeune homme brun d'une vingtaine d'années vient nous ouvrir la porte et Léo lui explique que nous sommes venus prendre des nouvelles de la jeune femme qui s'est fait opérer. Il nous fait entrer dans la baraque. La jeune femme, qui parait avoir 17-18 ans, est assise sur le canapé et n'a pas l'air en grande forme. Je la salue en roumain et lui demande si ça va. Elle répond par un sourire timide. Son mari est assis près d'elle. Léo lui demande comment elle se sent. Elle répond qu'elle est sortie de l'hôpital depuis deux jours et que c'est encore douloureux. Je demande en français si elle a un rendez-vous de suivi avec l'hôpital et le médiateur traduit. Le mari répond que « oui, elle a un rendez-vous dans un mois ». Il sort le dossier médical et me le tend. Elle a une convocation pour un suivi d'opération pour le 9 janvier prochain. Le mari dit ensuite qu'ils n'ont pas pu avoir tous les médicaments à l'hôpital et nous demandent si on en a car s'il va à la pharmacie il va devoir payer. Le médiateur lui répond qu'on n'a pas de médicaments avec nous, mais qu'on peut en apporter la prochaine fois. Le mari nous tend l'ordonnance et le médiateur note les médicaments à apporter. Léo me précise que l'association a un partenariat avec une pharmacie pour délivrer des médicaments à ses patients. Léo leur dit qu'il repassera les voir la semaine prochaine, nous saluons le jeune couple et sortons de la baraque.

Après cette première visite Léo souhaite prendre des nouvelles d'une petite fille qui avait un problème d'infection urinaire. Nous marchons jusqu'au fond de l'allée puis nous frappons à la porte de la dernière baraque à droite. Un homme de bonne corpulence d'une quarantaine d'années nous ouvre la porte et nous invite à entrer et à nous asseoir sur le canapé. Sur le lit à droite une petite fille d'environ 5 ans est allongée avec sa mère assise à son chevet. Nous les saluons et Léo leur explique qu'on est venu voir si tout va bien. Le père nous sort le dossier médical de la petite fille. Je feuillette le dossier et vois qu'elle a été suivie dans un hôpital situé dans une ville éloignée dans un autre département. Je le fais remarquer à Léo et il demande au

père pourquoi elle est suivie là-bas, que ça fait loin pour y aller. Le père nous explique qu'avant sa famille était installée sur un terrain là-bas puis ils ont été expulsés et ont retrouvé un terrain un peu plus loin. Léo lui dit qu'il pourrait la faire suivre à l'hôpital juste à côté. Le père répond qu'ils y sont déjà allés mais qu'ils n'ont pas voulu les prendre en charge et qu'ils leur ont dit de retourner dans leur ancien hôpital. Il dit qu'eux préfèrent retourner là-bas même si c'est plus loin car au moins ils sont bien reçus. Je continue de feuilleter le dossier, il y a aussi une ordonnance et une feuille de résultats d'analyses d'urine sur laquelle il n'est pas mentionné d'infections. Je dis au médiateur que la cystographie et les analyses sont normales. Je vois aussi que l'aide médicale a été faite par le service social de l'hôpital et que la petite fille a une feuille de rendez-vous de suivi pour le 21 janvier. Le père répond que c'est le médecin qui avait suivi sa fille là-bas qui a donné ce rendez-vous. Léo prend le numéro du père et propose de lui téléphoner pour lui rappeler la date du rendez-vous.

Tandis que nous prenons congé le jeune homme maigre que nous avions croisé la semaine précédente entre dans la baraque et nous salue. Léo me dit qu'il n'a pas l'air bien et s'approche pour le saluer et lui demander comment il se sent. Il nous explique que la dernière fois, la pédiatre l'avait accompagné à l'hôpital pour faire un dépistage tuberculose et que les médecins l'avaient hospitalisé et lui avaient diagnostiqué une pleurésie pulmonaire. Léo m'explique qu'il avait perdu dix kilos et qu'une pleurésie c'est lorsqu'on a de l'eau dans les poumons. Léo lui demande s'il a les résultats des tests pour la tuberculose. Le jeune homme répond qu'il a fait une radio mais qu'il devait faire d'autres analyses et qu'il attend les résultats. Léo m'explique qu'ils ont dû mettre en culture des prélèvements pour déceler des BK (il me précise que c'est un sigle qui veut dire Bacille de Koch, le microbe de la tuberculose). Puis le jeune homme nous confie qu'il a fugué de l'hôpital car il était inquiet pour sa copine. Il est ensuite revenu mais dans un autre hôpital. Il nous montre une feuille de rendez-vous pour la semaine suivante et nous explique qu'il doit y retourner pour retirer les points de suture et vérifier qu'il n'y a pas de l'eau dans ses poumons. Ensuite, il nous montre une ordonnance pour sa femme (antidouleur et antibiotique) en expliquant qu'elle a fait une infection à l'arcade sourcilière suite à une bagarre avec sa belle-mère. Léo m'explique que sa mère n'aime pas sa copine et qu'elle l'a frappée avec une barre de fer.

Léo et moi repartons dans la première allée en direction de l'entrée. Nous croisons une vieille femme qui se plaint de douleurs au dos et Léo lui dit de venir au camion lundi matin pour

consulter le médecin. Ensuite, une jeune femme mince qui se plaint d'avoir mal au ventre nous dit qu'elle vomit tous les matins depuis un mois et qu'elle ne mange pas. Je dis à Léo qu'elle est peut-être enceinte et lui demande de la questionner en roumain sur la date de ses dernières règles. Elle répond au mois de novembre donc rien d'anormal (nous sommes en décembre). Je dis ensuite qu'elle peut venir en consultation gynéco au centre médical le jeudi suivant. Léo lui dit qu'il y aura une consultation camion lundi matin et qu'il peut dire au médecin d'apporter un test de grossesse. Nous la saluons et repartons en direction de l'entrée.

La semaine suivante nous retournons dans le *platz* avec Monique la pédiatre et Léo le médiateur. Mais cette fois je dois me rendre seule dans la baraque de la jeune femme qui nous avait demandé des médicaments suite à son opération car Léo doit accompagner une autre jeune femme à l'hôpital et Monique doit assurer les consultations de pédiatrie dans le camion de l'association. Devant l'entrée du *platz* nous saluons un groupe d'habitants qui discutent et une femme forte s'approche pour parler avec Léo. Elle lui dit que la semaine précédente il y avait une interprète qui était avec le médecin qui lui a mal parlé en précisant que c'était une roumaine blonde. Le médiateur l'écoute patiemment et lui répond avec distance. Puis se tournant vers moi il m'explique sur un ton rieur qu'elle parle d'une interprète d'une autre association qui travaille avec nous et qui est un peu brutale parfois. Avant de partir à l'hôpital Léo me donne une ordonnance en m'expliquant que c'est pour la jeune fille que nous avons vu ensemble la semaine précédente, celle qui a subi une interruption médicale de grossesse. Il me dit qu'il est venu lui donner mercredi et me demande d'aller la voir pour vérifier qu'elle a bien les médicaments et qu'elle les a bien pris. Monique m'informe qu'elle va commencer les consultations dans le camion et je lui réponds que je la rejoindrai car je dois d'abord trouver la jeune fille en montrant l'ordonnance. Elle me propose de venir chercher les médicaments dans le camion si besoin. Je ressors avec elle et décide de les prendre au cas où la jeune fille ne les aurait pas. La pédiatre cherche les médicaments dans la caisse sous la banquette et m'indique la posologie en me disant de bien lui expliquer.

Puis j'entre de nouveau dans le *platz* et je prends la première allée à gauche pour retrouver la baraque. Je m'arrête au milieu de l'allée car je ne sais plus dans quelle baraque habite la jeune fille. Je demande à une vieille femme si elle connaît la jeune fille en précisant son nom et son prénom, mais elle me répond par une moue embêtée qu'elle ne la connaît pas. Une petite femme

mince avec un foulard s'approche et me dit en roumain qu'elle est malade, qu'elle veut voir un docteur et je lui réponds que je ne suis pas médecin et qu'aujourd'hui il y a des consultations seulement pour les enfants dans le camion. Elle insiste et se montre agressive et je lui réponds que je ne comprends pas bien le roumain pour m'en débarrasser. Elle me demande si je suis roumaine et je lui dis que non. Je croise ensuite la petite femme qui nous avait proposé un café lors de notre première visite et lui demande également en précisant que la jeune fille avait été hospitalisée. Elle me demande ce qu'elle a comme maladie, mais je réponds, embêtée, que je ne sais pas, que je dois juste lui donner des médicaments, prenant alors conscience de mon manque de discrétion face à mon obligation de respecter le secret médical. Elle me fait revenir en arrière et m'indique la deuxième baraque. Elle frappe chez une dame qui nous répond que ce n'est pas sa fille que nous cherchons. Je remercie les deux femmes qui continuent de discuter et je continue dans l'allée. Alors que je reste un moment au milieu de l'allée à regarder les maisons, un jeune homme sort d'une baraque sur la gauche et me reconnaît. C'est le mari de la jeune femme, je lui dis que j'ai apporté les médicaments pour sa femme et il m'invite à entrer. Je salue la jeune fille assise à gauche sur le lit et le mari me dit de m'asseoir sur une chaise près de la table. La jeune femme a l'air d'aller mieux, elle est souriante. Ils sont en train de manger des patates sautées à la poêle. Elle a bien une ordonnance mais elle n'a pas eu tous les médicaments en sortant de l'hôpital. Je leur donne les médicaments délivrés par la pédiatre et leur explique la posologie. Il se moque gentiment de mon roumain car je cherche mes mots pour indiquer la posologie et je complète mes phrases en parlant espagnol quand je ne connais pas le mot en roumain. Je précise ensuite que je n'ai pas la pilule et que ce serait bien qu'ils aillent la chercher à la pharmacie avec l'ordonnance. Ils me demandent si je peux leur en apporter la semaine prochaine et je réponds que je demanderai au médecin qui viendra lundi car aujourd'hui la pédiatre n'en avait pas dans le camion. Je les salue et ressors du terrain pour aller rejoindre Monique dans le camion.

Devant l'entrée, une dame forte s'approche de moi et se plaint d'un mal de dents. Je lui dis que normalement aujourd'hui c'est le docteur des enfants, mais qu'elle peut au moins lui donner du paracétamol et lui faire une feuille d'orientation pour une consultation aux urgences dentaires de l'hôpital. Je monte dans le camion pour prendre les médicaments avec la dame qui a mal aux dents. Je lui demande si elle a fait une demande d'aide médicale et elle me répond que oui, qu'elle est venue au centre il y a deux semaines environ. Monique remplit une feuille d'orientation pour la dame et je lui explique en roumain comment se rendre à l'hôpital en

transport en commun.

A mon retour une petite file d'attente s'est formée derrière le camion. Je m'installe devant sur le siège passager pour feuilleter le classeur bleu dans lequel sont rangés les comptes rendus des sorties précédentes rédigées par le médiateur. Puis la pédiatre me dit de venir la rejoindre à l'arrière pour l'aider à traduire. Nous recevons trois enfants en consultation : un petit garçon qui tousse et a des mycoses accompagné de sa mère ; un deuxième garçon qui tousse également et a de la fièvre et pour lequel Monique diagnostique une bronchite ; un troisième enfant qui se plaint de la gorge, mange peu et dort beaucoup. Comme il a beaucoup de fièvre, elle lui donne du paracétamol et l'envoie à l'hôpital avec un mot d'orientation pour le médecin. Vers 15h00, Monique me propose de repartir car je lui avais dit le matin que je devais être rentrée pour aller chercher mes enfants à l'école à 16h00. Elle fait signe aux autres mères qui attendent derrière le camion que les consultations sont terminées pour aujourd'hui et nous repartons.

Quelques mois plus tard au printemps, au cours d'une sortie médiation avec Bénédicte la sage-femme de l'association nous devons rendre visite à deux femmes enceintes. Alors que nous cheminons dans l'allée du *platz* nous sommes interpellées par une femme qui a déjà un enfant d'un an et qui voudrait en avoir un deuxième mais qui ne peut pas. Elle demande qu'on lui prenne un rendez-vous pour une consultation en gynécologie à l'hôpital. La sage-femme lui répond qu'elle va le faire et lui dit ensuite que c'est peut-être son mari qui a un problème. La femme répond qu'il a eu une infection en Roumanie mais que maintenant ça va mieux. Puis la sage-femme lui demande s'il a déjà eu les oreillons mais la dame dit que non. Nous poursuivons notre chemin pour aller voir la femme enceinte mais nous rencontrons sa belle-mère devant la baraque qui nous informe que sa belle-fille est partie et qu'elle va rentrer dans dix minutes environ. Nous avançons dans l'allée pour aller voir la deuxième femme enceinte. Il s'agit d'une adolescente de 15 ans qui habite dans la baraque du fond près de la voie ferrée. Nous entrons dans la baraque et saluons la jeune femme allongée sur le lit et sa mère assise à son chevet. La sage-femme la questionne sur les dates de ses dernières règles et lui demande si elle a fait une première échographie. La jeune femme répond timidement en roumain qu'elle a eu ses dernières règles en novembre et qu'elle a fait une échographie en Roumanie et qu'elle est à cinq mois de grossesse. La sage-femme s'installe près d'elle et lui demande si elle peut l'examiner. Elle l'ausculte minutieusement et évalue la taille et la position du bébé. Puis elle sort son stéthoscope

et le place sur le ventre de la jeune femme et, après s'être assuré que tout va bien, elle propose à la jeune femme de lui faire écouter le cœur de son bébé. La jeune femme accepte et affiche un sourire ému. La sage-femme lui indique ensuite le numéro à contacter pour prendre un rendez-vous et être suivie dans la maternité de la ville voisine. Nous saluons chaleureusement les deux femmes et repartons. Nous croisons une autre jeune femme qui prévenue de notre présence par ses copines est venue nous demander un test de grossesse. La sage-femme sort un sachet de la sacoche et lui tend en lui expliquant qu'elle doit le faire le matin de préférence et qu'elle doit bien attendre une minute pour voir apparaître le résultat. Avant de partir nous rendons visite à une autre femme qui avait une consultation à l'hôpital la semaine précédente pour se faire poser un stérilet. Celle-ci nous confie sur un ton enjoué et distant qu'elle n'a pas voulu le mettre car elle a eu peur et elle ne comprenait pas ce que disait le médecin. Puis elle me montre fièrement sa pilule dans son sac et la sage-femme lui conseille de bien la prendre tous les jours à heure fixe si elle veut être protégée.

Cet enchaînement de séquences donne à voir l'activité de médiation dans le *platz* et les pratiques de diagnostic et d'orientation menées par les bénévoles. Pour chaque sortie l'équipe de médiation reçoit les consignes de la coordinatrice qui doit prioriser les demandes et le suivi des patients en lien avec les sollicitations qu'elle a reçues de la part des habitants et des établissements de santé. Elena la coordinatrice joue ainsi un rôle d'interface entre d'une part l'équipe de médiation et les habitants du *platz* et d'autre part entre les professionnels de santé et les patients. Par exemple dans le cas de la jeune fille qui a subi une interruption médicale de grossesse c'est l'hôpital qui a contacté la coordinatrice pour solliciter un accompagnement après son opération. En retour l'association mène un travail de sensibilisation auprès des professionnels de la santé et d'orientation vers les centres de santé et les hôpitaux tentant ainsi d'instaurer une relation durable de partenariat. Au vu du grand nombre de sollicitations, l'équipe doit mettre en œuvre une priorisation des demandes avec la consigne d'orienter le plus possible les patients vers le droit commun en vue de ne pas surcharger l'accueil du centre médical de l'association. Les interventions de l'équipe de médiation dans le *platz* s'articulent entre le planning fixé par Elena avec des personnes à voir en priorité par exemple à la suite d'une consultation ou d'une hospitalisation et les nombreuses sollicitations des habitants au

gré de la circulation dans les allées. Lors du suivi des patients la visite consiste le plus souvent à consulter le dossier médical, à s'assurer que le patient se rendra bien à la visite suivante et à délivrer les médicaments nécessaires lorsque les personnes n'ont pas pu les obtenir à l'hôpital ou à la pharmacie. Au vu des contraintes de l'organisation du travail morcelée avec une seule sortie hebdomadaire et de la rotation des équipes, les médiateurs et les soignants passent seulement quelques heures par semaine dans le *platz* et rencontrent peu de patients au regard du nombre d'habitants. Le programme de la sortie est déjà fixé par les consignes de la coordinatrice en fonction des sollicitations des établissements de soins et des visites précédentes. L'équipe doit également composer sur place avec le traitement des urgences et les demandes spontanées et concentre le plus souvent son activité sur des visites de contrôle et de conseil aux patients et sur des pratiques d'orientation vers le centre médical de l'association ou vers les urgences ou les différents services de l'hôpital. L'activité de médiation consiste en un passage de relais, un repérage des situations et une orientation vers les lieux de soins, mais ne permet pas d'avoir une assurance sur le dénouement de la situation, laissant au médiateur une impression de ne pas avoir prise sur la suite du parcours et sur la prise en charge effective du patient.

On peut noter ici que la médiation dans le *platz* est majoritairement une histoire de femmes comme en attestent les descriptions de la visite à la jeune fille qui a subi une interruption de grossesse, de la file d'attente des mères avec leurs enfants devant le camion de la pédiatre ou du suivi des grossesses par la sage-femme et des discussions sur la contraception. La coordinatrice et le médiateur rapportent une fréquence des grossesses précoces en lien avec une valorisation de la figure de la maternité et du mariage chez les jeunes couples. L'équipe de médiation a pour consigne en lien avec la sage-femme de veiller à ce que les femmes puissent se confier sur leur désir de maternité ou au contraire sur leur volonté d'avoir accès à une contraception. Dans la dernière séquence, une des femmes rencontrées se montre angoissée du fait qu'elle n'arrive pas à avoir d'enfant. Un peu plus tard une autre femme nous demande de lui prescrire une pilule contraceptive et nous raconte sa déconvenue lors de sa visite chez le médecin qui devait lui poser un stérilet du fait de son incompréhension de la langue. Décrire une consultation de la sage-femme dans le *platz* donne

également à voir une relation d'intimité avec les femmes souvent chargée d'émotion comme ici lorsque la jeune mère peut entendre battre le cœur de son enfant dans le stéthoscope. Notons que si ma thèse ne s'inscrit pas explicitement dans une approche par le genre, la majorité des observations collectées, tant lors de mes visites informelles comme proche des familles que durant mon activité de médiatrice avec l'association, mettent en scène le quotidien des femmes du *platz*.

En complément de mon activité d'accueillante au centre médical, mes premières sorties dans le *platz* vont me permettre de poursuivre mon apprentissage du métier de médiatrice et de m'orienter davantage vers des compétences médicales. Les discussions avec l'équipe et les sorties médiation sont autant d'occasions de découvrir les pathologies fréquemment rencontrées par l'association et d'aiguiser mes compétences en matière de diagnostic, de suivi et d'orientation des personnes. Ce nouveau terrain d'enquête avec l'association augure un changement de décor par rapport à mon expérience de l'entrée par le soutien scolaire et la mobilisation. La première sortie médiation avec l'association me donne à voir une face plus sombre de la vie en bidonville avec une concentration de pathologies, un accueil souvent distant et parfois hostile, et la nécessité d'adopter une posture d'injonction aux soins parfois moralisatrice. À l'effet de dévoilement provoqué par la finalité sanitaire et sociale de ma mission et par la fréquentation de personnes malades s'ajoute un changement de perception et de relation par rapport à mon expérience précédente du *platz* avec davantage de tensions entre les habitants, une méfiance à l'égard de notre présence et parfois une tentative de profiter de l'empathie ou de la naïveté des bénévoles. Dans la deuxième séquence je dois ainsi faire face à la contrainte de me retrouver seule dans les allées du *platz* à chercher une jeune fille pour lui distribuer ses médicaments tout en esquivant les demandes trop pressantes dans un roumain encore hésitant.

Pour les familles la visite des médiateurs est également une occasion de discuter des relations avec les soignants et de se confier sur l'accueil plus ou moins bienveillant reçu dans les différents lieux de soins. Celles-ci affichent ainsi une stratégie de sélection des hôpitaux en lien avec la qualité du suivi et de la relation instaurée comme en atteste le choix des parents

de la petite fille de poursuivre leur suivi dans l'hôpital près de leur ancien *platz* malgré la distance. Cette série de descriptions de la médiation dans le *platz* interroge les expériences de réception et de mobilisation des familles dans leurs relations avec les acteurs associatifs qui leur viennent en aide et pointe la nécessité d'objectiver le discours normatif et prédictif des associations et des soignants. L'observation des interactions entre acteurs associatifs et habitants donne à voir un décalage entre prescriptions de l'association, pratiques des bénévoles et réception des familles. Dans le jeu des interactions, les familles peuvent choisir de se conformer aux consignes et conseils prodigués par les bénévoles ou au contraire de s'en détourner. Elles peuvent chercher à donner une bonne image aux acteurs associatifs instaurant une relation de loyauté ou au contraire à mettre en œuvre des stratégies pour tirer profit de la présence associative et de la générosité plus marquée de certains bénévoles. Comme nous l'avions relevé dans le chapitre précédent sur l'école concernant les pratiques d'accueil des agents municipaux, nous retrouvons ici une application discrétionnaire des consignes et une diversité des pratiques des bénévoles inhérente à l'activité relationnelle de médiation. Les bénévoles sont formés directement au cours des sorties par leurs collègues plus expérimentés et il n'y pas de temps spécifiquement dédié à la formation des équipes. Chaque membre de l'équipe va ainsi mettre en scène sa personnalité, ses qualités propres et son expérience sensible dans la relation de médiation avec les habitants produisant un traitement différencié selon les personnes. Comme en atteste la séquence mentionnant la rudesse de l'interprète roumaine de l'autre association, certaines interprètes roumaines vont tendre à reproduire les stéréotypes négatifs très présents en Roumanie et à adopter une posture de suspicion et de jugement sur les pratiques des habitants. Au contraire d'autre bénévoles, comme Monique et moi, vont tendre à exprimer une grande empathie pour les familles et à faire de longues journées de sortie ou à dépasser du cadre des missions premières de l'association en s'impliquant par exemple dans l'accès à la scolarisation des enfants ou dans les procédures en justice contre les expulsions. Par ailleurs cette implication sans borne alliée parfois à une méconnaissance des procédures peut produire des effets négatifs comme en atteste la remarque d'une assistante sociale qui critique les demandes d'allocations familiales remplies par les bénévoles qui ne connaissent pas le métier et font plus de mal par leur incompétence,

obligeant parfois les familles à rembourser des allocations indûment perçues. Notons enfin le décalage temporel et statutaire entre la sortie ponctuelle du bénévole qui rend visite à quelques familles chaque semaine et le travail de suivi au long cours de salariés qui consacrent toute leur semaine à répondre aux sollicitations des familles et des personnels de santé et doivent parfois rattraper le coup en cas de problème.

La consigne de la coordinatrice de valoriser l'accès au droit commun et l'autonomisation des patients s'inscrit dans la mise en chantier d'un dispositif de partenariat avec les centres d'action sociale et les centres de santé en vue de permettre aux habitants de venir en consultations et de déposer leur demande d'aide médicale. Le travail de constitution du dossier d'aide médicale déjà décrit dans la séquence introductive sur mon activité d'accueillante au centre médical va ainsi être reproduit en version mobile dans les *platz* et devenir une des principales occupations de l'équipe de médiation.

Séquence 3 : Médiation à domicile et demande d'aide médicale

Alors que nous nous apprêtons à sortir du *platz*, Léo et moi croisons de nouveau le jeune homme mince qui était à l'entrée et il nous demande de venir chez lui car il voudrait faire l'aide médicale pour sa fille. Il nous invite à entrer dans sa baraque à gauche dans l'allée en face de l'entrée. Il nous montre un mot du pédiatre daté du 9 mars de l'année en cours (nous sommes en décembre) et demande si ça marche pour l'aide médicale. Léo le médiateur répond que oui et j'acquiesce également et lui dis de venir lundi matin au centre médical pour remplir la demande. Je lui précise les pièces à apporter pour faire la demande pour toute la famille (cartes d'identité, certificat de mariage, certificat de naissance et photos pour les adultes). Sa fille âgée d'environ 7-8 ans est assise sur le lit en train de feuilleter un livre de lecture en roumain. Je m'approche d'elle pour regarder et demande au père si elle va à l'école. Il répond que non, mais qu'il lui fait l'école à la maison en montrant des cahiers d'écriture. Il nous parle de nouveau de sa femme qui a mangé des champignons il y a un mois en Roumanie et qui a besoin de voir un médecin. Léo lui dit de venir aussi lundi matin en précisant que lui doit s'inscrire sur la liste rose pour l'aide médicale et sa femme sur la liste blanche pour le médecin. Nous prenons congé et repartons vers l'entrée du *platz*. Devant la grille, nous croisons une femme forte blonde qui parle bien français. Elle nous montre une ordonnance, puis un certificat de scolarité de son fils, qui était scolarisé

dans une école primaire à Lyon, et nous demande si ça fonctionne pour l'aide médicale. Je regarde la date des deux documents (mai et octobre de l'année précédente) et lui répond que ça ne marche pas car ça fait plus d'un an. Je lui demande si elle ne peut pas avoir un autre certificat plus récent, daté de moins d'un an. Elle explique que son fils était scolarisé à Lyon et qu'ils sont arrivés ici depuis trois mois seulement et qu'elle n'a pas encore fait les démarches pour l'inscrire ici. Ensuite elle nous dit qu'elle a un papier de la banque alimentaire mais qu'elle ne l'a pas avec elle ici et je lui répète qu'il doit être daté de moins d'un an et de plus de trois mois.

Quelques mois plus tard au printemps, Elena la coordinatrice et moi arrivons dans un *platz* installé dans la cour d'une maison délabrée en centre-ville pour distribuer des feuilles de liaison en vue d'une orientation vers le centre de santé de la ville avec laquelle l'association a un partenariat. Elle me dit qu'elle doit voir un vieil homme qui devait venir en consultation au centre médical. Il habite dans l'un des anciens garages au fond de la cour et nous accueille en sortant des chaises devant la maison pour nous inviter à nous asseoir. Il nous explique en roumain qu'il est venu à l'association pour avoir les médicaments qui lui avaient été prescrit à sa sortie de l'hôpital, mais qu'il n'a pas été reçu. Elena se tourne vers moi et se montre contrariée par les problèmes récurrents de liaison avec l'équipe des accueillants du centre médical et le manque d'égard pour notre travail d'orientation. Le vieil homme nous montre une ordonnance de l'hôpital pour sa femme en disant qu'il n'a pas pu avoir les médicaments là-bas. Elena propose de téléphoner au responsable de l'accueil pour en savoir plus, mais personne ne répond. Une jeune femme brune avec une fleur dans les cheveux lui donnant une allure gitane et qui porte un bébé s'approche de nous pour nous demander si nous avons des médicaments pour la croissance. Elle explique que son fils de quinze ans a un retard de croissance et qu'elle doit lui donner des vitamines. Elena répond qu'elle doit l'emmener consulter un médecin en précisant qu'elle peut aller au centre de santé municipal. Puis je lui demande si elle a déposé un dossier d'aide médicale. La jeune femme répond que oui, qu'elle a fait une demande en décembre. La coordinatrice lui conseille d'attendre deux mois car elle aura alors l'aide médicale et sera remboursée, en lui disant que ce n'est pas un problème urgent, qu'elle peut attendre encore un peu. La jeune femme répond sur un ton insistant qu'elle ne veut pas et qu'elle préfère lui donner des vitamines. Elena me regarde d'un air dépité en me disant que c'est difficile de faire de la médiation car les gens sont trop consommateurs, ils demandent toujours des

médicaments et ne comprennent pas l'intérêt de faire l'aide médicale. Un homme un peu fort vient nous saluer et nous parle d'un problème de carte bancaire. Il nous invite à entrer dans sa maison, nous fait asseoir sur le canapé près de son fils qui regarde un film de kung-fu sur sa tablette et nous sert un café sucré. Il nous demande de lui faire un papier pour demander la domiciliation à la mairie car la banque a refusé de lui ouvrir un compte bancaire et d'autres habitants lui ont conseillé de faire une domiciliation à la mairie plutôt que dans une association. Il nous dit ensuite qu'il voudrait faire l'aide médicale pour avoir un *pass navigo* gratuit[41], que ce serait plus commode pour lui pour pouvoir aller chercher du travail. Je lui indique les démarches à suivre pour les deux demandes et nous prenons congé.

Nous revenons au centre de la cour baignée par une ambiance sonore de musique *manele* sortant des autoradios, de cris des femmes qui grondent les enfants et de coups de marteau des hommes qui désossent des appareils électroménagers. Nous nous installons avec nos classeurs sur le capot d'une voiture pour distribuer des attestations de domicile et des feuilles de liaison pour orienter les personnes vers le centre social de la mairie pour faire leur demande d'aide médicale d'État. Pour chaque personne nous répétons la consigne de bien attendre trois mois avant d'aller déposer la demande en distribuant un petit document en roumain avec le plan pour aller à la mairie et la date à laquelle l'attestation de présence pourra servir de justificatif de présence. Nous les informons également de la possibilité d'aller consulter un docteur gratuitement au centre de santé municipal dans le cadre du partenariat avec notre association. Nous devons expliquer plusieurs fois l'histoire des trois mois pour l'aide médicale et répéter les mêmes questions, présenter la carte d'identité et une preuve de présence attestant de la durée de présence en France. Un jeune homme inquiet de ne pas pouvoir se faire comprendre par l'accueil de la mairie nous demande s'il y a des gens qui parlent roumain là-bas. Je lui réponds que je lui fais une fiche de liaison pour expliquer pourquoi il vient consulter, que tout est expliqué dessus pour les accueillants mais qu'après c'est bien s'il peut se faire accompagner par quelqu'un qui parle français, c'est plus rassurant pour lui. Un autre jeune homme avec son fils nous demande s'il y a des cours de français pour les adultes et nous demande également pour inscrire son petit garçon à l'école. Je lui dis que je m'étais renseignée l'an dernier pour un autre groupe qui habitait aussi dans cette commune et qu'il y a des cours de français proposés par la

41. Au moment de ces observations, la région Île de France finançait un dispositif de gratuité du *Pass Navigo* pour les patients bénéficiaires de l'AME ou de la CMU en vue de promouvoir un accès plus égalitaire aux transports publics. Cette mesure a été supprimée au moment de l'arrivée de Valérie Pécresse à la tête de la Région.

mairie. Une adolescente qui vit ici avec son mari et sa belle-famille me demande si elle peut faire l'aide médicale. Je lui réponds que comme elle est mineure elle doit faire l'aide médicale sur la carte de ses parents, mais elle me dit ensuite que ses parents ne vivent pas ici, qu'ils sont en Roumanie. Je lui dis que je dois me renseigner auprès de l'assistante sociale pour savoir si elle peut entrer dans la catégorie mineure isolée ou si elle doit faire son aide médicale avec son mari. Un autre jeune homme se présente pour inscrire son fils à l'école et nous demande si nous pouvons lui refaire un carnet de vaccination car le sien est resté en Roumanie. Je lui dis qu'il peut demander à sa famille de lui envoyer le carnet que ça évite de refaire les vaccins, mais il me répond qu'il s'est fâché avec sa famille là-bas et qu'il préfère le refaire ici. Je lui indique l'adresse de la PMI la plus proche en précisant qu'en principe il peut se présenter sans rendez-vous et qu'il sera reçu simplement en montrant un justificatif de domicile et une carte d'identité.

Après environ deux heures de médiation en plein air et une vingtaine d'attestations distribuées, nous prenons congé et repartons au centre médical en voiture. Elena me confie que nous devons retourner voir la mairie car des habitants lui ont rapporté qu'on a refusé de les recevoir au centre social au prétexte que la convention de l'an dernier n'a pas été signée et que les accueillants ne savaient pas qu'ils devaient les recevoir. Elle me dit ensuite sur un ton de satisfaction que ce groupe est plutôt réceptif à la démarche de médiation et qu'elle va sans doute proposer aussi un programme de dépistage pour les hépatites car il y a beaucoup de cas dans leur région d'origine en Roumanie.

Le travail des médiateurs consiste essentiellement à procéder à une vérification des pièces à fournir et particulièrement à contrôler la validité de la preuve de présence sur le territoire qui doit être datée de plus de trois mois et de moins d'un an et qui est justifiée le plus souvent par une ordonnance du médecin ou par une attestation de présence des associations. La liste des pièces demandées varie d'un département à l'autre et par exemple la domiciliation avec une adresse à Paris est beaucoup plus contraignante car la caisse d'assurance maladie demande un justificatif pour chaque mois de présence. De même au début de mon activité il fallait fournir un relevé des revenus mensuels basé sur un état déclaratif des ressources informelles pour attester que le demandeur ne dépasse un certain montant de revenu mais cette consigne a été supprimée. L'accueil reçu par l'équipe de

médiation et l'importance donnée à la demande de couverture médicale peuvent varier selon les lieux fréquentés. Dans la première séquence les deux personnes rencontrées sont déjà familiarisées avec la possibilité de demander l'aide médicale pour pouvoir consulter le médecin gratuitement et se présentent spontanément pour demander une vérification des pièces. Dans la seconde séquence, l'objectif affiché est justement de venir sensibiliser les familles et leur expliquer la démarche pour aller faire la demande d'aide médicale à la mairie. Si la majorité des habitants se montrent coopératifs et jouent le jeu de la distribution des feuilles de liaison, certaines personnes se montrent réticentes et impatientes préférant demander des médicaments ou ne voyant pas l'intérêt de faire cette demande. Cette réticence peut être liée à la personnalité plus ou moins docile de chacun mais surtout à une attitude de rejet des démarches administratives en lien avec leur expérience des refus d'accès aux droits et avec la gestion de l'urgence quotidienne. Comme nous l'avions déjà relevé dans le chapitre précédent à propos des inscriptions scolaires, on peut relever le décalage entre la temporalité longue des démarches administratives et l'urgence des conditions de vie en bidonville. D'un côté les habitants doivent attendre trois mois avant de pouvoir déposer leur demande pour que l'attestation de présence soit valide. D'un autre côté les habitants se trouvent dans un contexte de précarité résidentielle et d'urgence matérielle et doivent anticiper les expulsions à venir et saisir les opportunités de travail ponctuelles.

Par ailleurs si l'objectif de l'aide médicale formulé par l'équipe de médiation est de permettre un accès aux soins gratuit, on relève que certains habitants volontaires pour faire la demande ne le sont pas pour la même raison. La nécessité de disposer d'une domiciliation administrative auprès du centre d'action sociale pour faire la demande d'aide médicale va offrir la possibilité aux habitants de disposer plus facilement d'un document attestant de leur résidence qui leur permettra d'accéder à d'autres services. Plusieurs habitants mentionnent notamment la possibilité de pouvoir ouvrir un compte bancaire plus facilement avec une domiciliation municipale, une démarche nécessaire pour leur permettre de déposer les chèques tirés de la vente des métaux. Un autre habitant exprime également son souhait de souscrire une demande d'aide médicale en vue de disposer de la gratuité du *pass navigo*.

Si dans la première séquence l'équipe de médiation a pour consigne d'orienter les

personnes vers la permanence d'accès aux droits de l'association, par la suite l'objectif sera de développer l'accès au droit commun en favorisant la médiation avec les centres d'action sociale. D'une part cette mesure vise à désengorger le centre médical de l'association qui a vocation à accueillir toutes les personnes sans couverture maladie et pas seulement les habitants des *platz*. La critique de la coordinatrice concernant les difficultés de collaboration avec ses propres collègues de l'association et le peu de cas qui est fait de notre travail de médiation font écho à des attitudes de rejet ou de méfiance à l'égard des personnes orientées par la mission mobile que j'ai pu observer lors de mes permanences d'accueillante sociale. Lors de mes premières semaines de travail au centre médical, alors qu'un groupe de femmes roms faisait leur entrée dans le centre en parlant d'une voix forte et enjouée, un de mes collègues de l'accueil a dit à sa collègue de guichet « c'est la rentrée, les roms sont revenus » en glissant une blague malencontreuse sur la proportionnalité entre la corpulence de la dame et sa puissance vocale. Une autre fois alors que je recevais une jeune femme roumaine venue chercher son courrier au service de domiciliation, la responsable de l'accueil s'approche pour nous informer que le centre est fermé car c'est l'heure de la pause déjeuner. Elle me demande sur un ton autoritaire de remettre cette demande à plus tard malgré ma protestation et ma bonne disposition à rogner cinq minutes de ma pause-déjeuner pour éviter à la dame de patienter encore deux heures.

La démarche de privilégier l'accès au droit commun et la prise en charge de la demande d'aide médicale par le centre communal d'action sociale ou par le centre de santé municipal répond également aux demandes de partenariat de certaines municipalités qui sollicitent l'association car « ils veulent faire des choses pour les roms » pour reprendre les termes de la coordinatrice. Cette volonté de collaboration de quelques villes dans lesquelles sont installés des bidonvilles va se concrétiser par la signature d'une convention de partenariat qui permettra d'orienter et d'accompagner les habitants des *platz* suivis par l'association vers les services municipaux. Notons que c'est la sollicitation des pouvoirs publics qui est à l'origine de la création de la mission mobile auprès des roms dans les années 1990 au moment

de l'arrivée de migrants roms de l'Est de l'Europe[42]. Dans les rapports d'activité de l'association pour l'aide aux voyageurs (ASAV) et de Médecins du Monde (MDM) il est précisé que c'est la direction départementale de l'action sociale (DDAS) du département des Hauts de Seine qui a sollicité l'intervention de leurs équipes pour prendre en charge des personnes identifiées comme tsiganes et venant de Yougoslavie pour la plupart. Cette première sollicitation a donné lieu à la création d'une mission dédiée aux personnes vivant en bidonville et a suscité la mise en œuvre de divers partenariats entre les deux associations et les organismes publics comme l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la protection maternelle et infantile (PMI). Par ailleurs si cette collaboration entre pouvoirs publics et acteurs associatifs s'inscrit dans une temporalité ancienne, elle est également facilitée ici par la présence de complices qui travaillent à l'intérieur des services municipaux et qui vont œuvrer à la mise en place de la convention. Par exemple le partenariat avec le centre de santé municipal va être facilité par la présence d'un médecin qui a été bénévole dans l'association et par la relation d'interconnaissance qu'il entretient avec la coordinatrice.

3. Accompagner vers le droit commun : domiciliation et consultations dans les centres municipaux

Si la mission affichée par l'association est d'inciter les personnes à aller se faire soigner au centre de santé municipal et de faire leur demande d'aide médicale au centre communal d'action sociale, nous allons voir que cette tâche de médiation va se heurter à divers obstacles dans les descriptions suivantes. Pour cela j'ai choisi de mettre en dialogue deux séquences décrivant des interactions au guichet du centre d'action sociale dans deux villes voisines. La première se situe dans une commune pour laquelle le service social de la mairie a convenu d'un partenariat avec l'association pour favoriser l'accès à l'aide médicale.

42. Cette vague de migrations des années 1990 s'explique d'une part par la guerre de Yougoslavie et d'autre part par la chute des régimes communistes, notamment la fin de la dictature de Ceausescu en 1989 en Roumanie pour ce qui nous concerne.

Au contraire la seconde séquence porte sur une ville avec laquelle l'équipe rencontre des difficultés pour obtenir la domiciliation administrative pour les familles des *platz* et décide de mener une action en vue de dénoncer un traitement discriminatoire.

Séquence 4 : Accompagnement vers le droit commun et partenariat avec les mairies

A notre arrivée au centre médical vers 10h00, Léo le médiateur salarié et moi nous installons dans la salle du fond pour écouter les consignes d'Elena la coordinatrice. Elle nous dit que l'association souhaite favoriser l'orientation vers le droit commun et que notre sortie d'aujourd'hui consiste à distribuer des fiches de liaison pour la domiciliation auprès de la mairie et des attestations de présence de l'association comme preuve de présence pour demander l'aide médicale. Elle nous précise que la mission a signé une convention avec la mairie de la ville où se trouve le *platz* et que nous devons simplement leur expliquer comment faire pour se rendre à la mairie. Là-bas on devrait leur délivrer une attestation de domiciliation et les aider à remplir leur demande d'aide médicale. Elle précise qu'elle est déjà passée sur ce terrain il y a deux jours pour leur expliquer et que les habitants avaient l'air plutôt réceptifs. Nous préparons les classeurs et partons en voiture.

Nous arrivons vers 10h30 et nous nous garons quelques mètres devant la grille correspondant à l'adresse indiquée. Nous prenons les classeurs avec les attestations de présence et les feuilles de liaison dans la voiture. Puis nous entrons dans une cour dans laquelle est garé un camion blanc et derrière lequel sont entreposés du bois et des jouets de bébé proprement alignés le long du mur donnant une impression d'ordre peu habituelle dans un *platz*. Nous sommes accueillis par Cosmin un jeune homme souriant assis devant la porte de la maison qui s'étire tout en longueur jusqu'au fond de la cour. Léo le salue en roumain et lui dit que nous venons pour l'aide médicale. Il nous fait entrer par la deuxième porte dans une petite pièce carrée. Une petite femme la cinquantaine souriante (sa mère Irina) nous salue et nous invite à nous asseoir sur le lit. Cosmin nous dit qu'il va chercher les autres habitants de la maison. Une jeune femme avec deux enfants d'environ 6 et 8 ans sont assis sur le lit près de nous. Je les salue en roumain et ils me répondent en souriant. Un autre jeune homme revient avec un radiateur qu'il installe près de nous devant la table et avec des tasses de café. Il est accompagné de quatre autres habitants du squat. Léo leur explique qu'on a besoin de leur carte d'identité pour faire une attestation de présence et une feuille de liaison pour la domiciliation au centre social de la mairie. Puis nous

sortons nos classeurs et commençons à remplir les attestations et les fiches de liaison. Léo leur explique qu'il faudra apporter les papiers à la mairie pour faire la domiciliation. Il précise que pour ceux qui n'ont pas d'autre preuve de présence que l'attestation distribuée aujourd'hui il faudra attendre trois mois pour faire la demande. Les habitants discutent et plaisantent entre eux dans une ambiance détendue. Cosmin nous propose un café et nous dit de faire une pause car nous écrivons beaucoup. Un autre jeune homme un peu fort nous donne chacun une cigarette et nous faisons alors une pause pour fumer. Je discute un peu avec la jeune femme à propos des enfants et lui demande quel âge ils ont et s'ils vont à l'école. Puis je lui parle de mes enfants à mon tour. Les deux enfants assis derrière moi ont pris le tampon avec le logo de l'association que j'avais posé sur le lit et s'amusent à se faire des tampons sur les bras. Ils me montrent leur bras en rigolant de bon cœur. Je ris avec eux et leur reprend le tampon en disant que c'est une bêtise sur un ton pas très convaincant. La mère et son fils nous proposent de déjeuner avec eux. Léo les remercie vivement et je leur réponds à mon tour que c'est très gentil mais qu'on ne veut pas les déranger. Léo me fait remarquer qu'ils ont déjà tout préparé pour nous, en me montrant la mère en train d'éplucher les patates et de faire revenir la viande dans une poêle, et que ce serait malpoli de refuser. Nous acceptons leur proposition. Irina et Cosmin nous dressent le couvert sur une table basse. Léo montre le bol de sauce sur la table et demande si c'est du *mujdei* en m'expliquant que c'est une sauce à l'ail et que c'est une recette turque. Cosmin lui confirme et nous sert des petits verres d'alcool en expliquant que c'est de la *palinca*, que c'est lui qui l'a faite en Roumanie. Il trinque avec nous et boit de bon cœur. Nos assiettes sont remplies copieusement de patates sautées et de côtes de porc baignées dans l'huile. Lorsqu'on a terminé le repas, Cosmin nous sert un autre verre de *palinca*. Puis Léo me propose de partir avec quelques personnes du *platz* pour faire la domiciliation à la mairie. Je lui dis que je suis partante et que je dois juste être rentrée à 17h00 pour aller chercher mes enfants à l'école. Puis je me lève pour débarrasser et propose de faire la vaisselle mais Irina me dit que ce n'est pas la peine. Léo leur propose de les accompagner à la mairie pour faire la demande de domiciliation et leur précise qu'il vaut mieux y aller seulement à quelques familles aujourd'hui. Nous partons à pied avec cinq personnes du *platz* : Irina la mère, Cosmin le fils, un vieil homme et deux autres jeunes. Léo marche devant avec Cosmin et moi je discute derrière avec Irina.

A notre arrivée au centre social de la mairie Léo explique à l'agent du premier accueil que nous venons pour faire des demandes de domiciliation administrative. Il précise qu'il travaille pour une association et qu'il accompagne les personnes pour faire la traduction. L'agent du premier

accueil, un jeune homme souriant, nous invite à patienter dans le hall et appelle la responsable du centre d'action sociale. Nous nous installons sur les banquettes en métal qui sont tournées face aux bureaux. Seul un homme d'une cinquantaine d'années et une dame forte attendent déjà leur tour sur la banquette. Nous entendons une des accueillantes dans un box qui parle fort et sur un ton sec. Léo sort fumer dehors avec Cosmin. Après une dizaine de minutes d'attente, une dame blonde un peu forte, qui a l'air débordé s'approche de nous et je me lève pour aller à sa rencontre. Elle me dit sur un ton vif que nous sommes beaucoup trop nombreux et qu'elle est seule pour nous recevoir, en me demandant si je suis responsable du groupe. Je lui réponds que je suis médiatrice bénévole en précisant le nom de l'association et que mon collègue et moi sommes venus accompagner des personnes pour faire une demande de domiciliation. Je précise que notre association a convenu d'un partenariat avec la mairie et le centre d'action sociale. Je lui dis que nous avons apporté tous les papiers nécessaires et lui présente ensuite l'interprète qui entre de nouveau dans le hall en la saluant. La responsable du centre social nous demande d'attendre un moment, qu'elle doit d'abord recevoir deux autres personnes et qu'elle va nous voir ensuite. Nous nous réinstallons sur les banquettes et continuons de discuter en roumain. Léo me demande si ça ne va pas faire trop tard pour aller chercher mes enfants et je lui dis que je peux m'arranger avec une voisine. Je m'éloigne un peu vers l'entrée pour passer un coup de téléphone à une amie pour qu'elle récupère mes enfants à la sortie de l'école. Environ vingt minutes plus tard, une dame petite avec des lunettes entre dans le hall, salue une collègue près du bureau d'accueil et lui fait remarquer qu' » il y a du monde aujourd'hui ». L'interprète me demande sur un ton souriant si je pense qu'elle dit ça pour nous et je réponds que je ne sais pas. Puis je lui fais remarquer que nous occupons presque toutes les banquettes, qu'il n'y a qu'une seule autre personne qui attend. Irina et Cosmin sortent fumer dehors et me propose une cigarette que j'accepte. Nous parlons du temps et de la neige et elle se moque gentiment de mon accent roumain. Nous retournons à l'intérieur et Cosmin propose de m'offrir un café en montrant la machine à droite de l'accueil. Sur un présentoir près de l'agent d'accueil, je vois des flyers pour des ateliers d'alphabétisation et j'en prends plusieurs pour les habitants. Je demande au jeune de l'accueil où se trouve la rue indiquée sur le flyer. Il me répond que c'est tout prêt d'ici, c'est la rue juste en face de l'autre côté de l'église, à droite de la mairie. Je retourne vers les banquettes et donne les flyers aux habitants en leur disant que c'est pour des cours de français, que c'est dans la rue juste à côté. Après avoir attendu environ 40 minutes, la responsable du centre social nous invite à entrer dans son box. Léo et Cosmin passent une

dizaine de minutes dans le box à discuter avec la responsable du centre social, puis ressortent avec un papier qu'ils nous montrent : il s'agit d'une demande de domiciliation à compléter. Comme il a déjà été domicilié dans une autre commune, il doit apporter une preuve de résiliation pour pouvoir être domicilié ici. Léo vient ensuite chercher une autre personne pendant que le fils raconte comment s'est passée l'entrevue. L'accueillante a simplement demandé le passeport et l'attestation de présence délivrée par l'association en demandant des précisions sur la composition de la famille et sur le temps de présence sur la commune. Les personnes suivantes auront directement une attestation de domiciliation administrative valable un an car elles ont indiqué qu'elles vivaient en Roumanie avant de résider sur la ville. Après le passage des quatre autres personnes, nous repartons à pied au terrain sous une petite neige fine. Léo me confie qu'il est content d'avoir passé une bonne journée. Il m'explique qu'il a eu une semaine très difficile, qu'il a dû gérer des problèmes de santé importants sur un terrain compliqué avec des tensions, et que ça lui fait du bien de terminer la semaine dans une bonne ambiance et avec des familles sympas et motivées.

Nous rentrons au centre médical vers 18h00 et Elena la coordinatrice qui nous attendait pour fermer la boutique, nous fait remarquer que nous rentrons tard. L'interprète lui explique que nous avons été invités à manger sur le terrain et que nous avons ensuite accompagné quelques personnes au centre social. Il dit que c'est une bonne journée, qu'on a pu faire quatre domiciliations et que les gens du *platz* étaient très sympas. Puis il précise qu'ils nous ont même offert de la *palinca*. Elena se moque gentiment de nous en disant que c'est pour ça qu'on est aussi enthousiaste (les plaisanteries sur notre réputation de buveurs de *palinca* seront reprises régulièrement par la suite). Nous rangeons les feuilles dans les bannettes et je recopie la liste des noms des personnes que nous avons rencontrées sur un formulaire de compte-rendu de médiation. Un médecin bénévole, encore présent au centre, nous dit que nous devons faire attention à la nourriture servie dans les *platz* car il y a beaucoup de cas d'hépatite A en Roumanie et que nous pouvons l'attraper par la salive simplement en mangeant ou en buvant un truc. Je lui réponds que ce n'est pas la première fois que je mange dans un *platz* et qu'il ne m'est jamais rien arrivé. Il me dit sur le ton de la plaisanterie qu'il y a des vaccins ici et qu'il peut me faire une injection tout de suite si je veux. Je lui réponds que je n'ai pas besoin, puis je salue mes collègues et repars prendre le bus.

Cette séquence donne à voir une visite auprès d'un petit groupe familial installé dans une maison squattée et qui entretient de bonnes relations entre eux et avec l'équipe de médiation. La sortie se déroule dans une ambiance conviviale, les habitants sont très réceptifs à la démarche de faire la domiciliation et la demande d'aide médicale à la mairie. Au vu de la sympathie et de la motivation des familles le médiateur leur propose de les accompagner au guichet du centre d'action sociale outrepassant ainsi la consigne de la coordinatrice qui nous avait simplement demandé de leur distribuer les feuilles de liaison et de leur indiquer le chemin pour s'y rendre seuls. Précisons qu'il s'agit d'un petit groupe d'habitants avec lequel j'ai noué une relation privilégiée et dont j'ai choisi de suivre le parcours par la suite malgré leur déménagement dans une autre ville (et malgré les consignes de la coordinatrice de n'intervenir que dans les villes avec lesquelles nous avons engagé des partenariats) et de les accompagner dans leur démarche d'accès à l'aide médicale et à la scolarisation en dehors de mon activité avec l'association.

Concernant l'accueil au service d'action sociale, si le premier contact n'est pas très chaleureux et l'attente relativement longue, les habitants du *platz* repartent avec une attestation de domiciliation qui leur permettra de faire leur demande d'aide médicale. À notre arrivée la responsable du centre d'action sociale se montre débordée arguant que nous sommes trop nombreux et qu'elle est toute seule pour assurer l'accueil cet après-midi-là. Visiblement peu habituée à une telle fréquentation, son attitude sera reprise par une collègue d'un autre service qui lui fera remarquer qu'il y a du monde à l'accueil en affichant une volonté de pointer la présence des familles roms qui occupent toutes les chaises de la salle d'attente au moment de son passage. Précisons ici que l'évaluation du nombre de personnes par les accueillantes est à mettre en perspective avec la consigne du médiateur au moment du départ du *platz* d'accompagner seulement quelques familles arguant qu'il s'agit de notre première visite et que nous ne devons pas être trop nombreux. L'équipe de médiation consciente de l'éventuelle attitude de rejet que peut susciter la présence des habitants du *platz* et ayant déjà essuyé des comportements racistes de la part des administrations a ainsi pour mission de jouer un rôle d'apaisement et d'explication en vue de sensibiliser les accueillants à la situation des familles.

Une autre tâche récurrente des médiateurs consiste à informer et à former le personnel du centre d'action sociale pour qu'il puisse prendre en charge la constitution des dossiers d'aide médicale de manière autonome. Lors d'une autre visite pour laquelle j'avais accompagné deux couples du *platz* en dehors de mes heures de mission, j'avais dû montrer à l'accueillante comment remplir le *cerfa* de demande d'aide médicale en lui précisant bien de pas oublier de noter la date d'arrivée en France car cet oubli pouvait être un motif de rejet de la demande. De même la coordinatrice Elena avait reçu plusieurs coups de téléphone de la responsable du centre d'action sociale lui demandant des précisions sur la marche à suivre et plusieurs dossiers avaient été retournés par la caisse d'assurance maladie car les accueillantes du centre social n'avaient pas complété correctement le formulaire. Une autre collègue bénévole nous avait également rapporté l'incompétence d'une assistante sociale qu'elle avait rencontrée dans une autre ville lors d'un accompagnement auprès d'un centre de santé qui dispose d'un service social pour prendre en charge l'aide médicale. Elle lui avait demandé des preuves de présence pour chaque mois de l'année pour le couple qu'elle accompagnait alors que la caisse d'assurance maladie ne demande pas tous ces justificatifs, que ça se fait seulement à Paris mais pas ici, et qu'elle ne connaît pas bien son boulot. La coordinatrice lui avait répondu sur le ton de l'humour que les administrations devraient venir recruter leurs accueillants à l'association, qu'au moins ici les médiateurs bénévoles sont bien formés. L'activité de médiation s'inscrit donc dans un jeu à deux faces, d'un côté inciter les familles à faire leur demande d'aide médicale puis les orienter et les accompagner auprès des services municipaux, et d'un autre côté mener un travail de sensibilisation et de pédagogie auprès du personnel du centre d'action sociale pour leur permettre de constituer les dossiers d'aide médicale.

Dans cette première séquence malgré un premier contact un peu frileux et après une attente d'environ deux heures, les habitants sont reçus chacun leur tour dans le box par la responsable du centre et obtiennent leur attestation de domiciliation immédiatement. Seul un des habitants devra patienter et fournir un certificat de radiation car il avait une domiciliation dans une autre ville. Dans la séquence suivante l'accueil va être plus cordial et le traitement de la demande plus rapide mais pour un résultat beaucoup moins satisfaisant.

Séquence 5 : Témoigner des obstacles à la domiciliation administrative

Environ six mois plus tard, Elena la coordinatrice et moi partons accompagner deux dames pour faire une demande de domiciliation dans une autre mairie dans une autre ville. Cette fois c'est une municipalité avec laquelle l'association n'a pas contracté de partenariat et qui se montre très réticente face à nos démarches de médiation non seulement pour la domiciliation et l'aide médicale mais aussi pour l'accès aux centres de santé et pour les inscriptions à l'école. L'objectif de notre visite est justement de collecter des témoignages et des preuves pour dénoncer les discriminations à l'égard des Roms vivant en bidonville et les difficultés rencontrées dans l'accès à la domiciliation administrative.

Nous passons au *platz* pour aller chercher les deux femmes qui ont accepté de venir avec nous pour tester l'accès à la domiciliation à la mairie. Après dix minutes de marche environ, nous entrons dans le bâtiment du centre d'action sociale. Au premier guichet, un jeune accueillant nous donne un ticket et nous dit que c'est à notre tour d'être reçu dans le box 1 en nous indiquant la porte en face. Elena et moi échangeons un regard de surprise et nous interrogeons sur la rapidité avec laquelle nous sommes reçues, alors qu'il y a environ quinze personnes dans la salle d'attente. Elle me fait remarquer que visiblement notre présence dans le hall dérange, que c'est peut-être parce que nous portons les gilets avec le logo de l'association et sommes accompagnées de deux femmes roms vêtues de jupes longues et coiffées d'un foulard coloré. Nous entrons dans le premier bureau à droite et une dame souriante, la quarantaine, nous accueille cordialement et propose d'aller chercher des chaises, mais nous lui répondons que l'on peut rester debout. Elena invite les deux femmes roumaines à s'asseoir sur les deux chaises devant le bureau. Puis elle se présente et explique à l'accueillante que nous sommes venues accompagner les deux femmes car elles souhaitent demander une domiciliation administrative. L'accueillante demande des précisions sur leur lieu de vie. Elena répond qu'elles habitent sur la commune depuis plusieurs années mais qu'elles n'ont pas de domiciliation. Elle précise ensuite qu'elles habitent dans un bidonville. L'accueillante lui donne alors une feuille avec la liste des pièces à fournir pour obtenir la domiciliation administrative. Nous la lisons rapidement et je lui fais remarquer que toutes les pièces acceptées pour justifier leur présence sur la ville sont des documents officiels qui doivent comporter une adresse (déclaration d'impôts, bulletin de salaire). Elena traduit rapidement pour les deux femmes roumaines. Puis elle dit à l'accueillante

que les femmes ne peuvent pas fournir ces justificatifs, mais que l'association qui les accompagne depuis plusieurs années peut faire une attestation pour témoigner de leur présence sur la ville. L'accueillante répond que ça ne fonctionnera pas et propose tout de même de demander à sa responsable. Elle sort de son bureau par la porte du fond et revient quelques minutes plus tard en nous disant que sa responsable est absente. Puis, elle nous donne une feuille avec une liste d'associations qui assurent des domiciliations administratives. Elena la parcourt rapidement et me dit qu'aucune association n'est située sur la commune. Puis elle le dit également à l'accueillante et lui demande s'il est possible de tout de même laisser les attestations de l'association avec une copie des pièces d'identité des deux femmes. L'accueillante acquiesce, prend les passeports et sort de nouveau de son bureau pour aller faire des photocopies. Elle redonne leur passeport aux deux femmes et écrit un mot d'explication à destination de sa responsable. Je lui demande s'il est possible d'avoir le nom et le contact de son responsable pour le relancer éventuellement. L'accueillante lui dicte le nom et le mail de la personne en question et précise qu'elle transmet la demande aujourd'hui et qu'on devrait avoir des nouvelles dans une dizaine de jours. Je dis discrètement à Elena qu'il nous faudrait une trace écrite de sa réponse pour pouvoir l'utiliser en cas de recours juridique. Celle-ci demande alors s'il est possible d'avoir un écrit attestant que la demande de domiciliation a bien été déposée et qu'elle est en cours de traitement. Mais l'accueillante nous répond qu'elle ne peut pas faire ça, qu'elle peut seulement dire que nous aurons des nouvelles dans une dizaine de jours. Nous la remercions cordialement et la saluons avant de sortir du bureau et de repasser par le hall d'entrée.

Lors d'une réunion d'équipe, environ un mois après, la responsable de l'association nous informera qu'il n'y a pas eu de réponse officielle de la mairie et du centre d'action sociale malgré les relances de la coordinatrice par mail. Cette affaire sera reprise par le service juridique de l'association qui tentera de démontrer le traitement discriminatoire en arguant qu'une non-réponse peut être considérée comme un refus de traitement de la demande. Mais la démarche ne donnera pas lieu à un déblocage de la situation avec cette municipalité qui restera très réticente à toute avancée en matière d'accès aux droits des habitants des *platz*.

Contrairement à la première séquence, ici l'accueil est cordial et le traitement de la demande rapide mais la visite va se conclure par un refus de procéder à la domiciliation des

deux femmes. Dès notre arrivée au premier accueil dans le hall de la mairie, nous sommes immédiatement conduites dans un box et reçues par une accueillante sociale qui examine notre demande. Celle-ci nous reçoit avec courtoisie et va nous chercher des chaises supplémentaires dans le bureau voisin. Elle nous informe de la marche à suivre pour déposer la demande de domiciliation sur un ton posé et en déposant la liste des justificatifs acceptés sur le bureau. Cet accueil bienveillant tranche avec les remarques désagréables parfois essuyées par l'équipe de médiation et les témoignages de rejet et de racisme rapportés par les familles. À la lecture des pièces demandées pour accéder à une domiciliation administrative la coordinatrice fait remarquer à l'accueillante que tous les justificatifs nécessitent de disposer déjà d'une adresse et que les deux femmes ne peuvent pas fournir ces documents. Ici le traitement discriminatoire ne transparaît pas dans la pratique d'accueil du centre social mais reste bien présent dans la demande abusive de justificatifs impossibles à fournir pour des personnes qui ne disposent pas d'un domicile reconnu et d'un emploi stable et déclaré. La coordinatrice rappelle l'existence d'une circulaire obligeant les mairies à fournir une domiciliation administrative à toutes les personnes sans domicile installées sur leur commune et propose tout de même de déposer une attestation de résidence de l'association et une copie du passeport des deux femmes. L'accueillante se montre d'abord réticente puis accepte de prendre les documents et de les transmettre à la responsable du service social. Malgré son engagement à nous faire un retour rapide la demande de domiciliation sera mise en attente et le refus ne sera jamais formulé officiellement malgré plusieurs messages laissés par la coordinatrice.

Comme nous l'avons déjà décrit dans la fin du chapitre précédent sur le traitement discriminatoire au guichet des inscriptions scolaires, la présence du responsable du service social peut également avoir un effet ici sur la prise de décision et le traitement de la demande. Dans la première séquence nous sommes reçus par la responsable du centre d'action sociale qui a été partie prenante des discussions en vue de signer la convention de partenariat et qui va prendre une décision favorable malgré son attitude un peu bourrue. Au contraire dans la deuxième séquence l'accueillante n'a pas la possibilité de répondre favorablement à notre demande sans demander l'aval de son supérieur hiérarchique qui est absent ce jour-là. La

description de ces interactions au guichet confirme ainsi les effets de pesanteur provoqués par le fonctionnement hiérarchique des administrations et la lenteur ou l'absence de prise de décision déjà décrite dans le chapitre précédent sur l'école. De même elle donne à voir également la complémentarité entre négociation à l'accueil et délibération en amont avec les responsables des services.

La comparaison de ces deux séquences d'accompagnement au centre d'action sociale met en évidence le travail de partenariat mené en amont par l'association auprès des mairies. La coordinatrice a engagé depuis plusieurs mois des discussions avec les acteurs de la santé et de l'action sociale dans les villes où sont installés les bidonvilles suivis par la mission. Ce travail de sensibilisation et de dialogue a abouti à la signature d'une convention avec deux villes pour lesquelles la mairie s'engage à prendre en charge les personnes vivant en bidonville. Pour les villes qui refusent de discuter et d'avancer sur l'accès aux droits et aux soins des familles vivant en bidonville, l'association va mobiliser davantage l'arme de l'interpellation des maires en envoyant des courriers et de la publicisation en rédigeant des communiqués de presse pour dénoncer le traitement discriminatoire. L'association articule ainsi la médiation et l'accompagnement physique des habitants par les bénévoles auprès des services municipaux au niveau local avec le plaidoyer et la communication plus institutionnelle au niveau national pour un égal accès aux droits en lien avec les autres associations engagées pour la défense des familles roms vivant en bidonville.

L'expérience de l'accompagnement des patients démontre cependant une inégale réception des personnes et une récurrence des demandes de pièces à fournir. La séquence suivante donne à voir la nécessité de négocier avec les agents d'accueil et de mobiliser des ressources extérieures pour être reçu en consultation malgré le partenariat engagé avec la municipalité et le centre de santé.

Séquence 6 : Accompagner des patients au centre de santé municipal

Suite à une campagne de dépistage de l'hépatite menée de concert avec un médecin du centre

municipal de santé, Elena la coordinatrice sollicite l'équipe de médiateurs bénévoles par courriel pour accompagner des personnes au centre de santé avec lequel l'association a convenu d'un partenariat. Elena nous précise que les patients peuvent se rendre seuls au centre de santé et qu'il suffit d'aller directement au rendez-vous pour faire la médiation avec les accueillants et assurer la traduction. Elle nous transmet les noms et téléphones des personnes et les heures des consultations. Suite à son message je prends rendez-vous par téléphone avec une femme roumaine qui doit aller faire une échographie du foie dans le cadre du dépistage de l'hépatite.

A l'accueil du centre de santé, je retrouve la dame roumaine avec qui j'ai rendez-vous qui est assise sur les chaises dans le hall avec son mari. Je les salue en roumain et nous nous dirigeons vers l'accueil. Une dame souriante nous reçoit et je lui dis que nous avons rendez-vous pour une échographie du foie. Elle me répond que les échographies se font en bas en m'indiquant l'escalier derrière nous.

Nous descendons dans une petite salle d'attente et nous approchons du guichet. Je dis à l'accueillante que madame a rendez-vous à 14h00 pour une échographie du foie suite à un dépistage hépatite. Celle-ci me demande une carte d'identité et une ordonnance. Je traduis à la dame qui me donne sa carte d'identité et me précise qu'elle n'a pas d'ordonnance. L'accueillante, un peu bourrue, répond qu'elle ne peut rien faire si nous n'avons pas d'ordonnance. Je lui explique que c'est un médecin du centre de santé qui a fait le dépistage en lien avec notre association en lui précisant le nom du médecin. L'accueillante, pas convaincue, se retourne vers sa collègue et lui dit en aparté : « Comme disait ma grand-mère, tu leur donnes ça et ils veulent ça », puis se tournant vers nous, elle répète : » Je ne peux rien faire si vous n'avez pas d'ordonnance ». J'appelle Elena ma collègue salariée de l'association pour lui expliquer la situation et elle me propose d'appeler le médecin pour qu'il apporte une ordonnance et les résultats des analyses. Le couple et moi nous asseyons sur les chaises face au guichet et nous discutons de la situation de leur nouveau terrain car ils ont été expulsés quelques semaines auparavant. Un dizaine de minutes plus tard, le médecin prévenu de notre visite par Elena, descend nous apporter l'ordonnance et les résultats d'analyse et nous nous présentons de nouveau devant l'accueillante qui peut maintenant traiter le dossier. Elle nous indique le box dans lequel la femme sera reçue pour son échographie et nous invite à patienter de nouveau en attendant que le radiologue vienne chercher la dame. Je lui demande si elle souhaite que je l'accompagne pour faire la traduction et elle me répond que oui qu'elle préfère que je vienne

avec elle.

La semaine suivante, j'ai de nouveau rendez-vous au centre de santé avec un vieil homme qui doit faire une échographie du foie. Nous nous retrouvons devant l'entrée du centre de santé et nous descendons directement en bas au service radiologie. Je salue l'accueillante et lui donne le nom du patient en précisant que nous sommes un peu en retard que le rendez-vous était à 14h00. L'accueillante nous salue et nous demande la carte d'identité et l'ordonnance. Je traduis pour le vieil homme qui sort sa carte d'identité et la donne à l'accueillante. Je l'aide à lire la date de naissance sur la carte d'identité en lui expliquant qu'il faut lire la date à l'envers sur les cartes roumaines. Je l'informe ensuite qu'il n'a pas d'ordonnance. Puis je précise que cette consultation s'inscrit dans le cadre d'un programme de dépistage de l'hépatite qu'on a mené avec un médecin du centre de santé. L'homme que j'accompagne doit faire une échographie du foie suite à ses analyses. L'accueillante nous demande alors si nous avons la carte vitale. Je me tourne de nouveau vers le vieil homme pour lui demander s'il a l'aide médicale mais il me répond qu'il n'a rien. J'en informe l'accueillante qui me demande ensuite si monsieur est déjà venu ici au centre. Je traduis pour le vieil homme qui répond qu'il est déjà venu voir le docteur pour les résultats de la prise de sang. Je précise à l'accueillante que c'est le médecin du centre qui les a reçus après le dépistage et que nous avons pris des rendez-vous pour toutes les personnes qui avaient un dépistage positif. Je lui demande si ce médecin a des consultations aujourd'hui et si on peut l'appeler pour qu'il descende. L'accueillante répond que non qu'il est parti en vacances. Puis elle nous dit qu'elle doit téléphoner à sa responsable pour savoir comment inscrire la consultation et comment se fait le remboursement. Je lui précise de nouveau qu'il y a un arrangement entre notre association et le centre de santé. Arrive une dame blonde qui nous salue et se présente comme la responsable du service. Elle demande le nom de notre association puis elle montre à sa collègue comment saisir la consultation dans l'ordinateur. Je lui répète que nous venons suite à un dépistage de l'hépatite qu'on avait mené dans le bidonville en lien avec le docteur du centre de santé, que l'idée c'était de faire d'abord le dépistage dans notre camion et ensuite que les patients soient reçus ici par le médecin pour les résultats. Je lui précise qu'il est déjà venu la semaine précédente pour les résultats et qu'aujourd'hui nous venons pour faire la radiographie du foie.

La responsable du service nous demande si nous avons un courrier, une attestation qui précise que notre association envoie des patients dans le cadre de ce dépistage pour qu'ensuite ils

puissent se faire rembourser. Je lui réponds qu'il y a déjà une convention signée pour attester de ce partenariat entre le centre de santé et l'association. La responsable me dit qu'elle a bien compris mais qu'elle a besoin d'une attestation individuelle avec nom, prénom et domicile des personnes reçues. Je me tourne vers le vieil homme et lui demande s'il a une attestation de domiciliation à la mairie ou à l'association. Celui-ci me répond qu'il avait fait la demande à la mairie mais qu'ensuite il n'est pas allé chercher l'attestation car son *platz* a été expulsé et il est parti dans une autre ville. Je lui réponds que nous pouvons faire une domiciliation avec l'association. Puis je me tourne vers l'accueillante pour lui traduire et lui donner l'adresse de l'association. Puis je rédige une attestation sur une feuille libre pour certifier que Mr Craciun a besoin de faire une radio du foie dans le cadre du dépistage de l'hépatite. La responsable souhaite que je fasse une attestation plus officielle avec le logo de l'association et la signature de ma responsable. Je lui dis que je peux demander à ma coordinatrice salariée pour voir si elle est disponible maintenant pour me rédiger une attestation officielle avec le logo. La responsable me prête le téléphone pour que je l'appelle et me précise qu'elle peut envoyer le document par fax ou par mail. Je téléphone à Elena la coordinatrice qui par chance est au bureau de l'association et disponible pour m'envoyer l'attestation. Je lui explique la situation et lui redonne le nom et la date de naissance du patient. Je demande à la responsable du centre de santé de me donner son adresse mail. La responsable me remercie et prend congé. Puis l'accueillante reprend la conversation et me demande si le patient a mangé. Je lui traduis et lui réponds que non, que je lui avais bien donné la consigne de venir à jeun pour la consultation. Puis je lui demande quel jour il doit venir chercher ses résultats. Je précise que je dois prendre un autre rendez-vous pour une consultation avec le stomatologue et je voudrais que ce soit le même jour comme ça il ne viendra qu'une seule fois. L'accueillante me répond que les résultats seront prêts la semaine suivante le jeudi. Puis elle nous invite à patienter dans la salle d'attente que la radiologue va venir nous chercher dans quelques minutes. Je demande au vieil homme s'il est disponible le jeudi suivant pour venir chercher les résultats et je lui dis que je vais monter à l'accueil pour lui prendre un rendez-vous avec le stomatologue.

Malgré le partenariat avec le centre municipal de santé et l'engagement à recevoir les patients orientés par l'association dans le cadre du dépistage de l'hépatite, l'accueil au guichet du service de radiologie se heurte à des difficultés de traitement du dossier. Comme dans les

séquences précédentes sur la domiciliation (et comme dans le chapitre précédent sur les inscriptions scolaires), l'accueillante demande de présenter une ordonnance du médecin et une carte d'assurance maladie en vue de procéder à l'enregistrement du patient et au remboursement de la consultation. Dans la première séquence, c'est la présence dans le centre du médecin qui a suivi l'opération de dépistage qui va permettre de débloquer la situation en délivrant une nouvelle ordonnance. Dans la deuxième séquence, c'est la coordinatrice du centre contactée par téléphone qui va envoyer une attestation de résidence en vue de justifier la domiciliation du patient qui ne peut pas présenter de carte d'aide médicale en précisant que la consultation s'inscrit dans le cadre du dépistage mené avec le centre municipal de santé. Notons que le travail de médiation déborde le cadre physique de l'interaction au guichet et sollicite l'intervention d'acteurs extérieurs comme ici le médecin du centre de santé ou la coordinatrice. Durant chaque sortie l'équipe de médiation garde une liaison téléphonique avec la coordinatrice ou le médiateur restés au bureau mais qui suivent les opérations à distance et constituent une ressource en cas de problème ou de demande de document formel. L'activité de médiation sur le terrain est ainsi déléguée aux bénévoles mais le travail de suivi à distance et sur le long terme est assuré par les salariés produisant ainsi une relation de complémentarité spatiale et temporelle entre les deux pôles de l'équipe.

Concernant l'accueil proprement dit, comme nous l'avons déjà remarqué dans les séquences précédentes, l'attitude adoptée par les accueillantes peut varier selon les personnes rencontrées. Dans la première séquence l'attitude de méfiance et de rejet est exprimée explicitement par l'accueillante qui se tourne vers sa collègue pour pester contre le groupe d'appartenance assigné à la patiente. Il est souvent difficile de démêler au cours d'une simple interaction la part du racisme et des préjugés car l'agent ne prononce pas explicitement de parole blessante en direction du patient. Mais on peut tout de même se fier à la récurrence des situations et aux expressions de communication non verbale comme les soupirs ou les marmonnements pour détecter une attitude de rejet en lien avec des préjugés sur le groupe d'appartenance du patient. Par ailleurs dans l'observation des relations de guichet, on relève une constante concernant la posture de l'agent d'accueil qui se présente comme garant de la bonne procédure et affirme un attachement au traitement du dossier en bonne et due forme

comme en témoigne la demande systématique de nouvelles pièces justificatives et l'impression du côté des médiateurs qu'on nous demande un papier différent à chaque visite. L'enchaînement des séquences au guichet et l'impression de répétition du même scénario a pour objectif de faire ressentir au lecteur le caractère répétitif de l'expérience des médiateurs qui se heurtent systématiquement aux mêmes demandes et aux mêmes obstacles, comme on l'a déjà observé au guichet des inscriptions scolaires dans le chapitre précédent. Du côté des guichetiers cette demande de justificatifs fait partie de la routine administrative et répond à l'impératif pratique de pouvoir se faire rembourser par la sécurité sociale. L'accueil au centre de santé s'inscrit ici dans un climat de suspicion et de traque de la fraude qui est observable dans d'autres contextes de guichet comme par exemple dans les services du droit au séjour des préfectures (Aboubeker, 2009) ou dans les services de demande d'aide médicale des caisses primaires d'assurance maladie (Martin 2011, Gabarro 2012,). « Un climat de suspicion généralisé règne à l'égard des demandeurs considérés, le plus souvent, comme des fraudeurs potentiels. » (Cognet, Gabarro, Adam-Vézina, 2009 : 56). Plusieurs travaux récents décrivent ce processus discriminatoire à l'encontre des populations les plus précaires, et notamment des migrants, en mettant à jour une forme de segmentation de l'offre d'accès aux soins et un traitement différencié au guichet, comme les enquêtes de Céline Gabarro (2018) sur les caisses primaires d'assurance maladie, de Caroline Izambert (2016) sur les hôpitaux et de Sylvie Morel (2016) sur les urgences.

Comme nous l'avions déjà décrit dans le cas de la scolarisation dans le chapitre précédent, la difficulté de justifier d'une résidence reconnue par les administrations et la fréquence des expulsions ne facilitent pas un accès aux soins stable et serein. Au moment du lancement de l'opération de dépistage les deux personnes accompagnées ici résidaient toutes les deux dans un *platz* en centre-ville à quelques minutes à pied du centre de santé, mais elles ont dû partir dans une autre ville suite à l'expulsion de leur terrain. Dans la deuxième séquence, l'homme indique qu'il n'est pas venu chercher son attestation de domiciliation au centre sociale car il n'habite plus dans la ville. L'organisation sectorisée du parcours de santé et la demande de pouvoir justifier d'un domicile pour être pris en charge rendent difficile l'accès aux lieux de soins pour des personnes en situation de précarité résidentielle. Les

structures de santé financées par les municipalités ou par les conseils départementaux reçoivent en principe des patients qui peuvent justifier de leur résidence sur le territoire concerné. Pour contourner cette difficulté dans le cas des personnes vivant en bidonville, les associations développent des partenariats avec les acteurs locaux et en particulier les centres médicaux de santé et les centres de protection maternelle et infantile. L'accueil dans les hôpitaux ou les maternités ne nécessitent pas habituellement de justifier son domicile d'autant que dans le cas de pathologies importantes les patients peuvent être orientés vers les permanences d'accès aux soins de santé. En plus de cette contrainte spatiale on relève également un décalage dans la perception des temporalités entre les structures de santé qui affichent une injonction à respecter le modèle du rendez-vous à heure fixe et les familles qui doivent composer avec les opportunités de travail informel, les menaces d'expulsions et les retours au pays.

La séquence suivante décrit l'accompagnement d'une jeune femme enceinte à sa première consultation à la maternité et donne à voir plus largement tout un parcours biographique marqué par des expulsions et des pathologies qui vont en faire un cas exemplaire omniprésent dans les conversations de l'équipe de médiation. Au cours de mon activité de médiatrice, j'ai eu l'occasion de suivre le parcours de santé de différentes femmes et j'ai choisi ici de me concentrer sur le cas de Mme Lupu car c'est une patiente à laquelle l'équipe de médiation a consacré beaucoup de temps et qui entretient des liens particuliers avec certains membres de l'équipe notamment la coordinatrice et la pédiatre. Décrire l'expérience des pathologies et des expulsions de la jeune femme et de ses enfants me permet d'une part de convertir une situation singulière et marginale en cas exemplaire de la mission, et aussi de faire le lien entre les sorties ponctuelles dans les *platz* et l'histoire partagée de l'association.

4. Santé et errance : Suivre le parcours d'une femme enceinte au gré des expulsions

Séquence 7 : Accompagner une femme enceinte à la maternité

Après avoir tourné environ quinze minutes en voiture pour trouver le *platz* je téléphone à Mme Lupu, la jeune femme enceinte que je dois accompagner à la maternité pour la prévenir que je l'attends à l'entrée du *platz*. Quelques minutes plus tard, une femme enceinte d'une vingtaine d'années au visage mat et joufflu et aux yeux sombres, coiffée de deux nattes et d'un foulard vert, vêtue d'une jupe longue colorée et d'un gilet épais et chaussée de sandales avec des chaussettes, s'approche en affichant un petit sourire timide. Elle est accompagnée de son fils Cristian un petit garçon souriant qui doit avoir cinq ans environ et d'un homme d'une trentaine d'années à la mine un peu sombre qu'elle me présente comme son cousin. Nous traversons la zone industrielle pour retourner à l'endroit où est garée la voiture tout en discutant en roumain. Mme Lupu me dit qu'elle habite de l'autre côté du terrain et qu'il y a une autre entrée plus proche pour stationner. Elle parle ensuite de son fils qui a subi une opération du cœur et se montre inquiète car il est malade et tousse depuis quelques jours. Cristian a l'air joyeux et ne se plaint pas de devoir marcher longtemps. Je demande à Mme Lupu depuis combien de temps elle est enceinte et celle-ci estime approximativement sa grossesse à huit mois en faisant une moue hésitante.

Après vingt minutes de trajet en voiture, nous arrivons à l'hôpital vers 10h45. Ne voyant pas d'indication sur la localisation du service maternité, je gare la voiture au parking près des urgences. En entrant dans le bâtiment, l'agent d'accueil nous indique le service mère-enfant qui jouxte celui des urgences. Au service maternité, nous prenons un ticket pour prendre notre tour dans la file d'attente puis nous allons nous asseoir sur les chaises à droite de l'accueil. Mme Lupu me répète que son fils Cristian est malade et qu'elle voudrait voir un médecin. Je lui réponds qu'elle pourra peut-être voir la pédiatre de l'association à leur retour de l'hôpital car elle assure une consultation dans son bidonville aujourd'hui. Elle me dit qu'elle la connaît bien en nommant Monique par son prénom avec un ton affectueux et précise qu'elle et sa collègue interprète se sont beaucoup occupées de son fils au moment de son opération. Elle me montre ensuite un large pansement sur le côté droit du cou de Cristian et précise qu'il est resté plus d'un

mois à l'hôpital et qu'il a failli mourir. Lorsque l'écran affiche le numéro indiqué sur notre ticket, Mme Lupu et moi nous présentons au premier accueil en tendant le ticket et la carte d'identité. L'agente d'accueil un peu distante nous demande à quelle heure était notre rendez-vous. Je lui réponds que Mme Lupu avait rendez-vous à 10h30 mais que nous sommes un peu en retard. Je lui précise que je suis médiatrice bénévole dans une association. L'agent d'accueil nous rétorque que nous sommes très en retard car pour une première consultation, il faut se présenter trente minutes avant l'heure indiquée sur la convocation, que cela a dû nous être précisé au moment de la prise de rendez-vous. Je lui dis que je l'ignorais car ce n'est pas moi qui ait pris le rendez-vous mais ma collègue pédiatre. Elle me propose d'appeler la sage-femme pour voir si elle peut les recevoir malgré leur retard, mais celle-ci répond que ce n'est pas possible car elle a déjà un planning chargé. J'essaie de négocier de nouveau en arguant que Mme Lupu n'a jamais été suivie alors que son terme est déjà à huit mois de grossesse et qu'elle vit dans des conditions difficiles dans un bidonville. Puis j'ajoute que son fils sort juste d'une hospitalisation et qu'il a subi une lourde opération du cœur. L'agent d'accueil répète que ce n'est pas possible d'être reçues car la sage-femme a déjà accepté une consultation supplémentaire pour une grossesse pathologique et qu'elle doit pouvoir faire une pause-déjeuner. Malgré son agacement, j'insiste de nouveau en expliquant que je ne pourrai pas revenir un autre jour car j'assure mon activité bénévole un seul jour de la semaine et que cela repousserait la consultation au vendredi suivant. L'agent d'accueil se radoucit un peu et me conseille d'aller demander au bureau des rendez-vous, en indiquant la porte en face, s'il reste de la place pour cet après-midi. Là, une jeune femme nous invite à nous asseoir sur un ton cordial, et après que j'aie expliqué brièvement la situation, elle nous propose un rendez-vous à 15h15 avec une autre sage-femme. Je traduis pour Mme Lupu et lui demande si elle peut rester pour un autre rendez-vous cet après-midi. Elle acquiesce timidement et son cousin me demande ensuite si je pourrai raccompagner la jeune femme au *platz* car lui ne va pas pouvoir rester jusqu'à cet après-midi car il doit aller travailler. En attendant le nouveau rendez-vous, je propose à Mme Lupu d'aller voir l'assistante sociale de l'hôpital pour faire une demande d'aide médicale d'État en vue d'avoir une prise en charge de la sécurité sociale pendant sa grossesse.

Nous traversons le bâtiment des consultations gynéco pour chercher le service social de la maternité. Nous attendons quelques minutes devant la porte fermée du bureau des assistantes sociales. Puis constatant leur absence, je compose le numéro de téléphone inscrit sur la porte mais personne ne répond et on ne peut pas laisser de message. Je demande à Mme Lupu si

l'hôpital où avait été opéré son fils avait fait un dossier d'aide médicale pour elle aussi ou seulement pour son fils. Elle me sort de son sac des papiers avec l'en-tête de l'hôpital Trousseau et me les tend. Il s'agit d'un bulletin d'hospitalisation, d'une ordonnance et d'un papier froissé sur lequel est écrit un numéro de téléphone. Je lui demande à quoi correspond ce téléphone et elle me répond que c'est le docteur qui a suivi son fils Cristian. Je compose le numéro et mon interlocutrice me précise qu'elle est l'interne qui s'est occupée de Cristian et s'empresse de prendre des nouvelles de celui-ci. Je réponds qu'il va bien, qu'il est juste à côté de moi avec sa mère en train de patienter à la maternité. Je lui explique ensuite que Mme Lupu devrait accoucher d'ici peu de temps et qu'elle doit s'assurer qu'elle a bien une couverture sociale. Je lui demande si un dossier d'aide médicale a été déposé pour Cristian. L'interne acquiesce et m'invite à contacter l'assistante sociale de l'hôpital en me donnant son téléphone et en précisant que je devrai la rappeler lundi car elle est absente aujourd'hui.

Après une heure d'attente environ nous regagnons le service des consultations gynécologiques. Une autre guichetière plus avenante cette fois nous reçoit au premier accueil pour préparer le dossier. Je lui tends la carte d'identité et lui dicte sa date de naissance. L'agent d'accueil demande si Mme Lupu a une couverture sociale et une adresse. Je lui explique qu'elle vit dans un bidonville et qu'elle peut noter l'adresse et le téléphone de l'association en lui donnant une carte sur laquelle figurent les coordonnées et le téléphone de ma collègue salariée. Pour la couverture sociale, je lui réponds qu'une demande d'aide médicale est en cours. L'agent d'accueil enregistre les informations et nous invite à nous présenter au bureau des infirmières pour effectuer des analyses. J'explique à Mme Lupu qu'elle va être reçue par une infirmière pour faire une prise de sang. Dès notre arrivée devant la salle des analyses, une infirmière souriante invite la jeune femme à entrer dans le bureau. Elle précise qu'elle doit venir seule ce qui contrarie le petit Cristian qui veut rester avec sa mère et se montre colérique malgré ses mots rassurants. Je m'approche de lui et lui répète doucement que sa mère doit voir un docteur et que ça ne durera pas longtemps. Je le prends par la main et lui propose d'aller faire un tour dans le couloir. Mme Lupu ressort quelques minutes plus tard de la salle avec l'infirmière qui dépose son dossier dans une corbeille suspendue devant la porte de la sage-femme avec laquelle elle avait rendez-vous le matin, en disant que peut-être elle pourra la recevoir tout de suite. L'infirmière donne un verre d'eau à Cristian qui s'amuse à bricoler la fontaine à eau dans le couloir puis prend congé. Alors que nous patientons sur les chaises en face de la porte de la sage-femme depuis dix minutes environ, celle-ci sort de sa consultation et nous demande

sèchement ce que nous attendons ici. Ne nous laissant pas le temps de répondre, elle s'emporte en voyant le dossier dans le panier et adopte alors un ton agressif pour nous dire de rentrer chez nous, qu'elle a terminé son service et qu'elle ne peut plus prendre personne car sinon elle n'aura pas le temps de manger. Je me lève à sa rencontre et lui répond calmement que c'est l'infirmière qui nous a proposé de patienter ici au cas où elle pourrait les recevoir, que je comprends très bien qu'elle ait besoin de faire une pause mais qu'elle n'a pas à être aussi agressive pour autant. Je me tourne ensuite vers Mme Lupu restée assise impassible pour lui dire que je suis choquée par l'attitude agressive de la sage-femme et que même si elle a des conditions de travail difficiles, les patients ne sont pas responsables. Je reprends le dossier de la jeune femme dans le panier et je repasse demander au bureau des infirmières si je peux le déposer dans le panier de l'autre sage-femme qui doit les recevoir l'après-midi. La même infirmière, toujours aussi bienveillante, nous propose de nous accompagner pour nous montrer où se trouve le box de l'autre sage-femme à l'autre extrémité du couloir. L'infirmière nous explique que les sages-femmes ont des journées très chargées laissant sous-entendre qu'elle a entendu les paroles agressives de sa collègue dans le couloir. Je lui réponds que c'est difficile aussi pour nos patientes car elles ne sont pas souvent bien reçues. L'infirmière dépose le dossier dans le panier et nous nous asseyons en face de la porte de l'autre côté du couloir. En attendant l'heure du rendez-vous, je propose d'aller me renseigner au bureau des admissions sur les documents à apporter et d'aller chercher quelque chose à manger pendant que la jeune femme patiente avec son fils.

Vers 14h00, la sage-femme qui revient de sa pause déjeuner nous salue cordialement ainsi que l'autre jeune femme qui patiente devant sa porte et nous demande à quelle heure nous avons rendez-vous. Je me lève pour la saluer et lui explique que nous avions rendez-vous ce matin mais que nous n'avons pas été reçues à cause de notre retard, et qu'on nous a proposé un autre rendez-vous avec elle à 15h15. L'autre femme enceinte répond qu'elle a rendez-vous à 14h00. La sage-femme propose de recevoir d'abord la dame qui a rendez-vous à 14h00, puis ensuite de recevoir Mme Lupu comme elle n'a personne d'autre. Je la remercie et me rassois pour patienter de nouveau. Après vingt minutes d'attente environ, la sage-femme ressort du box avec l'autre femme enceinte et nous invite à entrer tous les trois. Elle demande à la jeune femme de s'asseoir en face du bureau avec son fils tandis que je reste debout à côté d'eux. La sage-femme lit le dossier et pose des questions sur la date estimée de l'accouchement et sur ses grossesses précédentes tandis que je traduis pour Mme Lupu. Elle demande pourquoi elle n'est pas

retournée à l'hôpital dans lequel elle a été suivie pour sa dernière grossesse, d'autant qu'il est plus près de son lieu de vie. Je lui explique qu'elle a eu une mauvaise expérience là-bas et qu'elle ne voulait pas y retourner. Ensuite la sage-femme explique que la jeune femme devra faire une échographie et prendre un rendez-vous avec l'anesthésiste. Comme Mme Lupu précise qu'elle ne veut pas de péridurale, la sage-femme répond que le rendez-vous avec l'anesthésiste est obligatoire pour toutes les grossesses. Puis elle m'invite à sortir du box avec le petit Cristian car elle va examiner la jeune femme. Quelques minutes plus tard, la jeune femme sort du box par une autre porte sur le côté droit et me tend les documents que lui a donnés la sage-femme. Je lui propose de repasser au bureau des rendez-vous pour planifier les consultations avec la sage-femme et l'anesthésiste pour le mois suivant.

Nous ressortons de l'hôpital du côté des urgences pour regagner la voiture et je la dépose près de la seconde entrée du *platz* celle qui est plus près de sa maison. En prenant congé je lui dis que je préfère garder les documents de son dossier et les convocations aux consultations médicales pour en faire des photocopies et que je passerai au *platz* dans la semaine suivante pour lui redonner et pour prendre des nouvelles.

De retour au siège de l'association vers 16h30, je fais des copies des convocations aux rendez-vous et des ordonnances en racontant brièvement la journée à Léo mon collègue médiateur salarié. Je lui indique les rendez-vous à prendre pour la jeune femme, l'un au laboratoire pour la prise de sang glycémie et l'autre au centre de radiologie pour l'échographie. Il me remercie vivement en disant que c'était vraiment important pour elle qu'on l'accompagne à la maternité car elle a eu une très mauvaise expérience pour sa dernière grossesse. Je lui demande de me préciser ce qui s'est passé. Il m'explique alors que juste après son dernier accouchement, Mme Lupu avait dû partir précipitamment de la maternité pour retourner en Roumanie au chevet de son fils resté là-bas car il est tombé gravement malade. À son retour en France, lorsqu'elle s'est présentée à la maternité, son bébé avait été placé par l'hôpital car ils avaient considéré que la mère l'avait abandonné. Maintenant elle voudrait récupérer la garde de son enfant et le fait de montrer qu'elle s'occupe bien de ses enfants et qu'elle se fait suivre pour sa grossesse pourrait jouer en sa faveur dans la décision de suspendre le placement. Je l'informe ensuite qu'il faudra appeler l'assistante sociale de l'hôpital Trousseau pour faire un point sur la demande d'aide médicale. Je lui demande si des démarches ont déjà été entreprises pour demander un

hébergement suite à l'opération du fils. L'assistante sociale de l'association qui écoute la conversation de son bureau voisin me répond qu'elle avait obtenu une chambre en hébergement d'urgence après l'opération du fils mais que Mme Lupu avait refusé de s'y rendre car c'était trop éloigné de son lieu de vie et qu'elle ne voulait pas être séparée de ses proches. Pour l'aide médicale, elle me dit que l'assistante sociale de Trousseau l'avait contactée pour qu'elle lui fasse une domiciliation à l'adresse de l'association et que la demande est en cours de traitement. Je la remercie pour ces informations, termine de ranger les documents et salue mes collègues avant de partir.

Cette séquence décrit une journée de sortie médiation durant laquelle j'ai accompagné une jeune femme à la maternité pour sa première consultation. Cette patiente est suivie par l'association depuis plusieurs années et habite dans un *platz* situé dans une commune qui refuse les domiciliations administratives, l'accès aux centres de santé et la scolarisation des enfants pour les habitants des bidonvilles. Le terrain sur lequel elle est installée est en instance d'expulsion, le jugement a été prononcé et l'évacuation devrait intervenir dans les prochaines semaines. Par ailleurs la jeune femme a dû faire face dans les mois précédents ma visite à une lourde hospitalisation de son fils qui a subi une opération car il avait contracté une septicémie suite à une maladie infectieuse des intestins mal soignée. Malgré sa grossesse estimée par elle-même à huit mois environ, elle n'est pas suivie par une sage-femme ou par une maternité et l'objectif de la sortie médiation est donc de l'accompagner à l'hôpital en vue d'une prise en charge et d'une inscription pour l'accouchement.

A notre arrivée à l'accueil de la maternité, l'accueillante refuse de constituer notre dossier et de nous orienter vers le box pour la consultation du fait de notre retard au rendez-vous. Le temps passé à rechercher le *platz* de la jeune femme cumulé au défaut de communication avec la pédiatre qui ne m'a pas informée de la nécessité de se présenter trente minutes avant l'heure effective du rendez-vous va ainsi mettre en péril la tenue de la consultation. Les contraintes organisationnelles de l'association et notamment l'attribution d'un jour de sortie fixe, et non le suivi d'un personne ou d'un groupe, vont ainsi peser sur le bon déroulement de l'accompagnement. Cette contrainte va être entendue par l'accueillante

qui va finalement nous proposer un arrangement en nous invitant à reprendre un rendez-vous pour l'après-midi. La priorisation des patientes et par exemple la mention d'une entorse exceptionnelle au planning pour faire passer un cas de grossesse dit pathologique pose la question de la prise en compte des conditions extérieures à la maternité. Le simple fait de vivre dans un bidonville sans eau ni électricité, de devoir se déplacer quotidiennement pour faire la mendicité ou les poubelles et de ne pas avoir accès facilement aux lieux de soins peut être considéré ici comme une situation de risque, d'autant que la jeune femme n'est pas suivie et qu'aucune pathologie éventuelle n'a donc pu être détectée.

Comme dans les séquences précédentes au centre de santé ou au service d'action sociale, l'attitude des soignantes peut varier d'une personne à l'autre allant ici d'un accueil très cordial et bienveillant des infirmières et de la deuxième sage-femme à un comportement agressif teinté de racisme et de surmenage de la première sage-femme. Il est souvent difficile de démêler au cours d'une simple interaction la part de racisme et de préjugé d'un côté, et la part de fatigue, de préoccupation personnelle ou de souffrance au travail. Mais on peut tout de même relever une attitude particulièrement agressive de la sage-femme qui claque la porte et s'adresse à la jeune femme enceinte sur un ton brutal en l'invitant à rentrer chez elle car les consultations sont terminées sans chercher plus avant sur les conditions particulières de sa grossesse et les raisons de son retard. On peut noter une récurrence des situations de rejet observées à d'autres occasions dans les interactions entre les habitants des *platz* et les soignants ou les accueillants, ou rapportées par d'autres collègues de l'association ou par les familles elles-mêmes. Celles-ci vont d'ailleurs chercher à contourner ce traitement discriminatoire en privilégiant les consultations dans des lieux de soins davantage hospitaliers comme en atteste la forte présence de patients roms vivant en *platz* dans quelques hôpitaux et centres de santé perçus comme plus accueillants par les familles. Dans la plupart des cas cette attitude de rejet n'est pas affichée frontalement par un discours raciste à l'encontre des patients perçus comme roms mais elle s'exprime davantage par des soupirs ou des marmonnements et s'inscrit dans un contexte plus large de non accès aux soins. La femme enceinte dont il est question dans cette séquence n'est toujours pas suivie en maternité alors que son terme est à huit mois de grossesse et qu'elle vit dans une situation de grande précarité

résidentielle du fait des expulsions. C'est grâce au travail de médiation de l'association qu'elle a pu obtenir cette consultation à l'hôpital, et même en étant accompagnée elle rencontre encore des obstacles. D'après le témoignage d'une collègue médecin de l'association présente depuis longtemps et très engagée dans le plaidoyer, les femmes roms vivant en *platz* sont le plus souvent catégorisées par les soignants comme des patientes difficiles voire même négligentes et qui ne respectent pas les consignes des médecins. Elles ont la réputation de venir en groupe et de déranger le service par leurs conversations bruyantes et on leur reproche fréquemment de venir à l'hôpital pour utiliser les sanitaires pour faire leur toilette. C'est un ensemble d'attitudes et de procédés de catégorisation qui fondent l'expérience de la discrimination et impliquent un traitement différencié des femmes vivant en *platz*. Notons que ce type de situation semble par ailleurs intériorisé par la jeune femme enceinte qui adopte ici une attitude d'indifférence et de résilience face à cette habitude de la discrimination. Certains travaux sociologiques, majoritairement basés sur des entretiens avec des soignants et des observations, ont montré le traitement différencié des soignants à l'égard de patients en raison de leur appartenance ethno-raciale réelle ou supposée. On peut citer notamment les enquêtes de Dorothée Prudhomme (2016) sur l'accueil des patientes identifiées comme roms dans un service hospitalier de gynécologie, de Marguerite Cognet (2016) sur les préjugés raciaux à l'égard de patients atteints de sida ou de tuberculose ou de Priscille Sauvegrain (2012) sur l'accueil des patientes dans les maternités.

Comme on l'a déjà observé concernant l'expérience de l'école des enfants roms, le racisme est ici associé et imbriqué à d'autres critères de jugement négatif de la part des soignants. Ma collègue sage-femme de l'association m'a rapporté que les soignants évaluent la durée approximative des consultations en fonction des caractéristiques des patients à recevoir et de la complexité du cas à traiter. En fonction de leur planning de travail et des consignes de leur service, ils pourront ainsi afficher une réticence à prendre des nouveaux patients qui vont nécessiter d'abord un travail d'information et de diagnostic ou des patients qui ne maîtrisent pas bien le français. Par ailleurs certains lieux de soins affichent une réticence à recevoir en consultation des personnes qui ne disposent pas d'une couverture maladie du fait du risque de défaut de remboursement des soins. Si le refus de prise en charge

de l'accueillante, puis l'attitude de rejet de la sage-femme peuvent être perçus à première vue comme un traitement discriminatoire, ils s'inscrivent également dans un contexte plus large de conditions de travail difficiles et de règles de fonctionnement méconnues des patients. La surcharge de travail dans le service et le planning de rendez-vous serré ne permettent pas de faire face aux imprévus ou de pallier aux contraintes extérieures qui provoquent le retard. La nécessité d'arriver plus tôt au premier rendez-vous pour une première visite est justifiée par les soignantes par la contrainte de devoir poser des questions sur le parcours de soins de la patiente, comme en atteste par la suite l'entretien durant lequel la jeune femme doit faire un historique de ses grossesses précédentes et mentionner ses antécédents médicaux. Du côté des soignants cette consigne a pour objectif de favoriser de bonnes conditions d'accueil pour les patientes et de se ménager éventuellement des temps de respiration pour échapper au surmenage. L'expérience de la patiente accueillie à la maternité donne ainsi accès en miroir aux conditions de travail difficiles des soignants et à l'organisation tendue du service de maternité. Plusieurs travaux ont décrit les contraintes d'organisation des hôpitaux en lien avec une segmentation des services publics de santé (Pitti et Gelly, 2016) et une conversion vers un mode de gestion entrepreneuriale (Belorgey, 2010) qui a des effets négatifs sur la qualité de l'accueil des patients et sur les conditions de travail des soignants.

Le travail de médiation permet d'éprouver la temporalité d'une journée à la maternité et la nécessité de mobiliser des compétences relationnelles pour se faire entendre et faire face à des interactions parfois houleuses. Le temps d'attente avant la consultation de l'après-midi va être mis à profit pour effectuer des démarches plus administratives pour s'assurer de la prise en charge de la jeune femme au moment de l'accouchement et de son inscription dans le parcours formel de l'hôpital. Malgré l'absence de l'assistante sociale de la maternité, le contact téléphonique avec l'hôpital qui a suivi l'opération du fils permet de faire la transmission du dossier d'aide médicale et de mentionner ainsi à l'accueil que la demande est en cours de traitement. La prise de rendez-vous pour la prochaine consultation avec la sage-femme et avec l'anesthésiste sur un de mes jours de sortie médiation permet de planifier le prochain accompagnement, la jeune femme pourra ainsi se présenter plus sereinement à la maternité en étant accompagnée et attendue.

Le moment du débriefing avec le reste de l'équipe est une occasion de faire le lien entre l'épisode ponctuelle de la sortie à la maternité et l'histoire partagée de la patiente et de l'équipe de médiation. Il permet de rendre complémentaires les moments de coprésence avec la jeune femme et les anecdotes rapportées par l'équipe qui constituent une expérience passée commune et s'inscrivent dans une temporalité longue. Notons que cette séquence correspond à un moment particulier de l'enquête car il s'agit de mon premier accompagnement en autonomie sans le médiateur salarié de la mission, ce qui coïncide aussi avec mon entrée dans l'expérience de cette famille et dans la mémoire de l'équipe de la mission. Ce moment constitue une étape qui me permet d'avoir accès aux anecdotes racontées par l'équipe autour de cette famille et de ce terrain et de me faire une place comme membre de l'équipe qui peut apporter son témoignage. Cette jeune femme est suivie depuis plusieurs années par l'équipe et entretient une relation privilégiée avec la pédiatre et la coordinatrice comme en témoigne son attachement à la pédiatre exprimé à l'hôpital au moment de la conversation sur l'opération de son fils. La mauvaise expérience dans la maternité précédente déjà évoquée par la jeune femme durant la visite à la maternité est ici explicitée par le médiateur. La fin de la séquence apparaît comme un épisode de dévoilement de la finalité officieuse de la sortie par mon collègue salarié, c'est le moment où je découvre qu'une banale sortie médiation pour accompagner une jeune femme à la maternité ne poursuit pas seulement un objectif médical mais s'inscrit en réalité dans un imbroglio familial et juridique. Le suivi de la grossesse est aussi une manière de démontrer les qualités de mère de la jeune femme en vue de lui permettre de récupérer un autre enfant placé dès la naissance en famille d'accueil suite à son départ de la maternité pour partir en Roumanie au chevet de son fils aîné souffrant. La discussion avec l'équipe permet ainsi de mettre à jour que l'enjeu de cet accompagnement à la maternité n'est pas seulement médical, mais aussi moral et juridique, et s'inscrit dans un objectif plus large de défense des droits des femmes et des roms.

Séquence 8 : Échanges de mails sur l'expulsion du bidonville de Mme Lupu

Une semaine après l'accompagnement de Mme Lupu à la maternité, Léo le médiateur envoie un message à l'équipe pour annoncer l'expulsion d'un bidonville sur lequel nous intervenions :

« Ce matin, très tôt, environ 200 personnes ont été expulsées du terrain Louise Michel. Rien n'a été proposé aux familles, pas même un hébergement d'urgence. Beaucoup d'enfants, de femmes enceintes, de personnes malades, sont ce soir à la rue à la recherche d'un abri. » Inquiète pour la femme enceinte que j'avais accompagnée à la maternité la semaine précédente, je lui demande des nouvelles des familles par retour de mail : « Tu as des nouvelles des habitants ? Ils ont retrouvé un terrain ? Ou ils ont été relogés ? Tiens-moi au courant merci ». Il me répond le lendemain matin que « Les familles de Louise Michel ont dormi dehors la nuit dernière mais on a certainement une solution pour ce soir. »

Son message suivant ayant pour objet "Mauvaises nouvelles du terrain" se veut beaucoup moins optimiste : « Un mail pour vous informer des dernières mésaventures des familles que nous suivons : Le groupe de Louise Michel a été chassé par des riverains il y a cinq jours du squat qu'ils occupaient. Ils ont trouvé refuge dans la commune voisine et nous ont sollicités ce matin pour une attestation de présence. Alors que nous nous apprêtions à nous rendre sur place, ils nous ont recontactés pour nous informer qu'ils ont été expulsés à nouveau… Certaines familles se sont rendues aux urgences de l'hôpital en espérant pouvoir passer la nuit dans la salle d'attente ; malheureusement, il y avait tellement de monde que l'hôpital a dû les faire évacuer. Le 115 est bien sûr saturé. Si vous avez des suggestions n'hésitez pas ! »

Le même jour dans l'après-midi, je téléphone à Léo pour lui relater les dernières démarches en cours pour la demande d'aide médicale de Mme Lupu. En cours de conversation, celui-ci doit raccrocher car il a obtenu une réponse du 115 avec qui il était en ligne simultanément pour tenter d'obtenir un hébergement pour les familles expulsées. Le lundi suivant il me recontacte et bien qu'éprouvé par cette semaine d'expulsion, il se montre plus rassurant sur le sort de Mme Lupu : « Merci pour ton mail et excuse-moi d'avoir coupé la communication, j'étais en attente avec le 115 et ils ont fini par décrocher… Semaine difficile pour l'équipe et certainement à la limite du supportable pour les familles. Merci pour toutes les infos relatives à Mme Lupu, et pour finir sur une bonne nouvelle, sache qu'elle a passé le week-end en hôtel avec ses enfants et son "cousin". » Je le remercie pour les nouvelles, contente de savoir que la jeune femme a dormi au chaud avec ses enfants. J'apprendrai le lendemain au détour d'une conversation au siège de l'association que cette solution d'hébergement a été obtenue grâce au racolage acharné de la coordinatrice qui a écumé tous les hôtels sociaux de son quartier pour trouver une chambre pour la jeune femme enceinte et son fils.

La semaine suivante, je reprends des nouvelles des habitants du terrain Louise Michel qui ont été expulsés la semaine précédente auprès d'Elena la coordinatrice. Elle me répond que certaines familles, dont celle de Mme Lupu, se sont installées sur un nouveau terrain près de l'hôpital le long de la bretelle d'accès à l'autoroute. Elle précise qu'ils ont installé des cabanes en contrebas dans la boucle à l'intérieur de la bretelle d'accès. Je lui fais alors remarquer que c'est dangereux car il faut traverser la voie rapide pour aller sur le *platz* et lui demande si l'équipe s'y est déjà rendue en sortie. Elle acquiesce en haussant les sourcils en précisant avec un sourire empreint d'ironie qu'ils ont dû traverser la voie rapide. Suite à cette réinstallation dans un nouveau bidonville, la pédiatre de l'association prendra l'initiative d'annuler le rendez-vous à la maternité où je l'avais accompagnée car elle estime que c'est trop loin du terrain et qu'il vaut mieux être suivie dans l'hôpital qui est tout proche du nouveau terrain.

Comme on l'a déjà évoqué à la fin du chapitre 2 sur les circulations des habitants dans la ville, la valse des expulsions fait partie du quotidien de l'association et va susciter des réactions diverses de la part de l'équipe de médiation. Cet épisode particulier de l'expulsion du *platz* de la femme enceinte constitue une première expérience sensible pour la médiatrice qui exprime sa tristesse et son inquiétude face à la situation de la jeune femme et de ses enfants. Le médiateur salarié exprime également sa colère et aussi son désœuvrement face à la difficulté de retrouver un terrain et suite aux tentatives d'installation ratées. Cette expérience de l'expulsion s'inscrit dans une forme d'épreuve émotionnelle qui sera évaluée et traitée de différentes manières à mesure de la prise de conscience de la récurrence de cet évènement et de la capacité à encaisser des familles vivant en bidonville et des collègues de l'association. Cette forme d'expression des émotions en lien avec une dramatisation de la situation des familles est très présente dans le discours des membres de l'équipe comme en témoigne ici la mise en avant de quelques familles qui sont dans une situation jugée critique. La rhétorique de la dramatisation et de la vulnérabilité autour de la maladie et de l'enfance sera reprise dans les pratiques de publicisation qui seront décrites plus en détail dans le chapitre 6.

Si les expulsions touchent en premier lieu les familles, qui se retrouvent sans toit et voient leurs activités quotidiennes rendues plus ardues par l'errance et l'éloignement, elles

vont également avoir des conséquences pour les acteurs associatifs qui les accompagnent. Les associations témoignent régulièrement des conséquences négatives des expulsions sur le parcours d'accès aux droits des familles, en particulier sur la scolarité rendue plus difficile avec l'éloignement de l'école et la nécessité de faire des trajets quotidiens en transports en commun, et sur la remise en cause du suivi de santé et l'éloignement des lieux de soins habituels. Les acteurs associatifs expriment à la fois de la tristesse de savoir que les personnes suivies vont devoir dormir à la rue, de la colère et un sentiment de perte d'utilité face à la remise en cause du travail de médiation et de partenariat engagé avec les municipalités, les écoles ou les lieux de soins. Ils pourront afficher une réaction plus ou moins sensible ou une attitude plus ou moins distante selon leur expérience des expulsions, leur ancienneté dans l'association et leur registre d'engagement.

Après plusieurs nuits passés dehors et plusieurs échecs d'installation, c'est finalement le racolage acharné de la coordinatrice auprès des gérants d'hôtels sociaux qui va permettre la mise à l'abri de la jeune femme et de ses enfants. D'une part cette intervention s'inscrit dans une démarche informelle de recherche d'hébergement en vue de pallier au manque de places proposées par le circuit officiel du 115. D'autre part elle atteste de la relation privilégiée que la coordinatrice entretient avec la femme enceinte car on peut supposer qu'elle ne l'aurait pas fait pour toutes les femmes roms suivies par l'association. Cette relation privilégiée déjà mentionnée dans la séquence de l'accompagnement à la maternité va également s'exprimer dans les conversations ordinaires de l'équipe de médiation dans les mois suivants. La situation de la jeune femme occupera en permanence la première place tant dans les réunions formelles que dans les conversations ordinaires durant les moments de sociabilité parfois sur le mode de l'humour participant ainsi à constituer une sorte de récit mythologique commun aux membres de l'équipe.

Séquence 9 : Un cas exemplaire qui tient le haut de l'affiche en réunion d'équipe

Quelques mois plus tard au cours d'une réunion d'équipe, le cas de Mme Lupu et de ses enfants est de nouveau évoqué. Alors que la réunion devait se centrer sur l'organisation des sorties de la journée, la conversation se focalise sur les dernières pérégrinations de Mme Lupu et sur un

rappel de son parcours biographique par la pédiatre qui se montre très attachée à cette famille.

- Monique, la pédiatre : Et pourquoi on n'irait pas inscrire les enfants de Mme Lupu à l'école à Bobigny ?

- Elena, la coordinatrice, sur un ton exténué et limite agressif : Mais parce que Mme Lupu n'est plus à Bobigny, elle est sur le trottoir, elle n 'a pas encore trouvé de terrain pour s'installer, elle a été expulsée de partout. Moi je lui ai donné quatre tentes et cinq sacs de couchage. Elle n'arrête pas de demander du lait, on lui a donné une adresse et elle ne s'y est pas rendue. Sa gamine a toujours une diarrhée, sa gamine est toujours déshydratée, elle n'a plus de couches...

- Céline, la médiatrice : Et elle est où là ?

- Elena : Elle est sur un trottoir, elle dort dans la voiture, elle n'a plus rien. En fait j'ai dit Bobigny comme ça, mais le temps d'arriver chez elle pour faire l'attestation d'installation sur un terrain, elle a déjà été expulsée.

- Monique : Et la voiture elle est où ?

- Elena : Entre Bobigny, Aulnay, La Courneuve… On sait pas, après on peut l'appeler et lui dire de venir ici si tu veux la voir.

- Monique : Ben oui, c'est embêtant la petite qui a la diarrhée

- Elena : C'est embêtant parce qu'elle a pas de lait, c'est embêtant parce qu'elle reste pas à l'hôtel.

- Céline : Elle avait une place à l'hôtel ?

- Monique : Mais pourquoi elle reste pas à l'hôtel ?

- Elena : Parce que sa famille construit une baraque et elle préfère rester à la baraque avec sa famille.

- Monique : Oui c'est ce qu'elle a fait l'autre fois, tu l'avais mise à l'hôtel et puis, deux fois elle a fait ça, mais c'est vrai qu'ils sont mieux parfois dans leur baraque que dans une chambre d'hôtel, il y a plus de place.

- Céline : Oui mais la chambre d'hôtel ça peut être quelques jours le temps que sa famille retrouve un espace pour s'installer.

- Monique : Ben c'est ce qui se passe, après la famille se fait expulser et rebelote on retombe à

zéro. Parce que question pathologies cette famille elle est exemplaire quand même. Le gamin à quatre ans il a quand même eu une shigellose et un choc septique en mars, puis deux arrêts cardiaques et un accident cardio-vasculaire, il a été opéré d'urgence pour une septicémie. En juillet madame accouche, pendant sa grossesse elle a quand même eu trois ou quatre expulsions. Bon elle finit par accoucher, un mois après la petite est hospitalisée pour une coqueluche, on les voit en novembre tu as une gale pour tout le monde, y compris la petite qui finit par avoir quatre mois. Et puis là elle est hospitalisée pour noël en province, je ne sais pas dans quelles conditions, car elle a une gastro-entérite avec déshydratation sévère nécessitant une réhydratation par voies extra-entérales (elle lit le rapport d'un médecin). Ensuite retour à son domicile en région parisienne et conseil de consulter rapidement son médecin traitant ou en PMI[43] pour surveillance du poids. Et qui a revu cette petite depuis ? Pas grand-monde, et là tu dis qu'elle a encore la diarrhée…

- Céline : Et l'hôtel il n'y a pas moyen de la décider.

- Monique : Moi je crois qu'il faudrait qu'ils se stabilisent quelque part, qu'il y ait un hébergement, toutes ces pathologies en un an à peine...

- Céline : L'hôtel il peut prendre en charge les trois enfants, le mari et la femme, on ne peut pas les convaincre de rester, et une fois à l'hôtel on les scolarise.

- Elena, recentrant la réunion sur l'organisation des sorties : Bon on ne va pas rester plus longtemps là-dessus. Je vous laisse partir en sortie parce que l'interprète ne pourra pas rester longtemps.

- Céline : Et nous du coup on va où ?

- Monique : Ce serait bien qu'on continue avec Mme Lupu, parce qu'on va finir par y arriver là à notre mortalité infantile. C'est une famille où on frôle la mort chaque fois qu'il se passe quelque chose quand même, que ce soit la coqueluche, le choc septique, les arrêts cardiaques et la déshydratation sévère, en un an. On a cinq expulsions, six expulsions, une grossesse de neuf mois c'est quatre expulsions en neuf mois. Ben elle est caricaturale cette famille.

- Elena : Et elle n'est jamais repartie en Roumanie depuis qu'elle est venue en France, elle ne

43. Dans cette séquence, j'ai choisi de garder les acronymes PMI (Protection Maternelle et Infantile), ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et AME (Aide Médicale d'État) car ils font partie du langage indigène de l'équipe et c'est comme ça que les bénévoles et les salariés s'expriment au quotidien.

fait pas partie des gens qui font des allers et retours.

- Monique : Ben non elle change juste de trottoir Mme Lupu (rires), elle fait le trottoir Mme Lupu...

- Céline : Oui et avec ses trois gosses...

- Monique : Et on ne parle pas de l'enfant qui est à l'ASE, dont elle ne parle plus beaucoup.

- Elena : Et elle en a un aussi en Roumanie.

- Céline : Elle n'a pas pu le récupérer, elle ne veut plus le récupérer ?

- Elena : Ben elle était revenue pour le récupérer mais elle a le grand qui est tombé malade, et elle a accouché de la petite, puis elle a failli perdre la petite.

Un médecin bénévole (qui ne connaît pas l'histoire) - Et pourquoi il était placé son gosse ?

- Céline : Parce qu'elle s'est barré de la maternité.

- Monique : Oui, elle accouche et le lendemain son petit garçon est malade en Roumanie donc elle est repartie en Roumanie et elle a rien dit à l'hôpital. Et donc à l'hôpital ils ont placé le bébé, parce que plus de nouvelles, plus rien. Et il est toujours placé, il est dans le Nord de la France, dans une famille d'accueil. Et elle, un an après elle refait surface et elle appelle l'aide sociale à l'enfance pour savoir ce qu'est devenu son gosse.

Le médecin - Mais normalement c'est un an le délai.

- Monique : Ben elle était dans les délais je crois. Donc elle refait surface et l'ASE la reçoit tout ça, la famille d'accueil amène l'enfant. Et puis l'autre tombe malade, il est hospitalisé à Trousseau avec des arrêts cardiaques et tout. Et elle a été convoquée par le procureur au sujet du retour de cet enfant, puis après elle en a plus parlé. Nous, on s'est dit, on ne va pas la relancer si elle n'en parle pas. Cet enfant finalement il est depuis la naissance là-bas et elle était enceinte donc il y en a un autre qui arrivait. Bon et il n'est pas du même père que les deux autres. Quand on a connu Mme Lupu, le père des deux grands était en prison en Italie donc elle était enceinte d'un autre… (rires). Oui, c'est vrai qu'elle a une drôle de vie ! Donc le père de la petite là il est en Irlande maintenant... Bon au début on s'est dit qu'elle nous racontait que des bobards. En fait, il y avait deux pères, et donc celui qu'on a vu là c'est le père des deux grands.

- Céline : Oui c'est celui d'Italie. Et l'enfant qui est placé c'est encore un père différent. Je me

souviens quand je l'avais accompagnée à la maternité quand elle était enceinte de la petite dernière, elle m'avait raconté qu'il y avait trois pères différents. Pendant la consultation, la sage-femme elle prenait des notes sans broncher, trois grossesses, deux fausses couches, trois pères différents...

- Monique : Et donc le père des garçons c'est celui qu'on a vu la semaine dernière, qui travaille au cimetière (rires)

- Céline : Oui et lui il a l'air de bien s'occuper des enfants.

- Monique : Oh oui les petits l'adorent, ils ont été très contents les petits que leur papa revienne.

- Céline : Oui ils font une belle famille. Là au niveau témoignage pour l'ARS, il y a du grain à moudre… Je me souviens qu'au moment où elle a accouché elle habitait dans la boucle de l'autoroute, il fallait traverser la voie rapide pour rentrer à la maison pour une femme enceinte c'est un peu sport tu vois...

- Monique : Moi je les ai accompagnés à une PMI quand la petite avait quatre jours, ils habitaient en face d'une PMI à l'époque... Et donc elle aurait voulu faire un bain à son bébé mais ça lui a été refusé. Alors qu'on était là, j'ai demandé est-ce qu'elle peut faire un bain, tu vois, elle n'avait pas d'eau au terrain. Ben non on n'a pas de baignoire… C'était début juillet et ils lui ont donné un rendez-vous pour fin août et entre temps elle a été hospitalisée pour la coqueluche. Elle a dû avoir des bains là-bas, enfin c'est minable… Et puis alors on était venu avec les deux grands de 3 et 4 ans. Donc bien sûr tu les emmènes dans une salle d'attente où il y des jouets, des petits chevaux, eux ils investissent tout. Et tu avais les filles de la PMI qui couraient derrière et qui rangeaient les jouets.

Au cours de la réunion d'équipe, la pédiatre affiche d'abord son obstination à vouloir s'occuper d'inscrire les enfants de la jeune femme à l'école malgré l'instabilité de sa situation résidentielle et le peu de visibilité sur son avenir proche. Puis elle monopolise la parole pour décliner toute la biographie médicale et conjugale de la dame non sans un certain art de la dérision pour masquer le désespoir de la situation. Elle exprime un espèce d'acharnement à vouloir s'occuper de cette famille coûte que coûte et insiste de nouveau sur la relation affective qui s'est nouée du fait de la gravité de la maladie du fils et de l'angoisse de le voir

mourir. Ce besoin d'exprimer une situation préoccupante et de témoigner d'une expérience commune permet de se donner la force de continuer le travail malgré le découragement. La réunion comme lieu de partage d'expériences et lieu déversoir de la parole et des émotions remplit ici une fonction psychologique et cathartique. Raconter permet certes d'alerter l'équipe sur une situation préoccupante mais aussi de mettre à distance la colère et la tristesse et de partager ses émotions. La pédiatre mobilise l'humour et la dérision avec la complicité des autres membres de l'équipe de médiation pour mettre à distance les émotions suscitées par la situation préoccupante de la jeune femme. Notons ici que l'expérience des sorties dans les bidonvilles et des difficultés rencontrées, mais aussi les moments de sociabilité et les temps de détente permettent de développer une complicité entre les membres de l'équipe et de partager une connaissance commune sur les personnes suivies. Les petites histoires ordinaires de la mission pourront ainsi être converties en récits teintés de dérision et de gravité et constitués une espèce de mythologie de l'association. L'immersion dans l'équipe de médiation me permet à la fois d'intérioriser des habitudes de travail mais aussi de participer à la constitution d'un récit et d'un humour communs et de m'insérer dans une histoire passée partagée mettant en scène des personnages (comme certains patients ou chefs de *platz*) ou rappelant des épisodes marquants de la mission.

Dans cette séquence de réunion la pédiatre déroule le parcours biographique de la jeune femme, les expériences d'expulsions répétées, les pathologies de ses enfants et ses déboires conjugaux en la présentant comme un cas exemplaire pour dénoncer les obstacles et les pathologies rencontrées par les roms vivant en bidonville. La situation de la jeune femme sera par ailleurs régulièrement mobilisée dans les réunions avec les autres associations ou avec les pouvoirs publics par la coordinatrice. La semaine suivante lors d'une réunion de suivi avec le collectif de soutien d'une ville dans laquelle l'association intervient, le cas de Mme Lupu est de nouveau évoqué par la coordinatrice pour dénoncer le sort réservé aux familles vivant en bidonvilles et témoigner des effets des expulsions sur le mode de la colère et de l'exténuation. Le cas de la jeune femme et la maladie de son fils seront également convertis en outil de plaidoyer de l'association et sera même repris par le président de l'association dans des colloques et rencontres plus officiels avec des responsables politiques locaux ou des

préfets. Il mobilisera le registre humanitaire en arguant que la maladie du fils est fréquente dans les pays du sud et qu'elle s'explique essentiellement par le non accès à l'eau et à la nourriture et par le manque d'hygiène.

Dans la séquence, la coordinatrice mentionne la réticence de la jeune femme à rester en hôtel social malgré sa situation d'errance et la difficulté à retrouver un nouveau lieu d'installation. Cette difficulté de proposer un hébergement d'urgence aux habitants des *platz* suite aux expulsions s'explique non seulement par l'engorgement des dispositifs d'hébergement mais aussi par les conditions proposées aux familles dans ce type de relogement. Suite à une expulsion, la préfecture en lien avec les dispositifs d'hébergement et dans le respect de la circulaire de la DIHAL sur les évacuations de campements illicites[44], se doit de proposer des places d'hébergement aux habitants évacués du *platz*. Mais le plus souvent les hôtels sociaux sont situés dans des villes très éloignés parfois difficilement accessibles en transports en commun et les places ne concernent que quelques familles, et parfois seulement les femmes et les enfants. Or, à la pénurie de places d'hébergement disponibles s'ajoute le constat que l'hébergement en hôtel social tel qu'il est proposé aux familles ne coïncide pas avec les contraintes liées à leur organisation matérielle et à leur ancrage territorial. D'une part, comme on l'a vu l'organisation domestique est basée sur la mise en commun des espaces du *platz* et l'entraide entre les membres de la famille et sur l'activité de récupération de matériaux et de métaux qui nécessite un espace de stockage et de travail. Certaines femmes qui ont accepté un relogement dans une structure d'hébergement témoignent des difficultés de vivre seules dans une ville éloignée en ne maîtrisant pas le français et en n'ayant aucun repère habituel. D'autres rapportent également la saleté des lieux et l'étroitesse des chambres qui ne permet pas de stocker de la nourriture ou des affaires personnelles et les règles de vie contraignantes notamment l'interdiction de faire la cuisine dans sa chambre ou encore de recevoir sa famille. Par ailleurs les quelques femmes hébergées en hôtel social que j'ai rencontrées reviennent quotidiennement dans le *platz* pour participer aux activités de sociabilité familiale. D'autre part, les habitants ont des habitudes en matière

44. Circulaire interministérielle du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/11/2_dihal_circulaire_du_26_aout_2012.pdf

de fréquentation des structures de santé, de trajet pour l'école des enfants et de tournées de récupération des poubelles, ce qui explique que certaines familles refusent les places d'hébergement proposées au motif qu'elles sont trop éloignées de leur lieu de vie habituel. Dans ce contexte d'inadaptation de l'hébergement d'urgence et de maintien dans une situation d'errance, le centre médical de l'association est ainsi perçu comme un lieu refuge. Les habitants viennent s'y réfugier après les expulsions à la fois pour informer l'équipe de leurs déboires, pour solliciter le don de tentes et de couvertures pour passer la nuit dehors et simplement pour profiter de la chaleur du lieu. Outre sa fonction première de centre médical, c'est aussi un lieu d'ancrage et d'archivage pour l'accès aux droits dans lequel les habitants peuvent venir consulter leur courrier au service domiciliation ou demander une copie de leur carte d'identité ou des justificatifs des démarches en cours archivés dans leur dossier.

Si cette séquence donne à voir les relations de sociabilité et de complicité entre les bénévoles, on relève tout de même une certaine lassitude de la coordinatrice qui doit freiner l'enthousiasme et l'acharnement de la pédiatre et recadrer la réunion sur l'organisation pratique des sorties de la journée. Cette tension entre les attentes et les motivations des bénévoles qui sont prêts à donner toujours plus de temps et d'empathie et la nécessité pour les salariés de coordonner les missions de l'équipe en vue de remplir des objectifs à plus long terme tout en se ménageant des conditions de travail correctes va être développée dans la partie suivante concernant les relations dans l'association et aussi les relations avec les autres associations et collectifs engagés auprès des familles roms vivant en bidonville.

5. Les associations et collectifs de soutien : entre sélection, coopération et appropriation

Si l'accès aux soins est la priorité affichée par l'association, les familles nous sollicitent régulièrement pour d'autres demandes comme la scolarisation des enfants, l'inscription à des cours de français, les démarches juridiques pour retarder l'expulsion ou la

recherche d'un emploi. Lorsque les familles rencontrées ont reçu un avis d'huissier leur ordonnant de quitter leur lieu de vie en urgence, les bénévoles ont pour consigne de contacter l'association qui travaille plus spécifiquement sur la question de l'accompagnement juridique mais certains vont prendre de leur temps pour aider à remplir la demande d'aide juridictionnelle et à constituer le dossier de la défense. De même, comme nous l'avons déjà décrit dans le chapitre précédent sur l'école, la question de la scolarisation est souvent présentée comme faisant partie intégrante de la santé et du bien-être des enfants notamment sous l'influence de Monique et moi qui sommes particulièrement préoccupées par cette question et qui nous adonnons ponctuellement à cette mission en accompagnant des familles au service des inscriptions scolaires. Notons que dans mon cas le choix de ne pas respecter les consignes de la coordinatrice et d'expérimenter d'autres missions que celles qui sont strictement assurées par l'association me permet également de suivre ma curiosité d'ethnographe et d'observer d'autres terrains de l'accès aux droits. Pour les responsables salariés ces différentes activités connexes constituent un travail supplémentaire pour l'équipe et doivent être déléguées à des associations spécialisées. Cette division des tâches fait l'objet de débats récurrents au sein de l'équipe et laisse apparaître différents registres d'engagement, de finalité et de temporalité entre bénévoles et salariés.

Ce cloisonnement des activités et cette entente tacite autour des compétences de chacun se traduisent par des pratiques d'orientation des familles. Les négociations autour du partage des tâches et de la priorisation des demandes peuvent faire l'objet de tensions entre les associations chacune insistant sur la nécessité de restreindre le nombre de personnes suivies. Cette sélection se retrouve par ailleurs au sein de chaque association dans le choix des bidonvilles visités en lien avec les sollicitations des habitants et les partenariats avec les centres de santé, et aussi dans la fréquentation systématique des mêmes familles par l'équipe de médiation qui est tributaire de la priorisation opérée par le responsable en fonction des urgences et pathologies à suivre. Si le travail de partenariat et de sensibilisation de l'association permet de faciliter l'orientation des patients, il contraint également l'équipe de médiation à limiter ses interventions aux quelques villes pour lesquelles l'association a des partenariats avec le centre d'action sociale pour la domiciliation et avec les centres

municipaux de santé pour les consultations médicales. La consigne de ne pas suivre les familles lorsqu'elles s'installent dans une autre ville à la suite d'une expulsion est régulièrement discutée et critiquée durant les réunions d'équipe et parfois remise en cause par des visites informelles de la pédiatre ou de la médiatrice. De même concernant la sélection des familles pendant les sorties médiation, elle est justifiée par la consigne de rendre visite aux familles suivies pour un problème de santé, par la mise en place de campagnes de dépistage hépatite et tuberculose, par la demande de vaccination pour les enfants inscrits à l'école, et plus largement par les demandes spontanées des familles pour une consultation ou la délivrance de médicaments. Interrogée à ce sujet au cours d'une discussion informelle, la coordinatrice elle-même reconnaît qu'on a l'impression d'aller voir toujours les mêmes personnes et qu'on discute surtout avec les chefs de *platz* qui font les intermédiaires avec les associations. Elle précise juste après qu'en théorie on devrait faire le tour du terrain pour faire un diagnostic pour évaluer les besoins, mais que dans la pratique on s'en tient aux urgences et aux gens qui nous sollicitent. Cette pratique de sélection des habitants et les tensions autour de la priorisation des missions et des choix d'intervention se retrouvent dans les relations avec le siège de l'association et dans la répartition des activités avec les autres associations.

Séquence 10 : Soirée de discussions informelles entre collègues de l'association

De retour au centre médical après une sortie médiation, je rejoins Elena la coordinatrice en train de déjeuner dans la cuisine. Elle me dit qu'elle aimerait bien travailler davantage avec les collectifs de soutien car il y a plusieurs terrains en commun. Elle évoque la possibilité de déléguer une partie du travail de médiation aux soutiens sur les domiciliations et l'aide médicale par exemple pour pouvoir se concentrer sur les terrains qui ne sont pas suivis par des collectifs de soutien. Elle me parle d'un éventuel partenariat entre les associations mais dit qu'il y a des blocages avec certains militants. Elle parle notamment des militants roms et qui tiennent le discours « c'est mes roms » et qui ne veulent pas travailler avec les associations. Elle parle notamment d'un militant qu'elle connaît depuis longtemps et qui avait travaillé avec eux sur le plaidoyer et la communication avec les médias mais qui s'est ensuite pris la tête avec tout le monde et a monté sa propre association. Je lui dis que j'avais lu qu'il avait eu un procès avec l'association au moment d'une occupation. Elle me confirme et me dit qu'il a une attitude

distante et critique car pour lui l'association donne une mauvaise image des roms, qui seraient tous pauvres et malades. Elle cite ensuite l'exemple d'un autre militant rom qui vient de monter une association et qui fréquente les terrains depuis longtemps. Elle dit qu'il lui paraît trop proche des chefs de *platz* et qu' « il est pas net ». Puis elle me propose de venir boire un verre chez elle le lendemain avec le collègue médiateur et deux autres bénévoles médecins pour discuter d'un projet de réquisition d'un terrain.

Au cours de la soirée, Elena la coordinatrice, nous reparle de son idée de réquisitionner un terrain comme l'association l'avait fait il y a quelques années. Je lui demande ce qui avait permis cette réquisition et l'interroge plus particulièrement sur le rôle du siège car elle m'avait déjà dit qu'il se montrait habituellement frileux sur ce genre de propositions jugées trop militantes. Elle précise qu'il y avait eu un incendie dans un bidonville et que les habitants étaient restés plusieurs jours en errance dans différentes villes proches, qu'elles les avaient suivis et avait fait une attestation de présence pour plusieurs terrains mais qu'ils étaient immédiatement évacués. Pendant ces quelques jours, elle était en lien avec le siège au téléphone leur disant que les familles ne trouvaient pas d'endroit pour se poser et le nouveau président, appuyé par certains membres du CA, avait fini par proposer d'installer des tentes sur un terrain tout en communicant sur le registre de « l'urgence humanitaire ». Une collègue bénévole ancienne sur la mission m'avait déjà raconté cet épisode en précisant que le nouveau président venait d'arriver et avait trouvé là l'occasion de faire un coup médiatique. Je lui dis qu'en effet on pourrait y réfléchir pour la période actuelle et lui demande s'il ne serait pas possible de réquisitionner directement des bâtiments comme le font déjà certains militants qui soutiennent les mal-logés. Elle me dit qu'il faut faire progressivement. Tom mon collègue médecin bénévole, qui est en lien avec le siège aussi sur cette question, me confirme la frilosité des membres du CA et me dit qu'il faut bien préparer le projet avant de se lancer. Il dit qu'on peut commencer par réfléchir à un lieu, puis choisir des habitants qui risquent d'être évacués prochainement. Je dis que pour les relations avec le siège, il faut jouer sur notre légitimité de terrain et dénoncer la situation des familles obligées de rester plusieurs jours dans la rue. Tom m'explique qu'il y a une hiérarchie et qu'il faut négocier avec les membres du CA, que les salariés (la coordinatrice et le médiateur) ne peuvent pas prendre de décisions. Puis il me parle de certains membres du CA avec lesquels il s'est déjà pris la tête car lui, leur parle de situation d'urgence médicale comme des risques d'épidémies ou des patients avec un suivi lourd, mais eux ne sont pas au contact avec les familles au quotidien et se contentent de rédiger des

communiqués de temps en temps. La coordinatrice reprend la discussion sur la réquisition en disant que c'est important de mobiliser du monde sur cette idée pour avoir des forces militantes au moment venu. Je lui réponds qu'il faudrait en parler aux militants des collectifs de soutien et notamment ceux de la plateforme régionale, et qu'il faudrait que le lieu choisi ne soit pas trop éloigné des villes déjà mobilisées.

La discussion informelle porte sur un projet de réquisition d'un terrain à la fois pour mettre à l'abri des familles qui accumulent les expulsions depuis plusieurs mois et aussi pour en faire une pratique de mobilisation en vue d'interpeller les pouvoirs publics sur la situation d'errance des familles malgré la disponibilité de terrains vacants. La coordinatrice et le médecin évoquent chacun leur tour les tensions avec le siège de l'association et la frilosité des membres du conseil d'administration sur cette question de réquisition. Le médecin pointe notamment la nécessité de respecter la hiérarchie et de jouer sur la légitimité des bénévoles qui sont sur le terrain. Il pointe également les tensions entre l'urgence du terrain et le manque de réactivité du siège qui les soutient simplement en publiant un communiqué de temps en temps

Comme nous l'avons déjà décrit dans le chapitre précédent sur l'accès à la scolarisation, la question de la conduite à tenir face aux pratiques discriminatoires des administrations et au moment des mobilisations contre les expulsions fait également l'objet de débats et parfois de tensions entre bénévoles et salariés de l'association. Les bénévoles se montrent généralement plus véhéments dans leurs relations avec les municipalités, alors que les salariés plus modérés affichent leur volonté de conserver de bonnes relations en lien avec la possibilité de négocier des arrangements. Les différentes fonctions des acteurs dans l'association se traduisent par des formes d'engagement variables et influent sur la problématisation du problème et la solution à apporter. Le registre de contestation et de réparation mobilisé par les bénévoles s'inscrit à la fois dans une expérience située du processus discriminatoire (avoir essuyé des refus de scolarisation au guichet), dans la conversion d'émotions et de valeurs en mobilisation par le droit (dénoncer une situation jugée injuste), et dans une volonté de se préserver d'une surcharge de travail (éviter de multiplier les

visites à la mairie). La contestation de la pratique discriminatoire s'inscrit dans un engagement collectif, porté par les associations et valorisant la référence au droit comme ressource, et personnel avec la volonté de défendre une catégorie jugée discriminée en lien avec un répertoire de valeurs et une expérience située.

La question de la répartition des tâches et de la priorisation des objectifs dépasse ici la simple partition entre bénévoles et salariés au sein de l'association mais s'inscrit plus largement dans les relations avec les autres associations et collectifs de soutien. La proposition de la coordinatrice de développer un partenariat avec les collectifs de soutien vise à la fois à déléguer une partie du travail de médiation à des militants locaux proches des familles et aussi à nouer des relations en vue de favoriser les mobilisations au moment des expulsions. Cependant la coordinatrice pointe des réticences de la part de certaines associations et exprime des suspicions sur la connivence de certains militants roms avec les chefs de *platz* et sur une éventuelle rémunération des services rendus. Ces tensions autour des pratiques de concurrence et d'appropriation des associations vont se retrouver dans les échanges de courriels à propos d'une expulsion à venir et de la stratégie de mobilisation à mettre en œuvre pour la retarder.

Séquence 11 : Échange de mails entre des associations et collectifs de la plateforme régionale

Suite à l'annonce d'une expulsion d'un *platz* dans lequel interviennent différentes associations, deux associations, l'une se positionnant comme une organisation anti-raciste à audience nationale et l'autre dédiée à l'accompagnement médical, prennent l'initiative d'écrire un courrier au Préfet pour retarder l'évacuation du terrain. Elles font circuler la lettre par mail sur une plateforme régionale regroupant des associations et collectifs de soutien impliqués auprès des habitants des *platz* à la fois pour faire amender et valider le texte et pour appeler à le signer. Les échanges autour de ce courrier sont l'occasion d'afficher différentes formes d'implication auprès des familles roms et d'exprimer des critiques à l'encontre des autres acteurs en présence.

Objet du message : Lettre au Préfet concernant l'expulsion du terrain Henri Barbusse

21 novembre – association anti-raciste

Ci-joint une proposition de courrier au Préfet de Seine-Saint-Denis, sur la situation du terrain Henri Barbusse, et plus généralement sur la non-application de la circulaire dans le département, avec demande de rendez-vous comme nous en avions fait le projet il y a déjà longtemps.

La rédaction émane de différents membres du collectif de soutien. Je vous joins la liste des premiers signataires. Merci de me faire parvenir les signatures d'associations ou collectifs du 93, éventuellement avec propositions de modifications, jusqu'à mercredi 27 novembre.

22 novembre – Association de militants roms

(en réponse à une modification du texte par une salariée d'une association dédiée au médical)

Bonjour à tous et à toutes, je viens de lire votre courrier pour le préfet et je constate que comme d'habitude on ne nous demande pas notre avis sur la question ni sur les nombreuses actions que nous avons menées sur ce terrain, et nous sommes une fois de plus mis de côté voire ignorer comme nos actions, donc pour information nous intervenons sur le terrain Henri Barbusse (comme on le faisait aussi au terrain Victor Hugo) bien avant votre association, nous avons fait le constat d'installation quand il n'y avait que 10 caravanes sur le terrain, plus exactement votre association est intervenue sur ces terrains à notre demande, nous avons fourni les aides juridiques pour le référé, nous avons réussi à obtenir un report d'audience une première fois, ainsi que la pause des bennes à ordure, nous avons aussi participé à une réunion à la mairie avec la maire et ses directeurs de cabinet qui n'a abouti à rien sauf à du chantage en nous proposant de dire aux roms du terrain de partir, et que nous pourrions voir une solution pour le village d'insertion, nous avons aussi fait une proposition écrite d'échange de terrains au gestionnaire du terrain, toujours sans réponse à ce jour, ainsi qu'une demande de rendez-vous au préfet dès sa nomination, elle aussi sans réponse.

Pour ma part je pense que faire l'éloge de votre association qui comme vous le signalez est financée à 100 % par l'agence régionale de santé, et d'un autre côté passé sous le silence le travail bénévole (et oui nous ne sommes pas financés pour notre travail) que nous effectuons quotidiennement sur ce bidonville en particulier parmi tous les autres de Seine-Saint-Denis est ressenti comme une indélicatesse de votre part. Je me vois donc dans l'obligation de ne pas signer ce courrier où notre travail n'est pas reconnu à sa juste valeur.

Nous mènerons donc une action individuelle en concertation avec les roms résidant sur le terrain

sur les démarches et actions à mettre en œuvre contre le gouvernement, la Dihal, le préfet de Seine-Saint-Denis et la mairie, car le temps que vous réfléchissez à la rédaction du courrier les roms ont déjà reçu deux arrêtés d'expulsion sous 48 heures et quand le préfet recevra ce courrier le terrain sera déjà évacué depuis plusieurs jours.

En vous remerciant de vos louables intentions qui arrivent toujours trop tard.

23 novembre – Collectif de soutien aux roms (de la ville où est installé le *platz*)

Mais si, nous t'avons écrit avant même de mettre la lettre sur la plateforme. Mais tu n'as pas répondu. L'association médicale a répondu et ce sont eux qui ont rédigé la partie les concernant. Nous avons attendu ta réponse. C'est difficile que tu reproches que nous perdions du temps et qu'en même temps tu ne répondes pas... Nous avons besoin ensemble d'un rapport de force pour obtenir des rendez-vous et engager des négociations. Amicalement

25 novembre – Association anti-raciste

Et à quoi ça rime de se poser en concurrence avec l'association qui travaille sur le plan médical ?

Je rappelle que cette liste est maintenant quasiment publique, avec plus de 100 inscrits.

25 novembre - Association de militants roms

Je ne me pose pas en concurrent de l'association car je les ai appelés pour venir sur le terrain, mais pour la lettre au préfet il vous fallait d'autres précisions sur le dossier que nous seuls avions. Cordialement

25 novembre – Collectif de soutien aux Roms (d'une autre ville)

Aucune concurrence à avoir dans l'aide aux plus démunis mais remettons les pendules à l'heure ; pendant que certains se tapent le boulot sur le terrain (médical 100 dossiers AME avec les assistantes sociales hospitalières, juridique 60 dossiers d'AJ, prévention 35 IVG, 25 suivis grossesse et 40 implants contraceptifs, scolarité 85 enfants, accompagnement social 300

personnes, aide alimentaire 80 familles, et tout ça avec 0 euros !!!), d'autres touchent des tunes du département et de la région au détriment de l'action sur le terrain. Ces subventions allouées auraient pu servir aux projets d'insertion par l'activité économique puisque le reste est déjà en place ou à subventionner des postes pour gérer la domiciliation auprès d'une association (obstacle majeur à l'accès aux droits). Juste une remise à plat du paraître et du faire.

25 novembre – Association médicale (une autre que celle incriminée dans le premier message)

A la lecture de ces débats consternants, je me décide à intervenir un peu pour défendre les ami.e.s salarié.e.s. Ça fait longtemps déjà que cette liste s'est transformée pour certain.e.s en un espace d'expression de plus pour leur égo et leur désir d'exister. Ça finit par prendre toute la place, alors qu'il y a pas mal de boulot, personne ne va le nier. Et surtout ça devient assez régulièrement blessant.

Le faux débat sur le conflit entre l'engagement "à titre gratuit" des "vrais" militants bénévoles contre les vilains salariés subventionnés est un vieux serpent de mer qu'il faudrait un jour parvenir à dépasser. Sur certains sujets, il arrive qu'il y ait besoin de personnes qui aient une qualification (en vrac médiateurs, infirmier.e.s, travailleurs sociaux, médecins, juristes, avocat.e.s, administrateurs...) dont elles puissent faire bénéficier les autres, soit directement, soit et c'est encore mieux en les partageant avec tou.te.s. Il est souvent nécessaire aussi qu'au milieu de nombre de personnes très motivées, il en faille qui puissent faire le lien au quotidien avec une certaine continuité. Quand il faut par ailleurs du matériel spécialisé, il faut bien qu'il vienne de quelque part. En attendant le jour du revenu d'existence inconditionnel détaché du travail, il faudra bien payer certaines de ces personnes pour être là à temps plus que complet. Ça ne me semble pas honteux. Et ça ne change rien à la qualité de leur travail. Je connais autant de salariés ultra-militants que de militants gratuits absolument nuisibles à la cause qu'ils disent défendre. Enfin, l'argument de "tout cet argent (mais ça n'est pas tant d'argent ! renseignez-vous un peu) aurait pu servir à des choses utiles", en plus d'être blessant (les assos dont on parle font du bon travail, et utile, et pourraient coûter beaucoup plus si entre autres les conditions de travail y étaient correctes, tout le monde y bossant deux fois trop, mettez-y un pied avant d'en parler), est abscons. Je pense qu'on est tou.te.s là pour la même chose. Ce serait bien que parfois ça se voie un peu plus. Et que chacun.e soit un peu plus respecté.e pour ce qu'il ou elle fait et non ce qu'elle ou il en fait paraître, effectivement.

(ayant été à la fois salarié, bénévole et militant sur les mêmes causes, et intervenant de ce fait à titre purement individuel)

25 novembre – Collectif de soutien aux Roms (d'une autre ville)

A titre d'indication cher monsieur, notre réseau d'intervenants est constitué essentiellement de travailleurs sociaux bénévoles. Nous sommes en contact régulier avec des "gentils" salariés qui interviennent auprès des femmes enceintes et des enfants notamment. Mettre ses pieds dans la boue et croiser les rats à chaque coin de baraque en répugnent malheureusement plus d'un.

Certains bénévoles sont nuisibles en effet mais faute de prise en charge effective sur le terrain, les roms ou autres populations en marge s'en contentent notamment pour les domiciliations et les accompagnements médicaux.

Le fait de mettre à l'écart les roms de tout débat les concernant n'est-il pas non plus nuisible ?

27 novembre – Association de militants roms

Le terrain Barbusse a été évacué ce matin, la lettre au préfet devient donc inutile dans ces versions différentes. Cordialement.

Si la discussion s'engage d'abord sur la rédaction collaborative d'une lettre adressée au préfet en vue de reporter l'expulsion du *platz*, la séquence va faire émerger des tensions autour des formes d'engagement et de rétribution de chacun. Cette partition entre statut d'emploi et degré d'engagement va ainsi se retrouver dans les échanges entre les différentes associations engagées auprès des habitants des bidonvilles et faire l'objet de tensions sur les stratégies à mettre en œuvre et sur les formes de mobilisation à mener. Cette tension se retrouve dans les délibérations durant les réunions, dans les échanges de courriels et dans les prises de position publique et s'inscrit dans un jeu de coopération et de concurrence entre associations. La question de la représentation des habitants des bidonvilles s'échoppe avec celle de l'engagement pratique des différents acteurs : d'une part les militants les plus proches des familles accusent les responsables des organisations nationales de parler à leur place et de

s'approprier leur cause à des fins politiques, et d'autre part les bénévoles critiquent le manque d'implication des salariés et mettent en avant leur engagement gratuit et immodéré.

Si on veut dresser un panorama indicatif des associations qui interviennent aujourd'hui auprès des roms ou habitants des bidonvilles en région parisienne, on peut distinguer trois types d'organisations : des associations dédiées spécifiquement aux roms et aux bidonvilles, des associations plus généralistes centrées sur l'accès aux droits et la lutte contre le racisme, et enfin des collectifs de soutien par ville.

Liste indicative des associations par type et par ordre alphabétique

1) Associations dédiées spécifiquement aux roms et aux bidonvilles

- ASAV : association historique fondée par un médecin en 1986 et basée à Nanterre
- ASET : accompagnement à la scolarisation, camions-école et médiation culturelle
- ERRC : accompagnement juridique, suivi des expulsions et recours en justice
- Mission Roms/Bidonvilles de MDM : accès aux soins et médiation sanitaire et sociale
- PU-AMI : accès à la santé et médiation sanitaire et sociale
- Romeurope : collectif d'associations, mutualisation des ressources et plaidoyer
- La Voix des Rroms : valorisation de la culture rromani, émancipation des roms, plaidoyer
- FNASAT : collectif d'associations, valorisation de la culture tzigane

2) Associations plus généralistes centrées sur l'accès aux droits et la lutte contre le racisme : Amnesty International, CCFD-Terre Solidaire, Cimade, Gisti. LDH, MRAP, Secours Catholique.

3) Collectifs de soutien par ville regroupant des acteurs associatifs et de simples citoyens.

La plupart de ces associations affichent un objectif prioritaire et se positionne sur un segment d'intervention spécifique comme on l'a déjà mentionné dans la description des pratiques de répartition et d'orientation des demandes. Elles mettent en commun des outils et

des ressources pour favoriser une circulation des compétences et impulser des mobilisations à l'échelle régionale notamment via le réseau de la Plateforme Roms IDF.

Comme l'attestait déjà la critique d'Elena dans l'extrait précédent à propos des pratiques d'appropriation des militants roms, la séquence dévoile ici une ambivalence des relations entre les associations et collectifs de soutien. D'un côté les différents acteurs engagés auprès des familles vivant en bidonville mettent en œuvre des partenariats et organisent une division du travail et une orientation des publics en lien avec les spécialités de chacun. D'un autre côté l'accompagnement des habitants et la mobilisation contre les expulsions s'inscrivent dans un climat de tensions et de suspicion et dévoilent des pratiques de concurrence et d'appropriation. Les deux messages de l'association de militants roms et du collectif de soutien de l'autre ville mettent en exergue la partition entre bénévolat et salariat, entre proximité et distance, entre émotions et routine. Celle-ci se traduit par des modalités d'engagement différentes avec d'un côté des bénévoles tournés vers le souci d'autrui et valorisant une expression sensible des expériences d'injustice et de l'autre des salariés pris dans une activité routinière valorisant une délimitation des missions et une autonomisation des publics. Les militants roms et les membres de collectif les plus proches des familles accusent les salariés des associations subventionnées par l'État d'être payés pour s'occuper des roms et de parler à leur place. En parallèle ils mettent en avant l'engagement gratuit des bénévoles qui passent leurs journées sur les *platz* et valorisent un discours d'émancipation à l'endroit des habitants qui se débrouillent très bien tous seuls. Notons que les tensions se portent également sur les pratiques de représentation et la prise en compte de la parole des habitants avec d'une part les collectifs de soutien qui affichent une volonté de donner la parole aux habitants directement concernés par l'expulsion à venir et les organisations nationales qui s'inscrivent dans une pratique plus institutionnelle d'interpellation des pouvoirs publics et de dénonciation des obstacles dans le parcours d'accès aux droits. Les acteurs associatifs salariés et certains militants bénévoles insistent sur la complémentarité entre d'une part la proximité du terrain et la fréquentation régulière des habitants et d'autre part la nécessité de porter une parole collective attestée par l'appartenance à des organisations à audience nationale et soutenue par la voix et l'intervention d'experts en matière médicale ou

juridique.

Cette dimension de complémentarité sera analysée plus en profondeur dans la partie suivante qui portera sur les pratiques de mobilisation à la suite de l'annonce d'une expulsion et qui propose de dérouler trois scénarios de mobilisation, d'abord en suivant une procédure en justice, ensuite en relatant un épisode de publicisation et enfin en décrivant des activités de négociations informelles.

TROISIÈME PARTIE : EXPULSIONS ET MOBILISATIONS

CHRONIQUES D'UNE EXPULSION ANNONCÉE : SE MOBILISER EN JUSTICE, EN PUBLICS ET EN COULISSES

Introduction : Défendre son lieu de vie face à la menace d'une expulsion

Dans la première partie de la thèse sur les pratiques d'habitat informel, nous avons relevé que les pratiques d'appropriation des habitants remettent en cause la définition de la légalité habituellement admise par les autorités en charge de la gestion du foncier. Si les *platz* sont des espaces occupés illégalement au sens du droit de la propriété foncière, leurs habitants mettent à profit une connaissance pratique du droit pour s'installer et se défendre. Nous avons déjà décrit les étapes de l'installation et les tactiques mobilisées pour rester sur le terrain occupé. Ce chapitre sera consacré à l'expérience des expulsions et aux pratiques de mobilisation mises en œuvre par les habitants pour défendre leur territoire. Comme on l'a déjà mentionné, l'expulsion peut être prononcée par une décision de justice soit suite à une plainte du propriétaire qui est examinée en référé par le Tribunal de Grande Instance, soit suite à un arrêté municipal ordonnant de quitter les lieux sous 48 heures au motif que le terrain est dangereux.

En distinguant ces deux types de décisions de justice, cette dernière partie de la thèse sera articulée autour de plusieurs scénarios de mobilisation suite à l'annonce d'une expulsion. En suivant la chronologie d'un *platz* dans lequel les habitants se sont mobilisés à plusieurs reprises pour tenter de garder leur lieu de vie, nous distinguerons plusieurs modalités d'engagement et d'argumentation selon la nature de la plainte et la temporalité de la défense. Suite à leur installation illégale sur un terrain municipal, les habitants sont d'abord assignés en

référé au tribunal de grande instance suite à une plainte du propriétaire. Ils organisent leur défense en contactant le collectif de soutien qui va collecter les pièces du dossier en suivant les consignes de l'avocat. Malgré le délai accordé par le tribunal, la municipalité prend la décision de publier un arrêté d'expulsion applicable sous 48 heures en vue de faire procéder à l'évacuation du terrain. Suite à l'annonce de cette expulsion imminente les habitants s'engagent alors dans un jeu de publicisation et de délibérations avec les élus concernés en vue de négocier un délai, puis un autre terrain pour s'installer.

Cette troisième partie a pour ambition de décrire les pratiques de mobilisation des habitants du *platz* et de leurs soutiens d'abord dans l'espace judiciaire au moment de l'audience en référé (chapitre 5), puis dans l'espace politique local autour des expériences de publicisation suite à la publication de l'arrêté municipal (chapitre 6) et enfin dans le jeu des délibérations en coulisses avec la municipalité en vue d'un déménagement concerté (chapitre 7).

Chapitre 5

Défendre le *platz* devant la justice : se mobiliser contre la plainte du propriétaire

Si ce chapitre s'inscrit dans une sociologie des usages du droit en situation et des pratiques de mobilisation dans l'espace judiciaire, il n'a pas pour objectif de faire une recension exhaustive de tous les référés et jugements concernant les expulsions de bidonvilles[45] et de mener un travail de comparaison systématique des motifs et des effets de ces décisions de justice. D'une part cela nécessiterait de mener un véritable travail d'archives et de mobiliser des compétences plus spécialisées en droit. D'autre part, ce n'est pas l'ambition et l'esprit de la démarche ethnographique mobilisée dans cette enquête qui s'inscrit avant tout dans un ancrage sociologique qui a pour objectif de se saisir du droit en sociologue (Israël, 2008). Mon enquête donne à voir l'expérience des habitants et de leurs soutiens en décrivant un épisode de mobilisation et en le compilant avec des séquences observées dans d'autres *platz*. J'ai choisi de me concentrer prioritairement sur la situation des *platz* pour lesquels j'ai collecté des observations à la première personne en participant à la mobilisation en tant que membre du collectif de soutien. Ces notes de terrain seront complétées par la circulation des informations concernant d'autres terrains grâce au travail de mutualisation des associations et des collectifs de soutien et à l'expertise des avocats engagés dans la défense des bidonvilles. Par ailleurs, j'ai collecté un corpus de textes juridiques (assignation en référé, compte-rendu d'audience, jugement du tribunal) qui documentent les procédures d'expulsions qui seront relatées et qui donnent à voir en miroir les motifs avancés par les propriétaires. Concernant les modalités de mise en récit, j'ai adopté une trame narrative associée au

45. Pour un recensement plus exhaustif des procédures d'expulsion on peut consulter le rapport produit chaque année par deux associations, European Roma Rights Center et la Ligue de Droits de l'Homme, qui œuvrent pour l'accompagnement juridique des Roms vivant en bidonville en Europe et les rapports annuels du Collectif Romeurope. Notons que ce recensement est basé sur les déclarations des habitants et des associations et sur une veille de la presse locale et nationale, et qu'ils comptabilisent le nombre de personnes expulsées en globalité ce qui peut inclure plusieurs fois les mêmes personnes sur une année ou à l'inverse occulter les habitants dont l'expulsion n'a pas été signalée.

parcours de découverte de l'ethnographe en conservant comme dans les deux parties précédentes la perspective des habitants et du collectif de soutien. À partir d'expériences de mobilisations tirées de différents bidonvilles, j'ai procédé à une compilation des arguments présentées par l'avocat à l'audience pour assurer la défense des habitants et des motifs soutenus par les propriétaires en vue de faire procéder à l'expulsion de leur terrain.

Dans le chapitre précédent nous avons déjà réfléchi à la question de la transposition d'une expérience discriminatoire en traitement par le droit à partir de la question des inscriptions scolaires en montrant notamment comment les acteurs associatifs avaient recours à une lecture située du droit pour contester un traitement discriminatoire des enfants des *platz*. Concernant la thématique des expulsions de bidonvilles la plupart des contributions en sociologie du droit s'inscrivent dans un registre militant et produise un travail de mutualisation et de conseil à destination des acteurs associatifs et des habitants des *platz*. En sociologie, le regard des chercheurs sur le droit s'est déplacé et complexifié ces dernières années en mettant à distance une perception de la force du droit (Bourdieu, 1986) comme outil au service des groupes exerçant une autorité ou disposant de ressources matérielles ou discursives. Dans son travail de diffusion des travaux portés par le mouvement *Law and Society*, Liora Israël décrit comment l'arme du droit peut être mobilisée comme pratique de contestation ou de reconnaissance. « Quand il s'agit de faire valoir « des » droits, le droit est un outil susceptible de convaincre l'opinion et d'enrôler des institutions dans la défense d'une cause. À l'inverse, face à la répression, sous forme de poursuites, d'arrestations ou de procès, le droit permet la résistance par le recours à un avocat, la confrontation avec un magistrat, l'inscription dans une procédure judiciaire. Arme offensive, pour faire valoir des droits, ou défensive, imposée par une poursuite ou une accusation, le droit est un des outils auxquels se confrontent souvent, par choix ou par obligation, ceux qui entendent contester une situation, un État, des adversaires. » (Israël, 2009 : 9). Cette mobilisation du droit peut dans certaines configurations et souvent en lien avec des pratiques de représentation et de publicisation devenir une arme au service des acteurs faibles (Payet, Giuliani et Laforgue, 2008) qui va être utilisée par des groupes de personnes perçues comme victimes ou éloignées de la parole publique. Un ensemble de travaux récents s'intéresse par exemple à la valorisation de la

parole des victimes et à la demande de reconnaissance ou de réparation notamment dans le cadre de controverses sanitaires ou environnementales ou de maladies professionnelles. On peut citer les enquêtes de Barbot et Dodier sur la réparation des victimes de l'hormone de croissance (Barbot et Dodier, 2001), de Henry sur les victimes de l'amiante (2003), de Thebaud-Mony sur la reconnaissance des maladies professionnelles (2007) ou de Centemeri sur les victimes des usines classées en risque Seveso (2011). Ces travaux font la part belle à la description du déroulé des audiences et aux registres argumentatifs des acteurs en présence. Si ce chapitre s'inscrit dans la continuité de ces travaux dans le souci de donner à voir une lecture située du droit et une imbrication d'acteurs et de procédures, il s'attache avant tout à traiter de la description de la procédure en amont de l'audience, à la phase de collecte de pièces et de preuves. Le moment de l'audience comme concentration des registres d'argumentation et des interactions des acteurs n'est que l'aboutissement d'un processus de mobilisation en amont qui vise à nommer le problème, blâmer le responsable et réclamer justice (Felstiner, Abel, Sarat, 1980). En décrivant comment chaque partie va collecter des preuves en vue de nourrir la plaidoirie qui sera formulée le jour de l'audience, ce chapitre s'intéressera aussi à « l'émergence et la transformation des litiges - la manière dont les expériences deviennent des griefs et les griefs des litiges, la manière dont les litiges revêtent différentes formes, comment ils suivent différentes voies de traitement et conduisent à de nouvelles formes d'arrangement. Étudier l'émergence et la transformation des litiges, c'est étudier un processus social tel qu'il survient […] Adopter la perspective de la transformation des litiges, c'est placer les parties au centre de l'étude sociologique du droit, orienter notre attention vers les individus en tant que créateurs d'opportunités pour le droit et l'activité juridique. » (Felstiner, Abel, Sarat, 1991 : 41). Comme je l'ai déjà mentionné dans le chapitre précédent mon enquête s'inscrit également dans une approche par l'expérience ordinaire du droit et valorise une lecture inspirée de la *legal consciousness* (Ewick et Silbey, 1998). « Comment les individus vivent-ils et interprètent-ils le droit dans le cadre de leur vie quotidienne ? Comment des échanges et des relations ordinaires en viennent-ils à revêtir ou non un caractère légal ? Selon quelle logique la légalité est-elle constituée par ces manières populaires de comprendre, d'interpréter et de mettre en œuvre le droit ? Ces questions, qui

concernent la présence quotidienne de la légalité dans notre vie, trouvent leur origine dans une interrogation plus générale concernant le rôle que joue le droit au sein des relations sociales. » (Ewick et Silbey, 1998 : 33). Plusieurs parutions récentes valorisent le travail de diffusion et de valorisation de ce courant de la sociologie du droit. On peut citer d'abord la traduction collective du texte fondateur d'Ewick et Silbey (Cassan, Didier, Gardella, Israël, Lutaud, Ollivier, Pélisse, Pujuguet, Souloumiac, Trespeuch, Truc, Williams, 2004) et sa note liminaire (Israël et Pelisse, 2004), et plus récemment la parution d'un numéro thématique de Droit et Société « Les *Legal Consciousness Studies* comme laboratoire d'un régime renouvelé de connaissance sur le droit » (Commaille et Lacour, 2018 ; Chappe, Pélisse et Egea, 2008). Pour valoriser cette approche par la conscience du droit (Pélisse, 2005) et l'expérience située des acteurs, j'ai choisi d'ouvrir le chapitre par une description de mon itinéraire d'apprentissage de la procédure juridique de contestation des expulsions en déroulant un récit de mes premiers pas d'apprenti juriste au service des habitants du *platz*.

Dans la deuxième partie de la thèse consacrée à l'accès aux droits, nous avons déjà décrit comment j'étais insérée dans un réseau militant local impliqué dans la défense des familles roumaines vivant en bidonville. Comme nous l'avons déjà relevé, l'association pour laquelle je travaillais intervient plus spécifiquement sur le domaine du social et du médical et délègue les autres tâches comme la scolarisation et l'aide juridique à d'autres associations partenaires. Si mon activité de médiatrice bénévole dans cette association ne me destinait pas en principe à prendre part à la défense juridique des habitants, mon autre casquette de militante dans un collectif de soutien et les sollicitations récurrentes des familles au moment des expulsions m'ont conduite à m'y engager à la fois dans une visée politique et aussi dans un objectif de collecte de données ethnographiques. Dans l'épisode que je vais décrire dans ce chapitre, c'est ma circulation entre différents *platz* et les liens d'interconnaissance entre leurs habitants qui vont favoriser la mise en relation des habitants du terrain concerné par l'expulsion et des membres du collectif de soutien. Lors d'une visite dans un *platz* que nous suivons depuis plusieurs mois, un habitant nous alerte sur la menace d'une expulsion

programmée d'un autre terrain installé dans une autre ville et dans lequel vivent des membres de sa famille. Celui-ci va nous accompagner sur place pour nous présenter les familles et nous solliciter pour remplir les demandes d'aide juridictionnelle et organiser la défense des habitants. Notons que les habitants avaient auparavant contacté une autre association de soutien aux roms qui avait proposé d'aider à remplir les dossiers d'aide juridictionnelle en exigeant le versement de cinquante euros par dossier. Nous prenons alors contact avec une avocate engagée sur la question des expulsions de bidonvilles et que nous avons déjà sollicitée pour d'autres lieux. Nous lui envoyons une copie de l'assignation en référé délivrée par l'huissier. Elle nous informe en retour de la marche à suivre pour constituer la demande d'aide juridictionnelle et des documents à collecter auprès des familles en vue de constituer le dossier de référé pour l'audience.

1. Organiser sa défense : collecter des preuves pour faire valoir ses arguments

Suite à l'annonce de l'expulsion, les membres du collectif de soutien[46] vont aider les habitants à organiser leur défense en suivant les consignes données par l'avocate au téléphone et reformulées dans les échanges de mail ci-dessous :

Séquence 1 : Échanges de mails avec l'avocate pour la constitution du dossier de référé

Avocate – Oui, je peux me charger de défendre le terrain. Il faudrait faire les demandes d'AJ (aide juridictionnelle). Si tu veux je peux t'appeler pour t'expliquer ce que tu dois remplir (état civil, signature, attestation de ressources, copie pièce identité).

46. Le collectif de soutien désigne un groupe à géométrie variable, en fonction des disponibilités et motivations, qui se constitue au fil des expériences d'intervention publique sur la question de la défense des roms vivant en bidonville. Il regroupe à la fois des acteurs associatifs, bénévoles pour la plupart, et des personnes sans attache organisationnelle qui se mobilisent ponctuellement du fait de leur proximité géographique et affective avec les familles et de leur engagement plus ancien sur d'autres *platz* de la ville. Concernant l'histoire qui nous occupe ici, le groupe des soutiens désigne en réalité un petit groupe de trois femmes Nadine, Isabelle (les prénoms ont été modifiés) et Céline qui sont proches des familles et qui les suivent depuis leur installation.

Moi – Merci, je fais des copies des demandes d'AJ et je passe sur le terrain ce matin pour les remplir. Je fais aussi des copies des pièces d'identité. Je te tiens au courant dans la journée.

– Je t'envoie ci-jointes les copies des demandes d'AJ. J'ai pu voir cinq des neuf personnes qui ont reçu une assignation car les quatre autres étaient parties au travail. Tu n'as que quatre dossiers car il y a un couple qui est sur la même demande. Je t'envoie également les photos du terrain et la liste des enfants. N'hésite pas à m'appeler si besoin de précisions.

Avocate – Merci Céline. C'est possible d'avoir les originaux ? Merci de me faire un topo sur la situation du terrain et les installations.

Moi – C'est un terrain en longueur situé dans une impasse le long de la voie ferrée juste derrière le RER. Accès par une porte étroite à gauche de la grille. Une dizaine de baraques qui sont installées sur la gauche et au fond. Sur la droite des tas de matériaux (sable, pavés). Pas d'eau sur le terrain, mais un point d'eau à environ 5 minutes dans un jardin public. Pas d'électricité.

Avocate – Et il y a un groupe électrogène ? Tu pourrais faire un plan sur *google map* pour situer le terrain quand tu auras le temps ? Merci

Moi – Je poste les demandes d'AJ demain matin. Non, j'ai pas vu de groupe électrogène.

Certaines familles m'ont recontactée pour faire les inscriptions à l'école et je vais y passer vendredi. Je te donnerai des nouvelles.

Avocate – Bonjour, oui envoie les AJ par courrier alors merci. Et je veux bien tous les documents concernant l'école. Merci

Moi – Bonjour, je t'envoie ci-jointe une attestation concernant les démarches de scolarisation des enfants, ainsi qu'une copie de la fiche d'inscription du seul enfant que j'ai réussi à scolariser pour l'instant. Pourrais-tu me préciser l'horaire de l'audience, je vais essayer de venir lundi.

Cet échange de mail avec l'avocate donne à voir le processus d'apprentissage des compétences juridiques par les membres du collectif de soutien. Ici il s'agit de la première expérience de la constitution d'un dossier de défense d'un *platz* dans l'espace judiciaire. Ce sont les conseils de l'avocate et la mutualisation des expériences des membres du collectif qui vont permettre de s'engager dans la mobilisation en vue de préparer l'audience. On relève une

forme de complémentarité entre d'un côté le rôle d'expertise et la parole d'autorité de l'avocate et de l'autre l'implication de proximité et la posture de familiarité avec le terrain du collectif de soutien. Mettant à profit son expérience passée des procédures d'expulsion et ses compétences professionnelles, l'avocate recense les informations à fournir en vue de constituer le dossier de la défense. Précisons que celle-ci a l'habitude de mener des plaidoiries pour retarder les procédures d'expulsion et qu'elle est régulièrement sollicitée par l'association pour laquelle je suis bénévole. Dans le cercle des mobilisations en faveur des familles roms vivant en bidonville, j'ai rencontré trois avocats identifiés comme des militants de la cause qui sont régulièrement sollicités par les associations et dont l'action peut s'inscrire dans une posture de *cause lawyering.* « On pourrait dire qu'être un *cause lawyer*, c'est se faire l'avocat d'une cause au sens fort, c'est-à-dire en être le défenseur non seulement intellectuel mais aussi dans le prétoire, au travers de la défense de ceux qui l'incarnent, la défendent, la portent. Le *cause lawyering* est donc l'activité, indissociablement politique et juridique, qui manifeste cet engagement. » (Israël, 2001 : 795). Notons cependant que cette posture peut dans certains cas être assortie d'un intérêt matériel, la figure de l'avocat militant qui s'engage pour la cause des roms pouvant parfois se combiner avec l'attrait financier de faire produire des dizaines de demandes d'aide juridictionnelle par les habitants ou de demander une contribution pour le service rendu. Dans l'exercice de leur métier et leurs choix d'orientation, les avocats doivent ainsi procéder à des arbitrages entre calcul de rentabilité et posture de compassion : « Une source fréquente de critique des autres avocats est ainsi leur excès d'attention aux calculs de rentabilité. Ce rapport à l'argent joue un grand rôle dans la manière qu'ont les avocats d'envisager leur propre pratique dans le champ professionnel. […] La compassion n'est pas seulement vue comme une source de souffrance, mais également, de la part cette fois-ci des avocats de la partie civile, comme un sentiment sur lequel ils peuvent s'appuyer, positivement, pour exercer leur rôle. » (Barbot et Dodier, 2018 : 74-76).

De leur côté, les soutiens se rendent physiquement sur le terrain pour faire les petites mains de la procédure juridique en collectant les pièces et preuves en vue de servir l'argumentation de l'avocate. Elles assimilent ce faisant la procédure et les éléments de défense qui seront mobilisés dans la plaidoirie. Cette procédure est par ailleurs consignée dans

les rapports des associations et autres modes d'emploi à usage des habitants des bidonvilles[47]. Comme on l'a déjà relevé dans le chapitre 3 concernant la mobilisation du droit pour dénoncer les refus d'inscription scolaire, on retrouve ici une circulation et une cumulativité entre les expériences de mobilisation et les savoirs pratiques des acteurs sur le terrain et le discours de plaidoyer, de diffusion et de vulgarisation des passes du droit (Lascoumes et Serverin, 1995) des associations engagées dans le soutien des habitants des bidonvilles.

Nous pouvons distinguer trois étapes dans la constitution du dossier : d'abord remplir les demandes d'aide juridictionnelle, ensuite dresser une description du terrain et démontrer qu'il s'agit bien d'un habitat et qu'il ne présente pas de danger pour les habitants, enfin attester des démarches d'insertion des personnes et signaler la présence de personnes qui seraient plus particulièrement fragilisées par l'expulsion. Notons que ces étapes s'inscrivent dans la temporalité longue de la procédure et que la récolte d'éléments nouveaux en vue d'alimenter le dossier de la défense et d'obtenir un délai se poursuit jusqu'à l'audience et sera même favorisée ici par le report de l'audience. Après la notification du jugement, la présentation d'éléments nouveaux par rapport au jugement en référé, comme par exemple des inscriptions à l'école ou des aménagements sur le terrain, va permettre à l'avocate de saisir le juge de l'exécution d'une demande de délais supplémentaires. Au fait de la procédure et des preuves à apporter pour espérer obtenir un délai, les membres du collectif de soutien vont s'engager dans une activité de collecte des informations en vue de justifier les arguments formulés dans le dossier de la défense. Elles se rendent à plusieurs reprises sur le terrain pour remplir les demandes d'aide juridictionnelles, collecter les copies des pièces d'identité, recenser le nombre d'enfants et de personnes malades, évaluer les démarches de scolarisation et d'insertion professionnelle, prendre des photos du lieu pour montrer qu'il s'agit bien d'un habitat. L'aide juridictionnelle est un service public qui permet aux personnes ayant de faibles ressources de bénéficier d'une prise en charge par l'État des honoraires et frais de justice. La demande s'effectue via un formulaire *cerfa* n°15626*01 sur lequel doivent être renseignées l'identité et l'adresse du demandeur, la composition de la famille, la désignation de l'avocat

47. On peut citer par exemple le guide pratique du collectif Romeurope « Roms et discrimination : Du constat à la mise en œuvre de solutions concertées ».

choisi, une déclaration de ressources et une attestation sur l'honneur. Cette demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité du demandeur et d'une attestation sur l'honneur pour les personnes ne disposant pas de ressources et/ou n'ayant pas d'activité professionnelle déclarée. L'avocate nous adresse par mail le dossier de demande d'aide juridictionnelle ainsi que la notice explicative précisant notamment la liste des pièces justificatives à fournir par le demandeur. Après avoir fait des copies du formulaire, nous nous rendons une première fois sur le terrain pour remplir les demandes d'aide juridictionnelle et collecter les copies des pièces d'identité. L'avocate procède à la vérification des pièces et adresse la demande au Tribunal de Grande Instance en joignant une copie de l'assignation en référé.

Après cette première étape indispensable pour rémunérer l'avocate de la défense, les soutiens collectent des informations sur le terrain et sur les habitants. Elles prennent des photos des baraques en vue de démontrer qu'il s'agit bien d'un lieu habité et qui ne présente pas de danger pour ses habitants. Elles recensent le nombre d'enfants, de personnes malades, de femmes enceintes et elles évaluent les démarches de scolarisation et d'insertion professionnelle.

L'attestation ci-dessous produite par une bénévole du collectif de soutien synthétise les informations collectées en reprenant les éléments de défense attendus par l'avocate :

Extrait 1 : Attestation du collectif de soutien

Je soussignée, Mme XXX, bénévole au XXX, atteste être engagée dans un collectif de soutien aux familles migrantes, roumaines et bulgares dites « roms ». *(insérer photo mère enfants)*

J'ai rencontré les familles domiciliées au XXX, qui sont sous le coup d'une menace d'expulsion.

Cette quinzaine de familles, soit une quarantaine d'adultes et une vingtaine d'enfants, dont 2 nouveau-nés, est installée à cet endroit depuis quelques mois, après avoir vécu des expulsions successives et pour certains, des nuits en hôtel social, où les enfants n'ont pas leur place.

Ce terrain, aux dimensions réduites, est bien tenu. Il n'est pas situé à proximité d'habitations, ce

qui évite qu'il y ait des nuisances (éventuelles) pour le voisinage, ni à proximité d'axes routiers qui pourraient présenter un danger pour les enfants. Il n'y a rien de tout cela.

Les maisons sont alignées proprement, comme on peut le voir sur la photo ci-dessous.

(insérer photo baraques)

Lorsque nous pénétrons dans ces « maisons » nous sommes frappés par la propreté, l'ordre qui règne à l'intérieur : même si l'environnement extérieur est précaire, l'intérieur des habitations est aménagé avec goût : ils savent utiliser au mieux tout ce que nous déposons sur nos trottoirs, pour faire de leur habitat quelque chose d'agréable, de douillet, de bon à vivre.

Il y a un ramassage des ordures ménagères, ce qui est un point très positif, par contre il n'y a ni point d'eau ni électricité. Certains chefs de famille travaillent dans le recyclage des métaux (ferraille) et une famille dispose d'un petit groupe électrogène.

Cette photo montre une « cuisine », en plein air, sous un petit auvent

(insérer photo cuisine en plein air)

Et tout cela devrait être détruit ?!

Mais, qu'est ce qui justifie, alors qu'on n'est pas en mesure de proposer des solutions de relogement, de mettre à la rue ces familles, dont des enfants en bas âge, des nouveaux nés et un enfant à naître dans les 15 jours ?

Qu'est ce qui justifie de détruire des logements, habilement construits pour vivre dignement malgré la précarité de l'environnement ? Il faut traverser « la frontière » pour voir et comprendre ce qui se vit là. Oui, certes, c'est pauvre, mais c'est digne.

Rien ne peut justifier de détruire ces lieux de vie, alors qu'il n'y a pas de danger particulier, ni pour les riverains ni pour les habitants.

Au contraire, la municipalité devrait céder ce (petit) terrain (fut-ce pour un temps limité) afin

d'assurer une certaine stabilité humaine, psychologique et sociale à ces familles, ce qui leur permettrait de s'insérer progressivement par le travail et d'accéder, ainsi, au logement de droit commun.

Cette attestation valide les deux types d'arguments sur le lieu et sur les personnes formulées par l'avocate et qui serviront de base de défense au moment de l'audience. Ces éléments de défense vont être validés par la production de documents émanant d'acteurs ressources perçus comme faisant autorité du fait de leur qualité d'expertise dans leur domaine. « L'expertise, comme "recours à un savoir spécialisé pour aider à trancher dans une conjoncture problématique" (Castel, 1991 : 77) consiste à solliciter l'avis d'un tiers, dans un processus évaluatif et décisionnel. Un des enjeux de l'expertise et de l'enquête à son sujet tient à son autorité, c'est-à-dire à la question de savoir dans quelle mesure l'avis de l'expert lie l'instance chargée de prendre la décision ultime. En ce sens, l'expertise est productrice de normes, que ce soit en appoint au processus décisionnel ou au fondement même de celui-ci. » (Dupret, 2005 : 619). Si le recours à des témoins experts devant les tribunaux est une pratique validée par la loi et l'usage, dans le cas qui nous occupe ici l'expertise ne repose pas sur l'avis éclairé de scientifiques ou de professionnels (médecins, psychologues, ingénieurs) habilités par le juge à fournir un témoignage motivé au cours de l'audience et inscrits sur une liste officielle d'experts reconnus en vertu de leur titre professionnel et d'une reconnaissance par les autorités compétentes. Dans la phase de préparation du dossier de la défense, les soutiens vont solliciter des personnes de leur entourage associatif pour mettre leur statut d'expert reconnu par un titre professionnel au service de la cause des habitants des *platz*. On peut distinguer deux formes d'expertise ici : d'une part une expertise de métier fourni par le médecin, l'architecte, le logisticien qui est reconnue par un titre professionnel associé à un certain prestige social et validant des compétences reconnues par un diplôme ; d'autre part une expertise de terrain portée par les bénévoles associatifs et ancrée dans une expérience commune avec les habitants du *platz* et une pratique bricolée du travail social et du conseil juridique. Cette expertise se matérialise par la production d'attestations dûment tamponnées avec le logo de l'association ou signées par le titre du professionnel en vue de faire la preuve

de la situation des familles menacées d'expulsion. La validité de l'attestation est produite ici par la figure du témoin oculaire (Dulong, 1998) comme forme de certification par sa présence personnelle et son engagement aux côtés des personnes concernées par la décision de justice. On pourrait également mobiliser la notion d'expertise profane parfois utilisée pour désigner un savoir produit par des citoyens ordinaires ou des victimes notamment dans le cas de controverses sanitaires ou environnementales : « Les dernières décennies ont montré la redistribution, dans le corps social, de savoirs spécialisés, ciblés, relevant pour certains du vécu direct des personnes concernées, rompant donc avec des connaissances standardisées et formalisées. Certains de ces savoirs ont été mis en avant dans le but explicite de défier les formes d'expertises instituées, pour proposer des politiques publiques et sociales alternatives – pour rompre donc avec la technocratie et militer pour une participation de citoyens dits « ordinaires » à la gestion des affaires qui les concernent. C'est dans ce contexte général de multiplication et de redistribution des savoirs dans la société que la notion d'expertise dite profane ou citoyenne a émergé et a été promue, aussi bien par des acteurs de terrain s'en revendiquant que par le milieu académique. » (Scarlett et Topçu, 2015 :164)

1.1 Des arguments portant sur le lieu : aménagement de l'habitat et sécurité du terrain

Dans son attestation, la bénévole insiste sur l'aménagement des baraques, la bonne tenue du lieu et la sécurité du terrain. Elle décrit la propreté et la douceur de vivre à l'intérieur des baraques par opposition avec la précarité de la situation et de la dureté de l'environnement. Les photos mettent en valeur la matérialité du lieu, les compétences de débrouille des habitants et la dimension esthétique des baraques. Ces observations et arguments du collectif de soutien renvoient à l'enjeu de faire reconnaître le *platz* comme un lieu habité, comme nous l'avons déjà décrit dans le chapitre 2, en vue de plaider en faveur de l'application de la trêve hivernale. Notons ici que c'est suite au travail de plaidoyer des associations et de plaidoirie des avocats que la loi sur la trêve hivernale s'applique aux habitants des bidonvilles depuis février 2017 (suite à la promulgation de la Loi Égalité et

Citoyenneté du 27 janvier 2017)[48]. La militante précise qu'il s'agit d'un terrain de petite taille dont les habitants sont attentifs à sa bonne tenue et pour lequel un ramassage des ordures est assuré. Elle atteste que la sécurité des personnes n'est pas altérée du fait de l'absence de réseaux autoroutiers à proximité et mentionne l'absence de voisinage immédiat qui pourrait éventuellement se plaindre de nuisances. Notons que les qualités mises en avant en vue de justifier la demande d'un délai au tribunal ne se retrouvent pas dans tous les *platz* et que celui-ci est décrit aussi précisément justement en raison de ces caractéristiques. Par ailleurs ces qualités s'expliquent par les stratégies d'installation des habitants déjà évoquées dans le chapitre 2 et par leur intériorisation de pratiques de dissimulation et d'aménagement en vue de garder le *platz* le plus longtemps possible.

Ce registre d'argumentation autour de l'aménagement du terrain et de la sécurité des habitants va être validé par le recours à une expertise professionnelle qui va venir servir la démonstration par la production de deux attestations, l'une rédigée par un logisticien et l'autre par un architecte.

Extrait 2 : Attestation du logisticien

Dans le cadre d'une coopération entre notre association et la communauté d'agglomération concernant le ramassage des déchets, 4 conteneurs de 660 litres ont été mis à disposition des habitants et un ramassage des ordures a été mis en place afin de garder le site sain. Ce travail a avant tout été possible grâce aux volontés et demandes des familles d'entretenir le lieu et de le garder propre. Les habitants, peu nombreux, se sont organisés pour maintenir le terrain propre et ont construit des latrines afin de permettre un accès décent aux sanitaires.

Le logisticien est particulièrement sensible aux conditions sanitaires du lieu et notamment à la propreté, au ramassage des ordures et à la présence de toilettes. Il emploie des

48. Voir le Communiqué de presse inter-associatif, intitulé « La trêve hivernale s'applique enfin aux bidonvilles ! », publié le 7 février 2017 par le collectif Romeurope. Notons cependant que dans les faits le respect de la trêve hivernale pour les bidonvilles reste conditionné aux jugements prononcés par les tribunaux et aux politiques d'expulsion menées par les mairies, et que cette loi n'est que partiellement appliquée.

termes techniques et des données chiffrées attestant de sa qualité d'expert et il insiste sur la volonté et l'implication des habitants dans la bonne tenue du terrain. Il fait référence à son rôle de médiation avec les pouvoirs publics en mentionnant la coopération avec la communauté d'agglomération en vue de mettre à disposition des habitants des containers pour les ordures. Il inscrit son intervention dans l'esprit du plaidoyer associatif sur l'amélioration des conditions sanitaires des *platz* et dans la posture d'interpellation des mairies sur l'accès à l'eau et le ramassage des ordures.

L'argument sur les conditions favorables du terrain va également être validé par la visite et le soutien d'un architecte que nous avions rencontré au cours d'un projet sur un autre *platz*. Celui-ci produit le document suivant en vue de certifier que le terrain occupé n'est pas dangereux pour ses habitants.

Extrait 3 : Attestation de l'architecte

Note Architecturale sur le Village précaire de la rue XXX à XXX.

Nous avons visité ce jour le village précaire de la rue XXX à XXX. Nous avons pu noter que ce village précaire présentait une situation architecturale plutôt meilleure que la plupart des bidonvilles.

Le site est accessible aux véhicules de secours depuis la route.

La plupart des cabanes ont une façade accessible à la voie principale du site.

Le site est tenu en bon état par ses occupants.

L'architecte ne met pas avant de compétences techniques particulières et son expertise est basée simplement sur son titre professionnel. Son attestation a pour objectif de mettre en avant la sécurité des habitants en ayant recours à la comparaison avec d'autres bidonvilles dont la situation architecturale est jugée moins bonne et en mentionnant l'organisation spatiale favorable à une bonne accessibilité du site. Notons cependant que l'expression de « village précaire » si elle peut servir l'argumentation de l'habitabilité et de la

sociabilité, renvoie également à un lieu perçu comme provisoire et amené à être détruit. Le soutien apporté par l'architecte s'inscrit dans le contexte d'un intérêt croissant des architectes pour la forme bidonvilles comme en attestent les demandes d'étudiants qui souhaitent venir visiter le *platz* pour en dresser une cartographie. On voit fleurir ces dernières années différents projets d'aménagement et d'auto-construction montés par des équipes d'architectes qui s'inspirent des compétences des habitants des bidonvilles ou des campements en valorisant la forme cabanes et en privilégiant une posture de coproduction dans la conception et la réalisation de l'habitat. Ici l'architecte avait sollicité le collectif de soutien quelques mois auparavant pour faire travailler un groupe d'étudiants sur un projet d'aménagement d'un autre *platz* dans la ville. Notons que ce travail d'expertise peut parfois desservir la cause par exemple lorsque le professeur demande à ses étudiants de produire une cartographie des dangers du bidonville en axant leur travail sur les risques d'incendie, la présence de nuisibles ou l'absence d'évacuations du terrain (ce document ne sera évidemment pas utilisé dans le dossier de la défense en raison de ses effets potentiellement contre-productifs). Par ailleurs les projets d'aménagement proposés restent à l'état de travaux pratiques pour étudiants et ne donnent que rarement lieu à une application concrète qui pourraient améliorer le sort des familles du fait de l'absence de moyens alloués et du caractère éphémère et expérimental de cet exercice de projection.

1.2. Des arguments portant sur les personnes : vulnérabilités et démarches d'insertion

Si l'on revient à la description du *platz* fournie par l'attestation du collectif de soutien, on peut se concentrer sur une deuxième série de justifications portant sur la situation des personnes. La bénévole qualifie les habitants de familles et met en avant la présence d'enfants et de bébés dès le début du texte en illustrant son propos par une photo d'une mère avec ses deux enfants. Elle note la précarité de leur situation en mentionnant leur expérience des expulsions successives et des séjours dans des hôtels sociaux perçus comme inadaptés à la vie familiale. Les familles qui y ont déjà séjourné témoignent le plus souvent de l'étroitesse et de la saleté des lieux et déplorent l'impossibilité de cuisiner, de stocker des affaires ou encore de

recevoir des proches. La plupart des mères qui ont obtenu une place en hôtel social n'y reste pas longtemps du fait de l'éloignement de leurs familles et de leurs lieux de travail, souvent accentué par l'absennce ou l'inadaptation des transports en commun. L'argumentation autour de la présence d'enfants, de bébés, de femmes enceintes et de personnes malades fait référence implicitement à la question de la vulnérabilité des personnes et à l'effet de fragilisation encore plus grand que produirait l'expulsion. Cette rhétorique de la vulnérabilité est largement mobilisée par les associations dans leurs relations avec les acteurs politiques locaux et dans leur plaidoyer comme on le verra dans le chapitre 6 sur les pratiques de publicisation. Elle est par ailleurs reprise, et même produite, par les pouvoirs publics dans leur processus de catégorisation et de sélection des personnes jugées aptes à s'engager dans un dispositif d'insertion par le logement ou par l'emploi. Au cours des différentes réunions avec la préfecture ou avec des assistantes sociales en vue de favoriser l'insertion sociale, résidentielle ou professionnelle des habitants, cette catégorie de la vulnérabilité est systématiquement mobilisée par les acteurs institutionnels et validée également en retour par les acteurs associatifs. On peut relever que l'émergence de cette notion dans la terminologie des politiques publiques en direction des population précarisées (Brodiez, 2015) produit des effets d'individualisation du traitement de la précarité (Thomas, 2010) en lien avec un affaiblissement de la prise en charge collective des problèmes sociaux du fait de l'effritement de la société salariale (Castel, 1994) et du désengagement de l'État.

A la fin de l'attestation, la bénévole demande à la municipalité de tenir compte des démarches d'insertion professionnelle et de l'aspiration à accéder à un logement plus classique. La question de l'accompagnement à l'accès aux droits n'est pas mentionnée dans l'attestation car les démarches d'inscription scolaire et d'accompagnement à Pôle Emploi ou aux ateliers d'alphabétisation n'étaient pas encore très engagées au moment de sa rédaction.

Comme pour les éléments de défense portant sur le lieu décrits dans la partie précédente, les arguments concernant les personnes vont être soutenus et validés par l'intervention de deux associations, l'une spécialisée dans le domaine de la santé et l'autre dédiée à la scolarisation, qui vont mettre à profit leur qualité d'expertise pour servir la cause.

Les deux attestations ci-dessous sont produites par une association dédiée au suivi médical. La première rédigée par la médiatrice salariée se concentre sur le travail d'accompagnement aux soins et sur la présence de personnes présentant des pathologies.

Extrait 4 : Attestation de la situation sanitaire des personnes vivant rue XXX à XXX

L'équipe de XXX s'est rendue à plusieurs reprises sur le bidonville situé rue XXX à XXX.

Un travail de médiation sanitaire a été réalisé avec les familles, des accompagnements ont été réalisés vers les Centres Municipaux de Santé ou PMI, d'autres sont programmés dans les semaines qui viennent. De nombreuses demandes d'Aide Médicale d'État sont en cours.

Plusieurs femmes enceintes sont présentes sur le terrain et toute expulsion rendrait leur suivi de grossesse particulièrement difficile.

La seconde rédigée par la pédiatre bénévole fait état de la présence d'un enfant souffrant d'un trouble neurologique et nécessitant des soins particuliers.

Extrait 5 : Attestation médicale de la pédiatre pour un enfant malade

Attestation de la situation médicale critique d'un enfant vivant XXX.

En qualité de médecin pédiatre, et dans le cadre de mes fonctions bénévoles au sein de l'association XXX, j'atteste suivre un enfant de 11 ans 1/2 atteint de troubles neurologiques très importants, habitant avec sa famille sur le bidonville de la rue XXX.

Cet enfant n'a pas acquis la marche et se déplace donc en fauteuil roulant. Il a une macrocéphalie très importante, des troubles de la vue et des crises comitiales généralisées.

Une telle pathologie doit être particulièrement suivie et c'est pourquoi l'expulsion de cet enfant et de ses parents du terrain situé à la rue XXX entraînerait une rupture du suivi médical et exposerait l'enfant à une aggravation de ses troubles médicaux.

Les deux attestations mettent en avant le travail de suivi médical et de médiation sanitaire engagé par l'association et insistent sur les conséquences négatives des expulsions déjà évoquées dans le chapitre 4 sur la santé. La médiatrice évoque le partenariat engagé avec les centres de santé municipaux et les centres de protection maternelle et infantile et la démarche de demande de couverture maladie. Comme dans la première attestation du collectif de soutien, elle mentionne la présence de femmes enceintes. La deuxième attestation porte plus spécifiquement sur le cas d'un enfant atteint d'un trouble neurologique grave et nécessitant une prise en charge lourde. La qualité de pédiatre de son auteur et la mobilisation d'un vocabulaire médical spécifique faisant état du diagnostic de l'enfant valident l'argumentation de ne pas expulser le *platz* en raison de la rupture de suivi médical que celle-ci entraînerait.

Une autre association dédiée à la scolarisation des enfants va également produire une attestation en vue de démontrer au juge les démarches engagées pour la scolarisation des enfants.

Extrait 6 : Attestation sur les démarches de scolarisation

Je, soussignée XXX, en qualité de médiatrice bénévole à XXX, atteste par la présente que j'ai accompagné des familles résidant dans le bidonville situé XXX à XXX dans leurs démarches pour scolariser les enfants.

Dès notre premier passage fin juillet avec ma collègue salariée, les familles ont formulé la demande d'inscrire les enfants à l'école à la rentrée. Nous nous sommes rendues de nouveau dans le bidonville début septembre pour dresser une liste des parents souhaitant scolariser leurs enfants. Nous avons pris des rendez-vous au Centre Municipal de Santé pour procéder à la vaccination des enfants qui ne l'étaient pas encore. La semaine suivante nous nous sommes rendues au service Enseignement avec les familles volontaires. Le responsable des inscriptions nous informe que l'attestation délivrée par l'association n'est pas acceptée comme justificatif de domicile en précisant que les parents doivent demander une domiciliation administrative au Centre d'action sociale. Étant donné le délai de traitement des demandes de domiciliation

(environ 3 mois), nous convenons d'écrire un mail à l'élu à l'éducation pour lui demander d'intervenir afin que les enfants soient scolarisés plus rapidement. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Actuellement seul un enfant du bidonville a pu être inscrit à l'école car sa mère avait une carte d'aide médicale avec une domiciliation administrative au Centre d'action sociale qu'elle avait obtenue au service social de la maternité au moment de la naissance de sa fille. Je vous adresse ci-jointe la fiche de préinscription remise par le service de l'Enseignement. Je vous joins également ci-dessous la liste des 12 enfants résidant au XXX pour lesquels les démarches de scolarisation ont été entreprises.

Comme dans l'attestation fournie par le collectif de soutien et celle rédigée par le logisticien, la médiatrice scolaire met l'accent ici sur la volonté et l'implication des familles. Elle insiste par ailleurs sur les obstacles rencontrés dans la démarche d'inscription scolaire en pointant le traitement discriminatoire et la temporalité de l'administration déjà décrits dans le chapitre 3. Elle termine son attestation par un recensement des enfants pour lesquels une démarche d'inscription est en cours et joint au dossier une copie de la fiche d'inscription du seul enfant effectivement scolarisé. Précisons ici que l'expérience des jugements concernant d'autres *platz* tend à montrer que les juges sont sensibles à la question de la scolarisation et accordent fréquemment un délai au motif de ne pas interrompre la scolarité des enfants. On relève une relation d'entraînement entre la défense juridique contre l'expulsion et la démarche d'inscription à l'école. D'une part, la scolarisation des enfants protège de l'expulsion, car elle peut être un motif mis en avant à l'audience pour demander un délai. D'autre part, la menace de l'expulsion incite les familles à inscrire les enfants à l'école pour alimenter le dossier de l'avocat avec des certificats de scolarité. On peut préciser que cet argument de la scolarisation a été mobilisé avec succès dans le cadre d'audiences concernant d'autres *platz* dans des villes voisines et qu'il est connu des habitants et des associations. À l'inverse cette ligne de défense est appréhendée par les mairies et les préfectures qui s'entendent parfois sur la nécessité de faire traîner les inscriptions scolaires pour ne pas permettre une installation de plusieurs mois sur leur commune (comme on a vu dans le chapitre 3 sur l'école)

1.3 Un environnement propice à la mobilisation : ambiance du platz et présence associative

Si le dossier constitué par l'avocate et le collectif de soutien s'articule autour d'une série d'arguments qui portent sur le lieu et sur les personnes, il convient de préciser ici que la défense du *platz* dans l'espace judiciaire est favorisée par un environnement propice à la mobilisation. D'abord les soutiens ont noué rapidement des relations de familiarité avec certains habitants en raison de leur lien de parenté avec le chef d'un autre *platz* qu'elles fréquentent depuis plusieurs années. La mobilisation a bénéficié d'une forte implication et d'une bonne entente entre les habitants, ce qui n'est pas le cas dans tous les *platz* comme on a vu dans la fin du chapitre 2 sur les relations d'autorité et les tensions de voisinage. La morphologie et la localisation du *platz* ont permis également une défense plus aisée du fait qu'il s'agit d'un petit terrain situé dans un lieu ne présentant pas de danger particulier et habité par une quinzaine de familles qui entretiennent des relations de proximité. D'autres facteurs extérieurs au *platz* comme l'absence de projet d'urbanisme ou de plainte du voisinage vont également contribuer à permettre aux habitants de rester en place.

Par ailleurs, si le collectif de soutien restreint est constitué seulement de trois femmes très investies sur le terrain, celles-ci ont pu composer avec une forte présence associative et user de la complicité d'acteurs ressources mettant à profit leur qualité d'expert pour alimenter le dossier de la défense. Suite à l'annonce de l'expulsion, elles sollicitent les associations qui interviennent auprès des habitants afin qu'elles produisent une attestation de soutien en vue de l'audience. Outre le fait que ces attestations sont produites par des associations reconnues tant pour leur travail local que pour leur assise nationale, elles vont être rédigées par des experts perçus comme faisant autorité dans leur domaine. La mobilisation dans l'espace judiciaire engage ici une démarche coopérative entre le collectif de soutien, l'avocate et les différents experts qui alimentent le dossier de la défense. On relève une circulation entre expertise juridique et usages du droit en situation comme en attestent les échanges entre avocats, associations spécialisées et militants engagés dans la défense des bidonvilles. La transmission des passes du droit se manifeste ici par la promulgation de conseils de la part de l'avocat, par

l'édition de guides à destination des habitants et des soutiens, et se nourrit en retour de la sollicitation d'expériences de terrain. Comme on l'a déjà évoqué dans la partie précédente sur l'accès aux droits, on relève une forme de complémentarité entre les acteurs de terrain qui fréquentent les habitants et les responsables d'organisations qui mettent en place et animent un réseau de relations et de ressources. Ils favorisent ainsi une circulation des informations entre les différents *platz* et un travail de mutualisation des expériences et même de jurisprudence sur les registres d'argumentation à mobiliser en audience. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur l'importance de la mobilisation du réseau associatif local et sur la mise en route d'une routine militante dans les pratiques de publicisation en décrivant la constitution de cercles de concernement suite à la menace de l'expulsion.

2. Petit détour du côté du propriétaire : Motifs et temporalité de la plainte

Après nous être intéressés aux documents produits et aux arguments mobilisés par la défense, nous allons passer de l'autre côté de la barre et nous concentrer sur les motifs présentés par le propriétaire et sur le déroulé de la procédure en justice.

2.1 Une circulation des arguments entre défense et plaignant

Si l'objectif du chapitre est de se concentrer sur la mobilisation des habitants et des soutiens, nous pouvons relever en miroir les motifs mis en avant par le plaignant car ils vont être contrecarrés et même convertis en arguments par la défense. L'extrait suivant tiré de l'assignation en référé va reprendre en premier lieu le critère du droit de propriété mais il va aussi mobiliser d'autres motifs portant sur l'usage et la situation du terrain pour tenter de faire procéder à l'expulsion.

Extrait n° 7 : Assignation en référé devant le Président du Tribunal de Grande Instance

La commune de XXX est propriétaire d'un terrain sis à XXX - adresse - cadastré section n°000 et d'une surface totale de XXX.

Depuis juillet, la commune de XXX a constaté que des ROMS se sont implantés sur une partie de ce terrain dans des baraques de fortune (pièce n°4)

La commune de XXX a déposé une main courante le 11 juillet auprès des services de police. (pièce n°2)

A la demande de la commune de XXX, propriétaire dudit terrain illégalement occupé, les occupants ont été identifiés par constat d'huissier en date du 17 juillet. L'huissier constate plusieurs adultes et enfants. Sur ce terrain, il dénombre une dizaine de baraques.

Attendu que les défendeurs occupent irrégulièrement le terrain appartenant à la commune de XXX.

Que l'occupation irrégulière de terrains appartenant à autrui constitue un trouble manifestement illicite et justifie à lui seul l'expulsion.

Attendu qu'il y a urgence à faire cesser ce trouble manifestement illicite notamment pour les raisons de sécurité des personnes et surtout eu égard la présence d'enfants.

Qu'il est important de relever que ce terrain est inadapté à l'occupation et qu'il n'y a sur le terrain aucun point d'eau, aucun sanitaire ou équipement nécessaire à la vie quotidienne.

Que la requérante est ainsi bien fondée à demander au Président du Tribunal de Grande Instance de constater que les défendeurs sont occupants sans droit ni titre du terrain sis au - adresse - à XXX et en conséquence, d'ordonner leur expulsion immédiate, ainsi que l'enlèvement immédiat des baraques et de tout encombrant situés sur le terrain avec l'assistance du Commissaire de Police, de la Force Publique et d'un serrurier.

Il est enfin expressément demandé au Président du Tribunal de rappeler que les défendeurs ne peuvent bénéficier des dispositions des articles 62 de la loi du 9 juillet 1991, L 613-1 du CCH sur les délais et L-613-3 sur la trêve hivernale.

Attendu qu'en effet, le terrain dont les occupants sont expulsés ne peut être considéré comme un local à usage d'habitation.

Cet extrait de référé permet de mettre en évidence une corrélation entre les consignes données par l'avocat pour la constitution du dossier de la défense, les motifs présentés par le propriétaire pour justifier l'expulsion et les arguments retenus dans le jugement. La maîtrise des arguments de part et d'autre atteste d'une expérience et d'une connaissance de la délibération dans l'espace judiciaire et se traduit par une formulation inversée des mêmes éléments en fonction de la fin recherchée. Du côté du propriétaire, le texte fait référence à la dangerosité du lieu et à l'inadaptation du terrain pour un usage d'habitation eu égard à l'absence d'installations sanitaires et à la présence d'enfants. Dans cet extrait, on relève une volonté du propriétaire de se protéger contre l'argumentaire attendu de la défense, notamment en mentionnant que les occupants ne peuvent pas bénéficier de la loi sur la trêve hivernale car le campement n'est pas reconnu comme un lieu d'habitation. Mis à part la violation du droit de propriété et la qualification d'occupants sans droit ni titre qui ne sont pas remises en cause par les habitants et leur avocat, les autres arguments liés à la sécurité des personnes et à l'inadaptation du terrain pour un usage d'habitation vont servir de base à la constitution du dossier de la défense. Ils seront complétés par d'autres considérations portant sur les personnes notamment en lien avec leur démarches d'insertion, de scolarisation et de suivi médical et appuyés par des critères liés à l'environnement du *platz* comme l'insertion dans un réseau relationnel et l'absence de projet d'urbanisme sur la parcelle.

En comparant ce référé avec d'autres épisodes d'expulsion on relève un paradoxe entre les motifs produits par le plaignant et le dénouement de l'histoire. Dans un autre jugement produit quelques mois auparavant pour un autre terrain, le référé mentionnait seulement la violation du droit de propriété et le trouble illicite et n'apportait pas d'éléments de preuve très démonstratifs et pourtant les habitants n'ont obtenu aucun délai et la procédure d'expulsion a été prononcée rapidement. Dans le référé présenté ici les arguments mobilisés par le plaidant sont plus étayés et concernent aussi la sécurité des personnes et l'inadaptation du lieu comme habitat et pas seulement le droit de propriété mais malgré tous ces éléments de preuve le juge va accorder un délai aux habitants comme on le verra à la fin du chapitre. Ces écarts peuvent s'expliquer par d'autres critères extérieurs à la procédure en justice et qui peuvent se cumuler pour entraîner des effets sur le jugement comme par exemple la

planification d'un projet immobilier sur le terrain, la présence des acteurs associatifs et la mobilisation des habitants, la plus ou moins grande clémence du juge, les éventuelles plaintes du voisinage, les relations entre la mairie et la préfecture.

2.2 Défendre son droit de propriété : un jeu à plusieurs acteurs

Les motifs présentés par le plaignant pour faire valoir son droit de propriété doivent également faire l'objet de preuves et de justificatifs. L'extrait d'assignation suivant donne à voir la composition du dossier du plaignant et le recours à différents acteurs en vue de valider la violation du droit de propriété et le trouble illicite :

Extrait 8 : Assignation en référé devant le Président du Tribunal de Grande Instance

La commune de XXX est propriétaire de la parcelle XX n°00 à XXX (pièce n°1 : attestation de propriété, pièce n°2 : extrait cadastral)

La commune de XXX y a constatée au mois de juin, la présence d'occupants sans droit ni titre.

L'urgence de faire cesser le trouble manifestement illicite causé par l'occupation de ce terrain appartenant au requérant est manifeste.

Cette occupation a pu être constaté par la police municipale de XXX, comme ressort du rapport d'information dressé sur place le 2 juin (pièce n°3), aux termes duquel :

« Arrivés sur place, nous constatons la présence d'un camp de Roms installé sur une parcelle appartenant à la commune de XXX. Constatons que le camp regroupe quatorze tentes de camping fixés au sol, et que trente-cinq personnes (25 adultes et 10 enfants) y vivent. »

Cette situation a été confirmée par Maître XXX, Huissier de justice, qui a pu relever l'état civil des occupants comme le mentionne son Procès-verbal de constat établi sur place le 3 juin (pièce n°4)

Il est manifeste que ces personnes se sont introduites dans les lieux sans titre locatif, et leur maintien constitue sans conteste une véritable voie de fait ainsi qu'un trouble manifestement illicite qu'il convient de faire cesser de toute urgence.

La commune de XXX est donc tout aussi recevable que bien fondée à demander au Président du Tribunal céans, statuant en la forme des référés, d'ordonner l'expulsion des lieux des occupants sans droit ni titre.

A défaut d'exécution volontaire de la décision à intervenir, la commune de XXX demande à être autorisé à faire procéder à l'expulsion au besoin avec le concours de la force publique, d'un serrurier et à faire séquestrer les effets pouvant s'y trouver pour garantie des réparations qui lui seraient dues.

Le principal motif de l'assignation fait référence au droit de propriété de la commune et les habitants du *platz* sont désignés comme occupants sans droit ni titre. La qualité de propriétaire de la commune est démontrée par la présentation d'une attestation de propriété de la commune accompagnée d'un relevé cadastral. L'occupation illégale du terrain est constatée par la police municipale qui fournit un rapport d'information avec des photographies des tentes et des baraques. La qualification d'occupant sans droit ni titre est validée par un huissier de justice qui dresse un procès-verbal de constat et se rend sur le terrain pour relever l'identité des habitants présents et leur notifier l'assignation en référé et la date de la convocation au tribunal.

Par ailleurs, le texte fait état d'un trouble manifestement illicite et insiste sur l'urgence de le faire cesser mais sans apporter de documents justifiant cette situation. Ce trouble pourrait faire référence aux nuisances signalées par des voisins hostiles à l'installation d'un bidonville dans leur quartier et dont la municipalité aurait relayé les plaintes, mais aucun document dans ce sens n'est versé au dossier. Ici les documents fournis apportent la preuve de la violation du droit de propriété perçue en soi comme un motif de trouble.

2.3 La procédure judiciaire : une temporalité étirée

La procédure en justice engagée par le plaignant en vue de défendre son droit de propriété nécessite l'intervention de différents acteurs et s'inscrit dans une temporalité étirée.

La chronologie ci-dessous permet de mieux évaluer cette temporalité.

2 juin : Appel téléphonique du Chef de service Domaine de la mairie à la police municipale pour signaler une installation illégale sur un terrain municipal

2 juin : Rapport d'information de la police municipale avec photographies des tentes

3 juin : Procès-verbal de constat établi par l'huissier et recensement des habitants qui ont présenté leur pièce d'identité

25 juin : Attestation de propriété de la commune et relevé cadastral

26 juin : Demande d'expulsion du terrain adressée par la municipalité au Président du Tribunal de Grande Instance

4 juillet : Notification de l'assignation en référé aux habitants par un huissier

28 juillet : Date annoncée de l'audience. Demande d'un report de l'audience par l'avocate

29 septembre : Tenue de l'audience en référé au Tribunal de Grande Instance

24 octobre : Délibéré et rendu du jugement. Décision d'expulsion prononcée en raison d'un projet d'aménagement prévu sur le terrain.

4 novembre : Notification de la décision aux habitants par l'huissier et commandement de quitter les lieux dans un délai d'un mois

6 novembre : Saisie du juge de l'exécution d'une demande de délais supplémentaires

4 décembre : Demande du concours de la force publique à la préfecture et expulsion par la police

Conformément à la loi c'est au plaignant, ici le propriétaire du terrain, d'apporter des preuves pour démontrer le délit d'occupation illégale et engager une procédure d'expulsion des habitants sans droit ni titre. Le plaignant doit d'abord solliciter la police municipale pour faire constater l'occupation de son terrain, puis faire dresser un procès-verbal par un huissier assermenté, ensuite il doit attester de la propriété du terrain en produisant un extrait de registre cadastral de la parcelle occupée et enfin adresser une demande d'expulsion au

Président du Tribunal de Grande Instance. La collecte des preuves et la sollicitation de ces différents acteurs de la justice par le plaignant va s'inscrire dans une temporalité étirée qui va être mise à profit par les habitants. Entre le moment où le propriétaire du terrain constate l'occupation illégale et le moment où la préfecture fait procéder à l'expulsion, nous pouvons compter un délai de six mois pendant lequel les habitants peuvent rester installés dans le *platz* et préparer leur défense avec leur avocat. Ici l'enjeu de la défense n'est pas de remettre en cause le caractère illégal de l'occupation et la violation du droit de propriété, mais d'obtenir un délai en vue de permettre aux habitants de rester dans leur lieu de vie et de poursuivre leurs démarches d'insertion. Conscients de la difficulté à convertir une occupation illégale en convention d'occupation précaire en accord avec la mairie[49], « les avocats redéfinissent ce qu'est un « succès » dans ce contexte, […] ils établissent ainsi une distinction entre la victoire improbable qu'ils peuvent obtenir devant les tribunaux et le progrès pour la cause défendue que peut représenter le fait de faire durer une affaire, d'obtenir un sursis dans une expulsion ou une exécution, d'obtenir un écho dans la presse ou dans l'opinion qui permette de croire que si le cas a été perdu, la cause a progressé. » (Israël, 2001 : 805). La première ressource mobilisée à cette fin consiste à faire jouer le temps de la procédure en profitant de la temporalité longue de la justice et de la circulation du dossier entre les différents acteurs en charge de faire respecter le droit et d'attester des arguments présentés par le propriétaire. La question de la temporalité du droit a déjà été évoqué dans le chapitre précédent concernant les procédures longues des démarches administratives et leurs effets discriminants sur l'accès à la scolarisation des enfants des *platz*. A l'exception des travaux de Valverde sur la notion de *chronotopes* qui cherche à articuler temps et espace de la justice et de Mouralis sur la médiatisation du procès Papon et les usages du passé, cette question de la temporalité n'est que peu mobilisée pour caractériser la description des procédures de justice. Or dans l'histoire

49. Dans certains cas, la mobilisation des habitants et des soutiens, associée à un environnement local favorable et à une relation de bonne entente avec la mairie ou le propriétaire du terrain, peuvent conduire à la signature d'une convention d'occupation à titre précaire permettant aux habitants de rester en place plusieurs années. Ce type d'accord reste cependant très peu fréquent, j'ai pu observer seulement deux situations de mise à disposition de terrain au cours de mon enquête. Notons que dans d'autres contextes d'habitat informel comme dans le cas des favelas au Brésil, ce type de conversion d'une occupation illégale en procédure de mise à disposition des terrains est plus fréquente et même parfois entérinée par la loi (voir Rafael Soares Gonçalves sur la reconnaissance juridique des favelas dans les années 1990).

qui nous occupe ici le temps de la justice constitue un élément important pour la défense qui va être mis à profit pour tenter de rester en place et de freiner l'échéance de l'expulsion. Du côté des habitants et de leurs soutiens cette temporalité de la procédure judiciaire va être mise à profit pour récolter des éléments nouveaux en vue d'alimenter le dossier de la défense et sera même favorisée ici par le report de l'audience. Celle-ci s'étirera même au-delà de l'audience et de la notification du jugement car la présentation d'éléments nouveaux par rapport au jugement en référé, comme par exemple des inscriptions à l'école ou des aménagements sur le terrain, pourra permettre à l'avocate de saisir le juge de l'exécution d'une demande de délais supplémentaires. Cette temporalité de la procédure et le report de l'audience vont par ailleurs favoriser le travail d'accompagnement social et sanitaire mené par les associations et justifier une intervention à plus long terme. Par exemple, le logisticien de l'association me questionne sur le délai obtenu et sur la pertinence de financer une viabilisation du terrain par une commande de gravier pour recouvrir la boue du *platz* et améliorer ainsi les conditions sanitaires du lieu. Au vu du délai obtenu, le service des inscriptions scolaires ne peut pas user du motif d'une expulsion prochaine pour arguer que cela ne vaut pas la peine d'engager des démarches de scolarisation pour les enfants du *platz*.

3. Assister à l'audience au tribunal : jeu de plaidoirie et mise en confrontation des motifs

Revenons dans cette troisième partie au déroulé de la procédure et à la mobilisation des habitants en décrivant l'étape de l'audience au Tribunal. Après avoir collecté des preuves et attestations pour le dossier de la défense, les habitants et les membres du collectif de soutien vont se rendre en nombre au Tribunal de Grande Instance en vue de défendre leur lieu de vie et de montrer leur détermination à la partie adverse.

Séquence 2 : Première audience au Tribunal de Grande Instance en octobre

Le 15 octobre, jour de l'audience au Tribunal de Grande Instance, nous nous donnons rendez-vous à l'entrée du *platz* pour partir ensemble. Environ vingt personnes du terrain, Isabelle et moi pour les soutiens, partons en bus dans une ambiance joyeuse. À notre arrivée au tribunal, après la fouille à l'entrée, nous nous rendons à la salle des référés et nous installons sur les bancs devant la salle d'audience. Nous attendons notre avocate qui est en retard. Isabelle me fait remarquer que les habitants sont nombreux à être venus, que la plupart du temps ils ne viennent pas, qu'il faut les tirer par la manche. J'acquiesce et ajoute qu'ils sont mobilisés car ils se sentent menacés et aussi car il y a une bonne ambiance sur ce terrain.

A son arrivée devant la salle, un homme s'approche pour nous saluer cordialement. À la vue du dossier cartonné sur lequel est écrit "Gens du voyage" qu'il porte sous le bras, nous comprenons qu'il s'agit de l'avocat de la partie adverse. Nous l'informons que nous attendons notre avocate avant d'entrer dans la salle d'audience. Il se montre très surpris d'apprendre que nous avons un avocat car celui-ci ne l'a pas contacté. Adoptant un air renfrogné, il exige d'avoir les coordonnées de celle-ci et nous informe qu'il veut demander un renvoi. Pas très au fait de la procédure et méfiantes à l'égard de la partie adverse, Isabelle et moi nous éloignons de quelques mètres pour discuter à voix basse et laisser un message sur le téléphone de l'avocate. Celle-ci nous rappelle quelques minutes plus tard et nous dit de nous installer dans la salle d'audience, qu'elle va arriver dans quelques minutes. Je lui dis ensuite que l'avocat de la mairie veut lui parler et demande si je lui passe au téléphone. Ce dernier réagit vivement à la question et me dit avec mépris qu'ils ont l'habitude de se parler entre confrères, que cette question n'a pas lieu d'être.

Nous entrons dans la salle d'audience et occupons les quatre rangs devant sur la gauche. La présidente exige le silence, puis vérifie les demandes d'aide juridictionnelle. Après avoir entendu deux autres affaires, vient le tour de notre référé. Les deux avocats s'avancent à la barre, la juge cite les noms des personnes assignées par le plaignant. Les deux avocats discutent à voix basse pour convenir d'un arrangement. La juge leur demande de se mettre d'accord rapidement. L'avocat de la mairie demande un renvoi de l'audience au motif qu'il n'a pas eu toutes les informations concernant la défense et qu'il a besoin de temps pour constituer le dossier. La juge annonce que l'affaire est reportée au 19 novembre.

A la sortie de la salle d'audience, les habitants inquiets viennent demander des explications. Je

les informe en roumain que l'audience a été reportée et que nous avons gagné un mois pendant lequel ils peuvent rester sur le terrain. Ils manifestent joie et soulagement. Je poursuis en leur disant que nous pouvons mettre à profit ce délai pour apporter des éléments nouveaux pour le dossier. L'avocate vient nous parler de la stratégie à mener et émet deux propositions : soit demander un délai pour pouvoir rester sur le terrain, soit négocier avec la partie adverse la possibilité de mettre à disposition un autre terrain. Nous remercions l'avocate et rentrons au terrain dans une ambiance mêlée de joie et de conspiration. Dès la semaine suivante, nous reprenons les démarches d'inscription à l'école pour les enfants et aux ateliers de français pour les adultes en vue d'alimenter le dossier de la défense.

Le choix des habitants de se rendre en nombre à l'audience, la collecte de pièces et attestations en amont en lien avec les associations et la présence d'une avocate pour les défendre à l'audience démontrent une certaine détermination qui n'est pas attendue pas l'avocat de la partie adverse. L'avocat de la municipalité se montre déconcerté par une telle mobilisation et demande un report de l'audience étirant ainsi le temps de la procédure et la possibilité pour les habitants de rester sur le terrain. Ici l'avocate de la défense joue un rôle d'intermédiaire entre le juge et les victimes. Les familles n'apportent pas de témoignage à la première personne mais juste une présence physique pour démontrer leur détermination. Leur présence physique n'a pas d'effet directement perceptible sur le déroulement de l'audience du fait de l'absence de prise de parole, mais produit tout de même un effet d'incarnation de la cause et permet au juge de mettre des visages sur la procédure d'expulsion à venir.

Si le dialogue avec entre les membres du collectif de soutien et l'avocat de la partie adverse reste cordial, celles-ci laissent entrevoir une méconnaissance des usages du monde de la justice en adoptant une attitude de méfiance à l'égard de l'avocat, notamment suite à sa demande de communiquer avec leur avocate avant l'audience. On relève ici une asymétrie dans l'expérience des audiences entre d'un côté les avocats qui en ont une pratique routinière et distanciée et de l'autre les habitants et le collectif de soutien pour lesquels il s'agit d'une expérience ponctuelle et sensible. Les habitants restent silencieux et soucieux durant le déroulé du procès, puis à la sortie de la salle d'audience, ils expriment le besoin d'être

rassurés sur leur sort, puis ils vont ensuite exprimer plus vivement leur soulagement sur le chemin du retour. « Le dispositif de l'audience a pour caractéristique de définir les rôles à partir desquels les acteurs s'identifient les uns les autres pendant son actualisation comme « avocats », « juges », « parties civiles », ... » (Barbot et Dodier, 2018 : 9). Durant le moment de l'attente avant l'audience et de la discussion après la notification du report, les habitants et les soutiens expriment leur inquiétude et leur inexpérience de la procédure judiciaire, et aussi un certain sentiment d'infériorité face aux acteurs de la justice perçus comme exerçant une autorité. De l'autre côté les deux avocats affichent une attitude cordiale en s'interpellant par le terme de confrères et inscrivent leur travail dans un mode routinier et familier.

Cette première audience n'a donc pas permis de confronter les arguments et preuves collectées par le plaignant et la défense, mais elle donne l'opportunité à la défense de formuler plusieurs scénarios en vue de conserver le terrain. À la fin de l'audience l'avocate propose deux registres de mobilisation qui seront menés conjointement. Le premier consiste à poursuivre le travail de collecte des preuves pour renforcer les justifications déjà émises sur la bonne tenue du terrain et les démarches d'insertion. Le second s'inscrit dans une stratégie de négociation informelle entre les deux avocats en lien avec les services de la municipalité en charge du foncier et a pour objectif de proposer un autre terrain municipal sur lequel les habitants pourraient s'installer.

La seconde audience décrite dans la séquence ci-dessous se concentre davantage sur les preuves et les éléments de défense dans un jeu d'argumentation croisée et de considérations sur la forme de la procédure.

Séquence 3 : Deuxième audience au Tribunal en novembre

Entrée dans la salle d'audience. La juge demande le silence et fait l'appel des habitants assignés à comparaître. Ceux-ci la reprennent gentiment sur la prononciation de leur nom. Une vingtaine d'autres personnes du *platz* qui n'ont pas été convoquées sont également venues assister à l'audience ainsi que deux membres du collectif de soutien.

L'avocat du plaignant expose d'abord les arguments de la municipalité. Il atteste que celle-ci est propriétaire du terrain en précisant l'adresse et la section cadastrale. Il indique que des personnes ne disposant d'aucun titre d'occupation se sont installées, sur une partie de ce terrain dans des baraques de fortune et qu'un constat d'huissier fait état de la présence de plusieurs adultes et d'enfants et d'une dizaine de baraques. Il mentionne les quatre noms des personnes dont l'huissier a relevé l'identité. Il note que ce terrain est inadapté à l'occupation, dépourvu de point d'eau, de sanitaire ou d'équipement nécessaire à la vie quotidienne. Puis il annonce que la parcelle est destinée à un projet de construction d'une école comme en atteste la lettre de l'élu à l'architecture jointe au dossier. Cette dernière information suscite une réaction de surprise et d'indignation du côté de la défense qui ignorait ce projet et le perçoit comme un lapin sorti d'un chapeau pour faire expulser les familles au plus vite. L'avocat de la mairie termine sa plaidoirie en indiquant que cette occupation constitue une violation à son droit de propriété et constitue un trouble manifestement illicite ; que l'expulsion des défendeurs est urgente afin de libérer le terrain en raison du projet scolaire prévu à la rentrée et en raison des questions de sécurité.

L'avocate de la défense s'avance ensuite à la barre pour présenter les arguments de la défense. D'abord elle invoque la nullité de l'assignation pour défaut d'indication de la fonction du représentant légal du demandeur et l'absence de preuve de sa qualité de propriétaire. Elle note que l'occupation s'étend sur plusieurs parcelles cadastrales et que la demande d'expulsion porte sur toutes les baraques. Elle indique par ailleurs que le seul constat de l'occupation sans droit ni titre ne constitue pas un trouble manifestement illicite. Elle sollicite ensuite un délai avant l'obligation de quitter les lieux en invoquant le défaut d'urgence en l'absence de dangerosité des lieux et de projet urbain sur le terrain. Elle précise que cette occupation se fait dans des conditions saines, que le terrain est bien tenu, qu'il dispose de latrines et qu'un ramassage des déchets est organisé en lien avec l'agglomération. Elle indique également que les occupants sont pris en charge par des associations, que des enfants sont scolarisés et que des adultes sont engagés dans des démarches d'insertion professionnelle.

La juge remercie les deux parties et annonce que le jugement sera rendu le 17 décembre.

Lors de cette deuxième audience, la joute oratoire entre les deux avocats va se concentrer sur les registres d'argumentation déjà évoqués dans l'assignation du propriétaire et

dans le dossier de la défense. Le déroulé de l'audience s'articule autour de discussions de spécialistes et de considérations mobilisant le registre juridique qui restent opaques pour les soutiens et les habitants. Les familles valident une posture de délégation de la lutte pour le *platz* à l'avocate qui maîtrise les rouages de la procédure et les codes de l'audience. Dans le temps ramassé de l'audience les deux parties reprennent un registre argumentatif conforme aux pièces versées au dossier avec du côté de la défense la mise en avant de l'enjeu de gagner du temps pour rester sur le terrain. On relève ici une articulation entre la préparation du dossier de la défense et la tenue de l'audience, entre le travail de petites mains des soutiens qui collectent les pièces et les preuves en vue de la plaidoirie et la joute oratoire de l'avocate qui va valoriser la collecte de ces documents pour défendre les familles le jour de l'audience.

En plus des arguments attendus autour de la dangerosité du lieu et de la présence d'enfants, l'avocat de la municipalité va créer la surprise et l'indignation des habitants et des soutiens en annonçant que ce terrain doit être libéré de toute urgence pour permettre la construction d'un groupe scolaire. Cette nouvelle information attestée par un document produit par un architecte va bouleverser les attentes des habitants et des soutiens et susciter colère et inquiétude. L'avocate de la défense contrainte de mener un travail d'ajustement à l'audience (Barbot et Dodier 2016) va tenter de faire valoir des considérations sur la forme en arguant de l'absence du nom du représentant légal et de l'occupation de plusieurs parcelles cadastrales.

Un mois après cette deuxième audience, l'avocate me téléphone pour m'informer que les habitants ont obtenu un délai de huit mois jusqu'au mois d'août suivant. Ce délai qui correspond à la fin de l'année scolaire vise à permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité. Il est également accordé au motif que le terrain ne présente pas de danger pour les habitants. Je la remercie et informe immédiatement les habitants par téléphone qui se montrent soulagés et heureux de la décision annoncée. Notons que la tenue de l'audience et l'annonce du jugement n'ont pas fait l'objet d'une médiatisation ou d'une diffusion à un réseau militant élargi, l'histoire est restée confinée dans le cercle resserré des habitants et de leurs soutiens proches. Cet épisode de mobilisation en justice met à distance l'approche collective et la publicisation du procès comme lutte pour une cause ou comme demande de

réparation d'un groupe. Ici la participation à la collecte des pièces et la présence à l'audience sont marquées par une implication de proximité en lien avec une expérience personnelle et collective vécue et partagée et portée par la même volonté de modifier le cours des événements à venir. Dans cette histoire, il n'y a pas de circulation entre l'espace judiciaire et les espaces politique et médiatique, pas de tentative de diffusion de la cause (à l'inverse de ce qui se passera dans le chapitre suivant du fait de l'urgence de la situation et la configuration de publicisation imbriquée).

La formulation des arguments dans les extraits de la décision du Tribunal de Grande Instance ci-dessous reprend en bonne partie les éléments de preuve présentés par la défense.

Extrait 9 : Jugement du Tribunal de Grande Instance

MOTIFS DE LA DÉCISION :

- sur la nullité de l'assignation:

La nullité d'un acte de procédure pour vice de forme ne peut être prononcée qu'à charge pour l'adversaire qui l'invoque de prouver le grief que lui cause l'irrégularité. Les défendeurs ne justifient pas en quoi l'omission du nom du représentant légal du demandeur leur a causé un grief et ce d'autant plus qu'ils ont pu faire valoir leurs droits et leurs moyens de défense. Dès lors il n'y a pas lieu d'annuler l'assignation.

- sur la qualité de propriétaire du demandeur:

L'assignation fait état de la parcelle cadastrée XXX. Le plaignant verse aux débats l'attestation notariale de propriété en date du 20 décembre 2006 qui justifie qu'elle est propriétaire. Il est également versé aux débats un relevé de propriété mentionnant que XXX est propriétaire de la parcelle XXX attenante. Ces éléments justifient de la qualité de propriétaire de XXX.

- sur la demande d'expulsion :

Il ressort du constat dressé par Maître XXX, huissier de justice, du 17 juillet la présence d'un campement constitué d'une dizaine de baraques en matériaux hétéroclites, la présence de douze

adultes et d'une dizaine d'enfants. L'huissier a relevé l'identité de quatre adultes qui lui ont présenté une carte d'identité roumaine.

Il est justifié que le terrain cadastré XXX est propriété de la commune de XXX et que les défendeurs qui occupent ce terrain ne le contestent pas. Cette occupation sans droit ni titre sur un espace non dédié à l'hébergement et dépourvu de tout équipement entraîne nécessairement une absence d'hygiène, de sécurité et de salubrité pour ses propres occupants composés de familles avec des jeunes enfants. Dans ces conditions cette occupation ne peut être légitimée par l'exercice du droit au logement. Ainsi cette occupation illégale constitue un trouble manifestement illicite par l'atteinte au droit de propriété. Il convient en conséquence d'ordonner à XXX, ainsi que tout occupant de leur chef, de quitter les lieux qu'ils occupent.

- sur la demande de délais:

En application de l'article 412-3 du code des procédures d'exécution, "le juge peut accorder des délais renouvelables aux occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, dont l'expulsion a été ordonnée judiciairement, chaque fois que le relogement des intéressés ne peut avoir lieu dans des conditions normales, sans que les occupants aient à justifier d'un titre à l'origine de l'occupation".

En l'espèce, les baraques installées sur ce terrain par les occupants constituent leur habitation principale de telle sorte que le texte sus visé a vocation à s'appliquer au cas d'espèce.

Il n'est pas contesté que les dispositifs prévus par la circulaire du 26 août 2012 prévoyant le cadre de l'action de l'État dans le cas d'évacuations de campements illicites, n'ont pas été mis en place de telle sorte qu'à ce jour, n'ont pu être proposées des solutions d'aide et d'accompagnement aux familles dans les différents domaines concourant à l'insertion et au respect des droits des personnes et des solutions leur permettant de disposer de logement décent.

La commune de XXX verse aux débats une lettre qui fait état d'une étude de ses services et d'une prise de décision relatives à une implantation sur la parcelle d'un équipement provisoire pour accueillir des élèves à la rentrée. Cependant cette lettre ne saurait justifier d'un projet urbain précis sur son terrain, l'implantation d'un équipement scolaire provisoire sur la parcelle n'étant pas arrêtée et n'étant qu'au stade de l'étude par les services de la mairie.

La plaignant ne justifie d'aucun danger pour la sécurité des occupants.

Il est justifié par les attestations versées aux débats et les photos que les défendeurs sont installés sur les lieux depuis plusieurs mois et que “le village précaire présente une situation architecturale plutôt meilleure que la plupart des bidonvilles”.

Il est justifié que grâce à la mobilisation d’associations et de collectifs, des actions ont été entreprises pour assurer l’insertion des occupants: assistance médicale, orientations médico-sociales, alphabétisation, emploi.... Il est justifié de la scolarisation d’enfants.

Il est versé aux débats une attestation qui précise que dans le cadre d’une collaboration entre Médecins du Monde et Plaine Commune, et concernant le ramassage des déchets, des containers ont été mis à disposition par la communauté d’agglomération et un ramassage d’ordures a été mis en place afin de garder le site sain. Une latrine a été installée.

Au vu de ces éléments, de l’absence de justificatifs de la dangerosité des lieux occupés, de l’état de l’occupation de ce terrain, de l’absence de projet d’aménagement précis, il convient d’accorder aux défendeurs un délai de 8 mois pour quitter les lieux pour permettre la mise en place de solutions d’hébergement pérenne et de relogement et donner la possibilité aux enfants scolarisés de terminer leur année scolaire. Passé ce délai leur expulsion pourra être poursuivie dans les conditions précisées au dispositif.

Concernant les motifs on peut relever que les trois premières requêtes de l’avocate de la défense portant sur la nullité de l’assignation, sur la propriété du terrain et sur la demande d’expulsion ont été rejetées par le Tribunal donnant raison au propriétaire et validant l’illégalité de l’occupation et la procédure d’évacuation. La victoire partielle de la défense porte donc ici sur l’obtention d’un délai de huit mois au motif que le terrain ne comporte pas de danger et en vue de permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité. Suite à ce jugement, les habitants obtiennent donc le droit de rester légalement dans le *platz* jusqu’au mois d’août de l’année suivante, portant ainsi le temps total d’occupation du terrain à une année entière. Le rendu du jugement est perçu comme une décision très favorable pour les habitants au regard d’autres épisodes de pourvoi en référé concernant d’autres *platz* qui n’obtiennent que rarement un délai aussi long. Dans les autres jugements prononcés à la même période les habitants ont obtenu au mieux le délai d’application de l’expulsion par le juge d’exécution des

peines et de sollicitation de la préfecture pour faire intervenir les forces de police en vue d'évacuer le terrain, ce qui leur a permis de rester encore un mois environ. Notons une exception dans une ville voisine concernant un terrain pour lequel les baraques étaient installées sur deux parcelles distinctes et où l'avocat a pu faire jouer l'argument du défaut d'attestation de propriété pour obtenir un délai. Dans ce jugement l'argument de la scolarité et la demande de permettre aux enfants de terminer leur année scolaire a pu jouer en faveur des habitants comme on l'a déjà mentionné plus haut.

Cette décision de justice favorable va cependant être troublée par la volonté de la municipalité de faire procéder tout de même à l'évacuation mais en recourant à une autre forme de procédure en justice : l'arrêté municipal d'expulsion. Dans ce cas le commandement de quitter les lieux est justifié par la dangerosité du campement et prend effet dans les quarante-huit heures après sa notification aux habitants. Cette fois-ci la défense du *platz* dans l'espace judiciaire est rendu plus ardue par l'urgence de la situation et par la moins grande clémence du Tribunal Administratif qui, aux dires de l'avocat, ne remet que rarement en cause ce type de décision. Dans le chapitre suivant, nous allons nous concentrer sur une autre forme de mobilisation en décrivant comment les habitants et les soutiens vont transposer leur expérience sensible en pratiques de publicisation et de délibérations dans l'espace politique local.

Chapitre 6

Convertir son expérience sensible et située en pratiques de publicisation

1. Émotions : Réagir à l'annonce de l'expulsion et convertir ses émotions en mobilisation

Séquence 1 : Une expulsion pour le réveillon, 30 décembre

Le 30 décembre, je reçois un message électronique de Nadine une copine du collectif de soutien aux familles roms avec l'objet " Arrêté portant mise en demeure de quitter les lieux" :

- En début d'après-midi je suis allée sur le terrain montrer les photos prises sur place le samedi pour le goûter de noël, les enfants étaient ravis et les adultes présents peu nombreux à regarder les photos car très occupés à préparer les festivités du nouvel an. J'ai refait un point sur les scolarisations avec des mamans et en rentrant chez moi je pensais appeler Céline pour compléter avec les infos qu'elle avait de son côté. Mais… j'étais à peine rentrée chez moi que le téléphone sonne. C'est Marcel [le chef du terrain] qui m'explique que la police vient de passer déposer un papier pour l'expulsion... il est complètement paniqué. Je lui dis que je viens voir ce papier et que j'appelle les copines. J'arrive au terrain : personne n'a encore répondu… une fois lu le papier je téléphone à l'avocat mais lui non plus, n'est pas au bout du fil… Alors j'essaie de joindre quelqu'un de la mairie à commencer par l'élue qui a signé. Elle n'est pas joignable... On m'oriente vers quelqu'un d'autre qui n'est pas là non plus ! Marcel est très anxieux de cette situation... et les autres habitants aussi ! Je leur ai dit de ne pas quitter les lieux avant que la police vienne car les expulseurs sont obligés de proposer des solutions.

Malgré ces premières prises de contact infructueuses et l'inquiétude de ne trouver aucune audience en cette période de fêtes, les réactions des autres militantes ne se font pas beaucoup

attendre comme en témoigne le dialogue suivant au cours d'une réunion convoquée en urgence dans la baraque de Marcel par les trois membres du collectif de soutien.

Nadine - Plus je réfléchis, plus je trouve cet arrêté d'expulsion non seulement incompréhensible, parce que nous venons de gagner un délai de 8 mois au tribunal, mais en plus profondément inhumain avec les températures négatives qui ont entraîné la mort de sans abri... car on imagine sans doute que ces hommes, femmes et enfants, dont deux handicapés, vont trouver gîte confortable après leur expulsion, et bien non, leur situation se dégrade encore un peu plus, c'est tout...

Isabelle - C'est insupportable, je suis en colère ! C'est inadmissible ! Comment peut-on proposer et signer un arrêt d'expulsion au moment où on s'apitoie sur les morts de froid. Je sais que les Roms sont expulsables tout le temps, mais quand même... La ville serait la première à ruer dans les brancards si cela se passait dans une ville de droite ! Je propose la tenue d'une conférence de presse sur le terrain jeudi 1er janvier, si nous n'obtenons pas de levée du référé dès demain.

Céline - Oui et comment peut-on se servir des arguments fallacieux contenus dans l'arrêté : des fumées toxiques, des raccordements électriques... Ben oui, comment peuvent-ils faire sinon ? On leur reproche d'être pauvres !

Nadine - Oui tu as raison, signer une expulsion sous 48 h en plein hiver, et pendant la trêve des confiseurs, quand beaucoup de gens sont en congé ou ont la tête ailleurs, c'est quand même pas rien ! Quand j'ai téléphoné à Marcel pour lui dire que l'avocat était là et allait s'occuper du recours, cela l'a un peu rassuré. Il était tellement anxieux cet après-midi.

Isabelle - Oui les pauvres ils ont dû être paniqués, c'est horrible tu vois il y a des bébés et tout, tu imagines si la police arrive et te met dehors avec tes gosses, tu fais quoi, faudrait leur faire un jour, c'est pire que des chiens.

Le lendemain matin, les soutiens se recontactent par courriel pour organiser la défense du *platz*.

Céline - Je suis d'accord avec ta proposition de convoquer une conférence de presse. Sur le coup on était un peu abattu, mais là il faut être dans l'offensive. Il faut faire pression sur l'élue qui a signé l'arrêté, lui demander un rdv et exiger un document écrit. Je téléphone au cabinet du maire et on fait un point dans une heure. Et si on n'a pas de nouvelles d'ici cet aprèm, on convoque une conférence de presse demain sur le thème une mairie de gauche qui expulse des

enfants pour le réveillon, je pense que ça peut faire venir la presse.

Isabelle - Oui j'ai plus envie de les excuser, c'est vraiment un sale coup et en plus tu as la mairie de Paris qui ouvre les gymnases, on peut le mettre ça dans le communiqué, c'est hallucinant. Tu peux commencer à travailler sur le communiqué de presse et on aura juste à envoyer aux contacts presse ?

Céline - Oui, et on peut refaire un mail aux élus en leur donnant un ultimatum : si on n'a pas de réponse à 18h00, on convoque la presse. On peut aussi faire venir les copains militants et occuper la mairie.

1.1 Mobiliser le registre émotionnel comme réaction face à un trouble

L'expérience des expulsions répétées peut être considérée ici comme l'évaluation d'une situation de violence qui suscite une indignation (Quéré, 2012) et provoque une révision (Livet, 2002) des attentes des habitants qui pensaient pouvoir rester en place suite au jugement favorable du tribunal. L'élaboration de ces épreuves affectives et évaluatives (Dewey, 1939) va se transposer dans la définition d'une situation problématique (Dewey, 1927) et se traduire par l'expression de différents registres d'émotions. Tous les habitants du bidonville ne vont pas réagir de manière homogène : certains vont exprimer vivement leur angoisse et leur colère face à un événement perçu comme brutal et lourd de conséquences pour leur quotidien, alors que d'autres au contraire, habitués à la fréquence des expulsions et moins versés dans l'expression des sentiments, vont encaisser l'événement (Stavo-Debauge, 2012) et chercher à s'y accommoder (Park, 1927) en se concentrant sur la nécessité pratique d'installer un nouveau terrain. On se focalisera ici sur les émotions exprimées dans le récit des situations et sur la manière dont les acteurs vont transposer leur expérience émotionnelle en activités pratiques de mobilisation.

L'anxiété des familles et la colère des soutiens sont des émotions provoquées par un événement inattendu - l'annonce d'une expulsion - qui vont susciter une séquence de réactions. On peut concevoir l'émotion comme une réaction à un trouble (Emerson et Messinger, 2012 et 2015) ou encore comme un différentiel entre les attentes et la situation

nouvelle qui appelle à une révision ou à un ajustement de la situation (Livet, 2002). L'annonce de l'expulsion constitue un événement qui modifie le cours des attentes des familles et suscite une réaction d'anxiété en lien avec une incertitude quant à leur devenir immédiat. Précisons ici que les habitants du bidonville dont il est question ici sont installés sur ce terrain depuis cinq mois environ et ont obtenu un délai de huit mois lors du jugement rendu par le tribunal de grande instance après avoir mené un recours en référé. Celui-ci a été obtenu au motif que le terrain ne présentait pas de risque particulier et afin de permettre aux enfants scolarisés de terminer leur année scolaire. Or, la mairie a pris la décision de faire procéder à l'évacuation du terrain en publiant un arrêté d'expulsion applicable sous 48 heures au motif que le bidonville est jugé dangereux. Les familles pensaient être protégées par le jugement du tribunal leur accordant un délai de huit mois mais cette attente a été contredite par la décision de la mairie de dresser un arrêté d'expulsion en urgence. Leur inquiétude porte donc sur une situation qui n'est pas encore effective, puisque l'expulsion n'a pas encore eu lieu, mais pour laquelle les familles peuvent facilement se projeter dans cet horizon d'attentes (Koselleck, 1997) du fait des leurs expériences passées des expulsions. « Ce différentiel peut être similaire, que nos activités cognitives et affectives en cours soient d'origine imaginaire ou d'origine réelle, que la nouvelle situation soit imaginaire ou réelle. » (Livet, 2002)

1.2 Distinguer différents cercles de concernement : être touché, affecté, concerné, mobilisé

En complexifiant la définition du public chez Dewey, cette séquence montre que l'expression des émotions et l'engagement dans la mobilisation va prendre différentes formes en lien avec la présence de plusieurs groupes d'acteurs qui ont un degré plus ou moins fort d'implication et de sensibilisation à l'événement. Ces personnes se sentent suffisamment concernées par le problème pour s'investir dans sa résolution une veille de jour de l'an et pour engager un processus de publicisation. On peut ainsi distinguer plusieurs cercles de concernement et d'implication dans la situation décrite. Au centre du cercle, les familles du bidonville menacées d'expulsion subissent l'événement en première ligne et anticipent des conséquences matérielles directes et immédiates sur leur quotidien. Elles sont touchées dans

leur chair et remédier à la perte annoncée de leur lieu de vie est un bouleversement existentiel. Dewey (1927) ne les compterait pas dans le public, parce que les conséquences de l'arrêté les frappent de plein fouet. Pourtant elles en sont le noyau occupant à la fois les places de l'enjeu de la mobilisation, de victimes mais aussi d'actrice. Elles vont se constituer en public mobilisé pour remédier à un trouble qui les touche de manière sensible en transposant une émotion située en problème public. Dans le cercle de concernement suivant, qui sera décrit dans la partie suivante, les trois militantes du collectif de soutien tirent un préjudice affectif, moral et politique de l'expulsion car elles ont consacré du temps et de l'énergie à défendre le bidonville lors de la procédure en justice et à aider les familles au quotidien s'engageant ainsi dans des relations de proximité et de sociabilité avec celles-ci.

1.3 Une réaction des soutiens enracinée dans une expérience passée commune

Le groupe des soutiens est une expression indigène employée à la fois par les membres du groupe et par les familles du *platz* et utilisée également dans les communications avec la municipalité et le réseau militant local sous le vocable « le collectif de soutien des familles du terrain Louise Michel ». Il s'agit en réalité d'un groupe à géométrie variable en fonction des disponibilités et motivations de chacun, et qui s'est constitué au fil des expériences de mobilisations sur la question de la défense des roms vivant en bidonville. On peut le décrire comme une communauté d'expérience constituée ponctuellement à l'occasion d'une mobilisation et qui articule à la fois une implication au présent dans la vie quotidienne des familles et un engagement plus ancien sur d'autres *platz* de la ville. On peut y voir l'émergence d'un « collectif d'enquête » qui s'efforce de rassembler toutes sortes d'informations pertinentes sur la situation, et d'un « collectif de dénonciation et de revendication » qui agit vis-à-vis du public. Le lien qui noue ces femmes et les personnes auxquelles elles s'adressent n'est pas seulement de l'ordre de la conviction idéologique ou de l'intérêt rationnel. Le public concerné tient par sa « dimension expérientielle indissociablement affective, cognitive et normative, ancrée dans le présent, mais ouvrant sur des horizons de passé et d'avenir, où des convictions "personnelles" vont se former, se

renforcer et s'exprimer dans un procès de "collectivisation" et de "publicisation" d'une affaire ou d'une cause » (Cefaï, 2009 : 256). Concernant l'histoire qui nous occupe ici, le groupe des soutiens désigne un petit groupe de trois femmes proches des familles et joignables par téléphone, qui les suivent depuis leur installation et se sont mobilisées au moment de l'audience pour défendre le *platz* devant la justice. Les membres du collectif de soutien ont été introduites auprès des familles par l'intermédiaire d'un habitant d'un autre bidonville qu'elles fréquentent depuis plusieurs années et qui a des proches installés dans le terrain en question dans ce chapitre. Celui-ci les avait sollicitées pour aider les familles à organiser leur défense en lien avec un avocat au moment de l'audience suite à la plainte du propriétaire du terrain. Les soutiens ont également entrepris d'accompagner les familles dans leurs démarches administratives notamment pour la scolarisation des enfants et l'inscription à des cours de français. Elles ont noué des relations affectives avec certaines familles du fait de leur implication au quotidien, et bien qu'elles ne subissent pas directement les conséquences de l'expulsion annoncée, elles tendent à adopter une posture d'empathie en se projetant la mise à la rue des familles en plein hiver. Dans cet extrait, les soutiens se montrent doublement affectées par l'événement, à la fois du fait de l'appréhension des conséquences pour les familles et à cause de la remise en cause de la relation de confiance avec les élus.

1.4 Une remise en cause de la relation de confiance avec la municipalité

Par ailleurs cette annonce provoque une réaction de colère du fait de la brutalité et de l'illégalité de la décision et un sentiment d'incompréhension et de trahison à l'égard de la municipalité avec laquelle les soutiens entretiennent des relations de confiance et de sociabilité en lien avec leur expérience militante commune. Au cours de la discussion entre les soutiens, on relève une séquentialité et une circulation des épisodes émotionnels suite à l'annonce de l'arrêté d'expulsion. Elles vont, tour à tour, exprimer leur surprise et leur colère face à une décision jugée « incompréhensible » et « inhumaine », dénoncer la non-prise en compte de la période hivernale et de la vulnérabilité des personnes et rejeter les arguments jugés « fallacieux », formulés pour justifier la prise de cet arrêté.

Elles expriment un ressentiment à l'égard de la municipalité avec laquelle elles entretiennent habituellement des relations de loyauté en lien avec des expériences militantes communes. Malgré une pratique antérieure des délibérations et des précédents de conflictualité dans le jeu des négociations avec la mairie, elles manifestent ici une remise en cause de la relation de confiance avec les élus. Le motif avancé par la mairie dans l'arrêté d'expulsion, à savoir le caractère dangereux du bidonville, est interprété par les soutiens comme un prétexte pour pouvoir disposer du terrain sur lequel un engagement foncier a été pris pour un projet immobilier, une information dévoilée au cours de la deuxième audience et qui avait déjà entamé la confiance envers les élus. Le dialogue entre les soutiens se noue autour d'adresses, de justifications et d'acquiescements mutuels qui s'agrègent en un déversoir émotionnel en vue d'affirmer une évaluation morale commune et de produire un discours collectif. « L'affectivité est ce qui fait qu'il y a expérience, tant perceptive que cognitive ou morale. […] L'action collective n'est pas toute dans l'agir, mais aussi dans le pâtir et le compatir. Ici les familles du *platz* et les soutiens sont « affectés par la situation qu'ils contribuent à définir et à maîtriser ; ils sont « passibles », ils sont exposés à un événement qui les bouleversent et les déroutent, remaniant leurs critères de compréhension et redéployant leurs horizons d'intelligibilité. » (Cefaï, 2009 : 259). L'expression des émotions s'inscrit dans une dimension interactionnelle en lien avec les réactions et relations singulières des acteurs en présence et leur enracinement dans une expérience passée commune. Cette réaction émotionnelle autour d'un dialogue cumulatif et accusateur envers la municipalité s'inscrit dans un environnement marqué par une expérience passée des expulsions et des mobilisations. Elle participe de la consolidation d'une parole collective et de l'inscription dans une communauté d'expérience. « Un événement est toujours une portion d'un monde environnant dont on fait l'expérience d'une situation. Nous vivons et agissons en connexion avec l'environnement existant, non en connexion avec des objets isolés, même si une chose singulière peut avoir un sens crucial pour décider de la manière de répondre à l'environnement total » (Dewey, 1993 : 128-129). L'indignation et la colère s'expriment en actes de discours qui prennent la mairie pour cible, dénoncent le stratagème politicien d'une telle décision au milieu des fêtes et revendiquent de trouver une solution au nom d'un public

beaucoup plus vaste. Les émotions morales se font politiques en s'inscrivant dans une action qui en appelle au bien commun, en s'adressant à la communauté des citoyens - le jugement du public redoublant le jugement du procès au tribunal - et en tentant d'avoir des conséquences sur l'administration municipale (Dewey, 1934 : 290).

Ce sont à la fois l'insertion dans un réseau militant local et le partage d'expériences passées de mobilisation, réveillées par la nouvelle situation, qui vont favoriser une temporalité resserrée et permettre de réagir rapidement à une situation urgente. Malgré le contexte jugé peu propice à une mobilisation, ici les festivités du nouvel an, les soutiens et les familles vont mettre de côté leur routine quotidienne et employer tout leur temps à trouver une solution pour éviter l'expulsion annoncée, d'abord en cherchant à négocier avec la mairie perçue comme responsable du problème, puis en publicisant la menace d'expulsion. Pour reprendre la distinction de Dewey (1927) entre le pâtir et l'agir, les émotions, d'abord vécues comme expression d'une expérience sensible et évaluation d'une situation inconfortable, vont être converties en modalités d'action par les soutiens en lien avec la maîtrise d'une routine militante. « Les émotions comportent aussi une capacité réactive et motivationnelle puisqu'elles nous disposent aux révisions qui peuvent réduire le différentiel entre nos attentes implicites et la réalité » (Livet, 2002) en nous mettant en mouvement et en nous poussant à réorganiser la situation problématique (Cefaï, 2016).

2. Négociation : Entamer des discussions en coulisses avec les responsables du problème

Après une première série de réactions immédiates déclinées sous l'expression des émotions, les soutiens vont s'organiser dans l'après-midi du 30 décembre et dans la journée du 31 décembre pour convertir le pâtir en agir (Dewey). La passivité initiale de l'ébranlement affectif va se convertir en une tentative de reprise du contrôle sur la situation par l'action. Les soutiens vont donc se répartir les prises de contact téléphoniques avec des acteurs identifiés

comme potentiellement porteurs d'une solution, ou tout au moins d'une compréhension du problème, et en premier lieu la maire-adjointe qui a signé l'arrêté d'expulsion et le directeur de cabinet du maire.

Séquence 2 : Discussions téléphoniques avec le directeur de cabinet de la mairie

Dans l'après-midi du 30 décembre, les soutiens parviennent enfin à joindre l'avocat qui a suivi les familles lors du recours contre le propriétaire, mais celui-ci ne se montre pas très optimiste quant à leurs chances de trouver une solution par la voie de la justice et les incite à lancer une mobilisation.

Un peu plus tard, le 30 décembre dans la soirée, échanges de courriels entre les soutiens :

Isabelle - J'ai eu l'élue qui a signé l'arrêté au téléphone et je lui ai fait part de notre mécontentement et de la situation, qu'elle ne connaissait pas…

Nadine - Bien sincèrement cela m'étonne qu'elle, la première adjointe, ne sache pas ce qu'elle a signé. Elle ne savait peut-être pas qu'il y avait un jugement du tribunal. Par contre signer une expulsion sous 48 heures en plein hiver, et pendant la trêve des confiseurs, quand beaucoup de gens sont en congés ou ont la tête ailleurs, ce n'est quand même pas rien !

Le lendemain, le 31 décembre en fin de matinée, Mathieu[50] le directeur de cabinet du maire qui avait été contacté la veille par courriel et par téléphone me rappelle pour faire un point sur la situation.

Mathieu – Concernant l'arrêté d'expulsion, ça ne va pas se faire dans les 48 heures, le préfet peut ou non accorder le concours de la force publique.

Céline – Oui mais juridiquement ils sont expulsables dès maintenant.

Mathieu – Oui mais ça ne va pas se faire là dans les 10 jours.

Céline – Enfin mets-toi à notre place, nous on est très en colère là, on ne comprend pas cette

50. Le directeur de cabinet et moi entretenons une relation de familiarité en lien avec une expérience militante commune et du fait des relations que nous avons nouées au fil des délibérations sur la question des roms sur la ville. C'est pourquoi j'ai choisi de garder le tutoiement et l'usage du prénom (le prénom et la fonction ont toutefois été modifié pour préserver son anonymat)

décision. Distribuer un arrêté d'expulsion le 30 décembre, alors qu'il y a eu une décision de justice, le propriétaire a porté plainte, il y a eu une audience et le jugement a accordé huit mois de délai aux habitants de ce terrain avec notamment le prétexte qu'il y a des enfants qui vont à l'école et que ce serait bien qu'ils terminent leur année scolaire. On sait très bien que vous avez besoin de ce terrain, on a déjà été contacté par le propriétaire qui veut nous proposer un autre terrain pour respecter le délai. Et là on apprend que c'est la mairie qui décide arbitrairement d'expulser ! Et puis il faut voir les motifs, je ne sais pas si tu as lu l'arrêté, c'est du genre il y a de la fumée qui sort de la cheminée, il y a des fils branchés au groupe électrogène... On peut faire le même constat dans pleins de maisons, et le bidonville aménagé par la mairie il faut l'expulser aussi. Tu vois là nous on est très en colère.

Mathieu – Oui ça j'entends, toujours est-il que l'arrêté il est pris.

Céline – Oui ben il va falloir l'enlever parce que là on va mobiliser tout le monde et tenir une conférence de presse en disant la mairie communiste expulse le 1er janvier, on ne va pas laisser passer ça.

Mathieu (embarrassé) – Ouais, heu, bon, l'expulsion elle est pas faite, et elle n'a pas lieu le 1er janvier.

Céline – Oui enfin l'arrêté il est signé et il va falloir l'enlever. À un moment donné, il faut tenir une position politique, ce serait une mairie de droite ou PS qui ferait ça, vous seriez les premiers à hurler. Là vraiment je n'arrive pas à comprendre, faut changer de parti, allez au PS, ils recrutent…

Mathieu (soupir amusé) – Non mais là, la motivation elle est liée à cette histoire de chantier.

Céline – Oui mais ça, ce n'est pas marqué sur l'arrêté, c'est marqué que c'est dangereux. Et pour l'école y'a pas d'urgence, on ne va pas la commencer demain, on peut prendre trois mois pour réfléchir, l'école si on la commence en avril, c'est bon elle sera finie en septembre.

Mathieu – Bon je suis pas capable de te dire là tout de suite combien de temps il faut pour construire cette putain d'école, et ça ne se fait pas en quinze jours c'est sûr.

Céline – Ben il va falloir en dire plus dans la journée parce que nous (j'ai eu les copines au téléphone) si vous ne reculez pas sur cet arrêté municipal d'ici ce soir, on s'est dit vers 18h00, nous on convoque une conférence de presse demain après-midi, les médias ils vont être contents, une mairie communiste qui expulse des gens le 1er janvier, on peut faire venir du

monde là-dessus.

Mathieu – Après c'est un bon titre de communiqué de presse, mais c'est pas la réalité.

Céline – Pardon, ben c'est pas la réalité, si, parce que juridiquement ils sont expulsables, nous on a aucune garantie, tu me demandes de faire confiance à la préfecture.

Mathieu – Non je te demande rien.

Céline - L'arrêté il est signé par la mairie et maintenant les cartes elles sont dans les mains de la préfecture, alors je vais pas faire confiance à la préfecture pour obtenir un délai. À la limite la mairie j'avais encore un peu confiance, mais la préfecture ça fait longtemps qu'on y croit plus.

Mathieu – Je comprends ce que tu me dis, écoute je vais faire le tour de ce que je peux faire.

Céline – Ben voila vous vous avez moyen de revenir en arrière et d'annuler cet arrêté. L'avocat du propriétaire nous avait contacté pour discuter des possibilités de trouver un autre terrain et on avait dit pourquoi pas. Mais là quand même c'est hallucinant que vous preniez cette décision aussi rapidement, peut-être en se disant que tout le monde serait parti en vacances et que ça va passer comme une lettre à la poste, c'est mesquin de faire ça le 30 décembre.

Mathieu – Non ça je pense pas. Je reviens vers toi dès que j'ai des nouvelles ou pas.

Après cette première série de conversations téléphoniques, les trois membres du collectif de soutien échangent de nouveau le 31 décembre dans l'après-midi pour discuter de la stratégie de mobilisation à mettre en œuvre et en particulier de la prise de contact avec la presse.

Isabelle - J'ai envoyé un mail menaçant d'une conférence de presse le 1er janvier sur le terrain.

Nadine - Tu as bien fait, as-tu des contacts avec des journalistes ? Es-tu sûre de les avoir le 1er janvier ?

Isabelle - Céline prépare un communiqué de presse et est ok pour faire une conférence de presse demain. Depuis la conférence de presse sur l'inscription des roms sur les listes électorales, nous avons beaucoup de coordonnées de journalistes, ça va être facile de les contacter.

Un peu plus tard, dans l'après-midi du 31 décembre, Mathieu le directeur de cabinet du maire me recontacte par téléphone afin d'apporter des éléments nouveaux en vue de solutionner le

problème.

Mathieu – Donc je me suis renseigné pour l'école il faut que ça démarre fin mars. J'ai réfléchi de mon côté, on peut formuler trois alternatives : 1/ soit on fait pas l'école, mais c'est pas trop possible car l'élu à l'éducation s'est avancé sur la question ; 2/ soit on propose une solution alternative pour les habitants du bidonville ; 3/ soit on accompagne la sortie des personnes avec un diagnostic. Et je répète, on n'est pas sur une expulsion sèche, les deux élus concernés (logement et sécurité) proposent de vous recevoir vendredi vers 17h00.

Céline – Bon donc on se voit vendredi à 17h pour en discuter, mais nous on va quand même remuer un peu la ville là-dessus. Enfin c'est un sacré coup, prendre une telle décision…

Mathieu – C'est pas une décision qui a été discutée.

Céline – Toi tu n'étais pas dans le coup et l'élue qui a signé a dit qu'elle n'était pas au courant non plus, on se demande bien qui tient la boutique.

Mathieu – L'élue elle a signé sans connaître les tenants et les aboutissants, parce que sur le jugement effectivement elle ne savait pas, mais ils ont dû se rendre compte qu'il fallait libérer le terrain.

Céline – Oui mais c'est là où vous vous plantez parce votre excuse elle est valable, construire une école dans le quartier, ça c'est un argument tout à fait valable, on en a besoin. Mais faire passer ça sur un arrêté municipal avec le prétexte que c'est dangereux, je trouve ça super choquant.

Mathieu – Attends Céline, ça que l'association soit merdeuse j'ai pas de souci avec ça.

Céline – Ton arrêté tu le motives sur des questions d'insalubrité et de sécurité. Et pourquoi ne pas préempter un terrain pour construire l'école ?

Mathieu – Parce que c'est ce qui était prévu au départ mais la négociation avec le propriétaire a échoué car il en voulait trop cher, et du coup on a décidé d'engager une déclaration d'utilité publique mais ça prend plus de temps.

Céline – L'idéal ce serait de pouvoir faire une réquisition de l'autre terrain qui est trop cher pour l'école, ça pourrait être une mobilisation des parents d'élèves.

Mathieu – Là où toi tu es emmerdante de façon précieuse, c'est que tu connais les deux sujets, c'est une situation de merde, je n'ai pu que l'amorcer aujourd'hui.

Céline – Ok, mais ça reste quand même très incertain pour les habitants. Marcel m'a déjà appelé trois fois aujourd'hui et les habitants sont super flippés, donc nous on voudrait une garantie. On est en train de remuer ciel et terre pour mobiliser sur la ville. La solution, ce serait d'abroger l'arrêté.

Mathieu – Ce que je peux te dire là à 15h30 c'est qu'il n'y aura pas d'expulsion sèche, et je vois trois possibilités : soit on fait pas de groupe scolaire.

Céline – Et donc vous respectez le délai de huit mois et les familles peuvent rester.

Mathieu – Oui c'est ça que ça veut dire, enfin on va voir… Mais si le groupe scolaire a été prévu sur ce terrain c'est qu'on n'avait pas le choix. Ou deuxième solution, on propose un terrain alternatif.

Céline – Oui mais s'il n'y en a pas pour l'école je vois pas pourquoi il y en aurait un pour les familles ?

Mathieu – Parce que ce n'est pas forcément la même chose, et pour l'instant j'ai pas de terrain en tête.

Céline – Oui donc la deuxième solution elle marche pas non plus.

Mathieu – La dernière hypothèse c'est qu'il y ait un accompagnement social.

Céline – Oui ce serait quoi, la Dihal, Adoma ? Parce qu'on sait déjà que ça ne marche pas.

Mathieu – Je sais bien, mais on est en train de négocier avec l'État pour un vrai accompagnement.

2.1 User de la négociation informelle pour porter une parole collective

Tout au long de la conversation la militante porte la parole collective des soutiens en reprenant les arguments formulés juste après l'annonce de l'expulsion sur le non-respect du jugement et la critique du prétexte de la sécurité donné dans l'arrêté. Elle reprend le registre émotionnel en exprimant l'angoisse des habitants qui se sentent expulsables à tout instant et la perte de confiance des soutiens. Si dans le jeu des négociations, les soutiens expriment leur choc à l'annonce de l'expulsion et leur sentiment de trahison à l'égard de la municipalité,

elles ont conscience d'une certaine rationalité et prévisibilité de cette décision. Le projet de la mairie de récupérer le terrain était connu et la décision est conforme à leur positionnement plus général sur les bidonvilles. Durant toute la conversation téléphonique, la militante critique la méthode employée par la mairie et pointe le décalage entre l'argumentation de l'arrêté et la finalité de pouvoir disposer du terrain en urgence pour construire une école. Elle informe le directeur de cabinet de leur discussion en cours avec l'avocat du propriétaire suite au procès pour mettre à disposition un autre terrain du fait de la nécessité de libérer celui-ci pour construire une école. La deuxième séquence décrit une discussion plus pratique sur les moyens de concilier les deux contraintes : respecter le délai accordé par la décision de justice et construire l'école pour la rentrée. Le directeur de cabinet formule trois alternatives et le dialogue devient plus constructif autour de la recherche d'une solution. La militante adopte une argumentation posée et une tonalité à la fois colérique et ironique alternant accusations véhémentes et traits d'humour qui atteste de sa relation de cordialité avec le directeur de cabinet du fait de leur expérience passée commune.

En décrivant le petit groupe des soutiens comme une communauté d'expérience qui s'efforce de s'élargir en incluant édiles et concitoyens, on peut inscrire leur relation avec la municipalité dans une expérience passée commune et une pratique routinière des négociations. Comme on l'a déjà mentionné, les soutiens sont engagés auprès des habitants des autres *platz* de la ville, et notamment elles participent depuis quatre ans au suivi d'un projet d'installation sur un terrain municipal en lien avec la mairie. Elles sont également en dialogue avec différents services municipaux pour faciliter les démarches d'accès à la scolarisation et à la santé des familles des bidonvilles. Par ailleurs, elles entretiennent des relations de familiarité et de camaraderie avec certains élus du fait de leur implication dans les mêmes mobilisations, comme en attestent le tutoiement et le ton cordial teinté d'humour dans le dialogue entre les soutiens et le directeur de cabinet. Au vu de ces relations de dialogue cordial sur fond d'expérience militante commune, la décision de la mairie est ressentie comme une trahison par les soutiens et comme une remise en cause de leur relation de confiance.

2.2 Asymétrie d'informations et positionnement des élus

Dans la séquence des conversations téléphoniques on relève que les élus[51] n'ont pas la même connaissance de la situation et qu'ils se renvoient mutuellement la responsabilité. Les élus et le personnel municipal qui sont amenés à prendre des décisions sur la gestion du foncier et la recherche du terrain pour l'école n'avaient pas connaissance du jugement du tribunal accordant un délai de huit mois aux familles. Leur domaine de compétence consiste plus spécifiquement à composer avec des contraintes comme la pression sur les prix immobiliers et la temporalité des procédures de mise à disposition de terrains municipaux et à recourir à des arguments techniques et juridiques en vue de mettre en œuvre le projet de construction. On apprend que l'élue qui a signé l'arrêté d'expulsion n'est pas au courant de la situation et qu'elle n'avait pas connaissance de la décision de justice. On suppose qu'elle l'a signé par mimétisme ou par principe comme une activité routinière inhérente à sa fonction de maire-adjointe, et sans égard pour l'inadéquation entre la finalité de mettre à disposition le terrain pour un projet de construction et les motifs invoqués dans l'arrêté portant sur la sécurité du terrain. Précisons ici que la militante, du fait de son double engagement de soutien aux familles roms et de parent d'élèves, a accès à des informations sur les deux sujets qui entrent en collision : la mobilisation des familles pour rester sur le terrain et la nécessité de construire une nouvelle école dans le quartier. Le directeur de cabinet pointe un problème de circulation des informations au sein de la mairie et reconnaît que l'argument de la sécurité formulé dans l'arrêté est un prétexte pour reprendre le terrain. Cet extrait de conversation téléphonique donne à voir les contraintes de la politique de gestion du foncier et d'affectation des terrains municipaux et l'insuffisante circulation des informations entre les services municipaux. Le dialogue pointe ici un arbitrage de la politique municipale - entre pouvoir disposer du foncier municipal pour construire une école ou laisser le bidonville en place pour respecter une décision de justice - qui fait écho à deux lectures du droit en lien avec deux usages d'un même territoire. La séquence décrit également à la marge les relations complexes

51. Précisons qu'il s'agit en fait de trois élus à la sécurité, à l'éducation et au logement directement concernés par le problème et qui recevront la délégation des habitants et des soutiens à la mairie.

entre les élus, le maire et le directeur de cabinet, et aussi les relations de la mairie avec les autres instances de pouvoir comme la préfecture. Au début de la conversation, le directeur de cabinet rassure les soutiens en arguant que la préfecture n'a pas encore demandé le concours de la force publique et qu'il y a toujours un délai entre la décision d'expulsion et l'intervention de la police pour déloger les habitants.

Concernant la description des élus, il convient ainsi de nuancer leur positionnement et de l'inscrire dans une écologie plus large du réseau militant et politique local. La municipalité dont il est question adopte un double positionnement sur la question des bidonvilles tenant à la fois un discours protecteur et répressif. D'un côté, elle fait partie des premières mairies communistes à participer au financement des villages d'insertion et elle participe par ailleurs à un projet de terrain municipal aménagé. De l'autre, elle affiche régulièrement son refus de tolérer les installations illégales de bidonvilles sur la ville et de procéder à leur expulsion si besoin avec le concours de la préfecture. Si les élus en général cherchent à adapter leur discours selon l'interlocuteur et la fin recherchée en lien avec une parole collective portée par le maire, tous n'ont pas le même positionnement politique et la même pratique des négociations. Certains vont afficher une position ferme et se montrer hostiles à toute discussion ou contestation. Au contraire, d'autres vont chercher à ménager un espace de dialogue et même participer à des petits arrangements parfois à l'encontre du discours officiel. Si cette articulation entre communication en public et négociation informelle en coulisses est déjà présente dans cette partie du chapitre sur la mobilisation, elle sera développée plus longuement dans le chapitre suivant concernant le déménagement des familles.

Face à l'annonce de l'expulsion imminente, les trois militantes du collectif de soutien vont élaborer plusieurs stratégies de défense en recourant à la fois aux négociations informelles par téléphone et à la publicisation de l'arrêté municipal en vue d'obtenir une rencontre officielle avec la mairie. Cette réaction émotionnelle s'inscrit dans un environnement marqué par une expérience passée des expulsions et des mobilisations et

participe de la consolidation d'une émotion collective et de l'élaboration d'une parole collective qui va être formalisée par l'écriture d'un communiqué de presse et par la tenue d'un discours public des habitants et des soutiens lors de la réunion avec la mairie.

3. Publicisation : Mettre en forme et diffuser les émotions : le communiqué de presse

Séquence 3 : Publication d'un communiqué de presse

Dans l'après-midi du 31 décembre, alors que les familles s'activent entre préparation des valises et préparatifs du réveillon, le directeur de cabinet du maire me recontacte pour m'annoncer que les habitants et les soutiens seront reçus en délégation le 2 janvier par les élus concernés. Cette convocation fait suite à une série de conversations téléphoniques avec le cabinet du maire et à la menace des soutiens de convoquer une conférence de presse si la mairie ne s'engage pas à infléchir sa position. Les soutiens décident de diffuser le communiqué de presse ci-dessous comme un appel à rassemblement devant la mairie pour soutenir la délégation et mobiliser le réseau militant local.

Collectif de soutien aux Roms du terrain Louise Michel Mercredi 31 décembre

La mairie expulse des familles roms le 1er janvier !

La mairie a pris un arrêté municipal d'expulsion avec ordre d'évacuer le terrain dans les 48 heures à l'encontre de familles roms vivant dans un petit bidonville dans le quartier de la gare.

Cette décision est indigne et scandaleuse. À l'heure où de nombreuses villes ouvrent leurs gymnases aux sans-abri en cette période de grand froid, la mairie menace de mettre à la rue une vingtaine de familles avec bébés et enfants.

Ce terrain situé derrière la gare qui accueille environ 70 personnes ne présente aucun danger

particulier et n'a pas de voisinage immédiat. Les habitants se montrent déterminés dans les démarches pour faire valoir leurs droits : plusieurs enfants sont scolarisés dans le quartier et certains adultes fréquentent un atelier d'alphabétisation sur la ville. Suite à la plainte du propriétaire du terrain, ils se sont mobilisés en nombre pour venir à l'audience au TGI de Bobigny. Ils ont obtenu avec leur avocat et les militantes qui les soutiennent un délai de 8 mois pour poursuivre leurs démarches d'insertion et permettre aux enfants de terminer leur année scolaire. La mairie remet en cause cette décision de justice et décide arbitrairement d'expulser ces familles en plein hiver.

Nous, membres du collectif de soutien qui accompagnons les familles de ce bidonville depuis plusieurs mois, demandons à la mairie :

- d'abroger immédiatement cet arrêté d'expulsion afin de permettre aux familles de passer l'hiver au chaud dans leurs maisons

- de mettre fin aux évacuations de bidonvilles sans solution de relogement qui se multiplient ces derniers mois sur la ville

- d'organiser une table ronde au niveau départemental pour proposer des solutions pérennes pour mettre fin à l'errance forcée des familles vivant en bidonvilles

Une délégation d'habitants et de soutiens sera reçue par la mairie Vendredi 2 janvier à 17h

Nous appelons à un Rassemblement devant la Mairie en soutien aux familles rroms du terrain menacées d'expulsion.

Notons que le ton adopté (la colère et l'incompréhension) et le registre émotionnel mobilisé (le froid, les enfants, la rue) constituent en quelque sorte une synthèse et une validation du dialogue amorcé lors de la première réunion entre les soutiens immédiatement après l'annonce de l'expulsion. La diffusion du communiqué de presse permet de requalifier et de convertir les émotions exprimées oralement, sans y réfléchir, dans le feu de l'action, juste après l'annonce de l'expulsion en un langage formalisé et raisonné avec une visée pratique de publicisation de l'événement. « La mise en langage permet notamment de transformer les impulsions et les besoins en sentiments, idées, désirs et buts, et de faire naître « une communauté d'intérêt et d'effort », voire une volonté collective. Cette communauté

repose sur « un ordre d'énergies transformé en un ordre de significations qui sont appréciées par ceux qui sont engagés dans une action conjointe et leur servent de références mutuelles. » (Dewey, 1927). « Leur mise en récit et leur publicisation les transforment en « choses pourvues de significations » (Quéré, 2015). Ce registre émotionnel reprend par ailleurs le répertoire d'argumentation habituellement mobilisé par les associations ou collectifs de soutien au moment des expulsions de bidonvilles, qui est axé le plus souvent sur un procédé de dramatisation de la situation en lien avec la présence de personnes jugées vulnérables (enfants, personnes âgées ou femmes enceintes) et avec les conditions climatiques (le froid, la pluie, la canicule) comme en attestent les extraits ci-dessous tirés d'un corpus de rapports associatifs, lettres ouvertes et autres communiqués régulièrement adressés aux autorités pour dénoncer les effets des expulsions de bidonvilles :

Séquence 4 : Extraits de communiqués de presse contre les expulsions

« La politique de destruction aveugle poursuivie à l'encontre des bidonvilles rejettera une fois de plus à la rue soixante familles, dans les conditions les plus horribles. Nous considérons qu'il est totalement irresponsable de jeter à la rue à la veille de l'hiver soixante familles, des bébés, des personnes âgées très malades, et de réduire ainsi à néant des années de médiation sanitaire. »

« L'évacuation le 21 octobre du bidonville qui accueillait encore récemment quelque 300 habitants, dont une majorité d'enfants scolarisés, a suscité une vive émotion parmi les défenseurs des droits de l'homme. Ainsi, à la veille de l'hiver, des hommes, des femmes et des enfants se sont retrouvés à la rue, dans une précarité toujours plus grande.

« Nous n'oublions pas que plus d'une centaine d'habitants du bidonville, qui s'étaient dispersés à l'arrivée de la police, dorment depuis plusieurs jours à la rue, sous la dalle de Bobigny, sous un abri d'autobus, dans le meilleur des cas dans une voiture : parmi eux, des bébés d'un ou huit mois, des enfants qui jusqu'à hier allaient à l'école, de vieilles personnes aux lourdes pathologies. »

« La brutalité et répétitivité des expulsions policières et dispersions produit chez les enfants des traumatismes irréversibles et un effondrement psychique »

« Chassé-e-s de différents campements, 800 Roms ont été expulsés le 27 novembre au matin

suite à un arrêté municipal. Une fois de plus ils vont reprendre leur errance à la recherche d'un autre lieu Il est révoltant que des gens soient expulsés alors que le froid s'installe : 800 personnes avec parmi elles beaucoup de femmes et d'enfants ! »

« 7h du matin, mercredi 04 décembre, Cité Descartes, Champs-sur-Marne, température 0°. Il fait encore nuit, pour beaucoup, la journée commence. Pour d'autres hommes, femmes et enfants, quelque fois tout petits, c'est le cauchemar. »

Pour contester la politique gouvernementale et municipale d'expulsion des bidonvilles, les collectifs de soutiens et associations vont mobiliser le registre émotionnel et user d'un effet de dramatisation à la fois pour susciter l'émotion et inciter à la mobilisation, et aussi pour faire culpabiliser et céder les autorités locales. Adoptant une posture défensive les soutiens dénoncent une situation jugée violente, indigne et choquante et s'attachent à décrire la situation des familles. La tonalité des communiqués tend à les caractériser comme des personnes vulnérables dans un procédé de victimisation et à surjouer la dramatisation en mettant en avant la présence d'enfants et de personnes malades et la dureté des conditions météorologiques. Les collectifs vont systématiquement recenser le nombre de bébés et d'enfants présents en insistant sur la rupture de leur scolarisation causée par l'expulsion, et le nombre de femmes enceintes et personnes malades produisant parfois une attestation médicale pour appuyer l'accusation. Notons que la notion de vulnérabilité qui apparaît fréquemment dans le registre émotionnel valorisé par les soutiens est une catégorisation produite par les pouvoirs publics et notamment très présente dans le discours de la préfecture justifiant la sélectivité des dispositifs d'hébergement ou d'insertion sociale. Enfin cette mise en scène (Gusfield, 1981) de la dramatisation se retrouve dans les documentaires et vidéos militantes dénonçant les expulsions, l'œil de la caméra se concentrant le plus souvent sur les baraques éventrées par les pelleteuses, sur les peluches abandonnées dans les décombres et sur le regard inquiet des enfants jetés à la rue face à une rangée de CRS costumés comme des robots.

La diffusion du communiqué de presse et l'appel à un rassemblement devant la mairie

visent à la fois à mettre en forme une parole collective des soutiens et des familles et à susciter une mobilisation élargie au réseau militant local. Si l'on admet que « l'expérience émotionnelle de chacun dans le groupe [est] constituée par l'interdépendance générée par l'appartenance et l'identification au groupe » (Quéré, 2015), il convient de préciser de quel groupe il s'agit et de savoir si l'appartenance à celui-ci suppose de partager une expérience commune ou simplement de partager des attentes ou des valeurs. Dans l'épisode décrit ici, l'expression d'une émotion collective va prendre différentes formes en lien avec la présence de plusieurs groupes d'acteurs qui ont un degré d'implication et de sensibilité à l'événement plus ou moins proche. À la périphérie du cercle des familles et des soutiens, on aura des personnes qui ressentent plus largement un certain concernement pour le sort des familles ou un sentiment d'injustice à leur égard et qui vont l'exprimer notamment par leur présence au rassemblement et par la diffusion de la mobilisation. La corrélation entre émotions collectives et appartenance ou identification au groupe n'est donc pas nécessaire ici pour prendre part à la mobilisation – au contraire l'émotion devient publique quand elle déborde le cercle des intérêts particuliers. En poursuivant l'analyse des cercles de concernement, on peut décrire l'entrée en action d'un troisième groupe d'acteurs aux contours plus diffus constitué à la fois du collectif de soutiens élargi qui regroupe des personnes qui se sont déjà mobilisées par le passé pour défendre les familles roms vivant en bidonville, et aussi d'un réseau plus large de militants engagés localement sur des causes comme la lutte contre le racisme et le droit au logement. Ce réseau militant local doit être envisagé comme une imbrication de personnes, pour certaines affiliées à une association ou à un parti politique de gauche, qui partagent une pratique militante routinière et entretiennent des relations de familiarité et souvent même d'amitié. Notons que dans leur stratégie de diffusion du communiqué les soutiens les plus proches des familles ont envoyé des courriels directement sur des listes de diffusion militantes et également à des amis ou connaissances identifiés comme appartenant à des collectifs susceptibles de se mobiliser. La publicisation de l'événement va permettre de constituer un public élargi autour du partage des valeurs communes mises en avant dans le communiqué (ne pas mettre des familles à la rue en plein hiver) et se traduira par des activités pratiques (le rassemblement et la réunion avec la mairie) pour contester la décision d'expulsion. « Pour

qu'une émotion soit collective, au sens le plus fort, il faut donc qu'elle soit partagée par d'autres, dont certains anonymes les uns pour les autres, que nous l'éprouvions dans des activités coordonnées, que les préférences et orientations vers une cible ou vers des propriétés de la situation, orientations qui définissent le différentiel de l'émotion, soient supposées partagées avec les autres. » (Livet, 2002) Le groupe élargi va engager une mobilisation et s'inscrire dans le jeu des négociations avec les acteurs locaux jugés responsables de l'évènement qui a suscité l'émotion et désignés comme la cible des récriminations des habitants et des soutiens. Ici l'émotion se fait collective, mais déjà aussi, elle se fait publique, en ce qu'elle déborde les réseaux de relations interpersonnelles, l'ancrage dans la politique locale et la défense d'intérêts particuliers. « La reconnaissance de cette implication durable et étendue et celle du tort qu'elle apportait à des familles entières engendra un public. La transaction cessa de concerner seulement les deux parties immédiatement engagées. Ceux qui étaient indirectement affectés formèrent un public afin de circonscrire le trouble » (Dewey, 1927 : 96).

Cette mobilisation va se poursuivre après le rassemblement par la diffusion de communiqués et la participation aux réunions du collectif de soutien permettant une mise en commun de connaissances et de compétences militantes en vue de traiter le problème. Ici le public va se constituer à l'occasion de l'événement qui a suscité l'émotion (l'annonce de l'expulsion) et s'agglomérer à partir de groupes existants sur la base de relations affectives (les relations de sociabilité avec les familles) ou militantes (l'appartenance à un réseau d'associations) et en lien avec une expérience passée commune. Le suivi de la mobilisation va se diffuser à travers les relations amicales des soutiens, par la sollicitation de proches venant s'enquérir du sort des familles et grâce à la puissance de dissémination des réseaux militants institués sur la commune. L'engagement dans la mobilisation de ce troisième cercle de concernement ne repose pas sur une expérience à la première personne, ni même sur une relation de familiarité avec les familles touchées par la décision, mais sur une forme de loyauté et de ritualité dans l'engagement militant autour du partage de valeurs, de fins et d'ennemis communs.

4. Délibération : Entendre la parole sensible des habitants dans l'espace public des délibérations

Séquence 5 : Réunion des habitants et des soutiens à la mairie 2 janvier

Le 2 janvier à 17h00, environ soixante personnes s'amassent devant la mairie en réponse à l'appel à rassemblement lancé par le collectif de soutien pour soutenir la délégation reçue par la municipalité. Parmi eux, une trentaine d'habitants du bidonville sont rassemblés sur le côté à gauche de l'entrée de la mairie. La délégation constituée de cinq habitants et de trois soutiens est reçue à 17h30 par les trois élus en charge de la sécurité, du logement et de l'éducation. Pendant environ deux heures les délibérations vont alterner entre tentatives d'explication de la mairie et accusations véhémentes de la part des soutiens dans une ambiance tendue. Les échanges d'arguments entre soutiens et élus qui reprennent majoritairement les accusations déjà formulées lors des conversations téléphoniques avec le directeur de cabinet ne seront pas tous développés ici pour donner plus de place à l'expression des habitants du bidonville et à leur dialogue direct avec les élus. Dans l'extrait suivant, j'ai choisi de décrire brièvement le déroulé de la réunion en me concentrant sur les prises de parole d'une jeune mère de famille du bidonville.

Au moment du tour de table en début de réunion, Cristina, une jeune femme du *platz* se présente timidement dans un français approximatif :

- Cristina : Bonjour, je suis une femme qui habite la place que c'est le problème. J'ai trois enfants scolarisés et un bébé de deux mois et j'espère qu'ils trouvent une solution. Parce que il y a pas de dormir, et si il y a pas de dormir je vais partir où avec les enfants, les enfants va pleurer…

- L'élue au logement l'interrompt : On se présente d'abord, mais on connaît la situation madame.

- Cristina reprend sur un ton plaintif : Moi j'ai personne qui est resté la place là-bas, il y a rien où partir dormir, c'est beaucoup de personnes vous savez, c'est des malades, c'est des familles. Je sais pas où partir, la police il va arriver dans 48 heures pour dire de partir mais nous avec les enfants on a eu six mois au tribunal.

- L'élu à la sécurité qui a signé l'arrêté d'expulsion tente de contenir le ton plaintif de Cristina : On va passer la parole à l'élu à l'éducation qui a les explications concernant la nécessité de construire une nouvelle école.

- L'élu à l'éducation : On a besoin de construire une nouvelle école car les trois écoles du quartier sont déjà surchargées et il y plusieurs programmes de nouveaux logements en cours de construction. [Puis montrant un intérêt pour la requête de Cristina] Je ne sais pas où sont scolarisés vos enfants madame, mais on va faire en sorte qu'ils terminent leur année scolaire. Nous avons eu des retards et le projet de construire une nouvelle école se heurte à des difficultés de mise à disposition du foncier et donc la ville a pris la décision de construire l'école sur ce terrain.

- Céline intervient sur un ton incisif : Il n'y a aucun rapport entre cette nécessité de construire l'école qui est totalement légitime et les arguments concernant la dangerosité du terrain formulés dans l'arrêté.

- L'élu à la sécurité l'interrompt sur un ton sobre qui fait autorité : D'abord il y a eu une procédure en référé sur un terrain occupé illégalement. Après il y a le constat sur la dangerosité qui a été fait par des personnes assermentées, comme la plupart des campements de fortune, c'est aussi le rôle du maire car ça engage sa responsabilité pénale.

- Nadine reprend sur un ton colérique : On a bien compris votre argument de construire une école et que vous êtes responsables en cas de problème. Mais si vous expulsez les gens, qu'ils se retrouvent à la rue et qu'il y en a qui meurt de froid, là oui on pourrait se retourner contre vous.

- Marcel, le chef du *platz*, intervient en reprenant l'argument : Si vous nous mettez dehors et qu'il y a des enfants qui meurent de froid, c'est qui le responsable le tribunal ou le maire ?

- L'élu à la sécurité lui répond : Non ce n'est pas nous, c'est l'État. La question de l'errance c'est une compétence de l'État.

Cristina me demande des précisions en chuchotant et me dit qu'elle souhaite prendre la parole.

- L'élue au logement complète son propos en valorisant la politique de la ville en direction des roms : Si toutes les villes faisaient ce que nous faisons, il n'y aurait plus de problème rom, on se retrouve seul et la pression politique elle se fait à l'encontre des villes qui sont au rendez-vous. On a déjà pris une position politique, il y a eu une table ronde et le maire a écrit une tribune.

- Cristina demande de nouveau la parole et s'adresse à l'élue qui a signé l'arrêté : Madame excusez-moi, je suis de trois ans en France, la Roumanie c'est très fatigant madame, l'argent pour vivre c'est 150 euros, pour un gens qui travaille un mois c'est 150 euros, l'allocation c'est 10 euros, c'est très difficile pour vivre, déjà moi…

- L'élue au logement l'interrompt de nouveau : On le sait madame, non seulement on le sait mais on s'est battu au niveau européen pour que la situation change en Roumanie et en Bulgarie. Et on s'est battu pour que vous ayez le droit de travailler aussi.

- Cristina reprend son argumentation : Excusez-moi madame, tout le monde qui gouverne, il dit qu'il va changer la situation, tous les présidents. Moi j'ai donné tout pour l'éducation, pour mes trois enfants, pour m'intégrer et pour travailler. Et qu'est-ce qu'on va faire ? J'ai changé trois écoles mes enfants. Ici c'est un pays international, c'est pour tout le monde, pour les noirs, pour les roms, pour les arabes. Et pour les roms c'est tout de suite la rue, c'est pas possible madame.

- L'élue au logement sur un ton énergique : Attendez, ici on ne veut pas admettre qu'on dise qu'on est contre les roms, je le dis fermement, ça c'est pas possible. Nous sommes l'une des rares villes de France à soutenir le combat des Roms et des associations qui les soutiennent et leur droit à vivre ici dans des conditions dignes. [Elle désigne ensuite les soutiens en les désignant par leur prénom] Demandez-leur, elles pourront vous raconter tout ce qu'on a fait pour les Roms ici, et monsieur aussi [elle pointe le chef de *platz*] il est au courant de tout ce qu'on a fait.

- Marcel acquiesce et répond à Cristina en roumain : Madame laisse-moi expliquer. La mairie ici elle nous a soutenu (en les désignant), et Céline et Nadine aussi.

Cristina les remercie timidement d'un signe de tête.

- L'élue au logement reprend : Donc le problème il est pas là, vous n'êtes pas dans une ville anti-roms, on participe au terrain municipal et au village d'insertion, on le dit et ça coûte très cher. Et à ce jour on a un arrêté qui n'est pas mis en application. Le problème c'est pas l'abrogation, la question c'est de négocier des délais à la préfecture qui est seule responsable de l'application de cet arrêté.

- Céline : Concrètement cette école vous n'allez pas la commencer demain ? Est-ce que vous avez une date pour le début des travaux ?

- L'élu à l'éducation : On doit la démarrer en mars.

Cristina me confie en aparté en roumain son inquiétude sur le changement d'école et insiste sur la nécessité de trouver un terrain dans le même quartier. Elle mentionne ensuite ses mauvaises expériences des séjours en hôtel.

A la fin de la réunion, Marcel salue les élus d'une poignée de mains et leur demande d'un ton solennel de ne pas les laisser dehors avec leurs familles.

Si l'on se concentre sur les prises de parole de Cristina, on relève que la jeune femme mobilise le registre des émotions dès sa première prise de parole au moment du tour de présentation, alors que les autres participants ont simplement donné leur prénom et leur statut. Elle se présente comme une mère de famille qui exprime son inquiétude quant à la situation à venir - se retrouver à la rue avec ses enfants en plein hiver. Elle valide ainsi les arguments avancés par les soutiens dans le communiqué de presse et les consolide en les inscrivant dans une expérience située. L'émotion peut être appréhendée ici comme la manifestation d'une incertitude en lien avec une situation qui nous concerne : « Une émotion a partie liée avec une situation dont l'issue est en suspens et à laquelle le self qui est mû par l'émotion est intéressé de façon vitale » (Dewey, 1934 : 128-129). Sa participation à la réunion et son implication dans la délibération participent d'une volonté d'influer sur cette situation incertaine afin de rétablir une situation conforme à ses attentes. Elle interpelle ici la maire-adjointe au logement qui est identifiée comme la responsable du problème dans un double sens que Gusfield (1981) avait pointé : elle est responsable moralement (c'est elle qui a signé l'arrêté d'expulsion) et elle est responsable politiquement (c'est elle qui a le pouvoir de dénouer la situation). Cristina met en avant son désir de réussir à s'intégrer en France comme en témoigne sa maîtrise du français et l'importance qu'elle accorde à la scolarisation de ses enfants. Précisons ici que Cristina présente un parcours remarquable, elle a poursuivi une scolarité dans le secondaire en Roumanie et a appris à parler français en quelques mois. Elle fait preuve d'une implication et d'une détermination exemplaires allant même jusqu'à critiquer les autres familles qui ne font pas la démarche de scolariser leurs enfants. Elle poursuit son discours en expliquant les raisons de sa venue en France en lien avec la situation sociale en Roumanie et en dénonçant également les discriminations à l'égard des roms. On note ici une circulation du discours entre

un problème à résoudre immédiatement qui est situé localement et qui la touche directement (son inquiétude d'être mise à la rue avec ses enfants) et une situation économique, sociale et politique plus globale dans son pays d'origine (les difficultés matérielles et le racisme anti-rom). Dans son intervention en réunion, l'interpellation des élus s'appuie en premier lieu sur sa situation personnelle puis par la suite sur celle des habitants du bidonville, et enfin des roms en général. Elle mobilise les émotions qu'elle vit à la première personne et partage son expérience biographique pour faire valoir une prise de position collective et remplir un rôle de représentation en lien avec sa participation à la délégation. Les prises de parole de Cristina attestent de la volonté et de la capacité des habitants à accéder à la parole publique (Véniat, 2015) et à s'émanciper des règles de la représentation (Bochetti et Vitale, 2012) en vue de défendre leur lieu de vie. Ici les habitants sont à le fois concernés à la première personne par les effets de l'expulsion et partie prenante du public mobiliser pour négocier un délai.

Mobiliser le registre émotionnel a pour effet de susciter le concernement et l'empathie de ceux qui sont perçus comme responsables de la situation et de provoquer un changement de décision qui permette le dénouement souhaité. Notons ici la conversion des émotions en expérience et le travail de sélection et d'unification qu'elles opèrent. « L'émotion est la force motrice et liante. Elle sélectionne ce qui s'accorde et colore ce qu'elle a sélectionné de sa teinte propre, donnant ainsi une unité qualitative à des matériaux extérieurement disparates et dissemblables. Elle introduit ainsi de l'unité dans et entre les différentes parties d'une expérience. » (Dewey, 1934) Ainsi l'expression des émotions des familles et des soutiens permet une mise en récit des anticipations à venir suite à l'annonce de l'expulsion et elle imprègne le travail de mobilisation en vue d'infléchir la situation. La circulation entre le registre émotionnel mobilisé dans le communiqué de presse et la verbalisation sensible de l'expérience située par les familles du bidonville s'inscrit dans cette volonté de donner à entendre au public – celui rassemblé dans la salle (Goffman, 1963) et au-delà, celui impalpable de l'opinion politique et des pouvoirs publics – une parole collective et unifiée. Si à priori l'expression des émotions se caractérise par une spontanéité en lien avec une situation d'urgence et/ou d'inconfort, elle peut être mobilisée et mise en scène dans le jeu des négociations afin de servir la cause. La démarche coordonnée des familles et des soutiens et

les attentes partagées autour d'un arrangement avec la mairie s'inscrivent dans cette volonté de mettre en commun des expériences et des émotions dispersées autour d'un même événement en vue d'en modifier le cours.

Marcel, le chef de *platz*, se montre également investi avec solennité et respect dans les prises de parole, usant de sa double reconnaissance de représentant des habitants du bidonville et d'interlocuteur déjà connu des élus comme habitant du terrain géré par la mairie. Les élus vont jouer de cette connivence avec le chef de *platz* et les soutiens pour mettre en avant l'engagement de la municipalité auprès des roms et en faire un argument de défense face aux accusations des soutiens. À plusieurs reprises au cours de la réunion, Marcel échange des remarques en roumain et des regards interrogateurs avec les autres habitants et les soutiens pour s'enquérir de la stratégie à mener ou s'assurer de la bonne compréhension des propositions formulées.

Concernant les relations entre les soutiens et les élus, on retrouve l'articulation entre expression d'un registre émotionnel et partage d'une expérience passée commune déjà décrite dans la première partie sur les réactions suite à l'annonce de l'expulsion. La temporalité ramassée et condensée de la réunion s'inscrit dans une écologie plus large de la routine des délibérations, chaque participant validant mutuellement un rôle attendu en lien avec un passif commun. Les soutiens vont user d'un effet de répétition et de martèlement des arguments déjà formulés lors des négociations informelles par téléphone et dans le procédé de publicisation avec le communiqué de presse. Ils vont également rejouer la carte du droit en s'appuyant sur le jugement du tribunal d'instance dont une copie circulera durant la réunion. Les points de discorde et de tension avec les élus ne seront pas résolus, chacun restant campé sur sa position en lien avec sa contrainte incompressible – le respect du délai du tribunal d'un côté et la construction de l'école de l'autre. Le dialogue ne se conclura pas par un accord sur une argumentation commune, ni même par un pas de chacun vers l'autre, mais par un simple arrangement pratique sur le délai de mise à disposition du terrain (deux mois) et l'entente sur une éventuelle discussion avec le propriétaire pour chercher un autre terrain.

5. Agglomération : mobilisation du droit et effet d'étiquettes

Si l'activité de publicisation et de mobilisation débute dès le lendemain de l'annonce de l'expulsion avec les prises de contact par courriel, la diffusion du communiqué de presse et l'appel à rassemblement devant la mairie, elle va se poursuivre et s'amplifier après la réunion du 2 janvier. Pour répondre aux sollicitations des personnes présentes au rassemblement et qui viennent s'enquérir du sort des familles et de l'issue de la réunion avec les élus, le collectif de soutien va diffuser un compte-rendu de la réunion le soir-même.

Séquence 6 : Diffusion d'un compte-rendu de la rencontre à la mairie

Collectif de soutien aux Roms Vendredi 2 janvier

La municipalité représentée par les élus au logement et à la sécurité a reçu une délégation des habitants du terrain et les soutiens.

L'arrêté d'expulsion n'a pas été abrogé. Mais assurance nous a été donnée que la mairie demandait à la Préfecture de ne pas le mettre à exécution jusqu'à mi-février.

D'ici cette date, un contact serait mutuellement pris avec le propriétaire des lieux, pour trouver une autre alternative.

La municipalité a insisté sur deux points :

- le besoin du terrain pour construire une école et un centre de loisirs,

- son engagement avec les Roms notamment en soutenant l'accompagnement des familles du terrain municipal et du village d'insertion,

La délégation a quant à elle affirmé :

- que la dangerosité du terrain était un argument fallacieux, eu égard à la réalité et au jugement du TGI qui accorde un délai de huit mois aux familles.

- le besoin de porter collectivement une politique et des actes favorables aux Roms.

En conclusion :

- le courrier stipulant la demande de suspension de l'expulsion par les autorités préfectorales va être remis aux habitants.

- les soutiens et les Roms vont se rapprocher du propriétaire du terrain le plus rapidement possible.

Cette rencontre n'a pas abouti sur les résultats escomptés. La vigilance sera plus que nécessaire. Nous réaffirmons notre colère face à cette décision indigne et scandaleuse qui menace de jeter à la rue des familles en plein hiver.

Merci à tous les soutiens qui sont venus au rassemblement devant la mairie. Nous vous tiendrons informés des suites à donner à cette mobilisation.

Contact : téléphones des trois membres du collectif de soutien

La poursuite de la mobilisation avec la prise de positions de grandes organisations à audience nationale va abonder dans le sens d'une publicisation de la cause par ceux qui ne sont pas directement touchés par l'effet de l'expulsion et qui n'ont aucun lien avec les familles du bidonville. La publicisation s'appuie à la fois sur un réseau d'organisations politiques et associatives formelles et sur des relations affinitaires de proximité en lien avec une expérience quotidienne dans le quartier et la ville. On relève ici une complémentarité et un chevauchement entre une circulation informelle de la mobilisation en lien avec des relations d'affinités ou d'opportunités et une circulation plus formelle par l'activité routinière du réseau militant local et qui va s'étendre et se ramifier par l'intervention d'associations qui vont porter la question à une audience nationale et se positionner davantage sur le terrain du droit.

A l'issue de la première réunion le 2 janvier, les élus concèdent un délai de deux mois avant de procéder à l'expulsion et convoquent une deuxième réunion en présence du maire le 20 janvier pour faire le point sur les engagements de chacun et les solutions potentielles. Au cours de cette réunion du 20 janvier, le maire et le directeur de cabinet réaffirment la nécessité d'évacuer le terrain en vue de construire l'école et accorde un délai supplémentaire d'un mois ce qui porte à fin mars la date prévue de l'expulsion. En fin de réunion et sur un ton plus informel, ils incitent les habitants à s'organiser par eux-mêmes pour trouver un autre terrain à occuper en mettant en avant leurs compétences en la matière. Deux semaines plus tard le 6

février, le collectif de soutien rencontre le propriétaire du terrain en vue de discuter d'une possibilité de mettre à disposition un autre terrain pour concilier la nécessité de libérer la parcelle afin de démarrer les travaux de l'école et le respect de la décision de justice qui accorde un délai de huit mois aux familles. Un élu de la mairie présent à cette réunion s'engage à suivre la procédure de recherche d'un autre terrain et aura plusieurs échanges téléphoniques avec les soutiens dans les semaines suivantes. Cette partie de la négociation plus informelle sera développée dans le chapitre suivant, ce qui nous occupe ici c'est l'amplification et l'institutionnalisation de la mobilisation. On peut simplement noter un décalage entre l'activité de contention et de dispersion de l'élu qui laisse planer la promesse d'un nouveau terrain pendant plusieurs semaines et l'activité de réaction et de contagion du cercle des soutiens qui s'élargit et multiplie les initiatives en vue de faire pression sur la mairie.

Le collectif de soutien, inquiet de l'approche du délai avant l'expulsion programmé et sceptique quant à la proposition de mettre à disposition un autre terrain, décide de relancer la mobilisation. Le 11 février, il va adresser le courriel suivant à un réseau élargi d'acteurs engagés sur la question de la défense des droits des roms à la fois pour rappeler la situation et appeler à amplifier la mobilisation :

Séquence 7 : Message du collectif de soutien pour relancer la mobilisation

Nadine - La mobilisation pour les familles roms doit se poursuivre et s'intensifier, voici pourquoi : comme vous le savez le 18 décembre le TGI a donné aux habitants un délai de 8 mois pour permettre aux enfants de terminer l'année scolaire. Puis le 30 décembre la mairie a pris un arrêté d'expulsion sous 48 heures, sous prétexte de dangers immédiats. Mais il s'avère que c'est surtout pour récupérer un terrain qui serait indispensable pour y construire un groupe scolaire. Le collectif de soutien s 'est mobilisé... et l'arrêté d'expulsion a été "suspendu"… jusqu'à mi-février, puis, lors d'une 2e audience jusqu'à mi-mars... mais aucun écrit, en dépit de nos demandes, n'a officialisé ces décisions.

Nous avons eu une entrevue le 6 février avec le propriétaire pour essayer de trouver une alternative à cette expulsion qui va à l'encontre de la décision de justice. Lors de cette entrevue,

une piste est proposée par un élu : il s'agit d'un terrain privé, pour lequel il lui faut obtenir un accord du propriétaire. À ce jour et cette heure : pas de réponse.

Isabelle - Ce matin (jeudi) à 6h30, 3 cars de CRS sont venus sur le terrain réveiller les habitants pour distribuer des OQTF à tous ceux qui étaient là, même à ceux qui se trouvaient de passage, venus d'un autre terrain notamment. L'élu doit donner demain une réponse par rapport au terrain privé, si c'est négatif, il faut absolument réagir... Je propose une réunion lundi pour faire le point.

Céline - Je pense que le temps presse et il faut absolument réagir dès demain si on a une réponse négative sur l'autre terrain. Il faut remobiliser le réseau militant et envisager une conférence de presse ou un rassemblement. Je pense que la mairie nous mène en bateau. Les familles sont inquiètes et attendent une réponse. Qui serait dispo pour faire un point sur le terrain vendredi aprèm ?

Nadine - J'ai pu joindre l'élu depuis le terrain où je venais chercher les cartes identités pour les recours OQTF. Voici ce qu'il m'a dit : pas de nouveau depuis notre dernière communication (mardi), c'est le maire qui va finalement négocier avec le propriétaire du terrain évoqué, il doit le rencontrer demain. On pourrait avoir une réponse peut être vendredi soir... mais c'est peu probable, plus certainement au début de la semaine prochaine. Je lui ai dit que c'était trop tard pour nous et surtout pour les habitants qui sont encore plus sous pression avec les OQTF. Cela ne laisse pas assez de temps pour se retourner. L'élu a dit qu'il allait s'appuyer sur cet élément nouveau pour dire au Maire l'urgence de trouver la solution. Je lui ai dit que, compte tenu du manque de réponse claire et positive à ce jour, et devant le temps qui passe, nous allons nous réunir demain pour définir quelle action mener pour faire respecter la décision de justice.

Moi je serais plutôt favorable à faire la réunion en dehors du terrain, mais avec des habitants, je leur en ai parlé ce matin, car sur place c'est pas toujours facile de progresser dans la réflexion avec les gens qui vont et viennent dans la pièce, parlent fort et ne comprennent pas bien ce qui se dit... Nous pourrons avoir Marcel et quelques autres... et après la réunion nous passerons sur le terrain expliquer... c'est mon point de vue, merci aux autres de réagir.

A cette réunion il faudrait inviter largement… Comme vous avez vu Amnesty sera là et peut être LDH, peut-être MDM…

Le collectif de soutien va relancer l'activité de publicisation en vue de soutenir les habitants à la fois en pointant l'urgence de la situation à l'approche du délai obtenu avant l'expulsion, et en dénonçant la posture d'attentisme et de mauvaise volonté de la part de la mairie qui s'est engagée à trouver un autre terrain en lien avec le propriétaire. On note un décalage entre l'activité de contention et de dispersion de l'élu qui laisse planer la promesse d'un nouveau terrain pendant plusieurs semaines et l'activité de réaction et de contagion du cercle des soutiens qui va s'élargir et multiplier les initiatives en vue de faire pression sur la mairie. La formulation de l'urgence de la situation va encore être accentuée par un autre événement, la distribution d'obligations de quitter le territoire pour défaut de titre de séjour, qui va susciter une réactivation du registre des émotions avec la menace imminente d'une expulsion vers la Roumanie.

La relance de la publicisation de la menace d'expulsion par le réseau militant local et la diffusion du communiqué sur la plateforme régionale de soutien aux familles roms vont provoquer une réaction en chaîne des organisations nationales de défense des droits de l'homme ou des étrangers comme la Ligue des Droits de l'Homme, le Gisti, Amnesty International. Cette plateforme constituée d'associations et de collectifs qui se mobilisent pour soutenir les roms vivant en bidonville a pour objectif de mutualiser les actions et ressources sur toute l'Île de France. Elle consiste essentiellement à informer sur les menaces d'expulsion, à faire circuler les appels à mobilisation, à mettre en commun des consignes pratiques et outils juridiques, et à interpeller collectivement les pouvoirs publics. Son activation par le collectif de soutien permet ici une agglomération rapide d'organisations nationales qui vont formuler des propositions d'actions en lien avec leur expérience des mobilisations face aux expulsions. Si ce réseau de publicisation rend ainsi disponibles des ressources pour la mobilisation en lien avec une routine militante et une loyauté envers un collectif, son activation va avoir un effet d'évincement des familles du *platz* directement concernées par l'expulsion annoncée. Ici la proposition de tenir une réunion dans le *platz* avec les habitants comme cela se fait habituellement est écartée au profit d'une décision de se réunir dans une salle associative en centre-ville et au motif que la discussion sera plus efficace sans la présence des habitants. La question récurrente de la représentation et de l'accès à la parole dans les espaces de

délibération au profit d'acteurs qui maîtrisent les codes de la routine militante et de la confrontation politique sera discutée sous l'angle de l'émancipation des habitants des bidonvilles dans le chapitre suivant. Ces organisations nationales vont élargir la mobilisation vers la question du droit et proposer des modalités d'action différente nécessitant une discussion technique et juridique et une connaissance pratique des registres d'action mobilisables.

Au cours d'une réunion de ce collectif de soutiens élargie pour l'occasion, une juriste salariée du Gisti va proposer de saisir la Cour de Justice Européenne pour faire invalider la décision de la municipalité. Un militant bénévole de la Ligue des Droits de l'Homme va quant à lui proposer de présenter un recours devant le Défenseur des Droits.

Séquence 8 : Réunion du collectif élargi - 13 février

Le lendemain de cette échange de courriels et de la distribution des OQTF, un collectif de soutien élargi se constitue avec la tenue d'une réunion dans une salle associative en présence de plusieurs organisations nationales comme la Ligue de Droits de l'Homme, Amnesty International, le GISTI, le Secours Catholique, Médecins du Monde, le MRAP et CCFD Terre solidaire, et aussi Marcel, Costel et Cristina pour les habitants et Céline et Nadine pour les soutiens.

Nadine – Bonjour et merci d'être tous là, il me semble qu'il y a 2 objectifs à cette réunion :

1. La copine du GISTI vient pour voir avec nous comment faire une requête devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, si, comme nous le craignons, le délai de 8 mois accordé par le TGI n'est pas respecté.

2. Nous devons organiser une action locale qui reste à définir pour faire pression sur la mairie et dénoncer sa façon de ne pas respecter cette même décision de justice.

Amnesty – Je propose aussi une lettre au Défenseur des Droits, dont l'action peut être plus rapide.

GISTI - Je ne viens pas tout à fait expliquer comment saisir la CEDH. Je viens surtout pour apprendre les différents aspects de ce dossier, et voir en effet la possibilité d'une saisine de la

CEDH sur la base de l'idée que, avant tout, il y a détournement de la mairie d'une décision de justice pour neutraliser ses effets, notamment le délai accordé. Mais ce travail doit être collectif, avec tous les arguments qu'on pourra, le cas échéant y faire valoir, et avec l'aide, bien évidemment de l'avocat et de ma collègue d'ERRC. J'ai déjà transmis l'affaire au Syndicat de la Magistrature qui a publié un communiqué de presse. Concernant la remise en cause d'une décision de justice par le Maire, il y a déjà eu des précédents sur d'autres décisions avec des cas de recours en urgence auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme. On peut mobiliser une jurisprudence rendue l'année dernière, c'est un arrêt dont tout le monde a entendu parler qui a été très commenté, c'est l'arrêt Winterstein sur le respect de la vie privée et familiale. Il concerne un recours contre une expulsion de familles présentes sur un terrain depuis longtemps et avait contredit une décision d'expulsion de la mairie. La Cour a insisté sur la nécessité de mettre en balance le droit de propriété et les droits fondamentaux des familles, de prendre en compte les démarches d'insertion et le fait que l'évacuation entraîne une rupture de ces démarches. Donc là on est bien dans ce cas de figure : pas d'urgence, pas de dangerosité, et en plus des démarches en cours sur la scolarisation et la santé. Il faut donc monter un dossier pour saisir la Cour européenne et joindre l'arrêté de la mairie. Vous avez déjà des éléments sur le nombre d'habitants, sur les inscriptions à l'école ?

Céline – Oui on a déjà constitué un dossier pour l'audience de novembre. Il y a environ 50 personnes sur le terrain, peut-être un peu plus maintenant. Et pour l'école on a réussi à inscrire seulement 3 enfants sur 15 car on a des difficultés avec la domiciliation, le délai est très long, et on est en discussion avec le service d'action sociale pour faciliter la démarche. Sur l'accès à la santé ça marche plutôt bien, il y a un partenariat entre Médecins du Monde et les centres de santé municipaux. Et on est en train de voir aussi pour les inscriptions aux cours de français pour les parents.

Amnesty – Concernant ma proposition de saisir le Défenseur des Droits j'aurais besoin que vous me transmettiez tous les documents du dossier. Je peux vous lire la lettre rapidement. (Celle-ci rappelle la situation en reprenant les grandes lignes du communiqué de presse et pointe la remise en cause de la décision de justice).

Nadine – A propos de la proposition de la mairie de mettre à disposition un autre terrain je pense qu'on n'aura pas de nouvelles, ça fait déjà deux semaines que l'élu nous mène en bateau.

Médecins du Monde – C'est un argument facile de dire qu'on on a déjà vendu le terrain et qu'on

va essayer de trouver un autre terrain. Mais obliger les familles à déménager c'est aussi une expulsion.

Céline – On a rencontré l'élu qui nous a promis un terrain, mais lui n'a pas les clés en mains, il fait mariner les choses. Chaque semaine il nous annonce que le terrain qu'il envisageait ne marche pas, mais qu'il a trouvé une autre piste… (La salle va ensuite échanger quelques moqueries sur l'élu en question pointant à la fois sa cordialité et son impuissance)

Nadine – Donc pour rappel, on a plusieurs stratégies possibles, soit on envoie la lettre au Défenseur des Droits avec une copie au maire, soit on fait un courrier au maire d'abord.

Céline – Moi je pense qu'il faut être plus offensif, il faut mettre la pression et poser une date butoir. Est-ce qu'on peut se mettre d'accord sur ce qu'on demande, est-ce qu'on veut rester sur le terrain ? Ou est-ce qu'on accepte de déménager sur un autre terrain ? Il faut voir avec les habitants. Est-ce qu'en plus de la lettre on prévoit pas une occupation du terrain ?

MRAP – Oui on reste ferme là-dessus et si on demande un autre terrain il faut consulter les habitants, on ne peut pas les contraindre à déménager, on ne peut pas parler en leur nom.

Nadine – Pour moi il faut engager les démarches en parallèle : envoyer directement la lettre au DD et simultanément la lettre au maire, et ne pas attendre, sinon on risque de perdre encore une semaine, en plus avec les vacances la semaine prochaine.

MDM – Je pense qu'on peut garder la menace de lettre DD et le recours CE comme moyen de faire pression, et dans un premier temps faire une lettre au maire avec la liste des démarches en cours et les logis de toutes les associations, ça laisse ouverte la négociation. Il faut juste faire valider par le siège de l'association, mais ça peut aller vite. Pour une lettre au maire, on n'a pas besoin de demander l'autorisation du siège, c'est une temporalité plus courte, un partenariat local, alors que saisir le DD ça prendra plus de temps pour nous, c'est pas la même procédure.

Céline – On a déjà interpellé le maire par courrier et par mail, ça ne va pas les faire bouger, juste en ajoutant quatre logos. Il faut de nouveau appeler à un rassemblement et à une conférence de presse sur le terrain et mobiliser du monde sur le réseau militant local.

MRAP – Oui tu as raison, quand on a menacé de faire une conférence de presse le 1er janvier, là ils nous ont reçus le lendemain, ça a marché, il faut continuer, on a gagné déjà deux mois et demi, si on n'avait pas fait ça, ils seraient déjà dehors là. On ne peut pas attendre encore une semaine avant de faire le recours. Moi la négociation avec la mairie je n'y crois pas, ils nous

mènent en bateau.

Amnesty – Pour le Défenseur on n'a pas besoin de logos, on a besoin des noms des personnes discriminées et d'un argumentaire, la saisie est nominative, ce ne sont pas les associations qui le font.

MDM – C'est important de montrer qu'on est ensemble, qu'on est un collectif d'associations. Ce n'est pas la même chose de se présenter en réunion en disant moi je suis bénévole de ça et moi je suis ça... Vous n'avez pas envoyé un courrier avec les logos. Là tu n'es plus le bénévole du comité de soutien, mais tu as le soutien de ton organisation nationale, et ça fait plus d'effet.

La fin de la discussion pointe une forme de partition complémentaire entre deux modèles de mobilisation associés à une plus ou moins grande proximité avec les familles du *platz*. L'un expérimenté par les soutiens proches des familles met en avant la nécessité d'inclure les habitants au processus de décision et d'interpeller directement le pouvoir politique local en pointant l'effet d'évincement produit par le recours à une interpellation plus procédurière et institutionnelle. L'autre porté par les militants professionnels des organisations, salariés pour la plupart, mise davantage sur l'effet d'étiquettes et sur un processus d'agglomération pour porter la mobilisation sur la scène politique nationale. Concernant la pratique de l'action collective et la proximité avec le problème à résoudre, cette séquence de la réunion décrit également un décalage d'échelle et de sensibilité. D'un côté les pratiques des grandes organisations nationales déclenchent des activités routinières comme saisir le Défenseur des droits ou la Cour européenne, rédiger un communiqué de presse ou une lettre ouverte, pour défendre la cause sans forcément avoir un ancrage et une familiarité avec les familles du *platz* qu'il s'agit de défendre. De l'autre côté, les soutiens proches des familles affichent une fatigue morale et une perte de confiance face à ces modalités d'action en lien avec leur inquiétude pour l'avenir des habitants et avec leur expérience décevante des négociations avec la municipalité. La question de l'évincement des habitants et de l'instrumentalisation du problème par des organisations à audience nationale revient régulièrement dans les discussions entre les associations et constitue notamment un levier de contestation pour les soutiens les plus proches des familles qui affichent ainsi une légitimité

en lien avec leur ancrage local et affectif. La dualité entre les bénévoles des petits collectifs de soutien qui donnent de leur temps gratuitement et s'engagent corps et âme au plus près des familles et les salariés des grandes associations, bien que payés pour aider les roms, qui ne font pas le maximum et sont freinés dans leur élan par le poids de leur organisation apparaît régulièrement dans les discussions entre les associations[52]. Cette partition entre l'ancrage local et affectif des soutiens proches des familles et la pratique routinière et désincarnée des salariés des associations mérite d'être complexifié au regard des observations collectées. Dans l'épisode de mobilisation qui nous occupe les mêmes personnes peuvent être engagées sur les deux tableaux. C'est le cas de la salariée de Médecins du Monde qui est à la fois connectée avec le siège de l'association pour produire un plaidoyer et interpeller les pouvoirs publics sur la question de l'accès aux soins, et qui par ailleurs se rend régulièrement dans les *platz* pour discuter avec les familles et les orienter vers les structures de santé partenaires. C'est le cas également de la militante du MRAP qui affiche un dévouement sans borne à la cause et un attachement affectif en lien avec sa connaissance ancienne de certaines familles et qui dans le cadre de son engagement associatif rappelle régulièrement la nécessité de porter des revendications politiques plus larges sur la question du racisme et du logement. Cette étape de la mobilisation autour de l'agglomération d'associations et de collectifs plus ou moins proches des habitants donne à voir une complémentarité entre des registres de motivation et des pratiques militantes différentes allant de l'interpellation publique au petit bricolage local et engageant des cercles d'acteurs avec un degré variable de concernement et de sensibilité au problème.

Conclusion : Le problème et ses publics

Décrire la constitution de cercles de concernement face à un trouble

En partant de la définition du public de Dewey, ce chapitre décrit comment les familles menacées d'expulsion se constituent en public mobilisé pour remédier à un trouble

52. La description de ces tensions entre bénévoles et salariés a été présentée dans la dernière partie du chapitre 4 qui montre les pratiques de concurrence et de coopération dans et entre les associations.

qui les touche de manière sensible en transposant une émotion située en problème public. La description du processus de mobilisation permet d'élargir la définition du public à d'autres acteurs concernés et de distinguer, au sein du public, plusieurs cercles de concernement et d'implication dans la situation décrite. Dans l'épisode décrit ici, l'expression des émotions et l'engagement dans la mobilisation va prendre différentes formes en lien avec la présence de plusieurs groupes d'acteurs qui ont un degré d'implication et de sensibilité à l'événement plus ou moins proche. Au centre du cercle, les habitants du bidonville subissent l'événement en première ligne et celui-ci aura des conséquences matérielles directes et immédiates sur leur quotidien. Dans le cercle suivant, les militantes du collectif de soutien en tirent un préjudice affectif, moral et politique car elles ont consacré du temps et de l'énergie à défendre le bidonville lors de la procédure en justice et à aider les familles au quotidien s'engageant ainsi dans des relations de proximité et de sociabilité avec celles-ci. Plus largement la décision de la mairie est une atteinte à la morale commune en ce qu'elle est perçue et évaluée comme profondément injuste. Sa contestation, au-delà des objectifs pratiques de relogement, devient un cheval de bataille à la fois pour les mal logés et pour les populations vulnérables. Elle en fait un problème public, dont la portée excède de beaucoup ce qui se passe dans la commune. À la périphérie de ce cercle d'acteurs affectés, enquêtant, dénonçant et agissant, on aura des personnes qui expriment plus largement un certain concernement pour le sort des familles ou un sentiment d'injustice à leur égard et qui vont l'exprimer notamment par leur présence au rassemblement et par la diffusion de l'appel à mobilisation.

La description de cet épisode de mobilisation suite à l'annonce de l'expulsion permet de décrire la mobilisation non pas comme un processus séquentiel chronologique mais de montrer plus finement l'imbrication et la simultanéité des différentes formes de mobilisation. Si j'ai choisi par confort pour le lecteur de garder une trame chronologique, de l'annonce de l'expulsion à la publicisation de la mobilisation, en montrant l'agglomération et l'imbrication des acteurs engagés dans la résolution du problème et les motivations et valeurs associées, il convient de ne pas s'arrêter à cet enchaînement temporel et d'appréhender la mobilisation comme déploiement de différentes expériences de mobilisation. La description des interactions au plus près des acteurs permet de montrer comment une agglomération de petites

expériences situées et une imbrication de compétences et d'opportunités (Follett, 1924) participent à la formation de publics plus ou moins concernés par l'expulsion annoncée. En déconstruisant à la fois la lecture séquentielle par étapes et la partition entre public et privé, on peut mettre à jour la discontinuité et la pluralité des expériences de publicisation et la simultanéité entre les différentes pratiques de mobilisations.

Mon enquête a pour ambition de complexifier la perception du public chez Dewey, en montrant la pluralité des formes d'engagement, de justifications, d'évaluation et en décrivant les étapes ou les épreuves de sensibilisation, de concernement et de publicisation. Je m'attache ainsi à décrire des formes de coopération entre différents publics et un élargissement de la communauté d'enquête. Dans le processus de contestation ou de résolution d'une situation problématique, on observe des formes d'articulation et de complémentarité entre représentation et émancipation, entre publicisation et conspiration dans le jeu des délibérations avec les autorités locales. Les acteurs en prise avec un problème vont expérimenter, parfois de manière simultanée, plusieurs formes de remédiation et élaborer plusieurs scénarios allant de la participation au jeu des délibérations sur la scène publique à des pratiques de contournement ou de réajustement en coulisses. On note une circulation entre négociation informelle (conversations téléphoniques avec les élus ou discussions dans les baraques entre soutiens et habitants) et délibération publique (réunions avec les élus ou rassemblement avec les autres acteurs concernés) qui remet en cause la partition entre scène et coulisses et rend perméable la frontière entre espace public et espace privé. Cette lecture incite à penser l'ensemble des activités menées en vue de résoudre le problème dans leur continuité, et non comme des espaces ou des temporalités de présence et de parole strictement cloisonnés. Le processus de constitution des publics ne s'inscrit pas dans un strict ordre séquentiel qui aboutirait systématiquement à une confrontation avec les acteurs identifiés comme responsables du problème et qui ont éventuellement le pouvoir de dénouer la situation, mais peut prendre plusieurs chemins et nécessiter de diversifier les moyens de résoudre le problème et de réévaluer les fins poursuivies en lien avec l'activité de mobilisation. De même, si le processus de publicisation recouvre plusieurs horizons de temporalité, il met en mouvement plusieurs groupes d'acteurs qui partagent une expérience

passée commune, des compétences dispersées et des attentes autour d'un arrangement à venir. Cette posture d'observation incite à suivre le déploiement de différentes pistes de mobilisation, à établir une circulation entre situation biographique et horizon de possibilités et à interroger la dualité entre espace privé et espace public. L'activité de problématisation et de publicisation doit ainsi être appréhendée dans sa dimension plurielle et processuelle.

Ce chapitre pose enfin la question de la définition du public comme ensemble d'acteurs engagés dans la résolution d'un problème qui les concerne et de l'échelle d'observation choisie pour décrire le processus de publicisation. Peut-on parler d'un public à partir de deux personnes ? Une conversation téléphonique est-elle une amorce de publicisation ? Peut-on penser le public comme une agglomération de micro-publics qui s'affairent pour résoudre une partie de la situation problématique ? Le public ne serait-il pas constitué d'une agglomération d'acteurs, d'une superposition de temporalités et d'une articulation d'activités en vue de résoudre le problème. Et la définition du problème lui-même fait-elle consensus pour les différents acteurs engagés dans sa résolution ou fait-elle l'objet d'une discussion ou d'un ajustement au regard des opportunités et des ressources dont ils disposent ? La question de l'arbitrage entre rester sur le terrain ou accepter de déménager va se poser notamment dans la suite de la mobilisation qui va se poursuivre dans un registre plus informel entre habitants et mairie.

Face à la désillusion et au découragement suscités par l'échec des négociations et par l'attente prolongée de l'autre terrain promis par la mairie, les soutiens proches et les habitants vont se recentrer sur un modèle de discussions informelles et d'arrangements interpersonnels. Le public va se replier et la solution du problème viendra des tractations des habitants et des soutiens avec deux élus complices en vue d'un déménagement secret et concerté.

Chapitre 7

Se mobiliser en coulisses : négociations informelles et petits arrangements

Dans le chapitre précédent, la mobilisation suite à la menace de l'expulsion avait été impulsée par la réaction fortement affective des habitants et des soutiens, puis par une activité de publicisation qui s'était progressivement diffusée à un collectif de soutien élargi d'abord au réseau militant local puis à l'échelle d'organisations nationales. Cette réappropriation du problème par des acteurs non directement concernés et impactés par les conséquences de l'expulsion a produit un effet d'évincement des habitants et a modifié le scénario de résolution du problème en ajustant celui-ci à la proposition de déménagement énoncée par la municipalité. Face à ce nouvel horizon d'opportunité et suite à l'éloignement progressif de la perspective de rester sur le terrain, les habitants et leurs soutiens proches vont amorcer une nouvelle concertation sur la réponse à apporter à cette proposition et s'engager dans un registre de tractations et d'arrangements en coulisses avec les élus en vue d'élaborer les modalités d'un déménagement secret et concerté.

En poursuivant la chronologie déroulée dans le chapitre précédent, et dans un souci de pointer la simultanéité et la complémentarité entre délibération publique et négociations en coulisses, ce dernier chapitre se concentrera sur les petits arrangements entre les habitants, les soutiens et les deux élus engagés dans la résolution du problème autour de la proposition de déménagement sur un autre terrain. Les séquences suivantes rapportent une série de réunions, plus ou moins officielles ou informelles, qui donne à voir le resserrement du cercle des participants, l'affirmation de la parole des habitants et la réorientation des discussions vers un registre pratique et technique.

1. Accepter de partir sur un autre terrain : incitation à l'illégalité et complicité officieuse

Séquence 1 : Conversation téléphonique avec Mathieu le directeur de cabinet - 15 janvier

Suite à la réunion du 2 janvier juste après la publication de l'arrêté municipal d'expulsion, et grâce à la mobilisation des habitants et des soutiens, les familles ont obtenu un délai de la mairie jusqu'à mi-février. Mathieu le directeur de cabinet me téléphone pour me confirmer la réunion avec le maire le 20 janvier concernant le suivi d'un autre *platz* installé sur un terrain municipal. Je l'informe que nous souhaiterions réorienter l'ordre du jour de la réunion prioritairement sur la situation du terrain expulsable en février et avancer sur une éventuelle mise à disposition de terrain.

Mathieu - Là l'arrêté il est suspendu mais on pourra pas le retenir toujours, donc bon, des terrains à côté il y en a, mais ils sont pas à nous...

Céline - Oui enfin la mairie ou la communauté d'agglo vous avez bien des terrains dans le coin.

Mathieu - Non mais si je dis ça, c'est pas… à côté des terrains il y en a... Si on a positionné l'école sur ce terrain c'est un peu la mort dans l'âme, c'est parce qu'on n'avait pas le choix. On avait une autre possibilité d'un terrain qui nous appartient pas mais les nuisances ferroviaires c'est pire et ça collait pas pour une école. Et après c'est plus off, enfin c'est plus de l'officieux que de l'officiel mais si tu veux il y a dans cet espace des terrains qui ne sont pas à nous ni directement, ni indirectement, mais qui sont vacants quoi…

Céline - Oui sauf que si on les occupe on va encore avoir un procès du propriétaire. Là ce que tu me souffles c'est d'essayer d'aller occuper un autre terrain dans le coin.

Mathieu - Oui enfin c'est pas à moi de dire ça... j'ai un peu sollicité le cadastre, mais j'ai pas eu la collègue de l'agglo, elle était en congé, mais je pense qu'ils n'ont pas de terrain non plus.

Céline - Oui et donc c'est quoi la suite ?

Mathieu - Pour l'instant je n'ai pas de solution.

Céline - Oui mais si je te repose la question dans une semaine, parce que je risque bien de le faire…

Mathieu (soupir amusé) - Je sais pas, on va continuer de regarder, là j'ai déjà une vue aérienne du coin, à qui appartiennent les terrains et comment ça marche, enfin je suis pas tout seul hein…

Céline - Non mais je vais pas m'en prendre qu'à toi t'inquiète pas (rires). Nous on va faire notre boulot d'interpeller les élus qui nous ont reçus et on va relancer aussi l'agglo, Nadine est sur le coup. Mais ce qui m'inquiète c'est que si toi tu es au courant de rien, ça veut dire qu'il ne s'est rien passé.

Mathieu - Je vais recontacter l'agglo de mon côté.

Céline - Nous il faudrait qu'on bascule sur un autre terrain en fonction des projets de construction, parce que si on va occuper un autre terrain privé, on risque de nouveau un procès, alors après s'il y a pas de danger on peut aussi le gagner, mais ça dépend où c'est.

Mathieu - Après c'est pas bien de faire ça par téléphone, tout ça n'est pas très officiel et ça peut pas l'être, donc moi je revois avec l'agglo et après je regarde avec les élus et le maire comment on peut vous exposer la situation de façon informelle.

La proposition formulée par le directeur de cabinet dans le cadre de la négociation informelle par téléphone s'inscrit dans un processus de resserrement du problème autour d'un petit cercle d'acteurs et dans le basculement vers une dimension officieuse de la solution proposée. Il insiste à plusieurs reprises sur le caractère non officiel de la conversation et de l'incitation à un retour à l'occupation illégale. Il affiche une réticence à valider les propositions et solutions formulées par téléphone et à les présenter comme un discours officiel dans la réunion avec le maire. On peut pointer ici le paradoxe de caractériser la solution de l'occupation illégale comme non officielle et de solliciter les différents services en charge de la gestion foncière de la ville pour la mettre en œuvre avec davantage de chance de succès. Le directeur de cabinet prend contact avec sa collègue de l'agglomération pour savoir si celle-ci dispose d'un terrain vacant, il consulte le registre cadastral pour évaluer la disponibilité des terrains dans le quartier, il interroge le service du domaine municipal pour connaître les autres parcelles qui avaient été envisagées pour la construction de l'école. Les deux interlocuteurs partagent une connaissance de la procédure juridique et engagent une mutualisation des compétences sur les modalités pratiques d'occupation des terrains. Les soutiens et les

habitants tentent de mettre à profit la plus grande visibilité des acteurs municipaux pour trouver un terrain favorable à une occupation couvrant les huit mois accordés par le tribunal. Malgré le caractère officieux de cette proposition, celle-ci sera reprise lors de la réunion à la mairie quelques jours plus tard.

Séquence 2 : Réunion à la mairie en présence du maire - 20 janvier

Attente dans le hall de la mairie. Discussions entre les soutiens et les habitants sur la stratégie à adopter suite à la proposition officieuse de déménager sur un autre terrain.

Nadine – J'espère que ça va avancer sur l'autre terrain.

Céline – Moi je pense qu'il n'y pas de terrain, c'est ce que m'a dit Mathieu au téléphone. Je pense qu'il faut qu'on défende le droit de rester sur ce terrain-là.

Cristina – Oui nous on veut rester sur ce terrain, c'est un droit.

Nadine – Ce qu'ils ont dit c'est qu'ils ont besoin du terrain pour que les ouvriers puissent passer pour construire l'école.

Cristina – Oui ils sont venus hier sur le terrain pour prendre des mesures.

Mathieu, le directeur de cabinet vient nous chercher dans le hall et nous conduit dans la petite salle de réunion attenante au bureau du maire. Le maire, le directeur de cabinet et l'élu à l'éducation nous attendent assis derrière une table et nous invitent à nous asseoir en face d'eux.

Céline – Nous avions demandé cette réunion avec le maire pour discuter des avancées sur le terrain municipal mais au vu de l'urgence de la situation nous souhaiterions parler en priorité du terrain qui est menacé d'expulsion.

Nadine – Donc ce terrain, c'est une petite trentaine de familles installées depuis l'été. Le TGI a accordé un délai de huit mois. Et le 22 décembre juste après le jugement, l'avocat du propriétaire nous a envoyé le message suivant : "Devant la nécessité pour la mairie de récupérer ce terrain et pour respecter la décision de justice de le laisser aux familles pendant huit mois, un accord pourrait être trouvé qui arrangerait tout le monde. L'agglomération pourrait accorder la jouissance d'un autre terrain en contrepartie de la libération de celui-ci. La responsable de l'agglomération reste à disposition du collectif de soutien et des associations et son numéro de

téléphone portable est indiqué dans ce message." Donc nous essayons de joindre la responsable de l'agglomération mais elle est en congé. J'ai finalement réussi à avoir la responsable de l'agglomération au téléphone le 13 janvier et elle m'a dit : Je n'ai rien à vous proposer et de toute façon je suis obligée d'attendre le feu vert de la mairie. Donc nous sommes là pour ça.

Céline – Moi je voudrais quand même insister sur l'urgence de la situation parce que le délai que vous nous avez accordé court jusqu'à mi-février et donc il nous reste quelques semaines pour trouver une solution. Vous vous étiez engagés le 2 janvier à faire une démarche auprès de l'agglomération, nous on voudrait savoir si vous avez pris des contacts, ce qu'ils vous ont dit, parce que nous on est sur un blocage, alors peut-être que vous n'avez pas eu les mêmes personnes, ou alors vous n'avez pas fait la démarche du tout mais ce serait bien qu'on le sache et qu'on réagisse.

Mathieu – Nous on n'était pas au courant de cet échange avec l'avocat de l'agglomération.

Nadine – Là il faudrait que la mairie donne le feu vert pour qu'on puisse lancer les discussions avec l'agglomération, parce que ça peut prendre du temps.

Directeur de cabinet (avec hésitation) – Ce terrain il doit recevoir une école qui ouvrira pour la rentrée de septembre. Donc ce qui a été recherché c'est une alternative soit pour le bidonville, soit pour l'école. C'est ce qu'on vous avait dit le 2 janvier, cette solution a été recherchée avec l'agglomération, avec le domaine, avec les services municipaux pour savoir quels projets il y a dans cette zone, donc à ce jour il n'y a pas d'alternative. Après le bidonville sur ce terrain il s'est installé là par des solutions sans autorisation et c'est pas impossible que le bidonville s'installe ailleurs, il n'y a pas besoin de démarche de la collectivité pour qu'il s'installe ailleurs. Nous à ce jour on n'a pas de réponse à donner sur ce point.

Céline – Concrètement quelles ont été vos démarches ces derniers jours ? Vous avez contacté qui ?

Mathieu (éludant la question) – Là les personnes se sont installées durant l'été à cet endroit-là, donc la question c'est de savoir si elles sont en capacité de s'installer ailleurs avant la mi-février.

Nadine – Oui enfin s'installer ailleurs d'une manière illégale.

Mathieu - Nous on ne va pas officialiser un bidonville…

Céline – C'est pas officialiser, nous on peut retourner les choses dans l'autre sens, c'est un propriétaire privé donc en effet c'est une occupation illégale, et ce terrain il va bien être évacué mais dans huit mois. Donc là c'est vous qui ne respectez pas la loi, puisqu'il y a eu une procédure en justice. On peut aussi le formuler comme ça, ça dépend quelle loi on met en avant.

Nadine - Moi je trouve inacceptable la solution proposée. Là c'est un terrain avec une capacité limitée, le terrain est bien tenu, il y a un ramassage des ordures, c'est un petit terrain, et on sait qu'ils sont résilients et qu'ils vont construire leurs cabanes ailleurs mais après ils vont être de nouveau expulsés, et ainsi de suite… Donc moi je trouvais qu'on avait de la chance parce que le propriétaire nous proposait quelque chose, je pense que nous pouvons revoir les choses avec la personne qui gère le dossier, il faut que ce soit limité, c'est pour huit mois seulement, ça nous donne le temps de les aider à trouver autre chose.

Céline – Là je crois il faut avancer. Qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on reste au même endroit. J'insiste de nouveau sur le fait que c'est urgent, donc il faut qu'il se passe quelque chose...

Mathieu - Nous concrètement on a besoin du terrain à la mi-mars, il faut impérativement démarrer le chantier à cette date.

Nadine - Donc si on a bien compris, là vous avez donc proposé d'allonger le délai jusqu'à mi-mars.

Mathieu – Nous notre position officielle c'est de limiter les nouvelles installations de bidonvilles, et après on peut regarder les projets de construction sur le quartier, on peut remouliner le truc.

Céline - Après il faut dissocier les projets sur le papier et le démarrage des constructions, il y a plusieurs terrains sur lesquels il y a un projet de construction et où il ne se passe rien, donc ça laisse une marge.. Il y a ce qui est écrit sur le papier et ce que les gens savent de l'avancement des travaux, nous on peut peut-être jouer là-dessus...

Nadine - On part avec quoi alors ? En conclusion ?

Le maire – Notre échéance elle est mi-mars.

Mathieu – Nous justement on ne veut pas que le bidonville devienne un terrain géré par la ville, on peut pas se le permettre, justement c'est pas la même histoire que le terrain municipal.

Céline – On n'est pas obligé de le faire officiellement, ça peut être de manière informelle. C'est

un peu le sens du message de l'avocat. On peut voir ça comme un arrangement à l'amiable, pas forcément officialiser les choses. En disant la mairie a besoin du terrain pour faire une école et nous on a besoin d'un autre terrain en attendant pour faire respecter la décision du TGI. On demande pas qu'il y ait une convention, c'est pas forcément officiel ou formel, ça peut être un arrangement. Mais nous il faut qu'on ait une réponse concrète.

Élu à l'éducation – On a entendu ce que vous dites, nous on répète que sur la gestion du foncier même un arrangement informel nous n'en avons pas. On peut se redonner un rendez-vous après nos recherches communes, on peut étudier un éventuel projet de plan. On est le 20, donc on se dit qu'on se revoit dans quinze jours, donc début février.

Céline – Donc on se voit dans quinze jours, et entre temps on continue à chercher des solutions, avec le formel et l'informel, l'idée c'est que vous vous engagez à avancer.

Mathieu – Et après tout le monde doit avancer…

Céline - Nous on n'a pas les cartes en main sur la gestion du foncier et les projets municipaux.

Directeur de cabinet - Je redis que les familles qui sont là, elles ont pas attendu la mairie pour occuper les terrains… Nous le foncier on va regarder mais il faut que tout le monde s'y mette...

Céline - Oui mais vous avez davantage de chances que nous, vous avez plus d'informations.

Mathieu (en aparté dans le couloir à la fin de la réunion) - Là on va pas repartir sur une gestion municipale, j'ai peur que les gens se disent qu'on va faire un autre terrain municipal, là on n'est pas du tout là-dessus. Il faut pas qu'ils pensent que la mairie a la solution à tous les problèmes.

Céline - Oui ça je sais bien, mais ça se comprend de leur point de vue, ils tentent leur chance. Et après évidemment qu'ils ont les capacités pour trouver un autre terrain, mais après quand on arrive à occuper un terrain et qu'on obtient un délai...

Mathieu – Oui j'ai bien compris, s'asseoir dessus ça fait mal…

Lors de cette réunion avec le maire, le directeur de cabinet pointe l'absence de solution concernant la mise à disposition d'un autre terrain par la mairie ou l'agglomération et reformule son injonction déjà exprimée par téléphone à inciter les habitants à occuper un autre terrain. On relève ici un effet de répétition et de martèlement de part et d'autre de la

discussion qui s'inscrit dans le format de la négociation et dans une circulation symétrique entre posture de présentation publique et registre d'arrangement informel. Tout en réaffirmant son refus de valider l'installation de nouveaux bidonville sur la commune la mairie axe son argumentation sur les compétences des habitants et leur capacité à se débrouiller pour installer un autre *platz*. De leur côté les soutiens valorisent leur activité de délibération directe avec le propriétaire du terrain et la proposition de son avocat de mettre à disposition un autre terrain en vue de respecter la décision de justice. Cette proposition avait été évoquée juste après l'audience en novembre et reformulée de manière plus officielle par l'agglomération dès la notification du jugement en décembre. Les soutiens pointent la posture d'attentisme et de mauvaise foi de la mairie qui affirme n'être pas au courant de la démarche en cours alors que l'agglomération a indiqué attendre l'accord de celle-ci pour faire une proposition concrète. Malgré le non accès aux discussions entre la mairie et l'agglomération du fait de la perspective adoptée ici, l'observation des résultats et du cheminement des propositions laisse entrevoir une circulation des informations et une concertation dans les prises de décision. D'autant que lors de la conversation téléphonique quelques jours plus tôt le directeur de cabinet avait indiqué être en lien avec sa collègue de l'agglomération mais que celle-ci était partie en vacances. Du point de vue des soutiens le choix de ne pas donner suite à cette démarche de mise à disposition d'un autre terrain proposée par le propriétaire a pour objectif de faire traîner la situation en longueur sous couvert d'une délégation des responsabilités et de provoquer une réaction des habitants. La mairie est prise au piège entre sa posture officielle de fermeté sur le refus des occupations illégales et la formulation d'une incitation à un retour à l'illégalité des habitants qui sont invités à retrouver un autre terrain. Consciente de la nécessité d'adopter une position conciliante avec les habitants pour éviter une éventuelle relance de la mobilisation, elle se montre disposée à s'engager dans des petits arrangements en vue de proposer un terrain alternatif mais affiche en parallèle sa volonté de ne pas faire de vague et de ne pas être démasquée à l'approche des élections municipales. Le directeur de cabinet doit ainsi jouer au funambule pour articuler son argumentation en combinant ces différentes contraintes, manier les sous-entendus, ne pas trop en dire, recourir à l'implicite. Cette position de brouillage et de remise en cause de la frontière entre la scène de la

délibération publique et les coulisses des petits arrangements informels va de pair avec son adresse à plusieurs cercles de négociation et met en œuvre un procédé de dissimulation et de double jeu des acteurs en charge de trouver une solution. Cette articulation entre dissimulation et publicisation, dans un jeu de promesses et d'engagements en clair-obscur, va se poursuivre et se cumuler avec une redéfinition et une remise en cause de la partition entre légalité et illégalité dans la suite des tractations entre habitants, soutiens et mairie.

Au cours de cette réunion du 20 janvier, le maire et le directeur de cabinet réaffirment la nécessité d'évacuer le terrain en vue de construire l'école et accorde toutefois un délai supplémentaire d'un mois ce qui porte à fin mars la date prévue de l'expulsion. En fin de réunion et sur un ton plus informel, ils incitent les habitants à s'organiser par eux-mêmes pour trouver un autre terrain à occuper en mettant en avant leurs compétences en la matière. Deux semaines plus tard le 6 février, le collectif de soutien rencontre le propriétaire du terrain en vue de discuter d'une possibilité de mettre à disposition un autre terrain pour concilier la nécessité de libérer la parcelle afin de démarrer les travaux de l'école et le respect de la décision de justice qui accorde un délai de huit mois aux familles. Un élu de la mairie présent à cette réunion s'engage à suivre la procédure de recherche d'un autre terrain et aura plusieurs échanges téléphoniques avec les soutiens dans les semaines suivantes.

En parallèle de cette négociation pour obtenir un autre terrain, les soutiens engagent une autre démarche de prise de contact avec des parents d'élèves du quartier et de discussion sur un éventuel projet de cohabitation entre le *platz* déjà installé et la future école. Ce petit groupe informel reçoit l'appui technique d'un architecte qui dessine un plan alternatif de l'école et s'engage à venir présenter sa proposition avec les soutiens et les habitants auprès de la mairie. Ce projet de cohabitation est d'abord discuté lors d'une visite des soutiens dans le *platz* mais ne remporte pas un vif succès auprès des habitants qui préfèrent faire valoir leur droit de rester sur le terrain actuel dans le respect du jugement prononcé en leur faveur. De plus lors de la réunion en petit comité avec le directeur de cabinet pour discuter de ce projet de cohabitation, celui-ci nous informe que le projet n'est pas viable car le terrain à côté de la

parcelle occupée par le *platz* a déjà été vendu par l'agglomération et ne peut pas servir de support pour recevoir le projet de construction alternatif. Par ailleurs l'architecte ne vient pas à la réunion alors que celle-ci a été convoquée spécialement pour discuter de son projet et il ne donnera plus de nouvelles par la suite. Au vu du peu d'effet de cette démarche sur le dénouement du problème et des explications qu'elle nécessite sur les acteurs en présence et leurs diverses motivations sans lien avec l'expulsion, j'ai choisi de ne pas consacrer trop de place à cet épisode et de ne pas développer les séquences de discussions de manière extensive. Cependant il convient ici de conserver les extraits de la séquence de la réunion à la mairie qui éclairent la suite de l'histoire et notamment sur la disponibilité des terrains dans le quartier et sur les démarches engagées en sous-main par le directeur de cabinet.

Séquence 3 : Réunion à la mairie en petit comité - 4 février

Suite à la proposition des parents d'élèves et de l'architecte de faire cohabiter l'école et le bidonville le directeur de cabinet reçoit deux habitantes du *platz* Cristina et Simona, et deux soutiens Nadine et Céline pour une réunion en petit comité dans son bureau.

Mathieu - Alors j'ai consulté tout le monde, l'agglo, le service architecture, le service enseignement, on est sur une situation compliquée. (En s'adressant à Cristina et Simona) Ça va vous comprenez bien le français, vous me dites si c'est pas clair ? (Il étale le plan sur son bureau) Donc ça c'est le plan fourni par le service architecture. La ville à partir de mars elle va construire l'école ici et on a besoin d'une grande emprise car il y a plusieurs bâtiments qui sont de plain-pied, la restauration, le centre de loisirs, le préau, les espaces communs. Donc la question aujourd'hui c'est de savoir si le bidonville peut cohabiter avec l'école. Et sur la parcelle à côté, elle est vendue et la mairie a déjà accordé un permis de construire pour construire des bureaux. Donc là si je regarde la proposition, si on met l'école au milieu à cheval sur les deux terrains, ça ne marche pas.

Céline – Alors nous on n'avait pas cet élément-là sur la vente du terrain à côté, et ça veut dire qu'on ne peut pas faire machine arrière ?

Mathieu – On peut si on dénonce la promesse de vente, mais l'agglo va perdre de l'argent.

Céline – Et il n'y aurait pas moyen de négocier une partie du terrain, de renégocier le contrat et

d'en vendre seulement une partie dans un premier temps, de redécouper les lots, parce que le délai pour que les bureaux et les commerces s'installent ça va être échelonné dans le temps…

Mathieu – Après je me répète, mais ils se sont installés là illégalement et il y a des terrains vacants dans le secteur et les habitants sont capables…

Céline – Oui enfin nous on a plutôt travaillé depuis deux semaines sur une installation, on a travaillé sur la sanitation avec un logisticien, il y a trois toilettes qui ont été installées, il a aussi trois tonnes de gravier qui ont été déposées cet après-midi, il y a un engagement des associations… Donc on a l'impression d'avoir avancé. Est-ce qu'on peut pas imaginer de laisser le bidonville ici (en montrant la carte) et de commencer à construire l'école de l'autre côté.

Mathieu – J'ai déjà posé la question et c'est pas possible. Il s'agit de faire en sorte que ça se passe bien, qu'on arrive pas en mars et que ce soit le bordel… Et donc des terrains vacants, il y en a pas trente-six, il y en a un là et il y en a un là (en montrant la carte). Simplement les habitants savent mieux que moi comment on fait.… moi j'ai pas de problème avec ça, ça se tente...

Nadine – Oui mais il est vraiment découvert ce terrain, c'est difficile de pas se faire repérer.

Céline – Oui il y a de la place mais justement c'est immense, alors s'ils arrivent à s'installer ça va devenir 500 personnes, et ce sera plus défendable pour nous devant la justice.

Mathieu – La ville elle a besoin du terrain en mars, ça j'ai pas pu négocier plus.

Cristina – Et il a pas trouvé une solution pour la place monsieur ?

Mathieu - Là la solution actuelle c'est vous qui l'avez trouvée, c'est pas nous, le terrain où vous êtes c'est vous qui l'avez trouvé.

Cristina - Vous faites l'école sur un autre terrain, il faut nous laisser là un peu pour trouver une solution. C'est possible d'abord on va construire ici, et après on va partir ?

Mathieu - Le terrain juste à côté il est vendu et l'agglo elle veut pas perdre trois millions si elle annule la vente.

Céline - On veut pas bloquer le terrain, c'est juste pour aller jusqu'à fin août. Donc le terrain privé c'est bien celui-là (en montrant la carte). Et de l'autre côté-là c'est à qui ?

Mathieu - Ça je sais pas mais je peux me renseigner. Pour celui-là (en montrant la carte) moi je

suis allé voir les entrées, tu as un portail ici, et un autre là de l'autre côté qui donne sur la rue.

Nadine – Moi je suis pas d'accord car là ils sont protégés, il y a une décision du TGI, et quand vous dites qu'ils peuvent s'installer ailleurs, ça veut dire qu'ils vont se retrouver en infraction…

Mathieu - Bon si on est là c'est pour trouver une solution, et moi ce que je dis c'est que à ce stade après avoir remué dans tous les sens je suis presque au bout…

Céline – Oui mais nous on n'a pas de solution et il faut libérer la place dans un mois.

Mathieu - Ce que je dis c'est que les personnes qui sont installées là…

Céline (lui coupant la parole) - …elles ont le droit de rester jusqu'au mois d'août.

Nadine - Ou alors tu les mets quelque part où elles sont pas en infraction jusqu'au mois d'août. Parce que c'est ça que nous proposait l'avocat de l'agglo, il y aurait peut-être une possibilité de trouver un terrain en attendant.

Si le directeur de cabinet reprend avec entêtement son discours d'incitation à retourner vers une nouvelle occupation illégale, il se montre plus disposé à partager ses connaissances concernant l'usage du domaine foncier pour faciliter la démarche des habitants. Il met à disposition une carte officielle du service architecture et informe les habitants et les soutiens qu'il a sollicité les différents services municipaux en vue de trouver un autre terrain. Il a mené lui-même un repérage des terrains à la fois sur le relevé cadastral de la ville, sur la carte du domaine foncier et en se rendant physiquement sur les lieux pour repérer les entrées. Il exprime à la fois une bonne connaissance des pratiques d'occupation illégale et une indifférence face à une éventuelle réinstallation malgré la position officielle de la mairie qu'il est censé représenté. Sa prise de parole reflète davantage une posture personnelle et une stratégie de sortie du problème par le registre des petits arrangements informels qu'un discours officiel porté par le maire et tous les élus. Cette séquence donne une lecture nuancée et diversifiée de l'organisation des délibérations au sein de la mairie et annonce une mise à distance de la position du maire et des élus. Cette mise à distance de la position officielle de la mairie (pas de nouvelle installation illégale de bidonville sur la ville) va permettre de s'embarquer dans des tractations en petit comité entre les habitants, les deux soutiens et les

deux élus. Le petit groupe ainsi constitué devra par la suite se ménager un espace de parole officieux duquel ne sortiront pas les décisions et les modalités de mise en œuvre de la solution, et en parallèle reformuler le discours à adopter en public pour ne pas mettre en porte à faux les élus complices de ce retour à l'illégalité. La référence à la partition entre légalité et illégalité reste présente dans la conversation comme en atteste la différence d'évaluation sur le statut des habitants qui sont perçus comme occupants illégaux du côté de la mairie et comme bénéficiaires d'un droit à rester sur le terrain du côté des soutiens. Notons que cette frontière se brouille quelque peu avec la mise à disposition des services municipaux pour mettre en œuvre une solution de déménagement qui a pour effet de renvoyer les habitants vers une situation d'illégalité, alors même que ces derniers expriment leur souhait de rester dans leur bon droit et de ne pas retourner dans l'illégalité.

Le changement de format de la réunion avec la convocation d'une rencontre en petit comité (deux habitantes et deux soutiens) augure un resserrement de la discussion autour de la recherche d'une solution concertée et un passage vers le registre des coulisses autour de tractations et de petits arrangements dans une ambiance de conspiration. Si cette articulation entre publicité et discrétion en lien avec des logiques de confinement ou de compromis (Gilbert, Claude et Henry, 2012) a déjà été étudiée pour montrer que les problèmes publics se définissent en partie en dehors des arènes publics, ici les discussions et mobilisations en coulisses ne portent pas seulement sur un arbitrage entre des valeurs à l'abri du regard des orientations politiques. Elles concernent avant tout les modalités de résolution du problème et le passage du côté des coulisses opère un déplacement incarné, un resserrement des conversations et des délibérations et des effets pratiques dans la situation et sur le dénouement du problème. Ce déplacement s'inscrit dans un climat de secret qui va s'avérer nécessaire au bon déroulement du plan échafaudé collectivement par cette nouvelle communauté d'expérience resserrée. Il convient ainsi de distinguer la discrétion et le secret, l'enjeu ici étant de dissimuler une pratique illégale et de ne pas ébruiter le compromis et le déménagement qui en découle.

2. Patienter dans l'attente d'une solution : effet d'annonce et compromis informel

La proposition de faire cohabiter l'école et le bidonville est progressivement abandonnée après la consultation des services municipaux concernés et en l'absence de l'architecte qui a dessiné le projet, et la solution de procéder à l'occupation d'un autre terrain dans le quartier va être retenue. Sa mise en œuvre va engager conjointement les deux acteurs municipaux, les deux soutiens et quelques habitants dans un climat de petits arrangements et de concertation discrète, alternant attente larvée et espoir renaissant. La semaine suivant la réunion en petit comité autour du projet de cohabitation et la discussion avec le directeur de cabinet sur les terrains vacants dans le quartier, Denis l'élu du quartier concerné, va s'engager à trouver une solution en incitant la ville et l'agglomération à trouver un autre terrain disponible pour recevoir les habitants durant les huit mois accordés par le jugement. Au cours de ses échanges au téléphone avec Nadine qui vient aux nouvelles tous les deux jours environ, il fera miroiter une solution et devra avouer ses difficultés à mener à bien son engagement. Cet effet d'annonce va susciter perte d'espoir et impression d'être menées en bateau du côté des soutiens à mesure que filent les semaines et que s'approche le délai avant le départ des familles. Le 20 février il annonce finalement qu'il y aurait une solution qui permettrait aux habitants de rester sur les lieux ou dans les environs jusqu'à début septembre, mais aucune précision n'est possible par téléphone et il souhaite discuter de vive voix de la solution envisagée avec les habitants.

Séquence 4 : Réunion à la mairie entre habitants, soutiens et deux élus - 27 février

Attente dans le hall de la mairie, quinze habitants du *platz* et trois soutiens. Discussion sur les inquiétudes des habitants concernant le déménagement et l'absence de garantie de pouvoir rester.

En début de réunion Denis l'élu du quartier rappelle brièvement la situation.

Denis – Nous avons deux impératifs à respecter, d'une part pouvoir commencer les travaux de l'école à la mi-mars et d'autre part pouvoir respecter le délai du tribunal en proposant un autre

lieu d'installation aux familles. Donc la semaine dernière nous avons trouvé une solution, mais qui n'est pas totalement aboutie, et aujourd'hui je ne peux pas donner d'information précise sur le lieu.

Nadine : Ok donc on en est au même point…

Denis - Donc nous regrettons que l'on ne soit pas en mesure, malgré le travail de plusieurs personnes, de proposer une solution. Par ailleurs, sur la question du délai, nous avons eu un engagement des soutiens à respecter ce délai, est-ce que c'est quelque chose qui est partagé avec les familles. Pour toutes les familles-là est-ce que c'est bien clair qu'on travaille dans le cadre d'un respect de la décision, c'est-à-dire du 9 septembre ? Je veux m'assurer que les choses sont claires et que les familles s'engagent au 9 septembre à quitter le lieu qui va se substituer à celui qu'elles occupent aujourd'hui.

Costel - Mais après nous on ira où ?

Marcel (sur un ton courroucé) – Oui, nous on a déjà pas de solution pour mars alors après en septembre... (début de chahut en roumain) - Et si la police vient pour nous expulser ? Comment on fait ? On doit lui montrer un papier, on n'a pas de garantie.

Cristina – La police quand elle est venue, elle s'est comportée très mal avec nous et les enfants, un policier il m'a donné une claque et il m'a tiré le bras, c'est pas possible monsieur.

Mathieu – Nous on n'a pas de pouvoir sur la distribution des OQTF. Alors moi ce qu'on m'a dit, c'est que le 10 février la police est venue et elle a notifié des OQTF à des personnes…

Céline – Oui à toutes les personnes, et même à celles qui n'étaient pas du terrain.

Mathieu – Et donc pour les OQTF on a un mois pour le recours, et donc tout le monde parle du 10 mars, mais nous on parle du 10 mars mais c'est pour l'école. Et donc ce serait bien qu'on trouve une solution pour cette date, on a tous le même intérêt vous les familles et nous la mairie.

Céline – Mais vous comprenez bien qu'on ne va pas s'engager à quitter les lieux pour un terrain dont on ne connaît même pas la localisation, enfin il faut que ce soit un peu formalisé. Je pensais qu'on venait là ce soir pour que vous exposiez votre solution... parce que ça fait quand même plusieurs semaines que Denis nous appelle et nous dit « ah ben j'ai une solution, je vous le dis vendredi et ça fait plusieurs fois, donc tous les vendredis on attend une solution... bon je le dis sur le ton de la blague mais ça ne me fait pas vraiment rire. Parce que là vous tergiversez…

Denis (réagissant vivement) – Non, on ne tergiverse pas, nous travaillons à trouver une solution.

Céline – Oui mais là il reste 10 jours.

Denis – On souhaiterait avoir trouvé une solution pour rassurer les familles, et pour rassurer les services qui doivent commencer le chantier.

Céline – Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir des infos un peu plus concrètes sur quel terrain vous visez pour éventuellement faire pression sur le propriétaire, bon si c'est vous c'est déjà le cas…

Mathieu – Si on était dans une configuration où il s'agissait de faire pression et de faire quelque chose avec les familles, mais le problème n'est pas de ce ressort-là.

Lors de cette réunion les attentes et les espoirs des habitants et des soutiens sont déçus par l'effet d'annonce des deux élus[53] qui n'ont finalement pas trouvé de solution de terrain alternatif. Les deux élus sont encore dans une phase de recherche d'une parcelle pour permettre aux habitants de déménager et ont simplement convoqué les familles pour leur demander un engagement solennel à quitter le nouveau terrain au terme du délai accordé par le tribunal donc début septembre. Malgré le refus de dévoiler l'emplacement du terrain pressenti, les deux élus ont déjà une idée de la localisation du terrain mais doivent s'assurer de l'engagement des habitants avant de faire la démarche de mise à disposition. D'autant que comme on l'a déjà mentionné cette manœuvre s'inscrit dans un format de négociation en sous-main et est conditionnée par le souci de ne pas ébruiter l'affaire du fait de l'illégalité de la nouvelle occupation. Les habitants du *platz* et les soutiens affichent leur inquiétude concernant le déménagement proposé et la possibilité de rester sur le nouveau terrain et pointent l'absence de garantie de la mairie alors que sur le terrain actuel ils sont protégés par le jugement du tribunal. Ils demandent aux élus de produire un document officialisant l'engagement de la mairie à les laisser en place jusqu'à début septembre. Si les deux parties

53. Dans la suite du chapitre le directeur de cabinet et l'élu du quartier qui deviennent les seuls interlocuteurs des habitants et des soutiens seront désignés par l'expression « les deux élus » afin de simplifier le récit et de rendre plus fluide l'analyse. Précisons cependant que leur statut et leur mission, ainsi que la posture qui en découlera dans les interactions, sont très différents. Le directeur de cabinet est un fonctionnaire salarié au service de la mairie et en charge d'exécuter les décisions prises par la majorité municipale. L'élu du quartier a simplement un mandat électif temporaire et il est en charge plus particulièrement de la politique en direction de la jeunesse et du quartier dans lequel se trouve le *platz* concerné par l'expulsion.

s'accordent sur la nécessité d'un engagement solennel réciproque, le compromis ne peut pas être officialisé par un document formel comme une convention d'occupation du fait de l'informalité de cet accord et de la nécessité de ne pas ébruiter cet arrangement. Le discours sur la nécessité d'une issue favorable pour les deux parties avec le déménagement sur un autre terrain va susciter une connivence situationnelle entre élus, habitants et soutiens et une complicité cordiale autour de la préparation et de la réalisation d'un événement secret qui va débloquer la situation et mettre fin au dilemme entre respect de la décision de justice et nécessité de commencer les travaux de l'école.

Une semaine plus tard les deux élus convoquent une autre réunion pour discuter de la solution envisagée en précisant que cette fois ils ont des éléments concrets à apporter. Le matin de la date programmée de la réunion, Mathieu le directeur de cabinet me téléphone pour m'informer qu'il souhaiterait qu'on ne soit pas trop nombreux à la réunion et que je convie surtout des hommes du *platz* pour discuter des modalités pratiques du déménagement.

Séquence 5 : Réunion à la mairie et annonce du déménagement - 4 mars

Attente dans le hall, Cristina, Mihai, Costel et Marcel pour les habitants, Nadine et Céline pour les soutiens. Arrivent Denis l'élu du quartier et Mathieu le directeur de cabinet qui nous invitent à entrer dans la salle de réunion.

Denis - Donc on s'est vu vendredi dernier et on avait dit qu'on était en train de regarder les diverses possibilités. On a étudié ces diverses possibilités et on en a trouvé une qui permet de concilier les deux choses en même temps, donc de respecter le délai du jugement et la construction du groupe scolaire. Le plus confortable pour les familles aurait été de pouvoir déplacer le groupe scolaire et on a regardé jusqu'au dernier moment mais pour des raisons de délai, pour des raisons de coût et pour des raisons réglementaires, c'est impossible. Donc la solution la plus pratique qui avait été envisagée à un moment puis écartée, on est allé plus loin dans l'expertise, et donc on est revenu à cette solution qui est le déplacement des familles sur la parcelle à côté. Donc là les familles sont sur la parcelle C2 et on leur propose de se déplacer sur la parcelle C1, ce qui veut dire si je fais un petit croquis... les familles sont là (en montrant le croquis), et ici c'est la parcelle C2, en fait on passe de là à là.

Céline traduit en roumain et Mathieu répète la consigne plus simplement en désignant la parcelle C2 sur le plan en disant "ici c'est le *platz* aujourd'hui", puis la parcelle C1 "là le nouveau *platz*".

Mathieu - Alors après on va discuter sur comment faire et quand...

Denis - C'est donc pratique c'est à proximité puisque les terrains sont mitoyens. On va vous expliquer les modalités, comment ça s'organise… et on va vous expliquer quel est le trajet. Et je répète nous on répond à la demande jusqu'au 9 septembre et après il y a un engagement des familles à partir. On va faire en sorte que sur ce terrain-là les conditions de vie au quotidien soient meilleures que celles d'aujourd'hui en termes de conditions sanitaires et d'accès à l'eau. Après je laisse la parole à mon collègue pour les modalités pratiques et concrètes.

Mathieu – Tout le monde a bien compris ? Venez voir le plan parce que là la manière dont ça va se faire c'est important.

Les participants à la réunion se regroupent autour de Mathieu qui déplie le plan sur la table. Mihai indique l'emplacement du terrain en roumain en sollicitant mon approbation du regard.

Mathieu - Ça c'est l'emprise du permis de construire donc il faut regarder ici.

Mihai - Oui je connais le terrain.

Mathieu (en plaisantant) - Oui tu connais, mieux que moi… Donc ça *platz* fini, et *platz* il vient ici. Donc comment et quand ? C'est pas d'un seul coup, nous il faut qu'on puisse commencer les travaux autour du 10 mars, là aujourd'hui on est le 4 donc ça nous laisse un peu de temps. Et c'est aussi une garantie pour les familles car elles n'ont pas encore quitté là et il y a déjà des premières installations ici. Donc pour l'installation, là il y a une barrière, il faut casser cette barrière pour passer et après aller installer deux ou trois cabanes, pas plus. Et ça il faut que ce soit fait ce week-end, vendredi soir.

Denis – Et il faut passer par ici. On sort pas par-là, mais on passe par ici (en montrant le fond du terrain sur le plan). Donc ça veut dire que lundi c'est bon, vous savez que vous êtes tranquilles, il n'y aura pas de jugement, et il n'y aura pas d'expulsion. C'est important pour nous que ça se passe comme ça, et c'est important pour vous aussi parce qu'il y a une relation de confiance mais là vous avez statutairement la garantie que les 48 heures étant passées vous pourrez rester.

Mathieu – La *platz* elle est là et il faut la mettre là, mais c'est pas en un jour, et c'est pas tout le

monde.

Nadine – Oui il faut pas que ça se voit…

Mathieu – Donc ce qu'il faut faire c'est vendredi ou samedi, il faut passer par là et construire une ou deux cabanes là de ce côté. Et ça au bout de 48 heures, c'est installé, il y a pas de problème, ça va rester. Et après 48 heures le reste bouge. Vous comprenez ?

Denis - Ce que je veux dire c'est que là on est sur quelque chose de pas officiel, c'est important de faire comme ça parce que vous avez la garantie de pouvoir revenir là, vous ne partez de là qu'à partir du moment où les deux jours sont passés. Et après nous on verra comment aménager...

Mathieu - Il faut prévoir l'entrée ici parce qu'on va pas toucher à la barrière qui donne sur la place.

(Discussion en aparté en roumain avec Marcel qui me parle de travaux et de camions)

Céline – Mais ce que dit Marcel c'est que là sur le terrain il y a des camions, il y a des travaux et il faut les stopper provisoirement. Ce terrain il est à vous, il est à l'agglo ?

Mathieu - Oui il est à l'agglo. Donc ça le chantier on va voir pour le faire stopper...

Denis - Ce qui nous empêchait de faire ça c'était la promesse de vente, mais on a réussi à la lever...

Mihai – S'il vous plaît une question, nous partir ici et faire deux ou trois chambres, mais le problème jusqu'à lundi, ils vont commencer la machine, et il va venir la police, c'est ça la question.

Denis – Non la police elle viendra pas.

Nadine – Oui il a raison parce que le week-end les machines des travaux publics ne sont pas actives, mais lundi ils seront là et ils peuvent appeler.

Denis - Si lundi matin la police arrive, vous serez encore là, donc la garantie elle existe. Mais la police ne viendra pas lundi matin.

Mathieu – Et ce n'est que mardi et mercredi que le reste commence à bouger. Moi je sais pas combien de temps il faut ?

Costel – Oui en trois ou quatre jours c'est bon, c'est fait les baraques.

Mathieu – S'il y a les 48 heures, la police elle vient et tu lui dis ça fait plus de 48 heures et c'est bon elle peut rien faire. Et donc lundi après-midi, ou plutôt mardi matin, nous on fera passer la police pour faire le constat, c'est la police municipale.

Costel – Mais il y a une caméra qui surveille sur la place. Nous on pourra pas entrer. Et là il y a un gardien qui va appeler la police et dire qu'ils vont venir les gitans.

Nadine – C'est un terrain surveillé là.

Costel – Près de la porte ici, à l'entrée du chantier, il y a une caméra ici.

Céline - Elles sont à qui ces caméras, il faut une autorisation municipale pour mettre des caméras dans l'espace public.

Mathieu – Je sais pas pour les caméras, on va se renseigner. Et pour le gardien c'est bon on s'en occupe. Donc vendredi soir, il faut que ce soit fait vite, enfin que ce soit correct. Vous faites deux baraques et après tout le monde rentre ici.

Denis - Et le plus simple c'est de faire ça de nuit, le plus discrètement possible. Et peut-être je sais pas comment ils peuvent faire, mais plutôt que de taper, essayer de transporter des choses qui sont déjà assemblées pour faire le moins de bruit possible. Vous essayez de déplacer des cabanes au lieu de déplacer des planches.

Céline (sur le ton de la plaisanterie) – Je vois pas comment c'est possible, vous leur faites livrer des mobile-home ?

Mathieu - Ça va ils sont costauds, là le terrain ils l'ont fait tout seuls.

Nadine - Tu disais que quelqu'un passera sur le terrain pour l'organiser d'une certaine façon.

Denis - Lundi si tout s'est passé correctement, il y aura un croquis qui permettra de montrer la meilleure manière de faire le reste des cabanes pour pouvoir respecter les distances de sécurité, pouvoir sortir et rentrer et on touche pas à la palissade. Vous aurez quelqu'un qui passera.

Nadine - Et l'agglo elle est d'accord quand même ?

Céline - L'agglo elle est pas au courant !

Nadine – Oui parce que s'il y a encore une procédure en justice, on a déjà fait trois audiences et à chaque fois il faut refaire les dossiers et ça prend du temps, alors là s'il y a une plainte…

Denis - Non il n'y aura pas de procédure.

Céline - Mais l'inquiétude que l'agglo porte plainte elle peut être légitime.

Denis – Oui elle portera plainte mais je vous le redis le calendrier c'est jusqu'au 9 septembre..

Céline – Mais si elle porte plainte en tant que propriétaire il y a quand même un risque d'expulsion.

Mathieu - Oui mais ce qu'il veut dire c'est que ce sera plus long que le 9 septembre.

Céline – Pourquoi ?

Mathieu - Parce qu'on est là et on vous le dit.

Céline - Donc on a confiance en vous et ça suffit...

Denis - Mais l'agglo c'est qui ?

Céline – Ben oui vous êtes en lien, mais ils sont pas forcément d'accord avec ce que vous faites là.

Denis – L'agglo elle est obligée de porter plainte pour des questions de sécurité et aussi pour ne pas se dédire de la promesse de vente.

Céline - Donc c'est pas grillé pour la suite, pour la vente qui était engagée ?

Nadine - Et donc on prend une autre date pour voir comment ça s'est passé peut-être ?

Mathieu - Qui est là ce week-end ? Moi je suis pas là. Céline tu es là ? Tu as le portable de mon collègue ?

Céline - Oui je peux aller faire un tour samedi. Et juste c'est sûr que lundi ce sera acté qu'ils sont bien là depuis 48 heures parce que parfois la police même avec des attestations des associations...

Denis - Oui ce sera acté par la police municipale.

Céline - D'accord, c'est vous qui décidez, non mais je veux être sûre. Parce que les flics ils peuvent chipoter même quand on leur montre des photos.

Mathieu – Donc là samedi matin c'est fait, et donc lundi midi c'est bon ça fera 48 heures. Donc nous on fera passer la police municipale lundi ou mardi, après elle fait son constat. Et nous on dira qu'on a eu un contact d'un riverain qui nous dit que depuis vendredi il y des gens qui sont installés.

Céline - Et le contact des riverains ce serait la preuve ?

Denis – Non la preuve c'est le constat de la police. Mais je redis bien c'est samedi matin avant qu'il fasse jour, et après il faut pas qu'il y ait des mouvements dans le week-end. Donc c'est vendredi soir et après ils reviennent ici et il se passe plus rien. C'est super important parce que les riverains s'ils voient dans le week-end ils peuvent appeler et il y en a qui habitent en hauteur, et moi ici j'ai des riverains que je connais et je sais qu'ils vont m'appeler tout le week-end.

Nadine – Et pour les caméras ?

Denis - Je suppose que c'est des caméras de la Sncf, c'est pas les caméras de la ville. Et après je sais pas si le commissariat a accès aux images. Si ils font ça la nuit c'est bon.

Mihai – Et si la police elle est venue le samedi matin ?

Céline – Oui ce qu'il veut dire c'est que s'ils les voient samedi matin c'est grillé tu vois.

Denis (en aparté et avec insistance) – Non mais Céline nous le commissariat c'est bon on s'en occupe. Et c'est pour ça que je dis c'est une ou deux baraques et il faut bien les faire ici dans le coin pour qu'elles soient pas visibles de la rue.

Céline - Oui mais ceux qui visionnent les caméras ils peuvent pas appeler et dire là il y a des baraques, c'est le début d'un bidonville attention...

Denis - Bien entendu il n'y a pas de publicité sur ce qu'on raconte là.

Céline - Non non on en parle à personne.

Mihai – Et la police elle va venir lundi ou mardi ?

Mathieu – Plutôt mardi oui, mais si on a beaucoup été alerté par des riverains, si on a été harcelé de coups de fils, on leur dira de passer lundi.

Céline - Le week-end il se passe rien ?

Mathieu – Oui le week-end c'est possible de dire qu'on est en week-end…

Les habitants sortent et Céline et Nadine restent à discuter avec les deux élus.

Céline - C'est un peu stressant là la situation, ça ira mieux lundi…

Nadine - C'est la surveillance vidéo qui risque de nous faire capoter le truc.

Mathieu – On va aller voir nous là...

Nadine – Moi je vais y passer vendredi soir.

Denis – Alors très important pour y passer pour regarder, parce qu'il y a les voisins qui m'appellent dès qu'ils voient quelque chose, donc il faut vraiment rester du côté de la rue et longer la palissade et regarder à travers, parce que là en face ils verront pas. Il ne faut pas justement faire des mouvements et trop regarder parce que moi ils vont m'en parler.

Céline - Oui et après nous on peut quand même aller les voir comme d'habitude mais on s'arrête pas devant la place pour regarder.

Denis - Nous on va y aller, on va faire un saut et on a encore le temps de se caler avant vendredi.

Mathieu - Et donc là on est huit à être dans la confidence, et donc jusqu'à mardi il faut vraiment qu'on soit que huit, il faut vraiment pas l'ébruiter… En gros c'est motus et bouche cousue.

Les deux élus partent en vélo en direction du *platz* tandis que Nadine et Céline poursuivent la discussion échangeant leur inquiétude quant à la réussite de l'opération, puis s'interrogeant sur la manière d'annoncer la nouvelle aux autres soutiens tout en tenant la promesse du secret.

Céline – Bon c'est une bonne solution parce que du coup ils restent juste à côté.

Nadine – Bon c'est sûr qu'ils se remettent dans l'illégalité, mais il y aura pas d'autre expulsion.

Céline – Mais là c'est vrai qu'il faut vraiment pas l'ébruiter parce qu'eux peuvent avoir des soucis, là ils se mettent dans un truc illégal, et ils nous incitent à faire un truc illégal. Non mais c'est bien au moins là ils se mouillent, ils ont assuré.

Nadine – Il y a quand même une partie de la municipalité qui est pour.

Céline - Là ils ont pas dû en parler à grand monde je pense. Justement c'est pas officiel. Alors nous après je sais pas comment on communique, si les gens nous demandent. Oui on a une solution… en fait je comprends mieux pourquoi ils voulaient pas trop le dire… Même maintenant on peut pas trop le dire parce que s'il y a des gens mal intentionnés qui en entendent parler...

Nadine - Alors il faut pas en parler, parce qu'il faut pas que quelqu'un intervienne avant les 48 heures.

Cette séquence de réunion met en scène l'annonce de la solution tant attendue par les habitants et les soutiens à savoir le déménagement du *platz* sur le terrain mitoyen et s'organise autour des modalités pratiques de l'installation et des consignes pour ne pas ébruiter l'opération. Les deux acteurs municipaux adoptent une posture à la fois ferme et conciliante, d'une part en permettant aux familles de disposer d'un terrain à proximité et en se rendant complices d'une occupation illégale, et d'autre part en fixant des règles strictes concernant le déroulement de l'installation en vue de ne pas éveiller les soupçons. Cet engagement inédit et cette mise en danger des deux élus s'inscrivent dans un resserrement du groupe autour de quelques habitants et des deux soutiens les plus impliquées auprès des familles. Le format de la réunion est marqué par une relation de cordialité et par une discussion pratique et collaborative sur la meilleure manière de mener à bien l'installation. La communication entre les deux élus et les habitants se noue naturellement autour de la description des parcelles sur la carte en lien avec une connaissance partagée du quartier et ne nécessite pas de traduction formelle. Les deux élus affichent leur volonté de s'adresser directement aux habitants en vue d'aborder des questions pratiques et de transmettre les consignes sur le plan d'installation. La nécessité de transmettre des informations concrètes sur les modalités de déménagement et l'enjeu de ne pas ébruiter la solution proposée a pour effet d'évincer le groupe des soutiens élargi et de conserver la seule présence d'un petit groupe d'habitants proches des soutiens. Tout au long de la discussion les deux élus insistent de manière implicite sur le caractère non officiel et illégal de la solution proposée et sur la nécessité de bien suivre les consignes d'installation et de ne pas parler du déménagement. Malgré le caractère illégal et officieux de la solution, ils mettent à disposition leur connaissance et leur capacité à manœuvrer les services municipaux pour mener à bien l'opération de déménagement. Ils s'engagent dans diverses activités de contention des éventuelles alertes qui pourraient faire échouer le plan d'installation comme faire la sourde oreille aux plaintes des voisins du quartier, suspendre le chantier de l'agglomération, neutraliser la surveillance du site et retarder puis solliciter l'intervention de la police municipale. Ils mènent un travail en amont de discussion avec les services municipaux, de négociation avec l'agglomération pour le report de la vente, d'intervention auprès des agents municipaux pour arrêter les travaux. Notons que cette

posture de complicité officieuse et de mise à disposition des services municipaux est assortie d'un refus d'officialiser la négociation et l'installation et par un engagement ferme à ne parler à personne des tractations en cours. Ce refus d'un accord formel est exprimé à plusieurs reprises par la crainte de l'élu du quartier qui est en première ligne face aux récriminations des voisins. Par ailleurs il ne peut pas compter avec l'appui de sa majorité municipale du fait de l'informalité de cet arrangement et de la mise à distance de la posture officielle de la mairie qui affiche sa fermeté face à la présence de bidonvilles. Notons que ce sont les deux élus qui incitent les habitants à procéder à une occupation illégale alors que ceux-ci souhaiteraient avoir une autorisation officielle et affichent leur crainte de se retrouver de nouveau dans l'illégalité et d'avoir à faire face à une nouvelle expulsion.

Malgré la déception et les premières réactions de réticence face à la solution proposée, les habitants vont tout de même mettre en œuvre le plan indiqué par les deux élus et aller installer deux baraques le lendemain (vendredi soir) dans la parcelle attenante au *platz*. La réalisation de l'installation va encore être marquée par quelques rebondissements sur lesquels nous allons nous concentrer dans la partie suivante.

3. Échafauder un plan pour le déménagement : conspiration et petits arrangements

Comme convenu les habitants se rendent dans le terrain mitoyen pour construire une baraque durant la nuit du vendredi au samedi et se replient dans le *platz* pour attendre la validation de l'occupation par la police et l'écoulement du délai de deux jours nécessitant une procédure du propriétaire.

Séquence 6 : Visite dans le *platz* et discussion sur le déménagement - 7 mars

Samedi 15h00, j'arrive sur la place et je me pose sur les bancs pour discuter avec Cristina et Simona.

Céline - Ça s'est bien passé l'installation des baraques hier soir ?

Cristina - Oui regarde c'est là-bas.

Simona – Non c'est pas bien. Moi je veux pas aller là-bas, je veux rester de ce côté.

Cristina - La mairie elle a fait ça pour nous.

Simona - Et pourquoi ils nous laissent pas ici ? Et si la police elle vient ici ?

A côté de nous un vieil homme maigre habillé en survêtement et assis dans un fauteuil roulant a du mal à respirer. Un jeune homme du *platz* est près de lui et me demande d'appeler les pompiers.

Un peu plus tard, Marcel sort du *platz* pour me saluer et prenant un air conspirateur m'invite à m'approcher pour venir voir la première baraque par l'ouverture dans la palissade.

Céline - C'est bien ça a marché les baraques bravo !

Marcel – Oui c'est bon ça marche. Tu viens boire un café à la maison ?

Cristina, Simona, Marcel et moi entrons dans le *platz*.

Simona – Pourquoi vous pensez que c'est mieux là-bas ? Moi je pense que c'est mieux si on reste ici.

Céline - Oui mais ici il va y avoir l'école. Quand on a vu la mairie, on a essayé de leur dire que vous voulez rester ici et de demander de mettre l'école à côté.

Simona – Ici nous avons le papier du juge. Et là-bas on n'a rien du tout, ce n'est pas bon pour nous.

Céline – Oui je sais bien. Et vous voulez pas déménager là-bas ? Oui je comprends, tu as raison.

Simona - Non, on veut rester ici parce que là-bas c'est illégal, on n'a pas le papier du juge.

Céline – On peut leur redemander qu'il nous donne un papier, pour être sûr qu'on peut rester.

Simona – Hier Denis et Mathieu ils sont venus ici et tout le monde leur a dit nous on veut pas aller là-bas. Et ils ont demandé pourquoi. Et on a dit vous avez décidé seulement à quatre ou cinq personnes, et après nous on a discuté entre nous et on n'est pas d'accord pour aller là-bas ? Je lui ai dis c'est pas bien pour nous.

Céline - Oui il n'y a pas de sécurité que vous pouvez rester, vous avez pas le papier du juge, je comprends. Je peux essayer d'appeler Denis pour lui dire.

Simona – Là ce qu'ils ont proposé ce n'est pas une solution. Et c'est illégal.

Céline – On peut essayer de discuter mais là ils veulent construire l'école.

Marcel – Il faut que la mairie fasse l'école de l'autre côté et nous on reste ici.

Céline laisse un message à Mathieu et à Denis pour leur dire que les familles préfèrent rester ici.

Puis elle téléphone à Nadine pour avoir son avis, et lui laisse un message pour l'informer que les familles du terrain sont parties pour rester ici parce qu'ils ont une garantie du juge.

Céline (au téléphone avec Mathieu, il me rappelle qu'il est en vacances et me demande de lui décrire la baraque) – ça va il y a une baraque à coté, mais en fait je suis avec Marcel et Elena et là les gens d'ici n'ont pas envie de bouger (il me dit qu'ils en ont déjà discuté hier quand il est passé au terrain). Ce serait pas possible de faire une convention comme quoi ils peuvent rester parce qu'ils sont vraiment inquiets. Et après est-ce que c'est pas possible de changer et de faire l'école de l'autre côté, c'est à peu près équivalent en surface. Vous pouvez pas vous engager car c'est un truc illégal je comprends. Eux ils ont peur de faire tout ça pour rien, parce que c'est quand même un gros boulot de tout déménager et de ne pas être sûrs de pouvoir rester tu vois. Ils sont pas assurés de pouvoir rester jusqu'en septembre, si le propriétaire porte plainte là le 15 mars, on peut tirer trois mois avec l'audience en demandant un report mais ça nous amène au mois de juin, il y a rien de sûr. Après c'est une relation de confiance, moi j'essaie de vous faire confiance mais je sais pas si tous les gens ils sont prêts à vous faire confiance, enfin le 48 heures c'est vous et c'est encore dans la tête des gens. Eux ils sont pas chauds et ils disent que c'est pas légal. Par rapport au ressenti des gens, là, c'est pas sûr que ça marche, moi je te cache pas que ça m'inquiète aussi.

Marcel – C'était qui le téléphone ? qu'est-ce qu'il a dit ?

Céline – C'était Mathieu. Il a dit qu'on peut pas changer et faire l'école à côté. Lui il est parti et il revient lundi et on discutera. Et la police va venir lundi pour voir la baraque.

Mihai - Quand la police elle arrive nous on va faire quoi ?

Céline - La police va venir et elle va faire un papier pour dire que c'est occupé depuis deux jours.

Mihai - Mais comment il va savoir que la baraque elle est là depuis vendredi.

Céline - C'est vous qui allez leur dire que vous habitez ici depuis vendredi.

Mihai – Donc nous on va mettre une famille là-bas et attendre la police, mais moi je crois que ça va pas marcher. Et si ça marche pas on va faire quoi ?

Céline – Si ça marche pas vous pouvez revenir sur le *platz* ici.

Mihai – Là lundi matin les personnes qui travaillent sur le chantier ils vont tout de suite appeler la police. Il faut faire un papier et toi tu peux dire que tu as vu la baraque ?

Céline - Oui moi je peux dire que je l'ai vue, mais vous aussi vous dites que vous habitez ici depuis vendredi.

Simona – Céline, quand la police va venir, elle va prendre les personnes et les emmener en Roumanie.

Céline – Non mais il faut mettre des personnes qui ont une carte de séjour. Tout le monde a eu une OQTF ? il y a bien des personnes qui ont des papiers ?

Mihai - Moi je crois pas qu'on peut lui faire confiance, là-bas ça va pas marcher.

Céline - Mais moi aussi j'ai peur que ça marche pas.

Mihai - Pourquoi il a pas donné un papier ?

Céline - Mais parce qu'il peut pas c'est illégal, ils peuvent pas dire que c'est la mairie. Et après si on voit que ça marche pas, on peut retourner les voir et refaire une manifestation.

Lors de ma visite le samedi après-midi les habitants se montrent à la fois satisfaits de la réussite de l'installation de la première baraque et inquiets de l'incertitude sur la possibilité de rester sur le nouveau terrain. Plusieurs habitants, notamment Marcel le chef de *platz* et Elena qui est très impliquée dans la mobilisation mais n'était pas présente à la dernière réunion, contestent la solution proposée par la mairie et expriment leur refus de déménager sur le terrain mitoyen. Ils mettent en avant à la fois le retour vers l'illégalité alors que le terrain actuel est protégé par le jugement du tribunal et la perte de confiance envers les élus. L'argument de la légalité est mobilisé avec force et récurrence ici par les habitants, pourtant considérés comme occupants sans droit ni titre au regard de la loi, face à l'incitation des élus qui sont perçus comme initiateurs et complices d'un retour à la transgression de la loi. Face à ce climat de doutes et de contestation les soutiens tentent de négocier de nouveau par

téléphone avec le directeur de cabinet malgré la consigne de ne pas le déranger car il est parti en week-end en famille. Celui-ci prend d'abord des nouvelles de l'installation, puis il répète les contraintes déjà exprimées à la réunion et insiste sur la nécessité de réussir à tenir le délai de deux jours pour valider l'occupation. Les soutiens jouent ici une fonction de médiation entre les élus et les habitants, d'un côté en rassurant les familles et en se portant garant de la confiance à accorder aux élus, et de l'autre en tentant de faire admettre la décision malgré les réticences des habitants. La relation de négociation entre élus et habitants reste ouverte, incertaine et tributaire d'un compromis conditionné par une confiance réciproque chancelante. Au fil des interventions des habitants, la décision de déménagement n'est jamais complètement validée et sans cesse remise en question, et la tentative de négociation est constante et illimitée. Notons que cette contestation peut se poursuivre par des reproches et des critiques après la réalisation de l'opération, ici la baraque est déjà installée ce qui valide l'accord des habitants mais certains continuent de contester cette décision.

Les discussions informelles dans le *platz* peuvent être décrites comme un espace de contestation en coulisses des décisions prises à quelques-uns au nom du collectif. Cette séquence nous incite à reformuler la ligne de partage entre représentation et émancipation d'une part, et entre coulisses et scène de la délibération publique d'autre part. Les habitants qui étaient présents à la réunion à la mairie n'ont pas exprimé sur le moment leur réticence face à la solution proposée par les élus. Leur perplexité face à la réussite du déménagement va s'exprimer dans l'espace du *platz* encouragée par un effet d'entraînement collectif et par l'affirmation d'une posture légaliste valorisant le droit à rester en place validé par le tribunal. Ces pratiques de contestation produisent un effet de non achèvement du processus de délibération et de prise de décision et un effritement constant des décisions collectives par les habitants. À chaque étape de la négociation, la discussion reste partagée entre rester dans le *platz* actuel et construire l'école à côté ou accepter de partir sur le terrain mitoyen pour laisser la place à l'école. La prise de décision n'entre pas dans un processus linéaire ici, il n'y a pas une seule solution au problème qui est validée par tous mais plusieurs opportunités et propositions et une réponse pratique qui apparaît au final dans la mise en œuvre et le tâtonnement au gré de plusieurs tentatives. Par ailleurs malgré une perspective centrée sur les

tractations des habitants et des soutiens, le suivi des négociations donne accès en miroir aux deux côtés de la délibération et à la complexité des relations, des contraintes et des prises de décision de part et d'autre. Si l'on définit habituellement l'espace des coulisses comme un lieu d'évitement (Eliasoph, 1998) ou de contestation (Véniat 2015) en marge ou en opposition de l'espace de délibération publique, il convient ici de complexifier cette lecture au regard des transactions engagées par les acteurs. D'abord l'espace de délibération publique que pourrait constituer les réunions à la mairie avec les élus se fond lui-même dans l'espace des coulisses du fait de l'illégalité de la solution proposée, du resserrement du format de discussion et de l'impératif de ne pas ébruiter l'affaire. Le processus de publicisation et de diffusion de la mobilisation porté par le collectif de soutien décrit dans le chapitre précédent est remis en cause par la nécessité de garder le secret et de ne pas informer les cercles périphériques de la solution envisagée avant le succès de l'opération. Cet espace des coulisses se caractérise ainsi par une imbrication de plusieurs cercles de secret et s'inscrit dans une ambiance de conspiration partiellement partagée par les habitants mais dont seulement quelques-uns sont au cœur des décisions et de l'action. La relation de collaboration et de complicité entre habitants, soutiens et élus produit ainsi une communauté de circonstance en vue de la recherche d'une solution et du succès du déménagement secret.

En parallèle du resserrement du cercle des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du déménagement secret on peut observer également un basculement du lieu des réunions vers le *platz* et non plus seulement à la mairie. Le vendredi en fin d'après-midi juste avant la réalisation de l'installation nocturne, Mathieu et Denis se rendent dans le *platz* pour s'assurer de la bonne compréhension des consignes et pour apporter leurs encouragements aux habitants. Par la suite les deux élus vont adopter une communication différente en lien avec leur statut et leur plus ou moins grande proximité avec les voisins du quartier. Mathieu se rend directement dans le *platz* pour discuter des modalités pratiques avec quelques habitants qui sont désignés comme responsables de l'installation et du déménagement, alors que Denis l'élu du quartier privilégie les échanges par téléphone pour éviter d'avoir à venir sur place du fait de sa crainte d'être vu avec les habitants et de recevoir des reproches de la part des voisins du quartier. Du côté des habitants on relève également un changement d'interlocuteurs, alors que

les premières séquences de mobilisation étaient très centrées sur la personnalité de Marcel le chef de *platz*, les dernières réunions portant sur la mise en pratique du déménagement et la stratégie à adopter sont animées davantage par des hommes du *platz* (Mihai et Costel) proches des soutiens et qui seront désignés comme responsables du chantier par les élus. De plus les rencontres dans le *platz* se tiennent dehors au milieu de la cour avec tous les habitants et plus seulement dans la baraque du chef en petit comité avec les soutiens. On peut noter également la place prise par les femmes (Cristina et Simona) dès le début de la mobilisation au moment de l'annonce de l'expulsion, leur présence régulière à toutes les réunions et leur implication dans la délibération et la prise de décision. À mesure que se profile la proposition du déménagement, on assiste à un resserrement des interlocuteurs concertés en lien avec leurs compétences techniques (les hommes du terrain qui vont construire les baraques) ou en lien avec leur degré d'implication et leur relation de sociabilité (les femmes qui sont proches des soutiens).

Dans cette séquence on relève que la consigne de discrétion formulée à plusieurs reprises par l'élu du quartier inquiet des réactions du voisinage n'a pas vraiment été respectée. Si la présence visible des habitants sur la place le samedi après-midi est plutôt habituelle et favorisée ici par le temps ensoleillé, la visite des pompiers qui viennent emmener le vieil homme en insuffisance respiratoire et les allers et venues du chef de *platz* qui s'approche de la palissade pour me montrer la baraque vont être perçus comme des mouvements inhabituels qui vont éveiller les soupçons des voisins. Par ailleurs le positionnement de la baraque en plein milieu du terrain va accroître la visibilité de la nouvelle installation et susciter une réaction immédiate de la part d'une voisine hostile aux roms qui habite à l'étage dans l'immeuble juste en face du terrain, comme le rapporte l'élu du quartier dans la conversation téléphonique ci-dessous.

Séquence 7 : Conversation téléphonique avec Denis l'élu du quartier – 7 mars soirée

Un peu plus tard dans la soirée du samedi, Denis l'élu du quartier me téléphone pour me donner les dernières consignes à transmette aux habitants.

Denis - Je t'appelle pour que tu te mettes en rapport avec les familles.

Céline – Oui j'étais au *platz* tout l'après-midi et là je viens de rentrer, mais je peux les appeler.

Denis - Moi je peux vraiment pas y aller parce qu'ils ont déjà été repérés.

Céline – Ah c'est vrai tu as eu des nouvelles ?

Denis – Oui comme je craignais, une habitante m'a appelé ce matin et m'a laissé un message, j'ai pas décroché, et elle m'a envoyé des photos.

Céline – Ah mince, du coup là où elle est la baraque elle est très visible, elle est en plein milieu du terrain et on la voit par les ouvertures de la barricade.

Denis – Oui c'est complètement con. Moi je fais le mort donc je peux pas me pointer là-bas. Donc là il faut qu'ils arrêtent de construire et la seule chose qu'il y a à faire par exemple cette nuit ce soir à partir de 22h00, ils y vont discrètement en longeant les barricades, ou ils y vont même plus tard, et il faut simplement mettre quelques meubles à l'intérieur, un peu de bouffe, mettre des trucs qui justifient que c'est habité depuis un petit moment.

Céline – Tu l'as vu la baraque, ça suffit ? En fait il y a une seule baraque.

Denis – Oui ça suffit, il faut arrêter de prendre des risques, c'est inutile maintenant. Et surtout il faut leur dire qu'après ils ne traînent pas sur la place mais qu'ils restent bien sur le terrain.

Céline – C'est vrai qu'aujourd'hui, on y était avec les filles et un autre habitant et en plus il y a un vieil homme roumain qui dort sur la place et qui s'est senti mal, donc on a appelé les pompiers, donc ça faisait un peu de mouvement.

Denis – Parce que là la voisine elle m'a dit qu'il y a pleins de roms sur la place, et je sais que c'est quelqu'un qui est capable d'appeler directement les flics tu vois.

Céline – Mais en fait cette dame c'est qui ?

Denis – C'est une habitante du quartier.

Céline - Et elle t'appelle en tant qu'élu du quartier pour cafter quoi.

Denis – Oui c'est ça, elle m'appelle d'habitude quand il y a des problèmes sur le quartier et la plupart du temps moi je lui réponds instantanément donc là tu vois ça fait un peu bizarre.

Céline – Et on se posait une autre question : lundi quand les flics vont passer, il faut quand même qu'il y ait des gens dans la baraque ?

Denis – Oui mais ça on l'organisera lundi.

Céline – Mais ils passeront pas lundi matin à l'aube, ils vont passer dans l'après-midi ?

Denis – Comme on veut, ça on l'organise lundi et on prendra contact avec vous.

Dans cette séquence les craintes de l'élu du quartier sont confirmées ici par la réaction immédiate d'une voisine qui habite un appartement en hauteur donnant sur la place et qui a passé sa journée à épier les allers et venues des habitants et a même pris des photos de la baraque pour informer la mairie. Cette attitude de dénonciation et d'hostilité s'inscrit par ailleurs dans un climat de tensions dans le quartier en lien avec la présence d'autres activités comme la vente à la sauvette ou la consommation d'alcool sur la voie publique qui sont perçues comme des nuisances par certains habitants en mal de tranquillité. Face à cette réaction vive, hostile et immédiate, l'élu du quartier réitère l'impératif de discrétion déjà formulé en réunion en insistant sur l'alerte donnée par la voisine du quartier et sur le risque d'échec de l'installation si celle-ci appelle la police. Il formule les dernières consignes à transmettre aux habitants pour attester que la baraque est habitée depuis vendredi. Il s'engage de son côté à contenir les plaintes du voisinage en usant du prétexte du week-end pour faire la sourde oreille et laisser traîner la réponse à apporter à la voisine hostile. Il prend le risque de compromettre sa relation de cordialité avec la voisine avec laquelle il partage habituellement un dialogue fluide et réactif et qui est perçue comme une personne très impliquée dans le quartier.

Malgré les précautions prises par les habitants et la préparation concertée du plan en lien avec les deux élus, cette première tentative d'installation va se solder par un échec et donner lieu à une autre stratégie qui sera décrite dans la séquence ci-dessous mettant en scène une réunion dans le *platz* le mercredi suivant.

Séquence 8 : Réunion dans le *platz* avec Mathieu et exposé du nouveau plan - 11 mars

Environ une heure avant la réunion j'arrive dans le *platz* et discute avec Simona et Cristina dans la baraque de cette dernière.

Céline - Nadine m'a raconté que la baraque a été cassée pendant la nuit. Vous avez dormi dedans, tu as dû avoir peur.

Cristina – Oui vers 3 ou 4h00, il est venu un grand noir avec un chien pour nous dire « sors d'ici ».

Céline - C'était un gardien ?

Cristina - Non il était pas habillé comme un gardien, je sais pas, je lui ai demandé qui lui a dit de venir et de nous laisser tranquille, et il a crié « sors d'ici, vite ! »

Céline - C'est pas ni la police, ni un gardien, il y a bien quelqu'un qui lui a dit.

Costel – Peut-être c'est la sécurité qui surveille le chantier.

Cristina – Non la police elle vient si on les appelle et ils viennent plus nombreux, et ils t'emmènent dans le camion. C'est Marcel qui m'a envoyé dans la baraque parce qu'il a dit que toi tu parles bien français, tu as des papiers et tes enfants ils vont à l'école. Et après il est venu le grand noir.

Céline - Tu es partie là-bas avec les enfants, mais ça va tu as pas eu trop froid ?

Cristina - Oui je lui ai dit à Marcel qu'il fait froid, et j'ai pas pris la petite, je l'ai laissée ici. Je pense que maintenant tout le monde veut rester ici. La prochaine fois il faut pas me mettre là-bas…

Céline - Tu es courageuse. Mais c'est dommage que ça n'a pas marché. Ce serait bien qu'ils nous disent, vous restez ici et on fait l'école là-bas. Bon je vais passer voir Marcel, tu me rejoins après.

Simona m'accompagne, en chemin nous rencontrons Nadine qui vient d'arriver.

Nadine - J'espère que la solution sera mieux, Mathieu m'a dit qu'on a un nouveau plan depuis la dernière fois.

Un peu plus tard Mathieu arrive dans la cour et sert les mains de tous.

Mathieu – Ce serait bien qu'on puisse se voir suffisamment nombreux mais pas trop non plus… On peut se mettre à l'intérieur ?

Elena - Ici dehors c'est mieux on est nombreux, dedans il n'y a pas de place.

Mathieu - Je viens pour vous dire qu'on remercie les gens d'ici d'avoir fait les choses vendredi. Et on sait que dimanche matin il y a eu un problème, il y a eu deux agents de sécurité et un chien qui sont venus. On a cherché à savoir d'où ça venait mais on ne sait pas.

Marcel – C'est deux noirs qui sont venus, la sécurité qui est venue ici ça fait partie des travaux.

Mathieu - Nous normalement on pourrait presque porter plainte parce que le terrain-là ils sont pas chargés de le surveiller et ils n'ont pas le droit de rentrer. Enfin le problème qu'on a c'est qu'on doit trouver une autre idée et recommencer, parce que nous on veut toujours faire deux choses, on veut construire l'école ici et on veut que le délai pour les familles soit respecté. Donc on a un autre plan, et ce plan je vais vous l'expliquer, mais je souhaite l'expliquer à dix personnes et peut-être pas à tout le monde. Mais c'est à vous de décider si vous pensez que tout le monde doit entendre et après vous pourrez le dire aux autres... (Puis évaluant le petit cercle formé autour de lui) Bon là on se connaît presque tous, donc on y va je fais ça ici. (Il prend un bâton et se met à dessiner un plan du terrain sur le sol.) Il faut que la *platz* ici elle vienne là. Pour vous c'est une sécurité parce qu'on vous dit pas « vous abandonnez ça », mais on dit « vous partez seulement si ça c'est sûr » (en montrant les deux terrains sur le plan). Ici demain il y aura une cabane, ça veut dire que demain soir dans cette cabane il faut mettre des matelas, des meubles, de la nourriture. La cabane elle sera ouverte, donc il faudra l'aménager comme si ça faisait longtemps qu'elle est habitée. Donc ça prend pas longtemps, ça prend trente minutes. Et là la police quand elle va passer elle va constater qu'il y a des gens qui sont installés. Après nous si on a le constat de la police municipale, ça fait deux jours donc on peut pas dire aux gens de partir. Et après nous on vous dira quand il faudra commencer à construire les autres cabanes, donc ça se fait petit à petit. Le mouvement entre ici et ici il va se faire par-là (en montrant le fond du *platz* sur le plan). Le problème c'est que si on entre par là, ça va se voir et ça va faire du bruit et ça on veut pas. Après pour déménager peut-être qu'on ouvrira mais là pour l'instant on peut pas. (En s'adressant à Cristina) Est-ce que tu as vu par où ils sont rentrés les deux gardiens ?

Cristina - Moi je dormais avec les enfants, je sais pas.

Mathieu - Oui mais après tu les as vus partir ? Ils sont partis par où ?

Cristina – Moi j'ai pas vu, j'ai crié « non partez d'ici, laissez-moi tranquille ! ».

Mathieu – Oui tu as pas regardé je comprends bien… Bon on va faire par étape. Moi je reviens

lundi pour bien expliquer les étapes et pour vous dire si on a bien le constat de la police. Après on pourra commencer. La première chose à faire demain dans la nuit c'est de mettre des affaires dans la cabane. Et après demain en fin d'après-midi, il faut qu'il y ait des gens dedans pour le constat. Et la troisième chose c'est que samedi il faut apporter le matériel pour préparer la suite du mouvement. Donc là on est capable d'apporter la garantie que là c'est sûr en faisant étape par étape. Et on a besoin que le déménagement soit terminé pour mercredi, donc ça fait quatre jours, c'est pas beaucoup mais c'est jouable.

Nadine - Et pour la vidéo surveillance c'est réglé ?

Mathieu - Ce qui est sûr c'est qu'elle n'est pas visionnée là, elle ferme à 22h et reprend à 7h et après je sais pas où vont les images, je crois savoir que ça appartient à la Sncf. Là il y a un lampadaire et la caméra elle est dedans c'est un truc à 360°.

Céline – Mais il y en a qui sont pas d'accord et qui ont peur que le papier du tribunal ça marche pas de l'autre côté.

Mathieu – Je comprends, une fois qu'on a les 48 heures ça va être une histoire de tribunal donc il y a plus la police, et après il y aura une plainte.

Nadine - Pas trop vite parce que c'est du boulot après de faire des AJ…

Cristina – Moi je veux pas refaire la même chose avec mes enfants, nous on a eu peur et on veut pas recommencer.

Mathieu – Je comprends, on va le garantir étape par étape, on va faire les choses dans l'ordre.

Nadine – Mais tu reprends la même chose, ça risque de pas marcher.

Mathieu - Sauf que là tu n'as pas le problème de construire et de te faire détruire ta baraque.

Céline – C'est vous qui allez mettre la baraque ?

Mathieu - Alors c'est pas nous qui la faisons, elle sera déjà posée. C'est une base chantier en fait.

Céline - Ah d'accord tu vas demander aux gars du chantier à côté d'installer une baraque ici. C'est bien là c'est plus sûr, ça fait plus officiel.

Nadine - Et donc tu leur demandes juste d'apporter de la nourriture.

Mathieu - Oui ça ils ont bien compris c'est bon. Comme ça il y a pas le risque de se faire casser

la baraque, et après ça je suis à court d'idées…

Nadine – Et est-ce que tu penses pas qu'il vaudrait mieux pas la mettre là derrière la palissade, parce que là elle sera bien en vue et les voisins risquent de voir et d'appeler Denis.

Mathieu - Mais là c'est pas possible parce qu'il y a des histoires de réseaux, ils doivent faire passer des tuyaux.

Nadine - Et donc la première maison elle sera à qui ?

Marcel – C'est pour Céline et Nadine, vous venez habiter avec nous ici.

Nadine – Ça paraît plus grand à côté, il faudrait pas qu'il y ait d'autres personnes qui s'installent.

Mathieu - C'est plus grand mais c'est mal foutu, il y a un tas de gravats au fond. Mais nous dès qu'on a le constat de police, on sera plus à l'aise pour venir aider et vous dire comment installer… mais ce bordel a pris déjà beaucoup de temps et a occupé beaucoup de gens.

Céline - Et après si on peut avancer sur l'accompagnement social.

Mathieu - Oui ça la dimension diagnostic on a une proposition d'intervention du préfet sur un programme d'insertion, on va pouvoir le mettre en application facilement.

Nadine – Bon vous respectez pas toutes les obligations, parce que vous les envoyez à côté, mais c'est pas pour toi parce que j'ai l'impression que tu cherches des solutions mais que tu n'es pas suivi par tout le monde et c'est pas facile...

Mathieu - Sur ce point moi j'ai un mandat c'est respecter le jugement et faire construire l'école.

Céline - Mais ce mandat il est porté, il y a pas des élus qui vont chercher à…

Mathieu – Non, non, je comprends ce que tu veux dire.

Nadine – Tu leur demandes vous partez tout doucement et de pas se montrer…

Mathieu - Il ne faut pas se montrer jusqu'au constat de la police.

Nadine - C'est dommage que vous assumiez pas complètement et de dire l'agglo nous prête le terrain pendant huit mois.

Mathieu - Non mais ça on peut vraiment pas le faire.

Céline - Oui parce que ça grille la vente… Sachant que nous on a moins de légitimité sur le

terrain d'à côté, ici on est protégé par la décision de justice, c'est surtout ça la crainte.

Mathieu - Je comprends bien, c'est une question de confiance. Et le fait de faire par étape ça va asseoir la confiance.

Nadine - Bon on va surveiller les opérations…

Mathieu nous salue et repart.

Simona inquiète - Qu'est-ce tu penses toi Céline ?

Céline - Il faut essayer de le faire, on doit essayer de leur faire confiance.

Au début de la séquence Cristina me raconte comment elle s'est faite évacuer de la baraque avec ses enfants dans la nuit de dimanche à lundi par un agent de sécurité. Elle exprime la surprise et la frayeur qu'a suscitées cette intervention en mentionnant la corpulence et la couleur de peau du jeune homme et en insistant sur son attitude agressive et sur la présence d'un chien. Précisons que si la mention de la couleur de peau peut être perçue ici comme une expression de racisme, elle fait implicitement référence pour elle à un épisode d'agressions violentes perpétrées par des jeunes du quartier quelques mois auparavant et plus généralement aux attitudes de racisme à l'école vécues par ses enfants au quotidien. Malgré toutes les précautions prises par les habitants et en dépit des services mis à disposition par les élus, l'installation a échoué à quelques heures du délai permettant de valider l'occupation illégale sans que l'on sache qui est à l'origine de l'intervention du gardien. Même le directeur de cabinet se montre surpris et contrarié de cette intervention qui d'après lui n'a pas été ordonnée par la mairie ni par le propriétaire. En réaction à cet échec celui-ci va se montrer déterminé à ne pas laisser tomber l'objectif de libérer le terrain et de mener à bien le déménagement. Pour cela il va de nouveau mettre à disposition ses compétences de pilotage des services municipaux cette fois pour faire installer une cabane de chantier sur le terrain à occuper. Cette première construction validée officiellement par la mairie et le propriétaire sera ensuite utilisée comme première baraque du *platz* pour attester de l'occupation et ouvrir la voie au déménagement des autres baraques. Notons ici que si cette nouvelle proposition paraît plus officielle dans sa forme avec l'assurance de ne pas pouvoir détruire le module de

chantier, elle ne l'est toujours pas dans le fond. Cette nouvelle installation n'a pas été demandée, discutée et votée officiellement par l'ensemble des acteurs municipaux mais elle s'inscrit dans une activité de bricolage et de tâtonnement en lien avec les services chargés de la voirie et du domaine foncier. Mathieu se concentre sur son objectif de faire respecter le compromis informel conclu avec les habitants et pour cela il évalue différentes stratégies sans en référer à sa hiérarchie ni aux élus qui sont censés valider ses prises de décision. Ce défaut de communication délibéré et la nécessité de conserver un format de discussions informelles et secrètes va permettre d'aboutir à un succès du déménagement. Mais il devra par la suite être converti en un processus de reformulation de l'histoire et de dépublicisation en vue de ne pas récolter des critiques des élus mis à l'écart de la confidence et surtout des candidats du parti d'opposition qui affectionnent le sujet des nuisances et de la sécurité pour critiquer la politique jugée laxiste de la majorité en place.

Suite à l'annonce de cette nouvelle proposition d'installation les habitants continuent de se montrer angoissés et sceptiques quant à la réalisation du déménagement. D'un côté ils reconnaissent les efforts engagés par le directeur de cabinet qui prend la peine de venir dans le *platz* leur présenter la nouvelle stratégie et de se mettre en danger pour mener à bien l'installation. De l'autre ils ont encore du mal à exprimer leur confiance envers les manœuvres des élus et la réussite de l'opération comme en atteste la dernière remarque de Simona. Malgré cette réticence encore perceptible lors de cette dernière réunion les habitants vont mettre en œuvre le nouveau plan et aller installer des affaires le lendemain soir dans la cabane de chantier. Cette fois cette nouvelle occupation ne sera pas repérée et dénoncée par la voisine du quartier qui risque moins d'être inquiétée par la présence d'une simple base de chantier dans un terrain en travaux, et qui n'est pas non plus alertée par les mouvements des habitants qui vont jouer le jeu de la discrétion. La police ne sera sollicitée par le directeur de cabinet que le lundi matin laissant ainsi la nouvelle installation passer le week-end et dépasser le délai de deux jours. Le lundi matin Mathieu téléphone directement à Costel pour l'informer du passage de la police et celui-ci va s'installer dans la baraque avec son beau-frère en vue de faire constater l'occupation illégale et de déclencher la procédure de plainte du propriétaire.

Mise au courant de la réussite de l'opération par Mathieu et par Elena, je passe faire

une visite sur le chantier du nouveau terrain le lendemain.

Séquence 9 : Chantier du nouveau *platz* - 17 mars

Je passe par l'entrée de l'ancien *platz* pour aller saluer Cristina et Simona. Il y a déjà plusieurs maisons qui sont détruites et dont les planches ont été disposées sur le sol prêtes à être déplacées vers le terrain d'à côté. Dans la baraque de Cristina des valises de fringues prêtes à être emportées dans le nouveau *platz*. Derrière moi trois hommes portent des planches clouées sur une ossature en bois qu'ils s'apprêtent à transporter de l'ancien *platz* au nouveau chantier. Je traverse le fond du *platz* pour me rendre sur le nouveau terrain voir l'avancement du chantier. Là je salue des ouvriers municipaux qui sont en train d'installer une nouvelle palissade pour séparer le nouveau *platz* du chantier de construction de l'école. Ils plaisantent avec moi et me disent gentiment qu'on pourra récupérer les tôles et le bois de l'ancienne palissade. Le nouveau terrain s'étire tout en longueur sur deux niveaux et est parsemé çà et là de tas de gravats et de sable. La baraque de chantier est installée dans un coin dans la partie haute et deux maisons accolées sont déjà construites dans la partie basse près de la place. Le long de la palissade l'emplacement des nouvelles baraques est délimité par des planches assemblées en carré au sol. Je m'approche des deux baraques déjà construites et je salue Simona qui supervise le chantier. Elle me dit fièrement que c'est sa maison et que la baraque attenante sera celle de sa tante. Je salue Mihai et Costel en train de monter la deuxième baraque et je les complimente pour leur travail. Mihai me dit que Mathieu est déjà passé pour demander quand le chantier sera fini. Quatre jeunes du *platz* se faufilent par l'ouverture de la palissade entre la voie ferrée et la partie haute du nouveau terrain en transportant des planches et des morceaux de mur. Un peu plus tard je croise Marcel venu prendre des nouvelles du chantier et donner ses consignes. Il me demande si je peux aller discuter avec le chef de chantier de l'école sur le terrain à côté pour pouvoir ouvrir une plus grande ouverture dans la palissade entre les deux terrains, que ce serait plus commode pour déplacer les planches des baraques car là ils ont seulement un espace très étroit près de la voie ferrée. Je m'approche des ouvriers avec qui j'ai déjà discuté et je leur expose la requête de Marcel. Le plus âgé, sans doute le chef de chantier, me dit qu'ils ne peuvent pas prendre la décision d'ouvrir la palissade. Je téléphone à Mathieu pour lui transmettre la demande et savoir s'il peut intervenir auprès des ouvriers. Je lui passe le chef de chantier au téléphone et celui-ci lui répète la consigne qu'il a reçue de ne pas toucher à la palissade.

Mathieu lui demande d'élargir simplement l'ouverture du côté de la place pour permettre de laisser passer les hommes du *platz* avec les planches. Puis il nous indique ensuite qu'on peut maintenant déplacer les matériaux en passant par la plus grande ouverture du côté de la place car il n'y a plus de risque d'expulsion et ce sera plus rapide pour avancer sur le chantier.

Après avoir fait l'objet de diverses négociations et contestations et essuyé un premier échec d'installation, le déménagement peut enfin être réalisé sereinement et le chantier du nouveau *platz* avance à un bon rythme dans une ambiance conviviale et studieuse. Les hommes du *platz* sont à pied d'œuvre pour monter les baraques dans le délai accordé par la mairie et les deux élus suivent l'avancement des travaux afin de lancer le chantier de l'école le plus rapidement possible. Comme en atteste la présence des deux ouvriers qui installent la palissade du terrain de la future école, en réalité les travaux des deux chantiers ont lieu simultanément et cohabitent sur le même espace. Cette coprésence permet même de mettre en œuvre des petits arrangements entre les deux côtés par exemple avec la proposition des ouvriers de mettre à disposition les matériaux de l'ancienne palissade et l'accord du chef de chantier pour élargir l'ouverture en vue de transporter les planches vers le nouveau *platz*.

Dans la suite de l'histoire les habitants vont poursuivre la construction et l'aménagement des baraques en vue d'en faire un nouveau lieu de vie et de sociabilité et d'habiter le *platz* comme nous l'avons décrit dans le premier chapitre de la thèse. Concernant la procédure en justice la mairie et le propriétaire tiendront leur engagement de respecter le délai concédé par le jugement et laisseront les habitants occuper le lieu jusqu'à début septembre.

4. Garder le secret pour ne pas perdre la face : vers une dé-publicisation du problème ?

En conclusion de ce chapitre nous allons revenir sur la reformulation de l'histoire déjà évoquée un peu plus haut et sur la nécessité pour les élus et pour les soutiens de continuer à

tenir le secret après la réussite de l'occupation illégale pour ne pas perdre la face face aux autorités municipales et préfectorales et pour ne pas subir les attaques des différents détracteurs de l'équipe municipale. Ce souci de ne pas ébruiter l'affaire du déménagement secret apparaît dès la formulation d'un compromis officieux entre les habitants et les deux élus lors de la phase de recherche du terrain alternatif et de sollicitation informelle des services municipaux. Au cours de la réunion convoquée par les deux élus pour s'assurer que les habitants s'engageront bien à quitter le nouveau terrain au terme du délai accordé par le jugement, on relève déjà une reformulation du problème et une volonté d'éluder l'épisode de l'arrêté d'expulsion ordonné par la mairie.

Séquence 10 : Réunion à la mairie entre habitants, deux soutiens et deux élus - 27 février

Denis, l'élu du quartier rappelle brièvement la situation.

Nadine : Ok donc on en est au même point, et sur la suspension de l'arrêté on n'a pas de garantie…

Mathieu - Cet arrêté pour l'instant il est connu que de nous et c'est pas dans notre intérêt qu'on en parle. (Il me jette un regard complice et crispé laissant entendre qu'il ne faudrait pas que les élus de l'opposition soit au courant car ils pourraient accuser la mairie de ne pas respecter la loi ou de protéger les roms.) Donc l'arrêté il a été notifié aux intéressés. Il y a eu une démarche des familles et de leurs soutiens pour dire à la municipalité que c'est pas possible et la municipalité a répondu ok on le suspend. Et là il faut trouver une solution, ce qu'on a dit on l'a fait. De toute façon, il faudrait en reprendre un, parce qu'un arrêté dont on demande l'exécution trois mois plus tard, ça fait rire le juge. Et là on commence à être interrogé par d'autres personnes sur cet arrêté.

Céline - ça veut dire quoi d'autres personnes ?

Mathieu - ça veut dire que comme on a suspendu la procédure il y a que nous et les intéressés et vous qui sont au courant.

Céline - Non pas que nous, puisque nous on l'a rendu public (regard de reproche de Mathieu). Et c'est parce qu'on l'a rendu public que vous avez suspendu l'arrêté... Même le syndicat de la magistrature est au courant et a publié un communiqué, on peut pas dire que personne est au

courant, excuse-moi...

Mathieu – D'accord je creuse pas là-dessus… (il opine avec un air froncé)

Céline - Et du côté des juristes il y a beaucoup de gens qui s'interrogent justement sur ces procédés-là et sur le fait qu'une décision de justice puisse en annuler une autre.

Nadine - Et vous n'avez pas notifié la suspension, on n'a jamais eu d'écrit.

Céline - On a une simple relation de confiance.

Denis - Bon je comprends la position des soutiens. Aujourd'hui pour nous l'arrêté il est caduc, aujourd'hui on travaille sur la base de la décision de justice du 7 décembre, après on peut toujours épiloguer sur pourquoi il y a eu un arrêté de la mairie.

Dans cette séquence les deux élus sont pris en tension entre leur engagement à mettre en œuvre une stratégie d'occupation illégale en lien avec les habitants et la nécessité de conserver une posture de fermeté pour garder la ligne du discours officiel de la mairie. On relève ici une double partition entre légalité et illégalité, et entre secret et publicisation, qui va entraîner une reconfiguration du discours à tenir sur les épisodes précédents et obliger les acteurs à reformuler l'histoire pour produire une nouvelle version qui sera partagée sur la scène publique. Cependant l'injonction au secret et à la mise en veille de l'épisode de l'arrêté municipal appelée par l'élu ne tient pas face au processus de publicisation déjà engagée par les soutiens. Ces dernières vont justement mettre à profit cette expérience de mobilisation pour justifier leur demande d'engagement plus formel par la délivrance d'une attestation officielle de mise à disposition d'un terrain. Elles vont utiliser ce climat de secret pour faire pression sur les élus tout en ménageant une relation de complicité et en tentant d'atténuer la rancœur associée à l'épisode de l'expulsion. À l'image d'un funambule chancelant sur son fil, les deux élus se retrouvent donc pris entre la pression des soutiens qui exigent un engagement plus formel et leur statut d'acteur municipal qui ne leur permet pas d'officialiser le compromis. Dans la suite de l'histoire, au moment du déménagement puis après l'installation, ce petit cercle d'acteurs pris dans la confidence va devoir conserver et consolider cette posture de conspiration, faire les choses avec discrétion, la jouer fine dans leur prise de parole

publique, savoir jouer un double jeu, entretenir le doute, ne pas faire de gaffes.

Cette tentative de contenir le secret sur les modalités du déménagement va se poursuivre après la réussite de l'occupation et le début des travaux du nouveau *platz* et de l'école. Elle va même devenir plus pressante après le déménagement avec la publication d'un article du journal local relatant la nouvelle installation des habitants et mentionnant au passage les arrangements concédés par la mairie. Malgré le ton bienveillant de l'article et la proximité du journal avec la majorité municipale, cette publication va provoquer une réaction de la part des voisins du *platz* qui vont menacer de venir au prochain conseil municipal et qui vont recevoir le soutien intéressé des élus d'opposition. Suite à cette publication les deux élus engagés dans cette affaire Mathieu et Denis vont téléphoner en urgence aux soutiens pour convoquer une réunion en soirée pour évoquer les tensions avec les riverains et les effets de la publicisation du déménagement et discuter de la conduite à tenir pour ne pas perdre la face. Mathieu et Denis ne veulent pas que leur implication soit rendue publique. Ils rappellent l'ambiance de discrétion et de bricolage autour du déménagement et insistent sur la nécessité de ne pas révéler leur participation. L'élu du quartier doit à la fois contenir les plaintes des riverains et tenir le cap du discours officiel de la mairie d'empêcher les installations de bidonvilles adoptant une posture de schizophrénie nécessaire à la conservation du secret. Les deux élus préconisent d'abord d'attendre que les réactions hostiles s'amenuisent en adoptant une posture de distance, puis ils proposent aux soutiens d'organiser par la suite une rencontre avec les voisins du quartier pour expliquer la situation et tenter de contenir le mécontentement.

Environ deux semaines plus tard la question de contenir le secret sur le déménagement va ressurgir au cours d'une réunion officielle avec le maire, le préfet et divers représentants d'associations qui interviennent auprès des familles roms vivant en bidonville.

Séquence 11 : Réunion de présentation d'un programme d'insertion à la mairie - 15 avril

Réunion de présentation d'un dispositif d'insertion par l'emploi à destination des roms vivant en bidonville piloté par la préfecture en présence du maire et du préfet.

Nadine et Céline sont invitées par la mairie en tant que membre du collectif de soutien d'un

platz qui a été retenu dans le dispositif. Nadine prend la parole à son tour pour rappeler brièvement la situation des familles et, pourtant tenue au secret, elle fait mention du déménagement devant toute la salle. Elle précise que depuis qu'elles sont installées sur le nouveau terrain les familles ont pu engager des démarches pour suivre des cours de français. Alerté par la gaffe de Nadine, Denis l'élu du quartier assis à ma gauche, fronce les sourcils dans sa direction et me fait passer un papier à l'intention de celle-ci (assise à ma droite) sur lequel il a écrit « un seul terrain ». Nadine y jette un œil distant et termine sa présentation en passant la parole à la collègue d'une autre association qui est venue parler d'un programme de médiation sanitaire. La réunion se poursuit sereinement et pompeusement avec la présentation des intervenants du dispositif et du déroulé de l'intervention sociale sans que personne ne réagisse à la révélation de Nadine.

La mise en œuvre d'une stratégie de résolution du problème basé sur les petits arrangements et la conspiration produit après sa réalisation une activité de dépublicisation. Après le déménagement et la publication de l'article du journal local, la consigne transmise par les deux élus est de ne plus parler de l'arrêté d'expulsion qui ne sera jamais appliqué finalement. Lors de la réunion avec le maire et le préfet, l'élu du quartier formule une injonction à ne pas parler des deux terrains distincts mais à mentionner un seul terrain en vue de reformuler l'histoire et de faire oublier l'épisode du déménagement secret. Cette activité de dépublicisation si elle est impulsée d'abord par les acteurs impliqués à la première personne dans le déménagement secret, va ensuite se diffuser aux cercles périphériques. Le petit cercle d'acteurs pris dans la confidence et dans une communauté de circonstance va tenir une posture de discrétion et de reformulation pour garder le secret. Les autres acteurs impliqués à distance comme le cercle des soutiens élargi et l'équipe municipale, s'ils connaissent à des degrés divers l'existence du déménagement, ne sont pas mis au courant de toutes les modalités pratiques de la nouvelle installation. Enfin les opposants à la présence des habitants, voisins mécontents et candidats d'opposition accusant la mairie de laxisme, sont eux tenus à l'écart de toute information sur le déroulement du déménagement.

Au fil du temps la pression de conserver le secret s'atténue avec la focalisation de

l’attention sur d’autres problèmes comme en atteste le peu de réactions suite à la gaffe de Nadine au cours de la réunion. Cette impératif de garder le secret devient alors une contrainte et un motif d’angoisse seulement pour ceux qui sont pris dans la confidence et engagés dans le devoir de discrétion se refermant ainsi dans une expérience partagée qui pourra éventuellement être réactivée au gré des mobilisations à venir.

CONCLUSION : L'ETHNOGRAPHIE COMME EXPÉRIENCE

Quelle tâche ardue, mais aussi libératrice, de devoir conclure une thèse après autant d'années passées à penser, regarder, écouter, ressentir, écrire, vivre cette expérience… J'ai choisi de terminer cet exercice d'écriture par un éloge de l'écriture et de l'ethnographie, puis par une réflexion sur la réception de l'enquête et les circulations entre recherche et action sociale. Je m'attacherai enfin à discuter brièvement de quelques pistes transversales de la thèse qu'il me plairait d'explorer pour prolonger ce travail d'enquête.

1. Éloge de l'ethnographie : raconter des petites histoires

Comme nous avons tenté de le démontrer tout au long de la thèse, seule une démarche ethnographique rigoureuse et incarnée permet d'entrer dans la texture fibreuse et intriquée du corps social et de donner un éclairage sur les actions et les situations qui y prennent place, telles qu'elles se déroulent. La participation aux activités aux côtés des acteurs et la description fine et sensible des situations ne se limitent pas à donner le résultat du processus gravé dans le marbre d'un compte-rendu ou dans l'enregistrement d'un entretien orienté mené à posteriori. L'enquête ethnographique permet de décrire les histoires avant même qu'elles ne se terminent et nécessite de prendre le risque d'accorder du crédit à l'action en cours et en chantier, sans en connaître le résultat et l'orientation. Porter attention aux conversations de couloir ou durant la pause-café, être à l'écoute des confidences de salle d'attente ou pendant les trajets en voiture, entrer dans la cuisine de la vie collective et en saisir la genèse avant d'en apercevoir l'aboutissement. Cette démarche d'écoute et d'observation patiente nous incite à ne pas apposer de cadre ou de contrainte au regard sociologique, à valoriser l'action en mouvement et le décloisonnement des espaces d'observation et à être attentif à l'élan créatif des acteurs en présence. Faire de l'ethnographie c'est raconter des petites histoires, donner à voir des tranches de vie plutôt que confirmer des dogmes théoriques, apporter un éclairage

vivant et incarné sur la compréhension des situations, et aussi, espérons-le, susciter le plaisir du lecteur et élargir son champ d'expérience. Ici l'enjeu scientifique de décrire fidèlement les petites histoires des acteurs, et de valoriser « ce qui compte » pour eux au quotidien (Cottereau et Marzok, 2012), se double d'une nécessité politique de porter une voix peu entendue et souvent associée à des personnes assignées à une place peu valorisée. Enquêter dans les *platz* auprès et avec les familles permet de décrire des tranches de vie et de donner voix au chapitre à des personnes habituellement stigmatisées et souvent perçues avec un regard oscillant entre misérabilisme et indignation. L'enquête incite à ne pas parler *sur* les enquêtés mais à expérimenter *avec* les acteurs, à ne pas enfermer l'observation et l'écoute dans de lourds protocoles, mais à laisser se dérouler les scènes et à prendre sa place dans l'action. Au souci d'honnêteté et de fidélité envers les acteurs, s'imbrique l'enjeu scientifique et politique de ne pas orienter l'action et le discours des personnes pour recueillir des données au plus près des expériences. Miser sur la rigueur et la sensibilité de l'écriture ethnographique a pour ambition de « trouver des voies alternatives pour éviter deux écueils : d'un côté, risquer d'ensevelir les réalités sociales observées sur le vif sous un surplomb interprétatif savant, de l'autre, ne pas nous limiter à suggérer les mondes des enquêtés dans un brouillard impressionniste » (Baciocchi, Cottereau et Hille, 2018 : 9-10).

1.1. Décrire l'histoire en train de se faire : variations sur l'expérience de création

Comme nous l'avons développé dans le dernier chapitre de la thèse, la pratique de l'ethnographie permet de pénétrer dans les coulisses, de s'engager dans des tractations informelles, de collecter les petites histoires qui se jouent entre quelques personnes à l'abri des regards et des oreilles, et qui bien souvent vont contribuer à faire la grande histoire, celle que l'on retiendra après coup et qui sera conservée dans les mémoires et dans les écrits. L'enquête donne à comprendre la maturation et les enjeux des décisions et des événements archivés. La démarche ethnographique, telle qu'elle est envisagée ici, fait la part belle aux conversations informelles, à l'ancrage dans des situations de coprésence et à l'appartenance à des réseaux relationnels. Elle donne à voir l'articulation entre les coulisses et la scène et démontre que c'est tout un assemblage de séquences éparpillées, d'interactions informelles,

de réflexions collectives qui vont produire la mise en scène de l'événement, le déroulé de la réunion, la rencontre au guichet, le résultat de l'audience. Si on prend l'exemple de l'audience au tribunal, on relève bien une articulation entre la préparation du dossier de la défense et la tenue de l'audience, entre l'action patiente et laborieuse des petites mains des soutiens qui collectent les pièces et les preuves et le moment de la plaidoirie de l'avocate qui va agréger ces petites actions éparses pour alimenter son discours le jour de l'audience au tribunal.

On peut user ici de la métaphore de la création artistique pour insister sur l'importance, à la fois en termes de temps consacré et d'effet sur le dénouement de l'action, de ce qui se joue en dehors et en amont du résultat présenté au public. Avant de monter sur scène un comédien ou un danseur aura consacré de longues heures à imaginer et à reconfigurer son spectacle dans le confinement et la moiteur des salles de répétition. De même que le peintre ou le sculpteur passera de longues journées à mettre en forme et à peaufiner son œuvre dans la solitude et le désordre de son atelier. Et que dire de l'écrivain qui passe des années à écrire dans le calme et le recueillement de son bureau se nourrissant de ses expériences et de ses observations quotidiennes pour concocter une histoire qui suscitera l'attention et le plaisir de ses lecteurs. Le point commun de ces activités de création, soit-elle artistique ou scientifique, c'est non seulement l'importance de tout ce qui se joue en dehors de la scène, mais aussi le nécessaire ancrage dans le quotidien, dans l'expérience et dans les petites histoires qui se déroulent sous nos yeux et qui vont venir nourrir le processus créatif. Ce sont bien les petites histoires qui font la grande histoire, l'expérience ordinaire des acteurs qui alimente le récit, réel ou fictif, produit par le sociologue ou l'écrivain – et ces faisceaux de petites actions et décisions qui, en se cumulant, vont être lourdes de conséquences. C'est le répertoire des danses et des chants populaires qui a inspiré les grandes œuvres théâtrales ou chorégraphiques. Ce sont les petites histoires du quotidien qui inspirent les grandes œuvres de la littérature. Le poète va tirer ses plus beaux vers de son expérience sensible de l'amour et de la souffrance ou de ses longues heures de contemplation de la beauté de la nature ou du bruissement de la ville. Le cinéaste ou l'écrivain va s'inspirer d'une histoire relatée dans un journal ou racontée au café, ou d'une rumeur glanée au détour d'une conversation au coin de la rue, pour imaginer son intrigue.

Dans *Perfoming Action* (2000) Joseph Gusfield propose une lecture croisée entre arts et sciences sociales en décrivant l'activité sociale comme une performance au sens artistique du terme : « En utilisant le concept de comportement comme performance, je signale deux similitudes entre les actions mises en scène ou planifiées du monde artistique. Premièrement, le comportement implique un interprète et un public. Quelqu'un s'engage dans une action - qu'il s'agisse d'une interaction interpersonnelle ou d'une action publique - où l'audience est, dans une certaine mesure, inconnue de l'interprète. Deuxièmement, la performance est ouverte aux interprétations du public. Les critiques littéraires, dramatiques et artistiques ont depuis longtemps souligné et illustré les diverses significations avec lesquelles ils interprétaient les interprétations, ainsi que celles du public. » (Gusfield, 2000 : 4). Il note que la pratique des sciences sociales a à voir avec l'activité artistique en ce qu'elle rend présentes des versions de réalité jusque-là méconnues, que ce faisant, elle crée une distance chez les récepteurs avec des perspectives conventionnelles, et qu'elle ouvre de nouvelles possibilités à leurs actions futures. Tout en s'inspirant de cette approche par la performance et l'interaction entre l'interprète et son audience, il convient ici de mettre l'accent non seulement sur les petites intrigues qui se jouent en dehors et en amont de l'action et qui en fondent le déroulement et le dénouement, mais aussi de remettre en cause la partition entre l'acteur et le spectateur en pensant ensemble leur expérience de la situation et leur perception sensible de l'action en train de se dérouler.

1.2. Laisser libre cours à la sensibilité du lecteur : l'ethnographie comme expérience

Dans le sillage de John Dewey, il convient de prendre au sérieux la mise à distance de la partition entre le processus de création de l'artiste et l'activité de perception du spectateur défendue dans *L'art comme expérience* (1934/2010). Cette circulation entre expériences de la création et de la réception est incarnée et produite par une perception sensible du corps et une expression relationnelle des émotions. Comme nous l'avons déjà démontré, « faire une expérience » s'inscrit dans une dimension processuelle, ce n'est pas un événement qui peut être décrit à posteriori, mais une succession et une imbrication d'activités qui se déroulent en vue d'arriver à un but. Dewey insiste sur l'articulation entre production et perception de

l'œuvre d'art comme expérience totale qui ne peut être dissociée. La dimension esthétique est liée à la fois à la perception de l'artiste en train de produire son œuvre et à la perception du spectateur en train de s'immerger dans l'œuvre d'art. Ce n'est pas une simple médiation du regard ou du corps, c'est une expérience sensible et relationnelle qui joue sur la simultanéité des émotions dans un déroulé processuel. « La conception de l'expérience consciente comme relation entre phase d'action et phase de réception nous permet de comprendre la relation réciproque qu'entretient l'art en tant que production avec la perception et l'évaluation en tant que facteurs de plaisir. » (Dewey, 1934/2010 : 98)

Donner à voir de longues séquences de description ethnographique a pour ambition à la fois de produire une démonstration scientifique validée par l'observation, mais elle a aussi une portée esthétique : l'acte de décrire s'achève en laissant libre cours à la sensibilité du lecteur. Valoriser l'ethnographie permet de ménager une place pour l'implicite et le sensible, de laisser un espace de réflexion et de création au lecteur, de l'inciter à une libre compréhension des séquences qui lui sont proposées. « La réceptivité n'est pas synonyme de passivité. Elle peut aussi être assimilée à un processus consistant en une série de réactions qui s'additionnent jusqu'à la réalisation objective. » (Dewey, 1934 : 107). Rapporter le plus fidèlement possible la parole et les activités des acteurs en présence ne présage pas de la réception et de l'interprétation qu'en fera le lecteur. Il faut jouer le jeu de l'expérience créatrice collaborative, ne pas tout interpréter, tout déduire et laisser ouverte la question de la perception et de la perspective : que signifie tel geste, telle parole, telle activité pour celui qui le produit ? pour celui qui l'observe ? Dans la littérature ou le cinéma, la recette d'un scénario réussi ce n'est pas de marteler un message univoque ou de produire des portraits de personnages tranchés, mais de jouer sur la diversité des palettes et sur la complexité des caractères, de ne pas laisser deviner l'évidence d'un dénouement convenu, mais au contraire de laisser libre cours à l'imagination et à l'intelligibilité du spectateur, de réveiller sa compréhension sensible des situations et des intrigues. La description ethnographique incite à prendre en considération cette liberté du lecteur, ne pas tout lui dire, le laisser interpréter et ressentir la situation, s'indigner, s'étonner, sourire, pleurer... Elle permet d'insister sur la primauté des faits, du réel, de montrer ce qu'on a vu et vécu, de donner de soi, de se mettre en

scène. Elle boucle la spirale de l'écriture du texte ethnographique qui emprunte ses significations aux expériences des acteurs tout en ménageant une liberté à l'expérience sensible du lecteur.

Faire l'expérience avec les acteurs s'inscrit dans la démarche scientifique de donner à voir son expérimentation, de faire la démonstration et d'apporter la preuve par la description longue, rigoureuse et incarnée, consignée dans le journal de terrain. « Plus la description des situations se précisait, plus se dessinait une reconfiguration : au lieu de séparer la description et l'analyse, l'écriture ethnographique s'appliquait à inscrire la preuve dans la description. Dans cette perspective, un outil décisif a été testé : le journal d'enquête, redéfini comme genre ethnographique intégrant la preuve, destiné à la conviction scientifique. » (Baciocchi, Cottereau et Hille, 2018 : 18). Si la forme du journal ou du récit autobiographique a une place de choix dans la littérature et le théâtre, elle n'est pas encore valorisée dans les publications de sciences sociales, à quelques exceptions notables et salutaires, comme celle en France, du livre de Jeanne Favret-Saada, *Corps pour corps* (1981). Sans aller jusqu'à publier la totalité des notes de terrain, le choix de faire la part belle aux descriptions et de valoriser le journal de terrain permet, en plus de constituer un solide outil de démonstration scientifique, de développer un format d'écriture en prise sur la vie quotidienne. Ce souci et cette esthétique de la description incarnée permet par ailleurs d'ouvrir les sciences sociales à un lectorat plus large soucieux de s'informer sur les questions de société, tout en conservant une exigence scientifique inhérente à l'écriture sociologique.

2. Circulation des savoirs et réception de l'enquête : concilier le savant et le politique

La posture d'ethnographie engagée et l'inspiration pragmatiste valorisées dans la thèse incitent à se questionner sur la réception de l'enquête et sur la circulation entre recherche et activisme ou action sociale et politique.

2.1 Valoriser l'expérience ordinaire : réception de l'enquête et attente des acteurs

Mon engagement ethnographique comme activiste et médiatrice auprès des familles des *platz* et des acteurs associatifs m'a conduit à expérimenter à plusieurs occasions la circulation entre savoirs scientifiques et savoirs militants. Cette circulation constitue en soi un matériau de l'enquête qui incite à s'interroger sur la réception des séquences d'observation par les acteurs associatifs, et en retour sur l'apport de l'enquête ethnographique pour leurs pratiques. Pour questionner la portée politique et opérationnelle de mon enquête et alimenter le questionnement sur la réception de l'enquête en général, je relaterai deux séances de restitution durant lesquelles j'ai eu l'occasion de discuter de ma recherche, la première lors d'une journée d'étude en présence d'acteurs du travail social, et la seconde au cours d'un stage de formation syndicale avec des enseignants.

Lors d'un colloque sur la santé des populations précaires, organisé par un collectif de chercheurs et ouvert à des professionnels de la santé et de l'action sociale, j'ai eu l'occasion de restituer des séquences d'observation d'interactions entre des familles roumaines vivant en bidonville et des accueillants de centres sociaux. Ma présentation décrivait les obstacles rencontrés par les familles dans l'accès à la domiciliation administrative et le traitement discriminatoire subi par les habitants des *platz* et par les personnes sans domicile du fait de leur difficulté à fournir une adresse reconnue par l'administration. À la fin de ma présentation, une femme enthousiaste se présente comme la responsable de l'action sociale d'un centre de santé et me félicite pour ma présentation arguant que ma recherche permet une circulation entre les pratiques des travailleurs sociaux et le monde universitaire. Elle se montre très intéressée et me convie à venir voir ce qui se passe au quotidien dans son lieu de travail. Elle poursuit en disant qu'elle-même intervient régulièrement sur la problématique de la domiciliation et de l'accès à l'aide médicale en sensibilisant ses collègues sur cette question et en argumentant auprès des responsables politiques sur la nécessité pour les lieux de soins de pouvoir se faire rembourser les consultations et donc d'ouvrir des droits à couverture sociale à tous les patients. Son intervention bienveillante et sa préconisation sur la nécessité d'une circulation des pratiques et des savoirs entre praticiens et chercheurs constituent à la fois une

manière de faire connaître et de valoriser son expérience professionnelle, et aussi un appel aux chercheurs à venir observer sa pratique en situation. D'après mes autres expériences de restitution d'enquête, bien souvent les professionnels qui interviennent dans ces séances sont déjà très investis dans leur lieu de travail sur la question de l'accès aux droits des habitants des bidonvilles. Ils prennent la peine et le temps de participer à des formations et de se mobiliser aux côtés des autres acteurs engagés pour la même cause. Ils cherchent à valoriser leur engagement au service des populations précarisées et à le diffuser à d'autres collègues plus modérés ou moins concernés.

En parallèle, la circulation entre recherche et expérience des acteurs de terrain peut prendre la forme de rencontres publiques à l'initiative d'associations, de syndicats ou de collectivités locales. Inviter des chercheurs à venir décrire une situation d'injustice ou dénoncer un traitement discriminatoire peut permettre une circulation des savoirs entre la communauté scientifique et le monde militant ou politique et l'élaboration de propositions opérationnelles ou de recommandations. À la suite d'un colloque universitaire sur le racisme à l'école dans lequel je venais rapporter l'expérience du racisme des enfants roms vivant en bidonville, j'ai été sollicitée par deux enseignantes de collège pour intervenir dans un stage de formation syndicale à destination des enseignants. Lors de cette formation syndicale, le premier intervenant, un militant associatif éducateur auprès des enfants migrants logés en hôtel social, a d'abord témoigné des difficultés d'inscription à l'école et de l'effet négatif des expulsions sur la scolarisation. Puis adoptant un ton plus accusateur à l'égard des enseignants, il a pointé le traitement discriminatoire réservé aux enfants migrants et la rigidité du système scolaire en prenant l'exemple de l'intolérance face aux retards et aux absences. Il a dénoncé également le manque de flexibilité, et parfois de discernement, de l'équipe éducative en notant le décalage entre le traitement infantilisant à l'égard de ces enfants alors que dans leur quotidien ils doivent assumer très jeunes des responsabilités d'adultes et ont déjà fait face à de nombreux obstacles dans leur parcours migratoire. Cette intervention pose la question de la réception des critiques sur les pratiques des acteurs et de la manière de dénoncer des injustices ou des discriminations sans fermer le dialogue et braquer les praticiens ainsi incriminés. La posture de chercheur ou de militant peut donner à voir des conduites inconscientes et des

conséquences non souhaitées par les acteurs et produire un effet de dévoilement sur les pratiques susceptible de susciter un malaise ou une contestation de leur part. Après cette première intervention, j'ai ensuite présenté mon travail en me centrant sur la description du traitement discriminatoire au guichet des inscriptions scolaires et sur l'expérience du racisme ordinaire des enfants roms dans leurs relations avec les autres élèves. Ma présentation a été bien accueillie par les enseignants présents et certains sont intervenus pour me demander comment remédier à cette situation m'enjoignant à leur proposer des solutions. Une professeure intervenant dans les classes des élèves allophones a insisté sur l'effet de ségrégation des dispositifs dédiés aux enfants migrants et sur le manque de moyens alloués par le ministère. Je lui ai répondu avec approbation que l'expérience rapportée par les enfants des *platz* pouvait très bien être transposable à la situation d'autres enfants ne maîtrisant pas la langue et les codes de l'école, et eux aussi assignés à une position d'altérisation et d'infériorisation par les autres élèves. Sur la question récurrente d'apporter des solutions, j'ai expliqué modestement que mon travail d'enquête se basait avant tout sur l'expérience des acteurs – ici les enfants des *platz* et leur famille - et que j'avais un rôle de transmission et de témoignage, que les solutions concrètes ce sont eux les enseignants qui peuvent les trouver dans leur pratique quotidienne et leur expérience du métier. Si cette posture surplombante du chercheur venu apporter des solutions du haut de son statut de scientifique est souvent formulée, il convient de la déconstruire en décloisonnant la frontière entre enquête ordinaire et enquête scientifique et en valorisant l'expérience et les compétences des acteurs en prise avec leurs problèmes au quotidien.

2.2 Faire dialoguer science et activisme : expérience partagée et enquête coopérative

Ces dernières années plusieurs formats de circulation entre science, activisme et action sociale se développent avec l'ambition de valoriser l'expérience des acteurs pour transformer les pratiques et les dispositifs. Les appels à encourager des initiatives d'enquête collaborative ou de recherche-action se multiplient à la fois du côté de la recherche et du côté de l'action sociale ou politique.

Plusieurs séminaires ou colloques prennent ainsi le parti d'ouvrir les portes de l'université à l'enquête ordinaire des acteurs en prise avec la réalité sociale. Le dialogue entre acteurs associatifs et chercheurs se noue autour des questions de pauvreté urbaine ou d'innovations démocratiques et il se fait volontiers accusateur à l'encontre de l'État en décrivant et en dénonçant par exemple les politiques de non accueil des migrants, la répression du mouvement social ou les violences policières. Des espaces académiques habituellement réservés aux chercheurs cherchent à valoriser la primauté de l'expérience ordinaire et les compétences des acteurs en donnant la parole aux premiers concernés. Lors d'un colloque sur la lutte contre la pauvreté urbaine auquel je participais récemment de nombreux participants n'appartenant pas au monde de la recherche ont pu décrire leurs pratiques et exprimer leurs griefs en dialogue avec des sociologues et des géographes. Le travail en atelier alternait présentations d'enquêtes menées par des chercheurs et retours d'expériences sur des dispositifs opérationnels mis en œuvre par des acteurs sur le terrain. Parmi eux, on peut citer une médiatrice associative qui développe des projets de jardins partagés avec les habitants des quartiers populaires, des architectes militantes qui accompagnent la stabilisation et l'aménagement des bidonvilles, des représentants des biffins qui ont institutionnalisé leur activité de récupération et de revente, un militant rom qui anime une association de plaidoyer sur la défense des roms, des acteurs associatifs qui valorisent le travail des pairs dans la sortie de la pauvreté. Si cette tentative de mettre en lumière les réflexions en cours et les pratiques concrètes en vue de transformer le monde social permet d'ancrer la recherche dans le dialogue avec l'expérimentation ordinaire, elle comporte aussi des limites ou des insuffisances qu'il convient de questionner. Dans ce type de format la partition entre chercheurs et acteurs associatifs reste bien souvent marquée par une asymétrie dans la distribution de la parole et par une sélectivité dans le choix du vocabulaire qui produisent un effet de hiérarchisation. Cette circulation entre recherche et action sociale nécessite de favoriser une explicitation des termes et des attentes et de trouver un langage commun à tous les participants.

De même, à l'inverse, lorsque ce sont les associations ou les collectivités locales qui sollicitent les chercheurs pour mener des enquêtes sur leurs pratiques ou produire une

expertise, le format de la commande publique nécessite pour le sociologue de s'adapter au langage institutionnel valorisé et de s'insérer dans une temporalité plus ramassée. Ces expériences de dialogue expérimental et d'enquête coopérative pourraient être interprétées dans une perspective pragmatiste : elles enrichissent les expériences de la recherche comme de l'action sociale. Elles dévoilent un décalage entre les attentes des financeurs, les exigences des chercheurs et les besoins des enquêtés. Elles pointent les difficultés rencontrées à la fois dans l'exercice de l'enquête et dans la forme de sa restitution en lien avec les ambitions associées de part et d'autre. Valoriser la parole des acteurs associatifs dans l'espace universitaire et aller à la rencontre des acteurs associatifs dans leur quotidien peut également permettre de décloisonner les activités et de valoriser la porosité des statuts des acteurs en dialogue. Si chacun dispose de compétences propres en lien avec sa formation et son exercice du métier, la circulation entre sociologues engagés sur le terrain associatif et acteurs associatifs qui se forment à la pratique de la sociologie incite à une remise en cause de la frontière et à une mise en commun des savoirs et des expériences qui pourrait être salutaire dans la finalité partagée de transformer le monde social.

3. Des chantiers à poursuivre : dégager des pistes transversales

Arrivée au terme de la thèse, je voudrais, par une relecture transversale, pointer quelques thèmes qui la traversent sans forcément faire l'objet d'un chapitre dédié ou d'une analyse approfondie, et peut-être en tirer quelques pistes de réflexion à développer à l'avenir.

3.1 Valoriser la présence et l'expérience des femmes

Même si je ne mobilise pas explicitement une entrée par la sociologie du genre dans la démarche d'enquête et dans la rédaction de la thèse, la question du genre et de la place des femmes est un fil conducteur, à la fois du fait de mon entrée sur le terrain et en lien avec les thématiques abordées. Au fil de mes visites dans les bidonvilles, j'ai noué des relations privilégiées avec les femmes et avec les enfants en lien avec mon activité de soutien scolaire

et du fait de la présence de mes enfants qui m'accompagnaient fréquemment dans les *platz*. Dans le cadre de mon activité de médiation pour favoriser l'accès à la santé, la plupart de mes expériences de terrain mettent en scène des parcours de femmes avec leurs enfants. J'ai ainsi consacré une partie du chapitre 4 sur la santé à l'expérience d'une jeune femme rom qui a dû faire face à plusieurs expulsions durant sa grossesse et dont les enfants ont subi diverses pathologies en lien avec la précarité de la vie en bidonville. Par ailleurs du côté des acteurs associatifs et des membres des collectifs de soutien, la majorité des personnes avec lesquelles je me suis mobilisée sont également des femmes. Si j'ai choisi par moment de féminiser les catégories d'acteurs dans l'écriture de la thèse, j'aurai pu plus radicalement employer le féminin pour décrire la majorité des activités et des situations tant la présence des femmes était prédominante dans mon terrain d'enquête. Il convient de pointer ici l'importance de la présence et de la perception des femmes dans le travail d'enquête ordinaire et de transmission ethnographique. Si on reprend le fil des petites histoires qui font la grande histoire développé plus haut il y aurait sans doute beaucoup à dire sur la place des femmes et sur leur présence massive et déterminante dans les coulisses de la vie sociale et derrière les catégories globalisantes le plus souvent formulées au masculin. Dans l'esprit de la primauté de l'expérience ordinaire déjà pointée dans la thèse, on pourrait observer et décrire les résistances quotidiennes et les petits arrangements valorisés dans les conversations et activités quotidiennes des femmes, du confinement de la sociabilité domestique au détour d'un commérage au coin de la rue, et en tirer une ethnographie de l'expérience des femmes à la fois plurielle et incarnée.

3.2 Donner à voir l'expérience ordinaire du droit

Si le chapitre 5 sur la défense du *platz* devant la justice décrit plus spécifiquement les mobilisations devant les tribunaux, la question du droit est pleinement présente tout au long de la thèse. Occuper l'espace urbain pour affirmer son droit à la ville, éprouver les obstacles dans le parcours d'accès aux droits, se mobiliser pour défendre le droit de rester dans son lieu de vie… Mon enquête interroge également l'expérience et la production du droit en situation en lien avec les pratiques ordinaires et sensibles des familles. Elle décrit comment le droit est

expériencé et expérimenté et comment il est éprouvé et exprimé au cœur de l'expérience des habitants des bidonvilles, non seulement au moment des audiences au tribunal pour défendre leur lieu de vie, mais aussi au cours des conversations ordinaires dans les baraques ou lors des délibérations dans l'espace public local. Le droit peut être mobilisé comme une ressource pour dénoncer les discriminations dans l'accès aux droits, pour contester le refus d'inscrire les enfants à l'école ou pour se pourvoir en référé contre un propriétaire en vue d'obtenir un délai avant une expulsion. Mais le droit s'inscrit également dans l'expérience la plus ordinaire de leurs droits (au pluriel) par les habitants des bidonvilles, il s'impose comme une revendication existentielle. « "Avoir le droit" désigne à la fois ce que l'on pense légitimement mériter, pouvoir faire, et ce qui est garanti et permis par le droit, au sens d'un fondement juridique. » (Israël, 2012 : 34). Les habitants des *platz* font référence au droit au quotidien dans leurs démarches auprès des administrations, dans leurs relations de sociabilité ordinaire, dans la formulation de leurs aspirations à vivre dignement, dans leurs relations avec les acteurs associatifs et leurs tentatives de mobilisation. Faire l'ethnographie du droit et des droits, c'est décrire la maturation de cette conscience du droit (Ewick et Silbey, 1998) qui va conduire les acteurs à se mobiliser et à se battre pour leurs droits devant les guichets ou les tribunaux. Mais c'est aussi décrire l'expérience des droits au quotidien, celle qui pointe dans les conversations ordinaires, celle des mères de famille qui échangent des combines et mettent en œuvre des arrangements pour accéder à des droits sociaux, celle des militants bénévoles qui cherchent à gagner du temps et à négocier avec les autorités, celles des enfants qui redéfinissent à leur manière le sens du juste et de l'injuste dans les interactions à l'école ou dans la rue, celle des habitants d'un quartier qui parlementent et s'agitent autour des usages souhaités et des nuisances subies dans l'espace commun de la ville. Cette évocation du droit au quotidien et sa mobilisation à des fins politiques peut par ailleurs produire des effets sur l'évolution des lois. Par exemple les mobilisations des habitants et des acteurs associatifs dans les espaces judiciaires et médiatiques autour de la défense des *platz* comme lieux d'habitation ont permis l'application de la loi sur la trêve hivernale aux bidonvilles. L'expérience sensible des habitants est ainsi convertie en pratiques de mobilisation et de publicisation à travers la circulation entre expériences des expulsions et plaidoyer militant et par l'intermédiaire de

différentes médiations associatives ou expertes. Cette démarche d'ancrage dans l'expérience ordinaire du droit pourrait également permettre de poursuivre le travail d'enquête sur l'accès aux droits notamment en renouvelant l'ethnographie du guichet ou en éclairant les pratiques des associations.

3.3 Décrire l'expérience du racisme et de la discrimination

La question de la mesure et de la perception du racisme et des discriminations est également une thématique qui traverse la thèse et qui suscite des débats stimulants en sciences sociales. Donner à voir les obstacles dans l'accès aux soins des habitants des bidonvilles, entendre le témoignage du racisme ordinaire à l'école des enfants des *platz*, décrire les effets des expulsions répétées à la fois en exprimant la parole sensible des familles et en dénonçant une politique de répression et d'exclusion. L'ethnographie permet de ne pas rester sur l'affirmation et le plaidoyer en faveur des populations précarisées et réprimées mais de donner à voir leur expérience de la violence et du racisme à la première personne tout en complexifiant le regard et en ouvrant la signification à d'autres facteurs éventuels. Une situation discriminatoire peut être appréhendée comme une expérience complexe, diffuse, pas toujours imputable à un acteur bien déterminé ou liée à un critère immédiatement observable. En observant la fabrique de la discrimination et en se focalisant sur la production et la perception d'une pratique jugée discriminatoire, on peut privilégier une lecture davantage situationnelle et interactionnelle des processus discriminatoires. Erving Goffman avait ouvert la voie à une lecture interactionniste des discriminations en s'intéressant à des formes d'inégalité et d'exclusion fondées sur des catégories de classe, de genre ou de race et en pointant les effets de la stigmatisation et du rejet de la différence (*Stigma*, 1963). En cherchant à concilier approche microsociologique et lecture macrosociologique, Randall Collins (2000) relève que les causes de la violence ne sont pas seulement imputables aux profils des personnes mais qu'elles prennent racine dans les dynamiques des situations, les situations de violence étant marquées par une certaine configuration émotionnelle et par une tension confrontationnelle plutôt que par un simple comportement individuel. Dans le prolongement de la thèse, on peut par ailleurs mettre à profit l'outil de la description ethnographique pour

distinguer racisme et discrimination. Le racisme peut être envisagée comme une expérience interactionnelle éprouvée à la première personne ou collectivement en lien avec un attribut physique, une activité assignée ou une appartenance réelle ou supposée à un groupe, et qui va produire un effet de stigmatisation et de minorisation. La discrimination peut être appréhendée davantage comme un processus de traitement inégalitaire ou injuste en lien avec l'exercice d'une domination ou d'une autorité et la fixation de règles d'accès qui seront défavorables à certaines personnes ou à certains groupes. Dans les deux cas il peut être difficile d'évaluer et de dénoncer les pratiques discriminatoires et les attitudes racistes du fait de l'inégale perception des acteurs et de leur plus ou moins grande propension à contester ou à encaisser la situation, et aussi à cause de la part d'implicite et de sous-entendu que revêt bien souvent l'expérience du racisme et qui la rend encore plus douloureuse pour celui qui la subit.

3.4 Pour une implication sensible dans l'enquête : S'engager en corps et en émotions

Dans le prolongement des réflexions de John Dewey sur l'art comme expérience ou de Richard Shusterman sur la soma-esthétique, entendue comme « projet qui vise à améliorer la compréhension et la culture du corps comme terrain central de perception, de performance et d'auto-expression créative » (2011 : 9), on pourrait également relire la thèse en suivant le chemin de la perception du corps et des émotions dans l'expérience. La question des émotions et du corps est très présente dans l'enquête à la fois dans les turbulences que traverse le corps de l'ethnographe et dans les activités et expressions sensibles des acteurs en présence : l'angoisse et la colère exprimées par les familles et les soutiens au moment d'une expulsion, ou la présence et l'expressivité du corps de la mendiante qui cherche à susciter la générosité ou encore l'inquiétude de la patiente qui se soumet à un examen médical. Du côté de l'ethnographe, la démarche ethnographique requiert de faire de l'expérience des émotions un outil d'enquête, qui nourrit la réorientation de l'attention vers de nouveaux foyers, qui stimule la formation de nouvelles hypothèses (Quéré, 2018), qui fait participer à la situation en coprésence à travers le partage des épreuves d'être-affecté (Favret, 1990). L'engagement affectif du corps et de l'esprit permet un façonnage du regard et de l'oreille de l'ethnographe

et une expérimentation sensible des activités et des interactions. Il ne suffit pas de rapporter ou de dénoncer une injustice, il faut attester de sa présence visible et combative, il faut donner à voir ce que ressentent les premiers concernés. Ne pas rester dans le registre de la dénonciation ou du plaidoyer dans le discours public, mais donner à voir la colère ou le désespoir, la révolte ou la résignation dans l'expérience vécue des discriminations et des expulsions. Défendre une cause ne consiste pas seulement à brandir des banderoles et à chanter des slogans, mais aussi à témoigner, à transmettre la parole, à donner à voir une expérience sensible et à expérimenter en personne avec les acteurs. On peut reconvoquer ici la mise en dialogue entre enquête ethnographique et pratique artistique déjà mobilisée en début d'introduction en insistant sur la nécessité d'expérimenter par le corps et d'éprouver (et de transmettre) des émotions pour s'engager dans un processus d'enquête ethnographique et de création esthétique.

Arrivée au terme de cette belle aventure, il faut savoir poursuivre l'enquête et porter haute l'expérience incarnée des acteurs. Si la mise à distance avec le terrain s'est déjà amorcée au moment d'entrer dans l'expérience studieuse et confinée de l'écriture, le point final de la thèse marque à la fois la fin d'une belle histoire d'enquête et le début d'un travail de transmission de la parole. Un changement de régime de l'enquête s'amorce ici qui va à présent emprunter le détour de ses appropriations par les acteurs associatifs et les habitants des *platz*, les travailleurs sociaux et les responsables politiques, les sociologues et les juristes, et toutes les personnes dont l'action a été consignée dans cette thèse. Enquêter c'est partager une tranche de vie avec les acteurs, comme lorsqu'on part en mission avec une association ou en tournée avec une troupe de théâtre, comme lorsqu'on referme les pages d'un livre et que les personnages attachants et complexes restent présents à notre esprit et deviendront assurément l'objet de discussions futures ou d'inspiration inconsciente. Il ne faut pas le voir comme la fin de l' histoire, la thèse ainsi achevée ouvre la voix à une diffusion et à une traduction auprès de nouveaux récepteurs, dans le monde de la recherche, et au-delà dans les mondes de l'activisme associatif, de l'action sociale ou de la planification politique. Si les pages de la thèse se referment ici, la dure réalité de ses personnages persiste et nécessite de

poursuivre le travail de témoignage et de mobilisation en vue d'améliorer le sort des familles roumaines vivant en *platz* et d'accompagner (ou au moins d'écouter) les acteurs associatifs qui œuvrent à leurs côtés au quotidien.

BIBLIOGRAPHIE

ABOUBEKER Nasiha, 2009, « Savoir et ne pas (plus) se faire avoir. Une approche dynamique du travail des fonctionnaires de préfectures françaises », dans Cantelli Fabrizio, Pattaroni Luca, Roca Marta, Stavo-Debauge Joan, *Sensibilités pragmatiques*, Bruxelles, Peter Lang.

ABOUT Ilsen, 2018, « Ancrages et circulations. La diversité des sociétés romani-tsiganes en France au début du XXe siècle », *Diasporas. Histoires et sociétés*, n° 31, p. 35-50.

ABOUT Ilsen, 2010, « De la libre circulation au contrôle permanent. Les autorités françaises face aux mobilités tsiganes transfrontalières, 1860-1930 », *Cultures & Conflits*, n° 76, p. 15-37.

ABOUT Ilsen, BORDIGONI Marc (dir.), 2018, *Présences tsiganes. Enquêtes et expériences dans les archives*, Paris, Le Cavalier Bleu.

ABU-LUGHOD Lila, 2008, *Sentiments voilés*, Paris, Les Empêcheurs de Penser en Rond.

AGIER Michel, 2014, *Un monde de camps*, Paris, La Découverte

AGIER Michel, 1999, *L'invention de la ville. Banlieue, township, invasions et favelas*, Paris, Editions des archives contemporaines.

AGIER Michel, BOUAGGA Yasmine, GALISSON Maël, HANAPPE Cyril, PETTE Mathilde et WANNESSON Philippe 2018, *La Jungle de Calais. Les migrants, la frontière, le camp*, Paris, PUF.

AGUILERA Thomas, 2017, *Gouverner les illégalismes urbains. Les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Paris, Dalloz.

AGUILERA Thomas, 2012, « Gouverner les illégalismes. Les politiques urbaines face aux squats à Paris », *Gouvernement et Action publique*, n° 3, p. 101-124.

AGUILERA Thomas et BOUILLON Florence, 2013, « Le squat, un droit à la ville en

actes », *Mouvements*, n° 74, p. 132-142.

ANDERSON Nels, [1923] 2011, *Le Hobo, Sociologie du sans-abri*, Paris, Armand Colin.

ARDUIN Pascal et MEMMI Dominique, 2002, « L'affichage du corporel comme ruse du faible : les SDF parisiens », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 113/2, p. 213-232.

ARMAGNAGUE-ROUCHER Maïtena, COSSÉE Claire, MENDONÇA DIAS Catherine, RIGONI Isabelle, TERSIGNI Simona, 2018, *Rapport de recherches EVASCOL - Étude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)*, Défenseur des droits & INSHEA.

ARMAGNAGUE-ROUCHER Maïtena et RIGONI Isabelle, 2018, « Exprimer son expérience scolaire dans la migration : une analyse des méthodes participatives », *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, n° 82/2, p. 27-45.

ASSAF Dahdah, AUDREN Gwenaëlle et BOUILLON Florence, 2018, « La ville (in)hospitalière : parcours scolaire et résidentiel d'une famille syrienne à Marseille », *Espaces et sociétés*, n° 172-173/1, p. 73-91.

ASSÉO Henriette, 1994, *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Paris, Gallimard.

ASSÉO Henriette, 1996, *De la « science raciale » aux camps. Les Tsiganes en Europe sous le régime nazi*, Paris, Éditions du CRDP.

AUTHIER Jean-Yves, 2008, « Les pratiques sociales de coprésence dans les espaces résidentiels : mixité et proximité », dans Jaillet Marie-Christine, Perrin Évelyne et Ménard François, *Diversité sociale, ségrégation urbaine et mixité*, Paris, Éditions PUCA, p. 103-122.

AUTHIER Jean-Yves, 2007, « La question des "effets de quartier" en France. Variations contextuelles et processus de socialisation », dans Authier Jean-Yves, Bacqué Marie-Hélène et Guérin-Pace France, *Le Quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, p. 206-216.

AUTHIER Jean-Yves, BATHELLIER Virginie, LEHMAN-FRISCH Sonia, 2016, Numéro thématique « La ville des enfants et des adolescents », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°

111.

AUZIAS Claire, 1994, *La compagnie des Roms. Récit de voyages parmi les livres, les bidonvilles et les êtres humains*, Paris, Atelier de création libertaire.

AUZIAS Claire, 1995, *Les Tsiganes. Le Destin sauvage des Roms de l'Est*, Paris, Michalon.

AUZIAS Claire, 2000, *Samudaripen, le génocide des Tsiganes*, Paris, L'Esprit frappeur.

BACIOCCHI Stéphane, COTTEREAU Alain et HILLE Marie-Paule, 2018, « Présentation. Pratiques d'enquête et sens de la réalité sociale », dans *Le pouvoir des gouvernés : Ethnographies de savoir-faire politiques sur quatre continents*, Bruxelles, Peter Lang, p. 9-40

BARBOT Janine et DODIER Nicolas, 2018, « Témoigner comme victime au tribunal. Le travail d'appropriation d'un dispositif de prise de parole », dans Dodier Nicolas et Stravrianakis Anthony. (dir.), *Les objets composés. Agencements, dispositifs, assemblages*, Paris, Editions de l'EHESS, Raisons Pratiques, n° 28, p. 267-300.

BARBOT Janine et DODIER Nicolas, 2018, *Les témoignages à l'audience pénale des victimes d'une affaire de santé publique. Pratiques et répertoires normatifs des acteurs du procès*, GIP Mission de recherche Droit et Justice.

BARBOT Janine et DODIER Nicolas, 2017 « Se confronter à l'action judiciaire. Des victimes au carrefour des différentes branches du droit », *L'Homme*, n° 223-224/3, p. 99-130.

BARBOT Janine et DODIER Nicolas, 2011, « De la douleur au droit. Ethnographie des plaidoiries lors de l'audience pénale du procès de l'hormone de croissance contaminée », dans Cefaï Daniel, Berger Mathieu et Gayet-Viaud Carole (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, p. 289-322.

BAUDOT Pierre-Yves, REVILLARD Anne (dir.), 2015, *L'Etat des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*, Paris, Presses de Science Po.

BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (dir.), 2016, *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED.

BECKER Howard, 2002, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences*

sociales, Paris, La Découverte.

BECKER Howard, 1967, « Whose Side Are We On? », *Social Problems*, n° 14, p. 239-248.

BELORGEY Nicolas, 2010, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le « nouveau management public »,* La Découverte.

BELQASMI Mohamed, 2014, « La construction d'une "question Tsigane" : entre catégorisations et mobilisations sociales », *Migrations Société*, n° 152/2, p. 47-56.

BENACH Nuria et TELLO Rosa., 2014, « Des espaces-réserve versus des espaces de résistance ? », dans Semmoud Nora, Florin Bénédicte, Legros Olivier et Troin Florence (dir.), 2014. *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, p. 43-57.

BENARROSH-ORSONI Norah, 2019, *La maison double. Lieux, routes et objets d'une migration rom*, Nanterre, Société d'ethnologie.

BENARROSH-ORSONI Norah, 2016, « Cell Phones, Small talk and Disputes. Transnational Communications and Community Cohesion among Roma Migrants in the Outskirts of Paris », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°32/1, p. 147-163.

BENARROSH-ORSONI Norah, 2015, « Prendre la route à bord du microbus. Mobilités, ancrages et territorialités chez les Roms roumains entre Arad et Montreuil », *Migrations humaines et mises en récit mémorielles : approches croisées en anthropologie et en préhistoire,* Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, p. 343-367.

BENARROSH-ORSONI Norah, 2010, « Bricoler l'hospitalité publique : réflexions autour du relogement des Roms roumains à Montreuil », *Géocarrefour*, n° 86/1, p. 55-64.

BENARROSH-ORSONI Norah, 2009, « L'aménagement de la précarité. Pratiques d'habitat collectif chez des Roms roumains à Montreuil », *Études tsiganes*, n° 38, p. 178-189.

BENARROSH-ORSONI Norah et BRUNETEAUX Patrick, 2015, *Intégrer les Rroms ? Travail militant et mobilisation sociale auprès des familles de Saint-Maur*, Paris, L'Harmattan.

BENELLI Nathalie, CORTEEL Delphine, DEBARY Octave, FLORIN Bénédicte, 2017, *Que faire des restes ? Le réemploi dans les sociétés d'accumulation*, Paris, Presses de Sciences Po.

BERENI Laure et CHAPPE Vincent-Arnaud, 2011, « La discrimination de la qualification juridique à l'outil sociologique », *Politix*, n° 94/2, p. 7-34.

BERGER Mathieu, 2008, « Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements ordinaires », *Tracés*, n°15, p.191-208.

BERGER Mathieu, 2011, « Micro-écologie de la résistance. Les appuis sensibles de la parole citoyenne dans une assemblée d'urbanisme participatif à Bruxelles », dans Berger Mathieu, Cefaï Daniel et Gayet-Viaud Carole, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p.101-130.

BERGER Mathieu, CEFAÏ Daniel et GAYET-VIAUD Carole, 2011, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.

BERRY-CHIKHAOUI Isabelle et DEBOULET Agnès, 2002, « Les compétences des citadins : enjeux et illustrations à propos du monde arabe », *L'Homme et la Société*, n° 143-144, p. 65-85.

BERRY-CHIKHAOUI Isabelle et DEBOULET Agnès (dir.), 2001, *Les compétences des citadins dans le monde arabe : penser, faire et transformer la ville*, Paris, Editions Karthala/IRMC.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, 2016, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne.

BONVALET Catherine, 2003, « La famille-entourage locale », *Population*, n°58/1, p. 9-43.

BLONDIAUX Loïc et TRAÏNI Christophe (dir.), 2018, *La démocratie des émotions. Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*. Presses de Sciences Po.

BOSCHETTI Laura et VITALE Tommaso, 2011, « Les Roms ne sont pas encore prêts à se

représenter eux-mêmes ! Asymétries et tensions entre groupes Roms et associations "gadjé" à Milan », dans Berger Mathieu, Cefaï Daniel et Gayet-Viaud Carole, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p.401-428.

BOUILLON Florence, 2011, *Le squat : problème social ou lieu d'émancipation ?*, Paris, Editions Rue d'Ulm.

BOUILLON Florence, 2010, « Le squatteur, le policier, le juge et le préfet : procédures en actes et classements ad hoc », *Déviance et Société, n°* 34/2, p. 175-188.

BOUILLON Florence, 2009, *Les Mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, PUF.

BOUILLON Florence, 2007, « Les compétences précaires en question. Réflexions à partir des squats marseillais », dans Berry-Chikhaoui Isabelle, Deboulet Agnès et Roulleau-Berger Laurence, (dir.), *Villes internationales. Tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, p. 189-206.

BOUILLON Florence, DEBOULET Agnès, DIETRICH-RAGON Pascale et FIJALKOW Yankel, 2015, Numéro thématique « Les vulnérabilités résidentielles en questions », Métropolitiques.

BOUILLON Florence et DIETRICH-RAGON Pascale, 2012, « Derrière les façades. Ethnographies de squats parisiens », *Ethnologie française*, n° 42/3, p. 429-440.

BOURDIEU Pierre, 1986, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 64/1, p. 3-19.

BREVIGLIERI Marc, 2008, « Le « corps empêché » de l'usager (mutisme, fébrilité, épuisement). Aux limites d'une politique du consentement informé dans le travail social », dans Payet Jean-Paul, Giuliani Frédérique, Laforgue Denis, *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, PUR, p. 215-229.

BREVIGLIERI Marc, 2006, « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracés*, n° 23, p. 9-14.

BREVIGLIERI Marc, 2005, *L'Usage de l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité,* Paris, Economica.

BREVIGLIERI Marc et STAVO-DEBAUGE Joan, 2006, « Sous les conventions. Accompagnement social à l'insertion : entre sollicitude et sollicitation », dans Eymard-Duvernay (dir.), *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 2,* La Découverte, Paris, p. 129-144.

BREVIGLIERI Marc, PATTARONI Luca et STAVO-DEBAUGE Joan, 2004, *Les choses dues: propriétés, hospitalités et responsabilités. Ethnographie des parties communes des squats militants,* Rapport à la Direction de l'architecture et du patrimoine, Mission de l'ethnologie.

BRINBAUM Yaël, PRIMON Jena-Luc, 2013, « Parcours scolaires et sentiment d'injustice et de discrimination chez les descendants d'immigrés », *Economie et Statistique,* n° 464-465-466.

BRINBAUM Yaël, CHAUVEL Séverine et TENRET Elise, 2013, « Quelles expériences de la discrimination à l'école ? Entre dénonciation du racisme et discours méritocratique », *Migrations société*, n° 25, p. 97-109.

BROQUA Christophe, 2009, « L'ethnographie comme engagement : Enquêter en terrain militant », *Genèses*, n°75/2, p. 109-124.

BRODIEZ-DOLINO Axelle, 2015, « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, n°188/2, p. 10-18.

CALVÈS Gwenaëlle, 2002, « "Il n'y pas de race ici". Le modèle français à l'épreuve de l'intégration européenne », *Critique internationale*, n° 17, p. 173-186.

CARREL Marion et TALPIN Julien, 2012, "Cachez ce politique que je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens", *Participations*, n°4/3, p.179-206.

CASTEL Robert, 1994, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, p. 11–27.

CASTEL Robert, 1991, « Savoirs d'expertise et production de normes », dans Chazel François et Commaille Jacques (dir.) *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 177-188

CEFAÏ Daniel, 2016, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ? », dans Badouard Romain, Mabi Clément et Monnoyer-Smith Laurence (dir.), *Questions de communication*, n°30/2, 2016, p. 25-64.

CEFAÏ Daniel, 2016, « L'enquête ethnographique comme écriture, l'écriture ethnographique comme enquête » dans Melliti Imed (dir.), *La fabrique du sens. Écrire en sciences sociales*, Paris, Riveneuve Editions/IRMC.

CEFAÏ Daniel, 2013, « L'ordre public. Micropolitique de Goffman », Postface à Erving Goffman, *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, Paris, Economica, p. 207-288.

CEFAÏ Daniel, 2013, « ¿Que es la etnografía? Debates contemporáneos », dans *Persona y sociedad*, n° 27/1, p. 101-120.

CEFAÏ Daniel (dir.), 2010, *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS.

CEFAÏ Daniel, 2010, « L'expérience ethnographique, l'enquête et ses publics », Postface de *L'Engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 547-598

CEFAÏ Daniel, 2009, « Comment se mobilise-t-on ? : L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, n°41/2, p. 245–269.

CEFAÏ Daniel, 2003, « Le corps point-zéro de l'enquête », dans *L'Enquête de terrain*, Paris, La Découverte, p. 544-548.

CEFAÏ Daniel, 2002, « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste », dans Cefaï Daniel et Joseph Isaac, *L'héritage du pragmatisme, Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, p.51-81.

CEFAÏ Daniel, CARREL Marion, TALPIN Julien, ELIASOPH Nina, LICHTERMAN Paul (dir.), 2012, Numéro thématique « Ethnographies de la participation », *Participations*, n°4.

CEFAÏ Daniel et GARDELLA Edouard, 2011, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte.

CENTEMERI Laura, 2011, « Retour à Seveso. La complexité morale et politique du dommage à l'environnement », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 66/1, p. 213-240.

CHABROL Fanny et GIRARD Gabriel (dir.), 2010, *Se confronter aux terrains, Expériences et postures de recherche*, Paris, ANRS/Collection Sciences sociales et sida.

CHAPPE Vincent-Arnaud, 2011, « Le cadrage juridique, une ressource politique ? La création de la Halde comme solution au problème de l'effectivité des normes anti-discrimination (1998-2005) », *Politix*, n°94/2, p. 107-130.

CHAPPE Vincent-Arnaud, 2010, « La qualification juridique est-elle soluble dans le militantisme ? Tensions et paradoxes au sein de la permanence juridique d'une association antiraciste », *Droit et société*, n° 76/3, p. 543-567

CHAPPE Vincent-Arnaud, PÉLISSE Jérôme et EGEA Anna, 2018, « Importations, diffusions et inflexions des *Legal Consciousness Studies* dans la recherche française », *Droit et société*, n°100/3, p. 665-684.

CHAPPE Vincent-Arnaud et QUERNEZ Emmanuel, 2015, « La lutte contre les discriminations, entre droit imposé et droit négocié. Analyse des interactions au sein des permanences locales de la Halde », dans Baudot Pierre-Yves et Revillard Anne (dir.), *L'État des droits*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 119-48.

CIRELLI Claudia et FLORIN Bénédicte, 2015, «Vivre des déchets », dans *Sociétés urbaines et déchets. Une comparaison internationale*, Presses Universitaires François Rabelais, p. 13-56.

CLAVE-MERCIER Alexandra, 2014, « L'institution scolaire face aux "migrants roms" : entre hospitalité et raison humanitaire », *Migrations Société*, n° 152/2, p. 119-130.

CLAVÉ-MERCIER Alexandra et SCHIFF Claire, « L'école française face aux nouvelles figures de l'immigration : le cas d'enfants de migrants roms bulgares et de réfugiés syriens dans des territoires scolaires contrastés », 2018, *Raisons éducatives*, n°22/1, p. 193-222.

CLAVE-MERCIER Alexandra et OLIVERA Martin, 2016, « Une résistance non résistante ? Ethnographie du malentendu dans les dispositifs d'"intégration" pour des migrants roms », *L'Homme*, n° 219-220/3, p. 175-207.

COGNET Marguerite, HAMEL Christelle et MOISY Muriel, 2012, « Santé des migrants en France : l'effet des discriminations liées à l'origine et au sexe », *Revue européenne des migrations internationales*, n°28/2, p. 11-34.

COGNET Marguerite, HOYEZ Anne-Cécile et POIRET Christian, 2012, « Expériences de la santé et du soin en migration : entre inégalités et discriminations », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 28/2, p. 7-10.

COGNET Marguerite, GABARRO Céline et ADAM-VÉZINA Émilie, 2009, « Entre droit aux soins et qualité des soins », *Hommes & Migrations*, n°1282/6, p. 54-65.

COHEN Muriel, 2011, « Les bidonvilles de Nanterre, entre "trop plein" de mémoire et silences », *Diasporas*, n° 17, p. 42-62.

Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Education (CDERE), 2016, « Ados en bidonvilles et en squats : l'école impossible », *Rapport du CDERE*.

Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Education (CDERE), 2014, « Parcours éducatifs des enfants et des jeunes vivant en habitat précaire », *Actes du colloque CDERE*.

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH), 2015, « BANNISSEMENT », *Rapport politique CNDH*.

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH), 2014, « Le droit et les faits », *Rapport d'observatoire CNDH*.

COLLINS Randall, 2000, « Situational Stratification: A Micro-Macro Theory of Inequality », *Sociological Theory*, n° 18/1, p. 17-43.

COMMAILLE Jacques et LACOUR Stéphanie, 2018, « Les *legal consciousness studies* comme laboratoire d'un régime renouvelé de connaissance sur le droit », *Droit et société*, n° 100/3, p. 547-558

COMBES Marie-Christine et UGHETTO Pascal, 2010, « Malaise dans l'association : travail, organisation et engagement », *Travailler*, n° 24/2, p. 153-174.

CORTEEL Delphine et LE LAY Stéphane, 2011, *Les travailleurs des déchets*, Toulouse, Érès.

COSSEE Claire, 2015, « La (re)territorialisation empêchée des Roms en contexte d'élargissement européen », *Migrations Société*, n° 158/2, p. 155-176.

COSSEE Claire, 2011, « Les Roms migrants et gens du voyage » ou l'ethnicisation du politique à l'ère néolibérale, *Lignes*, n°35, p.167-179.

COSTES Laurence, 2010, « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et Sociétés*, n° 140-141, p. 177-191.

COSTIL Mathilde et ROCHE Elise, 2015, « Traiter les bidonvilles hier et aujourd'hui. Le relogement entre permanence et provisoire. », *Annales de la recherche urbaine*, n°110, p.64-73.

COTTEREAU Alain et MOHATAR MARZOK Mokhtar, *Une Famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Paris, Éditions Bouchene, 2012.

COUSIN Grégoire et LEGROS Olivier, 2014, « Gouverner par l'évacuation ? L'exemple des "campements illicites" en Seine-Saint-Denis », *Annales de géographie*, n° 700/6, p. 1262-1284.

DAMON Julien, 2012, *La question SDF. Critique d'une action publique*. Paris, PUF.

DEBOULET Agnès (dir.), 2016, *Repenser les quartiers précaires. Écrits, cheminements et interventions*, Les Études de l'Agence française de Développement.

DEBOULET Agnès, GIRARD Muriel et SERRE Marion (dir.), 2017, Dossier « Actualité du bidonville », *Urbanisme*, n°406.

DEBOULET Agnès et NEZ Héloïse (dir.), 2013, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, PUR.

DELÉPINE SAMUEL, 2016, *Atlas des Tsiganes. Les dessous de la question rom*,

Autrement.

DELÉPINE SAMUEL, 2007, *Quartiers tsiganes, l'habitat et le logement des Roms de Roumanie en question*, L'Harmattan.

DELON Margot, 2012, *La mémoire dans la ville : enquête sur les bidonvilles de Nanterre*, thèse de doctorat, Nanterre.

DEWEY John [1939] 2011, *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte.

DEWEY John, [1938] 1967, *Logique : La théorie de l'enquête*, Paris, PUF.

DEWEY John [1934] 2010, *L'art comme expérience*, Paris, Gallimard.

DEWEY John [1927] 2010, *Le public et ses problèmes* , Paris, Gallimard.

DE CERTEAU Michel, 1990, *L'Invention du quotidien. Tome 1 : Arts de faire*, Paris, Gallimard.

DE MUNCK Jean et ZIMMERMANN Bénédicte, 2008, *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Editions de l'EHESS.

DE MUNCK Jean et ZIMMERMANN Bénédicte, 2015, "Evaluation as Practical Judgment", *Human Studies*, n° 38/1, p.113-135.

DHUME Fabrice, 2016. « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations Sociétés*, n° 163/28, p. 51-64.

DHUME Fabrice, 2014, *Entre l'école et l'entreprise : la discrimination en stage*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence.

DHUME Fabrice, DUKIC Suzanna, CHAUVEL Séverine, PERROT Philippe, 2011, *Orientation scolaire et discrimination. De l'(in)égalité de traitement selon "l'origine"*, Paris, La Documentation française.

DIMINIESCU Dana, 2009, « Le migrant dans un système global des mobilités », dans Geneviève Cortes (dir.), *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*. Armand Colin, p. 211-224.

DIMINESCU Dana (dir.), 2003, *Visibles, mais peu nombreux : Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Editions de la MSH.

DION Stéphane, 1984, « Politique et gestion municipale », *Politiques et management public*, n°2/2, p. 3-24.

DODIER Nicolas, 2012, « Ordre, force, pluralité. Articuler description et critique autour des questions médicales », dans HAAG Pascale et LEMIEUX Cyril, *Faire des sciences sociales, Tome 1 : Critiquer*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 317-342.

DODIER Nicolas, 2004, « S'en remettre à un spécialiste. Contribution à une histoire politique la délégation des soins », *Handicap. Revue de sciences humaines et sociales*, n°104, p. 9-20.

DODIER Nicolas, 1993, *L'expertise médicale. Essai de sociologie sur l'exercice du jugement*, Paris, Métailié.

DODIER Nicolas et CAMUS Agnès, 1997, « L'hospitalité de l'hôpital. L'accueil et le tri des patients aux urgences médicales », *Communications*, n°65/4, p. 109-119.

DODIER Nicolas et CAMUS Agnès, 1997, « L'admission des malades. Histoire et pragmatique de l'accueil à l'hôpital », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n°4/5, p. 733-763.

DOYTCHEVA Milena, 2015, « Roms et Tsiganes en Europe méditerranéenne : l'actualité d'une question », *Confluences Méditerranée*, n° 93/2, L'Harmattan, p. 9 à 25.

DUBOIS Vincent, 1999, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Économica.

DULONG Renaud, 1998, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'EHESS.

DUNEIER Mitchell, 2001, *Sidewalk*, New York, Farrar, Straus and Giroux.

DUPRET Baudouin, 2007, *Droit et sciences sociales*, Paris, Armand Colin.

DUPRET Baudouin, 2005, « Droit et expertise dans une perspective praxéologique », *Droit et société*, n° 61/3, p. 619-625.

EBERHARD Mireille, 2010, « De l'expérience du racisme à sa reconnaissance comme discrimination », *Sociologie*, n° 4/1, p. 479-495.

ELIAS Norbert, 1983, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard.

ELIASOPH Nina, [1998] 2010, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica.

EMERSON Robert, 2015, *Everyday Troubles. The Micro-Politics of Interpersonal Conflict*, Chicago, The University of Chicago Press.

EMERSON Robert et MESSINGER Sheldon, 2012, « Micropolitique du trouble » dans Cefaï Daniel et Terzi Cédric (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 57-80.

EMERSON Robert, FRETZ Rachel, SHAW Linda, 2010, « Prendre des notes de terrain. Rendre compte des significations des membres », dans Cefaï Daniel (dir.) *L'Engagement ethnographique,* Paris, Editions de l'EHESS.

ERDI LELANDAIS Gülçin et FLORIN Bénédicte, 2016, « Pratiques sociales et spatiales de résistances discrètes dans la ville », *Cultures et Conflits*, n° 101/1, p. 7-17.

European Roma Rights Centre (ERRC), 2014, « Destruction des progrès, Progression des destructions », *Rapport ERRC*.

EWICK Patricia et SILBEY Susan, [1998] 2004, « La construction sociale de la légalité », *Terrains & travaux*, n° 6/1, p.112-138

FASSIN Didier, 1999, « L'anthropologie entre engagement et distanciation, Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique », dans Becker Charles, Dozon Jean-Pierre, Obbo Christine et Touré Moriba (dir.), *Vivre et penser le sida en Afrique*, Paris, Codesria/Khartala/IRD, p. 41-66.

FASSIN Éric, FOUTEAU Carine, GUICHARD Serge et WINDELS Aurélie, 2014, *Roms & riverains: une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique.

FAVRET-SAADA Jeanne, 1990, « Être affecté », *Gradhiva,* n° 8, p. 3-10.

FAVRET-SAADA Jeanne, 1981, *Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le bocage*, Paris, Gallimard.

FAVRET-SAADA Jeanne, 1977, *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le bocage*, Paris, Gallimard.

FELSTINER William, ABEL Richard et SARAT Austin, [1980-1981] 1991, « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, n°4/16, p. 41-54.

FIJALKOW Yankel, 2013, « Crises et mal-logement : réflexions sur la notion de « vulnérabilité résidentielle », *Politiques sociales et familiales*, n° 114, p. 31-38.

FIJALKOW Yankel, 2011, *Sociologie du logement*, Paris, La Découverte.

FLEURET Sebastien et ZENEIDI Djemila, 2007, *Fixes sans domiciles : réflexions autour de la mobilité des SDF,* Éditions Belin.

FLORIN Bénédicte, 2018, « Gérer la pauvreté ou gérer le déchet ? La formalisation du secteur informel au risque de l'exclusion (Rabat, Casablanca) », dans Jaglin Sylvy, Debout Lise et Salenson Irène *Du rebut à la ressource. Valorisation des déchets dans les villes du Sud*, AFD, p. 91-114.

FLORIN Bénédicte, 2016 , « "Rien ne se perd !". Récupérer les déchets au Caire, à Casablanca et à Istanbul », *Techniques & Culture*, n°65-66, p. 260-263.

FLORIN Bénédicte, 2016, « De l'indignité à l'indignation : petites luttes, résistances quotidiennes et tentatives de mobilisation des récupérateurs de déchets à Istanbul », *Cultures & conflits,* n° 101/2, p. 99-120.

FLORIN Bénédicte, 2015, « Les chiffonniers du Caire : soutiers de la ville ou businessmen des ordures ? », *Ethnologie française*, p. 487-498.

FLORIN Bénédicte, LEGROS Olivier, SEMMOUD Nora et TROIN Florence (dir.), 2014, *Marges urbaines et Néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses universitaires François Rabelais.

FOLLETT Mary Parker, 1924, *Creative Experience*, New York, Longmans Green.

GABARRO Céline, 2018, « L'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière en France : une prise en charge au titre de la pauvreté et de la compassion », *Migrations Société*, n° 171/1, p. 93-104.

GABARRO Céline, 2012, « Les demandeurs de l'aide médicale d'État pris entre productivisme et gestion spécifique », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 28/2, p. 35-56.

GARNIER Pascale, 2015, Numéro thématique « Une ville pour les enfants : entre ségrégation, réappropriation et participation », *Métropolitiques*.

GASTAUT Yvan, 2004, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 69, p. 233-250.

GAYET-VIAUD Carole, 2018, *La civilité urbaine. Enquête sur les formes élémentaires de la coexistence démocratique*. Paris, Economica.

GAYET-VIAUD Carole, RIVIÈRE Clément et SIMAY Philippe, 2015, Numéro thématique « Les enfants dans la ville », *Métropolitiques*.

GELLY Maud et PITTI Laure, 2016, « Une médecine de classe ? Inégalités sociales, système de santé et pratiques de soins », *Agone*, n° 58/1, p. 7-18.

GENARD Jean-Louis et CANTELLI Fabrizio, 2008, "Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques", *SociologieS.*

GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, 2012, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, n° 53/1, p. 35-59.

GIROLA Claudia, 2011, *Vivre sans abri. De la mémoire des lieux à l'affirmation de soi*, Paris, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'ENS.

GIROLA Claudia, 2005, « Le temps et l'espace : deux termes indissociables pour la compréhension des pratiques identitaires des personnes sans-abri », p. 65-78, dans Ballet Danielle (dir.), *Les SDF, visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF.

GLAESER Andreas, [2006] 2010, « Une ontologie pour l'analyse ethnographique des

processus sociaux. Élargir l'étude de cas élargie », dans Daniel Cefaï, *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS.

GOFFMAN Alice, 2014, *On the Run. Fugitive Life in an American City*, Chicago, The University of Chicago Press.

GOFFMAN Erving, [1968] 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit.

GOFFMAN Erving, [1959] 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Minuit.

GOFFMAN Erving, [1963] 2013, *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, Paris, Economica.

GOFFMAN Erving, [1961] 1968, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentau*x, Paris, Éditions de Minuit.

GOLD Raymond, 2003, « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologiques », dans Cefaï Daniel (dir.), *L'Enquête de terrain*, Paris, La Découverte.

GUITARD Émilie et MILLIOT Virginie, 2015, « Les gestes politiques du propre et du sale en ville », *Ethnologie française*, n°153/3, p. 405-410.

GUSFIELD Joseph, 2000, « Human Behavior as Performance », dans *Performing Action : Artistry in Human Behavior and Social Research*, New Brunswick et Londres, Transaction Pub., p. 1-18

GUSFIELD John, [1981] 2009. *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.

GUYON Régis et RIGOLOT Mickaël, 2010, « A l'école avec les élèves roms, tsiganes et voyageurs », *Cahiers Pédagogiques*, n° 21.

HANNERZ Ulf, 1983, *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Editions de Minuit.

HAVARD-DUCLOS Bénédicte, 2007, « Les coûts subjectifs de l'enquête ethnographique : enquêter comme militante dans l'association Droit au logement à la fin des années 1990 », *SociologieS*.

HÉLY Mathieu, 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF.

HENRY Emmanuel, 2003, « Intéresser les tribunaux à sa cause. Contournement de la difficile judiciarisation du probleme de l'amiante », *Sociétés contemporaines*, n° 52/4, p. 39-59

HERVO Monique, 2001. *Chroniques du bidonville. Nanterre en guerre d'Algérie (1959-1962)*, Paris, Seuil.

HOPPER Kim, 2010, « De l'ethnographie à l'engagement, Les limites du témoignage pour les sans-abri », dans Daniel Cefaï, *L'engagement ethnographique*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 473-492.

HOPPER Kim, 2003, *Reckoning with Homelessness : An Anthropological Perspective*, Ithaca, Cornell University Press.

HUGHES Everett, [1971] 1996, *Le regard sociologique* , Paris, Editions de l'EHESS.

IMBERT Charlotte, 2013, « Éducation à la santé reproductive et sexuelle avec des femmes roms », *Santé Publique*, n°2, p. 209-215.

ISRAËL Liora, 2013, « L'apprentissage du droit. Une approche ethnographique », *Droit et société*, n° 83/1, p. 177-192.

ISRAËL Liora, 2012, "Qu'est-ce qu'avoir le droit? Des mobilisations du droit en perspective sociologique", *Le sujet dans la cité : Revue internationale de recherche biographique*, n° 3, p. 48-59.

ISRAËL Liora, 2009, *L'Arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po.

ISRAËL Liora, 2008, « Question(s) de méthodes. Se saisir du droit en sociologue », *Droit et société*, n° 69-70/2, p. 381-395.

ISRAËL Liora, 2001 ,« Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering

», *Droit et société*, n° 49/3, p. 793-824.

ISRAËL Liora et PÉLISSE Jérôme, 2004, « Quelques éléments sur les conditions d'une "importation" » (Note liminaire à la traduction du texte de Silbey et Ewick), *Terrains & travaux*, n° 6/1, p.101-111

IZAMBERT Caroline, 2016,« Logiques de tri et discriminations à l'hôpital public : vers une nouvelle morale hospitalière ? », *Agone*, n° 58/1, p. 89-104.

JEANNOT Gilles et JOSEPH Isaac, 1995, *Métiers du public. Les compétences de l'agent et l'espace de l'usager*, Paris, Éditions CNRS.

JOSEPH Isaac, 2005, « Aspects cosmopolitiques de l'errance urbaine : l'ethnographie des SDF », *Tumultes*, n°24/1, p. 111-143.

JOSEPH Isaac (dir.), 1991, *L'espace du public. Les compétences du citadin*, Editions Recherches.

KATZ Jack, 2010, « Du comment au pourquoi. Description lumineuse et inférence causale en ethnographie », dans Daniel Cefaï, *L'engagement ethnographique*, p. 43-105.

KOSELLECK Reinhart, 1997, *L'Expérience de l'histoire*, Paris, Gallimard/Seuil.

LALLAOUI Mehdi, 1993, *Du bidonville aux HLM*, Paris, Syros Collection.

LARDANCHET Guillaume, 2014, « Protéger les enfants des bidonvilles comme les autres », Métropolitiques.

LARCHER Jonathan, 2015, « Partitions chromatiques et convergence des discours médiatiques : l'altérité imaginaire des figures tsiganes à la télévision roumaine », *Émulations*, n° 16, p.101-110.

LASCOUMES Pierre et SERVERIN Évelyne, 1986, « Théories et pratiques de l'effectivité du droit », *Droit et société*, 1/2, p. 101-124.

LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre, 1996, Des "passe-droits" aux passes du droit. La mise en œuvre socio-juridique de l'action publique, *Droit et société*, n°32/, p. 51-73.

LATOUR Bruno, 2004, *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La

Découverte.

LEBLON Bernard, 1985, *Les Gitans d'Espagne*, PUF.

LEFEVRE Henri, 1974, *La production de l'espace*, Anthropos

LEFEVRE Henri, 1968, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos.

LEGROS Olivier, 2011, « Les "villages roms" ou la réinvention des cités de transit », Métropolitiques.

LEGROS Olivier, 2010, « Les “villages d’insertion” : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », *Asylon(s)*, n° 8.

LEGROS Olivier et VITALE Tommaso, 2011, dossier « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour*, n° 86.

LÉVY Jean-Pierre et LÉVY-VROELANT Claire, 2001, « Habiter son logement : présences et usages », *Du domicile à la ville, vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos, p.51-71

LEVY-VROELANT Claire (dir.), 2000, *Logements de passage. Formes, normes, expériences*, Paris, L’Harmattan.

LIEGEOIS Jean-Pierre, 2009, *Roms et Tsiganes,* Paris, La Découverte.

LIEGEOIS Jean-Pierre, 1971, *Les Tsiganes*, Le temps qui court/Seuil.

LIGNIER Wilfried et PAGIS Julie, 2012, « Quand les enfants parlent l’ordre social. Enquête sur les classements et jugements enfantins », *Politix*, n° 99/3, p. 23-49.

LIPSKY Mickaël, 1980, *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services*, New York, Russell Sage Foundation.

LIVET Pierre, 2002, *Emotions et rationalité morale*, Paris, PUF.

LOCHAK Danièle, 1987, « Réflexions sur la notion de discrimination », *Droit social*, n° 11, p. 778-790.

MAESTRI Gaja et VITALE Tommaso, 2017, « A sociology of the camps' persisting architecture.Why did Rome not put an end to expensive ethnic housing policies? », dans

Manuela Mendes, Teresa Sá & João Cabral (dir.), *Architecture and the Social Sciences. Inter- and Multidisciplinary Approaches between Society and Space*, Springer, p. 197-218.

MARIETTE Audrey et PITTI Laure, 2016, « « Médecin de première ligne dans un quartier populaire ». Un généraliste en banlieue rouge des années 1960 aux années 2010 », *Agone*, n° 58/1, p. 51-72.

MARTIN Pascal, 2011, « Gestion de la file d'attente et invisibilisation des précaires. Mensonge institutionnalisé dans une caisse d'assurance maladie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°189/4, p. 34-41.

MEMMI, Dominique, 2003, *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, La Découverte.

MEMMI Dominique, 1998, « Le corps protestataire aujourd'hui : une économie de la menace et de la présence », *Sociétés Contemporaines*, n°31, p. 87-106

MILLIOT Virginie, 2015, « Remettre de l'ordre dans la rue. Politiques de l'espace public à la Goutte-d'Or (Paris) », *Ethnologie française*, n°153/3, p. 431-443.

MILLIOT Virginie, 2013, « Indignations et mobilisations autour des marchés de la pauvreté à Paris », *Annales de la recherche urbaine*, n° 108, p. 116-127.

MOREL Sylvie, 2016, « La fabrique médicale des inégalités sociales dans l'accès aux soins d'urgence. Ethnographie comparée de deux services d'urgence public et privé », *Agone*, n° 58/1, p. 73-88.

MORELLE Marie (dir.), 2006, « Marges au coeur de la ville », *Revue Tiers Monde*, n° 1851.

MOURALIS Guillaume, 2002, « Le procès Papon. Justice et temporalité », *Terrain*, n° 38, p. 55-68.

NACU Alexandra, 2010, « Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 26/1, p. 141-160.

Observatoire du Samusocial de Paris (Cordone Aude, Le Méner Erwan, Réginal Mégane et Siffert Isabelle), 2018, *L'accès aux soins des « migrants » en Île-de-France. Une enquête*

auprès des centres d'hébergement d'urgence migrants en Île-de-France.

OLIVERA Martin 2015, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ? Quelques réflexions sur les Roms et les paradoxes de l'urbanité libérale », *Ethnologie française,* n°1353, p.499-509.

OLIVERA Martin, 2014, « Le Hanul de Saint-Denis. Du bidonville au "campement illicite". La question rom en France et en Europe », dans Agier Michel (dir.), *Un monde de camps*, La Découverte, Paris.

OLIVERA Martin, 2012, *La tradition de l'intégration. Une ethnologie des Roms Gabori dans les années 2000*, Editions Pétra, Paris

OLIVERA Martin, 2011, *Roms en (bidon)villes. Quelle place pour les migrants précaires aujourd'hui ?*, Editions rue d'Ulm, Paris

PAPERMAN Patricia, 1992, « Les émotions et l'espace public », *Quaderni,* n°18, p. 93-107.

PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel et YOUNES Chris (dir.), 2007, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte.

PARK Robert, 1927, « Human Nature and Collective Behavior », *American Journal of Sociology*, n° 32/5, p. 695-703.

PAYET Jean-Paul, GIULIANI Frédérique et LAFORGUE Denis (dir.), 2008, *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses universitaires de Rennes.

PÉLISSE Jérôme, 2005, « A-t-on conscience du droit? Autour des Legal Consciousness Studies », *Genèses*, n° 59/2, p. 114-130.

PERROT Philippe, 2006, « La discrimination systémique dans le système éducatif français », *Cahiers de l'Urmis*, 10-11.

PETONNET Colette, 2018, *Variations sur la ville*, Paris, CNRS Editions.

PETONNET Colette, 1982, *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée.

PETONNET Colette, 1979, *On est tous dans le brouillard*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques.

PETONNET Colette, 1968, *Ces gens-là*, Paris, Maspéro.

PEYROUX Olivier, 2016, « La maison dans l'expérience migratoire : la dualité des jeunes Roms entre insertion sociale et communauté », *Enfances & Psy*, n° 72/4, p. 65-70.

PEYROUX Olivier, 2013, *Délinquants et victimes. La traite des enfants d'Europe de l'Est en France*, Paris, Editions Non Lieu.

PIASERE Leonardo et WILLIAMS Patrick, 2011, *Roms: une histoire européenne*, Montrouge, Bayard.

PICHON, Pascale, 2007, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Paris, Aux lieux d'être.

PICHON, Pascale, 2001, *Solidarités du proche*, Paris, Seuil.

PICHON, Pascale, 1993, « La manche, une activité routinière, manières de faire », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, p.146-157

PICHON, Pascale, 2015, « Le soin, le soi, le chez soi. L'expérience limite des sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire », *Les Annales de la recherche urbaine*, p.46-55.

POTOT Swanie, 2007, *Vivre à l'Est, travailler à l'Ouest : les routes roumaines de l'Europe*, Paris, France, l'Harmattan.

PRUD'HOMME Dorothée, 2016, « Du « soin global » au traitement discriminatoire. La prise en charge de patientes identifiées comme roms dans un service de gynéco-obstétrique parisien », *Terrains & travaux*, n° 29/2, p. 85-104.

QUÉRÉ Louis, 2018, « L'émotion comme facteur de complétude et d'unité dans l'expérience. La théorie de l'émotion de John Dewey », *Pragmata*, n° 1, p. 10-59.

QUÉRÉ Louis, 2012, « Le travail des émotions dans l'expérience public », dans Cefaï Daniel et Terzi Cédric (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 135-162.

REYNIERS Alain, 1995, « Migrations, mouvements, identité : Tsiganes et voyageurs »,

Hommes et Migrations, n°1188-1189, p. 45-51.

RICOEUR Paul, 1983, *Temps et récit*, Paris, Le Seuil.

RIUS Pia, 2012, "Les assemblées de desocupados dans la périphérie sud de Buenos Aires", *Participations*, n°4/3, p.103-127.

RIVIÈRE Clément, « Les temps ont changé ». Le déclin de la présence des enfants dans les espaces publics au prisme des souvenirs des parents d'aujourd'hui, Les Annales de la recherche urbaine, n°111, 2016, pp. 6-17.

ROSA Elisabetta, 2016, « Pratiques discrètes de résistance des migrants roms à Turin et à Marseille », Cultures & Conflits, n° 101, p. 19-34.

ROSCOE POUND Nathan, [1911] 2013, « La place et la finalité de la théorie du droit sociologique », *Clio Thémis*, n° 6.

SAFI Mirna, 2013, *Les inégalités ethno-raciales*, Paris, La Découverte.

SAFI Mirna et SIMON Patrick, 2013, « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines : représentations, expériences subjectives et situations vécues », *Économie et statistique*, n°464/1, p. 245-275.

SALA-PALA Valérie, 2010, « Faut-il en finir avec le concept de racisme institutionnel ? », *Regards Sociologiques*, n°39, p. 31-47.

SALMAN Scarlett et TOPÇU Sezin, 2015, « Expertise profane », dans Henry Emmanuel (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise. Santé, travail, environnement*. Presses de Sciences Po, p. 164-172.

SARCINELLI Alice, 2014, « Les « Tsiganes », des élèves « irréguliers » ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°16, p. 53-70.

SARCINELLI Alice, 2012, «"Des gamins en colère, perdus, sans espoir". L'enfance rom en Italie entre condamnation et compassion », dans Fassin Didier et Eideliman Jena (dir.), *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte, p. 193-211.

SAUVEGRAIN Priscille, 2012, « La santé maternelle des « Africaines » en Île-de-France :

racisation des patientes et trajectoires de soins », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 28/2, p. 81-100.

SAYAD Abdelmalek, 1995, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement.

SCEREN, 2009, « Roms, tziganes, gens du voyage », *Ville Ecole Intégration - Diversité*, n°159, CNDP.

SCOTT Joan, 2009, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam.

SEGAUD Marion, 2007, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin.

SEGAUD Marion, BRUN Jacques et DRIANT Jean-Claude (dir.), 2003, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin.

SERFATY-GARZON Perla, 2003, *Chez soi. Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin.

SHEPER-HUGHES Nancy, 1995, « The Primacy of The Ethical : Propositions for a Militant anthropology », *Current Anthropology*,36/3, p. 409-420.

SHUSTERMAN Richard, 2011, « Le corps et les arts : le besoin de soma-esthétique », *Diogène*, n° 233-234/1, p. 9 à 29.

SIERRA Alexis et TADIE, Jérôme (dir.) 2008, « La ville face à ses marges », *Autrepart. Revue de sciences sociales au Sud,* n° 45, p.3-13.

SIMMEL Georg, 2013, *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Paris, Payot.

SIMMEL Georg, 2019, *L'Etranger*, Paris, Payot.

SIMMEL Georg, [1908] 1999, *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF.

SIMON Patrick, 2005, *Le rôle des statistiques dans la transformation du système de discrimination*, http://seminaire.samizdat.net.

SIMON Patrick (dir.), 2004, « La construction des discriminations », *Sociétés contemporaines*, n°53.

SIMON Patrick et STAVO-DEBAUGE Joan, 2004, « Les politiques anti-discriminations et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, n° 53, p.57-84.

SIMONET Maud, 2004, « Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail », *Revue de l'IRES*, n° 44/1, p. 141-155

SOARES GONÇALVES Rafael, 2010, *Les favelas de Rio de Janeiro, histoire et droit, XIXe et XXe siècles,* Paris, L'Harmattan.

SPIRE A., 2008, *Accueillir ou reconduire ? Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir.

STAVO-DEBAUGE Joan, 2018, *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Recevoir l'étranger à la communauté*, Paris, Economica.

STAVO-DEBAUGE Joan, 2012, « Des "événements" difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste », dans Cefaï Daniel et Terzi Cédric (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 190-223.

STAVO-DEBAUGE Joan, 2011, « En quête d'une introuvable action antidiscriminatoire. Une sociologie de ce qui fait défaut », *Politix*, 94/2, p. 81-105.

STAVO-DEBAUGE Joan, 2003, « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut », dans Cefaï Daniel et Pasquier Dominique (dir.), *Les sens du public*, Paris, PUF.

SUTRE Adèle, 2014, « "Are you a Gypsy ?" : l'identification des Tsiganes à la frontière américaine au tournant du XXe siècle », *Migrations et Sociétés*, n°152/2, p. 57-74.

THEBAUD-MONY Annie, 2008, *Travailler peut nuire gravement à votre santé. Sous-traitance des risques, Mise en danger d'autrui, Atteintes à la dignité, Violences physiques et morales, Cancers professionnels*, La Découverte.

THOMAS Hélène, 2010, *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Editions du

Croquant.

TONNELAT Stéphane, 2003, *Interstices urbains Paris - New York : entre contrôles et mobilités, quatre espaces résiduels de l'aménagement*, thèse de doctorat, Université de New York.

TRAÏNI, Christophe, 2017, « Registres émotionnels et processus politiques », *Raisons politiques*, n° 65/1, p. 15-29.

TRAÏNI Christophe, 2009, *Émotions... Mobilisation !,* Presses de Sciences Po.

VALVERDE Mariana, 2015, *Chronotopes of Law. Jurisdiction, Scale and Governance*. Abingdon-New York, Routledge.

VÉNIAT Céline, 2018, « Se faire un *platz* dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation de familles roumaines vivant en bidonville », *Espaces et sociétés*, n° 172-173/1, p. 127-142.

VÉNIAT Céline, 2016, « Pourquoi on n'arrive pas à inscrire les enfants à l'école ? Traitement discriminatoire des enfants des bidonvilles et mobilisation du droit », *Terrains et Travaux*, n° 29, p. 173-193.

VÉNIAT Céline, 2015, « Valoriser ses "incapacités" dans le jeu des délibérations autour d'un projet de relogement. L'accès à la parole publique des habitants d'un bidonville », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 46-1, p. 89-108.

VITALE Tommaso, 2009, « Politique des évictions. Une approche pragmatique », dans Cantelli Fabrizio, Roca i Escoda Marta, Stavo-Debauge Joan, Pattaroni Luca (dir.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 71-92.

VOLOVITCH-TAVARES Marie-Christine, 1995, *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Paris, Autrement.

WELLER Jean-Marc, 1999, *L'État au guichet. Sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Paris, Desclée de Brouwer.

WELLER J.-M., 2007, « La disparition des bœufs du Père Verdon. Travail administratif

ordinaire et statut de la qualification », *Droit et société*, n° 67/3, p. 713-755.

WHYTE William Foote, [1943] 2002, *Street Corner Society*, Paris, La Découverte.

WILLIAMS Patrick, 1993, *"Nous, on n'en parle pas". Les vivants et les morts chez les Manouches*, Editions de la MSH.

WILLIAMS Patrick, 1984, *Mariage tsigane. Une cérémonie de demande en mariage chez les Rom de Paris*, Selaf-L'Harmattan.

ZENEIDI-HENRY Djemila, 2007, *Squat, un monde invisible dans la ville*. Paris, Publications d'architecture et d'urbanisme, p.31-35.

ZENEIDI-HENRY Djemila, 2003, « La rue domestiquée. Reformulation de la notion d'espace domestique à travers l'expérience des SDF », dans Collignon Béatrice et Staszak Jean-François, *Espaces domestiques*, Paris, Bréal, p. 20-33.